

**Evaluation de la coopération de la
Commission européenne avec la
République du Tchad**

Evaluation de niveau national

**Rapport Final
Volume II : Annexes**

Mars 2009

Evaluation pour le compte de la Commission européenne





Un Consortium constitué de :
ECO-Consult, AGEG, APRI, Euronet, IRAM, NCG
Chef de file : ECO Consult
Hersfelder Str. 17, 36280 Oberaula, Allemagne
Contact : Dietrich.Busacker@eco-consult.com

Contrat n° EVA 2007/geo-acp

Cette évaluation a été commanditée par :

l'Unité d'Evaluation commune de :
l'Office européen de Coopération EuropeAid
la Direction Générale pour le Développement et
la Direction des Relations Extérieures

Cette étude d'évaluation a été réalisée par :
Catherine Bouveyron (chef d'équipe), Jean Claude Ceuppens, Madina Fassassi,
Manasset Guelbaye, Silviane Menard et Barbara Dequinze
Gestionnaire d'évaluation pour le consortium : Dietrich Busacker

Les opinions exprimées dans ce document représentent les points de vue des auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux de la Commission européenne ou des autorités des pays concernés

Table des matières

	Page
ANNEXE 1 : TERMES DE RÉFÉRENCE	8
ANNEXE 2 : DONNÉES COMPLÉMENTAIRES, LOGIQUE D'INTERVENTION ET STRATÉGIE DE LA CE	22
ANNEXE 2.1 : DOCUMENTS DE POLITIQUE EUROPÉENNE POUR LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT	22
ANNEXE 2.2 : LOGIQUE D'INTERVENTION DE LA CE AU TCHAD	23
ANNEXE 2.3 : DONNÉES QUANTITATIVES COMPLÉMENTAIRE SUR LA COOPÉRATION CE – TCHAD	25
ANNEXE 2.4 : STRATÉGIE MISE EN ŒUVRE PAR MACRO-SECTEUR/THÈME DU DSP	27
ANNEXE 3 : INVENTAIRE DES PROJETS ET PROGRAMMES AU TCHAD	31
ANNEXE 4 : MÉTHODOLOGIE DE L'ÉVALUATION	39
ANNEXE 4.1 : PHASES SUCCESSIVES D'ÉVALUATION	39
ANNEXE 4.2 : DU SCHÉMA DE LA LOGIQUE DE L'INTERVENTION DE LA CE AUX QUESTIONS D'ÉVALUATION ET CRITÈRES DE JUGEMENT	40
ANNEXE 4.3 : PROCESSUS DE COLLECTE ET D'ANALYSE DES DONNÉES ET DÉMARCHÉ DE JUGEMENT APPLIQUÉE	41
ANNEXE 4.4 : LIMITES DU PROCESSUS DE COLLECTE ET ANALYSE DES DONNÉES ET DES JUGEMENTS	46
ANNEXE 4.5 : APERÇU GLOBAL DES QUESTIONS ÉVALUATIVES, CRITÈRES DE JUGEMENT ET INDICATEURS UTILISÉS ET DES MÉTHODES EMPLOYÉES	48
ANNEXE 5 : MATRICE D'ÉVALUATION : DÉTAILS DES RÉPONSES AUX QUESTIONS D'ÉVALUATION	58
ANNEXE 6 : FICHES D'ÉVALUATION DE PROGRAMMES/PROJETS	202
ANNEXE 7 : DONNÉES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES DU PAYS	244
ANNEXE 7.1 : SITUATION POLITIQUE, ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DU PAYS	244
ANNEXE 7.2 : DONNÉES STATISTIQUES DU PAYS	250
ANNEXE 8 : BAILLEURS ET APD AU TCHAD	272
ANNEXE 9 : BIBLIOGRAPHIE	274
ANNEXE 10 : LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES	286
ANNEXE 11 : CALENDRIER DE LA MISSION DE TERRAIN	290
ANNEXE 12 : PROJETS/PROGRAMMES DONT LA DÉCISION A ÉTÉ PRISE EN 2007 MAIS N'AYANT PAS DÉMARRÉ AVANT 2008 (EXTRAITS FICHES D'IDENTIFICATION)	306
ANNEXE 12.1 : UTILISATION DE L'ENVELOPPE B 9 ^E FED : PROGRAMME LRRD (9 ACP CD 21)	306
ANNEXE 12.2 : PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT À LA STABILISATION DE L'EST DU TCHAD (PAS LRRD) (EXTRAIT)	307
ANNEXE 12.3 : INSTRUMENT DE STABILITÉ DE LA CE. CF UE-UNFPA RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT (EXTRAITS)	310
ANNEXE 12.4 : LB SÉCURITÉ ALIMENTAIRE: SYSTÈME D'ALERTE PRÉCOCE	312
ANNEXE 13 : COMPTES RENDUS DE « FOCUS GROUPS »	313
ANNEXE 14 : DOCUMENTS DE L'ATELIER DE RESTITUTION DES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION À N'DJAMÉNA DU 11 DÉCEMBRE 2008	317
ANNEXE 14.1 : LISTE DES PARTICIPANTS	317
ANNEXE 14.2 : PRÉSENTATION DE JEAN-LOUIS BOLLY, COMMISSION EUROPÉENNE (VOIR CD-ROM ACCOMPAGNANT LE RAPORT PRINCIPAL)	321
ANNEXE 14.3 : PRÉSENTATION DE CATHERINE BOUVEYRON, CHEF DE LA MISSION D'ÉVALUATION (VOIR CD-ROM ACCOMPAGNANT LE RAPORT PRINCIPAL)	322

Liste des Tableaux du Volume II

TABLEAU 1 :	EVOLUTION 1996-2007 DES FONDS FED ENGAGES, CONTRACTES ET PAYES AU TCHAD	25
TABLEAU 2 :	RAC 2007: SITUATION FINANCIERE DU 9 ^E FED ET DES FED PRECEDENTS AU 31/12/07	25
TABLEAU 3 :	SITUATION FINANCIERE DU 9 ^E FED : PROJETS REGIONAUX AU 31/12/07	25
TABLEAU 4 :	MONTANTS 9 ^E FED ENGAGES AU 31/12/07	26
TABLEAU 5 :	ALLOCATIONS CE AU SECTEUR TRANSPORT 1996 -2007	31
TABLEAU 6 :	ALLOCATIONS CE AU SECTEUR E&A 1996-2007	33
TABLEAU 7 :	ALLOCATIONS CE SECTEUR SANTE 1996-2007	34
TABLEAU 8 :	ALLOCATIONS CE APPUI MACROECONOMIQUE 1996-2007	35
TABLEAU 9 :	ALLOCATIONS CE APPUI BONNE GOUVERNANCE 1996-2007	36
TABLEAU 10:	FINANCEMENTS SUR LIGNES BUDGETAIRES 1996-2007, PAR DOMAINE	37
TABLEAU 11 :	MATRICE DES QUESTIONS ET CRITERES D'EVALUATION	40
TABLEAU 12 :	LISTE DES PROJETS ANALYSES LORS DE LA PHASE TERRAIN	42
TABLEAU 13 :	LE POIDS FINANCIER DES PROJETS DE L'ECHANTILLON PAR RAPPORT AUX MONTANTS TOTAUX ENGAGES DES RUBRIQUES CORRESPONDANTES	43
TABLEAU 14:	METHODES EMPLOYEES RELATIVES A LA QE 1	48
TABLEAU 15:	METHODES EMPLOYEES RELATIVES A LA QE 2	49
TABLEAU 16:	METHODES EMPLOYEES RELATIVES A LA QE 3	50
TABLEAU 17:	METHODES EMPLOYEES RELATIVES A LA QE 4	51
TABLEAU 18:	METHODES EMPLOYEES RELATIVES A LA QE 5	52
TABLEAU 19:	METHODES EMPLOYEES RELATIVES A LA QE 6	53
TABLEAU 20:	METHODES EMPLOYEES RELATIVES A LA QE 7	54
TABLEAU 21:	METHODES EMPLOYEES RELATIVES A LA QE 8	55
TABLEAU 22:	METHODES EMPLOYEES RELATIVES A LA QE 9	56
TABLEAU 23:	METHODES EMPLOYEES RELATIVES A LA QE 10	57
TABLEAU 24 :	JUSTIFICATION DU CHOIX DU SECTEUR EAU & ASSAINISSEMENT	58
TABLEAU 25 :	JUSTIFICATION DU CHOIX DU SECTEUR DES TRANSPORTS	59
TABLEAU 26 :	JUSTIFICATION DU CHOIX DU SECTEUR SANTE	59
TABLEAU 27 :	LIAISONS DU RESEAU PRIORITAIRE REVETUES ENTRE 2000 ET 2007 EN KM (SOURCE : DGR, 2008, EN GRIS ROUTE FED)	73
TABLEAU 28 :	ETAT DU RESEAU (DE 4800 KM) EN 2000	75
TABLEAU 29 :	ETAT DU RESEAU (DE 6200KM) EN 2005	75
TABLEAU 30 :	EVOLUTION DES RESSOURCES DU FER DE SA CREATION A L'EXERCICE 2006/2007 EN MFCFA	79
TABLEAU 31 :	EMPLOI DU BUDGET DU FER DE 2000/01 A 2004/05	79
TABLEAU 32 :	FONDS STABEX UTILISES POUR RENFORCER LE FINANCEMENT DE L'ENTRETIEN ROUTIER	80
TABLEAU 33 :	ESTIMATION DES BESOINS FINANCIERS DE L'ENTRETIEN DU RESEAU NATIONAL SELON 3 SCENARII (SOURCE : STRATEGIE DE L'ENTRETIEN ROUTIER, 2005)	81
TABLEAU 34 :	TARIF POUR LE TRANSPORT DE PASSAGER ENTRE NDJAMENA ET MOUNDOU (SOURCE : AUDIT DE L'APPUI INSTITUTIONNEL 8 ^E FED, 2007)	94
TABLEAU 35 :	TARIF POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES ENTRE NDJAMENA ET MOUNDOU (SOURCE : AUDIT DE L'APPUI INSTITUTIONNEL 8 ^E FED, 2007)	95
TABLEAU 36 :	REALISATIONS E&A DU PMR-FED DE 1999 A 2006	102
TABLEAU 37 :	OUVRAGES EXPLOITABLES POUR HYDRAULIQUE VILLAGEOISE REALISES SUR FINANCEMENT FED	103
TABLEAU 38 :	TAUX COUVERTURE E&A	105

TABLEAU 39 :	IMPACT SANITAIRE PRESUME DES INFRASTRUCTURES EAU POTABLE EN ZONE DE CONCENTRATION FED	106
TABLEAU 40 :	SERVICES DE SANTE	118
TABLEAU 41 :	PERSONNEL DE SANTE.....	119
TABLEAU 42 :	NOUVEAUX CAS RECENSES AU NIVEAU DES CENTRES DE SANTE.....	122
TABLEAU 43 :	DETAILS DES NOUVEAUX CAS PAR REGION SANITAIRE	122
TABLEAU 44 :	INDICATEURS SANTE	123
TABLEAU 45 :	INDICATEURS DE SANTE ZONE FED	124
TABLEAU 46 :	FINANCEMENT DE LA SANTE.....	125
TABLEAU 47 :	NATALITE ET MORTALITE	126
TABLEAU 48 :	VACCINATIONS	127
TABLEAU 49 :	VACCINATIONS ZONE FED	127
TABLEAU 50 :	ACCOUCHEMENTS	128
TABLEAU 51 :	ACCOUCHEMENTS ZONE FED	128
TABLEAU 52 :	CAUSES DE MALADIES.....	129
TABLEAU 53 :	MALADIES ZONE FED	130
TABLEAU 54 :	INDICATEURS ECONOMIQUES.....	142
TABLEAU 55 :	OBJECTIFS DE DEPENSES D'EDUCATION ET DE SANTE	146
TABLEAU 56 :	EVOLUTION DES BUDGETS DE SANTE ET EDUCATION.....	146
TABLEAU 57 :	VOLUME DES ECHANGES INTERNATIONAUX PAR ROUTE.....	166
TABLEAU 58 :	FONDS STABEX UTILISES POUR LE SECTEUR TRANSPORT	178
TABLEAU 59 :	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE N'DJAMENA-FRONTIERE DU CAMEROUN.....	181
TABLEAU 60 :	POURCENTAGE DE FEMMES EXCISEES	187
TABLEAU 61 :	APPRECIATION DE LA COOPERATION REGIONALE CE – AFRIQUE CENTRALE	201
TABLEAU 62 :	EVOLUTION DES INDICATEURS DES OMD.....	252
TABLEAU 63 :	SITUATION DES OMD AU TCHAD	253
TABLEAU 64 :	INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS.....	254
TABLEAU 65 :	PRODUIT INTERIEUR BRUT PAR ORIGINE A PRIX COURANTS	256
TABLEAU 66 :	TAUX DE CROISSANCE ANNUELLE DE LA VALEUR AJOUTEE A PRIX COURANTS PAR ORIGINE	257
TABLEAU 67 :	PRODUIT INTERIEUR BRUT A PRIX CONSTANTS PAR ORIGINE	258
TABLEAU 68 :	TAUX DE CROISSANCE ANNUELLE DE LA VALEUR AJOUTEE A PRIX CONSRRANTS DE 95	259
TABLEAU 69 :	DEFLATEURS ANNUELS DE LA VALEUR AJOUTEE PAR SECTEUR	260
TABLEAU 70 :	STRUCTURE DE LA VALEUR AJOUTEE BRUTE A PRIX COURANTS	261
TABLEAU 71 :	EQUILIBRE RESSOURCES EMPLOIS DE LA NATION	262
TABLEAU 72 :	TAUX DE CROISSANCE DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS DE LA NATION	263
TABLEAU 73 :	STRUCTURE DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS DE LA NATION.....	264
TABLEAU 74 :	OPERATIONS DE L'ADMINISTRATION CENTRALE.....	265
TABLEAU 75 :	BUDGET DE FONCTIONNEMENT.....	267
TABLEAU 76 :	PROGRAMME D'INVESTISSEMENT PUBLIC	268
TABLEAU 77 :	DEPENSES SECTORIELLES CONSOLIDEES.....	269
TABLEAU 78 :	BALANCE DES PAIEMENTS	270
TABLEAU 79 :	EPARGNE, FINANCEMENT ET DETTE EXTERIEURE	271
TABLEAU 80 :	APD TOTAL NET, VERSEMENTS AU TCHAD EN PRIX COURANTS (MILLIONS USD).....	272
TABLEAU 81 :	DOCUMENTATION Rassemblée	275
TABLEAU 82 :	PERSONNES RENCONTREES	286
TABLEAU 83 :	DEROULEMENT DE LA MISSION DE TERRAIN, INTERLOCUTEURS	291
TABLEAU 84 :	SEMINAIRE EVALUATION DE LA COOPERATION DE LA CE AU TCHAD	317

Liste des Figures du Volume II

FIGURE 1 :	LOGIQUE D'INTERVENTION CONSOLIDÉE DES 8 ^E ET 9 ^E FED	24
FIGURE 2 :	DEROULEMENT DE L'ÉVALUATION EN QUATRE PHASES.....	39
FIGURE 3 :	SYNTHÈSE DE L'APPROCHE DE L'ÉVALUATION	45
FIGURE 4 :	DEFIS MAJEURS DE L'ÉVALUATION	47
FIGURE 5 :	ÉTAT DU RESEAU NATIONAL EN 2005, SOURCE : SNT 2006-2010.....	76
FIGURE 6 :	LINEAIRE ENTRETENU ANNUELLEMENT (ROUTES REVETUES ET ROUTES EN TERRE).....	84
FIGURE 7 :	TAUX DE CROISSANCE DU PIB EN VOLUME ET PIB PAR HABITANT (DOLLARS PAR PERSONNE PAR AN A PRIX COURANT)	140
FIGURE 8 :	ÉVOLUTION DE LA PERCEPTION DE LA BONNE GOUVERNANCE ENTRE 1996 ET 2007	148
FIGURE 9 :	PRINCIPAUX COMPOSANTS DU PIB 1996-2007 EN FCFA	245
FIGURE 10 :	PRINCIPAUX COMPOSANTS DU PIB 1996-2007 EN FCFA	246
FIGURE 11 :	STRUCTURE DE LA VALEUR AJOUTÉE PAR SECTEUR 1996-2007 EN POURCENTAGE.....	246

Abréviations

Sigle	Nom
ACDI	Agence Canadienne pour le Développement International
ACP	Afrique, Caraïbes, Pacifique
ACRA	Association pour la Coopération Rurale en Amérique Latine et en Afrique
ACTION/FED	Cellule d'Appui et Conseil Technique et Institutionnel à l'Ordonnateur National du FED
AEP	Alimentation en Eau Potable
AFD	Agence Française de Développement
ANE	Acteurs Non Etatiques
AO	Appel d'Offres
APD	Aide Publique au Développement
APE	Accord de Partenariat Economique
ARIVAS	Renforcement de l'Initiative Vaccinale en Afrique
ARV	Anti Rétroviraux utilisés pour le traitement des patients atteints par le VIH
ASNT5	Actualisation de la SNT, Nov. 2005
AT	Assistance Technique
AUE	Association d'Usagers de l'Eau
BAD	Banque Africaine de Développement
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BM	Banque Mondiale
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CAD	Comité d'Action pour le Développement
CAER	Compte Autonome de l'Entretien Routier
CDMT	Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CE	Commission européenne
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté Économique des États d'Afrique Centrale
CEFOD	Centre d'Etude et de Formation pour le Développement
CELIAF	Cellule de Liaison des Associations Féminines
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CF	Convention de Financement
CGPE	Comité de Gestion des Points d'Eau
CILSS	Comité International de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
COM	Cadre d'obligations mutuelles
COPAX	Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique Centrale
CPA	Centrale Pharmaceutique d'Achats
CPE	Consultation préventive de l'Enfant
CPN	Consultation prénatale
CREPA	Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement à faible coût
CRF	Croix Rouge Française
CS	Centre de Santé
CTD	Collectivités Territoriales Décentralisées
CURESS	Conservation et Utilisation Rationnelle des Ecosystèmes Soudano-Sahéliens
DANIDA	Agence de Coopération Danoise
DBNF	Direction du Bureau National du Fret
DCE	Délégation de la Commission européenne
DDC	Direction du Développement et de la Coopération (Agence de Coopération Suisse)
DGR	Direction Générale des Routes
DGTS	Direction Générale des Transports de Surface
DSP	Document de Stratégie Pays
DSPAR	Document de Stratégie Pays Axée sur les Résultats
DSR	Délégation Sanitaire Régionale
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DTCP 3	Vaccination contre la diphtérie, le tétanos, la coqueluche et la poliomyélite
E&A	Eau et Assainissement
EAMR	External Assistance Management Report
ECHO	European Commission's Directorate General for Humanitarian Aid

Sigle	Nom
EDST	Enquête Démographique et de Santé au Tchad
ENASS	Ecole Nationale des Agents Sociaux et Sanitaires
EUFOR	European Union Force (Forces de l'Union Européenne)
FAD	Fonds Africain de Développement
FAO	Food and Agriculture Organisation (Fonds Mondial pour l'Alimentation)
FED	Fonds Européen de Développement
FER	Fonds d'Entretien Routier
FID	Formation Initiale Décentralisée
FMI	Fonds Monétaire International
FOSAP	Fonds de soutien pour les activités en matière de population
FRPC	Facilité de la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance
GdT	Gouvernement du Tchad
GFATM	The Global Fund to fight Aids, Tuberculosis and Malaria (Fonds Mondial de lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme)
GR	Groupe de Référence
GTZ	Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (Agence de Coopération Allemande)
GXAF	Milliards de FCFA
HV	Hydraulique Villageoise
IDA	International Development Association (Association Internationale de Développement)
IDH	Indice de Développement Humain
IDP	Internally displaced person (personne déplacée interne)
IEC	Information, Education, Communication
INSEED	Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques
IOV	Indicateur Objectivement Vérifiable
IPC	Indice de Perception de la Corruption
ISF	Instrument de Stabilité Facilité
KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau
LRRD	Linking Relief, Rehabilitation and Development
MAT	Ministère de l'Aménagement du Territoire
MCD	Médecin chef de district
MCH	Médecin chef de l'hôpital
MEERH	Ministère de l'Eau, de l'Environnement et des Ressources Halieutiques
MEP	Ministère de l'Economie et du Plan
MINURCAT	Mission des Nations Unies en République Centrafricaine et au Tchad
MR	Monitoring Report
MSF	Médecins sans Frontières
MSP	Ministère de la Santé Publique
MTPT	Ministère des Travaux Publics et des Transports
NC	Nouveaux cas (recensés au niveau des centres de santé)
NTIC	Nouvelles Technologies d'Information et de Communication
OANET	Organisation des Acteurs Non Etatiques du Tchad
OCDE	Organisation pour la Coopération et le Développement Economique
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ON	Ordonnateur National
ONC	Office National des Céréales
ONE	Organisation non étatique
ONG	Organisation non gouvernementale
PAAS	Programme d'Appui à l'Ajustement Structurel
PABG	Programme d'Appui à la Bonne Gouvernance
PACE	Programme Panafricain de Contrôle des Epizooties
PAIPPTE	Point d'Achèvement de l'Initiative Pays Pauvre Très Endetté
PAMFIP	Programme d'Appui à la Modernisation des Finances Publiques
PARSET	Programme d'Appui à la Réforme du Système Electoral
PAS	Programme d'Accompagnement à la Stabilisation (de l'Est du Tchad)
PASILD	Projet d'Appui et de Support aux Initiatives Locales de Développement
PCA	Paquet complémentaire d'activités

Sigle	Nom
PCIME	Prise en charge intégrée de la mère et de l'enfant
PDH	Plan de Développement hospitalier
PEP	Profil environnemental pays
PEV	Programme élargi de vaccination
PIB	Produit Intérieur Brut
PIDR	Plan d'Intervention pour le Développement Rural
PIN	Programme Indicatif National
PIR	Programme Indicatif Régional
PMA	Paquet Minimum d'Activités
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMH	Pompe à Motricité Humaine
PMR	Programme de Microréalisations
PNB	Produit National Brut
PNDS	Programme National de Développement sanitaire
PNLS	Programme National de Lutte contre le Sida
PNS	Politique Nationale de la Santé
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNZ	Parc National de Zakouma
PPTTE	Pays Pauvre Très Endetté
PRA	Pharmacies Régionales d'Approvisionnement
PRS	Programme Régional Solaire
PSF	Pharmaciens Sans Frontières
PSICD	Programme de Soutien aux Initiatives Culturelles Décentralisées
PST	Politique Sectorielle des Transports
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PU	Protocole d'Utilisation
RAC	Rapport Annuel Conjoint
RDC	République Démocratique du Congo
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
ROM	Result-oriented monitoring
SC	Secteur de Concentration
SDEA	Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement
SG	Secrétaire Général
SGA	Secrétaire Général Adjoint
SGG	Secrétariat Général du Gouvernement
SIS	Système d'Information Sanitaire
SNBG	Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance
SNEC	Stratégie Nationale d'Etat Civil
SNER	Société Nationale d'Entretien Routier
SNRP	Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté
SNT	Stratégie Nationale des Transports
STABEX	Stabilisation des recettes d'Exportation
STEE	Société Tchadienne de l'Eau et de l'Électricité
TAE	Taxe à l'Essieu
TdR	Termes de Référence
TIPAC	Transit International dans les Pays de l'Afrique centrale
UDEAC	Union Douanière et Économique de l'Afrique Centrale
UE	Union Européenne
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UTLC-T	Unité de Liaison et de Contrôle -Transport
VAN	Valeur actualisée nette
VAT	Vaccination antitétanique (prévention du tétanos néonatal)
VIH/SIDA	Virus d'Immunodéficience Humaine/ Syndrome d'Immunodéficience Acquis

Annexe 1 : Termes de référence



COMMISSION EUROPÉENNE

Evaluation

Evaluation de la coopération de la Commission européenne

avec le TCHAD

Evaluation de niveau pays

12 Septembre 2007

Draft final version

TABLE DES MATIÈRES

1. MANDAT ET OBJECTIF
2. CONTEXTE
3. CHAMP DE L’EVALUATION
4. DEROULEMENT ET METHODOLOGIE
- 4.1. PHASE DE PREPARATION
- 4.2. PHASE DOCUMENTAIRE
- 4.2.1. *Rapport de démarrage*
- 4.2.2. *Rapport de phase documentaire*
- 4.3. PHASE DE TERRAIN
- 4.4. PHASE DE SYNTHÈSE ET SEMINAIRE
- 4.5. RETROACTION ET DIFFUSION
5. QUESTIONS D’EVALUATION
6. RESPONSABILITE DE LA GESTION ET DU SUIVI DE L’EVALUATION
7. L’EQUIPE D’EVALUATION
8. CALENDRIER
9. COUT DE L’EVALUATION
10. MODALITES DE PAIEMENTS

ANNEXE 1 : DOCUMENTATION INDICATIVE POUR L’EVALUATION

ANNEXE 2 : STRUCTURE DU RAPPORT FINAL

ANNEXE 3 : GRILLE SYNTHETIQUE D’APPRECIATION DE LA QUALITE DES TRAVAUX D’EVALUATION

ANNEXE 4 : SECTEURS DE CONCENTRATION DU 9EME FED

ANNEXE 5 : RESSOURCES FINANCIERES FINALES DU 8^E FED

1 MANDAT ET OBJECTIFS

L'évaluation systématique et régulière de ses programmes de dépenses est une priorité de la Commission européenne (CE), en vue de rendre compte de la gestion des fonds alloués et de promouvoir une culture d'apprentissage de l'expérience dans toute l'organisation. L'accent mis sur **l'impact**, particulièrement dans le cadre des programmes des Directions Générales de la « famille RELEX »¹ s'inscrit dans un contexte de concentration croissante de l'aide extérieure et de généralisation des approches orientées vers les résultats.

L'évaluation de la coopération de la Commission avec la République du Tchad fait partie du programme d'évaluation pour 2007 tel qu'approuvé par les Commissaires des Relations Extérieures et du Développement.

Les principaux objectifs de l'évaluation sont de :

- fournir aux services concernés de la Commission ainsi qu'au grand public une appréciation globale et indépendante de la coopération passée et présente de la Commission avec la République du Tchad;
- tirer les principaux enseignements de cette coopération en vue d'améliorer les stratégies et programmes actuels et futurs de la Commission.

2 CONTEXTE

2.1. Conformément à l'article 177 du traité instituant la Communauté européenne, la politique de la Communauté dans le domaine de la coopération au développement vise :

- au développement économique et social durable des pays en développement et plus particulièrement des plus défavorisés d'entre eux ;
- à l'insertion harmonieuse et progressive des pays en développement dans l'économie mondiale ;
- à la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement.

2.2. Ces objectifs ont été confirmés dans la Communication du Parlement, du Conseil et de la Commission sur "Le Consensus Européen pour le Développement"² et dans la Déclaration sur la Politique de Développement du 10 novembre 2000³.

Le Conseil de l'Union européenne (UE) et la Commission ont identifié les **six domaines prioritaires** suivants : Commerce et Développement ; Intégration et Coopération régionales; Appui aux politiques macro-économiques liées à des programmes sociaux ; Transport ; Développement Rural Durable et Sécurité Alimentaire ; Renforcement des Capacités Institutionnelles, Bonne Gouvernance et Etat de droit.

L'environnement et le genre sont considérés comme des priorités transversales qui doivent être intégrées dans ces six thèmes afin de garantir un développement durable.

2.3. Le Tchad constitue un cas spécifique. Etant donné ses contraintes structurelles d'enclavement, sa faible productivité agricole, sa forte croissance démographique et la détérioration de son environnement, le Tchad reste un des pays les plus pauvres de l'Afrique. La pauvreté frappe particulièrement les femmes et d'autres groupes vulnérables. Il est à signaler que, depuis peu, l'exploitation du pétrole apporte des ressources financières au pays.

Le Gouvernement est confronté à des **défis** qui sont loin d'être résolus, notamment un contexte de crise sociale et politique (et même militaire) qui risque de compromettre les perspectives de croissance économique. L'année 2006 a été encore caractérisée par des affrontements militaires entre le gouvernement et des mouvements rebelles. L'état d'urgence a été étendu à presque tout le pays, y compris à la capitale N'djamena et ce, jusqu'en mai 2007.

Des attentes sociales non satisfaites, des tensions régionales suite aux demandes d'autonomie élargie, des enjeux en termes de gouvernance et de corruption, des divisions ethniques, une distribution équilibrée des revenus provenant de la production de pétrole (ce qui permettra de répondre en fin –au moins en partie -

¹ Directions Générales des Relations Extérieures (RELEX), du Développement (DEV), de l'Aide Humanitaire (ECHO), de l'Élargissement (ELARG), du Commerce (TRADE) et l'Office de Coopération EuropeAid (AIDCO).

² JO 2006/C 46/01

³ Document du Conseil 13458/00

aux besoins énormes auxquels le pays fait face), figurent parmi les défis auxquels le Gouvernement doit faire face.

Avec les affrontements militaires entre les rebelles et le Gouvernement qui ont été également accompagnés d'incursions de Djandjaveed venant du Soudan, le nombre de **personnes déplacées** à l'intérieur du pays a encore augmenté de manière significative⁴.

2.4. Malgré la traversée d'une période d'instabilité politique depuis 2004, le pays a réussi à améliorer l'état de ses **finances publiques** notamment en utilisant des critères de performance (au lieu d'un focus sur les procédures) et en présentant des programmes assortis d'objectifs mesurables et quantifiables. L'amélioration des finances publiques s'est également manifestée dans la préparation et l'exécution de la Loi de Finances annuelle, par l'élaboration et le suivi du budget du programme trisannuel bâti autour de scénarios sur plusieurs années (baptisés Cadre de Dépenses à Moyen Terme - CDMT).

2.5. Sur le plan international, le Tchad et le Soudan entretiennent des relations tendues depuis le déclenchement des hostilités au Darfour s'accusant mutuellement d'entretenir des mouvements rebelles. Les relations diplomatiques entre les deux pays avaient été rompues avant d'être rétablies en juin dernier grâce à une médiation libyenne. Depuis, les deux pays n'ont cessé de s'accuser de provocations et le Tchad s'est même déclaré en état de guerre avec le Soudan.

Les relations diplomatiques entre la **République populaire de Chine** et le Tchad ont été rétablies au courant de l'année 2006. Le Ministre chinois des Affaires Etrangères a effectué une visite au Tchad en janvier 2007. La coopération envisagée entre les deux pays concernera les domaines de l'économie, des infrastructures, des télécommunications, de l'agriculture, de la santé publique. On peut s'attendre à une intensification des relations économiques entre les deux pays surtout en matière pétrolière.

2.6. La **réduction de la pauvreté** constitue "la" priorité dans la politique de développement du Gouvernement tchadien. Différentes assises se sont tenues depuis 1998 telles que les tables rondes de Genève en 1998 et des réunions sectorielles participatives au cours de l'année 1999. Ces rencontres ont abouti à la définition d'une stratégie nationale de réduction de la pauvreté (SNRP) adoptée en juin 2003. Cette stratégie couvre l'appui à 5 secteurs prioritaires de développement : les transports, l'urbanisme et l'habitat, la santé, l'éducation et la formation, et enfin, le développement rural comprenant l'agriculture, l'élevage et l'environnement. Elle comprend des programmes d'action dans ces différents secteurs.

2.7 La coopération de la CE avec le Tchad date du début de la création de la Communauté Européenne. En effet, dès sa signature en 1957, le Traité de Rome prévoyait l'association des pays et territoires d'outre-mer à l'Europe naissante et la création du premier Fonds Européen de Développement (FED). Depuis 2001, un Document de Stratégie Pays (DSP) a été élaboré. Celui-ci est en fait le nouveau cadre de coopération CE/Tchad pour la période 2002-2007. Ce document est le fruit d'un processus commun de programmation (qui a commencé avec le lancement de l'Accord de Cotonou en janvier 2001) qui a fait participer beaucoup d'acteurs: la Commission, les États membres de l'UE, le Gouvernement, la société civile y inclus le secteur privé. Il comprend toutes les ressources financières et l'ensemble et instruments disponibles. L'objectif du DSP est de contribuer à la réduction significative de la pauvreté, à la consolidation d'un cadre macro-économique viable ainsi qu'au respect de principes de gestion saine et transparente.

2.8. Les **ressources financières** prévues par le 9^e FED à disposition du Tchad (période 2001-2007), s'élevaient à 202 M€ pour l'enveloppe A et à 71 M€ pour l'enveloppe B (réduite de 34M€ suite à l'évaluation à mi-parcours). A la Revue Finale, les allocations attribuées au Tchad ont finalement été les suivantes : 209,4 M€ pour l'enveloppe A et 18,8 M€ pour l'enveloppe B.

Les **secteurs de concentration** choisis en fonction des priorités stratégiques du Gouvernement sont **l'appui à la politique des transports et l'appui à la politique de l'eau**, complétés par un appui macro-économique et des activités dans des secteurs transversaux hors concentration (environnement, élevage, appui aux ANE etc). A la Revue Finale, il a été constaté que les secteurs de concentration ont été légèrement modifiés (voir les détails en annexe 4). Tous les montants prévus ont été engagés.

⁴ On parle d'environ 170.000 déplacés selon le dernier rapport du Secrétaire Général des Nations-Unies daté du 10 août 2007. Ce rapport fait aussi état de 236.000 réfugiés soudanais à l'est du Tchad. Le nombre de réfugiés centrafricains sur le territoire tchadien s'est également accru ces derniers temps à cause de l'instabilité qui règne dans le nord de la RCA. Il s'établirait aujourd'hui à 48.000 personnes au sud du pays.

Pour ce qui est du 8^e FED, les ressources financières globales s'élevaient initialement à 151,5 Millions d'€ (plus 20,3 de la BEI) et les secteurs focaux étaient les infrastructures routières, la santé ainsi que l'hydraulique villageoise. A la date d'aujourd'hui, le montant des décisions prises dans le cadre du 8^e FED pour le Tchad atteint le montant de 224,6 M€(voir les détails en annexe 5).

Il est à signaler que le Tchad a bénéficié de financements dans le cadre d'ECHO⁵ ainsi que de lignes budgétaires thématiques et de fonds dans le cadre du STABEX (coton);

Des projets et programmes régionaux ont eu des composantes nationales au Tchad. Les principaux projets régionaux sont les routes transnationales, le PRS (programme régional solaire) et le PACE (programme d'appui au contrôle des épizooties- secteur de l'élevage)

3 CHAMP DE L'EVALUATION

Le champ de l'évaluation couvre les stratégies de coopération de la Commission ainsi que leur mise en œuvre pour la période 1996-2007.

L'analyse du Consultant devra porter sur :

- la pertinence, la cohérence et la complémentarité des stratégies de coopération de la Commission pour la période 1996-2007;
- la correspondance entre la programmation et la mise en œuvre pour la même période ;
- la mise en œuvre de la coopération de la Commission en mettant particulièrement l'accent sur l'efficacité, l'efficience et l'impact pour la période 1996-2007 et sur les effets de la coopération passée sur le cycle de programmation actuel 2007-2013 ;
- les domaines de coopération suivants : le secteur des transports, l'appui à la politique de l'eau, l'appui macroéconomique, le domaine de la santé et le développement rural comprenant l'agriculture, l'élevage et l'environnement.

L'évaluation des actions d'aide d'urgence ne fait pas partie du champ de cette évaluation. Par contre, le lien entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement est à analyser (LRRD).

4 DEROULEMENT ET METHODOLOGIE

Le déroulement de l'évaluation se décompose en **cinq phases** couvrant plusieurs étapes méthodologiques. La zone "en gris" du tableau ci-dessous, à laquelle il convient d'ajouter la production de la note de lancement, concerne essentiellement le Consultant :

Phases de l'évaluation	Étapes méthodologiques ⁶
1. Phase de préparation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Constitution du groupe de référence (GR) ▪ Rédaction des Termes de Référence (TdR) ▪ Note de lancement (Consultant)
2. Phase documentaire ⁷ 3. Phase de terrain 4. Phase de synthèse et séminaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Structuration de l'évaluation ⁸ ▪ Collecte de données⁹, vérification des hypothèses ▪ Analyse ▪ Jugements

⁵ La Commission européenne, à travers la DG ECHO⁵ a pris, de 2003 à 2007, 8 décisions financières relatives au Tchad pour un montant total de 73,5 millions d'€. Elle a maintenu en 2007 sa capacité d'assistance multisectorielle à la crise humanitaire à l'est du Tchad. Un Plan Global à hauteur de 15 millions d'€ couvre tous les secteurs conventionnels de l'assistance humanitaire – nutrition et santé, eau et assainissement, abris et biens non alimentaires, protection des populations, services communs, en particulier coordination et transport aérien humanitaire – à l'exception de l'aide et de la sécurité alimentaire, qui font l'objet d'une enveloppe distincte de 10 millions d'€ sous la décision de financement relevant la ligne budgétaire appropriée. Une nouvelle décision de 5,5 millions d'€ au titre de la réserve intra-ACP du 9^{ème} FED est en cours d'élaboration pour l'année 2007 portant à 30,5 millions le montant global des fonds alloués par la DG ECHO au Tchad.

⁶ Ces étapes ne sont pas nécessairement séquentielles.

⁷ Elle inclut des entretiens à Bruxelles et pourrait comprendre une courte mission dans le pays.

⁸ La méthodologie applicable à cette évaluation se trouve sur le site web de l'unité évaluation http://ec.europa.eu/comm/europeaid/evaluation/methodology/methods_home.htm

Phases de l'évaluation	Étapes méthodologiques ⁶
5. Rétroaction et diffusion	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Grille de qualité ▪ Résumé pour les Commissaires concernés ▪ EvInfo (résumé pour les bases de données de l'OCDE et de la Commission) ▪ Fiche contradictoire (réponse des services de la Commission)

4.1. Phase de préparation

Le gestionnaire de l'évaluation identifie les services de la Commission à inviter au groupe de référence en veillant à atteindre trois objectifs : l'apport d'expertise et d'information, l'expression de la variété des points de vue pertinents au sein de la Commission et la légitimité du processus d'évaluation.

Le groupe de référence agit comme la principale interface entre le Consultant et les services de la Commission. Les principales fonctions du groupe de référence consistent à :

- émettre un avis sur les termes de références élaborés par l'Unité Evaluation ;
- fournir au Consultant toute l'information et la documentation disponible concernant l'objet de l'évaluation ;
- examiner le rapport de démarrage ainsi que les rapports ultérieurs produits par le Consultant ;
- porter un jugement sur la qualité du travail réalisé par le Consultant ;
- contribuer à assurer la diffusion et la prise en compte des résultats et des recommandations de l'évaluation dans la conception et la mise en œuvre des programmes de coopération futurs.

Le gestionnaire de l'évaluation prépare les termes de référence de l'évaluation et les adresse au Consultant.

Ce dernier présente, dans un délai de 10 jours après réception des TdR, une note de lancement qui contient : (i). la compréhension des TdR ; (ii). La composition (provisoire) de l'équipe d'évaluation accompagnée des CV ; (iii). Une proposition de budget.

La note de lancement est transmise au groupe de référence pour commentaires.

4.2. Phase documentaire

4.2.1. Rapport de démarrage

Après approbation de la note de lancement par l'Unité Evaluation, le Consultant procède à l'étape de structuration de l'évaluation, qui conduit à la production d'un **rapport de démarrage**.

Une grande partie du travail consiste à analyser la documentation clé relative à la coopération (passée et présente) de la Commission avec le TCHAD (en particulier les documents de stratégie et de programmation). Le Consultant considère également la documentation produite par les autres donateurs et agences internationales. Sur la base des informations obtenues et analysées, le Consultant :

a. reconstruit la logique d'intervention de la Commission dans le cadre de sa coopération avec le TCHAD.

La reconstruction de la logique d'intervention prend la forme d'un ou de plusieurs diagrammes logiques des effets qui doivent être strictement basés sur des documents officiels. L'élaboration de ou des diagrammes des effets suppose que le Consultant ait préalablement (i) identifié et hiérarchisé les objectifs de coopération recensés dans les documents officiels ; (ii) traduit ces objectifs explicites en effets attendus. Les effets attendus constituent les « boîtes » de ou des diagrammes. Les éventuels « trous » dans la logique d'intervention doivent être indiqués et

⁹ Celle-ci comprend toute documentation pertinente et appropriée provenant (i) des services de la Commission, et/ou (ii) d'autres sources (à préciser).

remplis sur la base d'hypothèses qui seront validées par le groupe de référence. Le ou les diagramme(s) logique(s) des effets sont utiles pour l'identification des principales questions d'évaluation ;

b. propose des questions d'évaluation, chaque question étant assortie de commentaires explicatifs. Le choix des questions est déterminant pour les étapes suivantes de collecte d'information, d'élaboration des méthodes d'analyse et d'élaboration des jugements finaux ;

Une première réunion se tient avec le groupe de référence pour discuter et valider le(s) diagramme(s) logique(s) et les questions d'évaluation.

c. identifie pour chaque question d'évaluation retenue les critères de jugement et indicateurs appropriés. Pour chaque question, au moins un critère de jugement doit être identifié, et à chaque critère doit correspondre un nombre limité d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs ;

d. ajoute une description du contexte de la coopération de la Commission avec le TCHAD ;

e. propose des méthodes adaptées de collecte de données et d'informations tant au siège de la Commission que sur le terrain et présente une méthode appropriée pour l'analyse des données et informations collectées, en précisant les limites éventuelles de ces méthodes.

Le rapport confirme également, s'il y a lieu, (i) la composition finale de l'équipe d'évaluation ; (ii) le calendrier final. Ces deux derniers points font l'objet d'un échange formel de lettres entre le Consultant et la Commission.

Cette phase peut comprendre une courte visite préparatoire et exploratoire sur le terrain par le Consultant et/ou un représentant de l'Unité Evaluation.

4.2.2. Rapport de phase documentaire

Après validation du rapport de démarrage, le Consultant procède à l'étape finale de la phase documentaire, au cours de laquelle, il :

- présente les indicateurs quantitatifs et qualitatifs finalisés ;
- présente les premiers éléments de réponse aux questions d'évaluation et les premières hypothèses à tester sur le terrain ;
- présente des méthodes appropriées de collecte de données et d'informations dans le pays, en précisant les limites et en décrivant la manière dont ces données seront « croisées » ;
- propose des méthodes d'analyse appropriées des données et informations collectées, en indiquant à nouveau les limites de ces méthodes pour le TCHAD ;
- propose une liste d'activités, de projets et de programmes devant faire l'objet d'une analyse approfondie sur le terrain.

A l'issue de ce travail, le Consultant présente au groupe de référence un projet de rapport de phase documentaire présentant les résultats de la première phase de l'évaluation, reprenant toutes les tâches ci-dessus énumérées (le rapport de démarrage constitue une annexe au rapport de phase documentaire). **La mission de terrain ne peut avoir lieu qu'après l'approbation, par le gestionnaire de l'évaluation, de la méthodologie proposée pour celle-ci.**

4.3. Phase de terrain

Après l'acceptation du rapport de phase documentaire, le Consultant effectue la mission de terrain.

Le travail sur le terrain est entrepris selon la démarche préalablement exposée dans le rapport de phase documentaire et approuvée par le groupe de référence, en accord avec la Délégation. Si, au cours de la mission de terrain, des modifications significatives de la méthodologie et/ou du calendrier sont jugées nécessaires, le Consultant doit obtenir l'approbation de l'Unité Evaluation avant leur mise en œuvre.

A l'issue de l'étude de terrain, le Consultant présente les résultats préliminaires de l'évaluation au cours d'une réunion de restitution avec la Délégation ;

au groupe de référence peu de temps après son retour du terrain.

4.4. Phase de synthèse et séminaire

Le Consultant soumet un projet de rapport final conforme au modèle présenté en annexe 2 et prenant en compte les commentaires émis au cours des réunions de restitution avec la Délégation et le groupe de référence (cf. 4.3).

Si le gestionnaire de l'évaluation considère le rapport de qualité suffisante (cf. annexe 3), il le transmet au groupe de référence qui se réunit afin d'en discuter avec l'équipe d'évaluation.

Sur la base des commentaires exprimés par le groupe de référence et l'Unité Evaluation, le Consultant apportera au rapport les modifications nécessaires. Le projet de rapport final révisé est ensuite présenté lors d'un séminaire à **N'DJAMENA (au TCHAD)**. Le but du séminaire est de présenter les résultats, les conclusions et les recommandations préliminaires de l'évaluation aux Autorités nationales, à la Délégation ainsi qu'à l'ensemble des parties prenantes concernées par la coopération (organisations représentatives de la société civile, bailleurs de fonds, etc.).

Le Consultant doit préparer une présentation (format *Power Point*, de préférence) pour le séminaire. Le support de cette présentation est considéré comme un produit de l'évaluation au même titre que les rapports.

Sur la base des commentaires exprimés lors du séminaire et des commentaires émis ultérieurement par le groupe de référence, la Délégation et/ou le gestionnaire de l'évaluation, le Consultant rédige le rapport final. Le Consultant peut soit accepter, soit rejeter les commentaires, mais, en cas de rejet, il doit motiver (par écrit) son refus (les commentaires et les réponses du Consultant sont joints en annexe au rapport).

Le support de la présentation (*power point*) est révisé de manière à correspondre au rapport final.

4.5. Rétroaction et diffusion

Après approbation du rapport final, l'Unité Evaluation procède à la diffusion des résultats (conclusions et recommandations) de l'évaluation. L'Unité Evaluation (i) exprime un jugement formel (cf. annexe 3) sur la qualité de l'évaluation ; (ii) prépare un résumé de l'évaluation conforme au modèle du CAD (EvInfo) ; (iii) prépare et diffuse une *Fiche contradictoire* comportant trois colonnes. La première colonne est remplie par l'Unité Evaluation qui y fait figurer les recommandations principales du rapport d'évaluation. La seconde comporte la réponse des services de la Commission à ces recommandations. La troisième colonne est destinée au suivi de la réponse des services après un an.

Le rapport final, la grille de jugement de qualité, l'EvInfo et la Fiche contradictoire sont publiés sur le site Internet de l'Unité Evaluation.

5 QUESTIONS D'EVALUATION

L'évaluation est basée sur les critères du CAD de l'OCDE : pertinence, impact, efficacité, efficacité et durabilité. Ces critères peuvent être pondérés de manière différente, en fonction de la hiérarchisation des questions d'évaluation.

De manière générale, les questions (au nombre de 10, au maximum) font référence aux domaines principaux suivants :

- **Pertinence de la stratégie/du programme d'intervention** : cela comprend la pertinence par rapport aux objectifs généraux de la Commission ainsi que la pertinence par rapport aux besoins et aux priorités du TCHAD (notamment dans le choix de la (des) population(s) cible(s)).
- **Conception de la stratégie/du programme d'intervention** : il s'agit principalement d'analyser l'adéquation entre les objectifs retenus dans les documents de programmation et les ressources prévues pour les atteindre. Le Consultant vérifiera également dans quelle mesure les modalités d'intervention (instruments, canaux de financements, etc.) retenues sont adaptées aux objectifs poursuivis.

- **Adéquation entre la mise en œuvre et la stratégie** : le Consultant doit vérifier dans quelle mesure le calendrier et l'exécution des programmes d'intervention (types d'interventions, répartition géographique et sectorielle de l'aide, instruments et canaux de financements, etc.) correspondent à la stratégie retenue. Il mettra en évidence les véritables bénéficiaires, directs ou indirects, de l'intervention et les comparera avec la (les) population(s) cible(s) retenue(s) dans les documents de programmation.
- **Degré d'atteinte des objectifs principaux** : Le Consultant doit identifier tous les résultats et impacts enregistrés, y compris les impacts inattendus, et les comparer avec les résultats et les impacts attendus. Le Consultant identifiera également les changements produits dans les secteurs sur lesquels les programmes de la Commission sont supposés produire un impact.
- **Efficiences de la mise en œuvre** : pour les actions qui se seraient révélées efficaces, il convient de se demander dans quelle mesure les ressources financières, humaines, réglementaires, ou administratives ont favorisé ou, au contraire, entravé la production des résultats et des impacts.
- **Durabilité des effets** : il s'agit d'analyser dans quelle mesure les bénéfices des actions de coopération sont susceptibles de se maintenir après la fin de l'intervention de la Commission.
- **Priorités transversales** : par exemple, le genre, l'environnement, les droits de l'homme, le VIH/SIDA, le renforcement des capacités institutionnelles, etc. Il convient de vérifier, d'une part, dans quelle mesure ces priorités ont été prises en compte dans les documents de programmation ; d'autre part, de quelle manière cette prise en compte s'observe tant dans les modalités de mise en œuvre que dans les effets produits par l'intervention.
- **Les « 3C » (coordination, complémentarité et cohérence)** : coordination et complémentarité avec les autres Etats membres de l'UE et les autres donateurs ; cohérence avec les politiques de l'UE (y inclus les politiques propres à chacun des Etats membres).

6 RESPONSABILITE DE LA GESTION ET DU SUIVI DE L'EVALUATION

L'Unité Evaluation (AIDCO 03) est responsable de la gestion et du suivi de l'évaluation, avec l'aide du groupe de référence (cf. 4.1).

7 L'EQUIPE D'EVALUATION

L'équipe d'évaluation doit posséder une connaissance et une expérience :

des méthodes et techniques d'évaluation en général et, si possible, de l'évaluation dans le domaine de la coopération et du développement en particulier ;

du TCHAD ;

des domaines suivants : le secteur des transports, l'appui à la politique de l'eau, l'appui macroéconomique surtout lié au secteur de la santé et le domaine du développement rural comprenant l'agriculture, l'élevage et l'environnement ;

de la langue française. Tous les rapports seront rédigés en français. Le résumé y compris les conclusions et recommandations (max.12 pages) sera traduit en anglais.

L'Unité Evaluation recommande vivement que l'équipe d'évaluation comporte des experts locaux (en particulier, mais non uniquement, pendant la phase de terrain) ayant une connaissance approfondie des secteurs clés de l'évaluation. Toutefois, une attention particulière devra être apportée par le bureau d'études dans le choix de ces experts en veillant à ce qu'ils soient d'une stricte neutralité.

Conformément aux règles du contrat cadre, une déclaration d'absence de conflit d'intérêts doit être signée par chaque membre de l'équipe d'évaluation et annexée à la note de lancement.

8 CALENDRIER

Les dates mentionnées ci-dessous peuvent être modifiées avec l'accord de l'ensemble des parties intéressées.

<i>Déroulement de l'évaluation</i>	<i>Notes et rapports</i>	<i>Dates</i>	<i>Réunions</i>
Constitution du GR	Notes	Mi-juillet 2007	
Rédaction des termes de référence	Td R provisoires	Mi-août 2007	
	Td R finaux	Mi- septembre 2007	
Lancement	Note de lancement	Fin septembre 2007	
<u>Phase documentaire</u>			
Phase de structuration	1 ^e partie du rapport démarrage (Diagramme logique des effets + questions d'évaluation)	Mi-octobre 2007	Réunion du GR (réunion de démarrage)
	Rapport de démarrage provisoire	Fin octobre 2007	
	Rapport de démarrage final	Mi-novembre 2007	
Rapport de phase documentaire	Rapport de phase documentaire provisoire	Mi-décembre 2007	Réunion du GR
	Rapport de phase documentaire final	Mi-janvier 2008	
<u>Phase de terrain</u>			
Réunion de restitution	Support de présentation	Fin mars 2008	Réunion du GR
<u>Phase de synthèse</u>			
	1 ^{er} rapport final provisoire	Fin avril 2008	Réunion du GR
	2 ^e rapport final provisoire	Mi-mai 2008	
	Support de présentation	Mai 2008	Séminaire à N'DJAMENA
	Rapport final	Juin 2008	

9 COUT DE L'EVALUATION

Le coût global de l'évaluation ne peut, en principe, excéder 200.000 € Ce montant inclut les frais liés à l'organisation du séminaire de restitution à N'DJAMENA (7.000 € maximum).

Le budget pour le séminaire (honoraires, perdiems et voyage) est présenté séparément dans la note de démarrage.

10 MODALITES DE PAIEMENTS

Les modalités de paiement sont les suivantes : 30% à l'acceptation du rapport de démarrage ; 50% à l'acceptation du projet de rapport final ; 20% à l'acceptation du rapport final.

Les coûts relatifs au séminaire sont facturés et payés séparément.

ANNEXE 1 : DOCUMENTATION INDICATIVE POUR L'EVALUATION

Documentation générale

Communications de la Commission

Différents règlements dont le 443/92

- Rapports d'évaluations de projets
- Rapports de suivi de projets (ROM)

Pays

- CRIS et autres bases de données pour ce qui concerne les projets financés, les engagements, les paiements, etc.
- Stratégie de coopération et programme indicatif pour la période 2002-2007
- Conclusions de la revue à mi-parcours.
- Documents clé de planification et de politique du gouvernement ;
- Documentation pertinente fournie par les autorités locales et d'autres partenaires locaux, et bailleurs de fonds, etc.

ANNEXE 2 : STRUCTURE D'ENSEMBLE DU RAPPORT FINAL

Le plan d'ensemble du rapport est le suivant :

Synthèse

- Contexte de l'évaluation
- Réponses aux questions évaluatives
- Conclusions (1)
- Recommandations (2)

Longueur : le rapport final devra être court (75 pages hors annexes au maximum). Les informations supplémentaires sur le contexte, le programme ou les aspects globaux de la méthodologie et de l'analyse seront placées dans les annexes. Les annexes devraient comprendre : les diagrammes logiques des effets ; la méthodologie employée; la liste des personnes rencontrées ; la liste des documents utilisés ; les TdR ; toute autre information servant de base à l'analyse (par exemple : tableaux avec indicateurs économiques et sociaux, etc.).

- (1) Les conclusions doivent être regroupées par « clusters » (groupes) homogènes.

Le chapitre « Conclusions » doit contenir un paragraphe ou un sous-chapitre reprenant les 3 à 4 conclusions majeures organisées par ordre d'importance.

Le chapitre de « Conclusions » doit également permettre de présenter les sujets pour lesquels il existe des bonnes pratiques et les sujets pour lesquels il est nécessaire de réfléchir à des modifications ou à des réorientations.

- (2) Les recommandations doivent être liées aux conclusions sans être leur calque.

Les recommandations doivent être hiérarchisées et priorisées au sein des différents clusters (groupes) de présentation retenus.

Les recommandations doivent être réalistes, opérationnelles et faisables. Dans la mesure du possible, les conditions éventuelles de mise en œuvre doivent être précisées.

Le chapitre « Recommandations » doit contenir un sous-chapitre ou un paragraphe spécifique correspondant au paragraphe reprenant les 3 à 4 principales conclusions. Doivent ainsi être présentées au regard de chaque conclusion, des options d'actions avec les conditions liées à chaque option ainsi que les conséquences prévisibles de la mise en œuvre de chaque option.

ANNEXE 3 : GRILLE SYNTHETIQUE D'APPRECIATION DE LA QUALITE DES TRAVAUX D'EVALUATION

Concernant ce critère, le rapport d'évaluation est :	Inacceptable	Médiocre	Bon	Très bon	Excellent
1. La satisfaction des demandes : L'évaluation traite-t-elle de façon adéquate les demandes d'information formulées par les commanditaires et correspond-elle au cahier des charges ?					
2. L'adéquation du champ : La raison d'être du programme 6, ses réalisations, ses résultats et ses impacts sont-ils étudiés dans leur totalité, y compris ses interactions avec d'autres politiques et ses conséquences imprévues ?					
3. L'adéquation de la méthodologie : La conception de l'évaluation est-elle adaptée et adéquate pour fournir les résultats nécessaires (avec leurs limites de validité) pour répondre aux principales questions d'évaluation ?					
4. La fiabilité des données : Les données primaires et secondaires collectées et sélectionnées sont-elles adaptées ? Offrent-elles un degré suffisant de fiabilité par rapport à l'usage attendu ?					
5. La solidité de l'analyse : L'analyse des informations quantitatives et qualitatives sont-elles conforme aux règles de l'art, complète et adaptée afin de répondre correctement aux questions évaluatives ?					
6. La crédibilité des résultats : Les résultats découlent-ils logiquement et sont-ils justifiés par l'analyse des données et par des interprétations basées sur des hypothèses explicatives présentées avec soin ?					
7. La valeur des conclusions : Les conclusions sont-elles justes, découlent-elles de l'analyse et sont-elles non biaisées par des considérations personnelles ou partisans ?					
8. L'utilité des recommandations : Les recommandations sont-elles compréhensibles, utiles, applicables et assez détaillées pour être concrètement mises en œuvre ? Les recommandations découlent-elles des conclusions ?					
9. Clarté du rapport : Le rapport décrit-il le contexte et le but du programme évalué ainsi que son organisation et ses résultats de façon telle que les informations fournies soient aisément compréhensibles ?					
Compte tenu des contraintes contextuelles spécifiques qui ont pesé sur cette évaluation, le rapport d'évaluation est considéré comme					

Pipeline 2003 -2007
 9th EDF

TABLEAU RECAPITULATIF 9^{ème} FED

TCHAD

ANNEXE 4

Secteur		Title of Project	2003	2004	2005	2006	2007	Total 2003 - 2007	Total par Secteur
ENVELOPPE A									
EAU	9 ACP CD 09	Accès à l'eau potable et appui à la politique sectorielle (Phase 1)			30.000.000			30.000.000	50.000.000
	9 ACP CD 20	Accès à l'eau potable et appui à la politique sectorielle (Phase 2)					20.000.000	20.000.000	
APPUI BUDGETAIRE + BONNE GOUVERNANCE	9 ACP CD 04	Appui macro-économique	23.250.000					23.250.000	53.275.000
	9 ACP CD 19	Appui aux finances publiques (PAMFIP)					5.100.000	5.100.000	
	9 ACP CD 03	Appui à la Bonne Gouvernance	5.975.000					5.975.000	
	9 ACP CD 17	Appui au processus électoral dans le cadre du dialogue politique au Tchad (PARSET)					5.000.000	5.000.000	
	9 ACP CD 13	PASILD Programme de Développement Local				7.950.000		7.950.000	
	9 ACP CD 12	Appui à l'ON				6.000.000		6.000.000	
INFRASTRUCTURES	9 ACP CD 06	Route Kelo-Moundou (Avenant augmentation plafond CF)		4.800.000				4.800.000	88.800.000
	9 ACP CD 10	Appui à la politique sectorielle des transports: Entretien routier et axes économiques			84.000.000			84.000.000	
HORS CONCENTRATION	9 ACP CD 11	Avenant programme Santé (8ACPCD14)			3.584.965			3.584.965	17.364.653
	9 ACP CD 05	Technical Cooperation Facility (TCF)		2.900.000				2.900.000	
	9 ACP CD 22	Technical Cooperation Facility (TCF) (Phase 2)					3.879.688	3.879.688	
	9 ACP CD 15	Appui au parc national de Zakouma				7.000.000		7.000.000	
Total			29.225.000	7.700.000	117.584.965	20.950.000	33.979.688	209.439.653	
ENVELOPPE B									
	9 ACP CD 07	ECHO - Aide d'urgence		8.000.000				8.000.000	18.800.000
	9 ACP CD 08	Lutte anti-cradienne		1.800.000				1.800.000	
	9 ACP CD 16	Lutte contre la grippe aviaire				4.000.000		4.000.000	
	9 ACP CD 14	ECHO - Aide avions				1.000.000		1.000.000	
	9 ACP CD 21	Programme LRRD réfugiés centrafricains et populations hôtes sud Tchad					4.000.000	4.000.000	
Total			0	9.800.000	0	5.000.000	4.000.000	18.800.000	
TOTAL A + B			29.225.000	17.500.000	117.584.965	25.950.000	37.979.688	228.239.653	

		Pipeline 1998-2004								TABLEAU RECAPITULATIF 6ème FED	
		8 th EDF									
Référence OLAS 1.6.8 84ème FED ANNEXE 5		TCHAD									
Secteur		Title of Project	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	Total 1998-2004	Total par Secteur
EAU	8 ACP CD 05	Appui aux depouillements programme hydraulique	97.365							97.365	29.175.031
	8 ACP CD 08	Appui à la politique de l'eau		23.000.000						23.000.000	
	8 ACP CD 26	Programme régional Solaire (Phase II) (PRS II)			4.000.000					4.000.000	
	8 ACP CD 21	Etude préparatoire pour le PRS II			77.671					77.671	
	8 ACP CD 27	Ouaddai-Biltine; Hydraulique Villageoise			1.999.995					1.999.995	
APPUI BUDGETAIRE	8 ACP CD 01	Programme d'appui à l'ajustement structurel	16.800.000							16.800.000	62.118.267
	8 ACP CD 16	Programme d'appui à l'ajustement structurel		9.144.838						9.144.838	
	8 ACP CD 22	Poverty reduction support programme			11.800.000					11.800.000	
	8 ACP CD 23	Poverty reduction support programme			12.386.750					12.386.750	
	8 ACP CD 24	Poverty reduction support programme			2.000.000					2.000.000	
	8 ACP CD 25	Poverty reduction support programme			9.986.679					9.986.679	
INFRASTRUCTURES	8 ACP CD 03	Appui intégration economic region	32.500.000							32.500.000	73.552.586
	8 ACP CD 04	Etude faisabilité route Mondou-Doba	236.270							236.270	
	8 ACP CD 06	Etude impact route Kelo-Moundou		50.445						50.445	
	8 ACP CD 10	Table ronde transports		51.587						51.587	
	8 ACP CD 13	AT org. Table ronde transports		44.838						44.838	
	8 ACP CD 15	Route Kelo-Moundou		17.649.190						17.649.190	
	8 ACP CD 29	Chad-Cameroun oil export				20.300.000				20.300.000	
	8 ACP CD 30	Etudes techniques + DAO Route Doba-Sahr				742.939				742.939	
	8 ACP CD 33	Appui technique au Ministère Transports				1.905.000				1.905.000	
	8 ACP CD 39	Finalisation étude faisabilité route Mondou-Doba						72.337		72.337	
SANTÉ	8 ACP CD 12	Mise en place programme Santé		131.394						131.394	38.631.394
	9 ACP CD 05	Appui à la politique de Santé		38.500.000						38.500.000	
HORS CONCENTRATION	8 ACP CD 07	Préparation programme appui à l'ON		75.396						75.396	20.214.507
	8 ACP CD 09	Appui à l'Ordonnateur national		1.950.000						1.950.000	
	8 ACP CD 11	Coordination et gestion de microréalizations		225.515						225.515	
	8 ACP CD 19	Appui à la société civil. Programme de microréalizations			5.580.000					5.580.000	
	8 ACP CD 20	Préparation de la stratégie de coopération nationale			72.104					72.104	
	8 ACP CD 31	Appui à la gouvernance démocratique				1.253.606				1.253.606	
	8 ACP CD 38	Etude faisabilité programme appui à la bonne gouvernance						52.071		52.071	
	8 ACP CD 02	Préparation d'un programme de développement rural	77.056							77.056	
	8 ACP CD 18	CURESS Conservation utilisation			8.500.000					8.500.000	
	8 ACP CD 28	Production du film "Abouna"				299.070				299.070	
	8 ACP CD 34	Etude aménagement terroirs et gestion forêts						16.153		16.153	
8 ACP CD 36	Appui gestion financière projet PACE						64.838		64.838		
8 ACP CD 37	Appui institutionnel Ministère de l'Education						48.697		48.697		
8 ACP CD 40	Prêt global secteur financier BEI							2.000.000	2.000.000		
ECHO	8 ACP CD 07	ECHO - Aide d'urgence				888.228				888.228	888.228
			49.710.691	90.823.182	56.403.199	25.388.843	129.689	124.408	2.000.000	224.580.012	224.580.012

Annexe 2 : Données complémentaires, logique d'intervention et stratégie de la CE

Annexe 2.1 : Documents de politique européenne pour la Coopération au développement

Conformément à l'article 177 du **traité instituant la Communauté européenne**, la *politique de la Communauté dans le domaine de la coopération au développement favorise*

- *le développement économique et social durable des pays en développement et plus particulièrement des pays les plus défavorisés d'entre eux ;*
- *l'insertion harmonieuse et progressive des pays en développement dans l'économie mondiale ;*
- *la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement.*

Les objectifs du traité sont confirmés à l'article 1er de l'**accord de partenariat ACP-UE**, signé à Cotonou le 23 juin 2000 et révisé à Luxembourg le 25 juin 2005. L'objectif général de l'accord de Cotonou est de *promouvoir une approche stratégique commune de la réduction de la pauvreté, qui soit compatible avec les objectifs du développement durable, ainsi que l'intégration progressive des pays ACP dans l'économie mondiale*. La coopération entre la Communauté et le Tchad poursuit ces objectifs, en prenant en compte les principes fondamentaux définis à l'article 2, notamment *l'encouragement de l'appropriation de la stratégie par les pays et les populations concernés*.

Si le traité et l'accord de Cotonou constituent la base juridique de la coopération de la CE avec les pays ACP, le **consensus européen sur le développement** adopté en Novembre 2005 définit le cadre général de la politique au niveau de l'UE.

Consensus européen sur le développement (extrait)

L'objectif général et principal de la politique de développement de l'UE est *la réduction de la pauvreté dans le cadre du développement durable, conformément à l'agenda international et en tenant dûment compte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)*.

*Une meilleure efficacité d'aide est essentielle à la réduction de la pauvreté. En conséquence, à l'avenir la CE fera progresser la coordination, l'harmonisation et l'alignement. Elle favorisera une meilleure complémentarité des donateurs en œuvrant en faveur d'une programmation pluriannuelle commune fondée sur les stratégies et les procédures des pays partenaires, les instruments communs de mise en œuvre, les missions communes menées par les donateurs et l'utilisation de dispositifs de cofinancement. La CE aura le premier rôle dans la mise en œuvre des engagements relatifs à l'efficacité de l'aide énoncés dans la **déclaration de Paris (2005)** ... L'UE fera progresser la cohérence des politiques au service du développement dans de nombreux secteurs.*

La Communauté adoptera également une méthode plus rigoureuse pour intégrer les questions transversales suivantes: la démocratie, la bonne gouvernance, les droits de l'homme, les droits des enfants et des populations indigènes, l'égalité des sexes, la préservation de l'environnement à long terme et la lutte contre le VIH/SIDA.

L'évaluation prend en compte la mise en œuvre effective de ces aspects transversaux dans les stratégies de coopération entre la Commission européenne et le Tchad.

En décembre 2005, le Conseil Européen a adopté une **stratégie pour l'Afrique**. La stratégie définit un cadre d'action à long terme entre l'Europe et l'Afrique à tous les niveaux. Elle définit la manière dont l'UE peut appuyer les efforts déployés par l'Afrique pour atteindre les OMD.

Les trois piliers de la Stratégie pour l'Afrique :

- i) Promouvoir certaines exigences clés pour assurer le développement durable, telles que la paix, la sécurité et une bonne gouvernance,
- ii) soutenir l'intégration régionale et l'interconnexion pour favoriser le développement économique,
- iii) améliorer l'accès aux services sociaux de base (santé, enseignement) et la protection de l'environnement pour atteindre les OMD 1-6 plus rapidement.

La concentration des activités de la CE sur un nombre limité de domaines d'intervention stratégiques a été décidée par le Conseil de l'Union européenne et la CE dans leur **déclaration sur la politique de développement** du 10 novembre 2000. Ces domaines stratégiques sont définis en coopération étroite avec les pays concernés et doivent contribuer à la réduction de la pauvreté. L'apport de la CE doit y représenter une valeur ajoutée. Les secteurs prioritaires pris en compte par les 8^{ème} et 9^{ème} FED ont été le transport, l'eau et la santé complétés par un appui macro-économique.

Annexe 2.2 : Logique d'intervention de la CE au Tchad

Sur le schéma sont situées les questions d'évaluation¹⁰ présentées dans la partie qui suit. Le coloriage des formes illustre les rôles respectifs des 8^e et 9^e FED.

Les hypothèses dans la reconstruction de la logique d'intervention

Pour reconstituer la logique globale, l'équipe d'évaluation a dû combler par des flèches sur le graphique d'impact certaines liaisons qui n'apparaissaient pas toujours explicitement dans les documents de programmation des 8 et 9^e FED. Ainsi la logique d'intervention démontre une certaine fragilité dans l'analyse, car les impacts finaux, en bout de chaîne, ne sont jamais automatiques et les risques sont très importants.

Intégration économique régionale : la stratégie de la CE, à travers l'appui au secteur des transports routiers, doit avoir pour effets le désenclavement interne et externe, l'augmentation du trafic, la réduction des coûts et des durées de transport, l'accroissement de la sécurité.

Accroissement des échanges économiques : l'appui au secteur routier, en créant des conditions de transport routier plus favorables, doit contribuer, partiellement, à l'accroissement des échanges économiques. Il est une condition nécessaire mais non suffisante à cet accroissement, car c'est avant tout la disponibilité de denrées à échanger et l'existence d'une offre et d'une demande qui sont les premiers facteurs déterminants des échanges.

De même, si le graphique laisse présager que l'amélioration de l'accès à l'eau potable devrait entraîner un renforcement des échanges économiques en milieu rural, ce renforcement ne se vérifiera que si toutes les conditions nécessaires par ailleurs, outre l'accès facilité à l'eau potable, sont réunies. Ainsi par exemple, l'accès à l'eau potable n'entraînera pas de nouvelles activités si par ailleurs la zone géographique concernée n'est pas sécurisée.

Meilleure stabilité du pays : stabilité macroéconomique, meilleure gouvernance et démocratisation devaient entraîner une meilleure stabilité générale du pays. La période du 10^e FED sera certainement caractérisée par un renouvellement des efforts de la CE et de l'ensemble de la communauté internationale pour aider le Tchad à mettre fin aux conflits et démarrer un nouveau processus de croissance dans un contexte plus démocratique.

Amélioration de la santé : une flèche du graphique laisse apparaître un lien direct entre l'appui de la CE au secteur de la santé et l'amélioration de la santé de la population, à travers un système de gestion des structures de santé décentralisées fonctionnel, l'approvisionnement en médicaments et le personnel de santé disponible dans les centres de santé. Cependant tous ces moyens mis en œuvre ne garantissent pas obligatoirement que le niveau de santé des populations ciblées s'améliore effectivement, car rien ne garantit, dans la stratégie, que les populations ciblées auront effectivement les moyens d'accéder à cette offre de services de santé améliorée.

L'aide alimentaire est le domaine d'ECHO, en dehors du champ de l'évaluation. On observe néanmoins que la stratégie d'intervention favorise indirectement la *sécurité alimentaire*, par une meilleure gouvernance des fonds de contrepartie pour l'aide alimentaire, l'amélioration de la santé, l'accès à l'eau potable et l'amélioration des infrastructures de transport (denrées alimentaires).

¹⁰ A l'exception de la Question 8 portant sur les 3C, qui n'a pas sa place dans un tel graphique

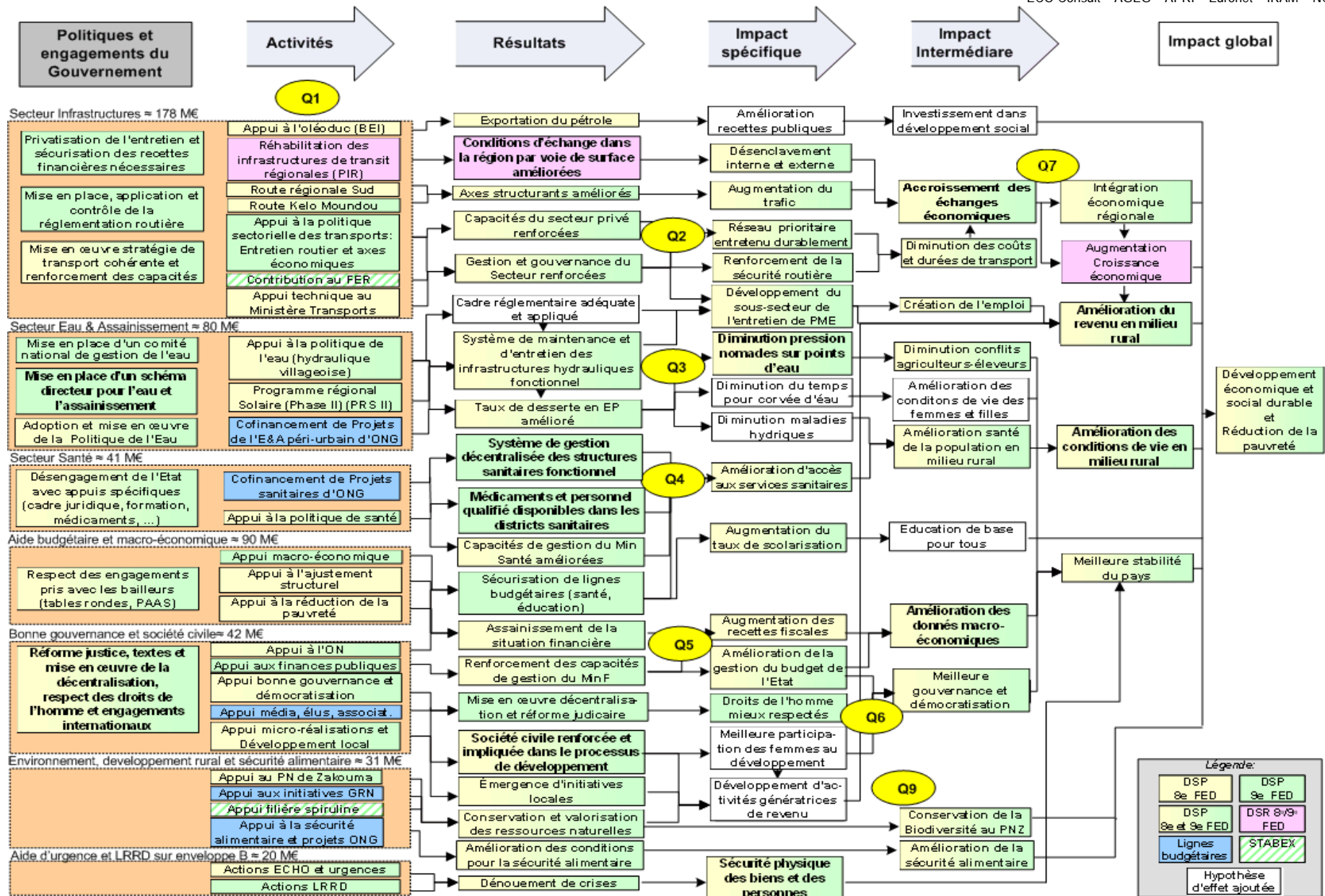


FIGURE 1: LOGIQUE D'INTERVENTION CONSOLIDÉE DES 8^E ET 9^E FED

Annexe 2.3 : Données quantitatives complémentaire sur la coopération CE – Tchad

TABLEAU 1 : EVOLUTION 1996-2007 DES FONDS FED ENGAGES, CONTRACTES ET PAYES AU TCHAD

Montants cumulés. Millions d'euros

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Engagé	23,3	30,9	108,4	206,8	272,0	307,5	311,0	452,7	582,6	714,1	726,1	764,1
Contracté	23,2	26,9	81,7	178,1	234,0	261,5	261,7	291,7	307,0	405,7	414,9	418,9
Payé	23,2	26,7	80,5	167,8	220,2	239,7	239,9	268,7	283,1	302,8	304,3	305,4

TABLEAU 2 : RAC 2007: SITUATION FINANCIERE DU 9^e FED ET DES FED PRECEDENTS AU 31/12/07

	Engagements globaux	Engagements individuels	Paiements
6e FED	132 468 149	132 504 630	132 504 630
7e FED	136 383 137	139 054 539	138 632 686
8e FED	224 521 733	239 501 436	219 242 398
9e FED	246 983 616	144 623 559	55 938 918

TABLEAU 3 : SITUATION FINANCIERE DU 9^e FED : PROJETS REGIONAUX AU 31/12/07

Engagements globaux	Engagements individuels	Paiements
20 175 535	2 285 678	1 777 411

TABLEAU 4 : MONTANTS 9^e FED ENGAGES AU 31/12/07

Stratégie pour l'Afrique	Consensus Européen	Sous-secteur et appui budgétaire sectoriel	Montants en euros	%
Droits de l'homme et gouvernance	Gouvernance, droits de l'homme et appui aux réformes économiques et institutionnelles	Gouvernance	5 000 000	2,0%
		Réformes économiques et institutionnelles	8 350 000	3,4%
		Acteurs Non Etatiques	5 975 000	2,4%
Paix et sécurité	Prévention des conflits et de la fragilité des Etats	Prévention des conflits et de la fragilité des états	10 139 360	4,1%
	Sous-total		29 464 360	11,9%
Croissance économique, intégration régionale et commerce	Commerce et intégration régionale	Accords de Partenariat Economique	0	0,0%
		Intégration économique régionale	0	0,0%
		Développement du secteur privé	0	0,0%
	Infrastructure, communications et transport	Infrastructures, communications et transport	88 800 000	35,9%
	Eau et énergie	Eau	50 000 000	20,2%
		Energie	0	0,0%
		Non spécifié	0	0,0%
	Sous-total		138 800 000	56,0%
Investir dans les personnes	Cohésion sociale et emploi	Cohésion sociale et emploi	0	0,0%
	Environnement et gestion durable des ressources naturelles	Environnement et gestion durable des ressources naturelles	10 861 018	4,4%
		Développement rural, aménagement du territoire, agriculture et sécurité alimentaire	Développement rural et aménagement du territoire	12 625 000
	Développement humain	Agriculture	0	0,0%
		Sécurité alimentaire	5 053 430	2,0%
		Santé	3 584 970	1,4%
		Education de base	0	0,0%
	Education non spécifiée	0	0,0%	
Sous-total		32 124 418	13,0%	
Autres	FCT	FCT	6 779 690	2,7%
	Appui à l'ON	Appui à l'ON	6 000 000	2,4%
	Aide d'urgence	Aide d'urgence	14 500 000	5,9%
	Sous-total		27 279 690	11,0%
Appui Budgétaire	Appui Budgétaire Général	Appui Budgétaire Général	20 000 000	8,1%
TOTAL			247 668 468	100,0%

Source: DEV/C1 17/121/07

Annexe 2.4 : Stratégie mise en œuvre par macro-secteur/thème du DSP

Les principaux domaines couverts par la stratégie sont le transport routier, l'eau potable et l'assainissement, la santé, l'appui macroéconomique et la bonne gouvernance.

2.4.1 TRANSPORT ROUTIER

Poursuivant la stratégie et les actions déjà réalisées dans le cadre du 7^{ème} FED, l'**objectif du 8^e FED** dans le secteur des transports était l'appui à la poursuite d'une politique sectorielle des transports visant notamment la modernisation du secteur, l'amélioration et l'entretien des infrastructures routières prioritaires, dans une perspective de durabilité.¹¹ Cela correspondait aux stratégies de la CE dans le domaine des transports qui préconisaient notamment de mettre l'accent sur l'entretien routier et les réformes institutionnelles¹². De plus, les interventions ont été conçues en cohérence avec les politiques et programmes nationaux (PST2) d'une part, et les autres bailleurs de fonds, d'autre part.

Engagements du Gouvernement	Valeur ajoutée de la CE
<ul style="list-style-type: none"> - Cohérence avec la politique nationale - Précondition de développement au Tchad - Perspective de durabilité - Appui à la réforme institutionnelle - Désenclavement intérieur et extérieur - Intégration régionale et dans l'économie mondiale 	<ul style="list-style-type: none"> - La CE est chef de file dans le secteur des transports (en coopération avec la Banque Mondiale) - Importance des ressources mises à disposition - Expérience de la CE dans ce secteur - Continuité de plusieurs programmes réalisés ou en cours dans la sous-région (sur PIN et PIR)

Source : DSP 9^e FED

Pour l'avenir, le transport n'est plus un secteur de concentration à part entière, mais fera parti du deuxième domaine de concentration du 10^e FED, le *développement durable : infrastructures et secteur rural*. L'objectif général est de soutenir le développement économique durable du Tchad auquel les infrastructures routières contribuent.

2.4.2 EAU & ASSAINISSEMENT

Pour le secteur de l'eau, du 5^e au 7^e FED la CE a financé des projets d'hydraulique villageoise concentrés essentiellement dans le Chari-Baguirmi ainsi que des actions ponctuelles dans le cadre de l'appui au Comité International de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS) (PRS I). Le secteur de l'E&A ne constituait pas en soi un secteur de concentration du 8^e FED mais était compris dans le second domaine de concentration qu'était la santé. Compte tenu de l'importance considérable de l'accès à l'eau potable pour une amélioration durable de l'état de santé des populations rurales, les interventions dans le domaine de la santé ont compris également des actions dans le domaine de l'hydraulique villageoise. L'objectif spécifique était d'améliorer durablement le taux de desserte en eau potable des populations villageoises et de contribuer ainsi à l'amélioration générale de la santé des populations concernées (réalisation de forages et de petits réseaux d'adduction d'eau, appui à la mise en place des comités de points d'eau, financement des études et mesures d'accompagnement). Les actions en matière d'hydraulique villageoise se sont concentrées dans les 8^e et 9^e FED sur les zones occidentales et Centre-Est.¹³

Les éléments de cette stratégie se coordonnent en tous points avec les options prises par le SDEA à l'échelle nationale.

¹¹ Pour des détails de la stratégie voir aussi la matrice d'évaluation (Annexe 5), réponse à la QE 2 et la liste des projets en Annexe 3.

¹² Source : Vers une infrastructure durable - une approche sectorielle mise en pratique, Commission européenne, 1997

¹³ Pour des détails de la stratégie voir aussi la matrice d'évaluation (Annexe 5), réponse à la QE4 et la liste des projets en Annexe 3.

Engagements du Gouvernement	Valeur ajoutée de la CE
<ul style="list-style-type: none"> - Comblent le déficit d’approvisionnement en eau potable de la population - Améliorer le niveau de santé de la population (hygiène préventive) - Contribuer à la lutte contre la pauvreté, surtout en milieu rural - Contribuer à l’amélioration du niveau de vie des populations, notamment sa composante féminine - Contribuer à la sécurité alimentaire (irrigation villageoise, jardins collectifs) 	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité de mobilisation massive de dons - Expérience de la CE dans le secteur au niveau national - Continuité des interventions dans le cadre des 6^e, 7^e et 8^e FED - Complémentarité avec l’intervention d’autres Etats Membres (France, Allemagne), dont un cofinancement AFD-KfW

Source : d’après DSP 9^e FED

2.4.3 SANTE

Le programme adopté dans le cadre du 8^e FED a été élaboré pour répondre aux objectifs de la politique nationale de santé formulés en 1999, alors qu’aucun plan opérationnel n’avait encore été validé. Il avait pour objectif principal *l’amélioration à long terme de la santé de la population tchadienne en général et des mères et des enfants en particulier*. Les objectifs spécifiques étaient les suivants :

- i. *Les formations sanitaires dans les Délégations Régionales Sanitaires de la zone d’intervention offrent des services de qualité qui sont utilisés par la population*
- ii. *Les structures centrales assument leurs fonctions pour assurer la mise en œuvre efficace de la politique nationale de santé basée sur le développement du district sanitaire.*¹⁴

Si l’ensemble du pays est concerné par l’appui pour le renforcement institutionnel, les zones d’intervention pour des appuis plus opérationnels ont été réduites à huit, puis à six Délégations Régionales Sanitaires, à savoir celles du Batha, du B.E.T., du Guera, de l’Ouaddaï, du Salamat et du Wadi Fira.

Enfin, l’appui budgétaire ciblé dont bénéficiaient sur le 7^e FED les régions sanitaires de la zone appuyée par le FED a été prolongé jusqu’en octobre 2003, date à laquelle il a été remplacé par un appui budgétaire non ciblé mis en place sur le 9^e FED suite à une évaluation positive de la gestion des finances publiques de l’Etat.

L’évaluation à mi-parcours du projet d’appui à la politique de santé réalisée en 2003¹⁵ a suggéré une concentration des efforts sur l’augmentation d’une couverture sanitaire de qualité, la formation et le lancement effectif d’une politique de contractualisation. Elle a contribué à la reformulation des objectifs spécifiques et à la formulation tardive d’un cadre logique doté d’indicateurs objectivement vérifiables.

Au 9^e comme au 10^e FED, la Santé n’apparaît plus en tant que secteur focal. Cependant le programme dans le secteur santé a fait l’objet de deux avenants qui ont prolongé la durée d’engagement du fonds jusqu’au 31 décembre 2010 et ont augmenté l’enveloppe sur fond du 9^e FED de 38.500.000 € à 42.084.965 €.

Engagements du Gouvernement	Valeur ajoutée de la CE
<ul style="list-style-type: none"> - Désengagement de l’Etat et concentration sur des appuis spécifiques (fonctions régaliennes, formation, approvisionnement en médicaments...) - Contribuer à la lutte contre la pauvreté, surtout en milieu rural - Contribuer à l’amélioration du niveau de vie des populations, notamment sa composante féminine 	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité de mobilisation massive de dons - Expérience de la CE dans le secteur au niveau national - Continuité des interventions dans le cadre du 7^e et du 8^e FED

Source : DSP 9^e FED

¹⁴ Source : Avenant 1 projet appui à la politique de santé 8 ACP CD 014, novembre 2005. Pour des détails de la stratégie santé voir aussi la matrice d’évaluation (Annexe 5), réponses à la QE4 et la liste des projets en Annexe 3

¹⁵ Projet d’appui à la politique de santé au Tchad, Evaluation à mi-parcours, rapport final, Hera, Mars 2004

2.4.4 MACROECONOMIE

La politique et la situation macro économique sont présentées de façon détaillée dans la matrice d'évaluation (**Annexe 5**), en introduction de la réponse à QE 5 et au paragraphe 2.1.3.

Le Gouvernement a élaboré un Programme d'Ajustement Structurel (PAS) 2000-2002 appuyé par les bailleurs. En 2002 le PAS a été étendu à la période 2000-2003, avec les mêmes engagements.

La SNRP constituait le cadre global qui devait intégrer l'ensemble des actions du gouvernement et des appuis de ses partenaires. Adoptée en juin 2003 elle a été acceptée en novembre 2003 par le FMI et la Banque Mondiale. L'année 2003 a également consacré le nouveau statut du Tchad, pays producteur de pétrole. Dans la perspective de la perception de revenus pétroliers, le Gouvernement s'est fixé pour objectif de définir un cadre juridique garantissant la transparence et l'efficacité de leur gestion et de leur utilisation.

Par ailleurs, s'agissant de l'initiative Pays Pauvre Très Endetté (PPTE), le Tchad, qui avait passé le point de décision en 2001, devait pouvoir atteindre le point d'achèvement fin 2004.

Or l'année 2004 a été particulièrement difficile pour le Tchad. L'absence de programme du FMI a interrompu tout appui budgétaire. La situation s'est améliorée avec le rapatriement des revenus pétroliers (juillet 2004). L'Etat a alors repris les négociations avec le FMI, ce qui a occasionné un nouveau (et depuis dernier) appui budgétaire de 4,2 M\$ en 2005.

Mais suite à la suspension des programmes de la Banque Mondiale résultant de la modification par le gouvernement tchadien de la loi 001 portant gestion des revenus pétroliers et du constat d'une dégradation des finances publiques, le FMI n'a pas pu conclure la première revue de son programme. Un Protocole d'Accord entre le Gouvernement et la Banque Mondiale a finalement été signé le 13 juillet 2006.

L'année 2007 a été caractérisée par la mise en application du nouveau dispositif de gestion des revenus pétroliers, en conformité avec par le Protocole d'Accord du 13 juillet 2006. La Loi de Finances Initiale promulguée le 5 janvier 2007 prenait en compte les termes du Protocole par une allocation de 70% des dépenses aux secteurs prioritaires. Un mécanisme transitoire de gestion des revenus pétroliers a été mis en place par décret du mois de mars 2007.

Mais la loi de finances initiale a été modifiée par une loi de finances rectificative en septembre 2007. Cette modification était basée sur une augmentation non prévue de la masse salariale de 15%, suite aux revendications sociales, une hausse des dépenses exceptionnelles de sécurité et des craintes de diminution des revenus pétroliers. A la suite de cette modification, la BM a estimé que le Tchad n'avait pas respecté les engagements du 13 juillet 2006 et elle a fermé son bureau de Ndjamena¹⁶.

Le SNRP avait établi un constat des lacunes dans la gestion financière de l'Etat et recommandé la mise en place d'un programme de renforcement de ses administrations. La modernisation de la gestion financière de l'État fut une nouvelle fois reconnue comme une priorité par le Gouvernement. Cette orientation politique s'est traduite par l'élaboration d'un Plan d'Action pour la Modernisation des Finances Publiques (PAMFIP) qui a été adopté par le Haut Comité Interministériel au cours du deuxième semestre 2005. Ce plan, piloté par les Autorités nationales, est entré dans sa phase de mise en œuvre en 2007 avec le soutien de la plupart des bailleurs de fonds (Commission européenne, Coopération française, Banque Mondiale, BAD).

La CE a apporté un appui macroéconomique au Tchad au cours des 8^e et 9^e FED. Selon les documents de stratégie l'appui était considéré comme complémentaire de l'appui apporté aux secteurs de concentration en vue de réduire la pauvreté. Il s'agissait de mettre en cohérence les actions entreprises dans le cadre des PIN avec les efforts d'assainissement du cadre économique menés par le gouvernement. Dans ce cadre il était prévu d'utiliser, le cas échéant, en cohérence avec la FAS et le STABEX, une partie des fonds du PIN pour des actions budgétaires ciblées.¹⁷ Pendant le 9^e FED l'appui budgétaire a été suspendu et réorienté.

¹⁶ La position de la BM ne fait pas l'unanimité des bailleurs : la France considère que le Tchad a le droit de renforcer sa sécurité en période de guerre et que la BM aurait du faire preuve de plus de souplesse à l'égard du Gouvernement et ne pas quitter le Tchad.

¹⁷ Pour des détails de la stratégie voir aussi la matrice d'évaluation (Annexe 5), réponse à la QE 5 et la liste des projets en Annexe 3

2.4.5 BONNE GOUVERNANCE

Cette partie est présentée de façon détaillée dans la matrice d'évaluation (**Annexe 5**), en introduction de la réponse à la QE 6.

Le Gouvernement a tout d'abord établi une Stratégie Nationale de la Bonne Gouvernance, document dont les conclusions ont été reprises dans la SNRP, puis dans la SNRP2 (2008-2011).

Au cours de la période étudiée, la CE a accordé une place importante à la bonne gouvernance, même si elle l'a considérée surtout comme un thème transversal et n'en a fait un secteur de concentration qu'à partir du 10^e FED. La bonne gouvernance a été utilisée pour assurer un meilleur entretien des infrastructures par les collectivités locales, pour atteindre les objectifs relatifs au *genre* dans les projets, dans le cadre de l'appui à la société civile (PASILD), notamment. Le passage du 8^e au 9^e FED a marqué un tournant : le DSP 9^e FED a beaucoup insisté sur l'importance de la bonne gouvernance à tous les niveaux de l'Etat, et augmenté fortement les allocations financières de la CE en appui au Gouvernement, à travers la mise en œuvre d'un important programme conjoint CE-PNUD. Le Programme comprenait cinq composantes: la réforme du système judiciaire - la modernisation de l'Etat Civil - l'appui au processus de décentralisation - le développement local (poursuite du PASILD) - et l'appui aux plates formes de la Société Civile.

L'appui à la bonne gouvernance financière de l'Etat était par ailleurs également considéré successivement à travers le programme d'appui budgétaire, puis le Programme d'Appui à la Modernisation des Finances Publiques (PAMFIP) (cf. rubrique macroéconomie).

Enfin, via les projets successifs d'appui à l'Ordonnateur National, la CE apportait une assistance technique importante dans le but de favoriser la bonne gestion locale des fonds d'aide de la CE.

Les réalisations effectives en matière d'appui à la bonne gouvernance ont été très limitées. Cela a conduit la CE à renforcer cette composante primordiale et à en faire le premier secteur de concentration du 10^e FED.

2.4.6 GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES

La gestion durable des ressources naturelles telle qu'elle est mentionnée dans les objectifs du 9^e FED est appuyée depuis le 7^e FED par un grand projet de Conservation et Utilisation Rationnelle des Ecosystèmes Soudano-Sahéliens (CURESS) pour le Parc National de Zakouma et quelques projets financés sous les lignes budgétaires (sécurité alimentaire, environnement et ONG) ainsi que par des petites actions dans le cadre des projets d'hydraulique villageoise et de développement local. Le CURESS est complémentaire du PIR CE - Afrique Centrale avec son secteur de concentration *gestion durable des écosystèmes en Afrique Centrale*.

Avec le secteur de concentration du « *développement durable : infrastructures et secteur rural* », le développement durable en milieu rural gagnera en attention lors du 10^e FED.

Annexe 3 : Inventaire des projets et programmes au Tchad

TRANSPORT ROUTIER

TABLEAU 5 : ALLOCATIONS CE AU SECTEUR TRANSPORT 1996 -2007

Année	Programme/ Projet N° FED	Titre	Engagés €	Contractés €	Payés €	Date de fermeture
1996	6 ACP CD 34	AMENAGEMENT ROUTE ERE-KELO (+7/58+7/60+7/61+6/34).	46.734,36	46.734,36	46.734,36	23 Jul 2003
1996	7 ACP CD 58	AMENAGEMENT DE ROUTE ERE-KELO (+7/58+7/60+7/61+6/34)	11.598.208,89	11.598.208,89	11.598.208,89	16-Dec-2003
1996	7 ACP CD 60	AMENAGEMENT ROUTE ERE-KELO (+7/58+7/60+7/61+6/34).	70.958,20	70.958,20	70.958,20	23-Jul-2003
1996	7 ACP CD 61	AMENAGEMENT DE LA ROUTE ERE-KELO (+7/58+7/60+7/61+6/34).	60.693,78	60.693,78	60.693,78	23-Jul-2003
1996	7 ACP CD 64	ETUDE DE LA FAISABI- LITE DE LA ROUTE KELO-MOUNDOU	32.170,27	32.170,27	32.170,27	19-Apr-1999
1996	7 ACP CD 71	ETUDE IMPACT ENVI- RONNEM. 3 PROJETS INFRASTRUCTURES ROUTIERES	22.494,90	22.494,90	22.494,90	5-Sep-2000
1997	7 ACP CD 35	ETUDE AMENAGEMENT ROUTE SAHR-MOUN- DOU & KELO-LERE	59.896,00	59.896,00	59.896,00	28-Apr-2000
1997	7 ACP CD 73	ETUDE EXEC. & PREPAR. APPEL D'OFFRES ROUTE KELO-MOUNDOU	326.560,38	326.560,38	326.560,38	27-Jun-2002
1997	7 ACP CD 74	ETUDE JUSTIFIC. TRAVAUX ENTRETIEN PERIODIQUE DU RESEAU REVETU	46.008,92	46.008,92	46.008,92	28-Apr-2000
1997	7 ACP CD 76	ETUDE FAISABILITE PONT DE CHAGOUA ET PONT NGUELI	41.418,88	41.418,88	41.418,88	26-Aug-1999
1997	FED/CD/0600 1/002	OUVRAGES D'ART DANS LE CADRE DU 2EME PROGRAMME SECTORIEL DE TRANSPORTS (PST 2)	4.000.000,00	0,00	0,00	1-Mar-1998
1998	7 ACP CD 83	AMENAGEMENT DU PONT DE CHAGOUA	30.177,60	30.177,60	30.177,60	27-Jun-2002
1998	8 ACP CD 3	APPUI INTEGRAT. ECONOM. REGION. AFRIQUE CENTRALE VOLET INFRA	32.436.801,02	32.436.801,02	32.436.801,02	5-Oct-2007
1998	8 ACP CD 4	ROUTE MOUNDOU- DOBA - ETUDES DE FAISABILITE	236.270,35	236.270,35	236.270,35	26-Dec-2003
1999	7 ACP CD 87	ROUTE KELO - MOUNDOU	4.230.222,00	4.230.222,00	4.230.222,00	19-Jun-2006
1999	7 ACP CD 88	ROUTE KELO -	1.763.488,00	1.763.488,00	1.763.488,00	19-Jun-2006

Année	Programme/ Projet N° FED	Titre	Engagés €	Contractés €	Payés €	Date de fermeture
		MOUNDOU				
1999	7 ACP CD 89	ROUTE KELO - MOUNDOU	355.834,00	355.834,00	355.834,00	19-Jun-2006
1999	8 ACP CD 10	TABLE RONDE TRANSPORTS	51.666,66	51.666,66	51.666,66	27-Jun-2002
1999	8 ACP CD 13	AT POUR L'ORGANISA- TION DE LA TABLE RONDE 'TRANSPORT AU CHAD'	44.838,30	44.838,30	44.838,30	5-Sep-2000
1999	8 ACP CD 15	ROUTE KELO - MOUNDOU	17.649.189,76	17.649.189,76	17.649.189,76	2-Oct-2006
1999	8 ACP CD 6	ETUDE IMPACT SUR ENVIRONNEMENT DU PROJET ROUTE KELO- MOUNDOU	50.445,38	50.445,38	50.445,38	27-Jun-2002
2001	8 ACP CD 30	ROUTE DOBA-SAHR ETUDES TECHNIQUES ET DAO	742.938,94	742.938,94	742.938,94	19-Jul-2006
2001	FED/CD/0702 7/000	APPUI TECHNICO- INSTITUTIONNEL AU MINISTERE DES TRAVAUX PUBLI CS	1.905.000,00	0,00	0,00	1-Feb-2004
2003	8 ACP CD 39	FINALISATION ETUDE DE FAISABILITE- ROUTE MOUNDOU- DOBA	72.337,06	72.337,06	72.337,06	23-Mar-2005
2004	9 ACP CD 6	ROUTE KELO MOUNDOU AUGMENTATION DE PLAFOND 7 CD 87/88/89 8 CD 15 SELON LETTRE NAQVI 40120 DU 10/05/04	4.800.000,00	4.624.712,96	4.374.686,63	
2005	9 ACP CD 10	APPUI A LA POLITIQUE SECTORIELLE DES TRANSPORTS : ENTRETIEN ROUTIER ET AXES ECONOMIQUES	84.000.000,00	67.652.429,07	14.661.332,07	
		Total	164.674.353,65	142.246.495,68	89.005.372,35	

Source: CRIS

EAU ET ASSAINISSEMENT

TABLEAU 6 : ALLOCATIONS CE AU SECTEUR E&A 1996-2007

Année	Programme/ Projet N° FED	Titre	Engagés €	Contractés €	Payés €	Date de fermeture
1992	7 ACP CD 5	PREPARATION PROGRAMME HYDRAULIQUE RURALE ZONE CONCENTRATION	169.855	169.855	169.855	31.10.96
1993	7 ACP CD 19	(EX 05 P017) 1E MICROREALISATIONS	22.992	22.992	22.992	27.03.06
1993	7 ACP CD 30	(EX 05 P055) 2 PROG MICROREALISATIONS	110.027	110.027	110.027	27.03.06
1993	7 ACP CD 32	(EX 05 P058) RENF INFRASTRUCTURES DE BASE	5.523	5.523	5.523	31.05.06
1993	7 ACP CD 33	(EX 05 P059) RENFORC INFRASTR DE BASE	41.030	41.030	41.030	31.05.96
1997	PVD/1997/152	PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE INTEGRE DANS LA REGION DE BOUSSO - TCHAD	174.696	174.696	174.696	
1998	7 ACP CD 84	MICRO-REALISATIONS II - 7E FED (PMR II)	2.162.917	2.162.917	2.162.917	27.03.06
1998	8 ACP CD 5	APPUI AUX DEPOUILLEMENTS PROGRAMME HYDRAULIQUE VILLAGEOISE	97.365	97.365	97.365	27.06.02
1998	FED/CD/07003 /001	APPUI A LA POLITIQUE DE L'EAU	23.000.000	-	-	01.12.02
1999	8 ACP CD 8	APPUI A LA POLITIQUE DE L'EAU	23.000.000	22.695.905	22.317.903	
2000	8 ACP CD 26	PROGRAMME REGIONAL SOLAIRE (PHASE II) (PRS II)	4.000.000	3.949.926	1.393.504	
2000	8 ACP CD 27	OUADDAI-BILTINE: HYDRAULIQUE VILLAGEOISE	1.999.995	1.999.995	1.900.000	
2001	PVD/2001/198	GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES AU CHARI BAGUIRMI - TCHAD	996.998	996.998	270.049	30.11.05
2001	PVD/2001/584	APPUI AUX COMITES D'ASSAINISSEMENT DES QUARTIERS DE LA VILLE DE N'DJAMENA (7EME ET 8EME ARRONDISSEMENT)	355.828	355.828	96.036	31.10.04
2003	9 ACP CD 2	PROGRAMME COMMUN CE-AFD-KFW D'APPUI A LA POLITIQUE DE L'EAU DU TCHAD	-	-	-	10.05.05

Année	Programme/ Projet N° FED	Titre	Engagés €	Contractés €	Payés €	Date de fermeture
2003	FED/CD/07003 /003	PROGRAMME COMMUN CE-AFD-KFW D'APPUI LA POLITIQUE DE L'EAU	50.000.000	-	-	01.08.08
2005	9 ACP CD 9	ACCES A L'EAU POTABLE ET APPUI A LA PO- LITIQUE SECTORIELLE	30.000.000	22.663.849	2.910.241	
2007	9 ACP CD 20	PROGRAMME HYDRAU- LIQUE 9E FED - PHASE II	20.000.000	-	-	
	Total		135.140.227	54.449.907	31.672.137	

Source : CRIS

SECTEUR SANTE

TABLEAU 7 : ALLOCATIONS CE SECTEUR SANTE 1996-2007

Année	Programme/ Projet N° FED	Titre	Engagés €	Contractés €	Payés €	Date de fermeture
1997	7 ACP CD 75	Mayo-Kebbi appui sanitaire	1.127.865	1.127.865	1.127.865	27 Juin 20 02
1997	7 ACP CD 81	Appui au secteur Santé 8 FED	252.771	252.771	252.771	28 Avril 2 000
1999	8 ACP CD 12	Mise en place programme Santé	131.394	131.394	131.394	
1999	8 ACP CD 14	Appui à la politique de Santé	38.500.000	37.398.160	28.642.183	
2005	9 ACP CD 11	Avenant n 1 à la CF 8 ACP CD 14 appui politique de Santé	3.584.965	2.657.541	142.126	
	Total		43.596.995	41.567.731	30.296.339	

Source : CRIS

APPUI MACROECONOMIQUE

TABLEAU 8 : ALLOCATIONS CE APPUI MACROECONOMIQUE 1996-2007

Année	Programme/ Projet N° FED	Titre	Engagés €	Contractés €	Payés €	Date de fermeture
1998	8 ACP CD 1	Programme d'appui à l'ajustement structurel 98/99	16.800.000	16.800.000	16.800.000	02-juin-03
1999	8 ACP CD 16	Appui à l'ajustement structurel	9.144.837	9.144.837	9.144.837	27-mars-06
2000	8 ACP CD 22	Programme d'appui budgétaire pour la réduction de la pauvreté (2001/2002)	11.800.000	10.646.576	10.646.576	01-oct-07
2000	8 ACP CD 23		12.386.750	12.386.750	12.386.750	07-juin-06
2000	8 ACP CD 24		2.000.000	2.000.000	2.000.000	02-juin-03
2000	8 ACP CD 25		9.986.678	9.986.678	9.986.678	07-juin-06
2003	9 ACP CD 4	Programme d'appui budgétaire pour la réduction de la pauvreté et la croissance (2003-2006)	23.250.000	22.732.955	22.334.016	31-déc-08
2007	9 ACP CD 19	Programme d'Appui à la Modernisation des Finances Publiques (PAMFIP)	5.100.000			
Total			90.468.266	83.697.798	83.298.860	

Source: CRIS

La Convention de Financement du PAMFIP (9 ACP CD 19) a été signée le 12 mai 2007. Elle sert à appuyer la modernisation de la gestion des finances publiques au Tchad.

BONNE GOUVERNANCE

TABLEAU 9 : ALLOCATIONS CE APPUI BONNE GOUVERNANCE 1996-2007

Année	N° Comptable	Titre	Planifié €	Contrats €	Payé €	Date de fin
1999	8 ACP CD 9	Appui & conseil technique & institutionnel à l'ON	1.950.000,00	1.949.698,76	1.897.366,39	
2001	8 ACP CD 31	Appui à la gouvernance démocratique	1.253.606,26	1.253.606,26	1.253.606,26	27-Mar-2006
2003	9 ACP CD 3	Programme UE-PNUD d'appui à la bonne gouvernance au Tchad	5.975.000,00	2.909.602,00	2.824.935,00	
2005	9 ACP CD 12	Appui au ministère du Plan au Tchad (appui à l'ON)	6.000.000,00	3.853.172,05	1.093.072,10	31-Déc-2012
2005	9 ACP CD 13	PASILD 9 ^e FED	7.950.000,00	1.914.519,50	889.191,30	
2007	9 ACP CD 17	Programme d'appui à la réforme du système électoral au Tchad	5.000.000,00	580.348,41	0,00	
Total			28.128.606,26	12.460.946,98	7.958.171,05	

Source: CRIS

LIGNES BUDGETAIRES

TABLEAU 10: FINANCEMENTS SUR LIGNES BUDGETAIRES 1996-2007, PAR DOMAINE

Domaine	Année de contrat	Titre	Montant EUR	Statut
CDC	2001	CDC/2001/1 - "RENFORCEMENT CAPACITES MUNICIPALITES ET ASSOC. D'ELUS LOCAUX EN AFRIQUE OUEST ET CENTRALE" - PDM	384 420	Fermé
CDC	1997	CDC/1997/39 - "RENFORCEMENT DU SECTEUR ASSOCIATIF TCHADIEN DANS LE DOMAINE MEDICO-SOCIAL"	202 478	Fermé
DDH	2001	B7702/2001/0432-APPUI A LA PROFESSIONALISATION ET A LA STRUCTURATION DES MEDIAS TCHADIENS.	849 491	Fermé
DDH	1997	REPRISE DE LA PUBLICATION DU JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE	155 242	Fermé
ENV	2006	PROGRAMME TRANSFRONTALIER DE CONSERVATION ET DE GESTION DURABLE DES ECOSYSTEMES SAHARIEN DE LA REGION TERMIT (NIGER) ET DE L'EGUEÏ (TCHAD)	1 900 000	En cours
ENV	2006	GESTION PARTICIPATIVE DES RESSOURCES FORESTIERES ET PROMOTION D'INITIATIVES ECONOMIQUES ECO-COMPATIBLES DANS LA VALLEE DU LOGONE.	1 629 631	En cours
FOOD	2007	SYNERGIE SECURITE ALIMENTAIRE : CREATION D'UNE SYNERGIE D' ACTIONS DES ACTEURS DE DEVELOPPEMENT POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES DE PRODUCTION AGRICOLE ET STOCKAGE	188 688	En cours
FOOD	2007	RENFORCEMENT DE LA SECURITE ALIMENTAIRE DES POPULATIONS DU DEPARTEMENT DE MONTS DE LAM.	185 265	Provisoire
FOOD	2007	AGRI-ÂNE : RENFORCEMENT DURABLE DE LA PRODUCTION AGRICOLE DANS LE MOYEN CHARI ET LE MANDOUL AU SUD DU TCHAD	178 063	En cours
FOOD	2007	APPUI A LA RECUPERATION DES TERRES DEGRADEES POUR LA PROMOTION D'UNE AGRICULTURE DURABLE ET AMELIORATION DE LA NUTRITION DES POPULATIONS VULNERABLES DANS LA SOUS-PREFECTURE DE BITKINE	177 276	En cours
FOOD	2007	AUGMENTER DURABLEMENT ET MIEUX UTILISER LES PRODUCTIONS VIVRIERES POUR CONTRIBUER A UNE REDUCTION DE LA VULNERABILITE ALIMENTAIRE DES MENAGES DANS LA REGION DU LOGONE ORIENTAL	103 993	En cours
FOOD	2006	SYSTEME D'INFORMATION SUR LA SECURITE ALIMENTAIRE - SISA	2 000 000	En cours
FOOD	1997	APPUI INTEGRAL AUX GROUPEMENTS PAYSANS DE LA REGION DE MANDOUL - TCHAD	289 603	Fermé
ONG-PVD	2007	APPUI AU RENFORCEMENT DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET DES CAPACITES DES ORGANISATIONS DES PRODUCTEURS DANS LA REGION DU MANDOUL.	750 000	Provisoire
ONG-PVD	2007	PROJET D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DANS LES QUARTIERS PERIPHERIQUES DE LA VILLE DE MOUNDOU – TCHAD	750 000	En cours
ONG-PVD	2006	GESTION PARTICIPATIVE DES RESSOURCES NATURELLES ET PROMOTION DES ACTIVITES GENERATRICES DE REVENU DANS UN PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT LOCAL AU TCHAD	741 523	En cours
ONG-PVD	2005	RENFORCER LES CAPACITES DE LA SOCIETE CIVILE A GERER LES CONFLITS ET CULTIVER LA PAIX DANS 15 DEPARTEMENTS DU TCHAD.	746 300	En cours
ONG-PVD	2004	PROJET D'APPUI AUX DEUX DISTRICTS SANITAIRES DE DOURBALI ET N'DJAMENA SUD DANS LA DELEGATION PREFECTORALE SANITAIRE DU CHARI BAGUIRMI AU TCHAD	750 000	En cours
ONG-PVD	2004	APPUI AU RENFORCEMENT DES CAPACITES ET AU DEVELOPPEMENT SOCIOECONOMIQUE DES ORGANISATIONS LOCALES DU MANDOUL - TCHAD	258 604	Fermé
ONG-PVD	2003	DONATION GLOBALE 2002	921 004	Fermé

Domaine	Année de contrat	Titre	Montant EUR	Statut
ONG-PVD	2003	BLOCK GRANT 2002	842 588	Fermé
ONG-PVD	2003	PROJET D"APPUI A LA BONNE GOUVERNANCE ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETE DANS LES DEPARTEMENTS DU OUADDAI, GUERA, DABABA ET HADJER LAMIS: UNE EVOLUTION VERS LE DEVELOPPEMENT LOCAL, TCHAD	750 000	En cours
ONG-PVD	2003	PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT LOCAL ET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ORGANISATIONS DES PRODUCTEURS AGRO-PASTORAUX DANS LE DEPARTEMENT DE HADJER LAMIS-TCHAD	749 345	Fermé
ONG-PVD	2003	BLOCK GRANTS 2002	618 696	En cours
ONG-PVD	2003	DONATION GLOBALE 2002	609 456	Fermé
ONG-PVD	2002	ESSOR ET DEVELOPPEMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES FAMILIALES DANS LE QUADRILATERE BAM - MBAIBOKOUM - MONTS DE LAM - LARMANAIE, TCHAD	3 768 217	En cours
ONG-PVD	2001	GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES AU CHARI BAGUIRMI- TCHAD	995 284	Fermé
ONG-PVD	2001	REHABILITATION DES HANDICAPES PHYSIQUES-TCHAD	890 622	Fermé
ONG-PVD	2001	APPUI AUX COMITES D"ASSAINISSEMENT DES QUARTIERS DE LA VILLE DE N"DJAMENA (7EME ET 8EME ARRONDISSEMENT)	338 277	Fermé
ONG-PVD	2000	EDUCATION CIVIQUE ET MANAGEMENT DU DEVELOPPEMENT, TCHAD	446 179	Fermé
ONG-PVD	2000	APPUI AUX POPULATIONS POUR LA FORMATION AGRICOLE ET L"UTILI-SATION CORRECTE DE L"EAU DU KIABE - SARH, MOYEN CHARI-TCHAD	307 381	Fermé
ONG-PVD	1999	APPUI AUX INITIATIVES GENERATRICES DE REVENU DES ORGANISATIONS PAYSANNES - TCHAD	299 900	Fermé
ONG-PVD	1999	APPUI A L"INSTRUCTION SECONDAIRE DANS LA SOUS-PREFECTURE RURALE DE KOUMRA, MOYEN CHARI, TCHAD	298 260	Fermé
ONG-PVD	1998	PROJET SANITAIRE INTEGRE A GOUNDI - TCHAD	446 875	Fermé
ONG-PVD	1998	APPUI AUX ARTISANS DU SECTEUR NON-STRUCTURE DE LA VILLE DE MOUNDOU, REGION DU LOGONE OCCIDENTALE, REPUBLIQUE DU TCHAD	383 427	Fermé
ONG-PVD	1998	AMELIORATION DES SERVICES SANITAIRES DANS LA SOUS-PREFECTURE DE GOZ-BEIDA - TCHAD	305 993	Fermé
ONG-PVD	1998	RENFORCEMENT ET EXTENSION DES ACTIVITES DU DISTRICT SANITAIRE DE BEBEDJIA-REGION DE LONGONE ORIENTAL - TCHAD	300 000	Fermé
ONG-PVD	1998	APPUI AUX ORGANISATIONS PAYSANNES ET A L"AMELIORATION DE LEUR PRODUCTION DANS LA REGION DU LOGONE AU TCHAD	205 829	Fermé
ONG-PVD	1998	AMPLIATION DU CENTRE TECHNIQUE D"APPRENTISSAGE ET DE PERFECTIONNEMENT DE N"DJAMENA - TCHAD	77 550	Fermé
ONG-PVD	1997	REHABILITATION VON MENSCHEN MIT KOERPERBEHINDERUNGEN IMTSHAD	500 000	Fermé
ONG-PVD	1997	PROGRAMME D"APPUI AUX GROUPEMENTS VILLAGEOIS ET ARTISANS DUCHAR-BARGUIMI, DU GUERA ET DU BATHA - TCHAD	450 000	Fermé
ONG-PVD	1997	PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE INTEGRE DANS LA REGION DE BOUSSO - TCHAD	174 696	Fermé
ONG-PVD	1997	ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL INTEGRE DANS LE CANTON DETORANI, TCHAD	77 838	Fermé
ONG-PVD	1996	DISTRICT SANITAIRE DE MOISSALA ("TRANSFERT BEBORO-MOISSALA"2EME PHASE) - TCHAD	499 984	Fermé
ONG-PVD	1996	INADES/FORMATION TCHAD 1995/1998	298 361	Fermé
ONG-PVD	1996	APPUI AUX INITIATIVES DES FEMMES RURALES ET RENFORCEMENT DES GROUPEMENTS A VOCATION DU MAYO-KEBBI-TCHAD	65 659	Fermé
Total			27 861 998	

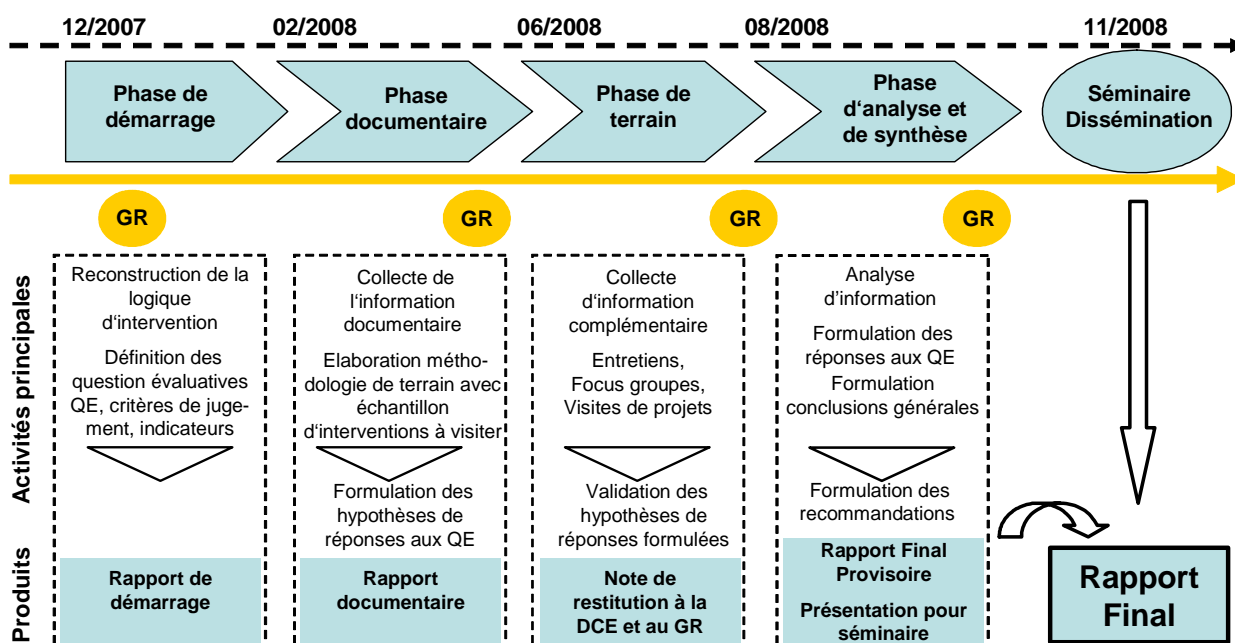
Annexe 4 : Méthodologie de l'évaluation

Cette annexe résume l'ensemble des éléments méthodologique de l'évaluation. Elle commence avec un résumé des phases (hors phase de préparation), de la logique d'intervention et des questions évaluatives utilisées. Elle fournit une description de la méthodologie employée lors des processus de collecte de données, et d'analyse des données et de jugement, puis de leurs limites.

Annexe 4.1 : Phases successives d'évaluation

L'évaluation s'est déroulée en quatre grandes phases avec des tâches bien précises résumées à la figure 2.

Figure 2 : Déroulement de l'évaluation en quatre phases



Durant la **phase de démarrage**, l'équipe d'évaluation a examiné les documents stratégiques de la Commission Européenne relatifs à sa coopération au Tchad et qui ont permis de préciser la logique d'intervention et la formulation de dix questions évaluatives validées par le groupe de référence qui a suivi le processus d'évaluation.

Durant la **phase documentaire**, l'évaluation a consisté à compléter la documentation de la phase de démarrage, à compléter l'inventaire des interventions et à conduire une évaluation provisoire (hypothèses de réponses aux questions d'évaluation) tout en mettant en évidence les éléments de réponses manquant devant faire l'objet d'investigations complémentaires lors de la phase de terrain.

L'objectif de la **mission de terrain** était de rassembler les données nécessaires pour compléter l'information permettant de répondre aux questions d'évaluation et, en particulier, confirmer ou infirmer les hypothèses et conclusions préliminaires formulées au cours de la phase documentaire.

L'objectif de la **phase de synthèse** a été d'analyser les données quantitatives et informations qualitatives obtenues, de les croiser et de vérifier leur fiabilité pour en dériver des jugements fondés et des réponses aux questions d'évaluation. Huit conclusions et leçons globales et onze conclusions spécifiques relatives à la stratégie pays ont été formulées et, le cas échéant, des recommandations ont été faites pour adresser des points soulevés par les conclusions. Le rapport final a tenu également compte des commentaires du séminaire de dissémination des résultats qui s'est tenu à N'djamena le 10 décembre 2008.

Annexe 4.2 : Du schéma de la logique de l'intervention de la CE aux Questions d'Evaluation et critères de jugement

Durant la phase de démarrage, l'équipe d'évaluation a examiné les documents stratégiques de la Commission Européenne relatifs à sa coopération au Tchad et qui ont permis de préciser la logique d'intervention. Un résumé de la logique d'intervention consolidée des 8^e et 9^e FED est repris à l'**Annexe 2**. Celui-ci met en évidence les relations causales qui permettent d'enchaîner les politiques et engagements du Gouvernement, les activités prévues (découlant des stratégies), les résultats attendus, les impacts spécifiques, les impacts intermédiaires, pour aboutir in fine à l'impact global recherché, à savoir le développement économique et social durable et la réduction de la pauvreté.

Ce schéma met en évidence l'importance des politiques et engagements du Gouvernement, sur lesquels repose l'ensemble de l'édifice. Des défaillances dans ces politiques et engagements ne pourraient que déstabiliser le système et compromettre l'atteinte de l'impact global.

Le cœur de l'évaluation consiste en dix questions évaluatives, qui couvrent les différents critères d'évaluation du DAC de l'OECD et de la Commission Européenne. Le schéma de la logique d'intervention a servi de base à la formulation des questions d'évaluation et des critères de jugement. Les questions ont été validées par le groupe de référence qui a piloté l'évaluation et qui a commenté et validé les produits aux différentes étapes. Chaque question évaluative est composée de plusieurs critères de jugement mesurés par des indicateurs objectivement vérifiables. La **matrice d'information** (ou d'évaluation) (**Annexe 5**) a permis d'identifier les données associées aux **critères de jugement et indicateurs**, et de les rechercher lors des phases successives.

Les dix **questions évaluatives** présentent l'approche combinée par critères d'évaluation et par secteurs. Le tableau ci-après fait apparaître la façon dont chacune des questions prend en considération les critères d'évaluation du comité DAC de l'OECD et de la Commission Européenne. Les questions sectorielles (Q 2 à Q 7) englobent les secteurs concernés tout en traitant à la fois des résultats (valeur ajoutée de la CE), de l'efficacité, de l'impact et de la durabilité. La question Q 8 est centrée sur les moyens mis en œuvre, et orientée simultanément sur la pertinence, l'efficacité et l'efficience. Les trois autres questions (Q 1, Q 9, Q 10) sont focalisées chacune sur un critère, qu'elles couvrent de façon transversale, tous secteurs d'intervention confondus. La valeur ajoutée de la CE est un critère observé de façon transversale.

TABLEAU 11 : MATRICE DES QUESTIONS ET CRITERES D'EVALUATION

	Q 1	Q 2	Q 3	Q 4	Q 5	Q 6	Q 7	Q 8	Q 9	Q 10
Thème principal de la question	Pertinence	Transport routier	Eau et assainissement	Santé publique	Macro-économie	Bonne gouvernance	Intégration économique régionale et mondiale	Efficience	Thèmes transversaux	3 C
Pertinence	X									
Efficacité		X	X	X	X	X	X			
Efficience								X		
Impact		X	X	X	X	X	X		X	
Durabilité		X	X	X	X	X	X			
Cohérence	X									X
Valeur ajoutée										

x = thème principal

Plusieurs questions ont fait débat mais ont été tranchées lors de réunions du groupe de référence ou par échange de mails avec ce dernier : la question de savoir s'il fallait ou non consacrer une question à la bonne gouvernance ou la traiter seulement comme une question transversale (le choix a été fait d'y consacrer une question à part entière, étant donné son importance au Tchad) ; s'il

fallait retenir une question spécifique sur l'intégration régionale et le sens à donner à ce concept. Toutes les ambiguïtés possibles concernant les questions ont été levées préalablement à l'acceptation du rapport de démarrage.

Le choix des critères de jugement et des indicateurs associés a fait l'objet de plusieurs séances de remue-méninges en équipe, sur la base de propositions initiales présentées par les experts (chaque expert en fonction de ses domaines de compétence). Les critères et indicateurs devaient être peu nombreux, représentatifs des dimensions que l'on entendait donner aux différentes facettes de la réponse à rechercher, et être suffisamment simples et précis pour qu'il soit possible et réaliste de les appréhender successivement, lors des phases documentaire et de terrain.

Il a parfois fallu renoncer à sélectionner tel ou tel indicateur, parce que l'équipe savait, par une connaissance antérieure du Tchad ou du domaine concerné, qu'il ne serait pas possible de le mesurer ou d'en apprécier la valeur.

L'exercice de sélection des critères de jugement et des indicateurs s'étant avéré particulièrement délicat, et les experts ayant anticipé les difficultés potentielles, une fois les critères de jugement retenus et les indicateurs sélectionnés, il n'a pas été nécessaire de les réviser.

Annexe 4.3 : Processus de collecte et d'analyse des données et démarche de jugement appliquée

4.3.1 METHODES DE COLLECTE DES DONNEES

L'approche méthodologique, conforme à la méthodologie de la CE, devait permettre de collecter des informations fiables et utiles et de faire des analyses pour arriver à des jugements et à des réponses fondées aux dix questions évaluatives.

Les parties prenantes et informateurs clés ont été les suivants (cf **Annexe 10**):

- Membres du Groupe de référence et des services concernés de la CE à Bruxelles ;
- Personnel de la Délégation de la CE au Tchad ;
- Autorités nationales et bénéficiaires de programmes/ projets au Tchad ;
- Acteurs non étatiques : organisations de la société civile, secteur privé, milieu académique ;
- Autres bailleurs de fonds : PNUD, GTZ, coopération française ;
- Personnel des unités de gestion des projets sélectionnés.

Une importante **documentation** a été mobilisée lors de la phase de démarrage et complétée lors de la phase documentaire et de terrain (cf. **Annexe 9**) ; pour en faciliter l'accès, l'équipe a classé cette documentation sur son web interne. Les experts ont ensuite complété cette documentation lors de la phase terrain. Les documents consultés ont été classés par grandes catégories, en fonction de leur nature : documents de programmation, de programmes, de projets, de monitoring, d'évaluation, de suivi (EAMR, RAC, etc.) ; extraits de la BD CRIS, documents officiels du Tchad, des autres PTF, etc. Des **informations statistiques** ont été obtenues des bases de données de l'OECD, des organisations des Nations Unies et de Bretton Woods.

Compte tenu de la quantité d'information disponible et de l'impossibilité de la traiter de façon exhaustive, l'équipe a choisi de procéder à un **sondage représentatif raisonné des programmes et projets** à examiner sur le terrain. Au total, 14 projets/programmes des 8^e et 9^e FED ont été examinés de façon très approfondie et ont fait l'objet d'une fiche d'évaluation. Leur poids financier représente environ 66% des montants totaux engagés (cf. tableau 16). La liste des projets examinés en détail figure au Tableau 15 et les fiches d'évaluation correspondantes figurent à l'**Annexe 6**.

TABLEAU 12 : LISTE DES PROJETS ANALYSES LORS DE LA PHASE TERRAIN

Année	N°	Libellé	Engagé (€)	Contracté (€)	Payé (€)	% payé/ contracté	Date fermeture	Secteur
1999	8 ACP CD 15	Route Kelo-Moundou	17 649 189,76	17 649 189,76	17 649 189,76	100,0	2-Oct- 2006	Transport routier
2004	9 ACP CD 06	et son avenant de 2004	4 800 000,00	4 624 712,96	4 374 686,63	94,6		Transport routier
2001	8 ACP CD 33	Appui technique au Ministère Transports (2001)	1 905 000,00	1 666 805,95	1 618 579,04	97,1		Transport routier
2005	9 ACP CD 10	Appui à la politique sectorielle des transports: Entretien routier et ses axes économiques (2005)	84 000 000,00	67 652 429,07	14 661 332,07	21,7		Transport routier
1999	8 ACP CD 008	Appui à la politique de l'eau – volet Hydraulique villageoise (1999)	23 000 000,00	22 695 904,95	22 317 903,05	98,3		Eau et assainissement
2000	8 ACP CD 027	Hydraulique villageoise Ouaddaï-Biltine, cofinancement CE/AFD/KfW (2000)	1 999 995,00	1 999 995,00	1 900 000,00	95,0	1-Oct- 2007	Eau et assainissement
2005	9 ACP CD 009	Accès à l'eau potable et appui à la politique sectorielle de l'eau ; phase I (- / 2005-2012)	30 000 000,00	22 663 849,24	2 910 240,50	12,8		Eau et assainissement
2000	8 ACP CD 026	PRS II 2002-2008	4 000 000,00	3 949 925,64	1 393 503,72	35,3		Eau et assainissement
1999	8 ACP CD 014	Le programme d'Appui à la Politique de Santé (8 ^e FED)	38 500 000,00	37 398 159,83	28 642 182,60	76,6		Santé
2000	8 ACP CD 22-25	Poverty reduction budgetary support programme (PRBSP) 01/02	35 020 005,69	35 020 005,69	35 020 005,69	100,0		Macroéconomie
2003	9 ACP CD 4	Programme d'appui budgétaire pour la réduction de la pauvreté et la croissance (2003-2006) engagés en 2003	23 250 000,00	22 732 955,21	22 334 016,97	98,2	Macroéconomie	
2006	09 ACP CD 019	Plan d'Action pour la Modernisation de la gestion des Finances Publiques (PAMFIP)	5 100 000	2 930 000	750 000	14,7	Bonne Gouvernance	
2003	9 ACP CD3	Programme UE-PNUD d'appui à la bonne gouvernance au Tchad	5 975 000,00	2 909 602,00	2 824 935,00	97,1	Bonne Gouvernance	
2005	9 ACP CD 13	Projet d'Appui et de Support aux Initiatives Locales de Développement (PASILD 9 ^e FED) engagés en 2006	7 950 000,00	1 914 519,50	889 191,30	46,4	Bonne Gouvernance	
2000	8 ACP CD 18	CURESS-Conservation & Utilisation Rationnelle des Ecosystèmes Soudano Sahéliens	8 500 000,00	8 403 550,13	8 145 420,07	96,9	Environnement	
Total (hors PIR)			291 649 190,5	254 211 604,93	164 681 186,00	56,5		

TABLEAU 13 : LE POIDS FINANCIER DES PROJETS DE L'ÉCHANTILLON PAR RAPPORT AUX MONTANTS TOTAUX
 ENGAGES DES RUBRIQUES CORRESPONDANTES

	8 ^e FED	9 ^e FED	Total
Transport routier	26,7%	100,0%	66,7%
Politique de l'eau (hors PIR)	99,3%	60,0%	74,5%
Santé	99,7%	0,0%	91,2%
Sous-total SC	61,6%	83,4%	72,6%
Appui macroéconomique	56,4%	82,0%	64,4%
Bonne gouvernance	0,0%	76,0%	72,5%
Autres	42,5%	21,5%	29,6%
Sous-total hors SC	52,2%	57,3%	54,8%
Total (hors PIR)	58,1%	73,6%	65,9%

Des **fiches d'évaluation de projet** ont été établies pour chacun des 14 projets retenus dans l'échantillon de projets particuliers à examiner lors de la mission de terrain. Pour obtenir les informations, les experts ont fait appel à un croisement systématique des renseignements qu'ils ont pu obtenir, à partir de la documentation sur ces projets (conventions de financement, rapports d'activité, de monitoring, etc.), d'entretiens avec les responsables sectoriels de la DCE, d'entretiens avec les responsables de ces projets lorsqu'ils étaient encore sur place. Les responsables de projets ont été particulièrement mis à contribution pour le remplissage de ces fiches, ils ont parfois mené leurs propres enquêtes internes pour être en mesure de répondre aux questions figurant sur les fiches.

Les autres programmes et projets des 8^e et 9^e FED ainsi que les interventions hors FED ont tous également été analysés, mais ils n'ont pas fait l'objet de fiches d'évaluation spécifiques. Leurs résultats et conclusions significatifs ont néanmoins été utilisés pour l'évaluation chaque fois que cela s'est avéré utile. Ainsi, les programmes peu consommateurs de crédits mais importants en terme d'impact politique ont été systématiquement passés en revue. En particulier, pour bien comprendre la situation actuelle et pouvoir émettre des recommandations, les évaluateurs ont analysé les documents du 10^e FED et l'ensemble des fiches d'identification des programmes en cours d'identification qui leur ont été transmises par les experts sectoriels de la DCE.

Durant la **phase de terrain** les experts ont recherché les éléments d'information leur permettant de compléter les réponses provisoires aux questions d'évaluation élaborées lors de la phase documentaire.

La mission de terrain a permis de :

- Poursuivre l'analyse des documents rassemblés lors de la phase documentaire ;
- Compléter l'analyse documentaire par des documents non disponibles au CRIS ou sur Internet ;
- Obtenir des informations qualitatives et des points de vue des responsables des programmes nationaux, des personnes ressources, des responsables de la Délégation CE, de quelques bénéficiaires, de coordinateurs nationaux des programmes en cours et de leurs conseillers techniques, d'autres bailleurs et *focus groups* ;
- Procéder à la triangulation de différentes méthodes d'investigation.

Les activités de terrain ont consisté en entretiens, *focus groups* avec des acteurs non étatiques, des entrepreneurs du secteur routier et de transport (cf. **Annexe 13**) et du personnel de santé, et la visite d'un Centre de santé et des Associations d'usagers de l'eau dans la Commune de Dourbali. Les bases de données consultées au Tchad ont été celles de l'INSEED, du Ministère de l'Economie et du Plan, du Trésor et le SIS du Ministère de la Santé.

Les experts ont procédé à une série d'entretiens individuels et d'entretiens collectifs. Les entretiens avec les autorités nationales ont mobilisé pour la plupart d'entre eux les responsables accompagnés de leurs chefs de services (cf. en **Annexe 10** la liste de 139 personnes rencontrées

au Tchad et en Europe¹⁸, sans compter les bénéficiaires rencontrés dans la Commune de Dourbali, et en **Annexe 11** le calendrier des activités de la mission de terrain).

4.3.2 METHODE D'ANALYSE DES DONNEES

La documentation primaire et secondaire recueillie a été systématiquement analysée en utilisant la grille d'évaluation constituée par la matrice de réponses détaillées aux questions d'évaluation (**Annexe 5**), qui avait été élaborée par l'équipe d'évaluation lors de la phase de démarrage.

De même chaque entretien a été préparé en sélectionnant un sous-ensemble d'indicateurs susceptibles d'être renseignés par les acteurs rencontrés. Les comptes-rendus des entretiens sont donc rédigés dans l'optique d'alimentation de cette matrice. Il en va de même pour les informations collectées sur base documentaire. Cette méthode avait deux avantages :

- organisation de la collecte de données selon une structure commune à l'ensemble de l'équipe d'évaluation et
- stockage de l'information sous une forme qui facilite l'analyse, donc la validation/invalidation des critères de jugement.

Les experts ont utilisé les résultats des enquêtes et analyses statistiques auxquelles ils ont pu avoir accès. Toutes les sources statistiques utilisées sont répertoriées en détail dans la matrice d'évaluation. En revanche, les experts n'ont procédé eux-mêmes à aucune enquête statistique spécifique, ils se sont limités à reprendre certaines données disponibles et à faire certains calculs simples à partir de ces données, pour établir des comparaisons dans le temps, dans l'espace, ou entre catégories de population différentes, etc. La méthodologie retenue consistait ainsi à déterminer dans la mesure du possible une « valeur ajoutée de la CE » à l'aide des statistiques disponibles en début et en fin de période d'évaluation (santé, macro-économie, eau potable, routes).

A titre d'exemple, en ce qui concerne la santé, l'expert est arrivé à ses jugements et conclusions en reconstituant le programme à l'aide des personnes qui l'ont vécu et en comparant les statistiques sanitaires à partir des deux annuaires sanitaires du Ministère de la santé obtenus en début et en fin de période de référence. Les entretiens ont beaucoup servi à préciser l'efficacité et l'impact du programme mis en œuvre. Les *focus groups* avec le Ministère de la santé ont été organisés de manière informelle avec le personnel de la direction de la Planification, puis de la formation. Le but était de percevoir l'utilité du programme par le bénéficiaire et d'apprécier dans quelle mesure le bénéficiaire était conscient des limites du partenariat. Une restitution informelle avec des personnes ressource a eu lieu la veille du débriefing à la DCE, avec pour but de valider les analyses formulées, en termes d'efficacité, d'impact, d'efficacité et de viabilité. Enfin, l'étude sur le terrain a permis de déterminer que la durabilité de l'intervention était loin d'être acquise et que les bénéficiaires interrogés demandaient de l'aide comme si il n'y avait jamais eu de programme.

Les démarches des autres experts sectoriels (transport routier, E&A) ont été similaires, avec la différence principale qu'ils ne disposaient pas d'annuaires statistiques permettant des comparaisons systématiques entre deux années. Les experts ont en outre procédé au croisement des informations des rapports écrits avec les statistiques et les informations qualitatives orales, pour vérifier la validité et la fiabilité des affirmations. Enfin, les *focus groups* qui ont été organisés ont aussi servi pour tester des hypothèses précises.

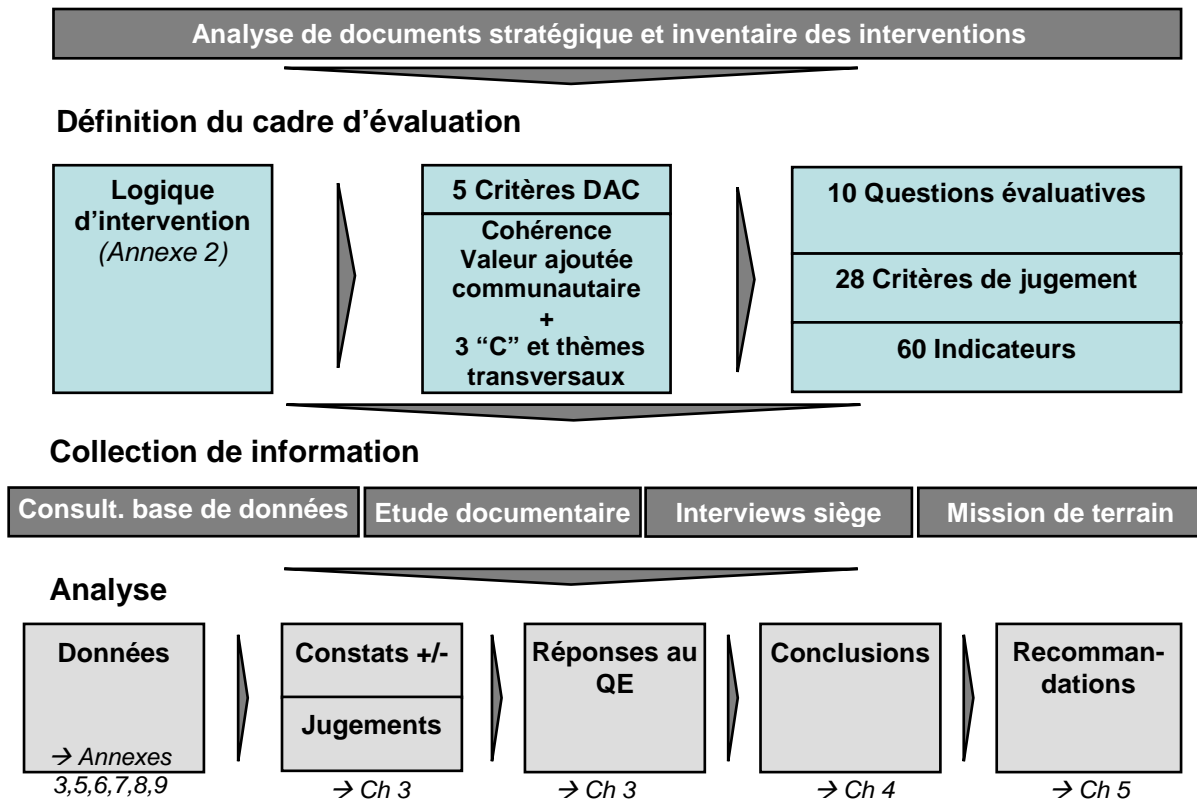
Il était important de croiser les informations qualitatives de sources différents et des données quantitatives afin de valider les analyses.

Le rapprochement de données a permis de faire ressortir certains résultats comparatifs (par exemple cette technique a été systématiquement utilisée pour analyser les évolutions dans le domaine de la santé, entre les deux années pour lesquelles on disposait des résultats d'enquêtes nationales, ventilées par régions, ce qui permettait de comparer les résultats des zones d'intervention de la CE avec ceux du reste du pays).

¹⁸ Les évaluateurs n'ont pas été en mesure d'obtenir la totalité des noms des personnes rencontrées ; il est raisonnable d'estimer que le nombre total de personnes rencontrées au cours de l'évaluation a été de l'ordre de 200, une moitié d'entre elles ayant effectivement déclaré leur identité et joué un rôle actif d'appui à l'évaluation, l'autre moitié ayant seulement participé aux réunions organisées pour la mission et été consultée sur des points mineurs.

4.3.3 DEMARCHE DE JUGEMENT

Figure 3 : Synthèse de l'approche de l'évaluation



Dans le cas de données mesurables, les données ont été synthétisées sous forme de tableaux statistiques rendant compte de l'évolution des indicateurs durant la période où elles s'avèrent disponibles. Pour les données ayant un caractère plus qualitatif, les évaluateurs ont cherché à établir un faisceau d'éléments permettant la validation/invalidation des critères de jugement auxquels elles se rapportent, et de préciser la portée et les limites de leur interprétation.

La démarche de jugement réellement appliquée est une synthèse prenant en considération :

- Les informations recueillies sur le contenu et la valeur des indicateurs associés à chacun des critères de jugement, tels que définis lors de la phase de démarrage du projet, et revus ou précisés (pour une minorité d'entre eux) soit lors de la phase documentaire, soit lors de la phase de terrain ;
- La recherche de cohérence entre les jugements associés à une même question d'évaluation et entre tous les jugements émis ;
- La recherche de simplicité et de clarté dans la formulation des jugements ;
- Le souci de présenter des jugements à partir desquels il soit possible de répondre de façon précise et exhaustive aux questions d'évaluation ;
- La visualisation des jugements de façon quantifiée, sur une échelle de très faible à très bien (cf. réponses aux questions au chapitre 3 du volume principal) ;
- Les observations du Groupe de Référence.

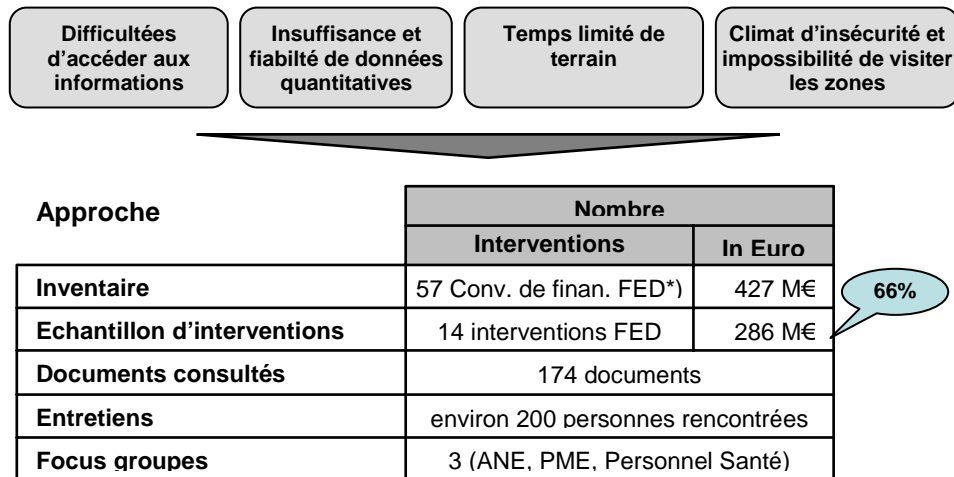
Annexe 4.4 : Limites du processus de collecte et analyse des données et des jugements

Malgré la recherche d'un équilibre entre les phases successives et de l'optimisation du temps alloué, l'exercice d'évaluation a ses limites qui tiennent principalement :

- Aux lourdeurs du processus de mobilisation de la documentation, en particulier, des problèmes avec CRIS (erreurs de codification des documents) et avec la disponibilité de Rapports ROM ;
- A l'introduction de nouvelles thématiques en cours d'évaluation, non prévues initialement dans les termes de référence de l'évaluation (par exemple le domaine de la bonne gouvernance, le thème de l'Etat fragile, la gestion de crise) ;
- Au fait que, de façon générale, les données statistiques disponibles ne sont pas considérées comme très fiables.¹⁹ L'incertitude commence avec les données démographiques, les chiffres réels de la population n'étant pas connus (le dernier recensement date de 1993). Il en serait de même des statistiques douanières qui ne correspondraient pas à des mouvements de marchandises réels. Tenant compte de cette difficulté, les évaluateurs ont manipulé les informations statistiques avec précaution, ne leur accordant qu'une importance relative, et s'efforçant de les recouper par des informations qualitatives disponibles par ailleurs, chaque fois que cela était possible ;
- Au contexte de crise dans lequel se trouve le Tchad et dans lequel s'est déroulée la mission de terrain : trois experts sont arrivés à Ndjamenà le 14 juin 2008, alors qu'éclataient des troubles à l'Est du pays (Gozo Beida) et que circulait le bruit d'une marche des rebelles vers Ndjamenà ; six jours plus tard, le 20 juin 2008, un *focus group* avait été programmé avec des représentants clés de la Société civile, qui devait se tenir à la Chambre de Commerce. Une bonne partie des invités a décliné l'invitation, compte tenu du fait que dans cette zone de la ville se tenait en parallèle une marche de protestation contre le Gouvernement et ses accords militaires avec la France ;
- A l'impossibilité de visiter la plupart des zones d'intervention, pour cause d'insécurité ;
- Aux limites de la mémoire institutionnelle, c'est-à-dire à l'indisponibilité de certaines informations, ou d'interlocuteurs clés due au fort taux de rotation du personnel au Siège et à la DCE, ainsi que dans les départements ministériels et autres organisations concernés ;
- Au sentiment prévalent d'urgence, régnant à Ndjamenà en Juin/Juillet 2008 ; peu d'interlocuteurs locaux étaient prêts à partager une réflexion sur les acquis de la coopération CE-Tchad au cours des dix dernières années, la plupart d'entre eux étant davantage préoccupés par le présent et l'avenir immédiat ;
- Au fait que la méthodologie privilège le travail sur dossiers par rapport à l'investigation directe sur place ;
- A la durée de l'évaluation : nombre d'informations recueillies en début de mission (décembre 2007) s'avèrent caduques ou dépassées un an plus tard.

¹⁹ Résultat d'interviews d'utilisateurs dont experts de la DCE.

- *Figure 4 : Défis majeurs de l'évaluation*



*) Le nombre de convention de financement englobe beaucoup de petits contrats d'études et des avenants aux programmes

Les limites de la démarche de jugement sont une fonction des limites des données collectées auxquelles s'ajoutent :

- budget et temps d'expert alloués à l'évaluation insuffisants au vu de l'ampleur de la tâche, et du niveau de qualité requis,
- opinions parfois divergentes, ou du moins à nuancer, entre experts du siège, de la DCE, des projets avec difficulté de réconcilier les points de vue divergents et difficulté d'appréciation objective de faits s'étant déroulés dans le passé, alors qu'il n'y a plus de témoins effectifs de ces périodes et que les documents d'évaluations intermédiaires sont rares, et enfin
- opinions biaisées de certains interlocuteurs qui ne souhaitent pas être trop critiques d'un partenaire financier et technique aussi important que la CE, etc.

Malgré ces difficultés, par des recoupements systématiques des éléments accumulés sur un même thème, les évaluateurs sont parvenus à énoncer des jugements qui, espèrent-ils, reflètent assez correctement la vérité, si tant est que cette notion absolue puisse s'appliquer en matière d'évaluation (exercice comportant nécessairement une part de subjectivité, que les techniques d'évaluation permettent de minimiser).

Annexe 4.5 : Aperçu global des questions évaluatives, critères de jugement et indicateurs utilisés et des méthodes employées²⁰

QE 1 : Dans quelle mesure les stratégies de la CE - en particulier en ce qui concerne le choix des bénéficiaires et de la répartition sectorielle des interventions ont-elles été (i) cohérentes par rapport aux politiques de coopération de la CE (ii) pertinentes par rapport aux besoins et priorités du Tchad ?

CJ 1.1 *Le choix des secteurs d'intervention et la sélection des bénéficiaires ciblés s'inscrivent dans les priorités exprimées dans les stratégies de la CE*

I 1.1.1 : Mention et respect des politiques de coopération de la CE dans les documents de planification, de programmation et pendant la mise en œuvre des programmes.

CJ 1.2 : *Cohérence des interventions de la CE prévues dans la stratégie avec les autres instruments de sa coopération*

I 1.2.1 : Nombre d'actions conjointes et/ou concertées entre les divers instruments de la coopération de la CE

I 1.2.2 : Absence d'incohérence entre les interventions de la CE et de la BEI au Tchad

I 1.2.3 : Liens effectivement établis entre l'aide au développement et l'aide d'urgence

CJ 1.3 *Le choix des secteurs d'intervention et la sélection des bénéficiaires ciblés reflètent les priorités exprimées par le gouvernement dans la SNRP et dans ses documents de politiques sectorielles.*

I 1.3.1 : Les priorités identifiées dans la SNRP sont couvertes par les activités de la CE.

I 1.3.2 : Les bénéficiaires visés sont les mêmes que ceux visés dans les documents du Gouvernement ayant inspiré la stratégie de coopération.

Tableau 14: Méthodes employées relatives à la QE 1

	Analyse documents	Analyse statistique	Entretien personnes ressources	Entretien bénéficiaires	Entretien électronique	Focus group	Etude de cas projet	Fiabilité des bases du jugement XXX – haute XX – avec quelques restrictions mineures X – avec des limites	Commentaire (sur spécificité, problèmes)
CJ 1.1	X		X				X	XXX	
CJ 1.2	X		X				X	XXX	
CJ 1.3	X					X	X	XXX	

Catégories de documents :

Documents de stratégie et politique CE : (X) Autres études/rapports/doc. CE/DCE : (X)

Documents de projets : (X) Documents de stratégie et politique Pays : (X)

Rapports ROM : (X) Etudes/rapports d'autres Bailleurs : (X)

Rapports d'évaluation : (X)

Bases de données/statistiques utilisées : Données des rapports des programmes/projets

Nombre total de personnes rencontrées (toutes phases) : 41

Nombre de focus groups et de participants et thèmes : 1 focus group Société civile 7 participants

²⁰ NB : Les réponses à ce questionnaire sont des estimations réalistes. Des réponses plus précises n'auraient pu être recherchées et produites que si le questionnaire avait été à l'origine annexé aux termes de référence de chaque expert et imposé à chacun d'entre eux.

Nombre d'études de cas de projets : 14

Limites dans la crédibilité / fiabilité des données constatées et conséquences pour la force des jugements : Rien à signaler

Changement dans les jugements et conclusions préliminaires après la phase de terrain :

Pas de changement significatif..

QE 2 : Dans quelle mesure les interventions de la CE dans le domaine des transports routiers, en coopération avec celles des autres bailleurs de fonds, ont-elles été efficaces pour améliorer la gestion du secteur, améliorer et pérenniser le réseau routier national et contribuer au désenclavement durable, physique, économique et social, intérieur et extérieur, attendu?

CJ 2.1 : *Amélioration de l'état et développement du réseau routier national*

I 2.1.1 : Contribution à l'évolution du linéaire de routes nationales revêtues en service et du linéaire du réseau national praticables en toute saison

I 2.1.2 : Contribution à l'évolution de l'état du réseau

CJ 2.2 : *Contribution à l'amélioration de la capacité d'entretien du réseau*

I 2.2.1 : Evolution des recettes du FER par rapport aux besoins en entretien

I 2.2.2 : Evolution du nombre de km de routes entretenus

CJ 2.3 : *Contribution à une meilleure gouvernance du secteur*

I 2.3.1 : Amélioration du cadre stratégique et institutionnel, et des outils de mise en œuvre des programmes sectoriels

I 2.3.2 : Amélioration des capacités des institutions et des acteurs privés du secteur?

I 2.3.3 : Amélioration de la transparence et des systèmes de contrôle du secteur (les informations sont disponibles, les audits financiers et techniques sont réalisés, les processus de passation des marchés sont transparents et équitables)

CJ 2.4 : *Désenclavement intérieur et extérieur*

I 2.4.1 : Evolution du tarif moyen des transports et de la durée des trajets

I 2.4.2 : Evolution du trafic routier sur les axes d'intervention et les autres axes clefs du Tchad

Tableau 15: Méthodes employées relatives à la QE 2

	Analyse documents	Analyse statistique	Entretien personnes ressources	Entretien bénéficiaires	Entretien électronique	Focus group	Etude de cas projet	Fiabilité des bases du jugement XXX – haute XX – avec quelques restrictions mineures X – avec des limites	Commentaire (sur spécificité, problèmes)
CJ 2.1	X	X	X	X			X	XXX	
CJ 2.2	X	X	X	X			X	XXX	Audit assez ancienne
CJ 2.3	X		X	X		X	X	XXX	Banque Mondiale plus représenté pour donner avis
CJ 2.4	X		X	X		X	X	XX	Données insuffisantes ou contradictoires

Catégories de documents :

Documents de stratégie et politique CE : (X) Autres études/rapports/doc. CE/DCE : (X)
 Documents de projets : (X) Documents de stratégie et politique Pays : (X)
 Rapports ROM : (X) Etudes/rapports d'autres Bailleurs : ()
 Rapports d'évaluation : (X)

Bases de données/statistiques utilisées : Statistiques du Ministère de transport, FER

Nombre total de personnes rencontrées (toutes phases) : 27

Nombre de focus groups et de participants et thèmes : 1 focus group avec opérateur du secteur

Nombre d'études de cas de Projets : 3

Limites dans la crédibilité / fiabilité des données constatées et conséquences pour la force des jugements : Manque de fiabilité des données statistiques. Absence de bilans critiques synthétiques des projets/programmes terminés.

Changement dans les jugements et conclusions préliminaires après la phase de terrain :
 Pas de changement significatif. La mission de terrain a principalement permis de nuancer certains jugements (impact, viabilité).

QE 3 : Dans quelle mesure les interventions de la CE en matière d'eau et d'assainissement ont-elles contribué au renforcement durable du secteur E&A, permettant de dégager des bénéfices sanitaires et sociaux pour les communautés ciblées ?

CJ 3.1 : Les infrastructures réalisées par les interventions de la CE ont amélioré qualitativement et quantitativement l'accès à l'eau potable et à l'assainissement des populations bénéficiaires

I 3.1.1 : Réalisations (neuves et réhabilitées)

I 3.1.2 : Proportion de la population ayant accès de façon durable à une source d'eau meilleure (MDG indicateur 0).

I 3.1.3 : Proportion de la population ayant accès à un système d'assainissement amélioré (MDG indicateur 31).

CJ 3.2 : Viabilité financière, organisationnelle et technique du dispositif d'entretien

I 3.2.1 : Couverture des coûts de fonctionnement, de maintenance et d'investissement

I 3.2.2 : Proportion d'ouvrages fonctionnels par rapport au nombre d'ouvrages réalisés

CJ 3.3 : Les interventions de la CE ont contribué au renforcement des capacités de gestion des administrations ou organisations bénéficiaires.

I 3.3.1 : Documents stratégiques et textes réglementaires produits et mis en application

I 3.3.2 : Rééquilibrage sectoriel, réformes, redéfinition des rôles d'institutions étatiques et paraétatiques

Tableau 16: Méthodes employées relatives à la QE 3

	Analyse documents	Analyse statistique	Entretien personnes ressources	Entretien bénéficiaires	Entretien électronique	Focus group	Etude de cas projet	Fiabilité des bases du jugement XXX – haute XX – avec quelques restrictions mineures X – avec des limites	Commentaire (sur spécificité, problèmes)
CJ 3.1	X	X	X	X			X	XXX	
CJ 3.2	X		X	X			X	XXX	
CJ 3.3	X		X	X			X	XXX	

Catégories de documents :

Documents de stratégie et politique CE : (X) Autres études/rapports/doc. CE/DCE : (X)
 Document de projets : (X) Documents de stratégie et politique Pays : (X)
 Rapports ROM : (X) Etudes/rapports d'autres Bailleurs : (X)
 Rapport d'évaluations : (X)

Bases de données/statistiques utilisées : Données des rapports des programmes/projets

Nombre total de personnes rencontrées (toutes phases) : 44

Nombre de focus groups et de participants et thèmes : Réunion avec deux Associations d'usagers d'eau sur la gestion et l'entretien

Nombre d'études de cas de Projets : 5

Limites dans la crédibilité / fiabilité des données constatées et conséquences pour la force des jugements : Manque de fiabilité des données statistiques. Impossibilité de visites de terrain pour voir les réalisations et entretenir les bénéficiaires (problèmes de sécurité).

Changement dans les jugements et conclusions préliminaires après la phase de terrain :
 Pas de changement significatif. La mission de terrain a principalement permis de nuancer et mieux argumenter certains jugements (ex. viabilité).

QE 4 : Dans quelle mesure les interventions de la CE en matière de santé publique ont-elles contribué à l'amélioration de la santé de la population tchadienne en particulier la population la plus pauvre ? Quelle a été la valeur ajoutée communautaire dans le secteur de la santé publique ?

- CJ 4.1 : Evolution de l'accès aux services de santé : positive**
 I 4.1.1 : Amélioration de la disponibilité géographique des formations sanitaires en particulier dans les zones les plus enclavées et les plus pauvres du pays.
 I 4.1.2 : Evolution du déploiement de personnel de santé dans les centres de santé en milieu rural
 I 4.1.3 : Evolution de la disponibilité en médicaments et des vaccins à la périphérie
CJ 4.2 : Evolution de la gestion du système de santé
 I 4.2.1 : Les documents stratégiques et textes réglementaires sont produits et mis en application
 I 4.2.2 : Evolution du taux de fréquentation des CS dans zones CE et ailleurs
 I 4.2.3 : Evolution des activités hospitalières
 I 4.2.4 : Augmentation des budgets alloués à la santé
CJ 4.3 : Amélioration durable de la santé, en particulier des groupes les plus vulnérables.
 I 4.3.1 : Augmentation de la couverture vaccinale des enfants de 0-11 mois pour le DTC3
 I 4.3.2 : Evolution Couverture obstétricale par du personnel qualifié dans les CS
 I 4.3.3 : Evolution des pathologies constituant les premières causes de consultation dans les centres de santé

Tableau 17: Méthodes employées relatives à la QE 4

	Analyse documents	Analyse statistique	Entretien personnes ressources	Entretien bénéficiaires	Entretien électronique	Focus group	Etude de cas projet	Fiabilité des bases du jugement XXX – haute XX – avec quelques restrictions mineures X – avec des limites	Commentaire (sur spécificité, problèmes)
CJ 4.1	X	X	X	X	X	X	X	XXX	EDST
CJ 4.2	X	X	X	X		X	X	XX	EDST Gouvernance faible, données peu claires
CJ 4.3	X	X	X				X	XXX	EDST

Catégories de documents :

Documents de stratégie et politique CE : (X) Autres études/rapports/doc. CE/DCE : (X)
 Documents de projets : (X) Documents de stratégie et politique Pays : (X)
 Rapports ROM : (X) Etudes/rapports d'autres Bailleurs : (X)
 Rapports d'évaluation : (X)

Bases de données/statistiques utilisées : SIS Ministère de la Santé, Données des rapports du seul programme du secteur

Nombre total de personnes rencontrées (toutes phases) : 62

Nombre de focus groups et de participants et thèmes :

2 : avec personnel de santé et personnes de ressources du secteur sur conclusions préliminaires

Nombre d'études de cas de Projets : 1 (le seule programme du 8^e, 9^e FED), plus un projet LB cofinancement ONG (visite e terrain)

Limites dans la crédibilité / fiabilité des données constatées et conséquences pour la force des jugements : Manque de fiabilité des données statistiques. Absence de bilans critiques synthétiques des projets/programmes terminés. Impossibilité de visites de terrain pour voir les réalisations (à l'exception d'un centre de santé appuyées sur ligne budgétaire cofinancement ONG) et interviewer les bénéficiaires (problèmes de sécurité).

Changement dans les jugements et conclusions préliminaires après la phase de terrain :

Pas de changement significatif. La mission de terrain a principalement permis de nuancer et mieux argumenter certaines réponses aux jugements. Les données précises recueillies sur le terrain ont servi à infléchir ce jugement initial (impact, viabilité).

QE 5 : Dans quelle mesure les interventions de la CE en matière d'appui macroéconomique ont-elles contribué à une meilleure gestion durable des finances publiques et à la stabilité macroéconomique?

CJ 5.1 : Amélioration de la gestion des finances publiques

I 5.1.1 : Transparence (amélioration des modalités de contrôle du processus budgétaire), évolution vers budget équilibré, paiement de contrepartie dans projets

CJ 5.2 : Amélioration de la stabilité macro-économique

I 5.2.1 : Evolution des indicateurs financiers (PIB, inflation, solde positif de la balance courante, déficit extérieur courant hors pétrole et autres indicateurs retenus par le FMI)

I 5.2.2 : Progrès vers le Point d'Achèvement de l'Initiative envers les Pays Pauvres Très Endettés (PAIPTE)

CJ 5.3 : Impact sur les services sociaux et les autres priorités de la SNRP

I 5.3.1 : Prise en compte des priorités de la SNRP dans la préparation du budget de l'Etat

I 5.3.2 : Evolution des dépenses des Ministères de la Santé et de l'Education

Tableau 18: Méthodes employées relatives à la QE 5

	Analyse documents	Analyse statistique	Entretien personnes ressources	Entretien bénéficiaires	Entretien électronique	Focus group	Etude de cas projet	Fiabilité des bases du jugement XXX – haute XX – avec quelques restrictions mineures X – avec des limites	Commentaire (sur spécificité, problèmes)
CJ 5.1	X	X	X				X	XXX	Statistiques INSEED
CJ 5.2	X	X	X		X		X	XXX	Statistiques INSEED
CJ 5.3	X	X	X				X	XXX	Statistiques INSEED

Catégories de documents :

Documents de stratégie et politique CE : (X) Autres études/rapports/doc. CE/DCE : (X)
 Documents de projets : (X) Documents de stratégie et politique Pays : (X)
 Rapports ROM : (X) Etudes/rapports d'autres Bailleurs : (X)
 Rapports d'évaluation : (X)

Bases de données/statistiques utilisées : Données des OECD, FMI, Ministère d Plan, INSEED

Nombre total de personnes rencontrées (toutes phases) : 38

Nombre de focus groups et de participants et thèmes : néant

Nombre d'études de cas de Projets : 3

Limites dans la crédibilité / fiabilité des données constatées et conséquences pour la force des jugements : Manque de fiabilité des données statistiques. Absence de bilans critiques synthétiques des projets/programmes terminés. Absence sur place de représentants désignés des bénéficiaires des projets terminés, susceptibles de fournir des jugements objectifs sur ces projets. Une seule visite de terrain.

Changement dans les jugements et conclusions préliminaires après la phase de terrain :
 Pas de changement significatif. La mission de terrain a principalement permis de nuancer et mieux argumenter certains jugements.

QE 6 : Dans quelle mesure les interventions de la CE ont-elles contribué à la diffusion de la bonne gouvernance ?

CJ 6.1 : Progression du processus de démocratisation et appréciation du rôle de la CE dans cette évolution, en particulier sa capacité à avoir un impact sur le phénomène de corruption

I 6.1.1 : Mise en place d'une législation et des organes de la bonne gouvernance (par ex. : pour le fonctionnement du Parlement, pour la mise en œuvre de la Décentralisation etc.)

I 6.1.2 : Elections démocratiques et transparentes

I 6.1.3 : Evolution des principaux indicateurs clés du secteur de la justice (effectifs, textes diffusés, infrastructures, jugements prononcés)

I 6.1.4 : Evolution de la corruption

CJ 6.2 : Participation accrue de la société civile à la vie publique et aux activités de développement

I 6.2.1 : Progression de la participation de la société civile à la formulation et à l'évaluation de la SNRP et des stratégies, programmes et projets de la CE

I 6.2.2 : Evolution des montants financés par la CE qui vont à des initiatives locales non gouvernementales et qui font s'accroître les capacités d'articulation et de participation de la population aux décisions relatives à leur développement

CJ 6.3 : Progression des droits de l'homme

I 6.3.1 : Evolution des droits de l'homme

Tableau 19: Méthodes employées relatives à la QE 6

	Analyse documents	Analyse statistique	Entretien personnes ressources	Entretien bénéficiaires	Entretien électronique	Focus group	Etude de cas projet	Fiabilité des bases du jugement XXX – haute XX – avec quelques restrictions mineures X – avec des limites	Commentaire (sur spécificité, problèmes)
CJ 6.1	X	X	X	X		X	X	XXX	étude indépendante (Kaufmann D. et al 2008) commanditée par la Banque Mondiale sur la perception de l'évolution de la qualité de la gouvernance au Tchad entre 1996 et 2007
CJ 6.2	X		X	X		X	X	XXX	
CJ 6.3	X		X	X		X	X	XXX	

Catégories de documents :

Documents de stratégie et politique CE : (X) Autres études/rapports/doc. CE/DCE : (X)
 Documents de projets : (X) Documents de stratégie et politique Pays : (X)
 Rapports ROM : (X) Etudes/rapports d'autres Bailleurs : (X)
 Rapports d'évaluation : (X)

Bases de données/statistiques utilisées : Données des rapports des programmes/projets

Nombre total de personnes rencontrées (toutes phases) : 57

Nombre de focus groups et de participants et thèmes : 1 focus group Société civile 10 participants

Nombre d'études de cas de Projets : 3

Limites dans la crédibilité / fiabilité des données constatées et conséquences pour la force des jugements : Impossibilité de visites de terrain pour interviewer les bénéficiaires (climat de sécurité).

Changement dans les jugements et conclusions préliminaires après la phase de terrain :
 Pas de changement significatif.

QE 7 : Dans quelle mesure les interventions de la CE (nationales et composantes nationales des interventions régionales), en coopération avec celles des autres bailleurs de fonds, contribuent-elles au renforcement du processus d'intégration économique régionale et mondiale?

CJ 7.1 : Progression du processus d'intégration économique du Tchad au sein de la région Centre Afrique et dans l'économie mondiale.

I 7.1.1 : Evolution du volume du commerce extérieur du Tchad avec les pays de la région d'Afrique Centrale et avec le reste du monde ; diversification des produits d'exportation

I 7.1.2 : Evolution du trafic automobile aux frontières (voir aussi QE 2).

I 7.1.3 : Progrès effectués par le Tchad dans la mise en œuvre des réformes régionales et le respect des engagements régionaux, notamment en matière d'union douanière et de convergence des politiques macro-économiques

Tableau 20: Méthodes employées relatives à la QE 7

	Analyse documents	Analyse statistique	Entretien personnes ressources	Entretien bénéficiaires	Entretien électronique	Focus group	Etude de cas projet	Fiabilité des bases du jugement XXX – haute XX – avec quelques restrictions mineures X – avec des limites	Commentaire (sur spécificité, problèmes)
CJ 7.1	X	X	X				X	XXX	Analyse documentaire analyse statistique

Catégories de documents :

Documents de stratégie et politique CE : (X) Autres études/rapports/doc. CE/DCE : (X)
 Documents de projets : (X) Documents de stratégie et politique Pays : (X)
 Rapports ROM : (X) Etudes/rapports d'autres Bailleurs : ()
 Rapports d'évaluation : (X)

Bases de données/statistiques utilisées : Douane, Ministère de Commerce

Nombre total de personnes rencontrées (toutes phases) : 28

Nombre de focus groups et de participants et thèmes : néant

Nombre d'études de cas de Projets : 1

Limites dans la crédibilité / fiabilité des données constatées et conséquences pour la force des jugements : Manque de fiabilité des données statistiques..

Changement dans les jugements et conclusions préliminaires après la phase de terrain :
 Pas de changement significatif.

QE 8 : Dans quelle mesure les effets désirés sont-ils obtenus avec le moins de ressources possible (fonds, expertise, temps, coûts administratifs) ?

CJ 8.1 : Mise en place des ressources (en quantité, en qualité et aux moments prévus) pour la réalisation des objectifs prévus.

I 8.1.1 : Décaissements selon la programmation

I 8.1.2 : Mise en place des ressources humaines et des structures selon la programmation

CJ 8.2 : Adéquation entre ressources et résultats

I 8.2.1 : Fonctionnement effectif des structures de partenariat avec les autorités tchadiennes (Ordonnateur National)

I 8.2.2 : Degré d'atteinte des résultats avec les ressources mises en place

CJ 8.3 : Les modalités de financement utilisées (projet, aide budgétaire, etc.) sont-elles optimales et y aurait-il eu des effets comparables avec d'autres modalités de financement ?

I 8.3.1 : Modalités de financement d'une sélection de projets achevés depuis plusieurs années et conséquences sur les effets obtenus

Tableau 21: Méthodes employées relatives à la QE 8

	Analyse documents	Analyse statistique	Entretien personnes ressources	Entretien bénéficiaires	Entretien électronique	Focus group	Etude de cas projet	Fiabilité des bases du jugement XXX – haute XX – avec quelques restrictions mineures X – avec des limites	Commentaire (sur spécificité, problèmes)
CJ 8.1	X		X				X	XXX	
CJ 8.2	X		X				X	XXX	
CJ 8.3	X		X				X	XXX	

Catégories de documents :

Documents de stratégie et politique CE : (X) Autres études/rapports/doc. CE/DCE : ()
 Documents de projets : (X) Documents de stratégie et politique Pays : ()
 Rapports ROM : (X) Etudes/rapports d'autres Bailleurs : ()
 Rapports d'évaluation : (X)

Bases de données/statistiques utilisées : Données des rapports des programmes/projets

Nombre total de personnes rencontrées (toutes phases) : 38

Nombre de focus groups et de participants et thèmes : néant

Nombre d'études de cas de Projets : 14

Limites dans la crédibilité / fiabilité des données constatées et conséquences pour la force des jugements : Absence de bilans critiques synthétiques des projets/programmes terminés.

Changement dans les jugements et conclusions préliminaires après la phase de terrain :

Pas de changement significatif. La mission de terrain a principalement permis de nuancer et mieux argumenter certains jugement

QE 9 : Dans quelle mesure les priorités transversales (genre, environnement, VIH/SIDA, etc.) ont-elles été prises en compte dans les documents de programmation et leur mise en œuvre, et quels en ont été les effets ?

CJ 9.1 : Amélioration des conditions des femmes et des groupes à faible poids social en vue d'une participation équitable aux bénéfices générés par la stratégie et les programmes de la CE

I 9.1.1 : Les programmes de la CE ont été conçus en prenant en attachant une importance particulière aux conditions des femmes et des groupes à faible poids social

CJ 9.2 : Les programmes de la CE connaissent leurs impact environnemental et ont un impact positif ou ont assuré une mitigation des effets négatifs

I 9.2.1 : Evolution de l'état de l'environnement dans les zones d'intervention de la CE

CJ 9.3 : Le main streaming du VIH SIDA dans la stratégie et les programmes de la CE contribue à une sensibilisation accrue et une diminution de nouvelles infections

I 9.3.1 : Evolution des statistiques VIH/SIDA dans les zones d'intervention de la CE

I 9.3.2 : Main streaming : budgets déployés par programme CE pour sensibilisation et prévention du VIH/SIDA.

Tableau 22: Méthodes employées relatives à la QE 9

	Analyse documents	Analyse statistique	Entretien personnes ressources	Entretien bénéficiaires	Entretien électronique	Focus group	Etude de cas projet	Fiabilité des bases du jugement XXX – haute XX – avec quelques restrictions mineures X – avec des limites	Commentaire (sur spécificité, problèmes)
CJ 9.1	X		X	X			X	XXX	enquête menée en 2007 par le PMR dans les Comités de Gestion des Points d'Eau (CGPE)
CJ 9.2	X		X				X	XXX	Analyse documentaire, entretiens
CJ 9.3	X		X	X			X	XXX	Analyse documentaire, Entretien

Catégories de documents :

Documents de stratégie et politique CE : (X) Autres études/rapports/doc. CE/DCE : (X)
 Documents de projets : (X) Documents de stratégie et politique Pays : (X)
 Rapports ROM : (X) Etudes/rapports d'autres Bailleurs : ()
 Rapports d'évaluation : (X)

Bases de données/statistiques utilisées : Données des rapports des programmes/projets

Nombre total de personnes rencontrées (toutes phases) : 57

Nombre de focus groups et de participants et thèmes : néant

Nombre d'études de cas de Projets : 14

Limites dans la crédibilité / fiabilité des données constatées et conséquences pour la force des jugements : Manque de possibilité de plus de visite de terrain

Changement dans les jugements et conclusions préliminaires après la phase de terrain :

Pas de changement significatif. La mission de terrain a principalement permis de nuancer et mieux argumenter certains jugement

QE 10 : Dans quelle mesure la CE assure-t-elle la coordination et la complémentarité de ses interventions avec les programmes des autres bailleurs de fonds, en particulier des Etats membres, et la cohérence entre ses instruments d'intervention au Tchad et ses autres politiques ?

CJ 10.1 : Existence et fonctionnement de mécanismes de coordination entre la CE, les Etats Membres et les autres bailleurs

I 10.1.1 : Existence de documents de stratégie conjointe entre les bailleurs.

I 10.1.2 : Nombre de missions et de programmes conjoints entre bailleurs

I 10.1.3 : Couverture équilibrée du territoire tchadien par les interventions des bailleurs par type d'intervention

CJ 10.2 : Cohérence des interventions de la CE prévues dans la stratégie avec les autres politiques de la CE (ex. environnement, commerce, migrations, etc.)

I 10.2.1 : Absence de contradictions entre la stratégie d'intervention des PIN des 8ème et 9ème FED et les autres politiques de la CE pertinentes pour la coopération avec le Tchad

Tableau 23: Méthodes employées relatives à la QE 10

	Analyse documents	Analyse statistique	Entretien personnes ressources	Entretien bénéficiaires	Entretien électronique	Focus group	Etude de cas projet	Fiabilité des bases du jugement XXX – haute XX – avec quelques restrictions mineures X – avec des limites	Commentaire (sur spécificité, problèmes)
CJ 10.1	X		X				X	XXX	Pas de représentation Banque mondiale
CJ 10.2	X		X					XXX	

Catégories de documents :

Documents de stratégie et politique CE : (X) Autres études/rapports/doc. CE/DCE : (X)

Documents de projets : (X) Documents de stratégie et politique Pays : (X)

Rapports ROM : (X) Etudes/rapports d'autres Bailleurs : (X)

Rapports d'évaluation : (X)

Bases de données/statistiques utilisées : néant

Nombre total de personnes rencontrées (toutes phases) : 100

Nombre de focus groups et de participants et thèmes : néant

Nombre d'études de cas de Projets : 1

Limites dans la crédibilité / fiabilité des données constatées et conséquences pour la force des jugements : néant

Changement dans les jugements et conclusions préliminaires après la phase de terrain :

Pas de changement significatif.

Annexe 5 : Matrice d'Evaluation : détails des réponses aux questions d'évaluation

Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires				
<u>Pertinence</u>						
QE 1 : Dans quelle mesure les stratégies de la CE - en particulier en ce qui concerne le choix des bénéficiaires et de la répartition sectorielle des interventions ont-elles été (i) cohérentes par rapport aux politiques de coopération de la CE (ii) pertinentes par rapport aux besoins et priorités du Tchad ?						
<p><u>Justification</u> : La pertinence de la stratégie et des programmes est un facteur de succès, voire une condition de succès de la stratégie de coopération. La question permet d'analyser la pertinence de la stratégie avec les besoins de la population tchadienne tels qu'ils sont exprimés, d'une part dans les documents politiques du Tchad et d'autre part, de manière indirecte dans les documents politiques de la CE.</p>						
<p><u>Réponse</u> : Sur l'ensemble de la période, l'inscription sectorielle des interventions de la CE a évolué pour accompagner les politiques publiques conçues par le gouvernement. Les interventions de la CE ont ainsi couvert les besoins exprimés par le Gouvernement et, dans une large mesure, les besoins identifiés par les observateurs. Le choix des secteurs de concentration des FED est justifié par un souci de continuité par rapport aux activités des FED précédents, l'expérience cumulée de la Commission et des Ministères intervenant dans ces secteurs, la coordination entre les bailleurs de fonds et la SNRP et répond aux objectifs majeurs des politiques sectorielles du Tchad en matière de transport routier, de santé et d'E&A.</p>						
<p><i>TABLEAU 24 : JUSTIFICATION DU CHOIX DU SECTEUR EAU & ASSAINISSEMENT</i></p>						
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%;">Justifications relatives au pays</th> <th style="width: 50%;">Justifications relative à la CE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> - Déficit d'approvisionnement en eau potable de la population (notamment en milieu rural) - Hygiène préventive pour améliorer le niveau de santé - Amélioration du niveau de vie des populations, notamment sa composante féminine - Amélioration de la sécurité alimentaire (irrigation villageoise, jardins collectifs) </td> <td style="vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> - Capacité de mobilisation massive de dons - Expérience de l'a CE dans le secteur au niveau national - Continuité des interventions dans le cadre des 6^e, 7^e et 8^e FED - Complémentarité avec l'intervention d'autres Etats Membres (France, Allemagne) dont un cofinancement AFD-KW </td> </tr> </tbody> </table>			Justifications relatives au pays	Justifications relative à la CE	<ul style="list-style-type: none"> - Déficit d'approvisionnement en eau potable de la population (notamment en milieu rural) - Hygiène préventive pour améliorer le niveau de santé - Amélioration du niveau de vie des populations, notamment sa composante féminine - Amélioration de la sécurité alimentaire (irrigation villageoise, jardins collectifs) 	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité de mobilisation massive de dons - Expérience de l'a CE dans le secteur au niveau national - Continuité des interventions dans le cadre des 6^e, 7^e et 8^e FED - Complémentarité avec l'intervention d'autres Etats Membres (France, Allemagne) dont un cofinancement AFD-KW
Justifications relatives au pays	Justifications relative à la CE					
<ul style="list-style-type: none"> - Déficit d'approvisionnement en eau potable de la population (notamment en milieu rural) - Hygiène préventive pour améliorer le niveau de santé - Amélioration du niveau de vie des populations, notamment sa composante féminine - Amélioration de la sécurité alimentaire (irrigation villageoise, jardins collectifs) 	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité de mobilisation massive de dons - Expérience de l'a CE dans le secteur au niveau national - Continuité des interventions dans le cadre des 6^e, 7^e et 8^e FED - Complémentarité avec l'intervention d'autres Etats Membres (France, Allemagne) dont un cofinancement AFD-KW 					
<p>Source : DSP 9^e FED</p>						
<p>Les choix des interventions dans le domaine des transports correspondent tout à fait aux orientations de la CE. L'intervention dans le secteur des transports constitue une réelle valeur ajoutée de la CE, due à l'expérience de celle-ci dans ce domaine mais surtout à la longue expérience du ministère des Infrastructures de la coopération communautaire (notamment des procédures FED). Cependant, pour le 10^e FED, la pertinence du choix de poursuivre l'appui au développement du réseau routier (au détriment, par exemple, d'interventions de réhabilitation) est questionnable au vu de l'insuffisance des travaux d'entretien et de réhabilitation sur le réseau national.</p>						

TABLEAU 25 : JUSTIFICATION DU CHOIX DU SECTEUR DES TRANSPORTS

Justifications relatives au pays	Avantage comparatif de la CE
<ul style="list-style-type: none"> - Cohérence avec politique nationale - Précondition de développement au Tchad - Perspective de durabilité - Appui à la réforme institutionnelle - Désenclavement intérieur et extérieur - Intégration régionale et dans l'économie mondiale 	<ul style="list-style-type: none"> - CE est chef de file dans le secteur des transports (en coopération étroite avec la Banque Mondiale) - Importance des ressources mises à disposition - Expérience de la CE dans ce secteur - Continuité de plusieurs programmes réalisés ou en cours dans la sous-région (sur PIN et PIR)

Source : DSP 9^e FED

TABLEAU 26 : JUSTIFICATION DU CHOIX DU SECTEUR SANTE

Engagements du Gouvernement	Valeur ajoutée de la CE
<ul style="list-style-type: none"> - Désengagement de l'Etat et concentration sur des appui spécifiques (fonctions régaliennes, formation, approvisionnement en médicaments...) - Contribuer à l'amélioration du niveau de vie des populations, notamment sa composante féminine 	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité de mobilisation massive de dons - Expérience de l'a CE dans le secteur au niveau national - Continuité des interventions dans le cadre des 7^e et 8^e FED

Source : DSP 9^e FED

La coopération communautaire est totalement alignée sur les politiques nationales et il existe un excellent dialogue sectoriel.

L'impact sur la lutte contre la pauvreté pourrait être augmenté en améliorant la coordination des interventions communautaires avec les interventions sur le réseau des pistes rurales.

CJ 1.1 Le choix des secteurs d'intervention et la sélection des bénéficiaires ciblés s'inscrivent dans les priorités exprimées dans les stratégies de la CE	<i>Programmation Interventions</i>	<i>Analyse documentaire</i>	<i>Accord ; Déclaration sur la Politique de développement de la CE du 10 Novembre 2000</i>
--	------------------------------------	-----------------------------	--

Conformément à sa politique de coopération au développement, la CE favorise i/ le développement économique et social durable des pays en développement et plus particulièrement des plus défavorisés d'entre eux ; ii/ l'insertion harmonieuse et progressive des pays en développement dans l'économie mondiale et iii/ la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement. La coopération de la CE au Tchad poursuit ces trois objectifs, en prenant en compte les principes fondamentaux définis dans l'Article 2 de l'Accord, spécialement le principe d'encouragement de l'appropriation des stratégies de développement par les pays et populations concernées.

Dans leur Déclaration sur la Politique de développement de la CE du 10 Novembre 2000 le Conseil de l'UE et la CE ont décidé de concentrer les activités de la Communauté sur un nombre limité de domaines, choisis en fonction de leur contribution à la réduction de la pauvreté et pour lesquels l'action communautaire offre une valeur ajoutée. Entre autres, les transports, la sécurité alimentaire et le développement rural durable, le renforcement des capacités institutionnelles et les appuis pour un accès équitable aux services sociaux (santé, éducation). Les secteurs de concentration retenus pour la coopération avec le Tchad (transport routier, E&A en milieu rural, santé) font partie de ces domaines de concentration retenus par la CE. Les choix des interventions dans le domaine des transports correspondent tout à fait aux orientations de la CE tant pour le 8^e que le 9^e FED. L'intervention dans le secteur des transports constitue une réelle valeur ajoutée de la CE, due à l'expérience de celle-ci dans le domaine des transports mais surtout à la longue expérience du ministère

des Infrastructures de la coopération communautaire (notamment des procédures FED). Cependant, pour le 10^e FED, la pertinence du choix de poursuivre l'appui au développement du réseau routier (au détriment, par exemple, d'interventions de réhabilitation) est questionnable au vu de l'insuffisance des travaux d'entretien et de réhabilitation sur le réseau national.

I 1.1.1 : Mention et respect des politiques de coopération de la CE dans les documents de planification, de programmation et pendant la mise en œuvre des programmes.

Programmation Interventions

Analyse documentaire

- CSP 2001-2007
- COM/2000/0422 final : Communication sur la promotion de transports durables dans la coopération au développement, 2000
- «Vers une infrastructure durable - une approche sectorielle mise en pratique», Commission européenne, 1997
- Convention n° 9386/CD (Appui à la politique sectorielle de transports : entretien Routier et axes économiques, 9^e FED), 2005
- Convention n° 6464/CD (Appui Technico-Institutionnel au Ministère des Travaux Publics, 8^e FED), 2001
- Convention n° 6285/CD (Route-Moundou, 8^e FED), 2000
- Convention n° 6057/REG (Appui à l'intégration économique régionale, volet infrastructures, 7^e et 8^e FED), 1999

Le PIN 8^e FED fait référence à la Convention Lomé 4. Il rappelle les principes inscrits dans cette Convention et sur lesquels est fondée la coopération.

- la consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit ainsi que le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales ;
- la lutte contre la pauvreté ;
- le développement économique et social durable. Un accent particulier est apporté à la valorisation des ressources humaines, notamment les questions de genre, et à la protection de l'environnement ;
- l'insertion dans l'économie mondiale, en particulier à travers le développement d'un environnement favorable au secteur privé et au développement des échanges, notamment par voie de l'amélioration du secteur des transports considéré comme essentiel à cet égard.

Transport

Les documents de programmation pour le 8^e FED ne mentionnent pas directement les politiques de coopération de la CE dans le domaine des transports mais respectent l'esprit du guide de la CE «Vers une infrastructure durable - une approche sectorielle mise en pratique» qui préconise notamment de mettre l'accent sur le système d'entretien routier et les réformes institutionnelles.

En ce qui concerne le choix des interventions dans le domaine transport, l'aménagement et le bitumage du tronçon-Moundou est justifié dans la convention de financement « Route-Moundou » par le besoin de désenclaver le pays et celui de mise en valeur du potentiel économique des régions traversées par le projet. Cela correspond bien aux objectifs de coopération énoncés à l'article 177 du traité CE («encourager un développement économique et social

« durable » et « insérer des pays en développement dans l'économie mondiale »). La réalisation de la route Moundou-Toubooro répond aux mêmes impératifs. De la même façon, le projet d'appui institutionnel (projet 8 ACP CD 33) et les aides à la mise en place d'un système d'entretien routier durable (sur fonds STABEX) correspondent aux priorités stratégiques de la CE sur les réformes institutionnelles du secteur et le support à la mise en place d'un réseau pérenne.

Le DSP/PIN 9^e FED fait référence à l'Accord de Cotonou et en respecte le contenu et l'esprit.

Le DSP fait clairement référence à la Communication de la CE sur la promotion de transports durables dans la coopération au développement datant de juillet 2000.

Les interventions en appui aux institutions et aux PME sont tout à fait pertinentes et correspondent totalement aux principes de la Communication précitée qui met notamment l'accent sur les réformes institutionnelles et la promotion des PME.

En ce qui concerne le choix de l'aménagement et du revêtement de l'axe Moundou-Doba-Koumra, il est justifié, dans les documents de mise en œuvre, par un objectif de désenclavement intérieur de la région la plus peuplée et productive du Tchad. De même, les études pour l'axe « Abéché-Sahar », qui pourraient aboutir à la construction d'une nouvelle route financée sur le 10^e FED, répondent à une nécessité de désenclaver la région de Salamat et du sud Ouaddaï, un des principaux greniers à céréales du pays.

Bien que la stratégie actuelle de développement du réseau soit justifiée par un objectif de désenclavement, elle entre en contradiction avec un autre axe de la stratégie de la CE dans le domaine du transport : la communication sur la promotion de transports durables de 2000 rappelle en effet que « la règle d'or est [...] simple : construire à un niveau de normes auquel il est possible de se maintenir ». Or, actuellement, au vu de l'insuffisance des moyens mobilisés pour l'entretien du réseau, l'Etat tchadien ne peut toujours pas assurer le maintien du niveau de service du réseau national actuel, et donc a fortiori d'un réseau étendu ou à un niveau de normes supérieures.

Dans ce cadre, la poursuite de l'appui au développement du réseau ne devrait pas se réaliser sans des engagements forts de la part de l'Etat tchadien sur l'entretien (courant et périodique) et la réhabilitation du réseau. Sans ces engagements et leurs respects, des interventions visant à la réhabilitation du réseau devraient être envisagées, conformément à ce qui est prévu par la Convention n° 9386/CD (Appui à la politique sectorielle de transports : entretien Routier et axes économiques, 9^e FED), 2005 : « S'il s'avère que les ressources nécessaires à l'entretien du réseau national ne sont pas disponibles, un arbitrage « entretien / investissement / réseau » devrait nécessairement être formalisé, afin d'assurer la durabilité à moyen terme du réseau essentiel. »

E&A

Les objectifs majeurs de la politique sectorielle du Tchad en matière d'E&A, et mentionnés dans les documents de programmation des programmes de coopération, sont : *i/ couvrir les besoins domestiques et vitaux, ii/ améliorer les conditions sanitaires, iii/ sécuriser l'abreuvement du cheptel, iv/ accroître le développement des structures privées pour la maintenance des équipements des points d'eau, et v/ impliquer les populations utilisatrices dans l'entretien des ouvrages et la prise en charge du fonctionnement des équipements.*

CJ 1.2 : Cohérence des interventions de la CE prévues dans la stratégie avec les autres instruments de sa coopération	<i>Cohérence</i>	<i>Analyse documentaire</i>	<i>EAMR 2007, 2008 DSP 10^e FED Plan Global ECHO 2006 Lignes budgétaires</i>
<p>Les interventions de la CE sont cohérentes avec celles de la BEI, dont elles sont complémentaires, les domaines d'intervention de la CE et de la BEI étant bien distincts (la CE ne finance pas directement les grandes sociétés privées, alors que c'est la vocation de la BEI de le faire). La cohérence est également à voir dans le fait que les opérations financées par la BEI s'inscrivent dans le cadre des stratégies nationales de développement (investissements, production industrielle, transport d'hydrocarbures) auxquelles adhèrent à la fois la CE et la BEI.</p> <p>La prise en compte du concept LRRD est assurée via le programme <i>Linking Relief to Rehabilitation and Development (9 ACP CD 21)</i> en cours de démarrage.</p> <p>Ce programme s'inscrit en cohérence avec les interventions de la DG ECHO et avec celles entreprises sur lignes budgétaires spécifiques (sécurité alimentaire).</p>			
I 1.2.1 : Nombre d'actions conjointes et/ou concertées entre les divers instruments de la coopération de la CE	3C	<i>Analyse documentaire Entretien avec DCE</i>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>EAMR 2008</i> • <i>Stratégie de l'entretien routier, rapport final, Bernard Peccoud, 2005</i> • <i>Arrêté n°027/PM/2003 Portant modification de l'arrêté n° 036/PM/99 instituant le Mécanisme de Suivi de la Réunion Sectorielle sur le Développement rural</i> • <i>Essor et développement des exploitations agricoles familiales dans le quadrilatère MBAM-MBAIBOKOUM-MONTS DE LAM-LARAMANAÏE, Rapport annuel 2003-2004, COOPI, Septembre 2004</i>
<p><u>Transport</u></p> <p>En ce qui concerne la ligne budgétaire thématique « Cofinancement des ONG », le projet agricole « Essor et développement des exploitations agricoles familiales dans le quadrilatère MBAM-MBAIBOKOUM-MONTS DE LAM- LARAMANAÏE » a été initialement conçu sans coordination suffisante avec les interventions FED dans le domaine du transports : la mission de Monitoring de mars 2004 qui a apprécié l'avancement de ce projet a ainsi préconisé une réorientation du projet pour tenir compte des aménagements routiers du secteur (dont celui de Moundou-Touboro) car ceux-ci n'avaient pas été pris en compte.</p> <p>Ce manque de cohérence dépasse le cadre des interventions communautaires et correspond à la faible coordination entre les activités de développement rural et les activités du secteur transport au Tchad. Cet problème a été relevé lors des entretiens sur le terrain et dans plusieurs documents consultés (dont le document de la BM, « Project appraisal document on a proposed credit [...] to the republic of Chad for the National Transport Program Support Project,</p>			

2000 ») ainsi que dans l'Arrêté n°027/PM/2003 portant modification de l'arrêté n° 036/PM/99 instituant le Mécanisme de Suivi de la Réunion Sectorielle sur le Développement rural, dans lequel le ministère des Infrastructures n'est par exemple présent ni dans le comité de pilotage, ni dans le comité de suivi technique des politiques de développement rural.

I 1.2.2 : Absence d'incohérence entre les interventions de la CE et de la BEI au Tchad

3C

*Analyse documentaire
Entretien représentant BEI au Tchad*

Les interventions de la BEI sont cohérentes avec celles de la CE, dont elles sont complémentaires, les domaines d'intervention de la CE et de la BEI étant bien distincts (la CE ne finance pas directement les grandes sociétés privées, alors que c'est la vocation de la BEI de le faire). L'investissement pour l'oléoduc a contribué à assainir les recettes de l'Etat.

I 1.2.3 : Liens effectivement établis entre l'aide au développement et l'aide d'urgence

3C

Analyse documentaire

Le lien est établi par la coopération étroite entre Aidco et ECHO. Il s'est traduit récemment par la mise en place du Programme d'Accompagnement à la Stabilisation de l'Est du Tchad (PAS) en cours de démarrage (voir Annexe 12, fiche 12.8). L'objectif global du PAS est de faciliter la phase de transition entre les programmes d'urgence et de développement (*Linking Relief, Rehabilitation and Development – LRRD*), en contribuant à assurer, dans un esprit de réconciliation, les conditions du retour volontaire et durable des populations tchadiennes déplacées et de celles qui se sont réfugiées au Darfour Ouest. Le volume approximatif de ces bénéficiaires directs potentiels s'élève à près de 200.000 personnes.

Sur les lieux de retour, les populations résidentes pourront bénéficier au même titre que les populations déplacées et réfugiées, mais selon leurs besoins spécifiques, des activités mises en œuvre dans le cadre du PAS.

La stratégie de mise en œuvre du programme s'articule sur trois axes principaux : (i) l'aide à la réintégration et l'appui à la sécurité alimentaire des populations tchadiennes réfugiées et déplacées (ii) la réhabilitation des infrastructures sanitaires et hydrauliques dans les zones d'accueil et d'origine des populations réfugiées et déplacées (iii) l'appui à la restauration de l'Etat de Droit, en particulier en matière de sécurité et de justice.

Les résultats attendus de la mise en œuvre du PAS s'inscrivent dans la ligne des stratégies sectorielles nationales de développement, définies en particulier dans le Plan d'Intervention pour le Développement Rural (i), le Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement et la Politique Nationale de Santé (ii), la Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance et le Programme de la Réforme de la Justice (iii).

EAMR 2008, p 5 : *Linking Relief to Rehabilitation and Development (9 ACP CD 21): La CF relative au projet LRRD a été signée le 8 août 2007 pour un montant total de 4 M EUR. Malgré que l'appel à proposition pour la mise en œuvre du projet ait été lancé avec la clause suspensive avant de la signature de la CF, le processus de sélection et surtout la phase suivante de mise à point du document technique finale de la proposition sélectionnée, a pris beaucoup plus de temps que prévu. Pour cela l'engagement individuel n'a pas pu être réalisé avant de la fin de 2007. De plus, le montant à engager sera inférieur à celui qui était prévu car une seule proposition répondait aux critères de qualité demandés pour être financée. De son côté, le maître d'œuvre s'est révélé être incapable de préparer un Devis Programme (DP) de fonctionnement et les services de l'ON n'ont pas su appuyer efficacement dans la préparation de ce document. Le contrat de subvention (2.270.921 EUR) avec l'ONG COOPI et le DP/démarrage (40.000 EUR) seront engagés au 1^{er} semestre 2008.*

Un 2^e appel à proposition (1.429.079 EUR) est prévu pour le 2^e semestre de 2008. Il donnera lieu à un ou deux contrats de subvention, dont le numéro exact est très difficile de prévoir, qui couvriront le domaine de l'éducation, suite au retrait des agences des UN qui se sont occupées jusqu'à présent de ce secteur. Par contre l'audit/évaluation (60.000 EUR) à mi parcours seront réalisés dans 1er semestre de 2009.

En décembre 2006, la décision de financer des programmes de LRRD au sud Tchad a été prise pour un montant global de 4 millions euros (enveloppe B). Convention de financement signée deuxième semestre 2007 et les projets ont débuté (EAMR 31/07/2007).

Le programme accompagnera le retrait des agences des NU chargées de l'aide humanitaire (PAM et HCR) du Grand Sido, un des départements d'accueil des réfugiés centrafricains au Tchad, en facilitant la transition de l'aide humanitaire au développement. Le programme vise à améliorer l'intégration des réfugiés dans le contexte socioéconomique local à travers la mise en œuvre d'actions qui améliorent la sécurité alimentaire et les services de santé, d'eau et d'assainissement des deux populations, autochtone et réfugiée (p.6 EAMR 31/01/2007).

Au fil des années, il est devenu évident que les réfugiés centrafricains ne rentreraient pas chez eux. En 2005-2006, un troisième camp de réfugiés centrafricains a été ouvert et, bien que la situation semble stabilisée au nord de la RCA, elle reste relativement volatile. L'idée est donc d'assimiler de façon progressive les réfugiés centrafricains dans la population tchadienne.

Pour la LRRD, la coordination entre les différents bailleurs de fonds est indispensable. Il s'agit d'attirer l'attention des bailleurs sur la nécessité d'une continuité.

Dans le Plan Global d'ECHO de 2006 pour le Tchad, une approche de LRRD spécifique (*Linking Relief, Rehabilitation and Development*) et une coordination accrue entre agences de développement et acteurs humanitaires est recommandée, en particulier dans les domaines liés à la sécurité alimentaire, aux ressources hydrauliques, aux réseaux d'assainissement, à l'hygiène et à la santé en milieu rural dans le cadre de la prévention des épidémies dont le mode de transmission est féco-oral. La présence des réfugiés et les actions d'urgence menées par les acteurs humanitaires sont susceptibles d'affecter les projets de développement existants dans les régions de l'est et du sud du Tchad. La politique de recouvrement des soins de santé entre en contradiction avec la règle de gratuité des soins pour les réfugiés. Les projets de développement local et d'hydraulique pastorale et rurale peuvent rencontrer le même problème, malgré leur approche participative.

La DCE a dès lors renforcé sa collaboration avec la DG ECHO ainsi qu'avec la Direction Générale au Développement de la Commission européenne. Afin de consolider l'approche LRRD, la Délégation de la Commission européenne proposera des actions complémentaires dans l'Est et le Sud du pays en mobilisant une partie des fonds disponibles de l'enveloppe B pour minimiser les risques d'insécurité alimentaire (Plan Global ECHO 2006).

Un comité de pilotage mis sur pied par le HCR à N'Djamena afin de coordonner l'aide, d'éviter les chevauchements et d'optimiser l'impact des fonds disponibles.

Dans le cadre de la programmation du Plan global 2006, la DG ECHO a employé une approche participative et consulté de nombreux intervenants. Un exercice de programmation s'est tenu avec les partenaires au siège de la DG ECHO le 6 octobre 2005. Cette consultation s'est étendue aux représentants des États membres au Tchad, à la Délégation de la Commission européenne, aux responsables géographiques d'EUROPEAID et de la DG DEV, à certaines autorités locales (gouverneurs, médecins provinciaux), aux autorités nationales (ministère de la santé), et aux représentants Organisations humanitaires et des Nations Unies au Tchad.

Programme thématique Sécurité alimentaire (LB 21 02 01/02) : Composante états fragiles – LRRD: LA DCE aura à disposition 4 M EUR sur le budget 2008 (à engager avant fin 2009) pour réaliser des actions LRRD dans le sud du Tchad (Gorée et Maro) à travers des appels à propositions ouvert aux ONG de développement, dans le respect de la note de cadrage élaborée en 2007.

Composante projets pilotes : La DCE aura à disposition 2 M EUR sur le budget 2009 (à engager avant fin 2010) pour financer des projets pilotes dans le domaine nutritionnel, à travers des appels à propositions ouverts aux ONG qui travaillent dans le secteur sécurité alimentaire, dans le respect de la note de cadrage élaborée en 2007.

Le programme LRRD au sud du Tchad accompagnera le retrait des agences des NU chargées de l'aide humanitaire (PAM et HCR) du Grand Sido, un des départements d'accueil des réfugiés centrafricains au Tchad, en facilitant la transition de l'aide humanitaire au développement. Le programme vise à améliorer l'intégration des réfugiés dans le contexte socioéconomique local à travers la mise en œuvre d'actions qui améliorent la sécurité alimentaire et les services de santé, d'eau et d'assainissement des deux populations, autochtone et réfugiée (p.6 EAMR 31/01/2007).

CJ 1.3 Le choix des secteurs d'intervention et la sélection des bénéficiaires ciblés reflètent les priorités exprimées par le gouvernement dans la SNRP et dans ses documents de politiques sectorielles.

Programmation Interventions

Analyse documentaire

DSP 8, 9 et 10^e FED

Lorsque a été préparé le DSP 8^e FED, la SRNP n'avait pas encore été élaborée, l'élaboration n'ayant commencé qu'en 2000. Le choix des secteurs d'intervention et la sélection des bénéficiaires cibles reflétaient néanmoins les priorités du Gouvernement à l'époque dans ses divers documents de politique sectorielle. Le choix du transport comme secteur concentration répondait en effet à l'affirmation claire du Gouvernement du « rôle stratégique de secteur des transports en raison de la situation d'enclavement interne et externe du pays et la dispersion géographique des pôles d'activités ». Le DSP prévoyait des engagements spécifiques de l'Etat en matière de transport. Il en était de même pour le SC appui à la politique nationale de la santé, qui prévoyait des engagements de l'Etat en matière de poursuite de la politique nationale de la santé.

La SNRP s'est concentrée sur quatre secteurs prioritaires : transports, urbanisme et habitat, santé, éducation et formation, et développement rural. Lorsque ce document est paru, le DSP 9^e FED avait déjà été engagé. Cependant, deux SC de la Stratégie de Coopération CE Tchad sont effectivement des secteurs prioritaires de la SNRP (transport et santé) sur lesquels la SNRP entend concentrer les ressources publiques (axe 1 de la SNRP). Le troisième SC (amélioration de l'accès à l'eau potable en milieu rural) est l'une des composantes du développement rural, quatrième secteur prioritaire de la SNRP.

L'appui macroéconomique auquel s'attache la Stratégie de Coopération CE Tchad correspond à l'axe 2 de la SNRP.

L'accent mis par la Stratégie de Coopération CE Tchad sur la poursuite du processus d'édification de la démocratie, de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance correspond au troisième axe de la SNRP.

Enfin, les SC retenus pour le DSP 10^e FED (bonne gouvernance centrale et locale ; développement durable : infrastructures et secteur rural) correspondent à une réponse bien ciblée de la CE à l'évolution des besoins du Tchad, avec notamment un élargissement des interventions de la CE en matière de développement rural.

<p>I 1.3.1 Les priorités identifiées dans la SNRP sont couvertes par les activités de la CE.</p>	<p><i>Programmation Interventions</i></p>	<p><i>Analyse documentaire</i></p>	<p><i>Transport : SNRP 2003, p55</i> <i>Santé : SNRP p61</i> <i>Audit de l'Appui Technico-Institutionnel au Ministère des Travaux Publics, 8^e FED, Rapport final, SAFEGE, Août 2007</i> <i>Déclaration de politique générale pour le secteur des transports de novembre 1999</i></p>
<p>La lutte contre la pauvreté est l'objectif central de la politique du Gouvernement. Une stratégie nationale de réduction de la pauvreté a été élaborée dès avril 2000, en concertation avec le secteur privé, les leaders d'opinion, les milieux académiques et la société civile. Adoptée par les autorités tchadiennes en juin 2003, la SNRP a été approuvée par le FMI et la Banque Mondiale en novembre de la même année. Elle est devenue la référence des bailleurs de fonds au Tchad pour la définition des programmes et des projets de coopération.</p> <p>La SNRP présente une vision intégrée de la politique économique et sociale du pays ; elle vise la réduction de la pauvreté de 50% en moins de 15 ans (d'ici à 2015). La stratégie est basée sur la réalisation de cinq objectifs généraux prioritaires: une bonne gouvernance, une croissance forte et soutenue, le développement du capital humain, l'amélioration des conditions de vie des populations les plus vulnérables et la protection de l'environnement. Cette stratégie est en cours de révision pour dresser le bilan des résultats et tenir compte des changements intervenus dans l'économie et la société tchadienne.</p> <p>La stratégie repose, à ce stade, sur trois axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Continuer à concentrer les ressources publiques sur quatre secteurs prioritaires (transports, urbanisme et habitat, santé, éducation et formation, et développement rural) ; • Poursuivre le processus d'ajustement structurel, en vue de la stabilisation macro-économique et financière, ainsi que la mise en place des réformes structurelles nécessaires à la • croissance économique et à un véritable accès de la majorité de la population aux opportunités économiques ; • Poursuivre le processus d'édification de la démocratie, de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance, dont les résultats escomptés sont le respect accru des droits humains fondamentaux, une prise en compte croissante, par les institutions étatiques, des vœux et des intérêts de la société civile et un contrôle effectif des citoyens sur la gestion des affaires publiques ainsi qu'une amélioration réelle de cette dernière.²¹ <p>Ainsi deux SC de la Stratégie de Coopération CE Tchad sont des secteurs prioritaires de la SNRP (transport et santé) sur lesquels la SNRP entend concentrer les ressources publiques (axe 1 de la SNRP). Le troisième SC (amélioration de l'accès à l'eau potable en milieu rural) est l'une des composantes du développement rural, quatrième secteur prioritaire de la SNRP.</p> <p>En conclusion, il y a une correspondance directe entre le choix des secteurs d'intervention de la CE et la SNRP, et cela ne relève pas du hasard, car la CE élabore les documents de programmation de l'aide en relation directe avec le Gouvernement du Tchad, à travers les mécanismes de coopération prévus par les accords de Cotonou. L'ordonnateur national du FED, cosignataire des DSP-PIN, est le Ministre des Finances qui a la charge de faire approuver les budgets pour la réalisation de la SNRP.</p>			

²¹ Source : DSP 10^{ème} FED

Transport²²

Le Gouvernement a élaboré un Programme National de Transport (PNT) pour la période 2000-2009 dont l'objectif principal est de contribuer à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté. La stratégie adoptée repose sur:

- Le désenclavement intérieur et extérieur;
- La réduction des coûts du transport, tant à l'extérieur du pays que sur les échanges internationaux;
- La conservation d'une accessibilité minimale à l'ensemble des régions du pays, en particulier en saison des pluies;
- L'obtention d'un linéaire suffisant de routes circulables toute l'année et permettant de relier les principales villes du pays;
- La poursuite du processus de libéralisation du secteur et de la modernisation de l'administration;
- Le soutien aux populations pour le développement des infrastructures rurales de transport et des modes de transport locaux.

Toutes ces priorités, sauf la dernière, sont couvertes par les activités de la CE.

De plus, il existe une forte appropriation du Ministère des infrastructures du programme de coopération avec la CE. Le dialogue sectoriel est excellent et les audits et monitoring financés pendant la fin de la période 1996-2007, reconnaissent unanimement la forte implication du ministère des Infrastructures.²³ Le dialogue sectoriel a beaucoup évolué depuis le PASET (1989-1993) où les réformes demandées au gouvernement (réduction de la taille du réseau prioritaire et début de libéralisation du secteur des transporteurs, de l'entretien et des travaux neufs) avaient rencontré beaucoup de réserves et d'incompréhension de la part du Ministère. Le Ministère s'est plus impliqué dans la formulation du PST 2 en 1994 et, en 1999, a été pleinement responsable de l'élaboration de la stratégie des transports 2000-2009, en coordination avec les partenaires de développement.

Par ailleurs, le ministère des infrastructures a maintenant une longue expérience et une bonne maîtrise des procédures FED, qui est capitalisée dans les programmes récents.

E&A

Les priorités de développement de la SNRP pour le secteur de la politique de l'eau sont : (1) poursuite de l'approvisionnement en eau des villages de plus de 500 habitants et des centres semi-urbains de plus de 1500 – 2000 habitants grâce à la création d'infrastructures appropriées prenant en compte l'objectif de conservation sur le long terme des investissements, (2) poursuite de l'équipement hydraulique des zones pastorales, prenant en compte régionalement et de façon équilibrée les potentialités en eau de surface et souterraines, en terres cultivables et en pâturages et en mettant en œuvre des procédures permettant de prévenir les conflits entre populations nomades et sédentaires ; (3) amélioration de la connaissance (condition préalable à toute gestion) et de la mise en valeur des principaux aquifères souterrains et des grands cours d'eau et renforcement des moyens et structures aptes à prévenir toutes sources de litiges entre états riverains. La stratégie de réponse de la coopération communautaire s'appuie sur ce cadre général et les priorités de la SNRP. Elle vise à soutenir le pays dans l'accroissement de son taux de couverture en eau potable, la mise en œuvre de réformes économiques et structurelles ainsi que l'amélioration de la gestion des ressources naturelles. La stratégie a été élaborée avec une approche participative, globale et intégrée avec les autorités nationales et de concertation avec les acteurs non-étatiques et les principaux bailleurs de fonds intervenant au Tchad. La coopération entre le Tchad et l'UE pour l'appui à la politique de l'eau (surtout l'hydraulique villageoise) est particulièrement opportune et s'insère dans l'effort plus vaste consacré au secteur de la santé. Les

²² Réf. : SNRP 2003, p55

²³ Ce constat est confirmé par les entretiens menés par la mission, y compris sur des sujets habituellement difficiles dans le dialogue sectoriel avec les pays partenaires. Par exemple la création d'une nouvelle agence d'entretien routier, qui va ôter au ministère certaines de ses prérogatives, est un projet non seulement accepté mais porté par les cadres du ministère qui voient pour le ministère l'opportunité de se recentrer sur ses missions de programmation et de régulation.

objectifs d'amélioration d'accès à l'eau en milieu rural et de responsabiliser les populations dans la gestion des points d'eau s'inscrivent dans la démarche de la SNRP.

Santé

La politique dans le cadre du PNSR face au secteur santé a pour objectif général : 1. le développement des services de santé de base de qualité pour la population ; 2. l'urgence de disposer des ressources humaines de qualité ; 3. l'amélioration de la gestion du système de santé ; 4. la poursuite de la lutte contre les maladies endémiques et épidémiques. Ces quatre volets font partie de la stratégie de la CE dans le secteur santé pendant les 7^e, 8^e et 9^e FED. La contribution de la CE pour le Tchad dans le secteur santé est ainsi directement liée avec la Politique Nationale de Santé (depuis 1999)

I 1.3.2 Les bénéficiaires visés sont les mêmes que ceux visés dans les documents du Gouvernement ayant inspiré la stratégie de coopération.

Programmation des interventions

Analyse documentaire

Transport :
Réf : CSP 2001-2007p 25
Santé :
PIN 2001-2007, p5

Oui, voir indicateur précédent : les domaines d'intervention sont les mêmes et ils visent les mêmes cibles.

Le choix des bénéficiaires visés est adéquat au regard des principaux objectifs du Gouvernement en matière de croissance économique et de réduction de la pauvreté. La pauvreté est à la fois rurale et urbaine mais la forte proportion d'individus vivant dans la campagne confère au développement rural un caractère prioritaire.

Transport

Les aménagements routiers du programme de coopération ont apporté un bénéfice direct aux populations les plus pauvres situées le long des axes aménagés, surtout sur l'axe Moundou-frontière, auparavant totalement enclavé. L'aménagement des routes a par exemple permis un meilleur accès aux services socio médicaux ainsi que l'utilisation d'engrais en provenance du Cameroun²⁴.

Cependant, il est possible d'améliorer encore l'impact sur les populations les plus pauvres en établissant un meilleur maillage entre le réseau prioritaire et les pistes rurales secondaires. Or, il y a eu peu de coordination apparente entre les interventions sur le réseau prioritaire et les pistes rurales (majoritairement classées dans le réseau secondaire). Les interventions sur les pistes rurales semblent souvent prévues dans le cadre de projets de développement rural sans lien avec les politiques nationales de transports :

Le document de Stratégie de l'entretien routier, 2005, relève : « En ce qui concerne le réseau non prioritaire (parfois dénommé « rural »), il fait l'objet d'interventions non coordonnées en fonction des opportunités de financement au titre des programmes spéciaux gérés par le MTPT au travers des délégations et des programmes des coopérations bilatérales²⁵ ou des ONG qui disposent d'une large marge de manœuvre en matière de programmation et de méthodes d'exécution. » De manière plus globale, ce manque de cohérence traduit la faible coordination entre les activités de développement rural et les activités du secteur transport au Tchad : Le ministère des Infrastructures n'est par exemple présent ni dans le comité de pilotage, ni dans le comité de suivi technique des politiques de développement rural.²⁶

²⁴ Source : entretiens.

²⁵ Les programmes les plus importants sont ceux qui sont mis en oeuvre par la KfW allemande dans le sud (région de Pala) et la coopération suisse dans le nord (région d'Abéché).

²⁶ Arrêté n°027/PM/2003 Portant modification de l'arrêté n° 036/PM/99 instituant le Mécanisme de Suivi de la Réunion Sectorielle sur le Développement rural

E&A

La pauvreté est à la fois rurale et urbaine mais la forte proportion d'individus vivant dans la campagne confère au développement rural un caractère prioritaire. La politique sectorielle nationale pour l'E&A reflète les caractéristiques sociales de pauvreté (populations rurales essentiellement) en donnant priorité à l'hydraulique rurale, pastorale et semi-urbaine dans les petites localités et les centres secondaires. Les bénéficiaires principaux des programmes de coopération de l'UE au Tchad sont les populations rurales et des centres semi-urbains pour l'essentiel, en conformité aux grandes lignes dressées par le SDEA. Par contre aucune intervention ne s'est faite dans le domaine de l'hydraulique pastorale, pourtant l'un des axes de politique du gouvernement tchadien (volet 2 sectoriel), et son importance économique dans le monde rural. La part du secteur rural dans le Produit Intérieur Brut (PIB) est de 50 à 65 % selon les années et dans cette part l'élevage vient en deuxième position avec une valeur relative de PIB de 30 à 40 %.

Santé

Une des axes prioritaires de l'intervention dans le secteur santé est l'appui aux services de santé périphériques qui sont basés pour la plupart dans les régions rurales où la majorité de la population pauvre vit.

Gouvernance : Dans l'ensemble, le cadre institutionnel national est peu efficace, centralisé, surdimensionné, et souffre d'un manque de communication à tous les niveaux et d'absence de continuité administrative. L'action gouvernementale est marquée par la gestion des urgences et des contraintes politiques. Un des objectifs spécifiques commun aux actions de coopération de l'UE est le renforcement du cadre institutionnel et législatif national en renforçant d'une part la reconnaissance des collectivités rurales en tant que partenaires devant être associés aux projets dès leur préparation, la prise en charge des équipements par les utilisateurs et d'autre part le renforcement des capacités des institutions nationales, tant sur les plans humains que matériels.

Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
Efficacité, impact et durabilité		
QE 2 : Dans quelle mesure les interventions de la CE dans le domaine des transports routiers, en coopération avec celles des autres bailleurs de fonds, ont-elles été efficaces pour améliorer la gestion du secteur, améliorer et pérenniser le réseau routier national et contribuer au désenclavement durable, physique, économique et social, intérieur et extérieur, attendu?		
<u>Justification</u> : Pour atteindre les objectifs de la stratégie de coopération de la CE dans l'ensemble, il est nécessaire que l'appui en matière de transport routier ait des effets positifs, par ex. sur la pérennisation des infrastructures, une meilleure gestion du secteur, l'enclavement interne et externe du pays.		
<p><u>Réponse</u> :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les interventions financées par le FED dans le secteur des transports entre 1996 et 2007 s'élèvent à environ 180 ME²⁷. Les principales interventions sont l'aménagement et le revêtement des tronçons Eré-, -Moundou, Moundou-frontière, l'assistance financière au FER (et à son prédécesseur, le CAER) ainsi que le financement de l'assistance technique et d'études clefs pour le secteur. 2. Le réseau revêtu a connu une forte expansion entre 1996 et 2007. Près de 40% du linéaire revêtu pendant cette période a été réalisée grâce au financement FED. Les interventions sur le réseau ont donc eu une bonne efficacité en termes de résultats même si ceux du 9^e FED sont moins bons à cause du retard pris par la réalisation de Moundou-Koumra. Les impacts sur l'amélioration du niveau de service et l'état du réseau sont plus mitigés avec encore 50% du réseau en mauvais état fin 2005. 3. L'impact des interventions d'amélioration du réseau sur le désenclavement du pays est moyen par rapport aux objectifs : les interventions sur Ere- et Moundou ont eu de très bons impacts en termes de volume de trafic (en hausse) et de tarif de transport (en nette baisse) entre Ndjama et Moundou mais la route Moundou-frontière²⁸ a, pour l'instant, des résultats décevants en termes de trafic international. De plus, les tarifs de transport restent globalement élevés au Tchad. Cela est dû non seulement au parc automobile âgé, au mauvais état du réseau, au prix du gasoil, mais aussi à la faible concurrence dans le secteur des transporteurs et des intermédiaires ainsi qu'aux nombreux prélèvements au niveau des contrôles et barrages routiers (officiels ou non) installés le long du réseau. 4. La coopération CE-Tchad a une très bonne efficacité sur le financement de l'entretien : elle a atteint ses objectifs en termes de hausse des ressources allouées à l'entretien (avec un triplement des ressources entre 1996 et 2007) même si celles-ci restent encore inférieures aux besoins. Suivant cette tendance, le linéaire du réseau national entretenu a augmenté régulièrement ces dernières années. 5. La coopération CE-Tchad a eu une bonne efficacité en termes d'amélioration de la gouvernance du secteur qui a nettement progressé en 10 ans. L'efficacité est très bonne en ce qui concerne les réformes des institutions, la mise en place d'outils de programmation et des cadres stratégiques, l'assistance technique ainsi que la transparence et les audits au niveau du FER. <p>Cependant, la mise en œuvre de certains programmes nationaux (programme de sécurité routière) et de certaines interventions financées par le FED qui sont par ailleurs importantes pour la gouvernance du secteur (comme la protection du patrimoine routier et la promotion des PME) connaissent certaines difficultés ou retard. Enfin, les pratiques relatives à la passation de marchés publics nécessiteraient des améliorations eu égard à la corruption existante.</p>		

²⁷ Ce montant prend en compte les montants payés pour les projets clôturés et les montants programmés pour les projets en cours.

²⁸ Qui fait partie de la route Ngaoundere-Toubo-Moundou, plus grand projet FED en Afrique

<p>Enfin, sur la fin de la période 1996-2007, la coopération CE-Tchad a été moins efficace dans son support au développement de la bonne gouvernance du secteur²⁹. Cela n'a cependant pas affecté les progrès réalisés au début de la période mais nécessiterait une attention particulière.</p> <p>En résumé, même si l'efficacité a baissé à la fin de la période 1996-2007, les interventions sur le réseau et sur la gouvernance du secteur ont connu une bonne efficacité en termes de résultats. Les impacts sur le désenclavement du pays sont cependant au-dessous des objectifs car les interventions sur le réseau n'ont pas été suffisamment accompagnées de mesures de facilitation du transit. Enfin la durabilité des actions sur le réseau n'est pas encore acquise car des progrès en termes d'entretien et de gouvernance sont encore nécessaires</p>			
<p>CJ 2.1 : Amélioration de l'état et développement du réseau routier national</p>	<p><i>Efficacité, impact</i></p>	<p><i>Analyse documentaire</i></p>	<p><i>Service d'Analyse et de Synthèses du Secrétariat Général (SAS/SG)</i> <i>Réf : Tchad 9^e FED Revue mi-parcours, Annexe 1 : Indicateurs de Performance ; MTPT</i> <i>FER</i></p>
<p><u>Résumé des constats (développés ci-dessous) :</u></p> <p>Des documents analysés et des entretiens, il se dégage que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le réseau revêtu a connu une forte expansion entre 1996 et 2007. L'efficacité de la coopération communautaire a été bonne en la matière (près de 40% du linéaire revêtu pendant cette période est dû au financement FED) mais les résultats du 9^e FED sont moins satisfaisants en raison du retard pris par la réalisation de Moundou-Koumra. • Sur les zones d'intervention de la CE, le niveau de service a augmenté en termes de continuité de service, vitesse et confort entre 1996 et 2007. En revanche, le niveau de service sur la globalité du réseau n'a pas atteint les objectifs fixés en 2005 (surtout en termes de praticabilité du réseau en saison des pluies). • Malgré le bitumage de certains axes, l'état du réseau ne s'est pas sensiblement amélioré entre 2000 et 2005 : fin 2005, on constate que 50% du réseau national est en mauvais état. • Les activités d'amélioration du réseau (revêtement et aménagement) se sont accélérées depuis 2005 avec l'utilisation des revenus pétroliers. <p>Analyse :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'objectif de développement du réseau revêtu est totalement atteint par la coopération. On constate donc une bonne efficacité de la coopération en ce qui concerne les interventions sur le réseau, même si leur visibilité est moyenne et que les interventions du 9^e FED ont pris du retard. • Les objectifs d'amélioration globale du niveau de service ne sont que partiellement atteints : l'efficacité des actions qui devaient être engagées par le gouvernement tchadien n'est pas assez importante comparée aux objectifs initiaux même si les activités d'amélioration du réseau ont augmenté ces dernières années avec l'utilisation des revenus pétroliers. • Malgré le bitumage de près de 30% du réseau national permanent, l'état du réseau ne s'est pas sensiblement amélioré entre 2000 et 2005. Ce dernier indicateur relativise donc la réussite de l'objectif de développement du réseau revêtu. En effet, de ces données, on peut conclure que la coopération communautaire finance l'expansion du réseau revêtu alors que l'état de celui-ci ne s'améliore pas significativement. 			

²⁹ Le programme d'assistance technique a pris deux ans de retard notamment à cause d'AO infructueux. De plus, il n'y a pas eu d'audits du FER en 2007 et 2008 (constat fait mi-2008).

Recommandations :

La poursuite de l'appui au développement du réseau ne devrait se réaliser sans des engagements forts de la part de l'Etat tchadien sur l'amélioration de l'état du réseau. Sans ces engagements, et surtout le respect de ceux-ci, des interventions de réhabilitation du réseau devraient être envisagées au lieu de poursuivre le soutien à l'expansion du réseau (cf. indicateur 1.3.2 sur la pertinence des interventions)

I 2.1.1 : Contribution à l'évolution du linéaire de routes nationales revêtues en service et du linéaire du réseau national praticables en toute saison

Efficacité, impact

Analyse documentaire
Entretiens

Statistiques de la DGR
Stratégie 2000-2009 pour le secteur des Transports, 1999
SNT 2006-2010, 2005
Tchad 9^e FED Revue mi-parcours, Annexe 1 : Indicateurs de Performance

Le réseau routier tchadien

Extrait de la SNT 2006-20010 :

■ « Classification administrative - Autorité responsable

Il n'existe pas de système de classement légal des infrastructures routières du domaine public. Les infrastructures routières publiques ne sont pas classées et ne portent pas de numéro d'identification réglementaire. Aujourd'hui, le Ministère des Travaux Publics et des Transports via la Direction Générale des Routes [DGR] a compétence sur l'ensemble du réseau routier public (quelles qu'en soient l'importance et la finalité).

■ Classification fonctionnelle

Suite à la reconstruction du pays après les événements des années 70, par insuffisance des ressources financières susceptibles d'être affectées au secteur des transports, le Gouvernement a été amené à retenir des priorités d'aménagement et d'entretien parmi les 40 000 kilomètres de routes et pistes (linéaire généralement admis sans inventaire réellement fondé). Le réseau effectivement géré est passé de 3 800 kilomètres en 1989 (il était alors qualifié de « prioritaire ») à environ 6 200 kilomètres en 1999 (il a alors été qualifié de « national », sans que cette qualification repose sur une réalité juridique).

Les autres routes et pistes, dont la longueur totale est estimée à de l'ordre de 33 800 km, sont qualifiées soit de routes et pistes rurales, soit de routes d'intérêt régional ou local, sans que ces dénominations reposent sur une classification bien arrêtée. [...]

Aujourd'hui, on distingue :

- *le réseau national permanent d'une longueur de 2 562 kilomètres ; l'objectif fixé dans la SNT 2000-2009 est que, à la fin de la décennie, l'ensemble de ce réseau soit praticable en permanence ;*
- *le réseau national saisonnier d'une longueur de 3 600 kilomètres ; l'objectif fixé dans la SNT 2000-2009 est que l'ensemble de ce réseau permette au minimum un accès « convenable » en saison sèche aux zones desservies. »*

- Développement du réseau revêtu

- Un des objectifs de la Stratégie 200-2009 pour le secteur des Transports et de la coopération communautaire (8^e et 9^e FED) est le développement du

réseau de routes revêtues au Tchad, qui est particulièrement peu développé.

- Le nombre de kilomètres de routes revêtues est passé d'environ 300 km en 1996 à 1050 km en 2007 (cf. tableau ci-dessous pour l'évolution entre 2000 et 2006).
- Sur les 750 kilomètres de routes revêtues entre 1996 et 2007, 280 kilomètres ont été financés par le FED, ce qui répond à la stratégie du 8^e et 9^e FED. Il s'agit d'Ere – (47 km), – Moundou (100 km), traversée et contournement de Moundou (17 km) et Moundou – Touboro (118 km). Cela représente près de 40% des routes revêtues pendant la période 1996-2006.
- Le développement du réseau bitumé est donc important sur cette période mais il est difficile de le comparer aux objectifs initiaux puisque des indicateurs cibles pour 2006/2007 n'ont pas été trouvés. On peut toutefois noter que les indicateurs intermédiaires (pour 2004) ont été atteints avec le revêtement de 100 km de routes comme prévu dans le PIN 9^e FED.

Au linéaire revêtu entre 1996 et 2007 sous financement FED, s'ajouteront les 190 kilomètres entre Moundou-Doba-Koumra (projet 9^e FED qui a pris du retard) qui devraient être achevés en 2010.

TABLEAU 27 : LIAISONS DU RESEAU PRIORITAIRE REVETUES ENTRE 2000 ET 2007 EN KM (SOURCE : DGR, 2008, EN GRIS ROUTE FED)

Liaisons (les liaisons surlignées ont été financées par l'aide communautaire)	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Ndjamena (carrefour Goudji) -Djermaya	27	27	27	27	27	27	27	27
Djermaya- Dandi	66	66	66	66	66	66	66	66
Dandi-Karal-Guité	23	23	23	23	23	23	23	23
Djermaya-Massaguet	47	47	47	47	47	47	47	47
Ndjamena-Guélendeng	154	154	154	154	154	154	154	154
Guélandeng- Bongor-Eré		165	165	165	165	165	165	165
Eré-		48	48	48	48	48	48	48
-Moundou					100	100	100	100
Contournement nord de NDJAM.	20	20	20	20	20	20	20	20
Rd point de Chagoua - Rd de Walia	5	5	5	5	5	5	5	5
Walia -N'guéli	27	27	27	27	27	27	27	27
Boulevard Taiwan				7	7	7	7	7
Massaguet -Bisneye							86	86
Bisneye -Ngoura							38	38
Moundou -Larmanaye - Ft Cam.							118	118
Traversée de Moundou	10	10	10	10	10	10	10	10
Contournement Sud de Moundou.							7	7
Ngoura -Bokoro							104	104
Nombre total de kilomètres revêtus	379	592	592	599	699	699	1052	1052

Visibilité des actions

Les actions visant à assurer la visibilité des interventions de la CE ont pris différentes formes : installations de panneaux le long des routes revêtues ainsi que la publication d'articles dans le magazine de la DCE au Tchad et de communiqués de presse. Cependant les représentants des transporteurs rencontrés ont des difficultés à dire quelles routes ont été revêtues par la CE (alors que leurs camions les empruntent). Par ailleurs, la visibilité sur Internet est faible (par exemple, la majorité des articles sur l'intervention Ngaoundéré-Toubooro-Moundou proviennent du Cameroun).

Amélioration du niveau de service du réseau national

- L'amélioration du niveau de service est une conséquence des travaux de bitumage des routes mais aussi des travaux de réhabilitation et d'aménagement des routes en terre et revêtues.
- La coopération communautaire a contribué à améliorer le niveau du service sur les routes dont elle a financé le revêtement mais elle n'a pas eu d'impacts suffisants pour augmenter le niveau de service du réseau prioritaire selon les objectifs fixés par la Stratégie des Transports en 1999.
- Avec l'aménagement et le bitumage d'Eré- puis de Moundou-, financés par la CE, le niveau de service entre Ndjamena et Moundou a fortement augmenté avec un accès à Moundou possible en toute saison sans devoir passer par le Cameroun. La construction de la route Moundou-frontière a, quant à elle, permis de réduire de 330 kilomètres la distance entre Moundou et le terminal ferroviaire de Ngaoundéré avec un haut niveau de service (vitesse de base de 100 à 120km/h).
- Au niveau national, selon la stratégie de transport révisée en 2005, le nombre de kilomètre de routes du réseau prioritaire praticables en toute saison fin 2005 n'atteint pas les objectifs fixés : « En pratique, les objectifs de la stratégie des transports 2000-2009 ne sont actuellement que partiellement atteints : il reste par exemple encore plus de 800 km du réseau « permanent » qui subissent des coupures durant la saison des pluies ». Il n'a pas été possible de trouver s'il y avait un objectif précis fixé pour 2005 ou si ce constat dérive du fait que fin 2005, 70% du réseau national permanent subit des coupures alors que l'objectif de la SNT 2000-2009 était que pour fin 2009 « l'ensemble du réseau national permanent soit praticable en permanence ». En toute hypothèse, la SNT conclut à un retard par rapport aux objectifs³⁰ ; ce constat est fondé car une partie importante des travaux de réhabilitation qui devaient être réalisés sur le réseau prioritaire n'a pas été fait au moment de la rédaction de la révision de la stratégie des transports en 2005³¹.

En conclusion, la coopération communautaire a fortement contribué à l'extension du réseau bitumé (en finançant 40% des routes revêtues entre 2000 et 2006) ainsi qu'à l'amélioration du niveau de service sur ses axes d'intervention. Les activités d'extension et d'amélioration du niveau de service hors financement FED n'ont quant à elles pas atteint les résultats escomptés, surtout en ce qui concerne l'extension du réseau praticable toute l'année.

³⁰ Il faut tout de même noter que l'objectif fixé dans le PIN 9ème FED, sans doute plus pessimiste que celui de la SNT, a lui était atteint : l'objectif était que 1800 km du réseau permanent soit praticable en toute saison fin 2005, ce qui est le correspond au constat de la SNT révisée.

³¹ Dans l'actualisation de la SNT en 2005, il est noté que les travaux de renforcement des routes bitumées ont pris un retard très important (avec la réalisation de seulement 10% des objectifs fixés en 2005 suite à la défaillance de l'entreprise chargée de réaliser les travaux de renforcement des routes bitumées) et qu'aucune réhabilitation n'a été faite sur le réseau en terre.

I 2.1.2: Contribution à l'évolution de l'état du réseau	<i>Efficacité, impact, durabilité</i>	<i>Analyse documentaire</i>	<i>SNT 2006-2010 Tchad 9^e FED Revue mi-parcours, Annexe 1 : Indicateurs de Performance, et texte pour les montants RAC 2006</i>
--	---------------------------------------	-----------------------------	--

- En 2000, 55% du réseau national était en bon ou moyen état, contre 50% en 2005 (cf. tableaux ci-dessous). L'état du réseau prioritaire s'est donc légèrement dégradé entre 2000 et 2005 même s'il faut prendre en compte le fait que le réseau prioritaire de référence a augmenté de 4800 kilomètres (en 2000) à 6200 kilomètres (en 2005).
- En toute hypothèse, l'objectif de la coopération inscrit dans le PIN 9^e FED, qui était que fin 2005 « au moins 55% du réseau routier national [soit] dans un état passable ou satisfaisant en saison sèche », n'est pas atteint.

TABLEAU 28 : ETAT DU RESEAU (DE 4800 KM) EN 2000³²

Réseau 2000	Bon état		Etat moyen		Mauvais état		Total
Route revêtue	70	23%	230	77%	0	0%	300
RTA	1000	32%	550	18%	1550	50%	3100
Route en terre sommaire	-	-	700	64%	400	36%	1100
Pistes prioritaires	-	-	100	33%	200	67%	300
Total	1070	22%	1580	33%	2150	45%	4800

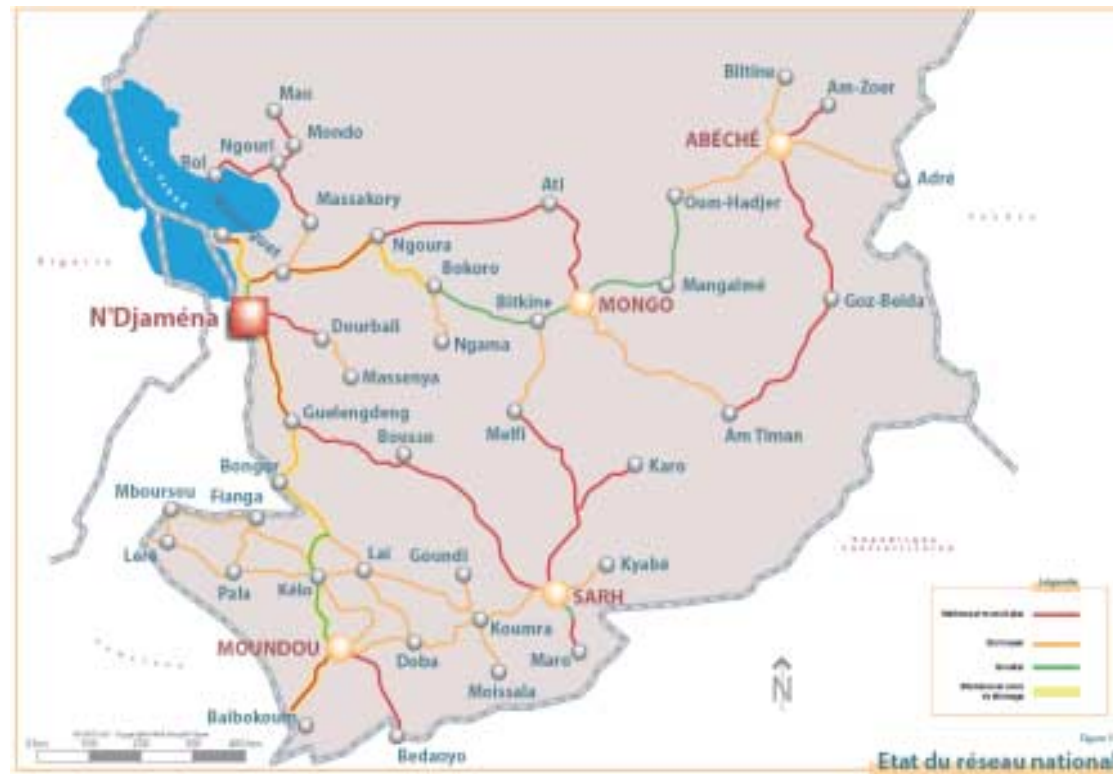
TABLEAU 29 : ETAT DU RESEAU (DE 6200KM) EN 2005³³

	Bon état		Etat moyen		Mauvais état		Total
<i>Réseau National Permanent</i>	-		-		-		-
Route revêtue	387	60%	11	2%	252	39%	650
RTA permanent	441	23%	723	38%	748	39%	1912
Sous-total réseau permanent	828	32%	734	29%	1000	39%	2562
<i>Réseau National Saisonnier</i>	-		-		-		-
Réseau entretenu	-		1499	77%	442	23%	1941
Réseau non entretenu	-		60	4%	1599	96%	1659
Sous-total réseau saisonnier	-		1559	43%	2041	57%	3600
Total	828	13%	2293	37%	3041	49%	6162

³² Données de l'Exposé de Hassane, Saline, à l'époque Directeur des routes du Tchad, intitulé « Mise en place du Fonds d'Entretien Routier » lors d'un séminaire à Cotonou, Bénin, du 03 au 05 juillet 2000, sur la stratégie de programmation d'entretien et de financement des pistes rurales, repris dans le Rapport d'étude, Etude de la faisabilité et de définition d'un projet HIMO de Réhabilitation et d'entretien des pistes rurales au Tchad, KfW, Rhein-Ruhr Ingenieur, Gesellschaft MBH, Septembre 2001.

³³ SNT 2005

FIGURE 5 : ETAT DU RESEAU NATIONAL EN 2005, SOURCE : SNT 2006-2010



- Fin 2005, 61% du réseau national permanent est dans un état acceptable (état bon ou moyen), le reste étant dans un état mauvais. Le réseau national saisonnier bénéficie de moins d'entretien, son état est globalement médiocre (43 % en état moyen et 57% en mauvais état).³⁴ Même si les données n'ont pas été actualisées depuis 2005, on peut supposer que l'état du réseau a pu s'améliorer car le RAC 2006 mentionne page 12 :

« [le ministère des Infrastructures] avait anticipé les revenus pétroliers en réalisant des études (travail sur plusieurs années) puis en lançant des Appels d'Offres et en passant des marchés (à titre "suspensif"). Ainsi dès que les revenus pétroliers sont arrivés physiquement sur les comptes du Trésor Tchadien en Septembre 2004, les ordres de service de démarrage ont pu être émis, les avances de démarrage ont été payées, et les travaux ont commencé aussitôt ».

³⁴ SNT, 2005

Ainsi, à ce jour, seulement un peu plus de 2 ans après l'arrivée des revenus pétroliers, certains travaux sont déjà terminés et réceptionnés :

- *142 kilomètres de nouvelle route bitumée sur l'axe N'Djamena – Abéché (travaux + Mission de contrôle internationale financés à 100% sur revenus pétroliers). Il s'agissait d'un tronçon critique, fréquemment infranchissable en saison des pluies.*
- *86 kilomètres de route bitumée achevés en cofinancement d'appoint avec les "bailleurs arabes" sur l'axe N'Djamena – Abéché (19% sur revenus pétroliers).*
- *540 kilomètres de pistes rurales entretenues et réhabilitées (contrats soldés / 100% revenus pétroliers).*
- *Les murs de clôture des aéroports de N'Djamena et Abéché.*
- *Revenus pétroliers déboursés pour ces travaux = 88 MEUR (HT).*

D'autre part, un volumineux portefeuille de travaux et d'études est en cours d'exécution ou sur le point d'être lancé. »

Compte tenu du changement de référentiel et des données actuelles, on peut conclure que 50% du réseau national est dans un mauvais état fin 2005, ce qui reste inférieur aux objectifs du 9^e FED, que l'état du réseau ne s'est pas sensiblement amélioré entre 2000 et 2005 mais qu'il y aurait eu une amélioration entre 2005 et 2008.

CJ 2.2 : Contribution à l'amélioration de la capacité d'entretien du réseau

Résumés des constats (qui sont développés dans les sections ci-dessous) :

- Les ressources nationales dédiées à l'entretien ont triplé de 1996 à 2007.
- Les ressources du FER, et donc les ressources utilisées pour l'entretien (qui représentent 70 % des ressources du FER), ont significativement augmenté de 2001 à 2007 (+60%).
- Les objectifs de la coopération en termes d'augmentation des ressources ont été atteints et la CE a contribué à cette augmentation par le dialogue sectoriel qu'elle a mené sur cette question, les études sur les systèmes d'entretien routiers qu'elle a financées et les financements apportés au FER lors de sa mise en place.
- Les ressources utilisées pour l'entretien restent insuffisantes pour maintenir l'ensemble du réseau national en l'état (les ressources utilisées sont de l'ordre de 5 milliards de Francs CFA (GXAF) en 2007 contre des besoins de 7 GXAF par an) ; elles le sont d'autant plus si on envisage l'amélioration du réseau (les besoins seraient alors de 12 GXAF par an). De plus, il faudrait ajouter à ces montants, les besoins pour l'entretien périodique qui, selon la stratégie de l'entretien routier, devraient être pris en charge en dehors du budget du FER (sur le budget de l'Etat ou les fonds pétroliers).
- Au vu des faibles ressources du FER, une part croissante de l'entretien va être effectuée en dehors du financement du FER : l'entretien des pistes rurales sur les revenus pétroliers et la totalité de l'entretien périodique des routes nationales sur les fonds pétroliers ou sur le budget de l'Etat.
- Le nombre de kilomètres faisant l'objet d'entretien s'est accru régulièrement depuis 2000, ce qui signifie que les résultats des réalisations physiques suivent la tendance des résultats financiers. Cependant le linéaire couvert par l'entretien reste largement au-dessous (environ 50%) de l'objectif de couvrir la totalité du réseau (6200km)

Analyse :

- Les mesures prises par le gouvernement tchadien avec le soutien des partenaires de développement ont permis d'augmenter de manière spectaculaire les ressources allouées à l'entretien routier entre 1996 et 2007 (triplement des ressources). La coopération CE-Tchad qui a financé des études ainsi que la mise en place du FER a eu une excellente efficacité en la matière. Le gouvernement a respecté la plupart de ces engagements.

- Les ressources dédiées à l'entretien devront encore augmenter pour que l'Etat tchadien puisse entretenir la totalité du réseau national.

Recommandations :

Pour le 10^e FED, la hausse des ressources directes du FER (augmentation de la part revenant au FER de la taxe sur les carburants) et la prise en charge de l'entretien périodique sur les fonds pétroliers ou sur le budget de l'Etat devrait faire l'objet d'engagements clairs de la part de l'Etat, conditionnant, par exemple, la réalisation du tronçon Sahr-Abéché. L'augmentation des ressources du FER par des subventions étatiques devrait être envisagée temporairement même si elle contrevient aux principes de FER de deuxième génération. Cette solution permettrait en effet d'éviter qu'une part croissante de l'entretien soit financée en dehors du budget du FER (sur les fonds pétroliers ou le budget étatique), ce qui porterait atteinte au positionnement de celui-ci.

I 2.2.1 : Evolution des recettes du FER par rapport aux besoins en entretien

Efficacité, impact, durabilité

Analyse documentaire

- *Convention n° 9386/CD (Appui à la politique sectorielle de transports: entretien Routier et axes économiques, 9e FED), 2005*
- *SNT 2006-2010*
- *Stratégie de l'entretien routier, rapport final, Bernard Peccoud, 2005*
- *Bilan du FER 2004/2005 et 2006/07*
- *Lettre d'information du FER 2008 et 2006*
- *DSP/PIN 8e et 9e FED*
- *SITUATION STABEX RESUMEE du 01/01/2007 AU 31/12/2007 - EN EURO, DCE Tchad*

- Evolution positive des recettes du FER
 - La hausse des ressources nationales dédiées à l'entretien est un des objectifs de la coopération EC-Tchad dans le domaine des transports et elle est notamment mesurée par l'évolution du budget du FER, créé en 2001 après l'échec du CAER.
 - Les ressources du FER ont évolué, hors report des exercices antérieurs, de 4,5GXAF en 2001 à 7,4 GXAF en 2006, soit une hausse d'environ 60% (cf. tableau ci-dessous).
 - Cette augmentation du budget est due à une augmentation de la part revenant au FER des recettes de fiscalité pétrolière en 2005 (la part est passée de 40 à 60%), de la mise en place d'un système de péage routier en 2005, de l'augmentation des redevances provenant de la DBNF (redevance d'affrètement et redevance des taxes à l'essieu) et de l'augmentation des recettes du péage du pont Nguéli.
 - La hausse des ressources du FER est d'autant plus significative qu'avant la création du FER, les recettes du CAER (1993-1999) se situaient aux alentours de 2 GXAF hors recettes exceptionnelles.³⁵ De 1996 à 2007, on constate donc un triplement des ressources consacrées à l'entretien.

³⁵ Source : Diagnostic de l'entretien routier et propositions d'amélioration, 2005

TABLEAU 30 : EVOLUTION DES RESSOURCES DU FER DE SA CREATION A L'EXERCICE 2006/2007 EN MFCFA36

Ressources du FER	2000/2001	2001/2002	2002/2003	2003/2004	2004/2005	2005/2006	2006/2007
Recettes fiscalité pétrolière	1 322	2 337	2 644	2 921	3226	4430	4554
Redevance d'affrètement	1017	1705	1 762	1203	1604	1608	1702
Redevance taxes à l'essieu	42	69	49	51	67	66	67
Péage Pont de N'Guéli	172	307	277	218	198	261	362
Péage des bacs	42	61	60	49	44	44	48
Péage routier					18	351	470
Recettes des amendes	0,7	36	45	40	20	86	82
Recettes diverses	15	41	42	589	19	127	87
Report exercice antérieur		596	11	1 319	184	0	0
Subvention exceptionnelle					0	0	0
Total	2 665	5 151	4 890	6 591	5382	6973	7371

- o Les ressources effectivement employées pour les travaux d'entretien et pour les missions de contrôle représentent environ 70% du budget, le reste étant *dédié* aux travaux d'urgence et exceptionnels, à l'entretien et conduite des bacs, à la gestion du réseau routier (comptages), aux prestataires de service, à l'appui au fonctionnement de la sous direction de l'Entretien ainsi qu'au fonctionnement du FER. La part des travaux d'urgence est faible, les montants alloués aux travaux sur les voiries urbaines sont restés au-dessous du plafond établi à 15% et la part du budget du fonctionnement du FER est au-dessous de 5%.

TABLEAU 31 : EMPLOI DU BUDGET DU FER DE 2000/01 A 2004/05³⁷

Libellé	2000/2001	2001/2002	2002/2003	2003/2004	2004/2005
Entretien des routes en terre	730	2 580	1 344	3 326	2454
Entretien des routes bitumées	354	130	24	132	116
Entretien des voies urbaines	70	433	291	292	190
Contrôle des travaux d'entretien	125	456	380	468	513
Travaux d'urgence et exceptionnels		238	250	141	126
Entretien et conduite des bacs	35	146	158	151	156
Gestion du réseau routier	420	350	378	522	528
Prestataires de service	148	375	355	365	334
fonctionnement S/Dir entretien	128	300	228	233	225
Fonctionnement du FER	58	132	163	176	177
Total	2 068	5 140	3 571	5 806	4819

³⁶ Source « Diagnostic de l'entretien routier et propositions d'amélioration », 2005 pour 2000/2001 à 2003/2004, Bilan FER et lettre du FER pour 2004/2005 à 2006/2007

³⁷ Source « Diagnostic de l'entretien routier et propositions d'amélioration », 2005 pour 2000/2001 à 2003/2004, Bilan FER 2004/2005.

- La coopération CE-Tchad a contribué à la hausse des revenus affectés à l'entretien routier en participant « activement à la création du FER au titre de son appui à la stratégie nationale des Transports, avec un appui financier de 1.57 GXAF. Ce montant a été mobilisé à raison de 1 GXAF bloqués dans un compte spécial pour constituer un "seuil de solvabilité" destiné à rassurer les entreprises, et 0.5 GXAF pour régler les avances de démarrage et travaux d'entretien passés avec diverses entreprises, 70 millions de FCFA constituent une régie pour l'équipement et le fonctionnement de la Direction du FER. »³⁸ (cf. tableau ci-dessous sur l'utilisation des fonds STABEX en support au CAER puis au FER). Par ailleurs la CE a placé au cœur du dialogue sectoriel, la hausse de la part revenant au FER des taxes sur les carburants ainsi que l'amélioration du système de collecte des redevances sur les transporteurs. Ces deux dernières mesures qui constituaient un engagement de la part du gouvernement Tchadien dans le cadre du programme de transport 9^e FED ont été respectées, et expliquent en grande partie la hausse du budget du FER. L'objectif fixé dans le cadre de la coopération, qui était de 10,3 M€ pour les recettes courantes du FER 2005-2006, a été atteint.
- Dans le cadre de la convention de financement «Appui à la politique sectorielle de transports : entretien Routier et axes économiques, 9^e FED » de 2005, un autre engagement du gouvernement pour 2006/2007 était « de mettre en place un procédé de prise en charge d'une partie de l'entretien routier par les revenus pétroliers ». L'engagement a été respecté avec le financement de l'entretien des pistes rurales mais, au vu des déficits actuels, on peut se demander si une partie des financements ne devrait pas servir à l'entretien du réseau national (en complément de ceux du FER).

TABLEAU 32 : FONDS STABEX UTILISES POUR RENFORCER LE FINANCEMENT DE L'ENTRETIEN ROUTIER 39

Protocole n°	Libellé	Date Signature Protocole	Engagements Primaires	Engagements Secondaires	Décaissements
4	Contribution au CAER	31/12/1997	1,143,367.63	1,143,367.63	1,143,367.63
5	Etude "fiscalité secteur des transports/sécurisation CAER"	29/04/1998	60,393.00	60,393.00	60,393.00
12	Contribution au CAER	21/05/1999	1,905,612.72	1,905,612.72	1,905,612.72
22	Appui au CAER	19/12/2000	1,417,775.86	1,417,775.86	1,417,775.86
23	Appui à la mise en place du FER	19/12/2000	2,393,449.57	2,393,449.57	2,393,449.57
30	Audit financier du programme CAER	20/12/2001	25,891.79	25,891.79	25,891.79
38	Appui au FER - Etude / Entretien Routier	24/03/2004	76,458.42	76,458.42	76,458.42
	Total		7,022,948.99	7,022,948.99	7,022,948.99

³⁸ Source : RAC 2001³⁹ Source : SITUATION STABEX RESUMEE du 01/01/2007 AU 31/12/2007 - EN EURO, DCE Tchad

- Les ressources restent inférieures aux besoins

Malgré les très bons résultats en termes de hausse des recettes directes du FER, les éléments suivants doivent être pris en compte :

- Le FER a accumulé une dette d'environ 1,5 GXAF entre 2001 et 2006 car il n'a pas payé la révision des prix qui était prévue dans les contrats d'entretien (il faut noter que ces derniers se sont terminés avec trois ans de retard). Le FER prévoit de s'acquitter de sa dette sur les exercices 2008/2009 et 2009/2010.
- Les ressources du FER dédiés à l'entretien (environ 70% des ressources du FER comme expliqué plus haut, soit environ 5GXAF en 2006/2007) ne couvrent pas les besoins financiers pour l'entretien du réseau national. Elles ne couvrent pas non plus les besoins pour l'entretien courant. La SNT 2005-2009 constate que :
- « Les montants nécessaires pour assurer l'entretien courant des routes du réseau routier national ou prioritaire ont été précisés dans la SNER (2005) : dans le rapport final de cette étude, ces besoins ont été estimés à un minimum de 6,9 GXAF par an. Ce montant vise à maintenir le niveau de service actuel sur l'ensemble du réseau prioritaire de 6 200 km et à garantir sa pérennité pour autant que l'entretien périodique soit assuré chaque année sur un financement autre que celui du FER. La même étude a également chiffré le coût annuel des deux scénarios suivants qui correspondent à des niveaux de service supérieurs : (i) 9,98 GXAF/an si l'on vise à améliorer le transit et le confort sur les routes du réseau permanent et la circulabilité sur le réseau saisonnier; (ii) 12,568 GXAF/an si l'on vise à améliorer le transit et le confort sur le reste du réseau saisonnier. »

TABLEAU 33 : ESTIMATION DES BESOINS FINANCIERS DE L'ENTRETIEN DU RESEAU NATIONAL SELON 3 SCENARII (SOURCE : STRATEGIE DE L'ENTRETIEN ROUTIER, 2005)

RECAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DU PROGRAMME D'ENTRETIEN COURANT DU RESEAU PRIORITAIRE				
ENTRETIEN MECANISE POUR LE MAINTIEN DE LA CIRCULABILITE SUR LES ROUTES EN TERRE				
	TOTAL	PRIORITE 1: maintenir le niveau de service actuel sur l'ensemble du réseau prioritaire de 6 200 km et garantir sa pérennité	PRIORITE 2: améliorer le transit et le confort sur les routes du réseau permanent et la circulabilité sur le réseau saisonnier	PRIORITE 3 : améliorer le transit et le confort sur le reste du réseau saisonnier
<i>Entretien des couches de roulement pour atteindre niveau 1 (saisonniers) sur argile et niveau 3 (coupure de moins de 24h) sur sable argileux</i>				
Ré-ouverture et réparation après la saison des pluies	715 Mio	715 Mio		
Remise au profil avant les pluies sur les sections de grosses dégradations	230 Mio	230 Mio		

Reprofilage avec mise au profil pendant la saison des pluies sur sable argileux (accroissement circulabilité de 2 à 3)	563 Mio		563 Mio	
<i>Entretien des couches de roulement pour atteindre circulabilité 4 sur matériaux graveleux</i>				
Reprofilage sans mise au profil après les pluies	224 Mio	224 Mio		
Réparation des zones très dégradées	238 Mio	238 Mio		
Remise au profil avant les pluies	1 649 Mio	1 649 Mio		
Montant de l'estimation sur les 4321 km pour lesquels toutes les données sont disponibles	3 620 Mio	3 057 Mio	563 Mio	
Montant total pour assurer la circulabilité sur tout le réseau prioritaire (5.269 km)	4 415 Mio	3 728 Mio	687 Mio	

ENTRETIEN MECANISE POUR AMELIORER LE TRANSIT (PLUS DE 50 KM/H) ET LE CONFORT				
	TOTAL	PRIORITE 1	PRIORITE 2	PRIORITE 3
Reprofilage sur les argiles	923 Mio			923 Mio
Reprofilage sur les sables argileux	1 828 Mio		628 Mio	1 200 Mio
Reprofilage sur les matériaux graveleux	2 588 Mio	1 297 Mio	1 291 Mio	
Reprofilage sur les sables	43 Mio		43 Mio	
Montant de l'estimation sur les 4321 km pour lesquels toutes les données sont disponibles	5 381 Mio	1 297 Mio	1 961 Mio	2 123 Mio
Montant total pour améliorer le transit et le confort sur tout le réseau prioritaire (5.269 km)	6 561 Mio	1 581 Mio	2 392 Mio	2 589 Mio
TOTAL DE L'ENTRETIEN MECANISE SUR LES ROUTES EN TERRE	10 976 Mio	5 309 Mio	3 079 Mio	2 589 Mio

AUTRES TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT				
	TOTAL	PRIORITE 1	PRIORITE 2	PRIORITE 3
ENTRETIEN MANUEL DES ROUTES EN TERRE	661 Mio	661 Mio		
ENTRETIEN DES OUVRAGES HYDRAULIQUES	682 Mio	682 Mio		
ENTRETIEN COURANT DES ROUTES BITUMÉES	250 Mio	250 Mio		

TOTAL GENERAL DES TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT DU RESEAU PRIORITAIRE				
	TOTAL	PRIORITE 1	PRIORITE 2	PRIORITE 3
	12 568 Mio	6 901 Mio	3 079 Mio	2 589 Mio

- Si on se base sur la priorité 1, la différence actuelle entre les ressources et les besoins est de l'ordre de 2 GXAF, sachant que cette différence ne prend pas en compte le financement des 441 kilomètres de routes en terre du réseau permanent (section Bokoro - Oum Hadjer sur l'itinéraire N'Djamena - Abéché) qui ont fait l'objet d'un contrat pluriannuel d'entretien par niveau de service financé par la Banque Mondiale, et qu'elle repose sur l'hypothèse que l'entretien périodique est réalisée sur un autre financement (directement sur le budget de l'Etat ou sur les fonds pétroliers).
- Il ressort de ces constats qu'il faudrait donc augmenter les ressources consacrées à l'entretien du réseau national en augmentant, par exemple, la part revenant au FER de la fiscalité sur les carburants et en prévoyant la prise en charge de l'entretien périodique sur le budget de l'Etat, conformément aux propositions du rapport sur la stratégie de l'entretien de 2005. La prise en charge de l'entretien périodique par le budget de l'Etat ou les fonds pétroliers peut se faire soit en dehors du FER soit via une subvention exceptionnelle au FER. Le système de subventions au FER, contraire aux principes de fonds de deuxième génération, présenterait des inconvénients : le budget du FER serait dépendant de la programmation budgétaire, ce qui entraînerait une imprévisibilité, des difficultés dans la programmation de l'entretien périodique et, éventuellement, un défaut de versement des subventions. Toutefois, l'avantage d'un système de subventions temporaires pour l'entretien périodique tient à ce qu'il permettrait d'augmenter la lisibilité des interventions (puisqu'elles seraient financées par le FER qui a un système d'information plus transparent que le ministère des infrastructures, cf. CJ3), la fiabilité des interventions (le FER est réputé pour son efficacité dans les paiements) mais surtout permettrait de garder l'unicité du financement de l'entretien.

I 2.2.2 : Evolution du nombre de km de routes entretenus

Efficacité, impact, durabilité

Analyse documentaire

- *Données DGR sur l'entretien routier,*
- *SNT 2006-2010*
- *PIN 9^e FED*

L'entretien routier au Tchad

Extrait de la Stratégie de l'entretien routier, 2005 :

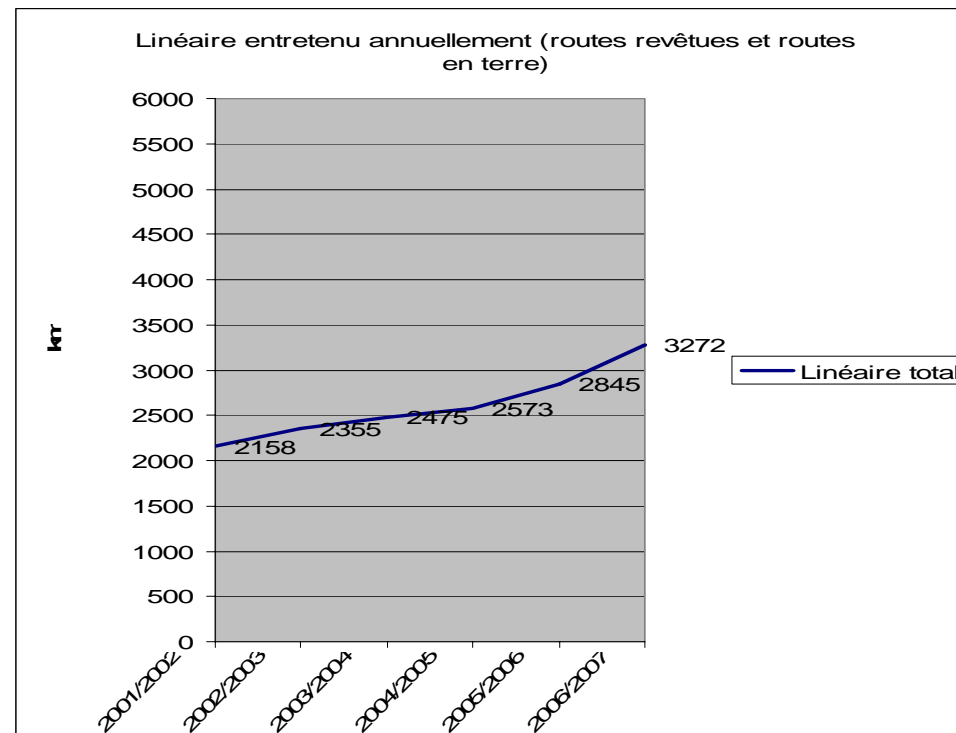
Les travaux d'entretien routier sont actuellement concentrés sur le réseau prioritaire et sont constitués quasi uniquement de travaux d'entretien mécanisé qui sont en fait une réhabilitation périodique légère (ou plutôt une remise à niveau) des itinéraires les plus dégradés. Ils comprennent essentiellement les tâches de reprofilage léger et lourd et de rechargement ponctuel, exécutés à titre curatif après la saison des pluies. L'entretien courant en cours de saison des pluies, quoique prévu au contrat initial, n'a pas été réalisé et très peu de travaux de drainage ont été exécutés. Compte tenu de l'insuffisance des crédits, même ces travaux coûteux de réhabilitation mécanisés n'ont pu être réalisés que sur 2.000 à 2.500 km par an. La fréquence d'intervention sur le réseau dit « principal de base » d'environ 10.000 km est donc limitée à 1 tous les 4 ans environ, ce qui ne permet évidemment pas d'intervenir avant que les dégradations soient devenues importantes.

- Le linéaire ayant fait l'objet d'opération d'entretien augmente chaque année. Le linéaire total est passé de 2158 km entretenus en 2001/2002 à 3272 km en 2006/2007 (cf. graphique ci-dessous).
- Il faut noter que ces données sont inférieures à celles fournies en 2005 dans la SNT 2006-2010 car cette dernière indiquait, en 2005, que 3500 km du réseau national sont entretenus. Que ce soit un utilisant les chiffres de la SNT 2006-2010 ou ceux de la DGR, les objectifs intermédiaires pour 2004, qui était de 3700 km (revue à Mi-parcours du 9^e FED) ne sont pas atteints.
- En conclusion, la tendance est positive mais les objectifs intermédiaires pour 2004 ne sont pas atteints et, en 2007, seulement un peu plus de 50% du réseau national est entretenu (3280 sur les 6200 kilomètres du réseau national).
- La CE a fait une contribution directe à l'entretien des routes en finançant l'entretien de 960 km de pistes cotonnières entre 1994 et 1999 (source : PIN 9^e FED). En 2001, le Rapport d'étude de la faisabilité et de définition d'un projet HIMO de Réhabilitation et d'entretien des pistes rurales au Tchad, KfW, Rhein-Ruhr Ingenieur, Gesellschaft MBH, Septembre 2001 relève que : « *la majeure partie des pistes réhabilitées il y a quelques années sur financement CFD et FED n'ont pas été entretenues depuis. Et la partie qui devait être réhabilitée ne l'a pas été en totalité. Les routes et les pistes ayant fait l'objet de*

marchés de réhabilitation et d'entretien depuis 1996, sous financement Tchadien et FED, sont pour la plupart assez dégradées.»

- L'intervention sur les pistes cotonnières n'aura pas été durable faute d'entretien.
- Pour ce qui est des tronçons du réseau national où la CE est intervenue entre 1996 et 2007, ils sont tous en état très bon ou bon.⁴⁰

FIGURE 6 : LINEAIRE ENTRETENU ANNUELLEMENT (ROUTES REVETUES ET ROUTES EN TERRE)⁴¹



⁴⁰ Source : Préparation pour la gestion et l'entretien des routes par niveau de service, rapport technique, BCEOM, Octobre 2006

⁴¹ Source DGR, 2008

CJ 2.3 : Contribution à une meilleure gouvernance du secteur	<i>Efficacité, Impact, durabilité</i>	<i>Analyse documentaire</i>	
<p><u>Résumés des constats (qui sont développés dans les sections ci-dessous) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Depuis 1996, les engagements clefs pris par le gouvernement en matière de réformes des institutions, de formulation de stratégies et de politiques sectorielles ont été tenus (avec plus ou moins de retard). La coopération communautaire a soutenu activement cette tendance en finançant l'assistance technique et des études importantes pour le secteur. ○ Même si le Tchad a respecté la plupart de ses engagements stratégiques, la mise en œuvre de certains programmes du secteur (les programme de sécurité routière, de promotion des PME et de protection du patrimoine) connaît des difficultés. ○ Le renforcement des capacités des institutions du secteur est indéniable et l'efficacité de la coopération en la matière a été très bonne. Cependant les interventions d'assistance technique du 9^e FED ont pris du retard et la durabilité des interventions n'est pas encore acquise. De plus, l'efficacité des interventions de la coopération visant à développer les PME a été moyenne dans le 8^e FED (la privatisation de la SNER a permis le développement des PME du secteur mais elle n'a pas été accompagnée d'actions d'accompagnement des PME) et nulle sur le 9^e FED (à cause du retard des interventions prévues). Enfin, les activités prévues en matière de protection du patrimoine routier n'ont pas atteint les objectifs fixés. ○ Les systèmes de contrôle et la transparence des mécanismes du financement de l'entretien du secteur routier se sont nettement améliorés entre 1996 et 2007 avec la mise en place du FER qui est audité régulièrement et qui publie une lettre d'information tous les ans. Cependant l'absence d'audit du FER en 2007 et 2008 (constat mi-2008) et les récentes interpellations au FER souligne la nécessité de soutenir plus activement les mécanismes de contrôle de cette institution, ce que n'a pas réussi à faire la coopération CE-Tchad. ○ L'efficacité des systèmes de contrôle au ministère des Infrastructures est difficile à établir. ○ Les processus de passation de marchés sont décrits comme lents et peu transparents dans un contexte de corruption généralisée. <p><u>Analyse :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ La coopération CE-Tchad a eu une bonne efficacité en termes d'amélioration de la gouvernance du secteur qui a nettement progressé en 10 ans. L'efficacité est très bonne en ce qui concerne les réformes des institutions, la mise en place d'outils de programmation et des cadres stratégiques, l'assistance technique ainsi que la transparence et les audits au niveau du FER. ○ Cependant, la mise en œuvre de certains programmes nationaux (programme de sécurité routière) et de certaines interventions financées par le FED qui sont par ailleurs importantes (essentiels) pour la gouvernance du secteur (comme la protection du patrimoine routier et la promotion des PME) connaissent certaines difficultés ou retard. Enfin, les pratiques relatives à la passation de marchés publics nécessiteraient des améliorations eu égard à la corruption existante. Enfin, sur la fin de la période 1996-2007, la coopération CE-Tchad a été moins efficace dans son support au développement de la bonne gouvernance du secteur⁴². Cela n'a cependant pas affecté les progrès réalisés au début de la période mais nécessiterait une attention particulière 			

⁴² Le programme d'assistance technique a pris deux ans de retard notamment à cause d'AO infructueux. De plus, il n'y a pas eu d'audits du FER en 2007 et 2008 (constat fait mi-2008).

Recommandations :

- La coopération CE-Tchad devrait renforcer ou améliorer son soutien à la politique de sécurité routière (jusqu'à présent soutenue par des financements de la BM), à la politique de protection du patrimoine (et la prise en compte de ses conséquences sur les transporteurs) ainsi qu'à l'amélioration des processus de passation de marchés.
- Plus globalement, dans un contexte de diminution des financements de la BM, il est nécessaire de renforcer le suivi du secteur. Il faudrait notamment financer les futurs audits financiers - mais aussi techniques - du FER.

I 2.3.1 : Amélioration du cadre stratégique et institutionnel, et des outils de mise en œuvre des programmes sectoriels*Efficacité, impact, durabilité**Analyse documentaire*

- *Rapport provisoire « Audit à la qualité du Ministère des Infrastructures pour le pilotage de la mission d'appui », Consortium STDE, (SAFEGE-TRACTEBEL), 07/05/2008*
- *CEFOD (<http://www.cefod.org>)*

○ Stratégie et politique sectorielles

Comme il est noté dans le CSP 2001-2007, « les progrès effectués dans le secteur des transports au cours des dernières années ont été considérables, surtout en ce qui concerne la définition d'un cadre sectoriel clair et l'adoption de mesures spécifiques pour chaque sous-secteur ».

Une stratégie nationale pour le secteur des transports a été élaborée en 1999 pour la période 2000-2009 (ce qui correspond bien aux engagements pris dans le cadre du 9^e FED). La stratégie élaborée en 1999 est accompagnée d'une Lettre de Politique Générale dans le Secteur des Transports et d'un Programme Indicatif des Dépenses du Secteur des Transports au Tchad.

La CE a financé l'étude qui a permis d'aboutir cette stratégie 2000-2009 pour le secteur des transports ainsi que sa révision en 2005. La CE a également financé une étude pour mettre en place une stratégie nationale en matière d'entretien fin 2005, ainsi qu'une étude définissant les missions et fonctions de la nouvelle agence d'entretien routier. Ces interventions ont permis au secteur d'avoir un cadre stratégique clair et à jour.

Une stratégie pour la sécurité routière a aussi été établie en 2005 avec le financement de la BM ainsi qu'une stratégie d'entretien des pistes rurales et le Programme de desserte des 17 régions, fin 2005. Une stratégie pour la préservation du patrimoine routier est en cours d'élaboration (sous financement FED).

Depuis 1996, tous les engagements pris en matière de stratégie et de définition de politique sectorielle ont été tenus (avec plus ou moins de retard) et la coopération communautaire a soutenu activement cette tendance en financement des études clefs pour le secteur.

○ Missions des institutions claires et distinctes

La création du FER en 2001 a permis de séparer les fonctions de financement et de planification de l'entretien. Par ailleurs, le comité de gestion du FER, constitué en majorité d'acteurs non étatiques, assure à ce dernier une certaine indépendance par rapport au ministère des Infrastructures.

Cependant, il faut noter qu'une partie de l'entretien périodique sera normalement financée sur le budget de l'Etat sans passer au FER (comme envisagé dans la stratégie de l'entretien routier) et qu'un programme d'entretien des pistes rurales est prévu en dehors du cadre du FER (sur les fonds pétroliers). Cela va multiplier les sources de financement de l'entretien des routes au Tchad et remet en question le positionnement du FER comme source principale de financement de l'entretien routier. Une solution pourrait être d'allouer des fonds (fonds pétroliers et subvention de l'Etat) au FER ; bien que cette solution enfreigne les principes de FER de 2^e génération, elle est à considérer car elle aurait le mérite d'éviter la multiplication des institutions responsables du financement de l'entretien dans le secteur (cf. indicateur 1.2.2.1).

La constitution d'une agence d'entretien routier, dont la mise en place va être soutenue par le programme du 9^e FED, permettra au ministère des Infrastructures de se concentrer sur ces missions réglementaires et de planification tandis que l'agence s'occupera de gérer les contrats d'entretien. L'ensemble des acteurs accueille positivement la création de cette agence, qui va améliorer encore l'organisation des rôles des institutions du secteur.

Enfin, la privatisation de l'exécution des travaux neufs et d'entretien du secteur a été complètement achevée en 2001 avec la privatisation de la SNER, société mixte dont 98% appartenaient à l'Etat (en 1993) et qui exécutait la totalité des travaux d'entretien routier. Cette privatisation avait été précédée par la privatisation de BRA (Brigade Routière Autonome), devenue ETTP (Entreprise Tchadienne de Travaux Publics) en 1993. Ces privatisations ont permis la séparation des rôles d'exécution des travaux d'une part, de ceux de financement et planification, d'autre part.

En conclusion les réformes des institutions ont été menées, depuis 1996, en accord avec les termes de la coopération CE-Tchad.

○ Exécution des programmes et outils de suivi du secteur

Le Tchad s'est doté de bons outils stratégiques et de programmation sectorielle, cependant, l'exécution de ses programmes connaît des retards (programme d'entretien et investissements)⁴³, voire des défaillances (comme la stratégie pour la sécurité routière qui n'est pas mise en œuvre à cause notamment de l'absence de remontée des données sur les accidents).

Par ailleurs, des mesures de préservation du patrimoine routier qui sont financées en partie dans le cadre de la coopération communautaire ne donnent pas les résultats attendus :

La SNT 2006-2010 relevait que :

Comité de gestion du FER

Le comité de gestion est composé de 13 membres, représentant l'Etat, les usagers de la route et les opérateurs économiques. Les membres nomment leur président parmi les membres représentant le secteur privé. Plus spécifiquement, il est composé de :

Un représentant de l'Etat et des collectivités décentralisées :

Un représentant du ministère chargé des travaux publics et des transports

Un représentant du ministère chargé des finances

Un représentant du ministère chargé du commerce

Un représentant du ministère chargé de la planification

Un représentant de l'association des maires du Tchad

Un représentant des usagers de la route:

Deux représentants des syndicats des transporteurs interurbains

Un représentant du syndicat des transporteurs urbains

Un représentant du syndicat des conducteurs routiers

Un représentant des associations pour la défense des consommateurs

Opérateurs économiques:

Un représentant du groupement professionnel des pétroliers internationaux

Un représentant du syndicat national des pétroliers tchadiens

Un représentant des compagnies d'assurances

Les bailleurs (CE, Banque Mondiale, AFD) prennent part à chacune de ses sessions à titre d'observateurs. soit en moyenne 4 par an.

⁴³ Source : SNT 2006-2010

"L'Arrêté n° 52/MTPTHU/DG/DR/DP/01 du 24 juillet 2001 portant protection du réseau routier national fixe les charges maximales autorisées totales et par essieu, ainsi que l'encombrement des véhicules. Ce texte précise également la réglementation générale relative aux barrières de pluies. Cette réglementation reste très largement méconnue et peu appliquée. Les véhicules sont fréquemment en situation de surcharge.

Les pratiques de contrôle (pesage) sont peu fiables (matériel insuffisant, personnel peu qualifié) Les infractions sont peu constatées et les sanctions prévues, très rarement appliquées. Ces carences ont pour conséquence immédiate une dégradation prématurée du patrimoine routier.

Un projet de Loi portant protection du patrimoine routier est en cours d'adoption. En 2008, sur les trois stations de pesage au Tchad, une seule fonctionne et, celles prévues sur Moundou-frontière n'ont pas encore été installées dans l'attente de la formulation d'une véritable politique de protection du patrimoine (qui est en cours de financement par le FED).

Il existe des outils de suivi du secteur (comptage de trafic régulier, relevé des prix de transports, etc.) mais les comptages de trafic ne sont pas réputés comme fiables (ils sont réalisés par des PME qui n'ont souvent pas les compétences nécessaires) et sont en cours d'amélioration : à partir de 2008, les bureaux d'études attributaires de marchés de contrôle des travaux d'entretien seront aussi chargés de contrôler le travail de ces PME pour améliorer la fiabilité des données. La base de données routière et des matériaux routiers connaissent d'importants retards. Plus globalement, les indicateurs du secteur (état du réseau) ne sont pas mis régulièrement à jour, contrairement à ce que prévoyait la convention de financement « Appui à la politique sectorielle de transports : entretien Routier et axes économiques, 9^e FED ». Par ailleurs, les systèmes de cartographie et de d'information géographique sont faibles.

En conclusion, même si le Tchad a respecté la plupart de ses engagements stratégiques, la mise en œuvre de certains programmes du secteur connaît des difficultés car elles nécessitent des réformes profondes des habitudes, des ressources financières suffisantes, des institutions et des acteurs privés ayant des capacités suffisantes (cf. I.2.3.2).

I 2.3.2 : Amélioration des capacités des institutions et des acteurs privés du secteur?

Efficacité, durabilité

Analyse documentaire

- Rapport de monitoring de l'appui technico-institutionnel au ministère des Travaux Publics, MR-01351.01, 2005
- Audit de l'appui technico-institutionnel au Ministère des Travaux Publics, 8^e FED
- Convention n° 9386/CD (Appui à la politique sectorielle de transports : entretien Routier et axes économiques, 9^e FED), 2005
- Rapport provisoire « Audit à la qualité du Ministère des Infrastructures pour le pilotage de la mission d'appui », Consortium STDE, (SAFEGE-TRACTEBEL), 07/05/2008

• Capacités humaines et financières des institutions à remplir leur rôle

- Les cadres supérieurs du Min Infrastructures constituent des cadres de haut niveau. Le Rapport de monitoring de l'appui technico-institutionnel au ministère des Travaux Publics, 2005 relève « , le Ministère [...] a affiné sensiblement son expertise et le nombre de projets suivi par sa Direction Générale a sensiblement augmenté [entre 2000 et 2005] ». L'audit de l'appui technico-institutionnel au ministère des Travaux Publics, 8^e FED

constate, en concluant, que « la fiabilité du Ministère des Infrastructures qui a démontré sa capacité à mener à bien les missions qui lui sont confiées ».

Par ailleurs le ministère des Infrastructures a récemment recruté du personnel technique, ce qui correspond à un engagement pris dans le cadre du 9^e FED. Toutefois peu d'éléments concrets ont pu être rassemblés sur cette question.

- La coopération CE-Tchad a contribué à renforcer directement les capacités du ministère des Infrastructures :

Dans le cadre du projet l'appui technico-institutionnel au ministère des Travaux Publics du 8^e FED, deux assistants techniques ont été mis en place: un spécialiste en politique sectorielle et en gestion des infrastructures de transports en appui direct au Secrétariat Général du Ministère des Transports, et un autre en appui à l'Ordonnateur National, responsable de l'UTLC/Transport. Les résultats de cette intervention sont jugés comme très bon par l'ensemble des acteurs : le rapport d'audit conclut à « la réussite de la mission d'Appui Institutionnel au Ministère des Infrastructures ; tant sur le plan des projets routiers concrètement menés à bien, que par le transfert des connaissances qui s'est opéré dans la transparence et l'esprit de collaboration entre les experts et les cadres nationaux.»

Le rapport d'audit note par ailleurs « Il est indéniable que le projet d'appui institutionnel a contribué à atteindre les objectifs sectoriels mentionnés dans l'objectif global. La meilleure gestion des projets routiers traduit le renforcement effectif des capacités institutionnelles par rapport à 1999. Le projet a, par ailleurs contribué à l'insertion de la politique communautaire d'appui au secteur des transports, en autres, par le rôle important joué par le Coordonnateur de l'UTLC-T au niveau de la concertation entre la cellule ACTION et le Ministère des Infrastructures.»

Malgré les résultats très positifs, en termes d'impacts de l'Assistance Technique, l'audit souligne qu'il faudrait renforcer la durabilité de l'AT. Des actions ont donc été prévues dans le cadre du 9^e FED pour améliorer le transfert de compétence des AT aux équipes qu'ils intègrent : conformément au PIN 9^e FED qui prévoyait des audits annuels menés pour vérifier le degré de formation et d'autonomie atteint par les différents services du Ministère des Travaux Publics et des Transports, une mission d'appui a débuté en 2008 pour favoriser une meilleure appropriation du support de l'assistance technique au ministère des Infrastructures et, ainsi, améliorer la durabilité des interventions de l'assistance technique. Suite à une première phase d'analyse des conditions préalables à la réussite de la durabilité des interventions de l'assistance technique, elle préconise la mise en place d'outils légers de suivi des activités des services, l'amélioration des méthodes de management, une meilleure maîtrise de la gestion documentaire des agents du Ministère, la création de fiches de postes et de fonctions.

- La mise en place de l'assistance technique prévue sur le 9^e FED a accusé un retard important (deux ans), elle vient juste de débuter. Il faut toutefois noter que, comme le relève le RAC 2006, le FED a financé entre-temps le « recrutement d'une équipe d'experts court-terme, et un travail de réflexion stratégique impliquant les cadres du Ministère, qui a abouti à la définition de l'appui institutionnel et au lancement de 4 appels à candidatures fin 2006. »

- **Capacités des PME**

- La SNT 2006-2010 note que « le sous-secteur routier est entièrement libéralisé. La totalité des travaux, d'entretien courant et périodique, de réhabilitation ou de construction ainsi que l'ensemble des activités d'ingénierie (études et contrôle) sont confiés au secteur privé national ou international. Tous les travaux d'entretien, qu'il s'agisse d'entretien périodique ou d'entretien courant, sont confiés par appel d'offres à des entreprises du secteur privé, le contrôle des travaux étant assuré par des bureaux d'études extérieurs à l'administration. Sauf exception (contrat GENiS), les contrats de travaux prévoient que les entreprises sont rémunérées en fonction des quantités de travaux réalisées certifiées par le bureau de contrôle. »
- Le nombre de PME au Tchad dans le secteur de l'entretien routier a augmenté ces dernières années avec la privatisation de la SNER (engagements du gouvernement tchadien du 8^e FED) et l'arrivée sur le marché de PME opérant dans le secteur des BTP. Pour la campagne

d'entretien 2006/2007 financée par le FER, 6 entreprises tchadiennes sont attributaires de marchés.

- Cependant les difficultés rencontrées par les PME restent importantes et les activités prévues dans la coopération CE-Tchad du 9^e FED n'ont pas été mises en place et ont pris du retard. La revue à mi-parcours 9^e FED, en 2004, relève de « lents progrès dans le renforcement du secteur privé tchadien pour créer un tissu d'entreprises et de consultants nationaux. Peu d'actions ont été entreprises dans ce domaine, cependant les fonds du PIN 9^e FED contribueront à la mise en place de PME locales pour le suivi et l'exécution de l'entretien routier. » En 2008, en raison du retard dans la mise en place de l'assistance technique, les activités de support aux PME n'ont pas été lancées.
- On constate donc que l'efficacité des interventions de la coopération visant à développer les PME a été moyenne dans le 8^e FED (avec la privatisation de la SNER et, en conséquence, le développement du nombre de PME) mais elle a été extrêmement faible sur le 9^e FED dû aux retards pris dans les interventions prévues.
- Par ailleurs, au vu des difficultés des PME (cf. cadre ci-dessous), le renforcement de leurs capacités dépasse le cadre de la coopération dans le domaine des transports et relève aussi des domaines du support aux entreprises privées et de la bonne gouvernance. Un travail en synergie entre les sections de la DCE compétentes dans ces domaines et la section Infrastructures est donc indispensable. Une partie de l'important volet « gouvernance centrale et locale » du 10^e FED devrait être utilisé pour financer les actions de renforcement des acteurs économiques indispensables à la réussite des interventions pour le développement des PME prévues dans le secteur des transports. De manière similaire, les acteurs tchadiens impliqués sur cette question sont nombreux : les PME, le Ministère des infrastructures, le Ministère du commerce, de l'industrie et de l'artisanat, la Chambre de commerce, de l'industrie, des mines, de l'agriculture et de l'artisanat ainsi que les banques locales sont concernés.

Extrait du compte-rendu du focus group menés avec les PME opérant dans le domaine de l'entretien routier au Tchad :

Principaux problèmes rencontrés

- Les PME rencontrent des difficultés pour le montage des dossiers d'appels d'offres car les critères ne peuvent pas être remplis par une petite entreprise. Elles sont obligées de s'associer avec une entreprise plus grande. Par ailleurs, aucune distinction n'est faite entre les grandes et petites entreprises qui sont en compétition sur les mêmes marchés.
- Le circuit d'approbation des marchés est très long.
- Le paiement de l'avance est effectué avec 3 à 6 mois de retard. Une nouvelle entreprise peut se sentir obligée de commencer les travaux même sans l'avance pour laisser une bonne impression pour son premier contrat.
- Les termes des marchés ne sont pas respectés et les activités deviennent dès lors imprévisibles : une PME peut par exemple signer un contrat pour un marché de 2,7 milliards sur 3 ans et, finalement, ne recevoir des ordres de services ne représentant que 1,6 milliards sur ces 3 ans. C'est notamment ce qui s'est passé pour les entreprises attributaires des marchés de travaux financés par le FER pour les années 2001 à 2004.
- La révision des prix n'est pas payée sur les contrats financés par le FER. Il existe aussi un problème de capacité pour calculer la révision des prix et la réclamer. Ce problème est d'autant plus important que les prix du fer et du gasoil ont fortement augmenté ces dernières années.
- L'accès au crédit bancaire pour l'acquisition, le renouvellement des équipements ou la mobilisation du fonds de roulement est difficile. Les PME doivent alors utiliser du matériel vétuste qui tombe souvent en panne. »

I 2.3.3 : Amélioration de la transparence et des systèmes de contrôle du secteur (les informations sont disponibles, les audits financiers et techniques sont réalisés, les processus de passation des marchés sont transparents et équitables)	<i>Efficacité, impact, durabilité</i>	<i>Analyse documentaire, entretiens</i>	<ul style="list-style-type: none"> • « La route », magazine d'information du FER : numéro 007 de mai 2008 et numéro 006 d'août 2006 • CEFOD (www.cefod.org)
<ul style="list-style-type: none"> • Le FER : <ul style="list-style-type: none"> ○ Le FER a fait l'objet d'audit financier au moins annuellement depuis 2001. En 2003/2004, pour la première fois après deux années de mise au point, les comptes du FER ont été certifiés sans réserve par l'auditeur indépendant. Les audits ont été réalisés jusqu'en 2006 ; en 2008, cela fait donc deux ans que le FER n'a pas été audité. Les audits qui étaient auparavant financés par la BM vont désormais être financés par la CE mais l'absence d'audit pendant deux ans révèle que le suivi sectoriel effectué dans le cadre de la coopération EC-Tchad n'est pas suffisant, surtout dans le contexte de baisse d'engagements de la BM dans le secteur. ○ Par ailleurs, il serait nécessaire de financer des audits techniques qui n'ont pour l'instant jamais été effectués depuis la création du FER. ○ En ce qui concerne les systèmes de contrôles de routine, on peut noter qu'une mission du ministère chargé du Contrôle d'Etat et de la Moralisation mené en juillet 2008, a relevé des irrégularités au FER : « La mission a décelé des irrégularités relatives à une utilisation de quittances parallèles, à un recrutement abusif, à des marchés non enregistrés, à hauteur de 65 millions FCFA, à des avances sur salaire de 132 millions FCFA remboursables en 20 ans. La mission informe que l'ancien directeur, M. Djamaladine, qui s'est accordé à lui seul, une avance de 65 millions FCFA, a remboursé la totalité de la somme à l'équipe de contrôle. »⁴⁴ ○ Le résultat de cette mission de contrôle peut être lu comme un signe d'efficacité des mécanismes de contrôle mais aussi comme une défaillance des audits financiers précédents (si les faits remontent à avant 2007). En tout hypothèse, les récentes interpellations au FER ne permettent pour l'instant pas de remettre en question le bon fonctionnement de cette institution mais souligne la nécessité de soutenir plus activement ses mécanismes de contrôle, ce que n'a pas fait la coopération EC-Tchad. ○ Par ailleurs, il faut noter que le FER a poursuivi la publication d'un journal annuel, intitulé « La route » dont le 8^e numéro est paru en mai 2008. L'objectif du nouveau directeur exécutif du FER, Annour Haroun, est d'atteindre une publication biannuelle comme initialement prévue lors de la création du FER. La publication de ce journal, qui contient des interviews sur le financement de l'entretien ainsi que les bilans du FER, témoigne d'une excellente transparence en ce qui concerne les activités du FER • Ministère des Infrastructures <ul style="list-style-type: none"> ○ Le ministère des Infrastructures fait l'objet de contrôles annuels de l'inspection générale des finances ainsi que des contrôles réguliers du ministère de la Moralisation. Le ministère des Infrastructures établit des rapports annuels. Cependant la mission d'évaluation n'a pas pu avoir accès à ces documents. 			

⁴⁴ Source : CEFOD (<http://www.cefod.org>) cohérente avec les informations reçues lors des entretiens.

<ul style="list-style-type: none"> ○ Malgré la bonne volonté des cadres du ministère rencontrés lors de la mission d'évaluation, la transparence au niveau du ministère des infrastructures est faible, surtout à cause du manque d'outils de suivi synthétique mis à jour régulièrement. ○ En conclusion, même s'il existe des mécanismes de contrôle, il est difficile d'évaluer s'ils sont effectués de manière efficace et, le cas échéant, suivi de sanctions. ● Processus de passation de marchés <ul style="list-style-type: none"> ○ La réglementation des marchés publics a été reformée en 2003 (application en 2005). Cette réforme a apporté des améliorations mais les processus de passation de marchés sont décrits comme lents et peu transparents. De plus, dans un contexte de forte corruption (cf. question 5), il serait utile d'apporter un soutien pour l'amélioration des processus de passations des marchés publics, notamment en termes de formation des personnes participants aux Commissions d'Ouverture et de Jugement des Offres. 			
CJ 2.4 : Désenclavement intérieur et extérieur	<i>Impact</i>	<i>Analyse documentaire, entretiens, focus groups</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Audit du projet-Moundou, rapport final, Octobre 2006</i> ▪ <i>SNT 2006-2010</i> ▪ <i>Préparation pour la gestion et l'entretien des routes par niveau de service, rapport technique, BCEOM, Octobre 2006</i>
<u>Résumés des constats (développés ci-dessous)</u>			
<ol style="list-style-type: none"> 1. Les interventions financées par le FED sur Eré- puis-Moundou ont permis de contribuer à la baisse des tarifs pratiqués entre N'djamena et Moundou. Les effets de la construction de la route N'Gaoundéré-Toubo-ro-Moundou sur les prix de transports entre Moundou et N'Gaoundéré ainsi qu'entre N'djamena et Douala n'ont pas pu être mesurés. Malgré les interventions d'amélioration du réseau sur les axes clefs, les tarifs de transport restent globalement élevés au Tchad. 2. Il semble que les prix répercutés aux usagers ne tiennent pas assez compte de la baisse des coûts d'opération des véhicules ; cela s'expliquerait par la faible concurrence dans le secteur des transporteurs et des intermédiaires, l'augmentation des paiements aux barrages informels et dans une moindre mesure, la hausse du prix du gasoil. 3. Alors que l'intervention communautaire sur Eré- puis-Moundou a eu un impact positif sur le trafic entre-Moundou et, par extension, sur N'djamena-Moundou, il semble que la route Moundou-frontière n'a pas eu les résultats escomptés en terme de volume de trafic journalier. De manière générale, le volume du trafic routier reste bas au Tchad même s'il a sensiblement augmenté ces 10 dernières années 			
<u>Analyse :</u>			
<ol style="list-style-type: none"> 4. Il faut noter la bonne efficacité de l'intervention sur Eré- puis-Moundou en termes de désenclavement intérieur. En revanche, la route régionale Moundou-frontière n'a, semble-t-il, pas atteint les objectifs attendus en terme de trafic, un an après son ouverture. 5. Plus globalement, le trafic a sensiblement augmenté ces dix dernières années (même si le niveau reste bas) mais les tarifs de transports restent élevés. Les résultats en termes de désenclavement intérieur et extérieur sont donc mitigés. 6. Cette performance moyenne est certainement due au fait que les interventions sur le réseau n'a pas été suffisamment accompagnées d'actions qui facilitent le transit et la baisse des tarifs pratiqués (comme une lutte efficace contre les barrages et paiements informels et une réforme du secteur des transporteurs). 			

Recommandations :

7. Il serait nécessaire d'accorder une plus grande priorité aux actions qui permettent d'augmenter les impacts des interventions sur le désenclavement du pays : la facilitation du transit le long des corridors principaux et la réforme du secteur des transporteurs.

I 2.4.1 : Evolution du tarif moyen des transports et de la durée des trajets*Impact**Analyse documentaire, entretiens, focus groups*

- *Audit du projet-Moundou, rapport final, Octobre 2006*
- *SNT 2006-2010*
- *Comptages de la DGR, 2008*
- *Préparation pour la gestion et l'entretien des routes par niveau de service, rapport technique, BCEOM, Octobre 2006*

- Des enquêtes régulières sont effectuées pour récolter des données sur les tarifs de transport sur 17 axes prioritaires du Tchad ainsi que des prix de 12 produits sur 18 marchés depuis 2005 (voire 2000, si on prend en compte les études similaires effectuées par la DGTS). Il n'existe cependant pas d'analyse comparative de ces données qui pourraient fournir une appréciation de l'évolution des tarifs de transport sur les axes principaux du Tchad.

Toutefois, les données existantes permettent de tirer les conclusions suivantes :

- Les coûts d'opération des véhicules ont été réduits ainsi que les temps de trajet sur les axes revêtus pendant la période 1996-2007 (focus group avec les transporteurs).
- Cependant, la SNT 2006-2010 explique en 2005 que « le coût du transport au Tchad est élevé dû à l'enclavement du pays, au niveau de prélèvement fiscal [relativement] élevé, au parc automobile âgé, au mauvais état des infrastructures, au rôle des intermédiaires dans la chaîne de transport et aux prélèvements au niveau des barrières anarchiquement installées le long du réseau. A cela s'ajoute pour le transport international, les coûts de manutention au niveau du port de Douala, le poids de la caution, le retard d'acheminement dû à l'indisponibilité du transport ferroviaire, les tracasseries administratives et douanières et la politique de tour de rôle installée par le syndicat des transporteurs du Cameroun ». Selon les entretiens, cette situation n'a pas changé trois ans plus tard.

- Spécifiquement, sur les axes revêtus avec le financement de la coopération communautaire :

- Eré- et-Moundou :

L'aménagement de ces deux tronçons par la coopération communautaire a permis d'achever la liaison entre Ndjama et Moundou et l'audit du projet d'appui institutionnel 8^e FED, indique que le tarif du trajet est passé de 12 500 FCFA par passager à environ 7 000 FCFA si le passager voyage dans un véhicule qui ne fait pas de transport mixte (passagers/marchandises). (cf. tableau ci-dessous).

Le résultat en terme de baisse des tarifs de transport de l'intervention financée par le FED sur Eré-, puis Moundou- est donc excellente avec une baisse de près de 50% du tarif pour le transport des passagers entre 1998 et 2007 entre Ndjama et Moundou.

TABLEAU 34 : TARIF POUR LE TRANSPORT DE PASSAGER ENTRE NDJAMENA ET MOUNDOU (SOURCE : AUDIT DE L'APPUI INSTITUTIONNEL 8^E FED, 2007)

Conditions de transport	Tarifs [FCFA]		Remarques	
	Coût pour 1 aller par passager	Coût/km	Durée [heure]	Prix gasoil [FCFA/l]
Début 1998 (a)				
- par la voie directe : • en taxi brousse (pick-up et à l'air libre)	12.500,-	27,-	9 à 10	340,-
• en camions (assis à même la marchandise sur la carrosserie) (c)	4.000,-	9,-	24 à 48	340,-
- trajets nocturnes fréquents - par la voie semi-directe : en taxi brousse	15.000,-	32,-	10 à 12	340,-
- par la voie camerounaise : en minibus Hiace Toyota au Cameroun et en taxi brousse au Tchad – tracasseries à la frontière	17.500,-	38,-	12 à 13	< 340,-(moins cher au Cameroun)
Mai 2005 (b)				
- par la voie directe : en minibus Hiace Toyota de 15 places ou en Station Wagon de 10 places (soit avec 1 place assise couverte par passager)	8.000,-	17,-	6 à 7	505,-
Août 2007 (b)				
- par la voie directe : • en minibus ou en Station Wagon	7.500,-	16,-	6 à 7	600,-
• en bus 50 places	6.500,-	14,-	5 à 6	600,-

(a) Source : rapport final de la justification économique de l'aménagement de la route-Moundou (Consultant Beller-Consult - octobre 1998)

(b) Source : enquête aux points d'embarquement à N'Djamena

(c) L'amélioration généralisée des conditions de circulation sur le réseau routier national du Tchad depuis 2001, a rendu possible un renforcement de la réglementation en matière de transport interurbain de passagers. Ainsi

- en 2001, Arrêté ministériel interdisant le transport de passagers sur les semi-remorques et sur les ensembles articulés,
- en 2004, Arrêté ministériel portant réglementation du transport interurbain de passagers (notamment obligation d'aménager les pick-up par des banquettes et par le bâchage de la partie arrière et interdiction de transport de passagers sur camions),
- en projet en 2007, Arrêté ministériel interdisant, sur le réseau revêtu, le transport de passagers par pick-up.

En ce qui concerne le transport de marchandises, l'audit fournit des données qui indiquent que les tarifs ont baissé d'environ 50% entre 1998 et 2007 malgré le quasi doublement du prix du gasoil sur la même période (cf. tableau ci-dessous).

TABLEAU 35 : TARIF POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES ENTRE NDJAMENA ET MOUNDOU (SOURCE : AUDIT DE L'APPUI INSTITUTIONNEL 8^e FED, 2007)

Conditions de transport	Tarifs [FCFA]		Remarques	
	Coût par tonne	Coût/km	Durée [heure]	Prix gasoil [FCFA/l]
Début 1998 (a) - par la voie directe : camions de 12 tonnes de charge utile (CU)	41.200 à 50.000	91 à 101,-	48	340,-
Mai 2005 (b) - par la voie directe : camions de 12 t CU	20.000 à 25.000	42,- à 52,-	10	505,-
Août 2007				
- par la voie directe : • camions de 12 t CU (b)	20.000,-	42,-	10,	600,-
• idem en vrac (c)	17.000,-	34,-	10,	600,-
• idem en colis (c)	27.000,-	55,-	10	600,-

Sources : (a) rapport final de la justification économique de l'aménagement de la route-Moundou (Consultant Beller-Consult - octobre 1998)

(b) enquête aux points de chargement à N'Djamena

(c) rapport INSEED septembre 2007 « Enquêtes pour le suivi des indicateurs d'impact du Programme National des Transports »

o Moundou-frontière

La route entre Moundou et la frontière camerounaise permet d'économiser 320 km par trajet entre la région de Moundou-Doba (pétrole) et le terminal ferroviaire de Ngaoundéré mais aucune donnée n'est disponible sur l'évolution des tarifs de transports après l'ouverture de la route en 2007.

La route Moundou-frontière (prolongée du côté camerounais vers Touboro puis Ngaoundéré) devait aussi avoir un impact sur le transport entre Ndjamena et le Douala. Là aussi, peu de données sont disponibles pour évaluer si, un an après son ouverture, la route a eu un effet sur les tarifs de transports pratiqués entre Ndjamena et Douala.

En ce qui concerne la durée du trajet, selon les transporteurs réunis lors du focus group organisés par la mission d'évaluation, sur les 10 dernières années, la durée du trajet Ndjamena-Douala est restée stable à 1 semaine pour un véhicule neuf et 9-10 jours pour un véhicule usager. La durée du trajet n'aurait pas baissé car les transporteurs interviewés n'utiliseraient pas la nouvelle route Ngaoundéré-Touboro-Moundou. L'impact de l'état des routes sur la durée totale du trajet Ndjamena-Douala est de toute manière à relativiser car, comme le relève la SNT 2006-2010 « l'acheminement d'un conteneur de 20 pieds de Douala vers N'Djamena prend une moyenne de six semaines, alors que l'itinéraire Douala – N'Djamena ne [...] ne nécessite qu'une semaine [...] ». Les temps d'attente et de formalités au port de Douala pèsent plus sur le temps d'acheminement total que le temps de trajet en lui-même.

En ce qui concerne les coûts, la SNT 2006-2010 constatait en 2005 que « l'acheminement d'un conteneurs de 20 pieds de Douala vers N'Djamena revient à environ 4 500 € (soit trois fois le seul coût du transport maritime depuis l'Europe). [...] Le coût de transit et de transport depuis Douala (1 600 km environ) est ainsi de l'ordre de 150.000 FCFA/tonne. A titre de comparaison, le coût du transit et du transport sur le corridor Cotonou – Niamey (1.100 km environ) est de 75.000 FCFA/tonne, soit environ 30 % de moins que sur le corridor Cameroun – Tchad. »

Entre 1996 et 2007, la coopération CE-Tchad n'a pas eu d'impacts significatifs sur les tarifs de transport pratiques entre douala et Ndjamena. Les impacts de la route Moundou-frontière ne sont pas mesurés (au moment de la mission d'évaluation mi-2008).

- En conclusion, les prix de transport restent élevés au Tchad, mais les interventions financées par le FED sur le réseau ont permis de contribuer à la

<p>baisse des coûts de transports sur l'axe Ndjamen-Moundou. Les effets de la construction de la route Ngaoundéré-Toubo-Moundou sur les prix de transports entre Moundou et Ngaoundéré ainsi que Ndjamen et Douala n'ont pas pu être mesurés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plus globalement, il semble que les prix répercutés sur les usagers ne tiennent pas assez en compte de la baisse des coûts d'opération des véhicules ; cela s'expliquerait par la faible concurrence dans le secteur des transporteurs et des intermédiaires, l'augmentation des paiements aux barrages informels et dans une moindre mesure, la hausse du prix du gasoil. Une action pour faciliter le transit sur les corridors régionaux d'Afrique centrale a donc été lancée sur le PIR 9^e FED Afrique centrale mais elle n'a pas encore eu d'impact sur le transit du ou vers le Tchad. • L'objectif de diminution de 10% en valeur réelle des tarifs moyens de marchandises et passagers entre Ndjamen et les capitales provinciales n'a pas pu être vérifié mais l'objectif est atteint pour Ndjamen-Moundou, un des axes d'intervention de la CE. 			
<p>I 2.4.1 : Evolution du trafic routier les axes d'intervention et les autres axes clefs du Tchad</p>	<p><i>Impact</i></p>	<p><i>Analyse documentaire, entretiens</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>SNT 2006-2010</i> • <i>Comptages de la DGR, 2008</i> • <i>Préparation pour la gestion et l'entretien des routes par niveau de service, rapport technique, BCEOM, Octobre 2006</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Aucun comptage ad hoc n'a été réalisé sous financement FED sur les axes d'interventions de la coopération communautaire. Ce sont donc les résultats des campagnes de comptage menés par la DGR qui sont donc utilisés ci-dessous comme source d'information. Même si la fiabilité des données n'est pas assurée ⁴⁵ car les comptages sont effectués par des PME peu qualifiées, elles permettent d'obtenir des tendances et sont recoupées avec d'autres documents et des entretiens. • Selon les derniers comptages de la DGR, le trafic sur Eré-Kélo aurait doublé entre 1996 et 2007 en passant d'environ 150 à 300 véhicules/jour (l'augmentation ayant lieu à l'ouverture de la route en 2003). Le rapport sur la préparation pour la gestion et l'entretien des routes par niveau de service, de BCEOM de 2006 évoque un trafic de 200 de Trafic Moyen Journalier Annualisé (TMJA) sur Eré-Kélo, et précise que la section est classée dans l'intervalle 200 à 500 TMJA. • Pour Moundou-frontière, le comptage effectué en janvier 2008, indique un trafic moyen de 50 véhicules/jour. Cela correspondrait à des résultats au-dessous des attentes⁴⁶ et serait confirmé par un trafic relativement stable sur l'axe-Léré (en moyenne une centaine de véhicules/jour) qui est l'autre alternative pour rejoindre Ngaoundéré à partir de Ndjamen. La SNT 2006-2010 prévoyait pourtant « dès que la route Moundou – Toboro – Ngaoundéré sera achevée, elle devrait être la voie d'acheminement préférentielle pour la quasi-totalité des échanges avec, ou transitant par, le Cameroun ». • En ce qui concerne les autres axes routiers au Tchad, la SNT 2006-2010 indique « à réseau de comptage équivalent, le nombre de véhicules/jour circulant sur le réseau national est passé de 5 038 véhicules/jour en 1994 à 8 169 véhicules/jour en 1999 puis à 13 819 véhicules/jour en 2004 ; ces chiffres font apparaître des taux de croissance annuels moyens élevés (10,2% entre 1994 et 1999 et 11,1% entre 1999 et 2004) qui s'appliquent cependant à des niveaux de trafic qui, dans l'absolu, sont extrêmement bas. » • En conclusion, le volume du trafic routier reste bas au Tchad mais a sensiblement augmenté ces 10 dernières années. Alors que l'intervention communautaire sur Eré Kelo puis-Moundou a eu un impact positif sur le trafic entre-Moundou et, par extension, sur Ndjamen -Moundou, il semble que la route Moundou-frontière n'a pas eu les résultats escomptés en terme de trafic journalier. 			

⁴⁵ Source : Diagnostic de l'Entretien de 2005, confirmé par les entretiens.

⁴⁶ Le rapport sur la préparation pour la gestion et l'entretien des routes par niveau de service, de BCEOM en octobre 2006 note que « la prévision la plus optimiste est de 140 TMJA dont 70% de camions. »

Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
Efficacité, impact et durabilité		
QE 3 : Dans quelle mesure les interventions de la CE en matière d'eau et d'assainissement ont-elles contribué au renforcement durable du secteur E&A, permettant de dégager des bénéfices sanitaires et sociaux pour les communautés ciblées ?		
<p>Justification : La mise à disposition et l'exploitation d'eau potable en quantité et en qualité sont primordiales pour le développement social et économique des populations tant urbaines que rurales. Depuis le 6^e FED, la Commission Européenne appuie le secteur de l'eau potable au Tchad. Pour atteindre l'objectif de base de la CE et du Tchad de réduction de la pauvreté et contribuer à la réalisation des Objectifs du Millénaire, l'accès à l'eau potable en milieu rural a été un secteur de concentration des financements du 8^e FED (au travers du secteur santé publique) et du 9^e FED actuel. L'accès de la population à l'éducation, au service de santé, à l'eau potable, à un environnement salubre et au logement figure parmi les principales dimensions d'amélioration du bien-être.</p>		
<p>Réponse :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les actions menées en hydraulique sont pertinentes en termes de : 1/ choix du secteur hydraulique villageoise ciblée sur une population rurale largement majoritaire, 2/ zones de concentration s'élargissant progressivement pour tenir compte d'un équilibrage des taux de couverture selon les résultats et orientations de SDEA, 3/ mesures d'accompagnement en général tant pour les bénéficiaires que pour l'administration au sens large, et de leur prise en compte de plus en plus importante dans les activités des programmes. La stratégie des programmes a suivi une bonne évolution des concepts et une cohérence générale des actions menées (importance des gestions des PE, diffusion des expériences). Le volet de l'hydraulique pastorale (second point en importance du secteur selon la politique nationale) n'a pas été pris en compte malgré son importance économique pour le monde rural (40% de ses revenus). Seule l'AFD est présente dans le sous-secteur et dispose d'une expérience conséquente. • Les actions de l'UE dans le secteur ont amélioré de façon substantielle les conditions de vie des populations bénéficiaires, amélioré l'approche de gestion des points d'eau et donc leur viabilité, renforcé le rôle des différents acteurs du secteur et consolidé les aspects institutionnels et juridiques du secteur. Le taux de couverture d'accès à l'eau potable reste néanmoins faible pour des raisons aussi bien structurelles (distances, conditions climatiques), que politiques (instabilité et insécurité) et sociales (taux d'accroissement démographique, capacité de financement et implication des populations, responsabilité des institutions pas encore acquises) et les besoins demeurent considérables dans l'ensemble du secteur. • Les programmes présentent en général une bonne efficacité, avec un nombre conséquent de réalisations. Si les quantitatifs prévisionnels ne sont pas toujours atteints en temps prévu (ex. AEP du 8^e FED en cours de finalisation sur 9^e FED) les résultats des programmes ont eu un impact réel en terme d'accès au service de l'eau et probablement de réduction des occurrences de certaines maladies hydriques dans leurs zones d'intervention. Il reste cependant un travail considérable d'amélioration du taux d'accès à l'eau potable et un sentiment d'urgence demeure encore d'actualité. Néanmoins, malgré cette situation d'urgence, les actions des programmes E&A des FED ont opéré judicieusement hors approche d'urgence en concentrant leurs activités sur le développement, les réflexions sur l'accompagnement et l'appui aux bénéficiaires et institutions nationales. Il reste que l'atteinte des OMD dans les délais retenus (2015) semble peu probable au vu de l'évolution actuelle et la situation globale du pays. • L'efficacité générale des programmes est faible : les programmes n'ont pas atteint leurs objectifs quantitatifs en temps voulu (et pas seulement à cause du contexte de sécurité) ce qui a entraîné une déperdition d'énergie, de ressources humaines et de moyens financiers (nombreux délais allongés, services complémentaires etc.). Il reste toujours des actions à mener par rapport au 8^e FED, le PRS (même s'il est d'une importance majeure incontestable) donne l'impression de rester aux mêmes préoccupations pour une population limitée, le 9^e FED a connu un démarrage difficile qui a nécessité des appuis 		

additionnels, le projet Ouaddaï-Biltine progresse difficilement. La prise en compte de la contrainte temps dans l'élaboration des programmes est presque toujours sous-estimée, porte ouverte aux prolongations et avenants de services et travaux.

- Les impacts des programmes sont positifs en termes d'accès aux infrastructures de base, de viabilité, d'amélioration de la santé, d'appui aux institutions. Cependant le schéma institutionnel des collectivités territoriales reste fragile et la mise en œuvre effective de la décentralisation est essentielle. Si les actions menées par les programmes FED induisent des modifications de comportements (aussi bien au niveau des bénéficiaires que de l'administration) pour améliorer la viabilité du service de l'eau, le contexte institutionnel et juridique dans lesquels s'inscrivent ces actions reste imprécis, incomplet et peu consistant. La décentralisation effective et la mise en place pratique des collectivités territoriales est une condition primordiale à la viabilité et au développement des services de base aux collectivités. Il faut un transfert effectif de pouvoirs aux Collectivités Territoriales.
- Les institutions, dont le Ministère et Directions chargées de l'eau et de l'assainissement, subissent des modifications trop fréquentes, qui entraînent à la fois une perte de cohérence des actions, de mémoire et d'expérience nationales fragilisées, et des intervenants non coordonnés. Il n'y a pas d'interlocuteur unique dans le secteur et les logiques d'interventions ne sont pas harmonisées malgré une politique sectorielle précise (interventions sur fonds présidentiel p. ex. sans mesures d'accompagnement). Les administrations présentent une trop forte dépendance des appuis extérieurs et des orientations diverses que ceux-ci peuvent induire : hors financements de projets il y a très peu d'actions menées sous couvert de fonds nationaux, alors que le budget national devrait permettre des interventions plus conséquentes. L'impression est de poser des actions dans une « boîte vide » où le problème de gouvernance est transversal et fort imprécis. Il y a un danger certain de voir les bailleurs de fonds se retirer progressivement si le tissu légal et institutionnel nécessaire ne se met pas en place (Allemagne). La CE devrait insister plus fortement sur ce point : un vrai partenariat implique une concrétisation des orientations nationales décidées. Un enjeu majeur pour la CE est de coordonner avec les EM un dialogue sur la mise en œuvre effective d'une gouvernance décentralisée.
- Le volet assainissement est pratiquement inexistant, même sous 9^e FED. Pourtant ce volet assainissement est indispensable et indissociable de toute activité du service de l'eau. Il s'agit ici d'un problème d'approche du secteur pour lequel il faut induire la demande (IEC) et non l'imposer. Il y a nécessité 1/ de revoir et d'améliorer l'approche dans le domaine, 2/ de persuader de l'importance de réaliser ces ouvrages (surtout latrines dans les écoles), et 3/ d'introduire la notion d'assainissement dans la gestion des AUE/CGPE et le coût de l'eau. Il ne s'agit pas d'augmenter les redevances mais d'introduire une ligne budgétaire à ce sujet : ce n'est pas une question de redevance supplémentaire mais l'introduction « officielle » du concept. Les revenus de l'eau doivent permettre de démarrer des actions dans le sous-secteur (petits investissements pour la gestion des déchets solides p.ex.).
- La viabilité du service de l'eau potable s'améliore en milieu rural, payer l'eau est devenu un principe acquis, même si la situation reste encore difficile. Les systèmes de maintenance évoluent positivement, des initiatives hors projet apparaissent : de façon imagée « les bénéficiaires ont compris ». Il n'y a pas vraiment de problème de « capacité à payer » mais plutôt de « volonté à payer » elle-même liée à la nécessité d'un contexte institutionnel fiable et cohérent (communes plus fiables et plus proches des consommateurs) sans influences externes subjectives.
- La Coordination entre bailleurs de fonds est limitée à une certaine cohérence des interventions mais il n'y a pas de message ou d'actions communes (une synergie pour influencer un changement national). Cette coordination reste relative et permet d'éviter des contradictions ou duplications mais ne met pas en œuvre des objectifs communs. La CE devrait renforcer son message politique en cohésion et en appui avec les autres Etats membres. De par son poids politique et économique, la CE a une importance essentielle sur les options de stratégie à mettre en œuvre par son partenaire national indispensable à son développement, mais elle manque de capacité opérationnelle pour la mise en œuvre des programmes et projets qui devraient se voir confiée aux Etats membres dont les procédures plus souples permettent une meilleure efficacité.
- Les programmes d'assainissement tant en milieu urbain que rural sont rudimentaires ou absents des actions de l'UE (et des autres bailleurs de fonds aussi) : les priorités ont été l'apport en eau potable. Si des actions de sensibilisation à l'hygiène sont et ont été programmées de façon pratiquement systématique, les financements dans le domaine restent pratiquement absents.
- L'hydraulique est à juste titre un secteur important de la coopération actuelle et passée de la CE, et devrait être maintenue comme priorité, compte tenu

des investissements qu'il reste à réaliser pour approcher les OMD et du caractère essentiel de l'accès à l'eau potable. Il est de plus indispensable de promouvoir le secteur de l'assainissement, indissociable aux infrastructures d'approvisionnement en eau.

CJ 3.1 : Les infrastructures réalisées par les interventions de la CE ont amélioré qualitativement et quantitativement l'accès à l'eau potable et à l'assainissement des populations bénéficiaires

Efficacité, impact

Analyse documentaire

- D1 : Rapports économiques sur le Tchad – DCE N'Djamena (2006-2007)*
D2 : Rapport de suivi/évaluation de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté 2005 – Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération – Comité de pilotage de la SNRP- N'Djamena – Décembre 2005
D3 : Stratégie de coopération et Programme indicatif Tchad – CE 2001-2007
D4 : Conférence sur l'Investissement et Rencontres d'affaires Eau, énergie et transports Afrique de l'Ouest et Centrale -Afrique de l'Est / Océan Indien - Profil sectoriel eau -Tchad Mai 2005 (ProInvest)
D5 : Rapport d'évaluation à mi-parcours du projet Appui à la politique de l'eau 8^e FED volet Hydraulique villageoise – Rapport final COWI – Septembre 2004
D6 : Evaluation à mi-parcours du PRS II – CILSS - Tchad rapport pays – AGRER 2005
D7 : Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement- MEE - 30.04.2003
D8 : Convention de Financement entre la CE et la République du Tchad - Accès à l'Eau potable et appui à la politique sectorielle – 9^e FED CE - 26.04.2005
D9 : Stratégie de coopération et Programme Indicatif Tchad – CE 2000
D10 : Décret n°249/PR/MEE du 28 mai 2000, définissant les modalités et conditions de transfert des compétences par l'Etat aux CTD- MEE- 28.05.2000
D11 : Document de Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté – MPDC- 06.2003

Les actions des programmes E&A des FED ont opéré judicieusement, hors approche d'urgence, en concentrant leurs activités sur le développement, les réflexions sur l'accompagnement et l'appui aux bénéficiaires et institutions nationales.

Les programmes présentent en général une bonne efficacité, avec un nombre conséquent de réalisations. Si les quantitatifs prévisionnels ne sont pas toujours atteints en temps prévu (ex. AEP du 8^e FED en cours de finalisation sur 9^e FED) les résultats des programmes ont eu un impact réel en terme d'accès au service de l'eau et probablement de réduction des occurrences de certaines maladies hydriques dans leurs zones d'intervention.

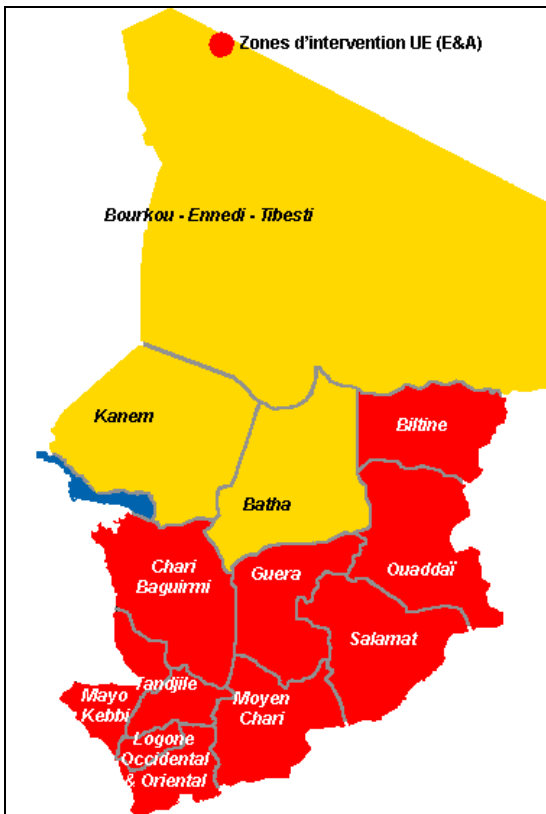
Les actions de la Commission Européenne dans le secteur ont amélioré de façon substantielle les conditions de vie des populations bénéficiaires, amélioré l'approche de gestion des points d'eau et donc leur viabilité, renforcé le rôle des différents acteurs du secteur et consolidé les aspects institutionnels et juridiques du secteur.

Il reste cependant un travail considérable d'amélioration du taux d'accès à l'eau potable et un sentiment d'urgence demeure encore d'actualité.

Le taux de couverture d'accès à l'eau potable reste faible pour des raisons aussi bien structurelles (distances, conditions climatiques), que politiques (instabilité et insécurité) et sociales (taux d'accroissement démographique, capacité de financement et implication des populations, responsabilité des institutions pas encore acquises) et les besoins demeurent considérables dans l'ensemble du secteur.

L'atteinte des OMD dans les délais retenus (2015) semble peu probable au vu de l'évolution actuelle et la situation globale du pays.

I 3.1.1 : Réalisations (nouves et réhabilitées)	<i>Efficacité</i>	<i>Analyse documentaire</i>
		<ul style="list-style-type: none"> • Quatre programmes majeurs pour l’approvisionnement en eau constituent l’essentiel des interventions dans le secteur des 8^e et 9^e FED : Hydraulique villageoise (8 ACP/CD/008, 23 ME), Hydraulique villageoise Ouaddaï-Biltine sur cofinancement CE/AFD/KfW (8 ACP CD 027, 1,99 ME), Programme Régional Solaire PRSII (8 ACP/CD/026, 4 ME + 8 ACP/ROC/042, 2.6 ME), Accès à l’eau potable et appui à la politique sectorielle de l’eau (9ACP 09 & 020, 50 ME). Aux réalisations de ces programmes principaux s’ajoutent les infrastructures de base eau et santé réalisées par le Programme Microréalisations (PMR). • Le programme “Appui à la politique de l’eau” volet Hydraulique villageoise 8 ACP/CD/008, est intervenu de 1999 à 2007 dans les préfectures du Chari Baguirmi, Dababa, Hadjer Lamis, Lac et Mayo Boneye. Initialement prévu pour 1.100 points d’eau, il a permis de réaliser 1650 forages, représentant l’accès à l’eau potable pour 1650 communautés rurales de 350 à 400 personnes en moyenne. Le projet a également poursuivi les approches socio-économiques démarrées dans les FED précédents avec d’importantes mesures d’accompagnement auprès des populations bénéficiaires (Comités de gestion des points d’eau, formation d’artisans réparateurs, mise en place de magasins de pièces détachées). Le bon déroulement des travaux de forages a permis de dégager des économies importantes et la réalisation d’ouvrages supplémentaires, donc une meilleure efficacité. Cependant, le 9^e FED a hérité de plusieurs activités non clôturées au départ de la maîtrise d’œuvre déléguée du 8^e FED en 2005 et assure encore aujourd’hui une consolidation et finalisation correcte des travaux sur le 8^e FED (DAO, plans des AEP, conception des réseaux à revoir, travaux et réceptions encore en cours, remplacement de pompes en cours etc.). L’efficacité du programme doit être considérée comme faible. • Le programme Ouaddaï Biltine cofinancement CE/AFD/KfW (8 ACP CD 027 - 1,99 M€) a comme objectif global l’amélioration des conditions de vie, notamment de santé, d’environ 130.000 villageois. Il prévoit la réalisation de 370 forages équipés de PMH (atteinte d’un taux de couverture de 62% à la fin du projet dans la zone concernée) et la construction de 1 200 latrines, la réhabilitation et l’aménagement de locaux de l’administration à Abéché, le développement d’un réseau de réparateurs de pompes, la sensibilisation et la formation des populations à l’hygiène de l’eau. Le projet a démarré en 2003, avec un délai prévu initialement au 31/12/07 mais, suite aux problèmes d’insécurité du pays, a été prolongé au 31/12/09. Ce projet n’est pas considéré comme un succès, et pas seulement à cause des troubles. Une AT peu efficace (4^e équipe depuis 2001), des procédures longues, des faiblesses techniques ont ralenti considérablement l’avancement des travaux. Le programme n’est pas vraiment un cofinancement : la part de l’UE est faible (1,9 ME sur financement global de 12,54 ME) et l’UE n’est intervenue que comme financier pas comme acteur de la mise en œuvre. Après de longues discussions, ce sont les procédures de l’AFD qui régissent la mise en œuvre du programme). Par manque de méthodologie adaptée, le volet assainissement (construction de 1 200 latrines) est un échec total : seules 14 latrines ont été construites à ce jour. • Accès à l’eau potable et appui à la politique sectorielle de l’eau (9 ACP CD 009 et 9 ACP CD 020 - 50 M€). Le programme couvre les 5 priorités retenues par le SDEA pour assurer une contribution cohérente et efficace dans la lutte contre la pauvreté au Tchad. Ces priorités sont : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmenter la desserte en eau potable, ▪ Renforcer le cadre juridique et réglementaire, ▪ Renforcer les capacités des acteurs et assurer un suivi efficace du service public ▪ Renforcer les structures locales de gestion des équipements d’exhaure, encourager l’initiative privée et renforcer les activités des intervenants, ▪ Déléguer aux Collectivités Territoriale Décentralisées (CTD) la responsabilité du service public assuré jusque là par les services centraux de l’Etat. <p>Le Programme vise à atteindre un taux de 60 % de desserte en eau potable dans les zones rurales prioritaires du Kanem, Bahr El Gazal, Guéra, Fitri et Abou Deïa. Il complète les actions des 6^e, 7^e et 8^e FED par la réalisation de 3.400 nouveaux forages équipés de pompes à motricité humaine ou</p>



d'adductions d'eau potable solaires et thermiques et la construction de 200 puits-forages dans la région comprise entre Adré et Goz-Beïda (Est) pour alléger de façon substantielle la pression des éleveurs nomades sur les points d'eaux actuels desservant les populations sédentaires. Un million de personnes devraient s'ajouter aux 600.000 desservies en eau potable par les FED précédents. Le programme est prévu en deux phases de financement mais constituant un seul plan d'action.

La phase I (9 ACP CD 009 / 30 M€ / 2005-2012) devrait permettre d'augmenter le taux d'accès à l'eau potable de 25% à 60% dans le Nord-Ouest et de 10% à 50% dans le Centre-Est, bénéficiant ainsi à près de 400.000 personnes en milieu rural. L'objectif est de réaliser environ 1.200 points d'eau modernes (forages avec PMH) gérés par des associations d'usagers (AUE) sur la base d'un système pérenne d'entretien et de maintenance. Il vise également 1/ à mettre en application les textes du code de l'eau, notamment la délégation du service de l'eau et les évolutions liées à la déconcentration et à la décentralisation et 2/ renforcer le Ministère de l'environnement et de l'eau en méthodes, capacités humaines et moyens matériels. La structuration du service public de l'eau en milieu rural et semi-urbain représente une avancée notoire et systématique de la démocratie locale et de la participation du citoyen à la gestion d'un bien public essentiel : les Associations d'Usagers de l'Eau, élues par les usagers et intégrant des femmes, sont mandataires d'une délégation de service public. Ceci constitue une expérience pilote unique sur le chemin de la décentralisation.

La Phase II (9ACP CD 020 / 20 M€ / 2007-2013) se concentrera dans les régions du Batha (moins de 10% de desserte), du Mandoul (20% de desserte) et, en fonction des résultats des précédentes études, du Mayo Dala/Kabia (5 à 10% de desserte), afin d'atteindre et consolider des taux de desserte de l'ordre de 60 % de la population rurale dans ces zones.

- Suite au premier appel à propositions de la Facilité Eau⁴⁷, l'ONG CARE France a obtenu une subvention pour l'assainissement de quatre quartiers défavorisés de N'Djamena. Le projet (9ACP RPR 39/2 2006-2009) appuie 20 Comités d'Assainissement situés en zone inondable et peu desservis en services publics de base. Il comble le déficit d'intervention de la mairie, adhère de façon adéquate à la politique sectorielle nationale et soutient la planification et la mise en œuvre des objectifs de la mairie en matière de promotion et d'organisation sociale du secteur de l'assainissement urbain. Il vise à améliorer l'accès à l'eau (bornes fontaines) et à l'assainissement (latrines et caniveaux de drainage). Plusieurs cofinancements ont par ailleurs été accordés aux ONG dans le domaine du développement rural pour la structuration et l'organisation de la société locale (organisations de base, organisations paysannes, comité de village, etc.) et l'amélioration de petites infrastructures locales (forages, puits, pistes, écoles, greniers, etc.).
- Le Programme Micro Réalisations (PMR) a démarré au Tchad en 1990. La zone d'intervention actuelle du PMR couvre les régions du Ouaddaï, de Wadi Fira, du Chari Baguirmi, de Hadjer Lamis, du Lac, du Mandoul et du Moyen Chari. Les partenaires du PMR sont les Organisations de Base (OB), les ONG, les bureaux d'études, les entreprises de constructions et les fournisseurs. Le Projet d'Appui aux Initiatives Locales de Développement à la Base

⁴⁷ http://ec.europa.eu/europeaid/where/acp/regional-cooperation/water/index_fr.htm

(PAILDB) a été initié afin de permettre de préparer le Programme d'Accompagnement Structurant d'Initiatives Locales de Développement (PASILD). Le PAILDB est une composante du projet Bonne Gouvernance cofinancé par l'Union Européenne et le PNUD. Il est exécuté par le PMR en maîtrise d'œuvre déléguée du PNUD. Le PMR se positionne comme facilitateur du développement local : les réalisations couvrent plusieurs domaines : construction d'infrastructures, acquisition d'équipement de production et de transformation, lutte contre la désertification, hydraulique, etc. Sur les 265 réalisations (1999-2006), 73% sont de type projets sociaux et 27% sont de type projets socio-économiques.

TABLEAU 36 : REALISATIONS E&A DU PMR-FED DE 1999 A 2006

Type de projet	Nombre de réalisations			
	Zone d'Abéché	Zone de N'Djamena	Zone de Sarh	Total
	1999-2006	1999-2006	2001-2006	
Puits/ forage	12	14	9	35
Latrines	4			4
Assainissement		3		3

Source : Capitalisation des expériences du PMR-FED au Tchad - Secrétaire Général (SG) du Ministère délégué chargé de l'Economie et du Plan – Février 2007

- Sur financement PIR (Programme Indicatif Régional) de l'Afrique de l'Ouest 8 ACP/ROC/042 pour 2.6 M€ et PIN 8 ACP/CD/026 pour 4 M€ (2002-2008) et mis en œuvre conjointement avec le CILSS, le **Programme Régional Solaire (PRS II)** constitue la deuxième phase d'un programme de développement de l'énergie solaire au Sahel. Il vise la construction ou la réhabilitation d'AEP équipées de systèmes de pompage à énergie photovoltaïque dans toute la zone sahélienne, dont 90 unités au Tchad (Hadjer Lamis, Lac Tchad, Kanem et Bahr el Gazel). Ce programme représente une forte valeur ajoutée dans la promotion de la technologie solaire, adaptée et robuste pour ce genre d'application. Le programme représente aussi une expérience pilote dans le domaine de la décentralisation et est au cœur des préoccupations du gouvernement en matière sectorielle. Le PRS – s'il est un programme particulièrement pertinent – donne cependant le sentiment de tourner quelque peu en rond avec des infrastructures en réhabilitation régulière et des bénéficiaires finalement peu nombreux (très) longuement accompagnés et pourtant toujours pas encore convaincus de leurs propres intérêts⁴⁸. La responsabilisation des bénéficiaires serait ici à considérer avec attention. Le PRS a permis d'appuyer une vingtaine d'opérateurs privés à se développer, des réunions inter-projets ont permis plusieurs échanges de points de vue sur la mise en place des mesures institutionnelles, et d'éveiller des intérêts publics et privés autour du système solaire. Il reste un manque de moyens adéquats des opérateurs privés, des difficultés de mobilisation de la participation villageoise, de droits de douane, de complication des banques pour l'ouverture des comptes épargnes au profit des villages, un environnement administratif, douanier et fiscal peu favorable au développement du solaire.
- Le programme de gestion intégrée des bassins transfrontaliers en Afrique (composante du bassin du Lac Tchad), a été signé en Décembre 2006 à Libreville (2,5 M€). Le bénéficiaire du projet, la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT), a son siège à N'Djamena. Ses cinq Etats Membres sont le Nigeria, le Niger, le Tchad, la RCA et le Cameroun.
- La Banque Européenne d'Investissement (BEI) est intervenue financièrement avec d'autres bailleurs de fonds, notamment la Banque Mondiale, pour le financement d'investissements long terme de la STEE (Société Tchadienne d'Eau et d'Electricité) : prêt N° 70797 de 1989 pour un montant initial de 6 M€, dont seulement 1,34 M€ ont été versés (4,6 M€ ayant été annulés). L'échéancier de remboursement porte sur la période du 25/10/1995 au 25/10/2009.

⁴⁸ Evaluation à mi-parcours du PRSII – Tchad rapport pays – AGRER 2005

TABLEAU 37 : OUVRAGES EXPLOITABLES POUR HYDRAULIQUE VILLAGEOISE REALISES SUR FINANCEMENT FED

Financement	Années d'exécution	Forages avec PMH	AEP photovoltaïques	AEP thermiques.	Puits cimentés	Piézomètres	Ouvrages assainissement
5 ^e FED	1987-1988	148	0	0	4	0	0
6 ^e FED	1989-1991	181	0	0	41	0	0
PRS I – LC 91 et 92	1991-1993	0	33	0	0	0	0
PRS I – LC 93	1993	0	10	0	0	0	0
7 ^e FED	1994 – 1998	601	0	0	10	1	0
PRS I – LC 94 et 95	1996-1998	0	27	0	0	0	0
8 ^e FED	1999 – 2004	1646	11	22	0	11	0
PRS II	2005-2009	45	18				0
9 ^e FED (prévision)	2005-2014	2000		30			0
Ouadaï-Biltine	2001-2008	266					12
Ouvrages totaux (y compris 9^e FED)		4.887	99	52	55	12	12

En considérant 400 habitants / PMH, 1.500 habitants /AEP photovoltaïque et 3.500 habitants / AEP, le nombre total de bénéficiaires des projets financés par la CE au cours des différents FED peut être estimé à 2.280.000, soit pas loin de 25% de la population du pays.

Pour les allocations au secteur E&A par le FED voir Tableau 2 à l'Annexe 3.

Autres projets sectoriels E&A (2002-2008) sont

- AFD : Projet d'hydraulique villageoise en zone soudanienne (Logone occidental et oriental, Tandjilé et Moyen Chari). Réalisation de 241 forages neufs, réhabilitation de 250 forages et la formation de 489 CGPE.
- AFD : Projet de Gestion et Réhabilitation des Centres Secondaires (PGCS) - 4 milliards FCFA (2002 à 2005) (Hadjer Lamis, Lac Tchad, Kanem et Bahr El Gazel) : 33 stations de pompes à réhabiliter, 28 forages, 70 systèmes solaires.
- AFD : Projet Salamat / Lac Iro (en co-financement UE) -5 milliards FCFA (2005 à 2008) (Salamat, Moyen Chari) : 212 forages équipés PMH, 23 forages à réhabiliter, 20 stations thermiques ou solaires
- AFD : Projet d'Hydraulique Pastorale Tchad Oriental (Almi Bahaim phase II) - 4,5 milliards FCFA (1999 à 2004) (Biltine, Ouadaï, Guéra, Batha et Salamat) : 51 forages, 60 mares, 20 puits pastoraux
- AFD : Projet d'Hydraulique Pastorale Tchad Central (Almi Bahaim phase III) -5,3 milliards FCFA (2004 à 2008) (Batha Ouest, Guéra, Bahr Kô, Dababa et Salamat) : 73 puits à réhabiliter, 65 puits neufs, 35 mares
- AFD : Projet d'Hydraulique Villageoise Ouadaï-Biltine - 8 milliards FCFA (2002 à 2007) (Ouadaï et Biltine) :350 forages, 1.200 latrines, 450 PMH
- PNUD/ Coopération française (SCAC) : Projet d'Appui à la mise en œuvre du Schéma Directeur de l'Eau et de l'assainissement (AMOS) 60.000 USD PNUD + 384.000 EUR SCAC (2005) (Territoire national) : Elaboration des textes portant organisation du secteur de l'eau : application du Code de l'Eau, renforcement des capacités MEE.
- UNICEF : Projet d'hydraulique dans les écoles et les centres de santé 19 forages, blocs de latrines dans les écoles appuyées par l'UNICEF et dans les centres de santé.
- PNUD : Projet Gouvernance de l'Eau et Développement Local (GEDEL) 1.992.105 USD (2003 à 2005) (Territoire national) : Coordination des mesures d'accompagnement prioritaires du SDEA

- GTZ/KfW : Projet GTZ Mayo Kebbi hydraulique villageoise (3,6 milliards CFA) Mayo-Kebbi Ouest (2003-2006) : 220 forages équipés de PMH, 20 artisans réparateurs à former, 1000 latrines
- IDA / Banque Mondiale : Projet d'appui à la réforme du secteur éducatif au Tchad (PARSET) Banque Mondiale (IDA) 1,7 milliards FCFA (2003-2007) (Territoire national) : 300 points d'eau dans les écoles dont la majorité de forages à pompes manuelles.
- BAD : Projet éducation V Appui à la réforme du secteur éducatif au Tchad (PARSET) 6.000.000 UC (Territoire national) : 75 forages pour écoles
- FAD / BAD : Projet de valorisation des eaux de ruissellement (PVERS) 11,9 millions d'UC (1999 - 2005) (Ouaddaï, Biltine et Guera) : 8 forages PMH, 4 forages équipés de pompes solaires, 11 puits pastoraux, 75 puits maraîchers, 2 puits villageois
- BAD : Projet santé II Renforcement du système de santé et appui à la lutte contre le VIH/SIDA et les maladies épidémiques 8.000.000 UC (2004-2007) (Biltine, Batha et Salamat) : 34 forages pour centres de santé.
- FAD, FAT et Etat Tchadien : Projet de développement rural de la Préfecture du Lac (PDRPLAC) 1999 à 2006 (Lac Tchad) 105 forages PMH, 10 puits pastoraux, 15 périmètres pastoraux
- BID : Projet d'hydraulique dans le Borkou-Ennedi-Tibesti (BET) 2 milliards FCFA (2005-2007) : construction d'un château d'eau avec 2 forages dans la ville de Faya
- Fond Koweïtien : Hydraulique rurale 3,6 milliards FCFA (2002 à 2005) (Région du Batha) : 80 forages avec PMH, 25 stations pastorales à construire.
- Chine (Taiwan) : Projet Centres secondaires (HV) 18 milliards FCFA (Territoire national) 33 forages équipés

Projets régionaux (GIRE)

- Projet Communauté du Bassin du Lac Tchad CBLT/FEM1 – financé par BM et PNUD (9,6 M€) « Inversion de la tendance à la dégradation des terres et des eaux dans l'écosystème du bassin du lac Tchad » 2004 – 2008.
- Projet CBLT/GTZ – (1 M€ pour la 1ère phase) « Gestion durable de l'eau du Lac Tchad » 2005-2007
- Projet CBLT/BAD– (environ 69 M d'UC) « Programme de Développement durable du bassin du Lac Tchad (PRODEBALT) ».

I 3.1.2 : Proportion de la population ayant accès de façon durable à une source d'eau meilleure (MDG indicateur 30).

Analyse documentaire

Données sur l'évolution de l'approvisionnement en eau potable au niveau national (zones d'intervention de la CE et des autres bailleurs de fond) ; Documentation CE, en particulier 8 ACP CD08, 26, 27 ; 9 ACP CD 09, 20. Documentations autres bailleurs : France, Allemagne, PNUD principalement. Enquêtes PNUD/BM, statistiques nationales, rapports de projet, programme de monitoring

- Bien que les taux de couverture repris dans les différents documents de projets, du suivi de la SNRP et de la DCE présentent de légères différences, dans l'ensemble les chiffres concordent pour marquer une amélioration au fil des ans. Il n'y a pas d'indications quant au mode de calcul de ce taux (mode d'acquisition des données, référence de calcul). Il serait utile d'harmoniser les critères techniques et sociaux définissant le « taux de couverture ». Le Tchad ne prend pas en compte les puits, mêmes modernes, dans le calcul de ce taux (contrairement au Burkina Faso p.ex.). Les volumes d'eau considérés par habitant, les distances, les conditions d'accès etc., ne sont pas comparables entre pays, ces caractéristiques étant fixées diversement par les politiques sectorielles nationales respectives.

TABLEAU 38 : TAUX COUVERTURE E&A

Taux couverture E&A	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Objectif 2010
National	20,7%	21%	34%	32%	33%	32,5%	33,3%	35%	45%
Milieu rural	15%	17%	19%	30%	30%	30%	32%		35%
Milieu urbain et semi-urbain non concédé	-	26%	27%	30%	33%	27%	27%		62%
Milieu urbain concédé	-	35%	40%	40%	54%	-	-		60%
Population (SDEA) / Estimation	8.163.000							10.702.000	

Source : SDEA (ONU-DAES) et MEE/DH 2008

- Le taux de desserte reste l'un des plus faible au monde et les besoins demeurent considérables dans l'ensemble du secteur : sans un dramatique accroissement de volume de travaux l'atteinte des OMD dans les délais retenus (2015) semble peu probable au vu de l'évolution actuelle et la situation globale du pays et son instabilité politique. L'utilisation des revenus pétroliers dans le secteur de l'eau ne permettra de répondre que très partiellement à ces besoins puisque, selon les dernières estimations de la Direction de l'Hydraulique, ces revenus suffiront à peine à couvrir la croissance démographique. Pour atteindre l'objectif du millénaire l'Administration a programmé des taux de desserte de 45%, 60% et 70% respectivement aux horizons 2010, 2015 et 2020. avant l'an 2020 : plus de 12.500 points d'eau seront nécessaires pour atteindre les objectifs du millénaire et répondre ainsi aux besoins d'une population rurale en accroissement constant.
- Les programmes d'HV sous financements FED ont bien contribué à l'amélioration des conditions de vie et de santé des populations bénéficiaires et à un accroissement substantiel de consommation effective d'eau potable. Les zones d'intervention des programmes d'hydraulique financés par le FED, au départ dans les Cantons densément peuplés aux alentours de la capitale pendant le 5^e FED, ont été élargies au cours des projets successifs, passant d'une zone d'environ 25.000 Km² à plus de 100.000 Km² actuellement. La contribution de l'UE dans Le secteur vital a été réellement importante ; en fin 2007, 47,7% des 5.400 forages positifs répertoriés dans la « base des données » du Bureau de l'Eau, ont été exécutés sur financement FED.
- En milieu urbain seuls les dix principaux centres urbains du pays bénéficient en 2007 d'une distribution d'eau avec un taux moyen de desserte estimé à 30%. Les services y sont assurés par la STEE. Une étude menée en 2005 par l'institut tropical suisse et Enda Graf Sahel indique que 55 % des habitants de la capitale tchadienne bénéficient d'un accès direct ou indirect à l'eau du réseau STEE. Un chiffre à revoir cependant à la baisse en tenant compte des problèmes de maintenance et de gestion de la STEE. De plus les zones périphériques de la ville où se développent des habitats spontanés et précaires n'ont pas accès à l'eau potable. Même si des particuliers ont fait forer chez eux des puits à pompe, la plupart des populations de ces zones se contentent des puits à ciel ouvert.
- L'hydraulique est à juste titre un secteur important de la coopération actuelle et passée de la CE, et devrait être maintenue comme priorité, compte tenu des investissements qu'il reste à réaliser pour approcher les OMD et du caractère essentiel de l'accès à l'eau potable.

I 3.1.3 : Proportion de la population ayant accès à un système d'assainissement amélioré (MDG indicateur 31).	<i>Efficacité, impact</i>		<i>D1 : Rapports économiques sur le Tchad – DCE N'Djamena (2006-2007) D2 : Rapport de suivi/évaluation de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté 2005 – Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération – Comité de pilotage de la SNRP-N'Djamena – Décembre 2005 D5 : Rapport d'évaluation à mi-parcours du projet Appui à la politique de l'eau 8^e FED volet Hydraulique villageoise – Rapport final COWI – Septembre 2004 D6 : Evaluation à mi-parcours du PRS II – CILSS - Tchad rapport pays – AGRER 2005 D8 : Convention de Financement entre la CE et la République du Tchad - Accès à l'Eau potable et appui à la politique sectorielle – 9^e FED CE - 26.04.2005</i>
--	---------------------------	--	--

- Mis à part deux petits projets en cofinancement ONG (collecte de déchets solides dans 4 quartiers de N'Djamena par CARE et 60 latrines à Moundou par CRF), les interventions de l'UE dans le domaine de l'assainissement sont restées très rudimentaires, avec quelques mesures (la plupart du temps non comprises et donc non suivies) d'assainissement aux alentours immédiats du point d'eau. Sur les 1 200 latrines prévues dans le projet Ouaddaï-Biltine, seules 12 ont été réalisées. Même le 9^e FED ne prévoit aucun ouvrage à ce niveau, ce qui est fort surprenant.
- On peut présumer de l'impact des infrastructures en eau potable mises à disposition de la population en zone de concentration FED depuis le 6^e FED (Chari Baguirmi) selon les statistiques de maladies d'origine hydrique : de 1998 à 2006 les cas de diarrhées et de dysenteries ont été respectivement réduits de 71% et 66%, soit bien plus que les moyennes nationales de 17% et 41%.

TABLEAU 39 : IMPACT SANITAIRE PRESUME DES INFRASTRUCTURES EAU POTABLE EN ZONE DE CONCENTRATION FED

Nombre de cas:	1998		2006		Evolution	
	National	Chari Baguirmi	National	Chari Baguirmi + Hadjer Lamis	National	Chari Baguirmi
Diarrhées	142 294	23 323	117 686	6 742	-17,29%	-71,09%
Dysenteries	72 501	7 378	42 232	2 485	-41,75%	-66,32%

Choléra : trois épidémies en 1996 (7830 cas, 448 décès), 1997 (9001 cas, 455 décès), 1999 (6078 cas, 269 décès).

Foyers les plus importants localisés dans le Chari Baguirmi, le Mayo-Kebbi, Lac et la ville de Ndjamena (source: Ministère de la Santé, annuaire des statistiques sanitaires tome A, niveau national année 1998)

- Il y a très peu de latrines en milieu rural, où le principe de la défécation anarchique est toujours d'usage. Face aux besoins préliminaires d'accès à l'eau potable encore cruciaux pour beaucoup, les populations ne comprennent pas le message d'assainissement et encore moins de promotions des latrines. Un sérieux effort d'Information – Education – Communication (IEC) est à entamer dans ce domaine. Aucune ville ne dispose d'un système intégré d'évacuation des eaux usées. Les réseaux de collecte des eaux pluviales sont vétustes. A peine 3% des citoyens disposent d'installations sanitaires avec eau courante. Il n'existe aucun système d'évacuation des ordures ménagères et de traitement des déchets solides, ce qui confronte les centres urbains à de sérieux problèmes d'assainissement.

- Tout le secteur de l'eau et de l'assainissement est concentré dans les mains de l'État, avec comme agence d'exécution la STEE, mise en concession jusqu'en 2003, puis revenue sous contrôle de l'État. La STEE applique des tarifs élevés tant pour l'eau distribuée que pour l'électricité et de nombreux problèmes existent au niveau de la gestion quotidienne des installations avec de nombreuses coupures d'eau et d'électricité (ceci dans les 11 centres gérés par la STEE).
- En assainissement, et ce tant en milieu rural qu'en milieu urbain tout reste encore à faire.

CJ 3.2 : Viabilité financière, organisationnelle et technique du dispositif d'entretien
Durabilité

D2 : Rapport de suivi/évaluation de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté 2005 – Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération – Comité de pilotage de la SNRP- N'Djamena – Décembre 2005

D14, D16

Si l'approche et les méthodes techniques se sont améliorées au fil des ans et ont conféré à l'UE une expertise dans le domaine de l'hydraulique villageoise au Tchad, une partie non négligeable des fonds alloués aux projets reste dédiée aux actions de *consolidation* d'ouvrages, de renforcement des activités de formation, de recyclage des Comités de gestion et Association d'Usagers de l'Eau (AUE) des points d'eau des programmes précédents, ce qui est un indice de pérennité non assurée des équipements mis en place.

I 3.2.1 : Couverture des coûts de fonctionnement, de maintenance et d'investissement
Efficacité, impact
Analyse documentaire

- Les bénéficiaires manifestent une bonne adhésion aux principes de prise en charge (rapport COWI) et, malgré le fait qu'il subsiste encore des contributions initiales du 8^e FED toujours en attente, celles-ci sont généralement bien honorées (AEP & PMH). L'accroissement et la conservation des fonds liés à l'entretien et la maintenance du point d'eau restent souvent problématiques du fait de manque de proximité d'organismes financiers en dehors de N'Djamena (banques ou centrales de crédit).
- Progressivement la viabilité des points d'eau s'améliore de façon objective et la population semble en général se les approprier. Le principe de la non gratuité du service public de l'eau pour tous les consommateurs qu'ils soient privés ou publics est acquis (décret n° 249/PR/MEE/02).
- Les maintenances seront améliorées quand les fournisseurs organiseront eux-mêmes les réseaux de réparateurs, ce qui n'est malheureusement toujours pas le cas. A leur décharge, leurs éventuelles initiatives sont souvent freinées par les conditions réglementaires pas toujours claires et des paiements difficiles. La rentabilité de leurs réseaux de maintenance est difficile à atteindre en milieu rural et les opportunités du privé pour la gestion de l'approvisionnement en eau en milieu urbain restent limitées du fait de la présence de la STEE, gestionnaire en principe de toutes les agglomérations. Par ailleurs, le climat d'insécurité engendre pour le secteur privé un effet inhibitif bien compréhensible. Le secteur de l'eau potable est probablement un de ceux qui est le plus vulnérable aux problèmes d'insécurité et d'instabilité.
- Le PRS a initié au niveau régional une requête pour une réduction fiscale sur les pièces détachées et fournitures, principalement photovoltaïques, qui n'a toujours pas abouti, ne favorisant pas la diffusion des équipements photovoltaïques pourtant remarquablement adaptés au milieu.

I 3.2.2 : Proportion d'ouvrages fonctionnels par rapport au nombre d'ouvrages réalisés	<i>Efficacité, impact</i>	<i>Analyse documentaire</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • L'appropriation des pompes à motricité humaine et autres points d'eau en milieu rural s'améliore progressivement avec une proportion de PMH en panne qui se réduit : la PMH fait désormais partie du paysage du village et a montré son utilité pour les bénéficiaires. La viabilité des infrastructures mises à disposition des populations reste dépendante de leur niveau de revenus, de la qualité de leur vie associative, mais avant tout de leur implication et l'acceptation de leurs responsabilités. Les programmes ont mis en place une approche participative sur base de la demande (initiative spontanée), la mise en place d'une structure de gestion au niveau du village (Comités de Gestion des Points d'Eau et Associations d'Usagers de l'Eau - GPE et AUE), l'engagement à prendre en charge le coût de la maintenance du point d'eau, le tout avec des mesures d'accompagnement et de sensibilisation. • Un rapport de suivi par l'AT des activités du 8^e FED (décembre 2007), montre que le système de maintenance mis en place pour les PMH est satisfaisant : <ul style="list-style-type: none"> –92% des artisans réparateurs (AR) se disent satisfaits de leur occupation ; –Les 8 magasins de pièces détachées décentralisés existants sont fonctionnels avec une vente de pièces de 1.260.000 CFA par an en moyenne, vente suffisante pour justifier un commerce ; –Le recouvrement des coûts par les AR et les magasins est bon ; –73% des CGPE sont évalués fonctionnels, les problèmes étant le plus souvent dus à des différents sociaux ; –7% seulement des pompes (PMH) sont en panne ou mauvais état (généralement les plus anciennes); –88% des cotisations sont forfaitaires, mensuelles et par foyer ; • La caisse moyenne des CGPE s'élève à 134.000 CFA ce qui est largement au-dessus du budget nécessaire pour l'entretien mais insuffisant pour le renouvellement de la pompe 			
CJ 3.3 : Les interventions de la CE ont contribué au renforcement des capacités de gestion des administrations ou organisations bénéficiaires.	<i>Efficacité, impact, durabilité</i>	<i>Analyse documentaire</i>	
<p>Les constats qui précèdent permettent de conclure que les interventions de la Commission Européenne ont effectivement contribué au renforcement des capacités de gestion des administrations /organisations bénéficiaires (délégation du service public, décentralisation). Des dysfonctionnements subsistent néanmoins.</p> <p>L'impact réel de la mise en place progressive d'une politique nationale de l'eau dépendra en grande partie de l'appropriation des projets et du niveau d'implication des autorités nationales.</p>			

I 3.3.1 : Documents stratégiques et textes réglementaires produits et mis en application	<i>Efficacité, impact</i>		<p><i>D1 : Rapports économiques sur le Tchad – DCE N'Djamena (2006-2007)</i></p> <p><i>D2 : Rapport de suivi/évaluation de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté 2005 – Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération – Comité de pilotage de la SNRP- N'Djamena – Décembre 2005</i></p> <p><i>D9 : Stratégie de coopération et Programme Indicatif Tchad – CE 2000</i></p> <p><i>D10 : Décret n°249/PR/MEE du 28 mai 2000, définissant les modalités et conditions de transfert des compétences par l'Etat aux CTD- MEE- 28.05.2000</i></p> <p><i>D11 : Document de Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté – MPDC- 06.2003</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> • Depuis 2005 le Tchad dispose sur le plan sectoriel d'un cadrage global précis pour l'organisation du secteur de l'eau potable, appuyé par des outils pertinents (Code de l'Eau, Schéma Directeur E&A). Mais la fragilité institutionnelle, l'immensité du territoire et l'insécurité, et surtout un processus de décentralisation non effectif en ont ralenti la mise en œuvre. • Appuyé par les actions du 8^e FED, entre 2005 et 2006, une dynamique de collaboration administration/bailleurs de fonds a permis des succès notables : 49 textes d'application du code de l'eau (décrets et arrêtés relatifs à l'exploitation, la régulation, la délégation de service public de l'eau potable, le transfert de gestion aux usagers ou à un exploitant privé pour le milieu rural et l'hydraulique semi-urbaine) ont été élaborés en consultation avec les acteurs du secteur. • Le Programme 9^e FED participe activement à la dynamique engagée dans l'amélioration du cadre juridique et réglementaire du sous-secteur de l'eau potable. Les actions prioritaires portent sur l'élaboration et la validation des textes d'application du Code de l'Eau et/ou son actualisation. Une attention particulière est accordée aux questions de délégation du service de l'eau, de la déconcentration du secteur ainsi que l'adaptation au contexte de la décentralisation. L'appui porte sur la coordination de la politique sectorielle de l'eau, la déconcentration du Ministère et le renforcement des capacités de la DH. • Les dysfonctionnements, le manque de cadres, la faiblesse de la gestion administrative et financière des administrations du secteur réduisent l'impact des mesures mises en œuvre dans le secteur. L'implication des autorités locales reste discrète et si l'effort commun des bailleurs pour une coordination et une plus grande cohérence de leurs actions est de bon augure en termes de coût-efficacité, l'impact réel de la mise en place progressive d'une politique nationale de l'eau dépendra en grande partie de l'appropriation des projets et du niveau d'implication des autorités nationales. 			

I 3.3.2 : Rééquilibrage sectoriel, réformes, redéfinition des rôles d'institutions étatiques et paraétatiques	<i>Efficacité, impact</i>		<p><i>D8 : Convention de Financement entre la CE et la République du Tchad - Accès à l'Eau potable et appui à la politique sectorielle – 9^e FED CE - 26.04.2005</i></p> <p><i>D9 : Stratégie de coopération et Programme Indicatif Tchad – CE 2000</i></p> <p><i>D10 : Décret n°249/PR/MEE du 28 mai 2000, définissant les modalités et conditions de transfert des compétences par l'Etat aux CTD- MEE- 28.05.2000</i></p> <p><i>D11 : Document de Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté – MPDC- 06.2003</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> • Depuis 1998, le Gouvernement tchadien a engagé une réforme des services publics de production et distribution d'eau. Selon le Code de l'eau de 1999, le service public de l'eau potable doit être assuré dans des conditions de nature à favoriser le recours à l'initiative privée et l'instauration d'un régime de concurrence, la fourniture se fait sur délégation de l'État, par un exploitant principal ou plusieurs exploitants indépendants. Le tarif du service public de l'eau potable doit couvrir l'ensemble des coûts d'exploitation, y compris la marge bénéficiaire du délégataire, la redevance ou le loyer pour les biens mis en délégation et toute autre charge imposée par l'État. Le délégataire soumet ses tarifs à l'Autorité de régulation qui, après approbation, les soumet au Gouvernement pour homologation. Cependant, plusieurs décrets d'application de cette loi n'ont pas été promulgués et de façon générale les principes de cette réforme restent pour de nombreux aspects peu applicables, et le professionnalisme de l'exploitation des AEP reste embryonnaire. • Un plan de renforcement des capacités de l'administration et du secteur privé ou associatif a été livré en 2006, suite à une étude financée par la France et le PNUD. Le manque de ressources humaines qualifiées reste un des problèmes fondamentaux qui freine un développement durable au Tchad. Il en résulte une administration inefficace et des difficultés permanentes pour les transferts de compétences dans les projets. • Dans l'esprit de la décentralisation (non effective), la délégation de gestion des infrastructures en eau potable s'opère progressivement vers les Associations d'Usagers de l'Eau et des opérateurs privés. Dès la réception des ouvrages, leur gestion est confiée aux bénéficiaires et la totalité des fonds issus de la vente de l'eau aux usagers est administrée par les comités villageois, ce qui devrait assurer la viabilité des points d'eau. La décentralisation doit permettre une plus grande prise en charge par la population de ses propres affaires, notamment dans les phases d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des actions de développement. Elle permettra d'instaurer dans le pays, une administration locale de proximité qui favorisera la promotion du développement local ainsi que la participation des populations à la prise de décision, l'accès aux services sociaux et l'émergence des initiatives locales. Les écarts constatés sur ce sujet entre les intentions formulées dans les documents de politique (Arrêté n° 027/PM/2003), d'une part, et les réalisations sont préoccupants. La mise en place d'une feuille de route, d'un plan d'actions exigeant ne moyens humains et financiers, et l'expression d'une volonté politique par le Gouvernement tchadien sont indispensables. Le dispositif de gestion tel qu'il existe aujourd'hui ne présente que peu d'intérêt, et surtout très peu de perspectives de pérennité, sans volonté des acteurs et sans moyens dégagés à la hauteur des ambitions 			

Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
Efficacité, impact et durabilité		
QE 4 : Dans quelle mesure les interventions de la CE en matière de santé publique ont-elles contribué à l'amélioration de la santé de la population tchadienne en particulier la population la plus pauvre ? Quelle a été la valeur ajoutée communautaire dans le secteur de la santé publique ?		
<p>Justification : Améliorer l'accès aux services sociaux de base (santé, enseignement) et la protection de l'environnement pour atteindre les OMD 1-6 plus rapidement est le pilier n°3 de la Stratégie pour l'Afrique. La santé a constitué un Secteur de Concentration du 8^e FED. L'accès à la santé pour tous est l'un des objectifs de la coopération pour améliorer la base du développement des activités économiques. L'appui macroéconomique du 9^e FED au fonctionnement du Ministère de la Santé Publique vise également à une amélioration de la performance du secteur de la santé.</p>		
<p>Politique et engagements du Gouvernement : La politique poursuivie par le Tchad en matière de santé a été établie dès 1993 à partir des principes de la déclaration d'Alma Ata : elle vise à favoriser l'accès des populations à des services de base de qualité et repose sur la mise en place d'un système de soins de santé primaires susceptible de prendre en charge la plupart des pathologies rencontrées dans les régions les plus enclavées du pays. En 1999, le Ministère de la Santé adoptait un document de Politique Nationale de Santé qui fixait douze orientations stratégiques pour la période 1999-2001 à partir du diagnostic de la situation sanitaire effectué avec les indicateurs sociodémographiques disponibles (Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) 1993 et Enquête de Santé Tchad (EDST) 1997⁴⁹) et des données épidémiologiques compilées par les services du Ministère.</p> <p>A côté des orientations concernant l'organisation des soins de santé à la périphérie (<i>compléter la couverture sanitaire en assurant progressivement l'opérationnalité et la fonctionnalité de tous les districts, consolider la mise en œuvre du Paquet Minimum d'Activités (PMA) et le paquet complémentaire (PCA) notamment dans les domaines de la santé maternelle et infantile</i>) figurent des objectifs de renforcement des institutions aux niveaux central et périphérique (<i>Renforcer les capacités institutionnelles du niveau central, assurer la disponibilité en ressources humaines qualifiées, renforcer le processus de déconcentration / décentralisation, en concertation avec les ministères concernés</i>) et des idées innovantes en matière de participation des populations (<i>Améliorer la participation des populations au fonctionnement des services de santé</i>) ou de délégation de service publics au secteur privé non lucratif (<i>Définir les mécanismes de contractualisation entre les intervenants du secteur pour la mise en œuvre de la politique nationale de santé</i>). Sans oublier les actions spécifiques de renforcement de la lutte contre certaines maladies prioritaires (<i>Poursuivre les activités relatives au domaine du médicament dans le cadre de la politique pharmaceutique nationale ; Préserver et renforcer les acquis de lutte contre les maladies chroniques ; Renforcer le contrôle des épidémies en particulier la méningite et le choléra, poursuivre la lutte contre le MST / SIDA dans un cadre multisectoriel, renforcer les activités d'Information, Education, Communication (IEC) pour accompagner la mise en œuvre de la politique nationale de santé</i>).</p> <p>Elaboré initialement pour la période 1999-2001, le document de Politique Nationale de Santé était toujours en vigueur en 2006. Un bilan de sa mise en œuvre a été commencé en 2005 et poursuivi en 2006, qui révélait des insuffisances en matière d'accès aux services de santé et de qualité des prestations fournies et déplorait surtout l'absence de résultats en matière d'amélioration de la santé : <i>En outre l'impact de la mise en œuvre de la Politique Nationale de la Santé (PNS) est faible</i></p>		

⁴⁹ RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat, EDST Enquête Démographie et Santé au Tchad

sur la santé de la population : le niveau de la mortalité infantile et maternelle est très élevé (PNS 2006 p.9).

Un nouveau document de Politique nationale de la santé a été adopté en mai 2007 pour la période 2007-2015, qui s'inscrit en cohérence avec les engagements pris sur les objectifs du millénaire pour le développement et dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté en particulier l'axe consistant à *Améliorer le capital humain*⁵⁰.

Les actions envisagées sont recentrées sur six axes stratégiques : (i) *le renforcement de l'organisation et de la gestion du système national de santé y compris les secteurs privé et traditionnel*, en vue d'un développement harmonieux des trois niveaux du Système national de santé ; (ii) *l'amélioration de l'accès et de la disponibilité des services de santé de qualité*, la notion d'accès étant déclinée sur les plans géographique, financier et culturel ; (iii) *le renforcement des interventions contre les principales maladies pour améliorer la réponse aux maladies transmissibles et non transmissibles parmi lesquelles le paludisme, la tuberculose, le VIH/SIDA le diabète et les autres maladies prioritaires* ; (iv) *l'amélioration de la prestation de soins de qualité aux femmes et aux enfants* par le biais des interventions comme le Programme élargi de vaccination (PEV), la prise en charge intégrée de la mère et de l'enfant (PCIME) plus ou la Consultation prénatale (CPN) plus⁵¹ ; (v) *le développement et la gestion rationnelle des ressources pour la santé* (principalement les ressources humaines, matérielles, financières et en médicaments) ; et enfin (vi) *le partenariat dans la santé* en vue de créer un *cadre multilatéral de collaboration pour l'optimisation des ressources*⁵².

L'effort fourni pour opérationnaliser l'offre de soins de santé primaires a incontestablement amélioré l'accessibilité géographique des soins de santé et permis aux populations les plus défavorisées d'accéder aux formations sanitaires de base. Mais ces structures sont peu utilisées, probable sanction d'une qualité jugée insuffisante dans l'accueil et la prise en charge des patients.

Stratégie de la CE

L'engagement européen en faveur de la Santé répond aux engagements réaffirmés à l'occasion du Conseil européen de 2005 dont la stratégie pour l'Afrique repose sur trois piliers : a) *promouvoir certaines exigences clés pour assurer le développement durable, telles que la paix, la sécurité et une bonne gouvernance*, b) *soutenir l'intégration régionale et l'interconnexion pour favoriser le développement économique* et c) *améliorer l'accès aux services sociaux de base (santé, enseignement) et la protection de l'environnement*⁵³. Les appuis ont notamment porté sur les infrastructures, les équipements, les médicaments et les ressources humaines, fournis sous forme d'assistance technique et financière ou par l'intermédiaire d'ONG chargées de missions spécifiques en accord avec le Ministère de la Santé Publique.

La Commission Européenne a développé ses interventions après la guerre civile de 1979-1982 par le biais d'une contribution sur le 5^e FED à l'intervention d'urgence confiée à Médecins sans Frontières (MSF), en faveur des réfugiés tchadiens des camps de Kousséri. Cet appui a été ensuite étendu en direction des populations des régions limitrophes du centre et du nord du pays. Il s'est prolongé à travers le 6^e FED (1988-1992) dans neuf des quatorze préfectures du pays, pour permettre le redémarrage d'un système de santé totalement sinistré et la formulation d'une stratégie nationale validée en 1993 par une table ronde sectorielle. Cette opération de grande envergure de réhabilitation du système sanitaire national s'est prolongée avec le 7^e FED (19,7 Millions d'ECU sur la période 1994-2000) engagé dans huit préfectures sanitaires. Au terme de cet appui, le Ministère de la Santé Publique et ses services déconcentrés apparaissaient comme un exemple de décentralisation réussi, ce qui a attiré de nombreux projets et de nouveaux financements. Loin d'être en reste, le 8^e FED proposait un doublement de ses financements en faveur du secteur de la Santé promu secteur de concentration du PIN, tandis qu'était maintenu le financement d'activités d'appui au secteur santé par le biais de la ligne budgétaire cofinancement ONG (MSF/B, COOPI, PSF, ..).

Enfin, l'appui budgétaire ciblé dont bénéficiaient sur le 7^e FED les régions sanitaires de la zone appuyée par le FED a été prolongé jusqu'en octobre 2003, date à laquelle il a été remplacé par un appui budgétaire non ciblé mis en place sur le 9^e FED suite à une évaluation positive de la gestion des finances publiques de l'Etat.

⁵⁰ SNRP, p. 46

⁵¹ « plus » indiquant le complément apporté au paquet initial.

⁵² PNS 2006, pp 26-31

⁵³ La stratégie de l'UE pour l'Afrique : vers un pacte euro-africain pour accélérer le développement de l'Afrique COM (2005) 489, octobre 2005

Le programme adopté dans le cadre du 8^e FED a pour objectif principal *l'Amélioration à long terme de la santé de la population tchadienne en général et des mères et des enfants en particulier* et pour objectifs spécifiques :

- i. *Les formations sanitaires dans les Délégations Régionales de la zone d'intervention offrent des services de qualité qui sont utilisés par la population*
- ii. *Les structures centrales assument leurs fonctions pour assurer la mise en œuvre efficace de la politique nationale de santé basée sur le développement du district sanitaire*⁵⁴

Si l'ensemble du pays est concerné par l'appui pour le renforcement institutionnel, les zones d'intervention pour des appuis plus opérationnels ont été réduites à huit puis six Délégations Régionales Sanitaires du Batha, du B.E.T., du Guera, du Ouaddaï, du Salamat et du Wadi Fira.

Pour autant, les résultats n'ont pas été jugés à la hauteur des attentes, comme l'indiquent les conclusions de l'évaluation à mi-parcours de la stratégie Pays selon lesquelles les **résultats en termes de fréquentation des centres de santé, de couverture vaccinale et de prise en charge des accouchements sont restés inférieurs aux prévisions**. L'évaluation à mi-parcours du projet d'appui à la politique de santé également réalisée en 2003⁵⁵ a suggéré une concentration des efforts sur l'augmentation d'une couverture sanitaire de qualité, la formation et le lancement effectif d'une politique de contractualisation. Elle a contribué à la reformulation des objectifs spécifiques et à la formulation tardive d'un cadre logique doté et d'Indicateurs Objectivement Vérifiables.

Le projet a ainsi fait l'objet de deux avenants. Le premier du 16 novembre 2005 prolongeait la durée d'engagement du fonds au 31 décembre 2010 et portait l'enveloppe à 42.084.965 €, soit 38.500.000 € prélevés sur les Fonds du 8^e FED augmentés de 3.584.965 € sur les ressources du 9^e FED (9 ACP CD 011) et le deuxième du 5 décembre 2007 réaménageait les lignes budgétaires. De nombreuses difficultés ont émaillé sa réalisation, parmi lesquelles la clôture tardive des DP 3 et 4 après le remboursement de 384 Mo CFA par l'Etat tchadien. En mai 2008, les montants contractés représentaient 91,91% du montant de la convention pour des paiements arrêtés en novembre 2007 à 28,3 Millions d'Euros (soit 67% du total).

Le projet a fait l'objet d'un rapport de la Cour des Comptes⁵⁶ et d'une évaluation finale dont la première phase s'est achevée en mai 2008⁵⁷. La Cour des Comptes note **l'absence d'amélioration tangible de la santé de la population** après plus de vingt années d'appui européen et que les perspectives pour une amélioration durable de la situation sanitaire à court et moyen terme ne sont pas très favorables⁵⁸. Dans la même optique, la stratégie Pays pour 2008-2013 note que *malgré ces appuis importants et continus, les performances restent faibles et l'EDST II réalisée en 2004 montre que les conditions sanitaires ne se sont pas beaucoup améliorées depuis l'enquête précédente réalisée en 1997* et conclut que *les efforts futurs qui pourraient être apportés au secteur n'auront pas de raison de porter plus de fruits que les précédents si la gouvernance du ministère n'est pas améliorée*⁵⁹. Dans le PIN prévu sur le 10^e FED, les montants alloués à la Santé ont été fortement réduits, inclus dans l'enveloppe de 18 Mio EUR [5 à 7 % du PIN] réservée aux *autres interventions* et centrée sur des actions visant à améliorer la qualité des soins et à renforcer la disponibilité des médicaments.

Démarche d'évaluation retenue

Les jugements déjà formulés sur l'appui des 7^e et 8^e FED à la politique de santé sont négatifs : ils sont étayés par la stagnation des indicateurs sociodémographiques, établie dans les deux enquêtes démographiques organisées en 1997 et 2004, ainsi que par la confirmation que les objectifs initialement formulés n'ont pas été atteints.

Il convient toutefois de souligner qu'une évaluation se fait généralement suivant la formule toutes choses égales par ailleurs : or le conflit au Darfour provoquait l'arrivée à partir d'Avril 2003 de 230.000 réfugiés soudanais (3% de la population totale, 12% de la population de la zone appuyée) ainsi que le déplacement de

⁵⁴ Source : Avenant 1 projet appui à la politique de santé 8 ACP CD 014, novembre 2005

⁵⁵ Projet d'appui à la politique de santé au Tchad, Evaluation à mi-parcours, rapport final, Hera, Mars 2004

⁵⁶ Cour des Comptes Européenne, Statement of preliminary findings: audit of EC assistance to the Health Sector in Sub Saharan Africa, desk Review, mars 2008. Source utilisée pour le montant des paiements

⁵⁷ Evaluation finale PS 8^{ème} FED en cours source utilisée pour le montant des contrats passés.

⁵⁸ Cour des Comptes 2008, §340 p.144

⁵⁹ Tchad - Communauté européenne Document de stratégie pays et programme indicatif national pour la période 2008-2013

180.000 personnes vivant à la frontière soudanaise, établis pour la plupart dans 13 camps de réfugiés installés dans la zone appuyée par le FED : le Ouaddaï, le Wadi-Fira et l'Ennedi. Le Tchad est par ailleurs passé sur la période de la 164^e place (en 1997) à la 170^e (en 2007) dans le classement IDH du PNUD, en dépit de la mise en production en 2003 du champ pétrolier de Doba. Les problèmes auxquels le pays fait face dépassent ainsi largement le secteur, ce qui dilue les impacts des interventions strictement sectorielles dans les conséquences d'événements exogènes.

L'intérêt de la présente évaluation est de sortir d'une analyse limitée au principal projet, sur la période pour remettre les résultats du secteur en perspective avec les autres appuis fournis au Tchad et sur une période longue de 10 ans. La méthodologie retenue consiste ainsi à mesurer une valeur ajoutée de la CE à l'aide des statistiques disponibles en début et en fin de période d'évaluation, fournies par les annuaires des statistiques sanitaires de 1998 et 2006.

Il en ressort que des impacts significatifs peuvent être signalés en termes de constitution d'une offre de soins à la disposition des populations des régions les plus enclavées, donc les plus déshéritées, et que les activités de ces formations sanitaires ont significativement augmenté sur la période étudiée, faisant reculer quelques pathologies parmi les premières causes de mortalité dans le pays. Bien entendu, ces résultats sont relativisés par d'autres comme le révèle l'analyse selon le troisième critère de jugement.

Réponse à la Question d'Evaluation n°4

Jugement général⁶⁰

Comme indiqué dans l'analyse sur la QE1, le Programme Santé 8^e FED a été surdimensionné, entravé par un chronogramme mal établi, à partir d'un cadre logique et d'Indicateurs Objectivement Vérifiables qui ne sont apparus qu'en 2004 à la suite de la mission d'évaluation à mi-parcours⁶¹.

En dépit d'une assez bonne efficacité des interventions qui a donné lieu à des impacts visibles, les critiques formulées sur la mise en œuvre de l'appui du FED, sont confirmées dans cette analyse, relatives à sa faible efficacité et une viabilité qui n'est pas acquise. Les développements relatifs à l'efficacité du programme sont abordés ci-après, tandis qu'une réflexion plus générale sur le partenariat avec le Tchad est abordée avec la QE8.

Enfin des synergies très positives ont été constituées pour l'optimisation des financements du secteur en particulier pour la formation des personnels médicaux ou la réorganisation de la distribution du médicament dans le pays, qui sont détaillées dans la réponse à la QE10.

Efficacité : bonne

Les appuis successifs apportés par la Commission Européenne dans le cadre des projets 7^e et 8^e FED, de l'appui budgétaire sectoriel et des appuis ONG ont permis d'obtenir des résultats qui ont contribué significativement à des impacts positifs.

L' appui Institutionnel a porté notamment sur la formulation de la stratégie nationale, sur le développement de processus de micro planification avec synthèses nationales, sur l'élaboration des CDMT ou sur l'appui au Système d'information sanitaire. Il a également concerné la politique de médicament dans son aspect réglementaire (appui à la Direction de la Pharmacie) et opérationnel (appui à la jeune Centrale Pharmaceutique d'Achats).

L'appui à la politique du médicament a permis **l'opérationnalisation de la Centrale Pharmaceutique d'Achats, créée conjointement en 1994** en remplacement de l'ancienne PHARMAT en faillite après le doublement de son endettement à la suite de la dévaluation du Franc CFA. Le réseau s'est ensuite agrandi avec **la création des Pharmacies Régionales d'Approvisionnement (PRA)** qui ont reçu un appui conjoint de la part des PTF : des dotations en médicaments aux PRA, aux pharmacies hospitalières et aux Centres de Santé de la zone "FED" ont été financées sur les 7^e et 8^e FED. Un appui plus spécifique a été apporté à la PRA de N'Djamena (avec Pharmaciens sans Frontières (PSF) entre 2004 et 2007) puis à la PRA d'Abéché (toujours avec PSF depuis mi-2007) et de Salama (avec CSSI⁶² depuis le début 2008). Enfin le FED a participé à la recapitalisation de la CPA suite la perte d'un stock de périmés (des antirétroviraux principalement) valorisé à 800 MCFA.

⁶⁰ Des précisions sont apportées dans la fiche Projet correspondante présentée en annexe.

⁶¹ Evaluation mi-parcours projet d'appui à la politique de santé au Tchad, Rapport final, Hera, Mars 2004

⁶² Centre de Support en Santé internationale, ONG de droit tchadien issue des projets réalisés avec la Coopération suisse.

Au niveau hospitalier, le 7^e FED a d'abord réhabilité et rééquipé les infrastructures de la zone ainsi que les logements des médecins. Les hôpitaux de Mangalme, d'Aboudeïa et d'Am Timan ont été construits sur les fonds du 8^e FED qui a également appuyé des formations **sur site** en chirurgie, en soins infirmiers ou en gestion hospitalière et apporté un appui à la mise en place de **Plans de développement hospitaliers** avec des **plans de tutorat** dans les trois hôpitaux directement appuyés (Abêché, Ati, Mongo).

L'appui institutionnel a été renforcé par le financement de diverses formations : 54 bourses attribuées pour des **formations diplômantes**, prise en charge des bourses et des frais d'encadrement pour les **stages effectués par les jeunes médecins au sortir de leur formation** de base (exclusivement à l'étranger avant la sortie des premières promotions en 1997 de la Faculté de Médecine de N'Djamena) ; ces stages en chirurgie, maternité, pédiatrie et gestion des districts de 12 mois au total constituaient un préalable à l'intégration des jeunes médecins au sein du Ministère de la Santé.

Pour les paramédicaux, le FED a contribué à la **réouverture en 1997 de l'ENASS**⁶³ (fermée de 1994 à 1996) et surtout à la **création des Formation Initiales Décentralisées (FID)** pour les ATS⁶⁴. Le projet a directement appuyé la FID d'Abêché et pris en charge des bourses et les vacances dans le pays. Il a également contribué à un appui à la formation des infirmiers spécialisés en anesthésie en prenant en charge la première promotion et en passant un contrat de services avec l'association IFARMU⁶⁵.

Enfin le projet a apporté un appui à la **formation de gestionnaires de santé** au sein de l'Ecole Nationale des Administrateurs Médicaux dont la première promotion de 15 gestionnaires est prévue pour 2008.

Tous ces appuis visaient une opérationnalisation des districts, en complément de **l'assistance technique mise en place dans chaque région appuyée** : Au Mayo-Kebbi avec MSF Belgique jusqu'en 2005, au Chari Baguirmi avec PSF entre 2004 et 2007, à Am-Timan avec CSSI depuis 2006, à Goz Beida avec COOPI⁶⁶ depuis 2006. Un appui budgétaire ciblé jusqu'en 2003 permettait aux Délégations sanitaires de la zone FED d'utiliser la totalité de leurs crédits ouverts sur budget de l'Etat, sans avoir à subir les contraintes liées à la mobilisation des fonds du budget de fonctionnement.

Enfin une démarche récente d'appui à la politique de contractualisation a abouti à la signature de plusieurs contrats tripartites entre la DCE, le MSP et des ONG nationales: avec CSSI à Aboudeïa début 2008 ou avec l'ATCP pour la gestion de l'hôpital du bon samaritain à Ndjamen, à laquelle le MSP contribue à hauteur de 100 MCFA.

Efficiences : faible

Même si ce critère d'évaluation n'a pas été retenu parmi les thèmes principaux associés à la QE 4, son examen reste incontournable car il fournit des éléments d'analyse sur le succès mitigé des programmes successifs. Les deux principaux projets européens sur la période ont été en effet fortement handicapés par des retards et des problèmes de gestion importants.

La première mission en vue de la préparation du programme 8^e FED date de 1997, elle a été suivie en 1998 par une mission d'identification. Il a ensuite fallu 19 mois entre la signature de la convention de financement (mars 2000) et l'arrivée du premier expert (Octobre 2001). Le rapport de démarrage préparé au second semestre 2002 n'a été approuvé qu'en mars 2003 (soit trois ans après la signature de la convention)⁶⁷

L'équipe a connu par ailleurs un important turnover: 28 Assistants techniques long terme ont pourvu les 14 postes prévus dans la programmation du projet entre octobre 2001 et Août 2006 et 6 d'entre eux sont restés moins de 6 mois⁶⁸. Le volet Infrastructures équipements a connu un retard très important car aucun expert n'a été recruté pour le prendre en charge.

⁶³ Ecole Nationale des Agents Sociaux et Sanitaires

⁶⁴ Agent Technique de la Santé

⁶⁵ Association de formation en anesthésie réanimation et médecine d'urgence

⁶⁶ Cooperazione Internazionale

⁶⁷ Source Cour des comptes 2008 pp 140 et suivantes

⁶⁸ Rapport E. Mugisho, 2006

Par ailleurs, les projets 7^e et 8^e FED n'ont pas constitué des modèles de bonne gestion : l'audit en octobre 1998 du projet 7^e FED par la Cour des Comptes pointait déjà de nombreuses insuffisances en matière de gestion et doutait de la viabilité du projet après la cessation des subventions. Le projet Santé 8^e FED a également connu de sérieux problèmes de gestion des régies d'avance ouvertes sur les DP3 et DP4, qui ont conduit au remboursement de 384 MCFA par le Gouvernement et à interrompre les activités pendant 18 mois en 2005-2006.

On peut enfin regretter une utilisation non efficiente des ressources humaines expatriées avec la nomination tardive d'homologues nationaux dans certains hôpitaux appuyés : à Abéché en particulier l'homologue national du chirurgien expatrié vient seulement d'être affecté et les trois premiers jeunes médecins à faire leur stage de chirurgie sont arrivés sur site il n'y a que quelques semaines, alors que l'Equipe de DED est en place depuis 2006. A l'hôpital D'Aboudeia, l'équipe nationale n'a été affectée qu'en juin 2008, alors que le contrat tripartite a été signé il y a six mois.

Impacts : bons

L'impact est globalement positif en termes d'amélioration de l'offre de soins à la périphérie, mais n'est pas significatif en termes d'amélioration de la fréquentation des formations sanitaires.

L'impact probablement le plus visible se manifeste en termes d'opérationnalisation des districts avec le quadruplement de la disponibilité des infirmiers à la périphérie et la formation d'à peu près 150 jeunes médecins depuis 1995 : leur affectation dans les hôpitaux de référence ou comme Médecins Chefs de District a fortement contribué au doublement du nombre de districts opérationnels sur le territoire.

Planification, suivi, évaluation

L'appui Institutionnel a contribué à la formulation d'une stratégie nationale validée par l'ensemble des partenaires dans une perspective d'approche sectorielle. Le processus de micro planification associé à l'élaboration des CDMT est décrit par les intéressés comme LA méthodologie à suivre pour programmer efficacement les activités du Ministère. Le Ministère de la Santé Publique semble avoir gagné en crédibilité dans la négociation de ses budgets annuels, car il existe de l'avis des intéressés, une certaine cohérence entre le CDMT sectoriel et les enveloppes de cadrage établies avec le Ministère des Finances. Enfin, les activités du Ministère de la Santé Publique sont suivies par un Système d'Information Sanitaire (SIS), fortement appuyé par les programmes européens successifs, qui, en dépit de réelles difficultés, publie régulièrement ses annuaires depuis 20 ans (l'exercice de validation de l'annuaire 2007 était en cours en juin 2008) avec des taux de complétude de l'ordre de 90% pour le dernier annuaire paru (2006).

En matière de disponibilité des médicaments chaque région dispose désormais d'une Pharmacie Régionale d'Approvisionnement plus ou moins dynamique : dans la zone appuyée par le FED, les PRA Abéché et de Salamat présentent une activité soutenue : quadruplement du Chiffre d'Affaires de la CPA avec la PRA d'Abéché entre 2006 et 2008, réalisation avec la PRA de Salamat du CA de l'année 2007 sur les six premiers mois de 2008. Le chiffre d'affaires avec la PRA de N'Djamena semble garder son rythme de 2007 à un niveau proche de 20% des ventes totales de la CPA, tandis que la PRA de Mayo Kebbi (appuyée jusqu'en 2003 par MSF) assure à elle seule le quart du chiffre d'affaires de la CPA.

A l'inverse, on note certains effets négatifs inattendus, comme la relative désaffectation des activités cliniques au profit des activités administratives (les postes de Médecins Chefs dans les Hôpitaux sont plus difficiles à pourvoir que ceux de Médecins Chefs de districts) ou le relatif vieillissement du personnel de santé dans les régions du Sud, les jeunes diplômés étant envoyés prioritairement (en principe) dans les districts du Nord et de l'Est du Pays.

Mais tous ces résultats n'ont pas conduit à l'amélioration attendue de la fréquentation des formations sanitaires.

Durabilité : fragile

Si certains résultats, se sont inscrits dans la durée, la viabilité des impacts est loin d'être acquise, dépendant en tout premier lieu d'une mobilisation effective des fonds de l'Etat.

L'appropriation de certains processus est visible avec l'institutionnalisation par exemple de la formation des jeunes médecins mais qui est arrivée aujourd'hui à un tournant. Si la formation initiale devait effectivement être encore complétée il y a dix ans pour intégrer les spécificités des caractéristiques sanitaires au Tchad, le contenu et la durée du stage sont maintenant remis en question : la spécialisation en chirurgie se révèle toujours nécessaire, tandis que les stages en pédiatrie

apparaissent moins pertinents depuis que la Faculté des Sciences de la Santé FACSS de N'Djamena a ouvert. Et surtout des inquiétudes subsistent sur la pérennisation du financement des bourses et des vacances.

La principale réserve en matière de viabilité des résultats enregistrés tient en effet à l'engagement effectif de l'Etat à mettre les fonds nécessaires à la disposition des structures opérationnelles centrales et périphériques : une recommandation déjà formulée par l'évaluation à mi-parcours de 2003 qui insistait pour que *l'État prenne à sa charge les coûts de fonctionnement des structures appuyées par le projet*.⁶⁹ Le problème d'utilisation des crédits délégués, en particulier, pèse sur le fonctionnement des formations sanitaires périphériques : ils ne peuvent être utilisés que sur une période de 4 mois (de juin/juillet au 28 octobre) et, s'ils sont engagés en totalité, les visas du Contrôle financier ne dépassent guère la moitié des crédits engagés : pour certains hôpitaux, les crédits ne sont ouverts que pour des dépenses de *charbon et bois de chauffe, de subsistances et vaisselle et ustensiles de cuisine*⁷⁰ et les dépenses essentielles liées au fonctionnement effectif de l'hôpital ne sont pas couvertes. Dans ces conditions, la planification annuelle des activités commence à être perçue comme un exercice théorique et mobilise de moins en moins le personnel concerné.

Les résultats très encourageants de certaines PRA régionales fonctionnant désormais sans appui (Mayo Kebbi, N'Djamena) ne doivent pas occulter que la disponibilité du médicament dans le pays requiert une mobilisation fiable et durable des fonds publics : un crédit supplémentaire de CFA 3,5 Milliards pour l'achat de médicaments a été voté sur la Loi de finances rectificative pour 2007, mais il sera insuffisant si la promesse est tenue de généraliser la gratuité des soins d'urgence, à l'instar de ce qui se passe actuellement dans l'Est du pays.

La situation d'urgence dans l'Est du pays est prise en charge par les ONG qui assurent gratuitement les soins dispensés dans les camps, aux réfugiés, déplacés et populations d'accueil. Cette situation qui perdure dans la zone appuyée par le FED contribue à détourner les patients des Centres de Santé de district « traditionnels », et fragilise tout le système de financement de l'approvisionnement en médicaments fondé sur le recouvrement des coûts.

CJ 4.1 : Evolution de l'accès aux services de santé : positive	<i>Efficacité, impact</i>	<i>Analyse documentaire, interviews sur place des personnes concernées contacts par mail de personnes ayant participé à la mise en place ou au suivi des programmes précédents</i>	<i>PNS 2007, PNS 1998, annuaire Statistiques sanitaires 2006</i>
---	---------------------------	--	--

Par la réhabilitation ou la construction d'infrastructures sanitaires, leur équipement et leurs dotations en médicaments, l'appui européen en place pendant les dix dernières années a significativement contribué à l'amélioration de la disponibilité des services de santé en faveur des populations des régions les plus enclavées et les plus démunies. Des efforts importants ont été fournis pour la formation complémentaire des médecins, la spécialisation des infirmiers ou la formation des paramédicaux affectés dans la région où ils ont suivi leur formation.

L'Europe à travers le financement du FED en particulier, a contribué à opérationnaliser l'offre de soins sur une zone correspondant à 73% du territoire national dans laquelle vit le quart de la population totale (et la moitié de la population nomade totale). La zone couverte au terme du 7^e FED et au début du 8^e était même encore plus vaste puisqu'elle représentait 83, 5% du territoire du Tchad (soit un territoire plus grand que la France et l'Espagne réunies) pour une population représentant plus du tiers de la population totale⁷¹.

L'appui européen en place pendant les dix dernières années a significativement contribué à l'amélioration de la disponibilité des services de santé en faveur des populations les plus démunies:

⁶⁹ Evaluation Mi-parcours HERA, Mars 2004, op.cit

⁷⁰ Extrait d'un formulaire d'autorisation de dépenses sur la Loi de Finances 2008 pour un hôpital périphérique

⁷¹ Rapport d'Audit Cour des Comptes, 1998.

I 4.1.1 : Amélioration de la disponibilité géographique des formations sanitaires en particulier dans les zones les plus enclavées et les plus pauvres du pays.	<i>Efficacité, impact</i>	<i>Analyse documentaire, interviews sur place des personnes concernées,</i>	<i>PNS 1998, 2006, Statistiques sanitaires 1998 et 2006, Audit Cour des Comptes 1998</i>
--	---------------------------	---	--

Le Ministère de la Santé a poursuivi ces dix dernières années l'objectif d'assurer à la population l'accès aux services de base de qualité dans l'esprit de la Déclaration d'Alma Ata pour la promotion des soins de santé primaires : le district, échelon le plus déconcentré du Ministère de la Santé est découpé en zones de responsabilité organisées autour d'un centre de santé implanté suivant des critères de bassin de population (5 à 10.000 habitants) de référence ou d'accessibilité géographique (moins de 10 km ou de 2 h de marche). Avec 14 Délégations Préfectorales Sanitaires et 49 districts sanitaires au moment de l'élaboration en 1998 de son document de politique nationale, le Ministère de la Santé constituait un exemple de décentralisation de ses services opérationnels et administratifs. L'effort s'est prolongé sur les dix dernières années : en 2006 le pays avait presque doublé le nombre de districts sanitaires dits opérationnels et comptait un Centre de santé pour 13.983 habitants alors qu'il n'en avait qu'un pour 17.000 habitants en 1998.

Tous les partenaires techniques et financiers ont participé à cet effort pour améliorer l'accessibilité géographique des services de santé. L'Europe, à travers le financement du FED en particulier, a contribué à opérationnaliser l'offre de soins sur une zone correspondant à 73% du territoire national sur laquelle vit le quart de la population totale (et la moitié de la population nomade totale). La zone couverte au terme du 7^e FED et au début du 8^e était même encore plus vaste puisqu'elle représentait 83,5% du territoire du Tchad (soit un territoire plus grand que la France et l'Espagne réunies) pour une population représentant plus du tiers de la population totale⁷².

TABLEAU 40 : SERVICES DE SANTE

nombre	PNS 1998	PNS 2006	Annuaire SIS 2006	Norme	Evolution 2007/1998
Délégations préfectorales	14	18	18		29%
Districts sanitaires prévus	49	64	67	50 à 150.000 ha (coïncide avec le département)	37%
Districts sanitaires fonctionnels	30	56	57		90%
Zones de responsabilité prévues	642		865		35%
Zones de responsabilité fonctionnelles	407		645	5-10.000 h 10km ou 2 h marche	58%
Ratio nombre habitants /Formation sanitaire	17 000		13 983	10 000	

En particulier, le FED a contribué à la réhabilitation d'hôpitaux périphériques et des logements des médecins affectés (7^e) à la réhabilitation de CS dans les districts d'Am-Timan (1) de Guera (4) d'Ati (1) (8^e) à la Construction des hôpitaux Mangalme, et Aboudeia et d'Am-Timan (8^e FED) à la fourniture de mobiliers et d'équipements chirurgicaux de moyens roulants, réfrigérateurs et motos pour le Programme Elargi de Vaccinations (7^e et 8^e FED).

Un appui budgétaire ciblé mis en place pendant le 7^e FED permettait par ailleurs aux Délégations préfectorales sanitaires d'utiliser le budget de l'Etat suivant les

⁷² Evaluation Cour des Comptes 1998

procédures nationales, mais en dehors des contraintes liées à la mobilisation des crédits déconcentrés sur le budget de l'Etat. Ces appuis budgétaires ciblés ont permis la réalisation d'opérations concrètes en faveur de la santé tout en crédibilisant les engagements de l'Etat auprès des fournisseurs privés qui acceptaient alors les bons de commande administratifs. Cet appui a pris fin en octobre 2003 suite à une évaluation positive sur la gestion des finances publiques de l'Etat, remplacé par un appui budgétaire non ciblé mis en place sur le 9^e FED interrompu à la fin 2006.

La Commission Européenne a par ailleurs appuyé l'opérationnalisation des districts, soit directement en complément de l'appui budgétaire ciblé avec une assistance technique dans chaque délégation sanitaire (réduite à une pour deux de programme 8^e FED), soit par le biais de la coopération décentralisée, dans les délégations sanitaires du Mayo-Kebbi (MSF/B) jusqu'en 2005 ou du Chari Baguirmi (PSF 2004-2007) notamment.

I 4.1.2 : Evolution du déploiement de personnel de santé dans les centres de santé en milieu rural

Efficacité, impact

Analyse documentaire, interviews sur place des personnes concernées

PNS 2007, PNS 1998, annuaire Statistiques sanitaires 2006

Le projet 8e FED a notablement contribué à d'augmentation de la disponibilité du personnels soignant qualifié, qui a permis le quadruplement en huit ans du nombre d'infirmiers par habitant (1 pour 22.500 en 1998 à un pour 6.453 habitants en 2006) même si le résultat atteint est encore légèrement en deçà de la norme OMS⁷³. A l'inverse, un effort insuffisant a été fourni en direction pour la formation de sages-femmes dont le nombre a même diminué en huit ans, alors même que la plupart des couples excluent l'idée d'un accouchement en présence d'un homme.

Par ailleurs on enregistre sur la même période un doublement du nombre de médecins disponibles et un meilleur redéploiement surtout des jeunes médecins dans les zones périphériques : tandis qu'en 1998, il y avait par exemple 30 médecins dans la zone appuyée par le FED ce qui représentait environ un médecin pour 80.000 habitants⁷⁴, en 2006, il y en avait 45 dans la zone FED réajustée à 6 régions sanitaires ce qui correspond à un médecin pour 45.511 ha.

TABLEAU 41 : PERSONNEL DE SANTE

sources	PNS 98		pm PNS 06	SIS 2006		Evolution 2006/1998	pm Norme OMS
	nombre	ratio/hab.	ratio/hab.	nombre	ratio/hab.		
<i>Base population utilisée pour le calcul des ratios</i>	6 716 000			9 564 400			
Médecins	184	36 500	27 680	368	25 990	100,00%	10 000
Infirmiers qualifiés	303	22 500	6 453	1709	5 596	464,03%	5 000
Sages-femmes /FEAP*	156	7 000	9 074	151	14 441	-3,21%	5 000

⁷³ A noter toutefois que le terme « d'infirmier » concerne non seulement les infirmiers diplômés d'Etat (IDE), mais encore les Agents Technique de la Santé (ATS) diplômés des Formations Initiales Décentralisées qui peuvent obtenir le diplôme d'IDE après une année complémentaire passée à l'ENASS de N'Djamena. La contribution européenne à la mise en place de ce dispositif est précisée ci-après)

⁷⁴ Source : rapport d'audit Cour des Comptes, 1998.

Dans le cadre des 7^e et 8^e FED, la Commission a apporté un soutien important à la formation de personnels de santé qualifiés : elle a pris en charge en particulier les bourses et des frais d'encadrement des jeunes médecins pour le stage de 12 mois qu'ils doivent suivre préalablement à leur intégration définitive. Elle a soutenu la réouverture en 1997 de l'Ecole Nationale des Agents Sanitaires et Sociaux (ENASS) et appuyé la création des Formations Initiales Décentralisées (FID) par la prise en charge des frais de fonctionnement pour la FID d'Abéché ainsi que les bourses et des vacances dans tout le pays. Ces opérations ont été mises en place en coordination avec les autres partenaires techniques et financiers, la Banque Mondiale notamment qui finançait un appui à l'ENASS, et aux FID de Moundou Sahr et N'Djamena.

Cet effort de formation a été relayé au niveau national par une politique d'affectation des ressources humaines à la périphérie (jeunes médecins chefs de district, infirmiers qualifiés). Le principe d'affectation des personnels formés dans la région où ils ont acquis leur formation initiale, les FID en particulier, a par ailleurs largement contribué à l'amélioration de la disponibilité du personnel sur le territoire et à l'amélioration de l'accessibilité géographique des services de santé dans les zones les plus enclavées du pays.

I 4.1.3 : Evolution de la disponibilité en médicaments et des vaccins à la périphérie	<i>Efficacité, impact</i>	<i>Analyse documentaire, interviews sur place des personnes concernées,</i>	<i>Audits Pharmacies préfectorales (2002), Audit PRA (2006)</i>
--	---------------------------	---	---

Dernière ressource indispensable au fonctionnement de districts opérationnels, les médicaments doivent être disponibles sur la totalité du territoire. Un gros effort a été fourni dans le cadre des 7^e et 8^e FED depuis la création en 1994 de la Centrale Pharmaceutique d'Achats (CPA), avec le soutien conjoint de l'OMS, la Coopération Française, la Banque Mondiale et la Commission Européenne : il a permis notamment la création des Pharmacies Régionales d'Approvisionnement (PRA) et le (re)-financement des dotations initiales en médicaments. Des appuis logistiques et gestionnaires ont par ailleurs été fournis à la PRA de N'Djamena (appui de la Coopération suisse à travers BASE puis par PSF à travers le cofinancement ONG), à la PRA d'Abéché (avec PSF depuis mi 2007 sur le 8^e FED) ou à la PRA du Salamat (avec l'ONG Tchadienne CSSI depuis le Début 2008 sur le 8^e FED)

Enfin un appui logistique important a été apporté au Programme Elargi de Vaccinations (7^e et surtout 8^e FED).

Même si elle n'est pas encore optimale, la disponibilité des médicaments s'est accrue en particulier depuis 2004 où une partie importante du stock a dû être détruite pour cause de péremption : en 2004 la CPA honorait en effet 30 à 40% des bons de commandes, elle en honore actuellement entre 80 et 90%.

Par ailleurs, la PRA de N'Djamena qui fonctionne depuis peu sans soutien extérieur semble consolider son chiffre d'affaires, tandis que la PRA d'Abéché a vu le rythme de ses ventes quadrupler depuis 2006, celle de Salamat semblant suivre la même tendance⁷⁵.

Pour autant certains vaccins (BCG 2007) ou certaines molécules parmi les plus utilisées (Amoxicilline 50mg, Chloramphétamine 4mg, Cotrimoxazole 400 mg, Quinine 300 mg, Mébendazole 100mg, Métronidazole 250, Phénoxyethylpénicilline 250 mg,..) ont connu des problèmes de ruptures de stock plus ou moins longues, avec les conséquences que l'on peut envisager sur la santé des populations.

⁷⁵ Source CPA statistiques commerciales

CJ 4.2 : Evolution de la gestion du système de santé	<i>Efficacité, impact</i>	<i>Analyse documentaire, entretiens Focus group Ministère de la Santé</i>	<i>PNS 2007, PNS 1998, annuaire Statistiques sanitaires 2006</i>
<p>Des moyens très importants ont été mobilisés à partir des 7^e et 8^e FED pour apporter un appui institutionnel et contribuer ainsi à une amélioration de la gestion du Secteur. Les résultats sont tangibles en matière de programmation stratégique et des activités. Des efforts ont été faits, avec des résultats plutôt positifs, pour l'affectation des personnels en périphérie, en dépit de quelques déceptions comme à l'hôpital d'Abéché où l'équipe expatriée a travaillé près de deux ans sans homologue national en chirurgie.</p> <p>Mais l'efficacité du fonctionnement des services centraux ou périphériques reste encore largement dépendante des financements extérieurs, la mobilisation des fonds du Budget de l'Etat étant un exercice particulièrement difficile.</p> <p>La faible fréquentation des services de santé tend même à s'aggraver, révélant enfin un malaise entre les prestataires et les usagers des services de santé.</p> <p>En vue d'une amélioration de la gestion du système de santé par le Ministère, la Commission a fourni des appuis à la fois au niveau périphérique et au niveau central. Au niveau périphérique, une assistance technique a été placée dans chacune des régions sanitaires appuyées (7^e FED) puis une assistance technique a été déployée pour deux régions sanitaires (8^e FED). Des Plans de développement hospitaliers (PDH) complétés par des plans de tutorat ont été constitués sur le 8^e FED dans trois hôpitaux périphériques de la zone appuyée (Abéché, Ati, Mongo) et des contrats tripartites (Ministère, ONG Délégation) ont été passés dans le cadre de la politique de contractualisation avec notamment les ONG Tchadiennes CSSI à Aboudeia et ATCP pour la gestion de l'hôpital du bon samaritain à N'Djamena.</p> <p>Au niveau central, des appuis (assistance technique et financement des activités) ont été fournis à la plupart des directions en vue de la mise en place et le suivi d'une programmation stratégique et opérationnelle (appuis notamment à la planification des besoins en formation, à la programmation des activités et des budgets –CDMT- au suivi des activités avec la révision de l'outil informatique du système d'Information sanitaire).</p>			
I 4.2.1 : Les documents stratégiques et textes réglementaires sont produits et mis en application	<i>Efficacité, impact</i>	<i>Analyse documentaire, entretiens</i>	<i>PNS 2007, PNS 1998, annuaire Statistiques sanitaires 2006</i>
<p>La stratégie du Ministère de la Santé est formalisée par le document de Politique Nationale de la Santé de 1998 révisé en 2006. Le Plan National de Développement Sanitaire visant à opérationnaliser les orientations de la Politique Nationale en préparation avec l'appui du projet 8^e FED. Au plan opérationnel, les micro planifications élaborées au niveau des districts font l'objet de synthèses nationales intégrées dans un CDMT présenté au Ministère des Finances : un fonctionnaire du Ministère de la Santé a été recruté à cet effet : il était précédemment en charge de la programmation des ressources dans un projet en périphérie et est désormais chargé de ce travail de consolidation et de synthèse des documents produits par rapport aux cadrages fournis par le Ministère des Finances.</p> <p>Des efforts ont par ailleurs été faits en vue de pérenniser les initiatives entreprises : citons en particulier l' Arrêté N° 376 du 14 mars 1997 imposant à tout jeune médecin la réalisation d'un stage de 12 mois préalable à leur affectation, l' Arrêté N° 362 du 2 novembre 2003 permettant la mise en place du recouvrement des coûts en portant <i>harmonisation de la tarification des actes et des médicaments dans les pharmacies régionales d'approvisionnement, les hôpitaux et les centres de santé</i>. Sans oublier les différents documents réglementaires produits pour la finalisation des statuts de la CPA, des PRA ou de la politique du médicament</p>			

I 4.2.2 : Evolution du taux de fréquentation des CS dans zones CE et ailleurs	<i>Efficacité, impact</i>	<i>Analyse documentaire, entretiens</i>	<i>PNS 2007, PNS 1998, annuaire Statistiques sanitaires 2006</i>
--	---------------------------	---	--

Pourtant en dépit de la hausse de certaines activités préventives (Consultation prénatale (CPN), Programme élargi de vaccination (PEV)) abordées dans le cadre du troisième critère de jugement, la fréquentation de la consultation curative reste insatisfaisante et même en légère diminution : conséquence d'une qualité des soins encore insatisfaisante ou de la généralisation du recouvrement des coûts pratiquée sans l'encadrement nécessaire ?

TABLEAU 42 : NOUVEAUX CAS RECENSES AU NIVEAU DES CENTRES DE SANTE

INDICATEUR	Système d'information sanitaire 1998		Système d'information sanitaire 2006		Evolution 2006/1998	
	National TCHAD	Zone 7 ^e et 8 ^e FED	National TCHAD	Zone 7 ^e et 8 ^e FED	National TCHAD	Zone 7 ^e et 8 ^e FED
Résultat global nouveaux cas (NC)	1 957 038	457 626	1 804 265	367 299	-7,81%	-19,74%
Taux d'utilisation de la Consultation Externe (NC /an /hab.)	0,28	0,26	0,19	0,15		

TABLEAU 43 : DETAILS DES NOUVEAUX CAS PAR REGION SANITAIRE

Détail par région sanitaire	BATHA	BILTINE (WADI-FIRA)	BET	GUERA	OUADDAI	SALAMAT
1998	107 748	46 105	32 016	73 102	163 737	34 918
2006	43 619	52 105	15 936	78 906	134 517	42 216
Evolution 2006/1998	-59,52%	13,01%	-50,22%	7,94%	-17,85%	20,90%

I 4.2.3 : Evolution des activités hospitalières	<i>Impact</i>	<i>Analyse documentaire, interviews sur place des personnes concernées</i>	<i>PNS 2007, PNS 1998, annuaire Statistiques sanitaires 2006</i>
--	---------------	--	--

Un effort important a été fourni en vue de renforcer les compétences des médecins en chirurgie: tout médecin chef de District doit en effet être capable d'effectuer une opération au Centre Hospitalier de référence. Pour cela plusieurs appuis à la formation en chirurgie ont été apportés, à l'hôpital de Mongo avec MSF Belgique/Luxembourg (Coopération décentralisée) ou à l'hôpital d'Abéché avec le DED (8^e FED) notamment. Un Appui conjoint a été apporté sur le 8^e FED avec la Coopération française pour la formation des infirmiers spécialisés en anesthésie en partenariat avec l'association IFARMU. Enfin un appui à la formation de gestionnaires de santé a été apporté sur le 8^e FED et la première promotion de 15 gestionnaires devrait sortir de l'Ecole Nationale des Administrateurs Médicaux (ENAM) en 2008.

Le nombre d'interventions chirurgicales a augmenté de 37 % au niveau national entre 1998 et 2006 et de 65% dans la zone appuyée par FED, tandis que le nombre d'accouchements assistés a augmenté de 15% au niveau national et de 78% sur la zone FED pour la même période. Dans le district d'Am Timan on a assisté à un triplement des actes de chirurgie entre 2005 et 2006 et un doublement entre 2006 et 2007.

On note également une qualité correcte du système de référence puisque près des trois quarts des consultations à l'hôpital de référence sont pertinentes dans la zone appuyée par FED. Si on enregistre un quasi doublement du taux de couvertures en césarienne sur la zone du projet entre 2004 (0,3%) et 2007 (0,5%) le taux de césarienne révèle toutefois une prise en charge encore insuffisante des grossesses à risque, qui se traduit également par un nombre important de décès maternel à l'hôpital.

TABLEAU 44 : INDICATEURS SANTE

INDICATEUR	Système d'information sanitaire 1998			Système d'information sanitaire 2006			Evolution 2006/1998	
	National TCHAD	Zone 7 ^e et 8 ^e FED	% national	National TCHAD	Zone 7 ^e et 8 ^e FED	%national	National TCHAD	Zone 7 ^e et 8 ^e FED
Taux de références pertinentes/ références arrivées	66%	nd		61%	73%			
Nombre de consultations curatives de référence	142 973	10 367	7,25%	133 912	12 127	9,06%	-6,34%	16,98%
Nombre d'accouchements assistés	18 725	1 086	5,80%	21 581	1 936	8,97%	15,25%	78,27%
tx césariennes = nombre césariennes/ acc attendus	1%*	nd		0.35%	0.5%			
Nombre de décès maternels	136	5	3,68%	470	16	3,40%	245,59%	220,00%
Nombre d'interventions chirurgicales sous anesthésie régionale ou totale (programmées et d'urgence)	7 316	791	10,81%	10 056	1 306	12,99%	37,45%	65,11%

* OMS 2006 1% utilisé comme référence pour les années 1996-1997

TABLEAU 45 : INDICATEURS DE SANTE ZONE FED

Détail par région sanitaire	ATI (Batha)	MONGO (Guéra)	ABECHE (Ouaddaï)	GOZ-BEIDA (Ouaddaï)	AM-TIMAN (Salamat)
SIS 98					
Taux de références pertinences/ références arrivées	42.6	39.5	83.3	95.6	89.4
Nombre de consultations curatives de référence	1 618	2 950	3 523	552	1 724
Nombre d'accouchements assistés	202	387	176	42	279
tx césariennes = nombre césariennes/ acc attendus	nd				
Nombre de décès maternels	-	3	1	1	-
Nombre d'interventions chirurgicale sous anesthésie régionale ou totale (programmées et d'urgence)	50	215	203	221	102
SIS 2006					
Taux de références pertinences/ références arrivées	82	66	53	90	76
Nombre de consultations curatives de référence	1 286	2 620	3 653	2 390	2 178
Nombre d'accouchements assistés	178	312	1 105	127	214
tx césariennes = nombre césariennes/ acc attendus	0,06%	0,79%	1,39%	0,53%	0,06%
Nombre de décès maternels	1	4	7	1	3
Nombre d'interventions chirurgicales sous anesthésie régionale ou totale (programmées et d'urgence)	30	183	541	406	146

I 4.2.4 : Augmentation des budgets alloués à la santé

Impact, durabilité

Analyse documentaire, interviews sur place des personnes concernées

PNS 2007, PNS 1998, annuaire Statistiques sanitaires 2006

La mobilisation des ressources nationales constitue une composante fondamentale de la gestion durable des services de santé. Les appuis budgétaires fournis jusqu'en 2006 ont partiellement contribué à calmer une crise persistante de trésorerie.

Le budget de la santé a d'ailleurs fortement augmenté en Francs constants depuis 1998 (+41% pour le budget de l'Etat et +150% si on compte les fonds pétroliers) pour atteindre CFA 36 milliards et avec un engagement financier de la part des partenaires techniques et financiers dans le financement direct des activités de santé (en diminution en Francs constants, ce qui représente une part dans le financement public totale de la Santé diminuée de moitié⁷⁶).

Parallèlement la part de chaque habitant dans le financement de la santé a été multipliée par deux sur la même période, passant de 84 à 170 FCFA/habitant.

Les salaires des personnels sont désormais payés régulièrement, même s'ils sont notoirement insuffisants et que des fonds (de type prime) ne sont pas envisagés pour encourager les affectations à la périphérie. Mais la mobilisation des ressources allouées à la santé se fait toujours sur une période extrêmement réduite (4

⁷⁶ Chiffres issus de l'annuaire statistique national. Mais le RAC 2006 mentionne un financement étranger de près de €18 millions, soit près de 50% du budget de la Santé

mois) et ne permet pas aux directions et services déconcentrés de fonctionner normalement ce qui encourage une course à tous les niveaux aux projets et budgets de fonctionnements associés.

Il est clair que malgré l'effort déjà consenti ces dernières années en faveur du Budget alloué à la santé, la pérennisation des résultats obtenus est très fortement compromise en l'absence d'une mobilisation effective des ressources de l'Etat.

Tableau 46 : Financement de la Sante

INDICATEUR	PNS 98	SIS 2006	Evolution 2006/1998
	Budget 1996	Budget 2006	
population	6 716 000	9 564 400	
Pétrole (milliers CFA)	-	8 140 000	
Budget Etat Total (milliers CFA)	16 950 000	35 341 326	41%
fonctionnement	4 216 000	6 600 000	57%
Investissements sur financement national	0	17 350 658	
financement extérieur	12 734 000	11 390 668	-10,55%
Budget MSP/Budget Etat	5,80%	4,20%	
part du financement ext sur budget MSP	75%	32%	
budget fonctionnement Etat/pop	628	690	16,29%
recouvrement des coûts (milliers CFA)	561 320	1 624 239	189%
RC/hab	84	170	103%

CJ 4.3 : Amélioration durable de la santé, en particulier des groupes les plus vulnérables.

Impact

Analyse documentaire, interviews sur place des personnes concernées

PNS 2007, PNS 1998, annuaire Statistiques sanitaires 2006

Les éléments fournis par deux études successives du Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération, les Enquêtes Démographique et de Santé au Tchad (EDST) organisées à sept années d'intervalle sur une période incluse dans le champ de l'évaluation, fournissent des résultats décevants en termes d'amélioration globale de la santé de la population. Si l'on constate une légère baisse des taux de mortalité infantile (0-1 an) et juvénile (1-4 ans), de respectivement 1 et 3%, ainsi qu'un léger fléchissement de l'indice synthétique de fécondité des femmes (-5%) dans un pays où la procréation est une valeur culturelle et sociale fondamentale, la révélation d'une augmentation du taux de mortalité maternelle et surtout de son passage au dessus du seuil de 1% (de 827 à 1099/100.000 naissances vivantes) a constitué un traumatisme qui a autant ébranlé les acteurs du système sanitaire tchadien que les partenaires techniques et financiers. Ces résultats ont contribué à relever l'absence d'impact significatif de l'appui européen à la santé et justifier les choix effectués dans la programmation des allocations du 10^e FED⁷⁷.

⁷⁷ PIN 2008-2013 p. 21. Pour une présentation comparée des résultats de l'EDST I et II, se reporter à la matrice en annexe introduction du CJ 4.3

Pourtant certains indicateurs révèlent une indication positive sur les pratiques de prévention adoptées ou la prise en charge de certaines pathologies.

TABLEAU 47 : NATALITE ET MORTALITE

INDICATEUR TCHAD	EDST 97	EDST 2004	Evolution 04/97
Taux brut de natalité pour 1000	48	44,6	-7%
Taux global de fécondité générale pour 1000	237	225	-5%
Indice synthétique de fécondité par femme	6,6	6,3	-5%
Taux de mortalité maternelle p.100.000 naissances vivantes	827	1099	+ 33%
Mortalité infantile p 1000 (0-1 an)	102,6	102	-1%
Mortalité juvénile (1-4) p 1000	102,2	99	-3%
Mortalité infanto-juvénile (-5 ans) pour 1000	194,3	191	-2%

Pour autant les rapports d'activités et les indicateurs de suivi de certaines maladies cibles attestent au contraire d'une meilleure prise en charge des groupes vulnérables, des femmes et des enfants en particulier.

I 4.3.1 : Augmentation de la couverture vaccinale des enfants de 0-11 mois pour le DTC3

Impact

Analyse documentaire, interviews sur place des personnes concernées

PNS 2007, PNS 1998, annuaire Statistiques sanitaires 2006

Parmi les résultats majeurs enregistrés dans la conduite de la politique sanitaire nationale, le pourcentage d'enfants sans aucune vaccination s'est réduit entre 1997 et 2004 de 44% à 20%, et les différentes sources convergent pour souligner une augmentation de la couverture vaccinale des enfants de 0 à 11 mois notamment pour le DTC 3 : dans la zone appuyée par le FED, l'augmentation a été significative quoique plus mesurée.

La vaccination est un moyen de prévenir certaines maladies graves. Ainsi l'impact de cette activité doit-il également être mesuré à la lumière de l'incidence des maladies que la vaccination est censée prévenir : deux indicateurs ont été constitués à cet effet autour du tétanos néonatal et de la rougeole qui constituaient en 1998 deux causes importantes de mortalité chez les enfants de moins de cinq ans⁷⁸. Ces deux maladies ont fortement régressé au niveau national entre 1998 et 2006. Le recul de la rougeole est particulièrement visible dans la zone ayant bénéficié de l'appui du FED (-93%) tandis que la baisse de l'incidence du tétanos néonatal dans certaines régions sanitaires, a été compensée par une hausse dans le Salamat et la région de Biltine.

⁷⁸ Source PNS 1998.

TABLEAU 48 : VACCINATIONS

INDICATEUR	Système d'information sanitaire 98			Système d'information sanitaire 06			Evolution 2006/1998	
	National TCHAD	Zone 7 ^e et 8 ^e FED*	/Tchad	National TCHAD	Zone 7 ^e et 8 ^e FED	/Tchad	National TCHAD	Zone 7 ^e et 8 ^e FED
Population totale	7 104 659	1 788 253	25%	9 564 400	2 408 020	100,00%		
Taux de couverture vaccinale DTC3 chez les 0-11 mois	24%	23%		66%	51%		175%	122%
tétanos néonatal NC	623	59	9%	261	59	23%	-58%	0,00%
rougeole NC	9 633	2 996	31%	2 655	197	7,42%	-72%	-93%

TABLEAU 49 : VACCINATIONS ZONE FED

Détail par région sanitaire ayant bénéficié de l'appui FED au cours des 10 dernières années	BATHA		BILTINE (WADI-FIRA)		BET		GUERA		OUADDAI		SALAMAT	
	1998	2006	1998	2006	1998	2006	1998	2006	1998	2006	1998	2006
Population totale	325855	439326	209092	281463	82800	111462	346497	466473	615373	828448	208636	280848
tétanos néonatal NC	8	1	3	11	0	0	7	3	37	34	4	10
rougeole NC	534	43	302	28	750	33	284	9	957	14	169	70

I 4.3.2 : Evolution Couverture obstétricale par du personnel qualifié dans les CS

Impact

Analyse documentaire, interviews sur place des personnes concernées

PNS 2007, PNS 1998, annuaire Statistiques sanitaires 2006

Le nombre femmes enceintes inscrites à la Consultation Prénatale a doublé au niveau national entre 1998 et 2006 et le nombre d'accouchements assistés⁷⁹ a été multiplié par 2 ½ sur la même période. Dans la zone ayant bénéficié de l'appui FED, les nouvelles inscriptions à la CPN ont été multipliées par 3 ½ et les accouchements assistés ont été multipliés par 5.

Pour autant, l'indice de retour à la CPN (inscrites totales / nouvelles inscrites) présente un relatif recul. Le taux d'utilisation de la CPN calculé par rapport aux grossesses attendues, reste significativement bas, ce qui confirme un suivi insuffisant des grossesses, résultante de variables nos seulement sanitaires, mais également économiques et culturelles.

⁷⁹ Compte tenu des spécificités culturelles qui entourent la parturiente, la notion d'accouchement « assisté » englobe au Tchad les accouchements effectués à domicile par une matrone formée et encadrée, alors que la définition de l'OMS se limite aux actes effectués dans un centre de Santé par du personnel qualifié.

TABLEAU 50 : ACCOUCHEMENTS

INDICATEUR	Système d'information sanitaire 98				Système d'information sanitaire 06				Evolution 2006/1998	
	TCHAD	/pop**	Zone 7 ^e et 8 ^e FED*	/Tchad	TCHAD	%	Zone 7 ^e et 8 ^e FED	/Tchad	TCHAD	Zone 7 ^e et 8 ^e FED
Population totale	7 104 659		1 788 253	25%	9 564 400		2 408 020	100,00%		
nombre d'accouchements assistés*	27 208		2 723	10,01%	69 863	0,73%	13 866	19,85%	157%	409%
doses de VAT administrées (total)	310 600	4%	68 080	21,92%	867 673	9,07%	273 088	31,47%	179%	301%
nouvelles inscrites à la CPN	104 964	1%	10 727	10,22%	206 543	2,16%	37 721	18,26%	97%	252%
taux d'utilisation CPN (nouvelles inscrites/grossesses attendues)	35%		nd		43-51%		30,00%			
indice de retour CPN (visites totales/nouvelles inscrites)	2,2		1,90		2,03		1,79			

TABLEAU 51 : ACCOUCHEMENTS ZONE FED

Détail par région sanitaire	BATHA		BILTINE (WADI-FIRA)		BET		GUERA		OUADDAI		SALAMAT	
	1998	2006	1998	2006	1998	2006	1998	2006	1998	2006	1998	2006
SIS												
Population totale	325855	439326	209092	281463	82800	111462	346497	466473	615373	828448	208636	280848
Nombre d'accouchements assistés*	1033	2187	261	2460	178	348	571	3392	539	4049	141	1430
vat distribués total	13130	23084	5829	49086	1870	4962	33200	54586	11216	113129	2835	28241
nouvelles inscrites à la CPN	2335	4291	1406	5263	569	1105	3264	7949	2379	16237	774	2876
Taux d'utilisation CPN (nouvelles inscrites/ nombre de grossesses attendues)	19.1	23,3	22.1	44,5	20.8	23,6	22.6	40,6	10.7	46,7	15	24,4
taux de retour CPN (visites totales/nouvelles inscrites)	1.6	1,71	1.5	1,84	2	1,67	2	1,86	2	1,84	1.7	1,44

I 4.3.3 : Evolution des pathologies constituant les premières causes de consultation dans les centres de santé	<i>Impact</i>	<i>Analyse documentaire, interviews sur place des personnes concernées</i>	<i>PNS 2007, PNS 1998, annuaire Statistiques sanitaires 2006</i>
---	---------------	--	--

Les résultats en termes d'évolution des principales pathologies sont notables pour la consultation au premier niveau. On constate un net recul relativement parallèle au niveau national et dans la zone FED des maladies diarrhéiques, des Infections aiguës et graves des voies respiratoires inférieures qui constituent encore les trois premières causes de consultation au Centre de santé. Une évolution similaire est visible pour les affections liées à la conjonctivite, dont la moitié des Nouveaux cas recensés au niveau des centres de santé concerne des enfants de moins de 5 ans.

Mais les chiffres relatifs à l'incidence du paludisme grave révèlent une hausse qui mérite une analyse plus approfondie : le mode de classification a en effet changé entre 1998 et 2004 et le Paludisme grave *et compliqué* (résistance au traitement de première intention) n'apparaît plus comme tel dans les statistiques de 2006.

Enfin, la hausse des consultations de référence pour la diarrhée grave en particulier tendrait par ailleurs à révéler un meilleur fonctionnement du système de référence/contre-référence, la tâche de l'hôpital étant dévolue à la prise en charge des cas graves en priorité.

De nombreuses complications post partum sont encore à déplorer, à rapprocher de l'importance des décès maternels intra hospitaliers ou encore l'insuffisante couverture des grossesses et du dépistage des grossesses à risques commentées dans les rubriques précédentes

TABLEAU 52 : CAUSES DE MALADIES

INDICATEUR	Système d'information sanitaire 98			Système d'information sanitaire 06			Evolution 2006/1998	
	National TCHAD	Zone 7 ^e et 8 ^e FED	% national	National TCHAD	Zone 7 ^e et 8 ^e FED	%national	National TCHAD	Zone 7 ^e et 8 ^e FED
3 ^e cause Diarrhée, Consultation en Centre de Santé (NC)	147 294	35 716	24,25%	117686	27 860	23,67%	-20,10%	-22,00%
Diarrhée consultation de référence	4 406	700	15,89%	4928	1 227	24,90%	11,85%	75,29%
2 ^e cause Infection : aigüe et grave des voies respiratoires inférieures	23 143	3 789	16,37%	15709	2 636	16,78%	-32,12%	-30,43%
IRA consultation de référence	3 274	734	22,42%	1885	519	27,53%	-42,43%	-29,29%
1 ^{ère} cause : Palu grave et compliqué consultation en Centre de Santé	29 752	1 602	5,38%	52348	1 966	3,76%	75,95%	22,72%
Palu grave consultation référence	4 679	216	4,62%	4855	709	14,60%	3,76%	228,24%
4 ^e cause chez les enfants de moins de un an : Conjonctivite (NC)	73 745	27 943	37,89%	28018	10 323	36,84%	-62,01%	-63,06%
Complications post partum (NC)	4 392	792	18,03%	3702	807	21,80%	-15,71%	1,89%
Complications post partum Ref	538	130	24,16%	555	135	24,32%	3,16%	3,85%

TABLEAU 53 : MALADIES ZONE FED

Détail par région sanitaire	BATHA	BILTINE (WADI-FIRA)	BET	GUERA	OUADDAI	SALAMAT
SIS 98						
Diarrhée NC	7 175	2 634	4 290	5 211	14 322	2 084
Diarrhée consultation de référence	79	133	212	121	96	59
Infection aiguë des voies respiratoires inférieures	718	166	579	306	1 600	420
IRA consultation référence	38	276	166	68	32	154
Palu grave et compliqué NC	504	17	50	192	814	25
Palu grave consultation référence	111	31	8	58	7	1
Conjonctivite	6 959	1 693	2 993	3 276	11 617	1 405
Complications post partum NC	140	91	121	141	273	26
Complications post partum Ref	11	29	33	25	23	9
SIS 2006						
Diarrhée NC	2 717	4 511	1 273	4 818	11 981	2 560
Diarrhée consultation de référence	149	194	79	122	558	125
Infection aiguë des voies respiratoires inférieures	98	484	12	537	1356	149
IRA consultation référence	44	109	73	103	131	59
Palu grave et compliqué NC	378	93	6	469	761	259
Palu grave consultation référence	112	87	18	336	71	85
Conjonctivite	1 102	1 650	229	2 306	4 385	651
Complications post partum NC	121	142	13	192	253	86
Complications post partum Ref	21	32	13	22	30	17

Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
Efficacité, impact et durabilité		
QE 5 : Dans quelle mesure les interventions de la CE en matière d'appui macroéconomique ont-elles contribué à une meilleure gestion durable des finances publiques et à la stabilité macroéconomique?		
<p>Justification : La réduction de la pauvreté et le développement économique durable ne peuvent être espérés en l'absence de stabilité macroéconomique et de bonne gestion des finances publiques. Il est donc important de savoir si l'appui macroéconomique contribue effectivement à une telle stabilité et à une telle bonne gestion.</p>		
<p>Politique et engagements du Gouvernement</p> <p>Le Gouvernement a élaboré un Programme d'Ajustement Structurel (PAS) 2000-2002 appuyé par les bailleurs (assainissement de l'environnement macroéconomique, stabilité économique, consolidation fiscale, accélération de la croissance économique, meilleure efficacité de la gestion publique et des finances publiques, poursuite de la libéralisation de l'économie et du désengagement de l'Etat, élaboration participative d'une stratégie de réduction de la pauvreté). En 2002 le PAS a été étendu à la période 2000-2003, avec les mêmes engagements.</p> <p>Le Gouvernement a élaboré le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP)⁸⁰, intitulé SNRP, dont les axes constituaient le cadre global qui devait intégrer l'ensemble des actions du gouvernement et des appuis de ses partenaires. Le DSRP adopté en juin 2003 a été accepté en novembre 2003 par le FMI et la Banque Mondiale.</p> <p>Cette année 2003 a consacré également le nouveau statut du Tchad, pays producteur de pétrole. Dans la perspective de la perception de revenus pétroliers, le Gouvernement s'est fixé pour objectif de définir un cadre juridique garantissant la transparence et l'efficacité de leur gestion et de leur utilisation. Par ailleurs, s'agissant de l'initiative Pays Pauvre Très Endetté (PPTE), le Tchad, qui avait passé le point de décision en 2001, devait pouvoir atteindre le point d'achèvement fin 2004.</p> <p>Or l'année 2004 a été particulièrement difficile pour le Tchad : difficultés politiques, avec la tentative de coup d'Etat du 16 mai et ses conséquences ; difficultés financières, avec l'arrêt du programme du FMI et le non versement des autres aides budgétaires liées ; difficultés dues à l'arrivée massive de réfugiés en provenance du Darfour avec ses conséquences tant sur la sécurité des zones frontalières que sur les populations locales (pression sur les ressources naturelles, arrivée de bétail, conflits, etc.) ; difficultés agricoles. Toutes ces difficultés ont eu des impacts négatifs dans les secteurs sociaux et ont entraîné des retards dans la réduction de la pauvreté. L'absence de programme du FMI a interrompu tout appui budgétaire. La situation s'est améliorée avec le rapatriement des revenus pétroliers (juillet 2004). L'Etat a alors repris les négociations avec le FMI, ce qui a occasionné l'arrivée de deux missions du Fonds en Août et Octobre 2004 à N'Djamena. L'Accord du FMI pour une mise, à nouveau, du Tchad sous Programme FMI a finalement été approuvé en février 2005.</p> <p>Mais suite à la suspension des programmes de la Banque Mondiale résultant de la modification par le gouvernement tchadien de la loi 001 portant gestion des revenus pétroliers et du constat d'une dégradation des finances publiques, le FMI n'a pas pu conclure la première revue de son programme. Un Protocole d'Accord avec la Banque Mondiale a finalement été signé le 13 juillet 2006.</p>		

⁸⁰ Terme générique employé pour tous les documents de ce type élaborés dans les pays ACP. Au Tchad ce document est plus connu sous son titre local de Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (SNRP)

L'année 2007 a été caractérisée par la mise en application du nouveau dispositif de gestion des revenus pétroliers en conformité avec par le Protocole d'Accord du 13 juillet 2006 entre le Gouvernement et la Banque Mondiale. La Loi de Finances Initiale promulguée le 5 janvier 2007 prenait en compte les termes du Protocole par une allocation de 70% des dépenses aux secteurs prioritaires. Un mécanisme transitoire de gestion des revenus pétroliers a été mis en place par décret du mois de mars 2007.

Mais la loi de finances initiale a été modifiée par une loi de finances rectificative en septembre 2007. Cette modification était basée sur une augmentation non prévue de la masse salariale de 15% suite aux revendications sociales, une hausse des dépenses exceptionnelles de sécurité et des craintes de diminution des revenus pétroliers. A la suite de cette modification, la BM a estimé que le Tchad n'avait pas respecté les engagements du 13 juillet et elle a fermé son bureau de Ndjamena⁸¹.

Le DSRP avait établi un constat des lacunes dans la gestion financière de l'Etat et recommandé la mise en place d'un programme de renforcement de ses administrations. La modernisation de la gestion financière de l'État fut une nouvelle fois reconnue comme une priorité par le Gouvernement. Cette orientation politique s'est traduite par l'élaboration d'un Plan d'Action pour la Modernisation des Finances Publiques (PAMFIP) qui a été adopté par le Haut Comité Interministériel au cours du deuxième semestre 2005. Ce plan, piloté par les Autorités nationales, est entré dans sa phase de mise en œuvre en 2007 avec le soutien de la plupart des bailleurs de fonds (Commission européenne, Coopération française, Banque Mondiale, BAD).

Tchad : risque pays

Les comptes publics restent déséquilibrés, pénalisés par des recettes pétrolières erratiques et grevés par des dépenses en hausse, notamment dans le domaine des infrastructures et de la sécurité. La balance commerciale continue de bénéficier de l'envolée des cours du pétrole (malgré la forte décote qui s'applique au brut tchadien). La balance des revenus demeure quant à elle largement déficitaire, grevée par le rapatriement des dividendes des compagnies pétrolières. Dans ce contexte, la balance courante reste déficitaire. La couverture des besoins de financement demeure largement assurée par l'entrée d'investissements directs étrangers.

En dépit de l'accord de paix signé sous la supervision de la Libye en octobre 2007, les relations entre le président Idris Déby et les rebelles de l'est tchadien demeurent tendues. Le Président devrait cependant bénéficier des divisions entre factions rebelles et du rapprochement du groupe de Libreville pour reprendre le contrôle de la situation politique. Pour autant, les tensions, qui reprennent au Darfour, pourraient s'étendre aux pays voisins, notamment au Tchad, et ce, en dépit de la mise sur pied, fortement controversée, d'une force d'interposition ONU/UE courant 2008.

NOTATION DES PAYS : TCHAD : NOTE : D

L'environnement économique et politique présente des **risques très élevés** et **l'environnement des affaires peut être très difficile**. Ces fragilités peuvent avoir un impact très sensible sur les comportements de paiement. La probabilité moyenne de défaut des entreprises est très élevée.

Source : COFACE

En termes de compétitivité, aussi bien qu'en termes de qualité des infrastructures (énergie, transport, télécommunications), le Tchad est classé 134^e (dernier rang sur 134 pays) par le *Global competitiveness report 2008-2009* publié par le *Forum économique Mondial*.

⁸¹ La position de la BM ne fait pas l'unanimité des bailleurs : la France considère que le Tchad a le droit de renforcer sa sécurité en période de guerre et que la BM aurait du faire preuve de plus de souplesse à l'égard du Gouvernement et ne pas quitter le Tchad.

Stratégie de la CE

La CE a apporté un appui macroéconomique au Tchad tout au long des 8^e et 9^e FED. Selon les documents de stratégie l'appui était considéré comme complémentaire de l'appui apporté aux secteurs de concentration en vue de réduire la pauvreté. Il s'agissait de mettre en cohérence les actions entreprises dans le cadre des PIN avec les efforts d'assainissement du cadre économique menés par le gouvernement. Dans ce cadre il était prévu d'utiliser, le cas échéant, en cohérence avec la FAS et le STABEX, une partie des fonds du PIN pour des actions budgétaires ciblées.

Appui sur les fonds du 8^e FED

Au titre des programmes 8 ACP CD 22 à 25 a été engagé et payé par étapes successives un montant total de 35 M€ en appui budgétaire non ciblé, les indicateurs permettant de débloquer les diverses tranches étant liés aux indicateurs du FMI. En bref, la stratégie de la CE à l'époque était de s'aligner sur le FMI en s'engageant dans ce programme. La stratégie suivie permettait d'aider le Gouvernement à financer ses dépenses vis-à-vis des ministères sectoriels, permettant ainsi de maintenir l'équilibre des finances publiques et indirectement d'appuyer la stratégie gouvernementale de réduction de la pauvreté. En revanche, la faiblesse de la statistique tchadienne et des indicateurs retenus ne permet pas de se prononcer outre mesure sur la pertinence, l'efficacité, l'impact et la durabilité des résultats obtenus.

Appui général sur les fonds du 9^e FED

En 2002 la CE a envisagé à nouveau le recours à un programme d'appui budgétaire. Hormis un appui institutionnel fixe, les modalités de décaissement étaient liées à une série d'indicateurs de performance. Cet appui avait pour objectif de concourir à la stabilité financière du pays avant l'arrivée des revenus pétroliers. Les indicateurs de résultats étaient liés à la bonne gestion des finances publiques et à des objectifs à atteindre dans les secteurs sociaux. L'appui était conditionné par la réalisation d'un programme pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC).

Jusqu'en 2003, la gestion des finances publiques s'était sensiblement améliorée grâce à l'effort réformateur des Autorités soutenues par les Partenaires Techniques et Financiers (PTF). Dans ce contexte et avec des assurances du FMI qu'un nouveau programme de réduction de la pauvreté et croissance (FRPC) serait signé début 2004, la Commission européenne a signé la Convention de Financement du Programme d'Appui Budgétaire pour la Réduction de la Pauvreté et de la Croissance (9 ACP CD 04) le 25 novembre 2003 d'un montant total de 50 MEUR. C'était un programme d'appui budgétaire non ciblé avec une tranche fixe (20 MEUR) et deux tranches variables (maximum : 18 MEUR et 8 MEUR) dont les montants à décaisser devaient être calculés par rapport à une série d'indicateurs de performance, ainsi que 4 MEUR d'appui institutionnel.

Le programme d'appui budgétaire a été conçu pendant la période de construction de l'infrastructure pétrolière. L'objectif était un soutien macro-économique et une stabilité financière du pays dans un cadre de soutien à la Stratégie Nationale de la Réduction de la Pauvreté (SNRP) avant l'arrivée des revenus pétroliers. Les domaines d'intervention étaient les finances publiques, la santé et l'éducation.

En 2004, l'économie tchadienne est entrée en récession. La fin de la période d'investissement sur le projet pétrolier (pipeline et infrastructure d'exploitation) conjuguée au gel des appuis budgétaires extérieurs, alors que les revenus pétroliers ne faisaient que débiter, ont provoqué une crise financière conduisant à l'accumulation d'importants arriérés intérieurs et à une dégradation significative des indicateurs dans les secteurs de la santé et de l'éducation.

L'appui budgétaire européen était conditionné à l'existence du programme pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC). Au Tchad le nouveau programme n'a été finalement validé par le Conseil d'Administration du FMI que le 16 février 2005. La première tranche fixe de l'appui budgétaire prévue pour décembre 2003 n'a donc pu être décaissée qu'en avril 2005.

Le 31 mars 2006, l'Ordonnateur National a envoyé une requête pour un avenant afin de dégager 26,2 MEUR correspondant aux deux tranches variables et une partie non programmée de l'appui institutionnel. La DCE a soutenu la position de l'ON, estimant que le programme d'appui budgétaire élaboré en 2003 ne répondait plus à

la réalité macro-économique et financière du pays ni à ses besoins.

L'avenant a été signé en août 2006. Un Programme d'Appui institutionnel pour la Modernisation des Finances Publiques (PAMFIP) a été rédigé avec les services du Ministère des Finances et une nouvelle convention (9/ACP/CD/019) de 5,1 M€ signée en mai 2007. La CE apporte un appui en assistance technique à la structure chargée de sa mise en œuvre⁸².

Réponse à QE 5 :

- Le Tchad s'est engagé en 1995 dans un programme d'ajustement structurel. Il a mis en œuvre un programme sur les exercices 2005-2007, dans le cadre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC).
- Au titre du 8^e FED la CE a programmé 62 M€ pour l'ajustement structurel et pour un appui budgétaire au titre du Programme de Soutien à la Réduction de la Pauvreté (*Poverty Reduction Support Programme PRSP*). Au titre du 9^e FED elle a poursuivi dans cette voie et programmé 23 M€ de support budgétaire. Le support budgétaire a été interrompu et une partie des fonds a été réorientée vers le Programme d'Appui à la Modernisation des Finances Publiques (PAMFIP) qui a démarré en 2007.
- Malgré l'arrivée du pétrole, et l'appui massif des bailleurs dont la CE, on ne constate pas de véritable stabilisation macroéconomique du pays, la forte croissance issue du boom pétrolier et surtout visible en 2004 ne s'étant pas prolongée dans les années suivantes. Une telle stabilisation ne serait sans doute possible qu'en temps de paix, lorsque tous les efforts du Gouvernement et des partenaires économiques et sociaux pourraient effectivement se focaliser pleinement vers la réduction de la pauvreté et la croissance.
- Les interventions de la CE en matière d'appui macroéconomique ont contribué à une amélioration de la gestion des affaires publiques, mais celle-ci reste encore très insuffisante. La gestion des finances publiques présente encore de sérieuses faiblesses sur toute la chaîne budgétaire (prévisions, perception des recettes, exécution, contrôle) liées à la qualification des agents, à des procédures encore très souvent manuelles ainsi qu'aux problèmes de gouvernance. La CE continue son appui dans le cadre du 10^e FED, en coopération avec les autres bailleurs de fonds.

CJ 5.1 : Amélioration de la gestion des finances publiques

Efficacité, impact et durabilité

Analyse des documents clefs et entretiens avec des responsables de l'Etat, la délégation et les autres bailleurs (surtout la Banque Mondiale) sur évolution macroéconomique et financière (budget) du Tchad, le rôle des bailleurs et la contribution et l'influence de la CE

*Documentation autres bailleurs
Groupe de référence
Conseiller DCE
Ministère de l'Economie et des Finances
RAC 2006 DSP 10^e FED, EAMR*

- Au cours de la période étudiée (1996-2007), la gestion des finances publiques a été marquée essentiellement par l'arrivée des recettes pétrolières, les perturbations budgétaires liées à l'influence sur les finances publiques de la situation politique troublée, et les mutations profondes de la gestion des finances publiques avec l'introduction de la performance comme principale aune de mesure.
- La CE a contribué aux mutations structurelles positives qui ont eu lieu, (introduction de la programmation budgétaire tri-annuelle (CDMT) ; nouvelles méthodes de gestion, recours accru à l'informatique, réforme de la réglementation des marchés publics, etc.). Toutes ces réformes qui témoignent du souci de bonne gouvernance des autorités, ont été menées souvent avec l'appui de l'assistance technique fournie par la Commission européenne (Budget, Trésor, Douanes, Impôts, Solde et Dette). Elles ont créé les conditions d'une meilleure gestion des Finances publiques.
- L'appui de la CE se fait entre autres au travers du PAMFIP et des projets d'appui à l'ON (cellule ACTION).

⁸² Source : RAC 2007

- On note une certaine discontinuité dans la progression de l'amélioration de la gestion des finances publiques au cours du temps, en raison : de périodes d'absence ou de changements d'ON (l'ON est actuellement le ministre des Finances alors qu'il était précédemment le ministre du Plan), de discontinuité dans l'assistance technique (remplacements tardifs d'AT), de difficultés dans la coordination entre l'ON et les ministères techniques, de l'extrême faiblesse du secrétariat technique du PAMFIP chargé de la coordination et de la mise en œuvre des réformes dans le domaine des finances publiques.

EAMR 2008, p 8 : **Programme d'Appui à la Modernisation des Finances Publiques (9 ACP CD 19):**

La CF du **PAMFIP**, d'un montant total de 5,1 M EUR financé à travers le 9^e FED, a été signée le 12 mai 2007 et a connu son début d'exécution au cours du 2^e semestre 2007 à travers la signature de trois Devis Programmes. Il s'agit dans l'ordre chronologique de: (1) Devis d'appui à l'Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et de la Démographie (DP N°1 INSEED) signé le 17 août 2007; (2) Devis programme d'appui aux Directions Générales du budget, du trésor, des douanes, de la cellule informatique, du Ministère de l'Economie et du Plan, des Institutions de contrôle et du Secrétariat technique permanent (DP N°1 STP PAMFIP) signé le 18 octobre 2007; et (3) Devis programme d'appui à la Direction générale des impôts (DP N°1 DGI) signé le 14 décembre 2007. Deux contrats cadre d'assistance technique ont été conclus pour l'appui au PAMFIP et à la Direction générale des Impôts. Les contraintes signalées dans le précédant EAMR perdurent malgré l'assistance technique et l'appui apporté directement aux départements concernés: le secrétariat technique permanent du PAMFIP chargé de la coordination et la mise en œuvre des réformes dans le domaine des finances publiques est excessivement faible. Le personnel n'est ni compétent ni motivé. La mise en œuvre du projet continue à enregistrer des retards.

I 5.1.1 : Transparence (amélioration des modalités de contrôle du processus budgétaire), évolution vers budget équilibré, paiement de contrepartie dans projets	Efficacité, impact et durabilité	Analyse documentaire	EAMR 2008 RAC 2006, Rapports FMI
--	----------------------------------	----------------------	-------------------------------------

EAMR 2008, p2 :

- Vu les faiblesses de gestion des finances publiques et les difficultés rencontrées par le programme de réforme des finances publiques, un appui budgétaire n'est pas envisageable pour l'instant.*

EAMR 2008, p4 :

Programme d'Appui à la Modernisation des Finances Publiques – PAMFIP (9 ACP CD 19): Les engagements individuels sont principalement prévus pour le 2^e semestre 2008:

- Un 2^e Devis-Programme d'appui à l'INSEED;*
- Un 2^e Devis-Programme d'appui aux directions générales du Ministère des finances autres que la direction générale des impôts;*
- Un 2^e Devis-Programme d'appui à la Direction Générale des Impôts;*
- Une assistance court terme auprès du Ministre des Finances et des directions générales des douanes et du trésor.*

RAC 2006, texte corrigé 13.09.07 :

- La gestion des finances publiques constitue la pierre angulaire de toute politique de développement au Tchad et en particulier, celle de réduction de la pauvreté. C'est pourquoi, le Gouvernement poursuit un travail en profondeur de rénovation du cadre budgétaire et financier pour disposer d'un outil plus moderne et donc plus performant, afin de mieux mettre en œuvre la stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté.*
- Parallèlement le Gouvernement s'est employé à assainir la situation financière du pays. A ce titre, 2006 marque un tournant décisif se traduisant à la fois par*

un assainissement sans précédent des finances publiques et par un effort considérable du Gouvernement en faveur des secteurs sociaux. L'intention du gouvernement est de poursuivre cette politique de modernisation avec l'appui de ses partenaires, notamment la Commission européenne, tout au long des années à venir.

La grande mutation des finances publiques avec l'introduction de la performance comme principale aune de mesure

Le dispositif actuel, très protecteur des fonds publics, se doit d'évoluer pour mieux répondre aux impératifs d'efficacité d'une gestion moderne des finances publiques. Les réformes engagées ont permis des changements fondamentaux qui se traduisent:

- Dans la préparation et l'exécution de la Loi de Finances annuelles, par l'élaboration et le suivi de budget de programme trisannuel bâti autour de scénarios sur plusieurs années, baptisés Cadre de Dépense à Moyen Terme (CDMT).*
- Par l'adoption de méthodes de gestion ayant déjà fait leurs preuves dans le secteur privé, focalisé sur les performances plutôt que sur les procédures, avec la présentation de programmes assortis d'objectifs mesurables et quantifiables. Le budget met désormais l'accent sur les objectifs, les résultats et les performances.*
- Par un recours accru à l'informatique notamment pour le suivi de la dépense afin de rendre plus transparent le processus budgétaire.*
- Par une réforme de la réglementation sur les marchés publics introduisant des règles du jeu équitables entre les fournisseurs de l'Etat et permettant d'obtenir le meilleur service au meilleur prix.*
- Dans l'emploi public, par le souci d'améliorer la formation du personnel qui est la première priorité en termes d'efforts financiers dans le Plan d'Actions pour la Modernisation des Finances Publiques (PAMFIP).*
- Dans la prévention et la lutte contre la corruption, par le renforcement des systèmes existants comme la Chambre des Comptes et l'Inspection Générales des Finances mais également par la création d'un Ministère de la Moralisation et du Contrôle d'Etat, disposant de capacité de pénalisation des cas de corruption.*
- Dans la responsabilisation des cadres, par le développement de l'audit notamment sur les revenus pétroliers avec le Collège de Contrôle et de Surveillance mais également le renforcement du contrôle interne et des politiques d'évaluation comme les exercices de suivi de la dépense à destination des secteurs sociaux.*

Toutes ces réformes qui témoignent du souci de bonne gouvernance des autorités, ont été approfondies tout au long de l'année 2006, souvent avec l'appui de l'assistance technique fournie par la Commission européenne (Budget, Trésor, Douanes, Impôts, Solde et Dette). Elles ont créé les conditions d'une meilleure gestion des Finances publiques.

Des finances publiques formidablement assainies au secours de la réduction de la pauvreté

Cette politique de bonne gouvernance financière et d'efforts de réduction de la pauvreté en conformité aux engagements pris par le Président, aura permis en 2006 d'opérer un prodigieux assainissement des finances publiques et de réaliser un effort sans précédent en faveur des secteurs sociaux.

Il convient de revenir sur les résultats concrets obtenus l'an dernier. Pour la première fois de son histoire, le Tchad a dégagé un excédent budgétaire en 2006 malgré les lourdes charges de sécurité que la situation à l'Est du pays lui impose.

Le montant des recettes propres qui étaient de 304 milliards en 2005, a atteint le montant de 566 milliards de FCFA au 31 décembre 2006, en progression de 86 % sur un an.

Ces ressources ont principalement été affectées à la réduction de la pauvreté qui a bénéficié de 172 milliards en 2006. Malgré la très grave situation dans l'Est du pays, le poste sécurité a été contenu à 70 milliards. L'Etat a par ailleurs consacré 62 milliards pour apurer les avances de la Banque Centrale. Il a également remboursé 52 milliards d'arriérés internes. L'Etat s'est aussi mis à jour de ses échéances de dettes extérieures, a résolu tous ses problèmes d'arriérés de salaires. Malgré ses efforts, l'Etat est parvenu à dégager un excédent budgétaire d'une vingtaine de milliards pour la première fois de son histoire.

En Août 2006, un avenant pour la réduction du plafond financier et modification des dispositions techniques et administratives d'exécution a été adopté. Comme

prévu en 2005 une proposition de financement pour un appui au programme de modernisation des finances publiques a été introduite pour un montant de 5,1 millions d'euros. Cet appui institutionnel contribuera à doter le Tchad d'un système solide de gestion des finances publiques pour renforcer l'efficacité, l'efficience, la transparence et la sincérité de l'action publique de l'Etat. Tout d'abord en rétablissant le fonctionnement normal des administrations responsables de la préparation et de l'exécution budgétaire. Dans un deuxième temps en amorçant le processus de modernisation de la gestion des finances publiques.

Pour l'avenir, des ambitions encore plus grandes en terme de bonne gouvernance

En 2007, le montant des recettes propres devrait atteindre plus de 800 milliards en 2007. Leur emploi traduit la volonté de poursuivre notre effort d'assainissement et de réduction de la pauvreté. Ainsi, le Gouvernement a décidé de consacrer 70% de ces ressources à la réduction de la pauvreté car il est capital pour ses populations les moins favorisées de leur offrir un meilleur accès à l'Education et la santé en particulier.

Le Gouvernement qui a établi un plan d'apurement total de sa dette intérieure, poursuivra l'effort engagé en 2006 en faveur des fournisseurs de l'Etat.

Mais il est également capital d'aider l'économie pour préparer une croissance juste, saine et durable pour le futur. Aussi, des subventions vont-elles être accordées aux secteurs porteurs de développement comme ceux du coton et de l'électricité.

Cette politique ne remet pas en cause le retour à l'équilibre budgétaire. Selon les projections, le CDMT est équilibré jusqu'en 2010.

Le FMI et le Tchad travaillent sur la relance du programme initié en 2005. Ce cheminement devrait permettre d'atteindre le point d'achèvement de l'initiative pour les pays pauvres très endettés à l'horizon du premier semestre 2008, ce qui permettra de dégager de nouveaux moyens pour la lutte contre la pauvreté.

La réussite de cette ambitieuse politique suppose nécessairement la poursuite de l'effort de modernisation des finances publiques défini dans le cadre du **PAMFIP**. La vaste réforme des finances publiques entreprise nécessite, en effet, des moyens considérables chiffrés à 20 milliards sur 5 ans. A ce sujet, le Gouvernement se félicite de la mobilisation de ses partenaires autour du financement de ce programme notamment la **contribution de la Commission européenne fixée à 5,1 millions d'euros pour les trois prochaines années**.

En 2006, le Tchad a eu la présidence de la CEMAC et donc des négociations des accords de partenariat économique. La présidence Tchadienne a donné l'impulsion politique nécessaire aux négociations et a joué un rôle de modérateur important.

DSP 10^e FED, p15 :

- La Convention de Financement du Programme d'Appui Budgétaire non ciblé comprend une tranche fixe (20 M€) et deux tranches variables d'un montant maximum respectivement de 18 M€ et de 8 M€. Les modalités de décaissement sont liées à une série d'indicateurs de performance, hormis **4 M€ destinés à un appui institutionnel**. Ce programme d'appui budgétaire a été conçu pendant la période de construction de l'infrastructure pétrolière. L'objectif était de concourir à la stabilité financière du pays avant l'arrivée des revenus pétroliers. Les domaines d'intervention étaient les finances publiques, la santé et l'éducation. Cet appui budgétaire était conditionné par la réalisation d'un programme pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC). Compte tenu de retards dans la mise au point de ce programme, la première tranche fixe de l'appui budgétaire européen, initialement prévue pour décembre 2003, n'a pu être décaissée qu'en avril 2005. Suite à la suspension des programmes de la Banque mondiale résultant de la modification par le gouvernement tchadien de la loi 001 portant sur la gestion des revenus pétroliers, dans un contexte de dégradation de la gestion des finances publiques, le FMI n'a pas pu conclure la première revue de son programme. Le Programme d'Appui Budgétaire a donc été suspendu. En mars 2006, la Commission a accédé à la requête de l'Ordonnateur National proposant de dégager 26,2 M€ correspondant aux deux tranches variables et à la partie non programmée d'appui institutionnel. **4 M€ pourront ainsi être reportés sur un appui institutionnel au PAMFIP**, avec pour objectif soutenir l'amélioration de la gestion des finances publiques.

(EAMR 2007)

- Dans le domaine des **finances publiques** le Programme d'Appui à la Modernisation des Finances Publiques (PAMFIP) sert comme outil de coordination. La Banque mondiale a diligenté du 12 au 23 février 2007 une mission d'évaluation conjointe pour la mise en place de son projet d'appui, tous les bailleurs de fonds concernés: CE, France, BAD, PNUD et UNICEF ont participé à cette évaluation qui a permis de peaufiner la coordination et complémentarité de nos projets. La mission multi bailleurs de juin 2007 a permis un état des lieux de la mise en œuvre du PAMFIP.

- La Convention de Financement du **PAMFIP** (9 ACP CD 19) a été signée le 12 mai 2007 et servira à appuyer la modernisation de la gestion des finances publiques au Tchad.
- Depuis lors des appuis en régie direct sont en préparation pour la Direction Général des Impôts, le Secrétariat Technique Permanent et l'INSEED. Un appel à intérêt pour un AT au niveau de la direction générale des Impôts a été lancé et est en cours d'évaluation. Le secrétariat technique permanent du PAMFIP chargé de la coordination et la mise en œuvre des réformes dans le domaine des finances publiques est excessivement faible. Le personnel n'est ni compétent ni motivé. La conséquence est un retard dans la mise en œuvre du projet. La DCE et la Cellule d'Appui à l'ordonnateur national appuient directement les départements concernés par le projet. Ceci devrait permettre la mise en place de quelques appuis à l'INSEED, aux Impôts, au budget et peut-être au Trésor avant la fin de l'année.

EAMR 2008, p8 : Appui au Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération – ACTION (9 ACP CD 012):

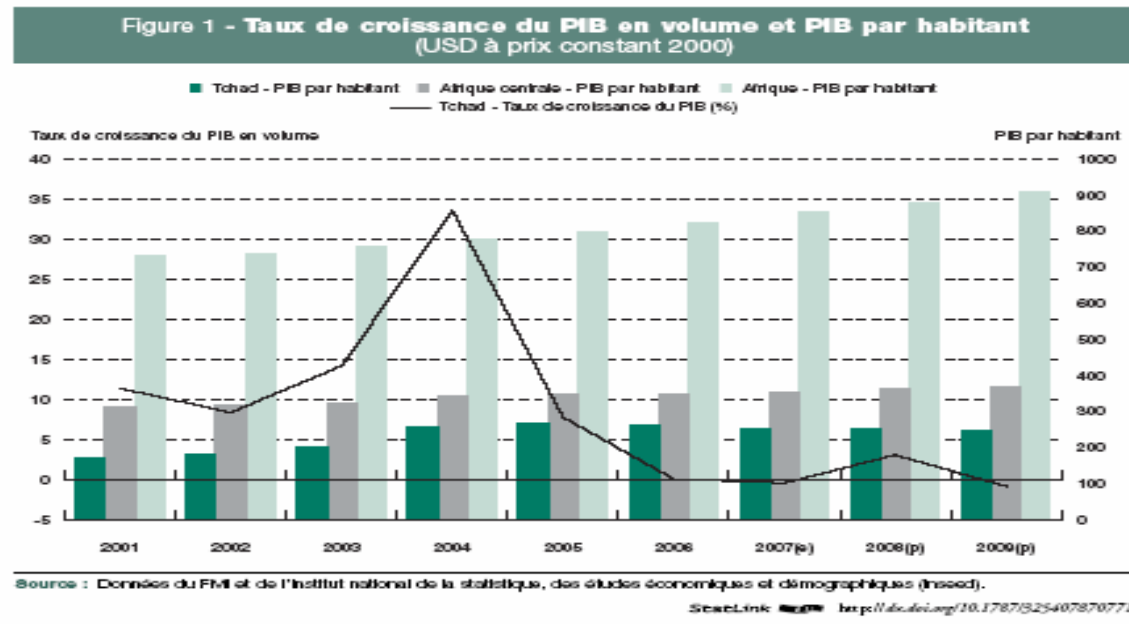
- A l'époque de la signature de la CF de ce projet (mars 2006), l'ON du Fed au Tchad était représenté par le Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération. A l'occasion d'un remaniement ministériel, le projet appuie principalement le Ministère des Finances et de l'Informatique, actuel ON du FED au Tchad, et parallèlement aussi le Ministère de l'Economie et du Plan pour les activités concernant le SNRP. Un DP de démarrage avait permis en 2006 d'installer l'équipe des Assistants Techniques, de procéder à l'acquisition d'une partie de la logistique, de recruter une partie du personnel, d'initier la concertation entre les acteurs de la coopération entre le Tchad et l'Union Européenne et d'assurer le fonctionnement normal de la Cellule d'Appui à l'ON (ACTION). Le premier devis de croisière (1er juillet 2007 au 30 juin 2008) visait à assurer la réorganisation et la consolidation d'ACTION. Le remplacement de deux assistants techniques s'est avéré nécessaire à la fin du premier semestre 2007. Leurs remplaçants prendront effectivement fonction à la fin du mois de janvier 2008. Malgré la réduction conjoncturelle de ses ressources humaines, la Cellule est parvenue à maintenir un rythme soutenu de travail et à s'imposer comme un point focal pour les chefs de projets. Néanmoins, des efforts doivent être encore mis sur la concertation entre l'ON et les représentants ministères techniques – prévues initialement pour l'automne 2007, les réunions de coordination et d'échange n'ont pas pu être organisées compte tenu de l'agenda de l'ON.

Source : extraits et adaptations du Rapport du FMI No. 07/ 282, Juillet 2007. : *L'assainissement budgétaire a été accompagné par des réformes institutionnelles et structurelles visant à améliorer le suivi et la transparence de la gestion financière et à lutter contre la corruption* :

- a) Une chaîne de la dépense simplifiée et informatisée est maintenant opérationnelle. Il en est de même du circuit intégré de dépenses (CID) ainsi que du câblage et de l'interconnexion entre le Trésor, le service de la Solde et la Cellule informatique. Cette réforme de la gestion et du suivi des dépenses publiques va être poursuivie. Un programme de modernisation des finances publiques (PAMFIP) a été préparé avec l'appui de la Banque Mondiale.
- b) Le concept de budgets programmes a été introduit. Tous les ministères prioritaires ont adopté ce système qui vise à promouvoir une réflexion stratégique approfondie sur la priorité relative des principales activités et programmes de dépenses des ministères.
- c) Des études approfondies ont été lancées pour évaluer l'efficacité de la dépense et vérifier que les fonds programmés atteignent véritablement leurs destinataires et ont l'impact prévu sur la qualité du service public. Un rapport sur la mise en œuvre du Système de Suivi des Dépenses jusqu'à Destination a été préparé en ce qui concerne le secteur de la santé, dans le cadre du Crédit d'Appui aux Réformes Institutionnelles (CARI). L'enquête sur les usagers des services de santé est terminée et le rapport a été validé.
- d) Un nouveau code des marchés publics a été adopté et les décrets d'application ont été publiés. Les commissions de jugement des offres ont été mises en place dans les secteurs prioritaires et dans les autres ministères. Huit bulletins trimestriels informant le public des appels d'offre envisagés et du résultat des appels d'offre déjà décidés ont été publiés.
- e) Avec l'appui du cabinet international, la Chambre des Comptes de la Cour Suprême a audité les marchés publics attribués en 2001 et 2002. Les rapports ont été publiés. Un rapport d'audit sur les dépenses effectuées en 2003 sur fonds de réduction de la pauvreté (Initiative PPTTE) a été finalisé en 2004.

CJ 5.2 : Amélioration de la stabilité macro-économique	<i>Efficacité, impact et durabilité</i>	<i>Analyse documentaire</i>	<i>Rapports FMI</i>
<p>Les impératifs de sécurité nationale ont rendu quasi impossible la maîtrise des dépenses publiques. .Après une année de quasi-stagnation en 2006, le PIB global du Tchad a baissé de 0.3 pour cent en 2007 sous l'effet d'un recul de l'activité pétrolière et malgré la bonne tenue de l'activité hors pétrole. La bonne performance du secteur hors pétrole (relativement au secteur pétrolier) est essentiellement attribuable aux performances attendues des administrations publiques et à leurs répercussions sur les activités des autres branches. Le recul du secteur pétrolier résulte quant à lui de la chute de l'extraction du brut, en dépit d'importants investissements réalisés pour contenir l'eau apparue précocement dans les puits et de la mise en exploitation d'un nouveau champ (Maïkeri) au second semestre 2007. La situation des finances publiques est en très nette dégradation par rapport aux prévisions, en raison de dépenses impératives liées à la sécurité nationale. Un risque de dérapage important existe encore au niveau des dépenses militaires, salariales et d'investissement. Au plan des prix, l'année 2006 a été marquée par une série de hausses qui ont porté le taux moyen d'inflation à 8 pour cent. Pour les années suivantes, les aménagements routiers visant à désenclaver les zones de production et l'évolution modérée des prix des produits importés résultant d'une forte concurrence (à l'exception notable des matériaux de construction) devraient stabiliser l'inflation autour de 3 pour cent, un taux conforme au critère de convergence de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). (Extraits de Rapport OCDE Tchad 2008).</p>			
I 5.2.1 : Evolution des indicateurs financiers (PIB, inflation, solde positif de la balance courante, déficit extérieur courant hors pétrole et autres indicateurs retenus par le FMI)	<i>Efficacité, impact</i>	<i>Analyse documentaire</i>	<i>Rapports FMI</i>
<p>Note de cadrage INSEED Janvier 2008 : LES PREVISIONS 2008 – 2010 <i>Pour la prochaine période triennale, la valeur ajoutée des activités secondaires et tertiaires évoluerait à des taux de l'ordre 5,2% et 4,3% en moyenne respectivement, tandis que le secteur primaire évoluerait de façon irrégulière et afficherait des taux de croissance décevants. S'agissant de l'économie des hydrocarbures, en dépit des investissements réalisés pour juguler la présence d'eau dans les puits et de la mise en exploitation du nouveau champ de Maïkeri en juillet 2007, la production moyenne journalière ne dépasserait pas les 152.000 barils en 2008 contre 140.000 barils en 2007, soit une progression d'à peine 2%. Pendant la période 2009-2010, l'activité pétrolière reculerait de 6,8% et 4,1% respectivement en 2009 et 2010. Du fait de ce recul, la croissance du PIB réel de ce secteur s'établirait à 0,6%, -6,6% et -5,4 en 2008, 2009 et 2010 respectivement.</i> <i>Pour ce qui est de l'inflation, l'évolution modérée des prix des produits importés, liée principalement à un approvisionnement régulier en produits céréaliers du fait de l'amélioration du réseau national routier permettrait de maintenir le taux d'inflation à 3% durant la période 2008 – 2010 en accord avec les objectifs des convergences communautaires dans la zone CEMAC. D'éventuels dérapages par rapport à ces objectifs communautaires pourraient venir d'une campagne céréalière très défavorable ou d'une gestion peu orthodoxe des dépenses publiques. Toutefois , il est possible de limiter ce risque par des opérations de régulation automatique des prix des céréales à travers des organismes comme l'ONASA, d'une part e, d'autre part, en mettant avec plus de rigueur la mise en œuvre du PAMPFI.</i></p>			

FIGURE 7: TAUX DE CROISSANCE DU PIB EN VOLUME ET PIB PAR HABITANT (DOLLARS PAR PERSONNE PAR AN A PRIX COURANT)



L'évolution de l'offre

En ce qui concerne le secteur primaire hors exploitation pétrolière, sa production reste dépendante des conditions pluviométriques. Toutefois, grâce à un meilleur approvisionnement et une distribution des intrants, à l'amélioration des rendements et à l'accroissement du taux d'équipement des producteurs comme prévu dans les mesures prioritaires de la SNRP révisée, il est attendu une diversification de l'agriculture vivrière (fruits et légumes notamment). Sa valeur ajoutée progresserait au rythme de 3,5%, 5,4% et 6,3% en 2008, 2009 et 2010 respectivement.

Quant à l'agriculture industrielle, tributaire de la culture du coton qui a enregistré des contre-performances notables ces dernières années, elle pourrait répartir à la hausse en raison de la volonté du Gouvernement à restructurer la filière. La chute de la production cotonnière au TCHAD ces dernières années s'explique en grande partie par : i) les dysfonctionnements et les carences du système d'approvisionnement et de distribution des intrants ; ii) les difficultés dans l'obtention des crédits auprès du pool bancaire malgré le soutien financier et l'aval de l'Etat. A cela s'ajoutent les problèmes structurels de la COTONTCHAD. Ainsi, il est supposé que la production cotonnière atteindrait 150.000 tonnes au cours de la campagne 2008/2009 et progresserait en moyenne de 6,3% au cours de prochaines campagnes. Pendant la même période, la production des cannes à sucre poursuivrait son orientation favorable (6,7% par an). La production animale continuerait à poursuivre son rythme habituel et évoluerait à 2,8%, 3,6% et 3,8% en 2008, 2009 et 2010 respectivement. La branche sylviculture, pêche et mines dont les activités minières représentent une part importante évoluerait en droite ligne avec les activités des BTP et la valeur ajoutée y afférente progresserait de 4,6% en moyenne pendant la même période.

S'agissant du secteur secondaire, sous l'impulsion des industries du coton graine et de transformations alimentaires, il progresserait de 6,2%, 5,2% et 4%, en 2008, 2009 et 2010 respectivement. Cette progression suivrait un peu le rythme des activités des branches de l'agriculture industrielle et vivrière. En effet, après une bonne

campagne vivrière, la branche artisanat et transformation alimentaire se porterait très bien du fait que la transformation alimentaire concerne beaucoup plus le vivrier. Le secteur secondaire se porterait plutôt bien et serait très dynamique avec le développement des nouvelles industries notamment la transformation des produits agricoles et la diversification des activités manufacturières. De même, l'augmentation et l'amélioration de la production énergétique qui semblerait être la pierre angulaire dans la relance des activités du secteur industriel contribueraient de façon décisive au renforcement des activités dudit secteur. Les activités des branches bâtiment et travaux publics évolueraient dans le même sens que les dépenses publiques d'investissements, la valeur ajoutée de cette branche progresserait de 10,9%, 12,0% et 13,7% en 2008, 2009 et 2010 respectivement. Cette belle remontée de l'activité au niveau de la branche BTP serait la conséquence logique de la volonté du gouvernement à mettre en place la stratégie nationale de la croissance et de réduction de la pauvreté (SNCRP).

Au cours de la période 2008-2010, les activités du secteur tertiaire évolueraient de 4,3% en moyenne contre 8,1% en moyenne au cours de la période 2001-2006. Cette contraction s'explique par l'évolution modérée des activités de l'ensemble des branches. Hormis la branche transports et télécommunication qui a enregistré un dynamisme au cours de ces deux dernières années tiré à la fois par les bonnes performances des télécommunications et des transports notamment terrestre du fait de la bonne tenue de la production dans le secteur agricole dont la production ferait l'objet d'importants échanges en relation avec l'amélioration du réseau national routier, et qui devrait progresser à un rythme encourageant. Elle afficherait un rythme de 4,4%, 5,3% et 6,2% en 2008, 2009 et 2010 respectivement. Toutefois, ce secteur soutiendrait considérablement l'activité économique nationale puisqu'il contribuerait à la croissance à hauteur de 1,4 point, 1,7 point et 2,0 point, respectivement en 2008, 2009 et 2010.

Rapport du FMI No. 07/ 282 Juillet 2007 : Dans le domaine de la **gestion des Finances Publiques**, des mesures prises pour assainir la situation globale des finances publiques, augmenter les recettes fiscales et non fiscales, réduire les déficits et restructurer les dépenses au profit des secteurs prioritaires :

- a) *Le ratio des recettes fiscales et non fiscales est passé de 7,4% du PIB en 2001 à 12,4% en 2005. Le principal facteur est évidemment l'augmentation des revenus pétroliers (3,4% du PIB en 2004 et 5,4% en 2005). Les autres recettes fiscales ont-elles aussi nettement progressé au cours des cinq dernières années (de 79 milliards de FCFA en 2001 à 119 milliards en 2004 et à 143 milliards en 2005) même si leur part du PIB est stabilisée autour de 6% depuis 2001.*
- b) *Le gouvernement a réussi à stabiliser les dépenses courantes et des dépenses globales depuis 2002-03. En fait, les dépenses courantes ont chuté de 10% du PIB en 2002 à environ 7% en 2004-05. Quant aux dépenses totales, elles ont aussi chuté de 24% du PIB en 2003 à 18-19% en 2004-05.*
- c) *L'évolution opposée des recettes et des dépenses a permis d'assainir fondamentalement la situation des finances publiques. Le déficit budgétaire primaire de 1-2% du PIB en 2001-02 est devenu un excédent de 1-2% du PIB en 2004-05. Quant au déficit global (base engagement/hors dons) il a chuté de 10-13% du PIB en 2001-03 à environ 7-8% en 2004-05. Les récents problèmes de trésorerie s'expliquent par des erreurs de prévision des recettes et de gestion de certaines dépenses et aussi par l'effondrement de l'aide budgétaire (dons et prêts) qui atteignait 51 milliards de FCFA en 2002 (près de 4% du PIB), mais ne dépassait guère le milliard en 2004 (0,1% du PIB).*
- d) *Notons enfin la restructuration fondamentale des dépenses publiques. La part relative des neuf secteurs économiques et sociaux prioritaires (éducation, santé, action sociale, travaux publics, agriculture, élevage, environnement/eau et aménagement du territoire) est passée de 32% des dépenses totales (exécutées) à 66% en 2004. C'est également 66% des allocations prévues dans le budget 2005 qui sont affectées aux secteurs prioritaires. (Source : extraits et adaptations du Rapport du FMI No. 07/ 282, Juillet 2007.)*

TABLEAU 54 : INDICATEURS ECONOMIQUES

	2000	2005	2006
Economie			
<i>PNB, méthode de l'Atlas (courant, milliards US\$)</i>	1.5	4.2	4.7
<i>PNB per capita, méthode de l'Atlas (courant, US\$)</i>	180.0	430.0	480.0
<i>PIB (courant, milliards US\$)</i>	1.4	5.9	6.5
<i>PIB croissance (annuelle %)</i>	-0.9	8.6	1.3
<i>Inflation, GDP déflateur (annuel %)</i>	5.3	22.6	8.8
<i>Agriculture, valeur ajoutée (% de PIB)</i>	42.3	21.4	20.5
<i>Industrie, valeur ajoutée (% de PIB)</i>	11.3	53.8	54.8
<i>Services, etc., valeur ajoutée (% de PIB)</i>	46.3	24.9	24.7
<i>Exportations de biens et services (% de PIB)</i>	16.9	54.9	58.9
<i>Importations de biens et services (% de PIB)</i>	34.7	39.5	38.4
<i>Formation brute de capital fixe (% de PIB)</i>	23.3	20.2	21.5

Le PIB 2006 est estimé à 5,3 milliards € (CSP 10^e FED) ; le PIB hors pétrole est de l'ordre 2,9 milliards € ; la croissance économique est de 6,8% (CSP 10^e FED), mais la croissance du PIB en 2006 de 1,3% seulement ! (voir tableau ci-dessus). *Source* : Rapport du FMI No. 07/ 282 Juillet 2007

Le Tchad s'est engagé en 1995 dans un programme d'ajustement structurel. Il a mis en œuvre un programme sur les exercices 2005-2007, dans le cadre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC).

La gestion des finances publiques présente encore de sérieuses faiblesses sur toute la chaîne budgétaire (prévisions, perception des recettes, exécution, contrôle) liées à la qualification des agents, à des procédures encore très souvent manuelles ainsi qu'aux problèmes de gouvernance.

La croissance a été alimentée par les revenus pétroliers qui sont appelés à rapidement décroître⁸³.

La croissance économique reste insuffisante pour enclencher un mécanisme de réduction de la pauvreté au Tchad. Ces dernières années le PIB en terme réel a cru

⁸³ Avant les revenus pétroliers, les finances publiques se caractérisaient par l'importance relative des ressources extérieures : près de 50% en 2003 pour un budget total d'environ 530 M€. Cette situation a évolué. Le budget révisé pour 2006 a passé la barre du milliard d'€. En 2007, la prévision de redevance inscrite au budget était de 251 M€ et l'impôt sur les sociétés pétrolières de 639 M€ soit une prévision globale de recettes de l'Etat sur ressource pétrolière de 890 M€, ce qui représente trois fois plus que la totalité des autres recettes de l'Etat 289 M€⁸³. Cette embellie financière a permis au gouvernement d'apurer ses arriérés fournisseur qui représentaient 71 M€. Le poids de la masse salariale représente 205 M€ soit 71% des recettes propres autres que pétrolières. D'après le FMI le volume de dépense hors budget atteint des proportions assez considérables: 76 M€ en juillet 2006.

Le montant exceptionnel de l'impôt sur les sociétés est lié à son mécanisme de paiement qui prévoit son règlement au 31 mars de l'année N+1 sur la base des résultats de l'année précédente diminués des acomptes versés. Compte tenu du montant des acomptes versé en 2006, le montant du solde au 31 mars devrait être très élevé (de l'ordre de 200 milliards attendus). Les quatre acomptes à payer en 2007 seront égal au montant de l'impôt 2006.

Du fait de ce mécanisme, le montant de l'impôt sur les sociétés du Consortium des années à venir sera plus faible (de l'ordre de 50% du montant actuel) car essentiellement constitué des acomptes. Cette équation sur les revenus pétroliers, élevés en 2007 mais appelés à rapidement et fortement diminuer à partir de 2008, suscite des inquiétudes, eu égard aux problèmes récurrents de gestion des finances publiques de ce pays. (Source : d'après DSP 10^{ème} FED)

en moyenne d'environ 4,3% par an, avec des dégradations de l'environnement, alors que le taux d'accroissement de la population est estimé à 3,2% l'an. Depuis deux ans les revenus tirés des champs pétroliers mis en concession changent la donne chiffrée en matière de recettes publiques et de balance commerciale mais sont sans effet tangible, à ce stade, pour la population.

Depuis 2001, la croissance économique a bénéficié des activités liées aux champs pétroliers de Doba : la construction du pipeline a permis en 2001-2003 une légère croissance du secteur secondaire en corrélation avec le secteur tertiaire (sous-traitance), puis le démarrage de l'exploitation a renforcé cette croissance de manière exponentielle.

Pour 2005, la croissance globale est estimée à 12,5% en terme brut, reflétant la stagnation de l'effet pétrole arrivé à maturité en production, mais indiquant un vif rebond du secteur non pétrolier. Compte tenu de l'accroissement démographique et de la nécessité de rattraper un retard de revenus, le taux d'objectif de croissance hors pétrole devrait être de l'ordre de 7% en moyenne en terme réel.

La hausse des recettes pétrolières contribue actuellement à une situation de stabilité macroéconomique globalement favorable. Le solde budgétaire et la balance courante sont en excédent, et la participation à l'union monétaire de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) garantit une stabilité du taux d'échange nominal. Pourtant, cette stabilité n'est pas acquise puisque les projections du FMI indiquent que les recettes pétrolières après avoir atteint un maximum en 2007 diminueront graduellement par la suite. Cela crée pour les années à venir des défis considérables concernant la viabilité des finances publiques et la stabilité macroéconomique.

Au sujet de l'équilibre interne, une forte augmentation des dépenses publiques pourrait renforcer des pressions inflationnistes; pour 2006 les estimations pour l'inflation des prix de consommation sont au-dessus des 10%, ce qui peut contribuer à moyen terme, si ce niveau se maintient, à une perte de compétitivité d'une économie dans une union monétaire où la politique monétaire n'est pas disponible pour contrer de tels effets dans un seul pays-membre.

Concernant l'équilibre externe, la diminution des recettes pétrolières pourrait poser des problèmes de financement externe de la balance courante si les dépenses publiques ne sont pas utilisées en partie pour des investissements qui induisent des revenus externes dans l'avenir. Pour ces raisons le gouvernement tchadien a décidé, en accord avec le FMI et la Banque mondiale, de déposer les recettes pétrolières qui excèdent la capacité d'absorption sur un fond de stabilisation situé à la Banque Centrale des Etats d'Afrique Centrale (BEAC) pour une utilisation ultérieure une fois que les recettes pétrolières seront au-dessous de la capacité d'absorption.

De plus il est très difficile d'anticiper les évolutions des revenus pétroliers à partir de 2008 car trop de paramètres ne sont pas maîtrisables : cours mondiaux incertains, problèmes techniques qui entraînent des coûts de production élevés et qui risquent de diminuer le volume de la production future, voire d'éventuelles difficultés entre l'Etat et le consortium exploitant. Le Tchad possède cependant d'autres nappes non encore exploitées.

La période du 10^e FED est particulière puisque le Tchad disposera de ressources en considérable augmentation, mais qui seront probablement irrégulières. Dès lors, l'amélioration de la gestion des finances publiques est plus que jamais l'élément clé qui déterminera la capacité du Tchad à saisir l'opportunité unique de faire rapidement et significativement reculer la pauvreté⁸⁴.

Appui macroéconomique

Bilan période 1996-2007

Le taux de croissance annuelle de son PIB réel a été de 5,2% en moyenne entre 1996 et 2003, supérieur au taux de croissance démographique qui se situe autour de 3% (Banque Mondiale, 2005)⁸⁵. Il a dépassé les 9% par an depuis 2001 sous l'effet des investissements dans le domaine pétrolier et de leurs retombées. En 2004,

⁸⁴ Source : DSP 10^{ème} FED

⁸⁵ Le taux de croissance démographique du Tchad pour les années récentes varie entre 2,3 et 4,5 % selon les sources.

cette croissance a atteint même le niveau record de 30% du fait du démarrage de l'exportation du brut. Cette croissance a ralenti, en s'inscrivant en moyenne à 5% en 2005-2006 du fait de la baisse de la production pétrolière et des difficultés de la filière cotonnière. Suite aux effets néfastes de la guerre, le PIB/habitant risque de baisser en 2007-2008 pour la première fois dans la période évaluée (voir Annexe 3, matrice d'évaluation, CJ 5.2, I.5.2.1, Figure 1).

La construction de l'oléoduc Tchad-Cameroun a pris fin avec un an d'avance sur le calendrier prévu. La production de pétrole a démarré en juillet 2003, et le Tchad a commencé à en tirer des revenus à la fin du mois de novembre 2003. Après un pic de 200 000 barils en 2004, la production pétrolière a baissé rapidement à environ 150 000 barils par jour en raison de venues d'eau plus élevées que prévues. En revanche, les recettes de l'Etat tirées de la vente du pétrole ont été plus importantes qu'escomptées en 2006 et 2007 du fait de la très bonne tenue des cours internationaux.

L'inflation, mesurée par la variation de l'indice des prix à la consommation, est restée ces dernières années à un niveau modéré. En effet, l'indice de prix à la consommation s'est établi à 8,1% en moyenne annuelle en 2006, contre 7,9% en 2005 à cause du maintien de la tendance haussière des prix des denrées alimentaires et, ce malgré les bonnes perspectives de la campagne agricole 2006/2007. Ce taux reste élevé par rapport au taux d'inflation moyen des Etats de l'Afrique centrale (3,1% en 2006).

Le montant des recettes propres qui étaient de 304 milliards en 2005, a atteint le montant de 566 milliards de FCFA au 31 décembre 2006, en progression de 86 % sur un an.

Ces ressources ont principalement été affectées à la réduction de la pauvreté qui a bénéficié de 172 milliards en 2006. Malgré la très grave situation dans l'Est du pays, le poste *sécurité* a été contenu à 70 milliards. L'Etat a par ailleurs consacré 62 milliards pour apurer les avances de la Banque Centrale. Il a également remboursé 52 milliards d'arriérés internes. L'Etat s'est aussi mis à jour de ses échéances de dettes extérieures, a résolu tous ses problèmes d'arriérés de salaires. Malgré ces efforts, en 2006 l'Etat est parvenu à dégager un excédent budgétaire d'une vingtaine de milliards pour la première fois de son histoire.

Au cours de la période 1996-2006, le Gouvernement n'a pas toujours tenu tous ses engagements vis-à-vis des bailleurs de fonds. *Suite à la suspension des programmes de la Banque mondiale résultant de la modification par le gouvernement tchadien de la loi 001 portant sur la gestion des revenus pétroliers, dans un contexte de dégradation de la gestion des finances publiques, le FMI n'a pas pu conclure la première revue de son programme. Le Programme d'Appui Budgétaire a donc été suspendu.*

I 5.2.2 : Progrès vers le Point d'Achèvement de l'Initiative envers les Pays Pauvres Très Endettés (PAIPTE)	<i>Impact</i>	<i>Analyse documentaire</i>	<i>Impact</i>
--	---------------	-----------------------------	---------------

Le Tchad a atteint le point de décision de l'initiative PPTTE en mai 2001. En février 2005, le FMI avait approuvé l'octroi au Tchad d'une Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC), pour un montant d'USD 38 millions. La 1ère revue de la FRPC n'ayant pas été validée par le FMI fin 2005, le programme a été suspendu. Des discussions sont toutefois en cours afin d'envisager une reprise du programme d'ici à la fin 2007.⁸⁶

⁸⁶ Source : Rapport Banque de France 2006

CJ 5.3 : Impact sur les services sociaux et les autres priorités de la SNRP	<i>Impact</i>	<i>Analyse documentaire</i>	
Plus des deux tiers du budget de l'Etat sont dorénavant affectés aux secteurs prioritaires (éducation, santé, action sociale, travaux publics, agriculture, élevage, environnement/eau et aménagement du territoire).			
I 5.3.1 : Prise en compte des priorités de la SNRP dans la préparation du budget de l'Etat	<i>Impact</i>	<i>Analyse documentaire</i>	
<p><u>Source</u> : extraits et adaptations du Rapport du FMI No. 07/ 282, Juillet 2007.</p> <p><i>Notons enfin la restructuration fondamentale des dépenses publiques. La part relative des neuf secteurs économiques et sociaux prioritaires (éducation, santé, action sociale, travaux publics, agriculture, élevage, environnement/eau et aménagement du territoire) est passée de 32% des dépenses totales (exécutées) à 66% en 2004. C'est également 66% des allocations prévues dans le budget 2005 qui sont affectées aux secteurs prioritaires.</i></p>			

I 5.3.2 : Evolution des dépenses des Ministères de la Santé et de l'Education	<i>Efficacité, impact</i>	<i>Analyse documentaire</i>	
--	---------------------------	-----------------------------	--

TABLEAU 55 : OBJECTIFS DE DEPENSES D'EDUCATION ET DE SANTE

Indicateurs	Année de référence	Ratios initiaux	Objectifs 2006
Part des dépenses d'éducation dans le budget de fonctionnement	2001	13,1%	20%
Part des dépenses de la santé dans le budget de fonctionnement	2001	14,8%	20%

Source : Rapport du FMI No. 07/ 282

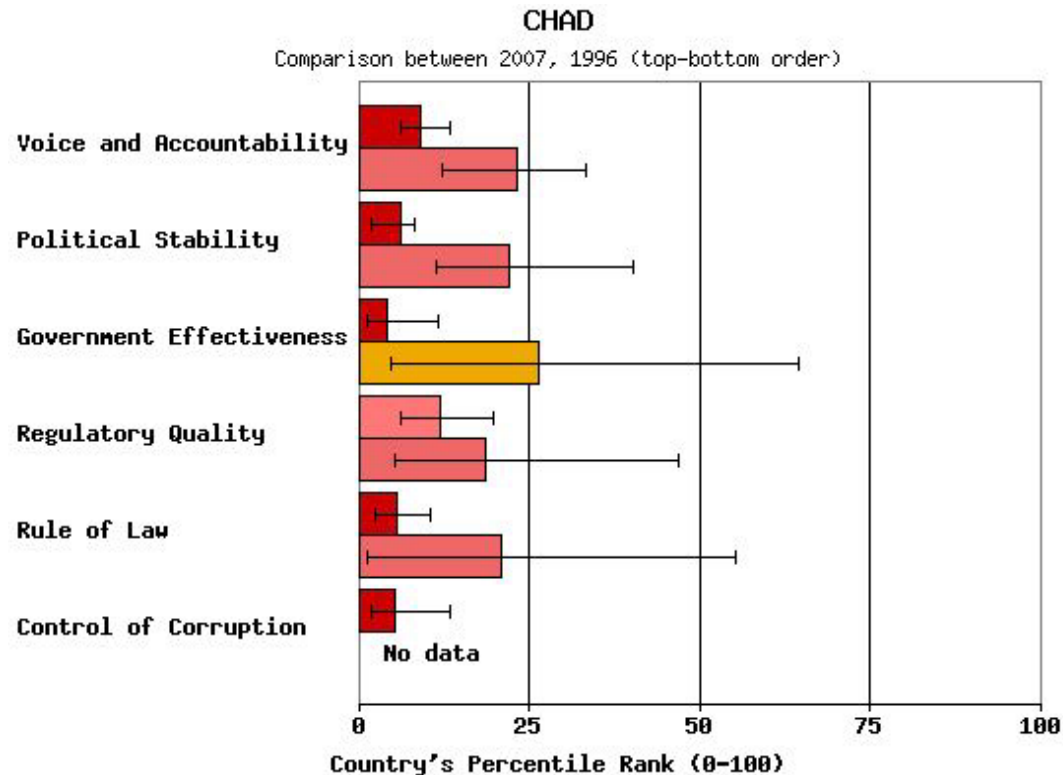
TABLEAU 56 : EVOLUTION DES BUDGETS DE SANTE ET EDUCATION

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
11-OPERATIONS DE L'ADMINISTRATION CENTRALE									
<i>en milliards de francs cfa</i>									
Total des dépenses	130	152	161	154	179	206	220	282	337
	130	151	160	153	178	205	220	281	337
	300	800	600	800	800	900	300	900	300
12-BUDGET DE FONCTIONNEMENT									
<i>en millions de francs cfa</i>									
GROUPES DE MINISTERES									
Education Nationale	9 988	10 549	11 575			3 841	19 955		25 425
Santé, Fonc. Publique	2 980	3 461	4 948			4 352	8 695		13 983
Education Nationale %	7,7	6,9	7,2	0,0	0,0	1,9	9,1	0,0	7,5
Santé, Fonc. Publique %	2,3	2,3	3,1	0,0	0,0	2,1	3,9	0,0	4,1

Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
Efficacité, impact, durabilité + Priorité transversale		
QE 6 : Dans quelle mesure les interventions de la CE ont-elles contribué à la diffusion de la bonne gouvernance ?		
<p>Justification : La paix, la sécurité et une bonne gouvernance sont trois exigences clés pour assurer le développement durable (pilier n°1 de la Stratégie pour l'Afrique).</p> <p>La CE intervient en soutien à la BG. La question vise à évaluer l'efficacité, l'impact et la durabilité de ses interventions dans ce domaine. En outre, la bonne gouvernance est une priorité transversale.</p> <p>La bonne gouvernance a trait à la morale sociale, à l'honnêteté dans les comportements. Elle englobe l'absence de corruption, la justice, les droits de l'homme, la place de la femme, etc. Dans chacun des domaines de la bonne gouvernance sur lesquels la CE s'est engagée, quels ont été les résultats mesurables obtenus ?</p> <p>Les domaines sont : Elections ; Décentralisation ; Initiatives locales ; Justice ; Plates formes représentatives de la société civile ; Finances publiques (voir QE5); Usage des fonds de la CE, globalement et pour chaque secteur clé (transversal).</p> <p>La bonne gouvernance est l'un des moteurs et un préalable du développement. Dans la stratégie de coopération, ce thème est considéré comme un élément transversal de certaines activités dans le cadre des programmes, et de l'appui aux Acteurs Non-Etatiques (ANE). Un manque de progression dans ce domaine pourrait mettre en cause la réussite de la stratégie de coopération. Il est donc important de pouvoir évaluer dans quelle mesure la CE a pu influencer l'évolution de la gouvernance. La gouvernance financière est traitée à la question 5 et n'est donc pas abordée ici.</p>		
<p>Définition et champ couvert par la bonne gouvernance</p> <p>La bonne gouvernance est un principe général applicable à toute activité humaine, dont l'introduction en Français provient sans doute de la traduction de l'anglais « good governance » apparue dans les documents des Nations Unies dans les années 80, à moins qu'elle ne soit un retour nostalgique à l'art de « bien gouverner » théorisé par les Grecs et les Latins. L'expression dotée de majuscules a été utilisée tout au long de la période 1996-2008, dans les divers documents relatant l'aide au développement, englobant tour à tour des contenus variables. La CE ne dispose pas d'une nomenclature fixe de ses interventions, permettant de classer une fois pour toutes les activités entrant dans la catégorie plus large de la Bonne Gouvernance, et qui ne varierait pas d'une année à l'autre ni d'un document à l'autre. Ainsi il est donc impossible, par exemple, de présenter un tableau récapitulatif de l'évolution des fonds alloués à la Bonne Gouvernance. On observe néanmoins que ce thème occupe une place de plus en plus importante dans l'aide au développement attribuée par la CE au Tchad. La bonne gouvernance a d'abord été un simple thème transversal (8^e FED), puis un programme (PABG) (9^e FED), puis le premier secteur de concentration du 10^e FED. Par souci de simplification, la présente évaluation inclut dans la rubrique Bonne Gouvernance l'ensemble le plus large des interventions de la CE au Tchad non classées par ailleurs dans des secteurs techniques bien définis. Le domaine étant particulièrement vaste, il est préférable de le définir par la somme des composants que l'on choisit de classer sous cette rubrique et d'éviter d'aborder le thème dans sa globalité, ce qui ne permettrait que des propos généraux et sans portée concrète.</p>		

Le graphique ci-dessous illustre la perception de l'évolution de la qualité de la gouvernance au Tchad entre 1996 et 2007. Il fait état d'une forte dégradation de tous les indicateurs, et les graphes détaillés année par année (non reproduits ici) traduisent tous ce déclin.

FIGURE 8: EVOLUTION DE LA PERCEPTION DE LA BONNE GOUVERNANCE ENTRE 1996 ET 2007



1. *Voice and Accountability (VA)* – measuring perceptions of the extent to which a country's citizens are able to participate in selecting their government, as well as freedom of expression, freedom of association, and a free media.
2. *Political Stability and Absence of Violence (PV)* – measuring perceptions of the likelihood that the government will be destabilized or overthrown by unconstitutional or violent means, including politically-motivated violence and terrorism.
3. *Government Effectiveness (GE)* – measuring perceptions of the quality of public services, the quality of the civil service and the degree of its independence from political pressures, the quality of policy formulation and implementation, and the credibility of the government's commitment to such policies.
4. *Regulatory Quality (RQ)* – measuring perceptions of the ability of the government to formulate and implement sound policies and regulations that permit and promote private sector development.
5. *Rule of Law (RL)* – measuring perceptions of the extent to which agents have confidence in and abide by the rules of society, and in particular the quality of contract enforcement, property rights, the police, and the courts, as well as the likelihood of crime and violence.
6. *Control of Corruption (CC)* – measuring perceptions of the extent to which public power is exercised for private gain, including both petty and grand forms of corruption, as well as "capture" of the state by elites and private interests.

Source: Kaufmann D., A. Kraay, and M. Mastruzzi 2008: Governance Matters VII: Governance Indicators for 1996-2007

Note: The governance indicators presented here aggregate the views on the quality of governance provided by a large number of enterprise, citizen and expert survey respondents in industrial and developing countries. These data are gathered from a number of survey institutes, think tanks, non-governmental organizations, and international organizations. The aggregate indicators do not reflect the official views of the World Bank, its Executive Directors, or the countries they represent. The WGI are not used by the World Bank Group to allocate resources or for any other official purpose.

Politique et engagements du Gouvernement

Le Gouvernement a tout d'abord établi une Stratégie Nationale de la Bonne Gouvernance, document jamais mis en application mais dont les conclusions ont été reprises dans la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (SNRP), que le Gouvernement s'est engagé à mettre en application. Cette SNRP n'a pas été vraiment appropriée par le Gouvernement ni par l'ensemble des partenaires du développement et en 2008 une SNRP2 plus consensuelle, mieux focalisée et plus concentrée dans le temps (2008-2011) lui a été substituée. Si la SNRP2 est effectivement mise en œuvre, des progrès notoires devraient être engrangés dans les 3 prochaines années dans les domaines suivants généralement classés sous l'Axe I : « Promouvoir la bonne gouvernance pour favoriser la cohésion sociale et l'efficacité des politiques »

I.1 Consolider la gouvernance politique

Renforcement des institutions démocratiques

Résolution des conflits

Renforcement des forces de défense et de sécurité

I.2 Accélérer la réforme de la justice

Renforcement des services extérieurs

Amélioration de l'administration judiciaire

Reforme législative et judiciaire

Amélioration des affaires judiciaires et des grâces

Réforme du système pénitentiaire.

I.3 Améliorer la gouvernance administrative

Reforme administrative

Amélioration du cadre de développement stratégique

Amélioration du dialogue social

Amélioration de la protection sociale

Système d'information et de gestion du marché de travail

Décentralisation

I.4 Renforcer la gouvernance économique

Mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Réduction de la pauvreté

Lutte contre la corruption et promotion de la transparence

Programme Modernisation des finances publiques (PAMFIP)

A chacune de ces lignes correspond un programme du Gouvernement avec un budget associé.

Stratégie de la CE

Au cours de la période étudiée, la CE a accordé une place importante à la bonne gouvernance, même si elle l'a considérée surtout comme un thème transversal et n'en n'a fait un secteur de concentration qu'à partir du 10^e FED. La bonne gouvernance a été utilisée pour assurer un meilleur entretien des infrastructures par les

collectivités locales, pour atteindre les objectifs relatifs au *genre* dans les projets, dans le cadre de l'appui à la société civile (PASILD), notamment. Le passage du 8^e au 9^e FED a marqué un tournant : le DSP 9^e FED a beaucoup insisté sur l'importance de la bonne gouvernance à tous les niveaux de l'Etat, et augmenté fortement les allocations financières de la CE en appui au Gouvernement, à travers la mise en œuvre d'un important programme conjoint UE-PNUD. Le Programme comprenait cinq composantes: la réforme du système judiciaire - la modernisation de l'Etat Civil -l'appui au processus de décentralisation - le développement local (poursuite du PASILD) - et l'appui aux plates formes de la Société Civile.

L'appui à la bonne gouvernance financière de l'Etat était par ailleurs également considéré successivement à travers le programme d'appui budgétaire, puis le Programme d'Appui à la Modernisation des Finances Publiques (PAMFIP) (voir rubrique macroéconomie).

Enfin, via les projets successifs d'appui à l'Ordonnateur National, l'UE apportait une assistance technique importante dans le but de favoriser la bonne gestion locale des fonds d'aide de l'UE.

Le détail des projets est donné à l'annexe 2.5.

Le principal programme d'appui à la bonne gouvernance au Tchad, à savoir le programme conjoint UE-PNUD, s'il a donné quelques résultats non négligeables, notamment en matière d'appui à la réforme de la justice⁸⁷, a cependant rencontré des difficultés diverses (en particulier, la composante d'appui au processus de décentralisation n'a pas pu être mise en place car la CE a posé comme condition préliminaire le respect par le gouvernement de ses engagements en matière de tenue d'élections locales démocratiques).

Plus généralement, les réalisations effectives en matière d'appui à la bonne gouvernance ont été très limitées. Cela a conduit la CE à renforcer cette composante primordiale et à en faire le premier secteur de concentration du 10^e FED.

Réponse : Les interventions de la CE ont contribué à sensibiliser l'ensemble des partenaires sur l'importance de la bonne gouvernance. En revanche les programmes mis en œuvre au titre de la bonne gouvernance par la CE n'ont produit que des résultats marginaux en matière de diffusion effective de la bonne gouvernance. En particulier, le Programme d'Appui à la bonne Gouvernance (PABG) n'a pas produit les résultats escomptés, car il était plus l'addition de composantes qu'un vrai programme complet, et en outre la gestion déléguée au PNUD a soulevé des problèmes. Néanmoins, dans ce domaine, la CE ne peut agir seule, et la mobilisation du gouvernement n'a pas été suffisante sur ces questions.

D'autre part en 2007 la CE a tenté de mettre en place un observatoire de la bonne gouvernance au Tchad, mais sans résultat à ce jour, les moyens à déployer à cet effet n'ayant pas été programmés et la pré-étude lancée sur cette question à partir de fonds pris sur le programme PABG dont la gestion avait été déléguée au PNUD, sans approbation formelle du PNUD, n'ayant été approuvée ni par le PNUD ni par la DCE.

Au cours de la période étudiée, il n'y a pas eu de progrès significatifs quant aux droits de l'homme au Tchad.

La période du 10^e FED devrait être propice à de véritables avancées en matière de bonne gouvernance, la CE ayant fait de celle-ci son premier secteur de concentration. La CE a tiré les leçons du manque de succès des interventions BG des FED précédents, et les conditions sont réunies pour que la mise en œuvre du 10^e FED permette des progrès plus substantiels dans ce domaine au cours des cinq prochaines années.

⁸⁷ Amélioration des textes juridiques : le projet a, entre autres, publié un recueil législatif : lois et règlements du Tchad ; renforcement du CEFOD ; les capacités des magistrats et greffiers des cours d'appel, tribunaux d'instance et justices de paix ont été renforcées par une série d'actions de formation et de perfectionnement ; il y a eu la création de l'UDJ et sa mise en fonctionnement opérationnel; il y eu renforcement des cours d'appel d'Abéché et de Moundou, etc.

<p>CJ 6.1 : Progression du processus de démocratisation et appréciation du rôle de la CE dans cette évolution, en particulier sa capacité à avoir un impact sur le phénomène de corruption</p>	<p><i>Impact</i></p>	<p><i>Analyse des documents des programmes/projets spécifiques (8ACP CD31, 9ACP CD 03) et lecture transversale des autres programmes/projets retenus par l'évaluation, sous l'angle de la bonne gouvernance.</i></p> <p><i>Entretiens</i></p>	<p><i>EAMR 2007, 2008</i> <i>DSP 8^e, 9^e et 10^e FED</i> <i>Documentation autres bailleurs impliqués : France (Justice et Etat de droit)</i> <i>Groupe de pilotage</i> <i>Conseiller DCE</i> <i>Ordonnateur national, ministre du Plan, du Développement et de la Coopération</i> <i>PNUD N'Djamena</i> <i>Ministère de la Décentralisation</i></p>
<p>La mise en œuvre de la SNRP dans le domaine de la bonne gouvernance a permis des avancées en ce qui concerne la réforme des administrations publiques, la lutte contre la corruption, l'amélioration de l'environnement juridique, la sécurité des personnes et des biens.</p> <p>Néanmoins, alors qu'en 2005 l'ONG Transparency International (TI) avait classé le Tchad au 159^e rang sur 159 pays étudiés, le rapport de 2007 ne classe plus le Tchad en dernière position, mais le relègue à la 172^e (ex aequo avec le Soudan) position sur 180 pays concernés. L'ajout de 21 nouveaux pays sur la liste fait reculer le Tchad de 13 places. Le Tchad (ex aequo avec le Soudan) reste toujours le pays africain où l'indice de perception de la corruption (IPC) est le plus élevé après seulement la Somalie classée en dernière position.</p> <p><u>Source</u> : EAMR 2008</p> <p><i>A l'issue de plus de huit mois de négociations menées sous l'égide de l'Union Européenne et de la Commission européenne en particulier, un processus de dialogue politique entre partis politiques de la majorité présidentielle et partis politiques de l'opposition républicaine a abouti à la signature, le 13 août 2007, d'un Accord Politique en vue du Renforcement du Processus Démocratique au Tchad. Les membres du Comité de Suivi et d'Appui sont parvenus à s'accorder sur un chronogramme d'exécution qui prévoit l'organisation d'un recensement démographique (2008) en préalable au recensement électoral (premier trimestre 2009), et à la tenue d'élections législatives transparentes. La CE cofinance le recensement démographique (ligne budgétaire ISF-RMM) à hauteur de 5 M€ (44% du coût de l'action). Une dynamique positive s'est ainsi enclenchée avec l'appui du Gouvernement, des membres de la communauté internationale représentés au Tchad et des partenaires au développement.</i></p> <p>La CE, à travers l'Instrument de Stabilité (Ligne Budgétaire ISF RMM), participe aux opérations des Nations Unies pour le maintien de la paix au Tchad (convention de contribution de 10 M€ signée avec la MINURCAT en 2007).</p> <p>La mise en place de systèmes de gestion économique et financière solide au sein des institutions financières, pour partie financée par la CE, devrait rendre la corruption plus difficile. Le retour à un état de paix et de stabilité sociale devrait aussi faciliter la réduction de la corruption, qui tend à se généraliser en temps de guerre ou en période de troubles.</p>			

I 6.1.1 : Mise en place d'une législation et des organes de la bonne gouvernance (par ex. : pour le fonctionnement du Parlement, pour la mise en œuvre de la Décentralisation etc.)		Analyse documentaire	Conseiller DCE
<p>Mise en œuvre de la SNRP dans le domaine de la gouvernance (Source : extraits et adaptations du Rapport du FMI No. 07/ 282)</p> <p><i>En ce qui concerne la <u>réforme des administrations publiques</u> :</i></p> <p>a) <i>Neuf ministères pilotes (Education Nationale, Santé Publique, Action Sociale et famille, Enseignement Supérieur, Agriculture, Elevage, Justice, Plan et Finances) ont fait l'objet d'un audit organisationnel et institutionnel. Un plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations a été adopté par le Gouvernement.</i></p> <p>b) <i>Une refonte des statuts particuliers de tous les corps de l'Etat a été entreprise.</i></p> <p><i>S'agissant de la <u>lutte contre la corruption</u>, le Ministère chargé de Contrôle d'Etat et de la moralisation a entrepris les activités de moralisation pour renforcer la discipline et créer un nouveau climat de transparence et d'intégrité dans tous les domaines de la gestion publique :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Confection des spots de sensibilisation, conscientisation à la morale publique étude de la lutte contre la corruption, (diffusés à la RNT et Télévision Nationale Tchadienne).</i> • <i>Enquête Nationale de la perception de la corruption en cours (ensemble du Territoire).</i> • <i>Plusieurs rencontres avec les responsables des différents départements ministériels pour les amener à adhérer à la stratégie de lutte contre la corruption et le respect de l'éthique et de la Déontologie.</i> • <i>Elaboration d'un projet de Loi sur l'enrichissement illicite (en cours).</i> • <i>Enfin le Collège de Contrôle et de Surveillance des Revenus Pétroliers a produit un rapport sur la gestion 2004 de ces revenus par les structures faisant partie des secteurs prioritaires.</i> <p><i>En matière d'<u>amélioration de l'environnement juridique</u> :</i></p> <p>a) <i>Depuis la tenue des Etats Généraux de la Justice en 2003, des progrès ont été réalisés en 2004 et 2005 dans la mise en œuvre du Plan d'action de la justice et des recommandations des Etats Généraux., notamment :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>La nomination du Président et des membres du comité de suivi des Recommandations des Etats Généraux de la Justice par arrêté de 2004,</i> • <i>L'approbation du Programme de Réforme de la justice par décret de 2005 • La création des Justices de Paix justices de Paix dans certains départements, sous-préfectures et Arrondissements de N'Djamena ;</i> • <i>L'élaboration d'un projet de Loi révisant et complétant certaines dispositions du Code Pénal en faveur des enfants ;</i> • <i>la formation de 5 formateurs dont 2 juges et 3en Administration Pénitentiaire ;</i> <p>b) <i>La mesure la plus importante est la création de tribunaux de commerce dans tous les chefs lieu des régions en plus de N'Ndjamena. Le but est de faciliter le règlement des conflits liés à des transactions commerciales et de rassurer le secteur privé sur les critères juridiques et professionnels qui inspireront les</i></p>			

décisions des juges.

- c) *C'est dans cet esprit que le Gouvernement a nommé par décret les juges et greffiers du tribunal de commerce de N'Djamena au cours du premier trimestre de 2005. Ceux de Bongor, Abéché, Moundou et Sarh ont été nommés en août 2005.*
- d) *En outre la revue des dépenses du secteur de la justice effectuée en 2004 a identifié un certain nombre de problèmes de capacité d'absorption qui ont affecté l'utilisation des ressources affectées au ministère de la Justice.*
- e) *Il est prévu par ailleurs :*
 - *la construction de 2 cours d'Appel dans 2 Grandes villes (Moundou et Abéché) ;*
 - *la formation des Magistrats et des Greffiers ;*
 - *le renforcement de capacité du Personnel Judiciaire*

Quant à la sécurité des personnes et des biens :

- a) *Un projet de Loi sur la transhumance et le nomadisme a été élaborée par conjointement par la Médiature et le Ministère de l'Administration du Territoire pour remplacer la loi n°4 de 1959 devenue obsolète. Si elle est adoptée, cette loi servira de code de conduite pour la médiation des conflits entre agriculteurs et éleveurs qui se sont amplifiés au cours des dernières années.*
- b) *Par une meilleure organisation de la circulation du bétail, l'application de la nouvelle loi devrait contribuer à rétablir la paix sociale dans les zones rurales concernées.*
- c) *Un ministère chargé de la Sécurité Publique et de l'Immigration a été créé. Le programme de ramassage des armes de guerre entre les mains des civils est en cours d'exécution. Le nouveau ministère a décidé de suspendre l'achat et la vente d'armes de poing.*
- d) *Quelques actions de déminage ont été réalisées dans la partie septentrionale du pays, mais les contraintes financières ont ralenti la mise en œuvre du Plan Stratégique National de Lutte contre les Mines et les Engins Non Explosés.*
- e) *L'organisation en avril 2005 des états généraux des Armées est considérée comme une avancée significative vers la réalisation de l'un des principaux objectifs de la SNRP et de la SNBG. Les recommandations adoptées au cours de ce Forum devaient encourager le gouvernement à promouvoir les réformes nécessaires pour dynamiser et professionnaliser l'Armée et restaurer sa crédibilité aux yeux de la population. Il s'agirait notamment : (i) de réorganiser les différents corps de l'Armée et de mieux maîtriser les effectifs, qui ne devraient pas dépasser 30.000 hommes à l'horizon 2007, (ii) d'améliorer la programmation des avancements et des salaires, et de fixer le montant des indemnités à verser en cas de démobilisation. Un comité de suivi de la mise en œuvre de ces recommandations a été constitué.*

EAMR 2008, p1 : *A l'issue de plus de huit mois de négociations menées sous l'égide de l'Union Européenne et de la Commission européenne en particulier, un processus de dialogue politique entre partis politiques de la majorité présidentielle et partis politiques de l'opposition républicaine a abouti à la signature, le 13 août 2007, d'un Accord Politique en vue du Renforcement du Processus Démocratique au Tchad. Afin de garantir la mise en œuvre de l'Accord Politique, un Comité de Suivi et d'Appui a été institué. Le Président de la République Idriss Déby Itno qui s'est porté garant de l'application de cet Accord a adopté, le 31 août 2007, le décret n° 643/PR/2007 portant désignation des membres de ce Comité. Les membres du Comité de Suivi et d'Appui sont parvenus à s'accorder sur un chronogramme d'exécution qui prévoit l'organisation d'un recensement démographique (2008) en préalable au recensement électoral (premier trimestre 2009), et à la tenue d'élections législatives transparentes. Une dynamique positive s'est depuis enclenchée avec l'appui du Gouvernement, des membres de la communauté internationale représentés au Tchad et des partenaires au développement.*

EAMR 2008, p4 : *Appui au Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération – ACTION (9 ACP CD 012): Pour l'année 2008, il est prévu de réaliser un seul engagement spécifique, soit le 2^e DP de croisière (800.000 EUR).*

EAMR 2008, p6: Facilité de Coopération Technique – TCF II (9 ACP CD 22) : *La Section Bonne Gouvernance – Economie prévoit cinq contrats cadres:*

- *Mission d'identification de projets d'appui au commerce dans le cadre du 10^e FED. Il s'agit d'un secteur d'intervention inédit pour le FED au Tchad. Cette mission, qui s'inscrit dans le contexte de la négociation sur les APE, sera lancée dans les premiers mois de l'année 2008.*
- *Assistance technique à la Coordination Nationale d'Appui au Déploiement de la Force Internationale (CONAFIT) et d'évaluation conjuguée à l'identification du programme d'accompagnement à la stabilisation à l'est du Tchad;*
- *Identification du programme d'appui à la réforme de la justice sous le 10^e FED;*
- *Identification du programme d'appui à la réforme du secteur de la sécurité sous le 10^e FED;*
- *Assistance technique à l'Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et de la Démographie (INSEED) et le suivi conjuguée à l'Evaluation de l'opération de recensement dont ce dernier à la charge.*

EAMR 2008, p7: *Mission des Nations Unies au Tchad et en Centrafrique – MINURCAT (ISF RRM 2007/147-346) : Pour appuyer le déploiement d'un corps de police tchadienne placé sous la supervision des Nations Unies en conformité avec la Résolution 1778 (2007), la Commission européenne a mobilisé sous l'Instrument de Stabilité puis contractualisé avec le Département des Opérations de Maintien de la Paix des Nations Unies une somme de 10 M EUR. La Bonne Gouvernance constitue l'un des secteurs de concentration du 10^e FED. Certaines de ses orientations constituent un débouché et une stratégie de sortie naturels à la MINURCAT. A cet égard, le 2^e semestre 2007 a été employé à planifier des programmes d'appui à la réforme de la justice et à la réforme du secteur de la sécurité. Des missions d'évaluation sont attendues au cours du 1er semestre 2008.*

DSP 10^e FED : *En 2002 une Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance (SNBG) a été adoptée sans connaître de véritable mise en œuvre.*

DSP 10^e FED : *Un Programme de la Réforme de la Justice sur 10 ans a été adopté par le gouvernement tchadien en 2005. Le coût global de cette réforme a été évalué à 26 M€. La mise en œuvre reste tributaire de financements.*

EAMR 2008, p 7 : *Programme conjoint PNUD-UE d'Appui à la Bonne Gouvernance (9 ACP CD 03): La mise en œuvre de ce programme s'est poursuivie jusqu'au 31 décembre 2007 sans que les faiblesses identifiées par l'évaluation de mai 2007 n'aient été corrigées. La Délégation de la Commission européenne et l'Ordonnateur National du FED ont débouté une demande d'avenant visant à prolonger la durée de mise en œuvre. L'Ordonnateur National du FED a commandité un audit sur la Composante d'Appui aux Acteurs Non Etatiques, qui a mis en évidence des insuffisances au niveau du système de contrôle interne et de la maîtrise des dépenses de fonctionnement (...). Un audit final prévu pour le premier semestre 2008 visera à chiffrer les défaillances de gestion signalées par l'évaluation, et pourrait conduire à une procédure de recouvrement des fonds dépensés injustement ou en violation des procédures. Sans attendre les résultats de cet exercice et tirant les conclusions d'un taux extrêmement faible d'absorption, la Délégation de la Commission européenne et l'Ordonnateur National du FED ont procédé au dégageement de 3 M d'euro qui n'avaient pas été encore engagés sous le programme.*

Les évènements récents au Tchad (Janvier - Février 2008 : tentative de coup d'Etat, disparition ou mise en résidence surveillée d'opposants au régime) tendent à démontrer que le processus de démocratisation n'a pas progressé malgré l'influence de la CE et plus généralement de la Communauté internationale.

La capacité de la CE à avoir un impact sur la corruption est faible car le phénomène est généralisé et c'est avant tout la volonté politique du Gouvernement Tchadien qui peut en venir à bout, par des sanctions exemplaires en cas de délit avéré. En revanche, de façon indirecte, les programmes d'appui à la bonne gouvernance financés par la CE contribuent à sensibiliser la population sur le phénomène. D'autre part, la mise en place de systèmes de gestion économique et financière solide au sein des institutions financières, pour partie financée par la CE, devrait rendre la corruption plus difficile. Le retour à un état de paix et de stabilité sociale devrait aussi faciliter la réduction de la corruption, qui tend à se généraliser en temps de guerre ou en période de troubles.

I 6.1.2 : Elections démocratiques et transparentes		<i>Analyse documentaire</i>	<i>Conseiller DCE EAMR 2007, 2008</i>
<p>Les élections prévues ont a de nombreuses reprises été reportées par le Gouvernement tchadien, ce qui a donné lieu à des réactions de la part de la CE, qui a notamment suspendu son soutien prévu au processus de décentralisation (une des composantes du PABG, non exécutée). En effet, la décentralisation ne peut être effectivement lancée qu'après qu'aient eu lieu des élections municipales, le processus de décentralisation devant nécessairement impliquer les élus locaux.</p> <p>Depuis peu (cf. ci-dessous) la situation a évolué :</p> <p>EAMR 2008, p1 : <i>A l'issue de plus de huit mois de négociations menées sous l'égide de l'Union Européenne et de la Commission européenne en particulier, un processus de dialogue politique entre partis politiques de la majorité présidentielle et partis politiques de l'opposition républicaine a abouti à la signature, le 13 août 2007, d'un Accord Politique en vue du Renforcement du Processus Démocratique au Tchad. Afin de garantir la mise en œuvre de l'Accord Politique, un Comité de Suivi et d'Appui a été institué. Le Président de la République Idriss Déby Itno qui s'est porté garant de l'application de cet Accord a adopté, le 31 août 2007, le décret n° 643/PR/2007 portant désignation des membres de ce Comité. Les membres du Comité de Suivi et d'Appui sont parvenus à s'accorder sur un chronogramme d'exécution qui prévoit l'organisation d'un recensement démographique (2008) en préalable au recensement électoral (premier trimestre 2009), et à la tenue d'élections législatives transparentes. Une dynamique positive s'est depuis enclenchée avec l'appui du Gouvernement, des membres de la communauté internationale représentés au Tchad et des partenaires au développement.</i></p> <p>La CE joue un rôle majeur dans la préparation des futures élections, dans la mesure où elle cofinance (sur la ligne budgétaire ISF-RRM) le recensement préalable à ces élections :</p> <p>EAMR 2008, p 7 : <i>Réalisation des travaux de Cartographie et de Dénombrement du 2e Recensement Général de la Population et de l'Habitat (ISF RRM 2007/147-396): la Commission européenne s'est engagée à appuyer la mise en œuvre du recensement à hauteur de 5 M EUR. A ce titre, une convention de contribution a été signée le 18 décembre 2007 pour une durée de 12 mois à compter du 1er janvier 2008. La contribution de la Commission européenne représente 44,14 % du coût total de l'action (qui sera menée entre autre en collaboration avec le FNUAP) et est financée sur l'Instrument de Stabilité. Outre cet appui financier, la DCE a préparé au cours du 2^e semestre 2007 la mobilisation d'une équipe d'experts démographes pour accompagner la planification puis la mise en œuvre du recensement.</i></p> <p>EAMR 2008, p4 : <i>Programme d'Appui au Processus Electoral (9 ACP CD 17): Les engagements individuels prévus pour la mise en œuvre du PARSET sont les suivants:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Renforcement des partis politiques, à réaliser en 2008 (500.000 EUR);</i> • <i>Appel à propositions ONG pour un appui aux media et à la communication, prévu en 2008 (500.000 EUR);</i> • <i>Observation des élections, prévu en 2009 (500.000 EUR);</i> • <i>Programme d'Appui à la refonte du fichier électoral, prévu en 2009 (2 M EUR).</i> <p>EAMR 2008, p8 : <i>Programme d'Appui au Processus Electoral (9 ACP CD 17): La mise en œuvre de la Convention afférant au PARSET d'un montant total de 5 M EUR (signée le 12 mai 2007) a été initialement suspendue compte tenu du report des élections législatives de 2007. Depuis la signature de l'Accord Politique en vue du Renforcement du Processus Démocratique par la quasi-totalité des partis de la majorité présidentielle et de l'opposition républicaine le 13 août, le programme PARSET est mis en œuvre dans le cadre de l'appui à l'exécution de l'Accord. Un premier DP a été signé afin d'appuyer la création de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), le renforcement des capacités des partis politiques et le découpage administratif des 25 départements, qui est un préalable au lancement du recensement. L'essentiel des sous-programmes identifiés (appui au recensement électoral et mise en place d'un fichier électoral ; observation électorale nationale; éducation civique et programme d'appui aux secteurs des médias au Tchad etc.) connaîtra une mise en œuvre en 2008.</i></p>			

EAMR 2007 : Dans le domaine d'appui à la réforme du **cadre électoral** une étroite collaboration notamment entre la DCE et les Etats Membres a été poursuivie lors du 1^{er} semestre 2007. De nombreuses réunions ont été initiées par la DCE pour faciliter le dialogue entre les partis politiques tchadiens en vue d'une recherche d'un compromis sur la réforme du système électoral.

La convention de Financement par rapport au Programme d'Appui à la Réforme du Système Electoral – **PARSET** (9ACPCD17) a pu être signée en mai 2007. La mise en œuvre de ce programme dépend de la poursuite du dialogue politique en cours entre les partis politiques en vue de dégager des réformes du cadre électoral.

I 6.1.3 Evolution des principaux indicateurs clés du secteur de la justice (effectifs, textes diffusés, infrastructures, jugements prononcés)

Analyse documentaire

Ministère de la Justice

La sécurité juridique pâtit de la même distorsion entre la théorie et la pratique. Le citoyen tchadien a le sentiment que la justice n'est ni indépendante ni objective. La faible capacité du système judiciaire combinée avec des pesanteurs socioculturelles est un obstacle majeur à l'établissement d'un véritable Etat de droit. On ne compte qu'une centaine d'avocats dans le pays et le manque de ressources humaines dans le secteur de la Justice est encore aggravé par le problème général d'insuffisance de moyens matériels de travail qui prévaut au sein de l'administration publique.

Celle-ci est peu efficace et caractérisée par l'inadéquation entre les nominations et les exigences de qualifications des postes. Il n'y a d'ailleurs pas de compétition objective pour l'accès à la fonction publique. Le peu de moyens matériels dont disposent les services publics vient s'ajouter au manque de formation et aux mauvaises pratiques. Les conditions de travail dans les administrations n'encouragent pas le maintien des éléments les plus qualifiés, qui quittent le pays ou rejoignent les organisations internationales.

Les interventions de la CE en matière d'appui au secteur de la justice ont été très limitées par le passé (une composante du PABG, peu de moyens essentiellement consacrés à la diffusion de textes juridiques et à des appuis en équipements et matériels). L'essentiel devrait avoir lieu au cours du 10^e FED, avec la définition prévue d'un programme de réforme du secteur de la justice.

L'essentiel devrait avoir lieu au cours du 10^e FED, avec la définition prévue d'un programme de réforme du secteur de la justice. (voir fiche PROREJ à l'Annexe 12).
« L'objectif général du projet proposé est de contribuer à la consolidation de l'Etat de droit et de la gouvernance au Tchad par la réforme du système judiciaire. Le projet viendra notamment en appui du Programme de Réforme de la Justice (PROREJ) approuvé par le décret n.065/PR/PM/MJ/2005 du 18 février 2005.

Les deux objectifs spécifiques du Programme d'Appui à la Justice au Tchad (PRAJUST) sont d'une part de faire de la justice un véritable service public et d'autre part, d'instaurer la sécurité juridique et judiciaire, par des interventions ciblées à différents niveaux : police judiciaire, services centraux du Ministère de la Justice et juridictions, système pénitentiaire, Acteurs Non Etatiques (ANE).

Les résultats attendus du projet sont les suivants :

- La police judiciaire, le secteur de la justice et les établissements pénitentiaires assument leurs missions de service public ;
- Les performances du système judiciaire sont notablement améliorées ;
- Les magistrats et les personnels de justice sont responsabilisés et respectés dans leurs fonctions ;
- La sécurité juridique et judiciaire des populations est élevée au rang de priorité, en particulier pour les catégories les plus vulnérables (femmes, enfants, etc..);
- Le droit positif est modernisé et mis en conformité avec les engagements internationaux de l'Etat ;

Les conditions de détention et du traitement des personnes privées de liberté sont mises en conformité avec les standards internationaux. »

I 6.1.4 Evolution de la corruption		Analyse documentaire	IPC de TI pour Tchad
<p>Alors qu'en 2005 l'ONG Transparency International (TI) avait classé le Tchad au 159e rang sur 159 pays étudiés, le rapport de 2007 ne classe plus le Tchad en dernière position, mais le relègue à la 172e (ex aequo avec le Soudan) position sur 180 pays concernés. L'ajout de 21 nouveaux pays sur la liste fait reculer le Tchad de 13 places. Le Tchad (ex aequo avec le Soudan) reste toujours le pays africain où l'indice de perception de la corruption (IPC) est le plus élevé après seulement la Somalie classée en dernière position (180/180 NDLR: la Somalie était mieux notée que le Tchad en 2005. Elle était 148/159).</p> <p>L'IPC de TI concentre son attention sur la corruption dans le secteur public et définit la corruption comme l'abus d'une charge publique à des fins d'enrichissement personnel. Les sondages utilisés pour établir l'IPC posent des questions en rapport avec l'abus d'un pouvoir officiel dans un intérêt personnel (par exemple, la corruption d'agents publics, les pots-de-vin dans le cadre de marchés publics, le détournement des fonds publics) ou des questions qui sondent la fermeté des politiques de lutte contre la corruption, incluant de ce fait la corruption administrative et la corruption politique.</p> <p>Le Tchad est classé 172^e sur 179 dans l'IPC 2007 TI. La note de l'IPC 2007 est de 1,8 sur une échelle de perception qui va de 0 (très corrompu) à 10 (probité élevée). Il n'y a pas eu de réel progrès dans ce domaine au cours de la période. En dépit de quelques avancées, la corruption continue de siphonner de manière dramatique les ressources affectées à l'éducation, la santé et les infrastructures, estime Huguette Labelle, présidente de TI Les pays dont les notes sont les plus basses en matière de corruption doivent prendre ces résultats avec le plus grand sérieux et agir dès maintenant pour renforcer la responsabilité des institutions publiques. Mais les pays les mieux notés doivent également agir, en particulier pour sévir contre les activités de corruption dans le secteur privé. Les pays ravagés par des conflits paient un lourd tribut à leur capacité à gouverner. Avec des institutions publiques paralysées ou non existantes, des individus se servent tels des mercenaires dans les ressources publiques et la corruption prospère.</p> <p>La forte corrélation entre corruption et pauvreté reste évidente. 40% des pays dont la note est inférieure à trois (indiquant donc que la corruption est perçue comme endémique) sont classés par la Banque mondiale comme pays à faible revenu.</p> <p>Le Tchad en fait partie.</p>			
CJ 6.2 : Participation accrue de la société civile à la vie publique et aux activités de développement		Analyse documentaire, entretien	PNUD Ndjamena
<p>Les institutions constitutives d'un système démocratique fonctionnent mal. Aux faiblesses du système électoral s'ajoute la faible capacité des partis politiques et de l'Assemblée Nationale. La société civile et les médias sont faiblement structurés et ne jouent pas leur rôle de contre pouvoir et de contrôle. En dehors des grandes villes la population n'a pratiquement pas d'accès aux informations et ne connaît pas ses droits et devoirs civiques.</p> <p>La CE a tenté d'apporter un appui aux acteurs non étatiques à travers l'une des composantes du PABG (appui aux ANE) mais la mauvaise gestion de cette composante n'a pas permis d'obtenir des avancées significatives en termes de participation accrue la SC à la vie civile et aux activités de développement.</p> <p>La CE a également tenté d'apporter un appui aux initiatives de développement local à travers une autre composante du PABG sans pour autant obtenir d'avancées significatives dans ce domaine.</p> <p>Transport : Des acteurs non étatiques ont participé aux ateliers régionaux qui ont été organisés lors de la formulation de la Stratégie des transports 2000-2009 en 1999. Les ONG sont présentes dans le secteur mais elles demeurent insuffisamment écoutées, l'organisation d'ateliers participatifs n'étant pas systématique. La situation est encore plus difficile pour les PME du secteur qui ne sont pas assez consultées (entretiens et focus groups).</p>			

I 6.2.1 : Progression de la participation de la société civile à la formulation et à l'évaluation de la SNRP et des stratégies, programmes et projets de la CE		Analyse documentaire	PNUD Ndjamena
<p>D'une façon générale, les institutions constitutives d'un système démocratique fonctionnent mal. Aux faiblesses du système électoral s'ajoute la faible capacité des partis politiques et de l'Assemblée Nationale. La société civile et les médias sont faiblement structurés et ne jouent pas leur rôle de contre pouvoir et de contrôle. En dehors des grandes villes la population n'a pratiquement pas d'accès aux informations et ne connaît pas ses droits et devoirs civiques.</p> <p>En avril 2000, le gouvernement tchadien a initié la préparation de la SNRP dans le cadre d'un processus participatif impliquant à la fois le secteur public et le secteur privé, les chefs d'opinion, les milieux académiques et les associations de la société civile.</p> <p>La CE a tenté d'apporter un appui aux acteurs non étatiques à travers l'une des composantes du PABG (appui aux ANE) mais la mauvaise gestion de cette composante n'a pas permis d'obtenir des avancées significatives en termes de participation accrue la SC aux stratégies, programmes et projets de la CE. (voir ci-dessous).</p> <p><i>EAMR 2008, p 7 : Programme conjoint PNUD-UE d'Appui à la Bonne Gouvernance (9 ACP CD 03): ... L'Ordonnateur National du FED a commandité un audit sur la Composante d'Appui aux Acteurs Non Etatiques, qui a mis en évidence des insuffisances au niveau du système de contrôle interne et de la maîtrise des dépenses de fonctionnement (...). Un audit final prévu pour le premier semestre 2008 visera à chiffrer les défaillances de gestion signalées par l'évaluation, et pourrait conduire à une procédure de recouvrement des fonds dépensés injustement ou en violation des procédures.</i></p> <p>La CE a également tenté d'apporter un appui aux initiatives de développement local à travers une autre composante du PABG sans pour autant obtenir d'avancées significatives dans ce domaine (voir ci-dessous).</p> <p><i>Le Projet d'Appui aux Initiatives Locales de Développement à la Base (PAILDB) a été initié afin de permettre de préparer le Programme d'Accompagnement Structurant d'Initiatives Locales de Développement (PASILD - 9 ACP CD 13). Le PAILDB est une composante du projet Bonne Gouvernance cofinancé par l'Union Européenne et le PNUD. Il est exécuté par le PMR en maîtrise d'œuvre déléguée du PNUD. Le PMR se positionne comme facilitateur du développement local : les réalisations couvrent plusieurs domaines : construction d'infrastructures, acquisition d'équipement de production et de transformation, lutte contre la désertification, hydraulique, etc. Sur les 265 réalisations (1999-2006), 73% sont de type projets sociaux et 27% sont de type projets socio-économiques.</i></p> <p><i>Le PASILD a pris, dès son départ, un retard certain : l'assistance technique sur marché n'est arrivée qu'en janvier 2007. Un DP de démarrage a été signé en janvier 2007. Un atelier de démarrage a été réalisé en février 2007. Cet atelier a permis de réunir les principaux acteurs (programmes, projets, ONG, bailleurs, institutions de l'Etat) du développement local au Tchad. A cette occasion le cadre logique du programme PASILD a été actualisé et une première programmation pour toute la période de mise en œuvre a été réalisée ainsi que les points principaux des lignes guide des appels à propositions pour les ONG qui mettront en œuvre le projet. Pendant le premier semestre il a eu lieu le premier comité de pilotage du projet, le DP 1 a été introduit dans le circuit de signature et le premier appel à proposition a été lancé.</i></p> <p><i>EAMR 2008 p13 : L'évaluation du programme conjoint UE-PNUD d'Appui à la bonne gouvernance réalisée en 2007 n'a pas jugé pertinente l'option de prolonger ce programme de manière à lui permettre d'absorber plus de la moitié des crédits alloués initialement et dont il n'a pas été fait usage. Elle recommandait soit un arrêt immédiat de sa mise en œuvre, soit la poursuite des opérations jusqu'au terme contractuel prévu le 31 décembre 2007. La Délégation de la Commission et l'Ordonnateur National ont retenu cette deuxième option.</i></p> <p><i>Par ailleurs des irrégularités ayant été relevées dans la gestion de la Composante d'Appui aux Acteurs Non Etatiques, l'Ordonnateur National, en concertation avec la DCE, a initié sur ces fonds propres un audit sur cette composante. Les auditeurs ont pu évaluer le montant total des dépenses inéligibles au remboursement et le montant des dépenses contestables. Le PNUD s'est engagé à procéder au recouvrement des fonds indus au premier semestre 2008. Un audit final couvrant</i></p>			

<p><i>l'ensemble du programme devrait encore être mené suivant les dispositions de la convention de financement y afférent.</i></p> <p>Transport : Les mesures d'accompagnement aux projets routiers, qui peuvent permettre une participation active de la société civile, ont été mises en œuvre avec du retard et sont d'une portée insuffisante (cf. question 9).</p>			
<p>I 6.2.2 : Evolution des montants financés par la CE qui vont à des initiatives locales non gouvernementales et qui font s'accroître les capacités d'articulation et de participation de la population aux décisions relatives à leur développement</p>	<p><i>Programmation interventions</i></p>	<p><i>Identifier la liste des projets et montants sur ligne budgétaires concernés et les montants correspondants associés</i></p>	<p><i>Avec appui DCE Tchad</i></p>
<p>EAMR 2008, p 10 : <i>Programme d'Accompagnement Structurant d'Initiatives Locales de Développement (9 ACP CD 13): Le PASILD a pris, dès son départ, un certain retard: l'assistance technique sur marché n'est arrivée qu'en janvier 2007 (perte des documents au niveau des services du Ministère des Finances, liée en partie au changement d'Ordonnateur National). Le DP N°0 de démarrage a pris fin le 24 juillet 2007. A partir du 25 juillet le DP N°1 de croisière à démarré. Dans le 2^e semestre 2007, les nouvelles voitures du projet ont été réceptionnées et le processus de sélection des propositions reçues suite à l'appel à propositions de juin à été finalisé. Six projets ONG, pour un montant total de 2,2 M EUR de cofinancement FED, ont été retenus. Avec l'appui d'un expert international, en novembre 2007 a été réalisé un atelier d'une semaine pour mettre à point un système de suivi et monitoring spécialement conçu pour suivre les projets financés. La préparation des contrats de subvention et de leur signature est attendue pour la fin janvier 2008. Le démarrage des projets ONG est prévu également entre janvier et mars. En novembre 2007 un 2^e comité de suivi opérationnel présidé par le maître d'œuvre a eu lieu. Le 2^e comité de pilotage du projet n'a pu se tenir à cause du dysfonctionnement du Comité de Suivi Technique (CTS) du PIDR.</i></p>			
<p>CJ 6.3 : Progression des droits de l'homme</p>	<p><i>Impact</i></p>	<p><i>Analyse documentaire</i></p>	
<p>La violence héritée du passé et l'insatisfaction persistante des besoins de vie les plus élémentaires pour une grande partie de la population tchadienne ne permettent guère l'épanouissement des droits humains dans la pratique.</p> <p>Le dernier rapport en date d'Amnesty International (2007) indique clairement l'absence de progression des droits humains au Tchad au cours de la période. A la fin de l'année 2007, on dénombrait au moins 200 000 morts et 2,5 millions de personnes déplacées. La présence de gisements de pétrole a dégradé les conditions de vie des habitants plus qu'elle ne les a améliorées, car elle a entraîné des conflits, diverses formes de corruption et des luttes de pouvoir. L'absence de progrès des droits de l'homme touche divers aspects : conflits armés ; manque de réalité concrète des droits économiques, sociaux et culturels ; peine de mort ; impunité ; violences contre les femmes et les jeunes filles, etc.</p>			

I 6.3.1 : Evolution des droits de l'homme	<i>Impact</i>	<i>Recherche d'indicateurs Voir évènements récents et faire enquête sur place</i>	<i>Amnesty international, International Crisis Group</i>
<p>Les circonstances de conflits et guerre au Tchad n'ont pas permis une évolution favorable significative des droits de l'homme au Tchad.</p> <p>Extraits (et adaptations) du rapport Amnesty International 2007 : <i>En 2007 le Tchad était toujours engagé dans des conflits ou affectés par ces derniers. Les droits humains des populations civiles, et plus particulièrement des femmes, des enfants et des personnes âgées, continuaient d'être bafoués. Malgré l'Accord de paix sur le Darfour, le conflit qui avait éclaté dans cette région du Soudan s'est poursuivi. Le gouvernement n'a pas désarmé les milices armées des Janjawids, qui ont attaqué des civils au Soudan et dans l'est du Tchad. Des dizaines de milliers d'habitants du Darfour ont fui les massacres, les viols et les pillages. Ils vivaient dans des camps de réfugiés en République centrafricaine ou au Tchad car il leur était impossible de retourner dans leur village. A la fin de l'année 2007, on dénombrait au moins 200 000 morts et 2,5 millions de personnes déplacées. Au Tchad, des groupes d'opposition armés se sont rendus coupables d'atteintes aux droits humains. En 2007 au Tchad, ces groupes poursuivaient leurs offensives contre les forces gouvernementales de leur pays à partir d'états voisins. Au Tchad, la présence de gisements de pétrole ... dégradait les conditions de vie des habitants plus qu'elle ne les améliorait, car elle entraînait des conflits, diverses formes de corruption et des luttes de pouvoir.</i></p> <p><i>La violence héritée du passé et l'insatisfaction persistante des besoins de vie les plus élémentaires pour une grande partie de la population tchadienne ne permettent guère l'épanouissement des droits humains dans la pratique.</i></p> <p><i>Sur le plan juridique, la plupart des dispositions légales en vigueur au Tchad sont conformes aux grands standards internationaux. Aucune discrimination liée au sexe, à l'ethnie, à la langue ou à l'origine sociale ne peut être déduite des textes normatifs. La plupart des grandes conventions internationales relatives aux Droits de l'Homme ont été signées et ratifiées par le Tchad. Si la peine de mort n'a pas encore été abolie, le moratoire sur l'exécution, rompu en novembre 2003, semble de nouveau respecté. Le Tchad a signé et ratifié en juillet 2006 le traité instituant la Cour Pénale Internationale. Il est membre de l'OIT depuis 1960, a signé 26 conventions relatives au droit du travail.</i></p> <p><i>Cependant, même lorsqu'ils sont transposés dans la législation nationale, ces textes ne sont pas appliqués faute de volonté politique et, entre autres conséquences, de moyens. Même en dehors des zones de conflits ouverts, les forces de sécurité tchadiennes ne sont pas en mesure d'assurer la sécurité physique et juridique de la population, voire deviennent elles-mêmes facteurs d'insécurité pour les citoyens. L'attitude des agents de la force publique, militaires ou policiers, qui se livrent à des pratiques contraires à leur mission (coupeurs de route par exemple) résulte à la fois du bas niveau de leurs salaires, de leur faible conviction républicaine, de la faiblesse et de la fragilité institutionnelle de l'Etat. Cette réalité est liée entre autre à l'histoire moderne du Tchad, notamment aux guerres qui ont sapé les notions d'Etat, de service public et de civisme. Pour lutter contre ce phénomène, des états généraux de l'armée ont été organisés en 2005, avec un appui de la France. Ils ont abouti à la formulation de recommandations mais leur mise en œuvre nécessitera une solide volonté politique et des moyens budgétaires conséquents. L'armée nationale est aujourd'hui pléthorique, peu qualifiée, vieillissante et hors de tout contrôle civil. Ces désordres cumulés limitent dans les faits la liberté d'aller et de venir, le respect de la propriété privée, voire l'intégrité physique.</i></p> <p><i>Avec l'insécurité, la corruption est un obstacle majeur à la restauration de la loi comme seule base de l'action des pouvoirs publics et des citoyens. Pour lutter contre cette pratique, un Ministère Chargé du Contrôle d'Etat et de la Moralisation a été créé en 2004 mais ne dispose que de peu de moyens pour réduire et éliminer la culture de l'impunité. Ce Ministère a toutefois lancé des campagnes de sensibilisation.</i></p> <p><i>D'une façon générale, les institutions constitutives d'un système démocratique fonctionnent mal. Aux faiblesses du système électoral s'ajoute la faible capacité des partis politiques et de l'Assemblée Nationale. La société civile et les médias sont faiblement structurés et ne jouent pas leur rôle de contre pouvoir et de contrôle. En dehors des grandes villes la population n'a pratiquement pas d'accès aux informations et ne connaît pas ses droits et devoirs civiques.</i></p> <p><i>La réforme du secteur de la justice qui devrait être soutenue par la CE au cours du 10^e FED devrait proposer des solutions concrètes pour aider le Tchad à</i></p>			

échapper à son très mauvais classement en matière de droits de l'homme.

Information complémentaire

Bonne gouvernance

La politique du Gouvernement en matière de la gouvernance

La Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance (SNBG)

Le principal but de cette stratégie adopté par le Gouvernement du Tchad en août 2002⁸⁸ est d'améliorer la gestion des Affaires Publiques, selon les cinq axes suivants :

- *La réforme administrative.*
- *L'assainissement des Finances Publiques.*
- *La réforme des secteurs prioritaires.*
- *Le renforcement du partenariat entre le secteur public, le secteur privé, les associations de la société civile et les citoyens.*
- *L'amélioration de la sécurité des personnes et des biens.*

Le suivi de la mise en œuvre de cette Stratégie est assuré par un Comité paritaire composé de représentants du secteur public, du secteur privé et de la société civile mis en place en 2003.

La SNBG et la SNRP

La SNRP (2003) accorde également une haute priorité à la bonne gouvernance et a repris plusieurs des principaux objectifs de la SNBG (2002):

- Il s'agit tout d'abord de **renforcer l'efficacité et l'efficience des administrations publiques** par les mesures suivantes : (i) *poursuivre l'exécution des réformes de la Fonction Publique, (ii) renforcer les capacités des acteurs du secteur public, du secteur privé et de la société civile et (iii) lutter contre la corruption ;*
- Il s'agit aussi d'**améliorer l'environnement juridique** par les moyens suivants : (i) *réformer le système judiciaire pour qu'il redevienne crédible aux yeux des citoyens (ii) rétablir la sécurité des personnes et des biens, (iii) réformer l'Armée Nationale pour en faire une armée professionnelle au service du développement.*

Etat des lieux

Sécurité

Selon le constat fait par Amnesty International dans son rapport 2007, *le Tchad a connu depuis 1965 des conflits politico-militaires récurrents. Depuis les élections présidentielles de 2001, contestées par l'opposition et par la communauté internationale pour leur déroulement peu transparent, puis la crise du Darfour à partir de 2003, la situation politique nationale s'est progressivement détériorée. Les élections présidentielles de mai 2006 se sont déroulées sans véritable compétition et dans un climat d'extrême tension, avec des attaques de mouvements rebelles, notamment sur la capitale en avril 2006. La population vivant dans les zones d'affrontement est victime d'une grande insécurité.*

Sécurité juridique et droits humains

Sur le plan juridique, la plupart des dispositions légales en vigueur au Tchad sont conformes aux grands standards internationaux. Cependant, et même lorsqu'ils sont transposés dans la législation nationale, les textes ne sont pas appliqués faute de volonté politique et de moyens.

⁸⁸ Source : RAC 2002, p 6

Même en dehors des zones de conflits ouverts, les forces de sécurité tchadiennes ne sont pas en mesure d'assurer la sécurité physique et juridique de la population.

La sécurité juridique pâtit de la même distorsion entre la théorie et la pratique. Le citoyen tchadien a le sentiment que la justice n'est ni indépendante ni objective.

Ainsi, la violence héritée du passé et l'insatisfaction persistante des besoins de vie les plus élémentaires pour une grande partie de la population tchadienne ne permettent guère l'épanouissement des droits humains dans la pratique.

Corruption

Avec l'insécurité, la corruption est un obstacle majeur à la restauration de la loi comme seule base de l'action des pouvoirs publics et des citoyens. Pour lutter contre cette pratique, un Ministère Chargé du Contrôle d'Etat et de la Moralisation a été créé en 2004 mais ne dispose que de peu de moyens pour réduire et éliminer la culture de l'impunité. Ce Ministère a toutefois lancé des campagnes de sensibilisation.

Démocratie

Ainsi, selon Amnesty International, d'une façon générale, *les institutions constitutives d'un système démocratique fonctionnent mal. Aux faiblesses du système électoral s'ajoute la faible capacité des partis politiques et de l'Assemblée Nationale. La société civile et les médias sont faiblement structurés et ne jouent pas leur rôle de contre pouvoir et de contrôle. En dehors des grandes villes la population n'a pratiquement pas d'accès aux informations et ne connaît pas ses droits et devoirs civiques.*

Ainsi, malgré les engagements pris par le Gouvernement par rapport aux différentes composantes de la bonne gouvernance, tels qu'exprimés notamment par la SNBG et la SNRP, les progrès réalisés dans ces divers domaines restent encore très faibles (voir tableau 9).

Programme d'appui à la bonne gouvernance (PABG)

Présentation générale

Le Programme UE-PNUD d'appui à la bonne gouvernance au Tchad (ci-après PABG) est financé par la Convention N°9065/CD. La date de début d'exécution des activités du programme est le 1er juillet 2004 et de la date de fin d'exécution le 31 décembre 2007. Le bénéficiaire est la République du Tchad. Le montant total de la convention de financement s'élève à 6.483.208 Euro.

Le Programme a été conçu conjointement avec le bureau du PNUD au Tchad, et s'inscrit dans une collaboration UE - PNUD qui a démarré lors de l'appui aux élections présidentielles de 2001. Compte tenu de l'expérience du PNUD dans le domaine de la bonne gouvernance, la maîtrise d'œuvre des Composantes 1 à 3 du Programme (Etat civil, Décentralisation, Justice) a été confiée au PNUD, avec une maîtrise d'œuvre déléguée à l'OANET pour la composante 4 (Renforcement des plates-formes de rencontre des acteurs non étatiques (ANE)) et au Programme UE microréalisations (PMR) pour la Composante 5 (Développement local). Le PMR une fois clos, la maîtrise d'œuvre déléguée de la Composante 5 a été transférée au Programme UE d'appui et de soutien aux initiatives locales de développement (PASILD), qui a pris sa succession.

Objectifs et résultats escomptés

La Commission Européenne (CE) et le PNUD appuient le gouvernement tchadien dans ses efforts de démocratisation par un programme conjoint d'Appui à la bonne gouvernance, en phase avec la Stratégie Nationale de la Bonne Gouvernance (SNBG) et la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (SNRP). L'objectif global du programme est d'accompagner le gouvernement tchadien et les acteurs non étatiques dans la mise en œuvre des documents de stratégie précités, en contribuant au renforcement des droits et capacités de la citoyenneté dans les domaines de l'état civil, la décentralisation, la justice, la culture

démocratique et participative, et des initiatives locales de développement.

Le PABG ne vise qu'un sous-ensemble de la bonne gouvernance, n'abordant pas les finances publiques, les droits de l'homme, les élections, la lutte contre la corruption, la paix et la prévention des conflits, etc. Ces domaines sont couverts par d'autres programmes UE⁸⁹.

Le programme vise les objectifs spécifiques suivants⁹⁰:

- La consolidation de la sécurité juridique par le renforcement de la gestion de l'état civil.
- La définition et la mise en œuvre d'une politique nationale de décentralisation.
- Le rapprochement du citoyen de la justice et une meilleure administration de la justice dans ses circonscriptions.
- Le renforcement des capacités de la société civile avec la mise en place des mécanismes de dialogue avec les instances étatiques.
- La promotion d'un développement local durable par l'implication des communautés locales.
- La promotion de la mise en place d'une structure et d'un mécanisme permettant de suivre l'état de la gouvernance au Tchad.

Résultats attendus

Les résultats attendus du programme sont:

- L'Etat tchadien avance dans la mise en place d'un système d'état civil efficient et accessible tant en coût qu'en distance et apte à assurer les fonctions de base d'enregistrement, de mise à jour et de diffusion de l'état des personnes.
- Un schéma directeur de la décentralisation est défini ainsi qu'un programme national de décentralisation territoriale et de déconcentration administrative.
- Un processus de dissémination juridique en réponse aux besoins d'informations juridiques des administrations publiques, des juridictions, de la société civile et des investisseurs étrangers est mis en place ainsi qu'une expérience pilote de déconcentration des juridictions d'appel au niveau de Moundou et d'Abéché et le renforcement des capacités des juridictions de première instance et des justices de paix relevant de ces ressorts.
- L'OANET est en mesure de jouer le rôle qui lui revient dans le développement du pays en partenariat avec les instances de l'Etat et les partenaires au développement.
- Les acteurs non-étatiques au niveau local sont reconnus comme partenaires indispensables du développement local dans un esprit de bonne gouvernance locale

⁸⁹ Voir la brochure UE réalisée récemment qui présente l'ensemble des activités de bonne gouvernance conduites par l'UE au Tchad, brochure qui a été diffusée à l'occasion de la journée de l'Europe (9 Mai 2007). Le 10^{ème} FED a pris comme l'un de ses deux domaines de concentration la bonne gouvernance, primordiale pour le Tchad. L'UE est donc bien décidée à poursuivre dans les années à venir ses appuis au Tchad dans ce domaine clé.

⁹⁰ La liste qui suit n'est pas la transcription exacte des objectifs spécifiques tels que figurant dans la CF et dans la CC, mais une interprétation du texte original descriptif des objectifs spécifiques, sous forme de liste, destinée à faciliter l'évaluation.

Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<u>Efficacité, impact et durabilité</u>		
QE 7 : Dans quelle mesure les interventions de la CE (nationales et composantes nationales des interventions régionales), en coopération avec celles des autres bailleurs de fonds, contribuent-elles au renforcement du processus d'intégration économique régionale et mondiale?		
<p>Justification : Soutenir l'intégration régionale et l'interconnexion pour favoriser le développement économique (pilier n°2 de la Stratégie pour l'Afrique)</p> <p>L'intégration économique régionale et mondiale est l'une des voies pour sortir le Tchad de son enclavement et l'intégrer progressivement à la communauté internationale. L'intégration économique régionale et mondiale est un moteur pour la réduction de la pauvreté au Tchad et ainsi un jalon de la stratégie de coopération CE-Tchad et dans le PIR.</p>		
<p>Réponse : Le processus d'intégration économique régionale dans lequel est embarqué le Tchad est un chantier très complexe et à un stade encore très peu développé. Il manque une organisation régionale forte et fédératrice de ce mouvement d'intégration ainsi qu'une forte volonté politique de la part des Etats de la région Afrique Centrale. Dans ce contexte les interventions de la CE (nationales et composantes nationales des interventions régionales) ne sont pas suffisantes pour contribuer de façon tangible à un véritable décollage de ce processus. Elles aident (par exemple par la participation à la création d'un réseau de transport terrestre régional, ou encore via la négociation en cours d'un accord de partenariat économique (APE) CE-CEMAC) à jeter les bases du processus. Cependant l'évaluation de la stratégie de coopération CE-Afrique centrale a révélé qu'une meilleure coordination des différents instruments de la CE dans ce domaine permettrait d'obtenir des résultats plus tangibles et plus durables.</p> <p>Le processus d'intégration régional progresse très lentement en raison principalement d'un manque de volonté politique au niveau des Etats concernés, le Tchad en particulier. L'intégration régionale n'est pas vraiment un sujet d'actualité au Tchad, la stabilité politique régionale étant une condition préalable à cette intégration.</p> <p>En matière de conduite des stratégies régionales de la Commission, on constate une évolution de l'approche sectorielle vers une approche plus intégrée avec plus d'attention pour les aspects institutionnels. Une autre grande différence par rapport au passé est l'importance des négociations d'un Accord de partenariat économique (APE) qui constitue une partie significative de la récente politique de développement de la CE envers les pays ACP.</p> <p>Le 10ème FED met l'accent sur l'intégration régionale et mondiale du Tchad à travers notamment les programmes suivants : Appui au Commerce, Programme d'Appui à la Filière Bovine (PAFIB) (voir à l'annexe 12 des extraits des FI de ces programmes).</p>		

CJ 7.1 : Progression du processus d'intégration économique du Tchad au sein de la région Centre Afrique et dans l'économie mondiale.	<i>Interventions visant à encourager l'intégration économique régionale et mondiale, y compris la participation du Tchad aux programmes régionaux.</i>	<i>Analyse documentaire Analyse macro-économique à partir des sources publiques</i>	<i>Groupe de référence Conseiller DCE Autorité nationale en charge</i>
<p>Fiche identification PAFIB 10^e FED (extraits) :</p> <p><i>Le Programme d'Appui à la Filière Bovine (PAFIB) se propose de promouvoir l'intégration de la filière bovine tchadienne dans le contexte des échanges commerciaux sous régionaux et mondiaux. Pour cela il sera nécessaire d'adapter la filière aux évolutions des marchés, en termes de qualité, quantité et normes sanitaires, en appuyant aussi la mise en place d'un cadre approprié et sécurisé pour l'exportation du bétail et de ses sous-produits. Le programme aura une durée de 4 ans, il sera financé à hauteur de 6,5 M€ par le PIN 10^e FED.</i></p> <p>Fiche identification projet appui au commerce 10^e FED (extraits) :</p> <p><i>L'objectif global du projet est de promouvoir la diversification et la croissance économique du Tchad et son intégration progressive dans l'économie mondiale.</i></p> <p><i>L'objectif spécifique du projet est de renforcer les capacités des institutions chargées de promouvoir le commerce et d'améliorer l'environnement des affaires. Le projet sera articulé autour de 4 composantes dont découlent 6 résultats principaux :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Composante 1 : « Renforcement des capacités institutionnelles » : <i>le Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat (MCIA) et les structures intermédiaires d'appui au secteur privé exercent efficacement leurs missions.</i> • Composante 2 : « Réforme du cadre réglementaire et modernisation des outils de suivi du commerce » : <i>(1) le cadre réglementaire est adapté aux engagements internationaux du Tchad et favorise l'investissement ; (2) l'évolution du commerce national et international est mieux suivie.</i> • Composante 3 : « Appui aux nouvelles structures de promotion des investissements et des exportations » : <i>la nouvelle Agence Nationale des Investissements et des Exportations (ANIE) et le futur Fonds National d'Investissement ont la capacité de promouvoir effectivement de nouveaux investissements productifs et d'offrir des instruments et produits financiers novateurs adaptés aux besoins des PME.</i> • Composante 4 : « Appui à la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Economique (APE) entre Afrique Centrale (AC)-UE et l'approfondissement de l'intégration régionale » : <i>(1) l'Accord de Partenariat AC-UE est ratifié à temps et mis en œuvre de manière intégrale et avantageuse pour le Tchad; (2) le Tchad met en œuvre ses engagements pour l'approfondissement de l'intégration régionale.</i> <ul style="list-style-type: none"> • Depuis l'arrivée du pétrole, le volume des échanges par route du Tchad avec le reste de la région a progressé de 67%, passant de 0,29 Mt en 2000 à 0,48 Mt en 2004. A eux seuls les transports internationaux Tchad-Cameroun représentaient 85 à 90% de ces flux. Depuis, l'ouverture du nouvel itinéraire Moundou – Touboro – Ngaoundéré en 2006 a permis le désenclavement de la zone cotonnière. • Le Tchad est membre de l'OMC mais n'a pas transposé dans sa législation nationale toutes les obligations contractuelles liées à cette adhésion. Des négociations pour la création d'une zone de libre-échange dans la CEMAC ont commencé en 2005. Le pays a intégré dans son code douanier les grands principes édictés par la CEMAC (taux de douane zéro pour les productions de la zone, tarif extérieur commun). • L'APE (Accord de Partenariat Economique) entre la CEMAC/Sao Tome e Principe et l'UE établira les règles juridiques de base du commerce entre les deux blocs. Le Gouvernement du Tchad participe aux négociations APE. • Le Ministère du Commerce et de l'Industrie tchadien dispose de moyens matériels et humains sans commune mesure avec l'importance de ces 			

négociations commerciales.

- Plus généralement, l'évaluation de la coopération régionale CE-Afrique centrale a fait apparaître que les principales difficultés du processus d'intégration régionale sont le manque de définition claire de la région, l'espace régional fragmenté et peu intégré (le commerce régional ne représentant qu'environ 2% du commerce total des Etats concernés), l'absence de volonté politique favorable à l'intégration régionale, l'absence de reconnaissance et d'appropriation de la région par le citoyen, des difficultés dans la gestion des ressources financières provenant du pétrole afin de réduire la pauvreté, un maillage régional du réseau des routes bitumées insatisfaisant (il n'y a pas deux capitales de la zone CEMAC reliées par une route bitumée), une région avec une faible gouvernance (y compris une corruption généralisée) et caractérisée par des multiples conflits internes.

I 7.1.1 : Evolution du volume du commerce extérieur du Tchad avec les pays de la région d'Afrique Centrale et avec le reste du monde ; diversification des produits d'exportation

Analyse documentaire

ASNT5, p24

Source : ASNT5, p24 :à eux seuls les transports internationaux Tchad - Cameroun représentent 85 à 90 % des flux internationaux, 80 à 85 % des flux étant à l'importation (soit de l'ordre de 300.000 à 350.000 tonnes d'importation);

...la principale évolution prévisible dans un proche avenir porte sur le choix de la voie préférentielle reliant le Tchad et le Cameroun : le désenclavement de la zone cotonnière qui est, jusqu'à ce jour assuré par l'axe Moundou - Léré vers Maroua au Cameroun, devrait se faire par le nouvel itinéraire Moundou - Touboro - Ngaoundéré, dès que les travaux correspondants seront terminés (2006).

TABLEAU 57 : VOLUME DES ECHANGES INTERNATIONAUX PAR ROUTE

Volume des échanges internationaux par route par pays d'origine / destination		<i>en tonnes</i>				
		2000	2001	2002	2003	2004
TOTAL des échanges extérieurs		285 684	381 180	387 806	467 127	477 115
Tchad-Cameroun		238 106	320 889	338 300	422 560	419 702
	<i>soit %</i>	83%	84%	87%	90%	88%
	- dont import	172 302	261 439	278 881	352 913	367 198
	- dont export	65 804	59 450	59 419	69 647	52 504
Tchad-Nigeria		35 852	46 504	37 143	33 331	38 966
	<i>soit %</i>	13%	12%	10%	7%	8%
	- dont import	34 309	41 656	31 523	29 091	36 678
	- dont export	1 543	4 848	5 620	4 240	2 288
Tchad-RCA		2 646	3 338	3 097	2 467	2 091
Tchad-Niger		693	1 783	480	985	1 855
Tchad-Libye		6 214	4 771	2 675	2 235	9 722
Tchad-Soudan		2 110	3 263	4 888	5 388	4 638
autres (dont transit)		63	632	1 223	161	141

Note : le BNF ne donne pas la répartition des échanges internationaux par type de produit et origine/destination

Source : BNF Bulletins statistiques 2000 à 2004

I 7.1.2 : Evolution du trafic automobile aux frontières (voir aussi Q 2).		Analyse documentaire	SNT 2006-2010, Comptage DGR
<p>La SNT 2006-2010 indique :</p> <p>« A réseau de comptage équivalent, le nombre de véhicules/jour circulant sur le réseau national est passé de 5 038 véhicules/jour en 1994 à 8 169 véhicules/jours en 1999 puis à 13 819 véhicules/jour en 2004 ; ces chiffres font apparaître des taux de croissance annuels moyens élevés (10,2% entre 1994 et 1999 et 11,1% entre 1999 et 2004) qui s'appliquent toutefois à des niveaux de trafic qui, dans l'absolu, sont extrêmement bas »</p> <p>Peu de données sont disponibles sur le trafic aux frontières mais la question est partiellement abordée au I.2.4.1. Pour le trafic vers le ou du Cameroun –qui représente la majorité du trafic international- on peut supposer que le trafic a augmenté en suivant les taux de croissance moyens mais, un an après l'ouverture de la route Ngaoundéré-Touboro-Moundou, les trafics constatées étaient au-dessous des objectifs.</p>			
I 7.1.3 : Progrès effectués par le Tchad dans la mise en œuvre des réformes régionales et le respect des engagements régionaux, notamment en matière d'union douanière et de convergence des politiques macro-économiques		<i>Analyse documentaire</i>	
<p>PIR 9^e FED (extraits) :</p> <p>1er Secteur de Concentration: Intégration économique régionale et appui au commerce</p> <p><i>L'objectif global est de contribuer à l'augmentation de la croissance et à la réduction de la pauvreté à travers une intégration régionale approfondie. L'objectif spécifique de la Stratégie de Coopération Régionale est de contribuer à l'insertion progressive de l'Afrique Centrale dans l'économie mondiale par la consolidation de l'espace économique régionale. Les résultats attendus sont l'intensification des échanges et l'amélioration de la compétitivité des économies de la région, l'augmentation des niveaux de croissance et l'amélioration des capacités de formulation des politiques régionales.</i></p> <p><i>À titre indicatif, 25-30% des ressources du PIR seront réservés à ce secteur.</i></p> <p><i>Les principales activités prévues sont articulées au tour de deux axes d'intervention, à savoir :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>La contribution au renforcement du processus d'intégration économique régionale, par un appui à la consolidation de l'union douanière, à la création progressive du marché commun et à la convergence des économies de la région.</i> • <i>L'appui à l'insertion dans l'économie mondiale par un appui à la préparation de la négociation et de la mise en œuvre des Accords de Partenariat Economique avec l'UE et des accords dans le cadre des négociations multilatérales de l'OMC.</i> <p><i>Le PIR contribuera au renforcement du processus d'intégration économique régionale.</i></p> <p><i>Le PIR soutiendra la mise en œuvre de l'union douanière et des mesures complémentaires nécessaires à la mise en œuvre homogène et progressive de l'union douanière, sur la base des conclusions de l'évaluation en cours. Le PIR accompagnera les efforts de la région de définition et mise en œuvre des décisions communautaires tendant à la création du marché commun, l'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires et la mise en œuvre d'un mécanisme de transit communautaire efficace.</i></p> <p><i>Le PIR pourra contribuer au renforcement de la stabilité économique par l'amélioration de la convergence des politiques économiques. Le dispositif de</i></p>			

surveillance multilatérale sera renforcé et ce par un appui à la mise en place du dispositif institutionnel, au renforcement des capacités d'analyse et de prise de décision, à la disposition des statistiques harmonisées et fiables et à l'harmonisation des lois des finances publiques. Par un appui technique à la mise en place du Fonds de Développement FODEC, le PIR pourrait contribuer aux efforts de la région de développer des mécanismes de compensation régionale et de solidarité entre les pays de la région.

Pour aider la région à mettre en œuvre son agenda, le PIR contribuera au renforcement des mécanismes d'intégration, par des activités horizontales en appui aux institutions régionales, aux pays concernés ainsi qu'au secteur privé de la région.

Le **cadre institutionnel de la CEMAC sera renforcé** (SE, Cour de Justice), afin d'améliorer les capacités d'organisation, de programmation et de gestion. Une attention particulière sera donnée au renforcement des capacités d'analyse, par la mise en place des outils adéquats en matière d'aide à la conception des politiques d'intégration régionale et aide à la décision (évaluation des impacts économiques et traitement et analyse de données). Dans ce cadre le PIR pourra porter un appui à l'amélioration et l'harmonisation du dispositif statistique nécessaire à l'élaboration des politiques économiques et à la mise en place d'une politique d'information, de communication et de formation. Enfin, le PIR portera un appui au renforcement des capacités des institutions régionales de suivi de l'état d'application des réformes régionales.

Le **PIR appuiera également les Etats membres** dans l'application effective des décisions communautaires et contribuera en particulier au renforcement des capacités des administrations nationales dans la mise en œuvre des réformes régionales. Dans cette optique, l'appui aux administrations nationales responsables de la mise en œuvre de l'union douanière et du marché commun, et notamment la modernisation et rationalisation des services des douanes, revêt une importance particulière. Le PIR contribuera par ailleurs à la mise en réseau des Etats membres avec les institutions régionales. Un appui budgétaire aux Etats membres pourrait être envisagé, afin de réduire les coûts transitionnels nets de l'union douanière, pour les pays qui appliquent les réformes dans un cadre global et cohérent.

Le **développement du secteur privé dans le marché commun** et son insertion dans l'économie mondiale seront renforcés.

Le PIR accompagnera les efforts de la CEMAC à associer les **populations, la société civile et le secteur privé** au processus d'intégration. Cet appui concernera aussi des actions de communication, d'information et de formation.

La mise en œuvre des activités mentionnées ci-dessous exige un dialogue politique permanent entre la CEMAC, les pays de la région et la Commission Européenne. Ceci impliquera un appui à l'identification des besoins et des engagements précis des Etats en vue de la mise en œuvre effective des décisions communautaires, la définition des mesures d'accompagnement et des appuis communautaires et enfin, le suivi des engagements des pays et de l'application des décisions communautaires.

Le PIR pourra financer les études en appui à la prise de décisions de São Tomé e Príncipe concernant son adhésion éventuel à la CEMAC, en tenant compte des conclusions des réunions des Ministres du Commerce de l'Afrique Centrale relatives à la création éventuelle d'une Zone de Libre Echange CEEAC.

En ce qui concerne l'« Appui à l'insertion dans l'économie mondiale », l'appui de la CE devra se concentrer sur la préparation de la région et des Etats membres aux négociations des APE et dans le cadre de l'OMC (DDA, Doha Development Agenda).

La région a décidé de négocier un APE dans un cadre régional, sur la base du processus d'intégration de la CEMAC. Pour ce faire, l'aide communautaire contribuera notamment : i) à évaluer l'impact éventuel d'un nouveau régime commercial réciproque sur les économies de la région ; ii) à identifier les politiques nécessaires en vue de maximiser les effets bénéfiques des APE et minimiser les coûts transitoires et adapter les politiques nationales et régionales au nouveau contexte commercial ; iii) au renforcement des capacités d'analyse économique, de formulation et de mise en œuvre des politiques commerciales et fiscales et de négociation ; iv) à la restructuration de secteur privé et à l'adoption des mesures opportunes pour maximiser les bénéfices des APE.

Une attention particulière sera donnée aux besoins spécifiques des PMA pour négocier les APE.

Dans le même esprit, la position de la région et des Etats membres dans des enceintes décisionnelles de l'OMC sera renforcée et un accent particulier donné aux aspects relatifs à la mise en œuvre des accords de l'OMC et à la préparation des négociations post-Doha.

Les Etats de la région s'engageront à mener des politiques et à prendre des mesures nécessaires pour atteindre les objectifs énoncés dans le cadre du processus

d'intégration et à contribuer au mécanisme de financement autonome de l'Union.

La CEMAC s'engage à la définition d'un programme d'actions pluriannuel réaliste à moyen terme, en vue de la réalisation des objectifs du Traité.

En particulier les parties s'engagent à mettre à disposition des ressources humaines et financières suffisantes pour garantir la viabilité des actions envisagées.

- Le Tchad est membre de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) mais n'a pas transposé dans sa législation nationale toutes les obligations contractuelles liées à cette adhésion. Des négociations pour la création d'une zone de libre-échange dans la CEMAC ont commencé en 2005. Le pays a intégré dans son code douanier les grands principes édictés par la CEMAC (taux de douane zéro pour les productions de la zone, tarif extérieur commun).
- L'APE (Accord de Partenariat Economique) entre la CEMAC/Sao Tome e Principe et l'UE établira les règles juridiques de base du commerce entre les deux blocs. Cet accord garantira aux pays Membres tant de la CEMAC que de l'UE, d'importants droits commerciaux, tout en contraignant les Gouvernements à maintenir leurs politiques commerciales à l'intérieur de limites convenues. Le Gouvernement participe aux négociations APE tout en sachant que son exportation la plus dynamique, c'est-à-dire le bétail, passe en majeure partie sur pieds au Nigeria, qui fait partie de la CEDEAO.
- Le Ministère du Commerce et de l'Industrie tchadien dispose de moyens matériels et humains sans commune mesure avec l'importance de ces négociations commerciales.

Quelques Conventions Internationales ratifiées par le Tchad

En Afrique

4 - 1981 Traité instituant la Communauté économique africaine.

6 - 1986 Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.

15 - 1992 Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux et sur le contrôle des mouvements transfrontaliers et la gestion des déchets dangereux produit en Afrique.

18 - Le Tchad est membre du traité de l'Ohada (**Organisation pour l'harmonisation du Droit des Affaires en Afrique**).

19 - 1993 Convention portant création de l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (**Afrisat**).

20 - 1994 Convention portant création de l'Organisation régionale africaine de communication par satellite (**Rascom**).

21 - 1996 Convention révisée de Lomé IV.

22 - 1998 Traité portant création de la Communauté des Etats sahélo sahariens (**Comesa**).

Sous l'égide de l'ONU

1. Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (Gatt).

2. Amendement de l'accord portant création de la Banque africaine de développement (Bad).

6. 1960 La Charte des Nations Unies.

8. 1961 Constitution de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

9. 1963 Convention unique sur les stupéfiants de 1961.

10. 1968 Accord portant création de la Banque africaine de développement (Bad).

12. 1974 Convention internationale sur l'élimination de la répression du crime et d'apartheid.

13. 1977 Convention internationale sur toutes les formes de discriminations raciales.

15. 1981 Convention relative au statut des réfugiés.

16. 1981 Protocole relatif au statut des réfugiés.

19. 1998 Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitat des oiseaux d'eau .

20. 1998 Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

21. 1989 Convention de Vienne sur la protection de la couche d'Ozone.

22. 1989 Convention sur la protection des végétaux.

23. 1989 Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers des déchets dangereux et de leur élimination.

24. 1990 Convention relative aux droits de l'enfant.
25. 1990 Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
26. 1991 Acte constitutif de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (Onudi).
27. 1993 Convention sur la diversité biologique.
28. 1993 Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'Ozone.
29. 1994 Pacte international relatif aux droits économiques sociaux et culturels de 1996.
30. 1994 Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.
31. 1994 Convention -cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.
32. 1994 Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et des substances psychotropes.
33. 1996 Convention des Nations Unies sur les droits de la mer.
34. 1996 Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ ou la désertification en particulier en Afrique.
35. 1996 Accord de Marrakech instituant l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).
36. 1998 Convention de Chicago relative à l'aviation civile internationale concernant les articles 50 et 56.
37. 1998 Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel.
38. 1999 Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines anti personnelles et sur leur destruction (Oslo).
39. 1999 Convention sur la réduction des cas d'apatrides de 1961.

Source : Evaluation coopération régionale CE Afrique centrale :

Les principales caractéristiques du processus de l'intégration économique régionale en Afrique centrale sont :

Un manque de définition claire de la région (entre 6 et 11 pays);

Une multiplicité d'organisations régionales (la CEMAC et la CEEAC, mais aussi des organisations sectorielles telles que le COMIFAC et la CICOS) ;

Un espace régional fragmenté et peu intégré (le niveau de commerce intra régional est moins de 2% du total);

La perception d'une absence de volonté politique favorable à l'intégration régionale, ressentie souvent comme une perte de souveraineté et un partage de pouvoir ;

L'absence de reconnaissance et d'appropriation de la région par le citoyen ;

Des difficultés dans la gestion des ressources financières provenant du pétrole afin de réduire la pauvreté ;

Un maillage régional du réseau des routes bitumées insatisfaisant (il n'y a pas deux capitales de la zone CEMAC reliées par une route bitumée) ;

Une région avec une faible gouvernance (y compris une corruption généralisée) et caractérisée par des multiples conflits internes ;

Une dégradation environnementale de la région y compris une dégradation des ressources naturelles (le vaste territoire forestier de la région qui couvre environ 2 million km²).

L'objectif global de la stratégie régionale 9^e FED est l'insertion harmonieuse et progressive des économies des pays de l'Afrique centrale dans l'économie mondiale par la consolidation de l'espace économique régional. En vue de la réalisation de cet objectif global, quatre axes d'intervention prioritaires sont retenus qui correspondent à trois secteurs de concentration :

1. intégration économique et appui au commerce ;
2. transport et télécommunications ;
3. gestion durable des ressources renouvelables ;
4. prévention des conflits et dialogue politique (secteur hors concentration 9^e FED).

Depuis 1996, la Commission a engagé un montant total de 255 M€ dont deux tiers est contracté et payé, y compris quelques programmes 6^e et 7^e FED mis en œuvre tardivement. Néanmoins, pratiquement tous les montants du 9^e FED doivent encore être mis en œuvre. En termes d'engagements, le secteur de transport est de loin le plus important avec 62% des engagements totaux, suivi par le secteur des ressources naturelles avec 23% des engagements. La plupart des activités en matière d'intégration économique régionale et gouvernance restent à mettre en œuvre. En matière de conduite des stratégies régionales de la Commission, on constate une évolution de l'approche sectorielle vers une approche plus intégrée avec plus d'attention pour les aspects institutionnels. Une autre grande différence par rapport au passé est l'importance des négociations d'un Accord de partenariat économique (APE) qui constitue une partie significative de la récente politique de développement de la CE envers les pays ACP.

Intégration Economique Régionale et Commerce

Une vision commune et largement partagée sur l'intégration régionale a émergé en Afrique. Elle est héritée du traité d'Abuja de 1991 qui envisage la création d'une Communauté économique africaine (CEA). L'intégration régionale, dans cette vision, est considérée comme le véritable moteur du développement au niveau des pays, pris individuellement et collectivement, et comme un puissant ressort pour absorber au niveau national tous les chocs, affronter toutes les sources de périls et problèmes, et réaliser toutes les opportunités tout en profitant des avantages de la mondialisation. L'enjeu paraît important, aucun Etat africain ne pouvant aujourd'hui réussir seul sa croissance et son développement. L'intégration régionale apparaît plus que nécessaire. Elle constitue l'une des solutions à la crise des Etats africains. Ce choix a été réaffirmé nettement à Abuja en 1991. En Afrique centrale, comme dans les autres parties du continent africain, les accords de coopération et d'intégration ont pour principal objectif de réduire les inégalités économiques et créer ainsi des espaces sous-régionaux intégrés. Les accords comme celui de la CEMAC ou le traité de la CEEAC sont ainsi appelés, à terme, à effacer le problème de l'exiguïté des marchés nationaux et surtout, d'assurer les conditions optimales pour sortir de l'isolement et de créer un plus grand ensemble, capable d'affronter la concurrence commerciale découlant de la mondialisation. Cependant, il se pose un problème d'adéquation entre les buts, les objectifs et les moyens des communautés économiques de l'Afrique centrale (CEEAC, CEMAC) et les défis que la mondialisation impose aux pays de la sous-région. Se dégage également le problème de la pluralité des systèmes et des structures d'intégration et de coopération, qui contraint les pays d'Afrique centrale à appartenir à différentes communautés économique régionales (CEEAC, CEMAC, mais aussi la SADC, La COMESA et/ou la CEPGL), lesquelles seraient à différents stades d'intégration ou d'application de certains programmes ; d'où quelques difficultés techniques, voire l'inefficacité et la stagnation du processus d'intégration en raison de la dispersion d'une énergie diplomatique et économique disponible en faible quantité.

Dans le 8^e FED très peu de ressources étaient disponibles pour ce secteur-clé. En effet, il s'agit d'un seul projet 8^e FED de préparation d'un programme plus large, le PAIRAC, qui a démarré en 2006, programmé sous le 9^e FED. Pour ce grand programme PAIRAC € 16 millions sont disponibles. Toujours dans le cadre de la préparation du PAIRAC, un des audits institutionnels de la CEMAC était financé par la Commission.

Par ailleurs, les APE occupent une place importante sur le plan politique. Le programme PAIRAC prévoit un volet d'accompagnement du processus de négociation pour un APE. Cependant, aucun appui à la mise en œuvre de ces accords n'est prévu dans le PIR. De plus, plusieurs facilités sont disponibles afin de faciliter les négociations. Il s'agit des facilités tous ACP telles que la facilité ACP et le trade.com

Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<u>Efficiences</u>		
QE 8 : Dans quelle mesure les effets désirés sont-ils obtenus avec le moins de ressources possible (fonds, expertise, temps, coûts administratifs) ?		
Justification : La réussite de la stratégie dépend aussi des facteurs d'efficacité. Il s'agit de s'assurer de la bonne gestion et de la bonne utilisation des aides de l'Europe au Tchad.		
Réponse : Les effets désirés n'ont pas toujours été obtenus avec le moins de ressources possible. Transports Les ressources utilisées ont généralement été plus importantes que prévu pour les interventions sur le réseau routier avec une hausse constante du coût au kilomètre, due non seulement à la hausse du prix du gasoil mais aussi à la faible concurrence entre les entreprises de construction au Tchad. Les interventions de construction ont connu des retards modérés et, en 10 ans, on constate un seul litige (sur des travaux) réglé à l'amiable. En ce qui concerne les interventions d'assistance technique les retards sont nettement plus importants pour le 9^e FED (l'AT est mise en place avec deux ans de retard) que pour le 8^e FED. Ils sont dus notamment à la faible participation aux AO qui a conduit à l'annulation de ces derniers. Les mesures d'accompagnement ont aussi connu des retards préjudiciables à leur bonne performance. Globalement, compte tenu du contexte tchadien, on observe donc une efficacité satisfaisante, en baisse sur les dernières années.		

<p>CJ 8.1 : Mise en place des ressources (en quantité, en qualité et aux moments prévus) pour la réalisation des objectifs prévus.</p>	<p><i>Programmation interventions</i></p>	<p><i>Analyser les données de suivi financier de l'ensemble des projets et programmes, et effectuer une comparaison entre programmation et réalisation (tableaux de synthèse Excel)</i></p> <p><i>Analyser les principaux documents qui rendent compte des résultats atteints par les programmes/projets (MR, rapports finaux, revues mi et fin de parcours, RAC, EAMR, etc.)</i></p> <p><i>Comparer les indicateurs de performance disponibles dans les rapports avec ceux prévus dans les documents de programmation</i></p>	<p><i>Documentation CE niveau programmes/projets retenus pour l'évaluation</i></p> <p><i>Documentation autres bailleurs</i></p> <p><i>Conseiller DCE</i></p> <p><i>Autorité nationale en charge</i></p> <p><i>Transport : SNT 2006-2010, p. 76</i></p> <p><i>Santé : PIN 2008-2013</i></p>
<p>Les volumes d'intervention étaient trop ambitieux par rapport aux moyens engagés (financiers, capacité de gestion et capacité technique). Les zones d'intervention couvrent la quasi-totalité du territoire tchadien (beaucoup trop par rapport aux moyens engagés). Les programmes E&A ne sont pas bien calibrés par rapport aux moyens disponibles, donc leurs objectifs difficilement atteignables. Dans le domaine de la santé, il n'y a pas eu d'insuffisance des moyens, ils ont surtout été mal mobilisés. Voir développement fin QE8</p> <p>Transport : <i>Source : ASNT5, p91 : On retiendra finalement que, sur la période considérée ici (2005-2010) : la part des revenus pétroliers qu'il est prévu d'affecter au secteur des transports devrait être de l'ordre de 30 GXAF ; ceci représente un pourcentage très significatif de la part des revenus pétroliers affectée aux secteurs prioritaires ce qui témoigne de la priorité donnée par le Gouvernement au secteur des transports ;</i></p> <p><i>L'Union Européenne qui compte tenu du rôle majeur qu'elle joue dans ce secteur depuis plusieurs années, assure le rôle de chef de file des bailleurs de fonds y intervenant. Sur la période récente l'UE est intervenue pour un montant de l'ordre de 50 GXAF dans le cadre du Fonds Européen de Développement [FED] ou des fonds Stabex. Ses principales interventions ont porté sur le bitumage des routes Eré-Kélo, Kélo-Moundou (financement FED ; travaux terminés en 2001 pour la 1^{ère} section et 2004 pour la seconde) et Moundou-Touboro (financement FED ; achèvement des travaux en 2006) qui se poursuit ensuite au Cameroun jusqu'à Ngaoundéré (financement FED.</i></p> <p>Santé : <i>La CE appuie le secteur de la santé depuis le 6^e FED. mais ses performances restent faibles...et les conditions sanitaires ne se sont pas beaucoup améliorées (entre 1997 et 2004). La gouvernance du Ministère de Santé est toujours à améliorer. (PIN, p. 16)</i></p> <p>Eléments à rechercher : à compléter pour E&A</p>			

I 8.1.1 : Décaissements selon la programmation	<i>Mise en œuvre programmation interventions</i>	<i>Analyse documentaire</i>	<i>EAMR 2008 Rapports de projets Entretiens Délégation</i>
<p>Alors que les engagements globaux ont été généralement satisfaisants, les décaissements (ou paiements) ont souvent été en retard par rapport à la programmation. Les écarts plus importants entre montants planifiés, contractés et payés au cours de la période du 9^e FED, par rapport à la période du 8^e FED, sont le reflet des difficultés rencontrés par la CE (à l'image des autres bailleurs) depuis le début de l'ère du pétrole et en période de conflits aggravés.</p> <p>EAMR 2008 p 1 : Les indicateurs financiers paiements et contrats sont inférieurs aux prévisions. Les engagements globaux par contre sont très satisfaisants et tous les engagements globaux prévus pour 2007 ont pu être réalisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Engagements globaux : 40,8 M EUR (target : 40,8 M EUR) - Engagements individuels : 19,3 M EUR (target : 32,1 M EUR) - Paiements : 16,0 M EUR (target : 21,2 M EUR) <p>Pour E&A il n'y a pas d'information pertinente sur ce point.</p>			
I 8.1.2 : Mise en place des ressources humaines et des structures selon la programmation	<i>Programmation interventions</i>	<i>Analyse documentaire</i>	<i>EAMR 2008 Transport : SNT 2006-2010, p. 76 Santé : RAC 2006</i>
<p>S'agissant de cet indicateur, il est important de noter que la bonne réussite de la stratégie de coopération CE-Tchad dépend de la mise en place des ressources humaines et des structures prévues, à la fois par les programmes de la CE et par la partie tchadienne lorsque cette dernière est sollicitée. La partie tchadienne joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la coopération, en particulier pour tout ce qui concerne les structures de pilotage et de gestion des programmes et projets.</p> <p>EAMR 2008, p 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>La cellule d'appui et de conseil technique à l'ON (ACTION) connaît depuis la fin du premier semestre 2007 une rotation de son personnel. Deux des quatre assistants techniques avaient dû quitter leurs fonctions à l'issue du premier semestre 2007. Leurs remplaçants ont été identifiés au cours du second semestre et sont à présent sur le point de prendre leurs fonctions.</i> • <i>La mise en œuvre des projets infrastructures en particulier, et de développement en général, souffre du manque de soumissionnaires aux appels d'offre, et ce à cause de la perception des conditions sécuritaires.</i> • <i>Des réunions de coordination technique se tiennent régulièrement mais des déficiences sont constatées pour certaines politiques sectorielles.</i> • <i>En l'absence de comités de pilotage à haut niveau, les comités de gestion qui impliquent les projets du FED mettent souvent en évidence l'impréparation de l'administration nationale, le manque d'appropriation et de durabilité des projets, et parfois l'indifférence de la partie nationale à l'esprit de partenariat qui doit régir notre coopération.</i> 			

Transport : La SNT 2006-2010, p. 76 indique «le recrutement de 63 nouveaux agents a été prévu dans le Budget 2004 ; ce renforcement doit s'ajouter au remplacement des agents quittant le ministère (retraite, décès, radiation ou départ volontaire) qui est acquis sur le principe le nombre de postes à pourvoir par recrutement a été à nouveau fixé à 63 dans le budget 2005 (dont 30 cadres ou ingénieurs et 8 agents de maîtrise ou techniciens supérieurs) ». Le ministère des Infrastructures a effectivement recruté du personnel technique, cependant, peu d'éléments concrets ont pu être rassemblés sur cette question.

E&A : Les dysfonctionnements, le manque de cadres, la faiblesse de la gestion administrative et financière des administrations du secteur réduisent l'impact des mesures mises en œuvre dans le secteur. Un plan de renforcement des capacités de l'administration et du secteur privé ou associatif a été livré en 2006, suite à une étude financée par la France et le PNUD. Sa mise en œuvre a été retardée par l'organisation du nouveau Ministère de l'Eau. Le manque de ressources humaines qualifiées reste un des problèmes fondamentaux qui freine un développement durable au Tchad. Il en résulte une administration inefficace et des difficultés permanentes pour les transferts de compétences dans les projets.

Santé : Source : RAC 2006 : Le projet 8^e FED a contribué à l'amélioration de la situation sanitaire (plus de 77 infirmiers, 27 sages-femmes et 14 médecins) en 2005 à travers un appui à la formation. Mais à cause de la croissance rapide de la population et la (re-)construction des structures de santé, les besoins restent encore immenses: il manque (en 2005, après RAC 2006) toujours 583 médecins, 178 sages-femmes et 410 infirmiers qualifiés selon les normes de l'OMS.

CJ 8.2 : Adéquation entre ressources et résultats

Efficiences

Analyse
documentaire

Sur place avec services financiers de la DCE

Constats principaux (structuré par positif et négatif):

- + **L'appui à l'Ordonnateur National** est fourni à travers la Cellule ACTION (Appui et Conseil Technique et Institutionnel à l'Ordonnateur National). La Cellule ACTION a globalement bien joué son rôle d'interface entre l'Ordonnateur National, les projets et programmes, les Ministères Techniques et la DCE. Ses actions ont permis d'améliorer l'efficacité de la gestion de l'aide communautaire, le renforcement de la coordination de tous les projets FED au Tchad et l'accélération de l'identification, la programmation, et la mise en œuvre des programmes et projets. Plus spécifiquement, elle a contribué à la mise en place des Comités de Suivi Opérationnel (CSO) et Comités de Pilotage (CP) dans les programmes et projets, à la conception d'outils de suivi opérationnel, financier et comptable et à la mise en place d'une assistance technique en appui aux ministères techniques. Elle a également assuré d'une manière régulière la préparation, l'élaboration, le lancement, le dépouillement et l'évaluation des appels d'offres pour le compte des programmes/projets. Le degré d'atteinte des résultats avec les ressources mises en place a été très variable selon les programmes.
- Transport routier: il y a eu des retards à tous les niveaux : travaux sur le réseau, mise en œuvre des mesures d'accompagnement, appui technico-institutionnel

Les interventions sur le réseau :

Les travaux sur Eré-Kélo se sont terminés en juin 2001 avec 18 mois de retard à cause des problèmes techniques et financiers rencontrés par l'entreprise. Le prix au kilomètre revient à 214 000 euros.

Les travaux Kélo-Moundou ont commencé en Octobre 2002 et se sont terminés en avril 2005. Le chantier n'a pas connu de retards mais le projet s'achève avec un peu plus d'un an de retard sur les délais initialement prévus à cause d'un premier AO qui avait été infructueux. Le prix au kilomètre revient à 250 000€ (cf. tableau ci-dessus).

Les travaux Moundou-frontière ont commencé en mars 2002 et se sont terminés en mai 2006, avec près d'un an de retard. Les travaux du côté camerounais n'étant pas finis en mai 2006, le retard n'a pas eu de conséquences importantes. Le prix au kilomètre revient à 307 00 € (cf. tableau ci-dessus).

Le coût de la construction de la route Moundou-Koumra est supérieur au budget prévu : l'estimation de 2005 était de € 61,67 millions et l'offre du moins disant des 3 soumissionnaires à l'avis de marché la dépassait de plus de € 30 millions (€ 92,626 millions). L'augmentation de ce coût peut-être attribué pour à l'augmentation

générale du prix des matériaux et des carburants mais est certainement due au contexte d'absence de réelle concurrence. Le coût kilométrique prévisionnel est d'environ à 440 000€ (cf. tableau ci-dessus).

Les mesures d'accompagnement (environnement, VIH/SIDA, etc.) :

Globalement, les mesures d'accompagnement des projets routiers ont été mises en œuvre en retard avec des moyens insuffisants. Elles ont donné des résultats insuffisants.

L'appui institutionnel :

L'appui technico-institutionnel du 8^e FED, d'un montant de 1,9 M€, a connu du retard dans la mise en place d'un des deux AT mais cette intervention a rempli ses objectifs. En ce qui concerne l'appui institutionnel d'un budget de 3 M€ prévue sur le 9^e FED, elle vient de démarrer après deux ans de retard, dû notamment à des appels d'offre infructueux.

- E&A: L'efficacité générale a été faible avec déperdition des moyens humains et financiers, type ou/et quantitatif d'ouvrages prévus réalisés avec retards (AEP 8^e FED, Ouaddaï Biltine, PRS II)

Santé : *Des moyens humains et financiers importants ont été prévus pour la réalisation des objectifs ambitieux qui avaient été fixés dans la Convention de financement. Mais les rigidités du partenariat entre la CE et le Gouvernement ont le plus souvent conduit à une mobilisation inefficace des ressources, et grevé les résultats attendus des interventions prévues.*⁹¹

I 8.2.1 : Fonctionnement effectif des structures de partenariat avec les autorités tchadiennes (Ordonnateur National)

Efficience

Analyse documentaire entretiens

Santé : sur place avec ON

Rapport de Monitoring Appui à la Santé 3/06 (le plus actuel)

Santé : *Cette mauvaise gestion des ressources était liée à la fois i) à la lourdeur des circuits financiers et de contrôle, ii) aux relations conflictuelles entre l'Unité Technique de Liaison et de Contrôle (ULTC), le Ministère de Santé, et la CGP, iii) l'absence de réactivité de la direction du projet face aux dérives financières au niveau des sous-régies des directions centrales, iv) à des malversations financières au niveau de ces sous-régies. Ceci s'est traduit jusqu'à présent par une exécution difficile des activités de terrain et des résultats de piètre qualité RM, p.1-2*

⁹¹ Ces constats sont précisés dans la réponse à la QE4 et détaillés dans la fiche de présentation des projets santé en annexe.

<p>I 8.2.2 : Degré d'atteinte des résultats avec les ressources mises en place</p>	<p><i>Efficiences</i></p>	<p><i>Analyse documentaire</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Rapport de Monitoring Appui à la Santé 3/06 (le plus actuel</i> • <i>RAC 2001</i> • <i>Convention n° 9386/CD (Appui à la politique sectorielle de transports : entretien Routier et axes économiques, 9^e FED), 2005</i> • <i>Convention n° 6464/CD (Appui Technico-Institutionnel au Ministère des Travaux Publics, 8^e FED), 2001</i> • <i>Convention n° 6285/CD (Route Kélo-Moundou, 8^e FED), 2000</i> • <i>Convention n° 6057/REG (Appui à l'intégration économique régionale, volet infrastructures, 7^e et 8^e FED), 1999</i> • <i>NOTE DE MONITORING, TCHAD – TD – APPUI A LA POLITIQUE SECTORIELLE DES TRANSPORTS : ENTRETIEN ROUTIER ET AXES ECONOMIQUES., MN-02031.01 2007</i> • <i>Audit de l'appui technico-institutionnel au Ministère des Travaux Publics, 8^e FED</i> • <i>Route régionale Ngaoundéré - Touboro – Moundou, Route Moundou – Touboro, Audit des travaux d'aménagement, Rapport d'audit de la deuxième mission, 2007</i> • <i>Audit du projet Kélo-Moundou, rapport final, Octobre 2006</i> • <i>Préparation pour la gestion et l'entretien des routes par niveau de service, rapport technique, BCEOM, Octobre 2006</i> • <i>Source : SITUATION STABEX RESUMEE du 01/01/2007 AU 31/12/2007 - EN EURO, DCE Tchad</i>
---	---------------------------	------------------------------------	---

Le tableau ci-dessous récapitule les ressources financières utilisées dans le secteur des transports de 1996 à 2007. Voir également tableau 5.

TABLEAU 58 : FONDSTABEX UTILISES POUR LE SECTEUR TRANSPORT⁹²

Protocole n°	Libellé	Date Signature Protocole	Engagements Primaires	Engagements Secondaires	Décaissements
1	Assistance technique à la direction des routes	08/09/1997	585,446.55	585,446.55	585,446.55
3	Dossier d'appel d'offre pistes cotonnières	17/05/1997	22,125.00	22,125.00	22,125.00
4	Contribution au CAER	31/12/1997	1,143,367.63	1,143,367.63	1,143,367.63
5	Etude "fiscalité secteur des transports/sécurisation CAER"	29/04/1998	60,393.00	60,393.00	60,393.00
12	Contribution au CAER	21/05/1999	1,905,612.72	1,905,612.72	1,905,612.72
22	Appui au CAER	19/12/2000	1,417,775.86	1,417,775.86	1,417,775.86
23	Appui à la mise en place du FER	19/12/2000	2,393,449.57	2,393,449.57	2,393,449.57
27	Appui logistique à la cellule FED / DR	09/08/2001	24,308.95	24,308.95	24,308.95
30	Audit financier du programme CAER	20/12/2001	25,891.79	25,891.79	25,891.79
33	Appui logistique à la cellule FED / DR	24/02/2003	27,065.56	27,065.56	27,065.56
36	Appui au FER	26/08/2003	0.00	0.00	0.00
38	Appui au FER - Etude / Entretien Routier	24/03/2004	76,458.42	76,458.42	76,458.42
	Total		7,681,895.05	7,681,895.05	7,681,895.05

Les interventions sur le réseau

o Eré-Kelo

Les travaux sur Eré-Kélo se sont terminés en juin 2001 avec 18 mois de retard « à cause de problèmes techniques et financiers rencontrés par l'entreprise » (source : RAC 2001). Les travaux et la surveillance des travaux se montent à 11 millions d'euros. Le rapport technique de préparation pour la gestion et l'entretien des routes par niveau de service, de BCEOM, relève des retards dans la mise en place de la mission de contrôle : « La route fut construite depuis Eré et les 12 premiers kilomètres dans la zone inondable du Logone furent construits avant que le bureau de contrôle en charge ne soit mobilisé. Il y avait des doutes quant à la compaction des remblais, mis en évidence par la fissuration longitudinale qui est apparue avant que la route ne soit ouverte au trafic. L'apparition saisonnière des fissures a été l'objet régulier d'entretien et le sujet d'études plus approfondies et de réparations. Un bicouche inversé a été réalisé sur les 30 derniers kilomètres vers Kélo. Le reste de la route depuis Ere a été revêtu avec un enduit bicouche classique. »

Le prix au kilomètre revient à 214 000 euros (pour les spécifications techniques de la route, se reporter au tableau des caractéristiques techniques ci-dessous).⁹³

⁹² Source : SITUATION STABEX RESUMEE du 01/01/2007 AU 31/12/2007 - EN EURO, DCE Tchad

⁹³ Source : Préparation pour la gestion et l'entretien des routes par niveau de service, rapport technique, BCEOM, Octobre 2006

○ Kelo-Moundou

Les travaux Kélo-Moundou ont commencé en Octobre 2002 et se sont terminés en avril 2005. Le chantier n'a pas connu de retards mais le projet s'achève avec un peu plus d'un an de retard sur les délais initialement prévus⁹⁴ à cause d'un premier AO qui avait été infructueux. Les travaux ont été attribués et réalisés par l'entreprise Sogea – Satom après appel d'offres ouvert et la surveillance ainsi que le contrôle ont été confiés par un contrat de mission de contrôle (MdR) à la société Louis Berger après un appel d'offres restreint. Les travaux et la surveillance des travaux se montent à 28.8 M€ contre les 24M€ initialement prévu. Le prix au kilomètre revient à 250 000€⁹⁵.

L'audit du projet est globalement positif quand au degré d'atteinte des résultats (cf. encadré). L'audit du projet relève qu'« en cours de chantier, un litige, lié à la rédaction des articles relatifs à la révision des prix est survenu. La résolution de ce litige a été obtenue après intervention de l'expert en contentieux prévu au contrat du bureau d'études. La question soulevée portait sur l'application distincte ou simultanée des formules générales de révision des prix et des formules de révisions sur les prix de matériaux. L'interprétation du contrat a été clarifiée et les révisions de prix ont par la suite été calculées selon l'interprétation du contrat confirmée par l'expert contentieux. Il s'agit donc d'un litige qui s'est réglé en cours de chantier, portant sur un point d'interprétation du contrat et qui a été résolu sans conséquence financière. »

○ Les travaux Moundou-frontière

Les travaux Moundou-frontière ont commencé en mars 2002 et se sont terminés en mai 2006, avec près d'un an de retard. Les travaux du côté camerounais n'étant pas finis en mai 2006, le retard n'a pas eu de conséquences importantes. Ce dernier est dû aux difficultés qu'a rencontrées l'entreprise MOTA-ENG lors du début de chantier. Le retard est en effet attribué dans le rapport d'audit du projet à «la méconnaissance du contexte tchadien au nombre insuffisant de cadres de haut niveau et aux difficultés de langue [de l'entreprise ainsi qu'aux] [...] moyens de communication insuffisants [et] à l'insécurité dans la zone (coupeurs de routes) et, dans une moindre mesure, aux travaux supplémentaires qui ont été effectués. Cependant, après ces difficultés de démarrage, l'entreprise a effectué un travail efficace, souvent de bonne qualité ».

Constat de l'audit du projet Kelo-Moundou sur la qualité des travaux

Extrait de l'audit du projet :

«L'uni final du projet est satisfaisant, un peu moins bon dans la traversée de Moundou, ce qui peut s'expliquer par la difficulté de travailler sous trafic. La mosaïque de l'enduit superficiel est bonne, en dehors des premières zones réalisées où la deuxième couche de l'enduit a subi un rejet excessif. Les assainissements sont fonctionnels (pour preuve l'absence de problèmes relevés lors d'une visite effectuée sous une pluie de très forte intensité). Les choix effectués dans la traversée de Kélo, remplacement de fossés par des talus revêtus en béton fibré, création d'un exutoire maçonné se sont avérés très pertinents. De façon générale, les choix effectués en matière d'assainissement, perré en béton fibré au dessus des têtes d'ouvrage notamment ont été judicieux. Le choix d'avoir posé 1 balise sur chaque tête d'ouvrage non prévu au projet est un très bon choix, que ce soit pour ses impacts positifs pour la sécurité routière que pour faciliter la localisation ultérieure des ouvrages pour leur entretien. Certains choix au niveau des terrassements sont par contre critiquables; certains talus de hauteur importante (>3m) ont été revêtus en latérite et non en terre végétale. Certains de ceux-ci montraient lors de la visite des marques d'érosion qui auraient pu être évités par une végétalisation et un engazonnement des talus.

La réalisation de l'ouvrage de la Tandjilé est très bonne, l'aspect superficiel du tablier démontre une excellente maîtrise de la cure du béton, les appareils d'appui ne montrent aucune déformation et sont correctement placés. Il apparaît à l'Auditeur que l'analyse des résultats des mesures de flèche lors de l'épreuve de chargement, même si il n'y a aucun risque direct pour la structure, a été effectuée avec légèreté. Des valeurs certes faibles mais supérieures de 80% au calcul théorique auraient mérité une analyse plus poussée que le seul mot utilisé dans les rapports, négligeables...

Les panneaux de signalisation, en particulier ceux de localisation, ont été dégradés par les riverains qui ont arraché en partie les films rétro réfléchissants et tordu certains panneaux. La réalisation des extrémités inclinées de glissière est inadaptée, voire même dangereuse pour les usagers. La tenue de la peinture sur les balises n'est pas bonne, beaucoup de balises sont déjà assez fortement écaillées. »

⁹⁴ La fin des travaux était prévue fin 2003 selon le communiqué de presse DEC, en Juillet 2000

⁹⁵ Source : Préparation pour la gestion et l'entretien des routes par niveau de service, rapport technique, BCEOM, Octobre 2006

La mission de contrôle, Louis Berger SA, a, quant à elle, été défaillante : le rapport de monitoring du projet de 2005 constate que la « Mission de Contrôle a montré son incapacité à diriger le chantier afin de terminer dans les délais. Le Maître d'Ouvrage délégué a donc demandé à Louis Berger SA le remplacement du chef de la Mission de Contrôle. » L'audit relève aussi que « l'ensemble du personnel de la mission de contrôle, à l'exception de l'animateur environnement, a été remplacé entre une et plusieurs fois en cours de projet. [...] Il convient de mentionner à cet égard que les difficultés à recruter des experts de la mission de contrôle de bon niveau constituent de plus en plus une difficulté structurelle sur de tels projets. »

Sur le même sujet, le rapport de monitoring de 2006 explique que la société de construction portugaise, MOTA-ENG, « n'avait pas prévu d'établir les plans d'exécution (PE), lesquels sont en général fournis avant le démarrage du chantier dans le monde lusophone. Elle a donc simplement décalqué les plans de [de l'étude d'avant-projet] pour PE. Malheureusement la mission de contrôle n'a pas joué son rôle qui était d'évaluer la pertinence de l'avant projet et d'étudier des variantes si nécessaire. »

Les travaux et la surveillance des travaux se montent à 47 M€ contre 43,7 M€ initialement prévu. Le prix au kilomètre revient à 307 00 €⁹⁶

En ce qui concerne la qualité des travaux, l'audit du projet mentionne que « Hormis quelques problèmes ponctuels [...], la qualité visuelle des prestations est bonne, et la chaussée a un excellent uni (circulation très confortable en voiture) ainsi qu'un marquage au sol et une signalisation verticale présentant certes des déficits, mais ayant des caractéristiques en règle générale meilleures par rapport à celle qu'on rencontrait dans le passé sur ce type d'aménagement routier en Afrique subsaharienne. »

Globalement, même si les travaux ont connus des retards et que les ressources employées ont dû être augmentées, les résultats visés ont été atteints. L'efficacité est relativement bonne : au niveau des temps de mise en œuvre, les retards ont été limités et, même si les ressources utilisées sont très élevées (coût au kilomètre important), celles-ci sont dues à des facteurs extérieurs aux projets (faible concurrence des entreprises de travaux neufs au Tchad).

- Travaux Moundou-Doba-Koumra : la réalisation de la route Moundou-Doba-Koumra est en cours.

Le rapport de monitoring du projet datant de 2007 indique :

« En ce qui concerne la composante "axes économiques", deux marchés ont été attribués : la construction de la route Moundou - Koumra (SOGEA - SATOM) et la mission de supervision et de contrôle (Louis Berger - BCEOM). Le contrat pour la mission se monte à 5,2 MEUR. Le coût de la construction de la route Moundou-Koumra est quant à lui supérieur au budget prévu. L'estimation de 2005 était de € 61,67 millions et l'offre du moins disant des 3 soumissionnaires à l'avis de marché la dépassait de plus de € 30 millions (€ 92,626 millions). L'augmentation de ce coût peut-être attribué pour 5% à l'augmentation générale du prix des matériaux et des carburants mais est certainement due au contexte d'absence de réelle concurrence. Compte tenu de l'environnement sociopolitique pendant la période de préparation des offres, des paramètres sécuritaires ont été pris en compte par les soumissionnaires pour établir leur prix. L'appel d'offre ayant été jugé infructueux, une procédure négociée a été adoptée. La négociation a permis d'octroyer le marché pour un montant total de € 77.976.680. La contribution de la CE permettra finalement de construire 159 km de route (sur les 189 prévus), les 30 km restant seront pris en charge par l'Etat tchadien à hauteur de € 16.306.680. »

Le coût kilométrique prévisionnel est d'environ à 440 000€.

⁹⁶ Source : Préparation pour la gestion et l'entretien des routes par niveau de service, rapport technique, BCEOM, Octobre 2006

TABLEAU 59 : CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE N'DJAMENA-FRONTIERE DU CAMEROUN

Section		Ndjamena - Maïlao	Maïlao - Guelengdeng	Guelengdeng – Bongor	Bongor - Ere	Ere - Kelo	Kelo - Koutou	Traversée de Moundou	Koutou - Frontière Cameroun	Contournement de Moundou
Caractéristiques techniques										
Données générales	Linéaire (km)	65	79,4	82,3	83,2	49,5	99,3	8,8	117,8	6,9
	Début des travaux	avr-05	Prévu en 2006	juin-95		oct-97	oct-02		mars-02	
	Année de construction	En cours	Prévu en 2006	juin-01		juin-01	avr-05		déc-05	
	Consistance des travaux	Reconstruction	Reconstruction/entretien périodi.	Construction		Construction	Construction	Réhabilitation	Construction	
	Financement	IDA	IDA	KfW		FED	FED		FED	
	Surveillance	Louis Berger (Fr.)	Louis Berger (Fr.)	RRI / Beller (All.)		Louis Berger (Fr.)	Louis Berger (Fr.)		Louis (Fr. / AIC Progetti (Ita.) Berger)	
	Entreprise	SOGEA- (Fr. SATOM)	SOGEA- (Fr. SATOM)	Federici-Stirling (Ita.)		Federici-Stirling (Ita.)	SOGEA-SATOM (Fr.)		Mota Engil (Por.)	
	Montant total des travaux Le cout Hors taxes (FCFA)	11 868 174 045	9 690 478 939	20 985 328 951		6 979 731 530	17 934 466 783		25 148 883 450	
Prix au km (EUR)	278 759	186 330	193 587		214 960	252 110		307 350		
Chaussée	Revêtement	Bicouche	Bicouche sur BB	Bicouche		Bicouche	Bicouche	Bicouche + GLg	5 cm BB	
	Couche de Base	22 cm GNT 0/31.5	22 cm GNT 0/31.5	15 cm tout-venant		20 cm latérite	20 cm tout venant + cuirasse concassée	Ancienne chaussée recyclé plus tout venant alluvionnaire sur 20 cm	20 cm Grave concassée 0/31	
	Couche de Fondation	25 cm matériaux recyclés	25 cm matériaux recyclés	25 cm sable sélectionné		30 cm matériaux sélectionnés	20 cm tout-venant latéritique	Ancienne couches de chaussée	25 cm latérite	
	Accotements	Bicouche (sur 2x1m)	Bicouche (sur 2x1m)	Monocouche (sur 2x2m)		Monocouche (sur 2x2m)	Monocouche (sur 2x1.5m)	Bicouche + GLg	Monocouche (sur 2x1.5m)	
Ouvrages	Ouvrages d'Art	1 pont BA Loumia (78 + 900)	Néant	1 pont Moulkou (42+200)	1 pont BA Djoumane (68+485)	Néant	1 pont BA Tandjilé (26+260)	Néant	3 ponts BA (51+071, 97+936, 108+247)	Néant
	Assainissement – Dalots	2	Néant	121	139	46	53	7	88	15
	Assainissement – Buses	34	22	Néant	Néant	39	44	?	Néant	Néant
	Rond points	Néant	Néant	1	Néant	Néant	4	Néant	2	1
Profil entravers type	Chaussée (m)	6	6	6	6	6	7	6	7	7
	Accotements (m)	2 x 1	2 x 1	2 x 2	2 x 2	2 x 2	2 x 1.5	2 x 1	2 x 1.5	2 x 1.5

SOURCE : PREPARATION POUR LA GESTION ET L'ENTRETIEN DES ROUTES PAR NIVEAU DE SERVICE, RAPPORT TECHNIQUE, BCEOM, OCTOBRE 2006

- Les mesures d'accompagnement des projets routiers

Elles sont décrites dans la question 9 de l'évaluation. Globalement, elles ont été mises en œuvre en retard avec des moyens insuffisants. Elles ont donné des résultats insuffisants.

- L'appui institutionnel :

L'appui technico-institutionnel du 8^e FED a connu du retard dans la mise en place d'un des deux AT.

L'audit de l'appui technico-institutionnel relève que : « Dans ce contexte la mission d'appui au Secrétaire Général du Ministère des Infrastructures, qui s'est déroulée dans une parfaite continuité, par le même expert, s'est révélée de fait, apparemment plus fructueuse que la mission d'appui à l'Unité de Liaison et de Contrôle-Transport (UTLC-T), pour laquelle la mise en place d'un premier expert s'est opérée avec un retard de presque une année, et son remplacement nécessaire à la suite de son décès ».

Le montant alloué à cette intervention est de 1,9 M€ et l'audit estime que « Les moyens du succès ont été mis à disposition par toutes les parties dans l'enveloppe budgétaire prévue. Les devis-programmes ont permis le fonctionnement de l'Unité de Liaison et de Contrôle (UTLC-T) et de bonnes conditions de travail pour l'Assistant Technique Coordonnateur. L'Expert Conseiller du Secrétaire Général a pu, pour sa part, travailler dans un bureau adéquat. L'autonomie financière apportée par les devis-programmes a permis à l'expert coordonnateur de l'UTLC-T de bien assumer ses responsabilités. La stratégie de développement des transports a été adoptée, et les assistants techniques se sont bien impliqués dans le suivi des projets routiers réalisés durant leur mission ; leur avis a été pris en compte et ils ont été largement sollicités selon les nécessités. Le travail commun, réalisé dans un esprit de collaboration et de transparence, entre les experts et les cadres nationaux au sein des services du Ministère, ainsi qu'avec avec la Délégation de l'Union Européenne, a permis de créer un cercle vertueux qui a conduit au succès des projets entrepris. Les indicateurs objectivement vérifiables (IOV) peuvent être globalement considérés comme atteints. »

En ce qui concerne l'appui institutionnel d'un budget de 3 M€ prévue sur le 9^e FED, il vient de démarrer après deux ans de retard, dû notamment à des appels d'offres infructueux.

« La première procédure de présélection initiée par la DCE au Tchad en date du 30/11/06 s'est avérée infructueuse à cause du faible nombre de candidatures réceptionnées avant la date limite de soumission (10/01/07). Comme aucune solution n'a été trouvée pour valider les nombreuses soumissions arrivées après cette date, tout est donc à recommencer. »⁹⁷ L'appel d'offre a donc dû être relancé en juin/juillet 2007. Pour 3 lots sur 4, la signature des contrats a eu lieu en avril/mai 2008. Pour le 4^e lot (lot 2) dépouillé en juin, il a été annulé suite au dépassement de l'enveloppe. Les négociations sont en cours.

Le rapport de monitoring de 2007 souligne qu' « en attendant la mise en place de cette AT, le projet a fonctionné jusqu'ici avec trois AT de "soudure": un AT au niveau de l'Unité Technique de Liaison et de Contrôle (UTLC) qui est l'interface entre l'Ordonnateur National (ON) et le MI et deux AT au MI. Le premier est pris en charge par un financement de la CE distinct (appui à l'ON) et le contrat des deux autres s'est terminé en mars 07.

En conclusion, les ressources utilisées ont généralement été plus importantes que prévues pour les interventions sur le réseau routier avec une hausse constante du coût kilométrique dû non seulement à la hausse du prix du gasoil mais aussi à la faible concurrence entre les entreprises de construction au Tchad. Les interventions de construction ont connus des retards modérés et en 10 ans, on constate un seul litige (sur des travaux) réglé à l'amiable. En ce qui concerne les interventions d'assistance technique, les retards sont nettement plus importants pour le 9^e FED (l'AT est mise en place avec deux ans de retard) que pour le 8^e FED. Les mesures d'accompagnement ont aussi connu des retards préjudiciables à leur bonne performance. Globalement, on constate donc une efficacité moyenne, en baisse sur les dernières années.

E&A : Les ressources allouées aux différents programmes ont atteint leurs résultats et pour certains programmes permis de dépasser quantitativement les résultats prévus. Les rapports montants / résultats n'apparaissant pas dans les documents plutôt institutionnels disponibles à ce stade, ces données seront estimées sur base des rapports de programme et projets auprès des partenaires exécutants.

Santé : Ce présent monitoring se situe à une période de suspension des activités financées par devis programmes (DP). Les DP 3 et 4 n'ayant pas été clôturés, le DP5 n'a pas été ouvert...seules activités financées sur engagements spécifiques sont menées (mission court terme...) p.1

A ce jour, le projet n'a pas d'impact sur l'amélioration à long terme de la santé de la population tchadienne en général, mais plus particulièrement des mères et des

⁹⁷ Rapport de monitoring du projet, 2007

enfants ... au vu de la piètre qualité des résultats obtenus et l'absence d'efficacité. Toutefois, à la faveur du DP5... on peut espérer un impact positif du projet... p.2			
<p>E&A : Les ressources allouées aux différents programmes ont atteint leurs résultats et pour certains programmes permis de dépasser quantitativement les résultats prévus. Les rapports montants / résultats n'apparaissant pas dans les documents plutôt institutionnels disponibles à ce stade, ces données seront estimées sur base des rapports de programme et projets auprès des partenaires exécutants</p> <p>Santé : <i>Ce présent monitoring se situe à une période de suspension des activités financées par devis programmes (DP). Les DP 3 et 4 n'ayant pas été clôturés, le DP5 n'a pas été ouvert...seules activités financées sur engagements spécifiques sont menées (mission court terme...) p.1</i></p> <p><i>A ce jour, le projet n'a pas d'impact sur l'amélioration à long terme de la santé de la population tchadienne en général, mais plus particulièrement des mères et des enfants ... au vu de la piètre qualité des résultats obtenus et l'absence d'efficacité. Toutefois, à la faveur du DP5... on peut espérer un impact positif du projet... p.2</i></p>			
CJ 8.3 : Les modalités de financement utilisées (projet, aide budgétaire, etc.) sont-elles optimales et y aurait-il eu des effets comparables avec d'autres modalités de financement ?	<i>Modalités de financement</i>	<i>Analyse documentaire</i>	<i>Su base liste des projets sélectionnés approuvée par DCE et GR</i>
<p>Transport, Eau et assainissement, Santé : pour ces trois SC, l'approche projet a été suivie et cela était justifié car les conditions ne sont pas réunies pour une approche budgétaire sectorielle.</p> <p>Aide budgétaire : l'aide budgétaire non ciblée n'a pas été optimale, car les conditions n'étaient pas réunies pour l'appliquer (stabilité économique et politique, qualité des finances publiques, bonne gouvernance, engagements de l'Etat à moyen et long terme, existence de solides documents de stratégies sectorielles, etc.)</p> <p>Bonne gouvernance : la gestion déléguée par la CE au PNUD du seul programme d'appui à la bonne gouvernance, le PABG, ne s'est pas avérée optimale en raison des mauvaises relations entre le PNUD et l'UE, de l'insuffisante prise en considération par la CE des différences de procédures entre le PNUD et la CE, de mauvaise gestion financière du programme, de l'absence d'homogénéité entre les différentes composantes du programme (il est vain de vouloir traiter dans un seul programme de trop de sujets à la fois) ; depuis, la CE a revu sa conception de la façon de financer l'appui à la bonne gouvernance et dans la stratégie 10^e FED elle traite des différents aspects dans des programmes distincts.</p>			
I 8.3.1 : Modalités de financement d'une sélection de projets achevés depuis plusieurs années et conséquences sur les effets obtenus	<i>Modalités de financement</i>	<i>Analyse documentaire, enquêtes</i>	
<p>Le recours aux financements sur lignes budgétaires de programmes spécialisés orientés sur la société civile (sécurité alimentaire, environnement, droits de l'homme) s'est avéré optimal ; en revanche il exige une forte mobilisation et une grande compétence de la part des experts de la DCE en raison de la multiplicité des contrats pour des dossiers relativement complexes.</p> <p>Dans le domaine de la santé, l'appui budgétaire mis en place au niveau des six préfectures et districts sanitaires appuyés par le FED a permis la mobilisation effective des budgets alloués à la santé dans les structures périphériques opérationnelles. L'appui budgétaire à la santé, intervention ponctuelle prolongée par un appui budgétaire non ciblé, n'a pas, à lui seul, durablement contribué à l'amélioration de l'accès aux soins.</p> <p>Des constats qui précèdent il ressort que les modalités de financement n'ont pas toujours été optimales (en particulier l'appui budgétaire non ciblé et l'appui budgétaire à la santé). La Commission Européenne s'est avérée trop optimiste en ce qui concerne les engagements du Gouvernement et les capacités techniques des ministères impliqués.</p>			

Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
<u>Priorités transversales</u>		
QE 9 : Dans quelle mesure les priorités transversales (genre, environnement, VIH/SIDA, etc.) ont-elles été prises en compte dans les documents de programmation et leur mise en œuvre, et quels en ont été les effets ?		
<p>Justification : Dans la stratégie de coopération, les priorités transversales occupent une place importante pour réaliser la stratégie et atteindre les objectifs. Les domaines jusqu'ici considérés comme transversaux, par opposition aux secteurs de concentration, sont tellement importants dans l'optique du développement durable et de la lutte contre la pauvreté, qu'ils pourraient, pour certains d'entre eux, devenir des secteurs de concentration (exemples : l'environnement, la bonne gouvernance).</p> <p>On doit donc pouvoir faire un point précis sur les avancées dans chacun de ces domaines dits transversaux pour pouvoir apprécier leur contribution à l'atteinte des objectifs de la stratégie de coopération.</p>		
<p>Genre : Les projets du secteur eau et assainissement ont eu un effet positif important sur la vie des femmes (diminution radicale de la pénibilité de la corvée d'eau et amélioration de la condition sociale) et la santé des enfants, principales victimes des maladies hydriques. Le programme d'appui au secteur de la santé a contribué à une augmentation du nombre des femmes formées faisant partie du personnel de santé qualifié, par exemple les sages femmes. Le long de l'axe Moundou-frontières, les femmes ont bénéficié du désenclavement de la région et de la possibilité d'accéder plus facilement aux biens et services socio médicaux. Les mesures d'accompagnement pourraient être améliorées en développant des actions socio-économiques en faveur des femmes et des groupes à faible poids social.</p> <p>Environnement : La situation environnementale est assez préoccupante au Tchad et la pression est forte sur les ressources naturelles (sols et bois de chauffe), il est donc nécessaire que les projets financés par l'UE prennent en compte ces préoccupations dans leur domaine. De l'analyse des documents (Transport et E&A) il apparaît que les programmes / projets de l'EU ne prennent pas suffisamment en compte tous les impacts environnementaux présents et futurs de ses interventions.</p> <p>VIH/SIDA : Le VIH/SIDA est considéré comme un thème transversal dans le secteur <i>transport</i>. Dans le secteur <i>santé</i> du programme de la CE, il n'y a pas d'éléments VIH/SIDA pour la prévention ou le traitement général.</p> <p>Transport et priorités transversales :</p> <p>Il y a eu une nette progression en 10 ans avec la mise en place de mesures d'accompagnement pour les projets FED et la création au ministère des Infrastructures d'une cellule traitant des questions d'environnement et de sécurité routière dans les projets routiers. Les résultats restent cependant insatisfaisants. En effet, les mesures d'accompagnement ont été insuffisantes en termes de durée et de délai de mise en œuvre et peu de mesures spécifiques pour les femmes ont été mises en œuvre. En conséquence, les projets routiers financés par la CE, surtout le projet Moundou-frontière, ont eu des impacts négatifs sur l'environnement, la sécurité des piétons et un apport insuffisant pour les femmes et les groupes à faible poids social.</p>		

<p>CJ 9.1 Amélioration des conditions des femmes et des groupes à faible poids social en vue d'une participation équitable aux bénéfices générés par la stratégie et les programmes de la CE</p>	<p><i>Impact, 3C</i></p>	<p><i>Analyse documentaire Investigation documentaire pour chaque thème transversal et dans le cadre de chaque analyse au niveau des autres questions d'évaluation</i></p>	<p><i>Documentation CE Documentation autres bailleurs Documentation Tchad Groupe de référence Conseiller DCE Analyse documentaire Investigation documentaire pour chaque thème transversal et dans le cadre de chaque analyse au niveau des autres questions d'évaluation Documentation CE Documentation autres bailleurs Documentation Tchad Groupe de référence Conseiller DCE Transport:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>• Convention n° 9386/CD (Appui à la politique sectorielle de transports : entretien Routier et axes économiques, 9^e FED), 2005</i> <i>• Convention n° 6285/CD (Route Kélo-Moundou, 8^e FED), 2000</i> <i>• Convention n° 6057/REG (Appui à l'intégration économique régionale, volet infrastructures, 7^e et 8^e FED), 1999</i> <i>• Rapport final, PAPRONAT "volet VIH/SIDA"</i> <i>• Route régionale Ngaoundéré - Touboro – Moundou, Route Moundou – Touboro, Audit des travaux d'aménagement, Rapport d'audit de la deuxième mission, 2007</i> <p><i>Santé : RAC 2006: 18 Santé : RAC 2006: 18</i></p>
---	--------------------------	--	---

Genre :

- Dans le PIN 2001-2007 (p. 22) on constate qu'il sera favorable pour les femmes de mettre en place l'approche genre dans le secteur éducation. Mais il n'y avait plus de soutien pour l'approche genre pendant cette période. Il faut constater qu'il y a un certain manque de connaissance dans les documents de la CE concernant le Tchad de ce qui constitue une approche *genre*. Bien qu'on trouve dans les RAC (p.ex. RAC 2003: p. 12) un paragraphe sur *La dimension du genre*, on y parle seulement de femmes et aussi d'une plate-forme de nombreuses ONG pour la défense des droits des femmes (CELIAF) qui semble être reconnue. On ne trouve pas dans les documents une approche plutôt de type *empowerment*, ce qui serait plus approprié pour une approche *genre*.
- On ne trouve pas encore le sujet transversal *genre* dans la Convention de Financement (Mars 2000) et son annexe pour les dispositions techniques et administratives. Mais le sujet *les femmes et le développement* a sa place comme aspect socioculturel pour les facteurs assurant la viabilité du projet. La participation des femmes est reconnue comme essentielle et bénéfique pour le projet.
- Les identifications socio-économiques préalables effectuées dans les programmes engagent les Comités de Gestion et Associations d'Usagers à intégrer les femmes dans leurs plans. Selon une enquête menée en 2007 par le PMR dans les Comités de Gestion des Points d'Eau (CGPE) 95% de leurs membres féminins disent avoir la possibilité de défendre leurs points de vue, mais, cependant, dans 78% des cas les autres membres des CGPE prennent en considération leur point de vue.
- Les projets ont un effet positif important sur la vie des femmes (diminution radicale des lourds efforts pour la corvée d'eau et l'amélioration de la condition sociale) et sur la santé des enfants, les principales victimes des maladies hydriques.

Transport :

Le désenclavement des zones le long de l'axe Moundou-frontière était une des justifications de l'intervention de la CE. Elle a été constatée par une hausse des activités dans la région : le rapport de monitoring 2006 du projet constate : « L'impact du projet est déjà perceptible: nouvelle usine d'égrainage du coton, entreprises artisanales de briques ou de construction, flux de populations, migrants de l'intérieur qui s'installent le long de la route. » Le désenclavement de cette région auparavant fortement enclavée permet un accès facilité aux biens et services socio-médicaux et a un impact sur les populations rurales les plus pauvres.⁹⁸

Cependant, la faible ampleur des mesures d'accompagnement (cf. 9.2.1 et 9.3) n'a pas permis de développer des initiatives de développement socio-économiques spécifiques pour augmenter les bénéfices générés pour les femmes est les groupes à faible poids social. Des études socio-économiques mettant l'accent sur les groupes les moins privilégiés pourraient permettre de formuler des mesures d'accompagnement prenant mieux en compte ces questions.

Santé :

Le programme d'appui au secteur de la santé a contribué à une augmentation du nombre des femmes formées faisant partie du personnel de santé qualifié, par exemple les sages femmes.

⁹⁸ Source : entretiens

I 9.1.1 : Les programmes de la CE ont été conçus en prenant en attachant une importance particulière aux conditions des femmes et des groupes à faible poids social	<i>Programmation des interventions</i>	<i>Analyse documentaire</i>	<i>EDST II, www.unicef.org, RAC 2000-2006 PIN 2008-2013 : p. 10 http://www.unicef.org/french/infobycountry/chad_statistics.html</i>
--	--	-----------------------------	---

- Les femmes représentent près de 52 % de la population au Tchad. Les pesanteurs socioculturelles rendent difficile leur condition : 82% sont analphabètes (hommes 51%), elles sont très peu représentées dans l'administration et les services. Leurs activités autres que domestiques se situent principalement dans le secteur informel. Les textes juridiques existant ne font pas de différence entre les sexes, mais dans la pratique, l'accès à l'école est limité (taux de scolarisation dans le primaire 2000-2005 46% pour les femmes et 68% pour les hommes, mais au secondaire, il n'y a que 5% des femmes et 13% des hommes qui ont commencé avec l'école) et la femme est cantonnée aux tâches domestiques. Les mutilations génitales féminines restent un problème important, cause de souffrance, de morbidité (fistules) et de mortalité obstétricale.
- Le genre figure aussi dans le PIN 2008-2013 comme dans les précédents se référant à la situation des femmes. Au niveau national, 45% des femmes sont excisées, et 92% dans les Zones Batha, Guéra et Salamat comme à l'Ouaddaï et Wadi Fira (EDST II)
- Les femmes représentent près de 52 % de la population au Tchad. Les pesanteurs socioculturelles rendent difficile leur condition : 82% sont analphabètes (hommes 51%), elles sont très peu représentées dans l'administration et les services. Leurs activités autres que domestiques se situent principalement dans le secteur informel. Les textes juridiques existant ne font pas de différence entre les sexes, mais dans la pratique, l'accès à l'école est limité (taux de scolarisation dans le primaire 2000-2005 46% pour les femmes et 68% pour les hommes, mais au secondaire, il n'y a que 5% des femmes et 13% des hommes qui ont commencé avec l'école) et la femme est cantonnée aux tâches domestiques. Les mutilations génitales féminines restent un problème important, cause de souffrance, de morbidité (fistules) et de mortalité obstétricale.
- Le genre figure aussi dans le PIN 2008-2013 comme dans les précédents se référant à la situation des femmes. Au niveau national, 45% des femmes sont excisées, et 92% dans les Zones Batha, Guéra et Salamat comme à l'Ouaddaï et Wadi Fira (EDST II)

TABLEAU 60 : POURCENTAGE DE FEMMES EXCISEES

% des femmes excisées	Zone BET, Kanem et Lac	Zone Batha, Guéra et Salamat	Ouaddaï et Wadi Fira	Milieu rural	Milieu urbain	Ensemble
- qui connaissent l'excision	67,3	99,7	100	81,4	96,6	84,6
- qui sont excisées	4,2	92,2	91,7	44,4	46,9	44,9

Source : EDST II

- La discrimination sexuelle se transpose au niveau de l'accès à l'emploi, aux ressources et aux opportunités économiques, politiques et sociales, entravant l'incorporation de la femme dans la vie socio-économique. Les pratiques culturelles discriminatoires empêchent les femmes d'accéder à la terre pour leur propre compte, de sorte que le partage des terres entre les membres d'une même famille, pratique de plus en plus courante due à la raréfaction de la terre, se fait souvent au détriment des femmes.

Santé : A partir de 2006, les femmes sont de plus en plus impliquées (formation des accoucheuses) et les services qui leur sont spécifiquement destinés seront renforcés. (Rapport Monitoring 3/06)

CJ 9.2 : Les programmes de la CE connaissent leurs impact environnemental et ont un impact positif ou ont assuré une mitigation des effets négatifs	<i>Impact</i>	<i>Analyse documentaire, entretiens</i>	<i>Transport : Route régionale Ngaoundéré - Touboro – Moundou, Route Moundou – Touboro, Audit des travaux d'aménagement, Rapport d'audit de la deuxième mission, 2007</i>
<p>La situation environnementale est assez préoccupante au Tchad et la pression est forte sur les ressources naturelles (sols et bois de chauffe), il est donc nécessaire que les projets financés par l'UE prennent en compte ces préoccupations dans leur domaine :</p> <p>La stratégie de coopération CE-Tchad considère l'environnement comme une question transversale. Un seul programme, CURESS, est consacré entièrement à l'environnement et porte sur l'appui au parc national de Zakouma.</p> <p>Transport : En ce qui concerne les questions transversales (VIH/SIDA, environnement et sécurité routière), il y a eu une nette progression en 10 ans avec la mise en place de mesure d'accompagnement pour les projets FED et la création au ministère des Infrastructures d'une cellule traitant des questions d'environnement et de sécurité routier dans les projets routiers. Cependant les résultats restent insatisfaisants. En effet, les mesures d'accompagnement ont été insuffisantes en termes de durée et de délai de mise en œuvre. En conséquence, les projets routiers financés par la CE, surtout le projet Moundou-frontière, ont eu des impacts négatifs sur l'environnement et la sécurité des piétons.</p> <p>E&A : Les questions environnementales liées à la protection des aquifères et à l'assainissement dans le voisinage des pompages, à la protection des aquifères sont diversement intégrées dans les programmes. Devant le faible taux d'accès à l'eau du début des années 2000, les programmes se sont concentrés sur la question de l'accès plutôt que l'assainissement et l'intégration de l'assainissement dans les plans d'action nationaux n'a débuté qu'après 2006.</p>			
I 9.2.1 : Evolution de l'état de l'environnement dans les zones d'intervention de la CE	<i>Impact</i>	<i>Analyse documentaire</i>	<i>Programme CURESS Route régionale Ngaoundéré - Touboro – Moundou, Route Moundou – Touboro, Audit des travaux d'aménagement, Rapport d'audit de la deuxième mission, 2007 RAPPORT DE RE-MONITORING TCHAD – TD – ROUTE KELO-MOUNDOU. MR-01158.02 – 06/06/05 Étude environnementale du secteur des Transports, Louis Berger, Juin 2000, volume 1 Rapport final du programme mesures d'accompagnement de la route N'gaoundéré-Touboro-Moundou, Lot Moundou-frontière, ONG Acode, Août 2006</i>
<p>L'environnement n'est pas un domaine stratégique de la coopération CE-Tchad, étant plutôt considéré comme une question transversale qui devrait être systématiquement abordée par tous les programmes. La stratégie de coopération aborde néanmoins de façon spécifique le thème de l'environnement dans le cadre du projet CURESS : la CE appuie ainsi, tout au long de la période des 8^e et 9^e FED, le bon fonctionnement du Parc National de Zakouma.</p> <p>EAMR 2008, p 10 : Conservation et Utilisation Rationnelle des Ecosystèmes Soudano-Sahéliens (8 ACP CD 18): Concernant le projet de CURESS, pendant le 2^e semestre 2007 a été finalisée la construction du bâtiment de la radio communautaire d'Am Timan et les travaux ont été réceptionnés avant la fin de 2007. Des panneaux pour assurer la visibilité du projet ont été également réalisés et positionnés. Un contrat cadre pour une mission pour étudier et mettre à point la méthodologie d'intervention pour démarrer un processus de développement local dans la zone périphérique du parc a été lancé. Les conclusions sont attendues pour fin janvier 2008. Pendant le 1^{er} semestre 2008 il ne restera qu'à faire les derniers paiements, clôturer les engagements encore ouverts, réaliser l'audit final et</p>			

dégager les soldes restants.

CURESS II (9 ACP CD 15): La nouvelle Convention de Financement d'un montant de 7 M EUR a été signée le 15 novembre 2006. Cette CF permettra la poursuite de l'appui à la gestion du Parc national de Zakouma, avec l'objectif de faire progresser sa viabilité, notamment celle financière. Pour assurer la période transitoire entre la fin de l'AT financée sur le 8^e FED et l'arrivée de la nouvelle équipe, un contrat cadre (février 2007 – juillet 07) a été engagé. Un premier DP de démarrage a couvert les frais de fonctionnement du parc pendant le 2^e semestre 2007. La préparation de trois appels d'offres respectivement pour les engins lourds et les véhicules, le matériel de communication et celui informatique, a demandé plusieurs mois de travail. Seulement vers la fin de l'année les dossiers ont pu être définitivement approuvés. Les nouveaux AT (au nombre de 4) sont arrivés entre septembre et octobre 2007. Leur première tâche a consisté dans la préparation du DP de croisière qui a été le fruit d'une collaboration étroite entre la DCE, les services de l'ON et l'équipe technique du projet. Le DPN°1 qui couvre l'année 2008 a été approuvé fin décembre 2007.

Transport :

- Niveau national

- Il existe un cadre réglementaire pour la prise en compte de l'environnement dans les projets routiers : la loi-cadre dans le domaine de l'environnement⁹⁹ pose les principes généraux de la protection environnementale et comprend des éléments sur les EIE.¹⁰⁰
- Au ministère des Infrastructures, une cellule chargée des questions de sécurité routière, de VIH/SIDA et d'environnement liées aux projets routiers a été créée. Cette cellule, la Cellule Environnement et sécurité routière, est composée de deux personnes, et a été dotée d'attributions claires en 2005 : elle étudie et donne son avis sur les études d'impact sur l'environnement (EIE) et effectue le suivi des aspects transversaux des projets routiers (sous financement national ou extérieurs) suivis par le Ministère.
- Par ailleurs, la BM a financé une étude d'impact environnementale du programme national de transport 2000-2009.
- La création de cette cellule et l'existence d'une étude d'impact environnementale pour le secteur des transports sont des éléments très positifs. Cependant, la prise en compte de l'environnement dans les projets routiers au Tchad pourrait encore être améliorée (notamment en ce qui concerne l'ampleur et l'efficacité des mesures d'accompagnement ainsi que la coordination avec le ministère de l'Environnement¹⁰¹).

- Au niveau des zones d'interventions de la CE :

- Pour Eré-Kélo, il n'y avait pas de EIE ni de mesures d'accompagnements prévues. Il n'y a pas de données sur l'impact sur l'environnement de cette route.
- Pour Kélo-Moundou, il n'y a pas eu non plus de EIE ou de mesures d'accompagnement. Le bilan est mitigé : « *En matière d'environnement, les emplacements, la nature et la taille des espèces à planter devraient être précisés ainsi que les conditions d'entretien. Les plantations prévues sont en nombre largement insuffisant. Bien que durant les travaux 700 arbres aient pu être épargnés, le déficit de plantation reste élevé compte tenu de l'importance du projet. Les villageois s'étant engagés à entretenir les plantations faites dans ou aux abords de leur village, la pérennité de ces plantations peut être considérée comme bonne. Les zones d'emprunts pour les remblais ont été aménagées après utilisation et ne constituent pas une dégradation de l'environnement.* »¹⁰²
- Pour Moundou-frontière (qui est situé dans une zone de végétation plus dense que Kélo-Moundou) il était prévu une EIE et des mesures d'accompagnement. Cependant, la durée des mesures d'accompagnement, 1 an, est totalement insuffisante. Un projet de gestion des ressources naturelles ne peut pas réussir et être durable s'il ne dure qu'un an. 200 000 € au total ont été dépensés dans le cadre des mesures d'accompagnement ; ils ont été répartis entre les 3 secteurs (SIDA, environnement, sécurité routière).

⁹⁹ Loi 14 votée en 1998

¹⁰⁰ Titre IV de la loi : Evaluation environnementale et les plans d'urgence

¹⁰¹ Le ministère de l'Environnement vient de créer une direction des Evaluations et de la Lutte Environnementale qui sera chargée de suivre les EIE.

¹⁰² Source: Kélo-Moundou: MR-01158.02, 2005

- Le rapport d'audit du projet constate, page 27 :

<< Bois de chauffage

La route est située en savane arborée. Avec l'aménagement et le bitumage complet de l'axe routier Moundou – N'Djaména, il est maintenant possible d'évacuer à coût modéré le charbon de bois vers les grands centres de consommation. Les effets se font déjà sentir aux abords de la route à travers le grand nombre de sacs remplis de charbon de bois offerts aux commerçants et transporteurs tout au long du trajet. Ce commerce est assez lucratif: 1 sac de charbon de bois est vendu au prix de 1 500 FCFA au bord de la route. Le prix correspondant est de 5 000 à 6 000 FCFA à N'Djaména. Le problème de la déforestation, qui en sera la conséquence, a été identifié au niveau de la formulation du projet. Des mesures concrètes avaient été entreprises dans le cadre des actions d'accompagnement de l'ONG ACODE (notamment la création de pépinières). L'auditeur est d'avis que ces mesures sont insuffisantes pour contrecarrer les effets négatifs liés à l'exploitation du bois. Il plaide pour une augmentation de telles initiatives dans le cadre des projets d'aménagement routiers similaires à travers une politique forestière globale, qui assurerait la présence durable de la végétation: compensation des prélèvements, meilleures méthodes de rendement lors de l'exploitation du bois, matières énergétiques de substitution (p. ex. le gaz) dans les centres urbains. Ces initiatives engendreraient des coûts supplémentaires relativement modestes par rapport aux investissements routiers.>>

Effets sur la faune

Selon des témoignages concordants, il a été constaté un accroissement de l'abattage de singes dans la région. La surexploitation du poisson dans les cours d'eau est à signaler également.

Etudes d'impact sur l'environnement

On constate dès lors que les études d'impact sur l'environnement sont réalisées d'une manière superficielle dans la mesure où les problèmes sont certes reconnus au niveau des études, mais que des mesures contraignantes ne sont pas prises lors de l'exécution du projet routier. Il faudra apporter plus d'attention à ces éléments dans le cadre des projets routiers futurs. »

- Moundou-Doba-Koumra : la construction de la route a débuté en juin 2007. Les mesures d'accompagnement vont être lancées, en novembre 2008, après une phase de définition des mesures d'accompagnement entre juin 2008 et décembre 2008. Les mesures d'accompagnement vont donc être lancées 18 mois après le début de travaux, ce qui est fortement dommageable pour leur efficacité. Le budget prévu est important : 1 million €, dont 200 000 € pour l'environnement, 550 000€ pour la sécurité routière et 450 000 € pour le volet VIH/SIDA.
- En conclusion les projets routiers financés par la CE ont eu des impacts négatifs sur l'environnement, surtout le projet Moundou-frontière. Ceux-ci n'ont pas pu être évités par les mesures d'accompagnement, insuffisantes en termes de durée et de délai de mise en œuvre. Et, s'il y a eu une nette progression en 10 ans, les résultats restent cependant insatisfaisants.

Sécurité routière

En ce qui concerne les questions de sécurité routière – qui sont ici traitées dans les mesures d'accompagnement avec les questions environnementales, les projets ont eu des effets négatifs sur les riverains mais positifs pour les véhicules qui empruntent des routes en meilleur état. Le rapport de monitoring du projet Kélo-Moundou de 2005 constate que « le projet ne communique pas assez avec les populations féminines riveraines pour les questions de sécurité (enfants) et de propagation des MST/VIH-SIDA » et le rapport de 2006 indique « *On constate, malgré les campagnes d'informations dispensées par le maître d'œuvre et la mission de contrôle, les effets négatifs prévus : accidents de la route dus à la vitesse ainsi que de la prévalence des MST/SIDA.* »

En ce qui concerne Moundou-frontière, le rapport d'audit note, en ce qui concerne la sécurité des piétons : « *Les constructions nouvelles ne sont pas seulement induites par une population migrant vers la route, mais également par le désir des villageois de vivre en bordure de la route. Ceci crée d'importants problèmes concernant la sécurité pour les piétons. Dans les 6 grands villages, la situation est assez bien maîtrisée à l'aide des ralentisseurs de vitesse. L'auditeur a calculé que la vitesse moyenne d'un véhicule n'est que de 50 km/h dans les villages avec ralentisseurs, alors qu'elle est de 81 km/h en moyenne en rase campagne et*

dans les hameaux [...]. L'expérience faite avec ces dispositifs est très positive. Il ne saurait toutefois être question de les multiplier à cause des nombreux hameaux, dont plus d'une trentaine a été identifiée entre les PK 5 et 117. Pour cette raison, on ne peut que regretter le fait que la largeur des accotements ait été réduite à 1 m seulement lors de la conception du projet. Une largeur de 1,5 m aurait été plus appropriée pour permettre aux piétons de dégager la route plus aisément. » La mission d'audit conclut sur cette question : « Compte tenu du danger pour les piétons, et au vu de la faiblesse des actions entreprises jusqu'alors sur le volet sécurité routière, il est recommandé de mettre en place une nouvelle action d'accompagnement et de sensibilisation des riverains pour une durée minimale de deux ans. » Une nouvelle action d'accompagnement a certes été mise en place, mais seulement pour une durée de deux mois.¹⁰³

Pour Moundou-Doba-Koumra, en cours de construction, le niveau élevé d'accidents de la route a nécessité la mission d'un expert sécurité routière. Les conclusions définitives ne sont pas encore disponibles.

En ce qui concerne la sécurité des piétons, le bilan est assez négatif. Quand elles ont été adoptées, les mesures d'accompagnement, mal conçues et trop courtes, n'ont pas su prévenir les impacts négatifs des projets sur la sécurité routière.

E&A

- Les questions environnementales liées à la protection des aquifères et à l'assainissement dans le voisinage des pompages, à la protection des aquifères sont diversement intégrées. Devant le faible taux d'accès à l'eau du début des années 2000, les programmes se sont concentrés sur la question de l'accès plutôt que l'assainissement et l'intégration de l'assainissement dans les plans d'action nationaux n'a débuté qu'après 2006.
- La formation liée aux aspects d'hygiène, au transport de l'eau, de la santé et des actions visant la protection des abords du point d'eau et sa protection font partie intégrante des programmes 8^e et 9^e FED.
- La situation environnementale est assez préoccupante au Tchad et la pression est forte sur les ressources naturelles (sols et bois de chauffe), à cause de la croissance démographique qui se traduit par une extension des surfaces cultivées et des prélèvements supérieurs aux capacités de régénération des milieux naturels. La dégradation continue de l'environnement participe à la faible productivité du secteur primaire et la population n'a pas pris véritablement conscience de la nécessité d'une gestion rationnelle de l'environnement.
- Les programmes d'hydraulique ont un impact limité sur l'environnement. Les informations disponibles sur les ressources en eau permettent de conclure que dans la plupart des zones, l'impact sur les ressources de l'aquifère reste marginal, compte tenu des prélèvements prévus (10m3/jour en moyenne par point d'eau). Ils permettent la réduction des arbres coupés pour la construction de puits traditionnels qui doivent être reconstruits et étonçonnés chaque année par du bois : avec l'apport d'un PE moderne (puits ou AEPS) il y a réduction substantielle de la coupe de bois.
- La qualité des eaux est en général bonne mais les analyses physico-chimiques réalisées par le laboratoire du Bureau de l'Eau restent peu fiables (risque de teneurs en fluor parfois élevées) : ceci est un aspect pas toujours bien considéré malgré l'implication non négligeable sur la santé des populations (voir F- au Sénégal ou As+ au Bangladesh p.ex.). Aucune analyse bactériologique effectuée sur les PE du PHV 8^e FED du fait des difficultés d'échantillonnage et de méthode (incubateur).

Santé : Les services de santé périphériques n'ont pas d'impact majeur sur l'environnement.

¹⁰³ source : entretien

CJ 9.3 L'intégration du VIH SIDA dans la stratégie et les programmes de la CE contribue à une sensibilisation accrue et une diminution de nouvelles infections		<i>Analyse documentaire Entretien avec ON sur place</i>	<i>SNRP, OMS, PNP</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Convention n° 9386/CD (Appui à la politique sectorielle de transports : entretien Routier et axes économiques, 9^e FED), 2005</i> • <i>Convention n° 6285/CD (Route Kélo-Moundou, 8^e FED), 2000</i> • <i>Convention n° 6057/REG (Appui à l'intégration économique régionale, volet infrastructures, 7^e et 8^e FED), 1999</i> • <i>Rapport final, PAPRONAT "volet VIH/SIDA"</i>
<ul style="list-style-type: none"> • La SNRP souligne l'importance des actions à mener dans le domaine du VIH/SIDA, surtout pour la sensibilisation des <i>groupes à risques</i>. <i>Les dispositions seront prises pour que les femmes enceintes puissent subir systématiquement des tests de dépistage, et pour la prise en charge des personnes vivant avec le VIH. En effet, en plus de la sensibilisation, le gouvernement s'engage à mener des actions de prise en charge des malades et victimes du VIH/SIDA, y compris l'accès aux antirétroviraux¹⁰⁴.</i> • Dans le secteur santé du programme de la CE, il n'y a pas d'éléments VIH/SIDA pour la prévention ou le traitement général. Le VIH/SIDA est considéré comme un thème transversal dans le secteur transport. Il n'y a pas de statistiques sur le VIH/SIDA dans les zones d'intervention de la CE. Pour l'ensemble du pays, l'OMS estime une prévalence de 3,4% en 2003 et de 3,5% en 2005 (pour les adultes entre 15-49). • Le PIN 9^e FED mentionne la lutte contre le VIH/SIDA, qui est aussi un volet important de la stratégie de développement et qui est financé, entre autres, par l'IDA. Le PNL (Programme National de Lutte contre le SIDA) est sous la tutelle du MSP. Comme thème transversal, VIH/SIDA est intégré dans le secteur transport (PIN 9^e FED: p. 16). Les thèmes importants comme le VIH/SIDA prennent place dans le secteur santé de la Banque Mondiale et de la KfW Entwicklungsbank pour la prévention et surtout le traitement (et dépistage) dans tout le pays. • La <i>Politique Nationale de la Population (2002-2015)</i> a comme deuxième objectif général de <i>contribuer à l'amélioration de l'état général de santé de la population en accordant une attention particulière à la santé de la reproduction et à la lutte contre les IST/VIH/SIDA.</i> • Le projet de prévention du VIH / SIDA / IST sur l'axe Moundou – Touboro. Cette route est en cours de construction (bitumage) depuis 2003 et le projet de prévention associé est en cours depuis janvier 2005 pour une durée d'un an. La gestion de ce volet d'accompagnement à l'aménagement routier financé principalement par l'Union Européenne, est confiée à une ONG locale (ACODE). • L'intégration de la lutte contre le VIH/SIDA dans les projets routiers financé par le FED a commencé avec le projet Moundou-frontière avec la mise en œuvre des mesures d'accompagnement à partir de 2005. La lutte contre le VIH/SIDA est aussi prise en compte dans le projet en cours Moundou-Doba-Koumra. • Le ministère des Infrastructures a aussi pris des mesures dans l'intégration des problématique VIH/SIAD dans les projets routiers en créant une cellule chargée des questions de sécurité routière, VIH/SIDA et environnement liées aux projets routiers. <p>Le programme de la Banque Mondiale, PAProNat (Projet d'appui au Programme Nationale des Transports) était aussi constitué d'un volet important « VIH/SIDA et transport ».</p>			

¹⁰⁴ SNRP: p. 61

I 9.3.1: Evolution des statistiques VIH/SIDA dans les zones d'intervention de la CE	<i>Impact</i>	<i>Analyse documentaire</i>	<i>WHO: Epidemiological Fact Sheet 2006</i>
<ul style="list-style-type: none"> Il n'y a pas de statistiques sur le VIH/SIDA dans les zones d'intervention de la CE. Pour l'ensemble du pays, l'OMS estime une prévalence de 3,4% en 2003 et de 3,5% en 2005 (pour les adultes entre 15-49, les deux sexes). 			
<p style="text-align: center;">Le VIH/SIDA AU Tchad en bref</p> <p>La population du Tchad est d'environ 9.749.000 habitants. L'espérance de vie à la naissance est de 48 ans pour les femmes et 45 ans pour les hommes. Selon le rapport 2006 de l'ONUSIDA, environ 180.000 personnes vivent avec le VIH. Le taux de prévalence est d'environ 3.5 % pour les adultes entre 15 et 49 ans. Le sida a été la cause d'environ 11.000 morts en 2005. 16.000 enfants de 0 à 14 ans sont touchés par le VIH et 57.000 enfants âgés de 0 à 17 ans sont orphelins du sida. Les programmes nationaux permettent à 17% des personnes séropositives de bénéficier d'une thérapie antirétrovirale mais seulement à 0.2 % des femmes enceintes de bénéficier d'un traitement pour réduire la transmission mère-enfant. [Source ONUSIDA, Rapport sur l'épidémie mondiale de SIDA, 2006]</p> <p>A 2005 national HIV survey found adult HIV prevalence at 3.3%, with a peak at 8% in the capital N'Djamena. Incidence among women is higher than among men, even more so among young girls between the age of 15 and 25, with an estimated 200.000 people, including children, living with HIV in the whole country (WHO, 2007). The main factors contributing to vulnerability to HIV/AIDS include low condom use, multiple sexual partners, poverty, low education status of women and girls, socio political insecurity, conflict and limited access to AIDS services. (Source: Banque mondiale, Janvier 2008)</p> <p>Des progrès sensibles ont été réalisés sur le plan de la lutte contre le VIH/Sida, dont le taux de prévalence chez les adultes a chuté de 5 à 7 pour cent (selon les sources) en 2000 à 3.5 pour cent en 2005. On estime à 200.000 le nombre de personnes, enfants compris, qui vivent avec le VIH. Un tiers des malades souffrant de tuberculose sont également séropositifs. (Source : OCDE Tchad 2008)</p>			
I 9.3.2 : Intégration : budgets déployés par programme CE pour sensibilisation et prévention du VIH/SIDA.		<i>Analyse documentaire</i> <i>Entretien avec ON sur place</i>	<i>Rapport Evaluation ex-post KfW Avril 2008</i> <i>PIN 9^e FED, RAC 2000-2006 ; Politique Nationale de la Population (2002-2015)</i> <i>Rapport final du programme mesures d'accompagnement de la route Ngaoundéré-Toubo-Moundou, Lot Moundou-frontière, ONG Acode, Août 2006</i>
<ul style="list-style-type: none"> Le PIN 9^e FED mentionne la lutte contre le VIH/SIDA. Comme volet important de la stratégie de développement il est financé, entre autres, par l'IDA. Le PNLS (Programme National de Lutte contre le SIDA) est sous la tutelle du MSP et reçoit du financement de la Banque Mondiale et de la KfW Entwicklungsbank pour la prévention et surtout le traitement (et dépistage) dans tout le pays. Les budgets ne sont pas encore connus. Pour le transport, on peut estimer que 50 000€¹⁰⁵ ont été utilisés pour la lutte contre le VIH/SIDA dans le cadre du projet Moundou-frontière et 450 000€ sont prévus pour Moundou-Doba-Koumra. 			

¹⁰⁵ Basé sur le récapitulatif des dépenses contenues page 28 du rapport final du programme mesures d'accompagnement de la route N'gaoundéré-Toubo-Moundou, Lot Moundou-frontière, ONG Acode, Août 2006, les dépenses spécifiques par volet reviennent à 25% au volet MST/SIDA (8 192 500 FCFA sur 33 451 495 FCFA). On peut donc estimer que 25% du coût total du projet peut être affecté au volet VIH/SIDA, soit approximativement 50 000€ sur les 200 000€ du projet.

Objet / critère	Méthode	Sources, commentaires
3 C		
QE 10 : Dans quelle mesure la CE assure-t-elle la coordination et la complémentarité de ses interventions avec les programmes des autres bailleurs de fonds, en particulier des Etats membres, et la cohérence entre ses instruments d'intervention au Tchad et ses autres politiques ?		
Justification : Le nombre d'intervenants dans l'aide au développement ne fait que croître, ainsi que la gamme des domaines d'intervention. La CE doit tenir sa juste place dans cet ensemble afin de contribuer à l'optimisation de l'ensemble de l'aide, tous intervenants confondus. Il est évident que la stratégie de coopération de la CE peut augmenter son efficacité si celle-ci est harmonisée avec les interventions des autres bailleurs.		
<p>Réponse : La coordination des interventions de la CE avec celles des autres bailleurs se fait de manière informelle par des réunions ad hoc organisées par un des partenaires concernés. Dans certains secteurs comme la santé, le transport, l'eau et le développement rural, où la coordination entre bailleurs est plus institutionnalisée, les ministères techniques ont commencé à organiser des réunions régulières.</p> <p>Les interventions de la CE sont complémentaires de celles des autres bailleurs. La CE est chef de file pour les transports, la France pour le développement rural, l'OMS pour la santé, le PNUD pour la bonne gouvernance, l'UNICEF pour l'eau et l'assainissement et la BAD en matière d'éducation. La coordination et le partenariat entre la CE, la France et l'Allemagne permettent de développer des stratégies communes dans la plupart des secteurs : finances publiques, eau potable, développement rural, ressources naturelles, gouvernance. Concernant la réforme des finances publiques, la CE joue un rôle de premier plan et coordonne son appui avec la France, le FMI et la BM.</p> <p>La Commission dispose d'une série d'instruments théoriquement complémentaires tels que les PIR, PIN, lignes budgétaires et les facilités ACP dans le cadre des négociations APE. Sur le terrain, l'avantage théorique de la complémentarité des instruments de la Commission n'est pas suffisamment traduit en réalité.</p> <p>Transport :</p> <p>Il existe une très bonne coordination entre les bailleurs de fonds au niveau stratégique. Les partenaires de développement se sont coordonnés dans leur support au Programme National des Transports 2000-2009. Il faut toutefois noter que la coordination avec la BID, les fonds OPEP et la Chine est inexistante.</p> <p>Au niveau opérationnel, la coordination est insuffisante : il n'existe pas de mécanismes de rencontres régulières des bailleurs de fonds. Les rencontres seraient d'autant plus nécessaires au vu de la diminution des activités de la BM et de l'arrivée de la représentation de la BAD sur le terrain. Le ministère des Infrastructures devrait assurer le leadership dans la coordination des bailleurs de fonds avec le support de la CE, chef de file dans le domaine des transports.</p>		

CJ 10.1 : Existence et fonctionnement de mécanismes de coordination entre la CE, les Etats Membres et les autres bailleurs	3C	<i>Analyse de la documentation CE et bailleurs à tous les niveaux (international, national, local)</i> <i>Entretien approfondis avec les bailleurs présents au Tchad</i>	<i>Documentation CE</i> <i>Documentation autres bailleurs. Voir matrice des donateurs en annexe.</i> <i>Stratégie nationale de bonne gouvernance 2002</i> <i>SNLP 2003</i> <i>Groupe de référence</i> <i>Conseillers DCE</i> <i>Autorités nationales en charge</i> <i>EAMR 2007, 2008</i> <i>DSP 10^e FED, pp 20, 24, 25</i>
<p>Finances publiques</p> <p>EAMR 2008, p2 : <i>Les bailleurs de fonds intervenant dans le financement du Programme d'Appui à la Modernisation des Finances Publiques (PAMFIP) ont eu l'occasion de procéder à une mise à niveau de l'information à l'occasion d'une mission de revue du programme au titre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance, réalisée par le FMI du 23 septembre au 6 octobre 2007. Au terme de son séjour à N'djamena, la mission du FMI envisageait de proposer à son Board une prolongation d'une année du programme en cours, à la condition de trouver un accord sur la gestion budgétaire 2008 et sur le Cadre de Dépense à Moyen Terme 2008/2010. Une nouvelle mission devrait venir vérifier le respect de ces engagements au cours du 1er semestre 2008. La Banque Mondiale est pour sa part parvenue à sécuriser son financement au PAMFIP au cours du 2^e semestre 2007, concrétisant ainsi le principe d'une coordination et d'une coopération renforcée dans le secteur des finances publiques.</i></p> <p>DSP 10^e FED, p20 : <i>Concernant la réforme des finances publiques, la CE joue déjà un rôle de premier plan et coordonne son appui avec la France, le FMI et la BM.</i></p> <p>Appui au processus électoral</p> <p>EAMR 2008, p3 : <i>Compte tenu de l'engagement financier du FED en appui à la réforme du système électoral, la Délégation de la Commission européenne constitue un interlocuteur de référence pour les partenaires au développement et les représentations diplomatiques qui s'intéressent aux modalités d'exécution de l'Accord Politique. La nature politique du dossier explique néanmoins que la coordination s'effectue principalement dans un cadre européen, grâce aux échanges entre chefs de mission et entre conseillers politiques.</i></p> <p>Recensement démographique</p> <p>EAMR 2008, p3 : <i>Malgré les retards pris dans l'organisation d'une Table-Ronde des bailleurs de fonds en vue du financement du recensement démographique, une coordination a été initiée avec les Etats membres – Allemagne et France – qui ne contribueront pas à l'opération mais qui ont salué et soutenu l'allocation de 5 M EUR sous l'Instrument de Stabilité de la Commission européenne. Par ailleurs, la Délégation et la Coopération suisse (DDC) se sont accordées sur le principe d'un cofinancement de l'assistance technique qui sera mise à la disposition des instances nationales chargées de l'exécution du recensement.</i></p> <p>Transports</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il existe une très bonne coordination entre les partenaires de développement au niveau stratégique. Les bailleurs de fonds se sont coordonnés dans leur support au Programme National des Transports 2000-2009. Il faut toutefois noter que la coordination avec la BID, les fonds OPEP et la Chine est inexistante. • Au niveau opérationnel, la coordination est insuffisante : il n'existe pas de mécanismes de rencontres régulières des bailleurs de fonds. Les rencontres seraient d'autant plus nécessaires au vu de la diminution des activités de la BM et l'arrivée de la représentation de la BAD sur le terrain. Le ministère des 			

Infrastructures devrait assurer le leadership dans la coordination des partenaires de développement avec le support de la CE, chef de file dans le domaine des transports.

Processus de stabilisation et de réhabilitation à l'est du Tchad

EAMR 2008, p3 : De nombreuses réunions de coordination bilatérales se sont tenues à la Délégation dans le cadre de la préparation de la mise en œuvre du Programme d'Accompagnement à la Stabilisation à l'est du pays (cf. ci-dessous). La Délégation a elle-même organisé une réunion de coordination élargie avec l'intégralité des partenaires au développement représentés au Tchad afin de présenter les conclusions d'une conférence organisée à Bruxelles pour débattre de ces mêmes questions et d'initier une dynamique de coordination entre partenaires impliqués dans ce processus.

Développement rural / développement local:

EAMR 2008, p3 : le Mécanisme de Suivi su PIDR (plan d'intervention pour le développement rural) devait permettre une harmonisation des approches des tous les acteurs dans ce domaine (Ministère techniques et bailleurs). C'est ainsi que les principaux bailleurs intervenant dans le secteur rural (BM, AFD, GTZ, UE, etc.) ont mis sous la tutelle du Comité Technique de Suivi du PIDR leurs principales interventions. Pour le 9^e FED, deux projets sont concernés: le PASILD et le CURESS. Bientôt le seront aussi les nouveaux projets fiancés dans le cadre du 10^e FED. Cependant le Mécanisme de suivi montre beaucoup de failles. Une vraie concertation entre les différentes parties prenantes n'existe pas encore, et le suivi des actions chapeautées par le PIDR se fait seulement en partie. De leur côté les bailleurs n'arrivent non plus à assurer le déroulement régulier de réunions de coordination sectorielle qui permettraient de combler les vides laissés par le Mécanisme de suivi. Plus spécifiquement et pour chaque projet/programme:

CURESS 2: plusieurs réunions liées au démarrage du projet ont eu lieu avec la participation de l'AFD. Au niveau opérationnel il existe une coordination spécifique avec les projets hydraulique 9^e FED et le projet PASILD concernant les interventions dans les domaines de l'eau potable et du développement local dans la zone périphérique.

Sécurité Alimentaire : la FAO, avec l'appui des ministères techniques, assure la coordination de la mise en œuvre du Plan National de Sécurité Alimentaire qui devrait être financé en partie par l'Etat Tchadien et en partie par les bailleurs. C'est dans ce cadre que le Programme Système d'Alerte Précoce (SAP) financé par la CE est mis en œuvre.

Grippe aviaire : La FAO est la responsable de la coordination de toutes les actions menées dans ce domaine spécifique. Le projet financé par la CE dont la mise en œuvre démarrera en janvier 2008, rentre dans le cadre du plan d'intervention national qui sera mis en œuvre à travers le Ministère de l'Elevage avec l'appui des principaux bailleurs et de l'Etat tchadien.

Coton : La coordination dans ce secteur est en train de s'affaiblir. Les causes sont multiples: s'agissant d'un dossier en grand partie politique, il y a actuellement d'autres sujets qui sont plus urgents à traiter; différences d'approche et de conception, notamment avec la BM; faiblesse de l'équipe technique qui assure le suivi de la réforme de la filière; lenteur de la mise en œuvre des décisions opérationnelles (par ex. audit de la Cotonchad).

Développement rural dans le 10^e FED : Sept fiches projet ont été préparées et validées par l'ensemble des ministères techniques intervenants dans le développement rural, par la Cellule Technique de Suivi du PIDR et par la cellule en appui à l'ordonnateur national. Les principaux bailleurs et les Etats Membres ont été également impliqués dans ce processus.

DSP 10^e FED, extraits et résumé, p20 :

La coordination se fait de manière informelle par des réunions ad hoc organisées par un des partenaires concernés. Dans certains secteurs comme la santé, le transport, l'eau et le développement rural, où la coordination entre bailleurs est plus institutionnalisée, les ministères techniques ont commencé à organiser des réunions régulières.

La CE est chef de file pour les transports, la France pour le développement rural, l'OMS pour la santé, le PNUD pour la bonne gouvernance et la BAD en matière d'éducation.

La coordination et le partenariat entre la CE, la France et l'Allemagne permettent de développer des stratégies communes dans la plupart des secteurs : finances

publiques, eau potable, développement rural, ressources naturelles, gouvernance.

Cependant : Il n'y a pas, à ce jour, d'instance globale de coordination et d'harmonisation de l'aide (comité consultatif pour le Tchad) dont le secrétariat serait assuré par l'un ou l'autre des principaux bailleurs de fond.

... Les domaines des infrastructures et du développement rural (exploitation durable des ressources naturelles renouvelables, mais aussi commerce, transport, transformation, etc.) constituent des pôles de compétence et d'expérience reconnues de la CE.

L'analyse de la situation du Tchad en tant qu'État fragile est partagée avec l'Allemagne et la France. Le choix des domaines de concentration relève de cette analyse partagée qui doit permettre d'aider conjointement le pays à sortir de la crise profonde qu'il traverse. La France et l'Allemagne sont des acteurs de premier plan dans la gouvernance centrale et locale et dans le développement rural au sens large.

Cependant, en ce qui concerne la bonne gouvernance, on peut noter un certain décalage entre les analyses officielles communes de la CE et de la France, d'une part, et certaines interventions sur le terrain, d'autre part : Les pitoyables affaires de l'Arche de Zoé et du sauvetage du régime Déby au Tchad montrent que la France Afrique est toujours là¹⁰⁶.

I 10.1.1 Existence de documents de stratégie conjointe entre les bailleurs.

3C

Analyse documentaire

Il n'y a pas, à ce jour, d'instance globale de coordination et d'harmonisation de l'aide (*comité consultatif pour le Tchad*) dont le secrétariat serait assuré par l'un ou l'autre des principaux bailleurs de fond. Il n'y a pas de documents de stratégie conjointe entre les bailleurs. Néanmoins il existe des analyses partagées entre la CE, la France et l'Allemagne permettant de dégager des stratégies communes dans la plupart des secteurs : finances publiques, eau potable, développement rural, ressources naturelles, gouvernance.

Entretien avec le Directeur de l'AFD, Juin 2008.

1. La coordination des bailleurs n'est pas formalisée, ni par le Gouvernement, ni entre les bailleurs.
2. Depuis son arrivée au Tchad, l'AFD n'a jamais été convoquée à une réunion quelconque Gouvernement –Bailleurs. En revanche elle a répondu à un questionnaire du ministère du plan sur l'efficacité de l'aide
3. La Banque mondiale s'est montrée beaucoup trop rigide vis-à-vis du Gouvernement Tchadien, posant des exigences appliquées nulle part ailleurs, d'où le clash de 2006 (sur l'utilisation des fonds pétroliers) et le départ de la BM. Néanmoins les paiements de la BM ne sont pas interrompus, simplement la BM ne finance plus rien de nouveau. L'équipe BM s'est installée à Yaoundé.
4. Il y a très peu d'EM présents au Tchad (France et Allemagne) et l'Allemagne envisage de se retirer d'ici 2011. Alors que les EM sont très présents au Mali
5. Avec la CE même si la coordination n'est pas formalisée, on évite soigneusement de se contredire ou se dupliquer, on avance en parallèle. Il n'y a pas de stratégie conjointe ni de programme conjoint. En matière d'hydraulique villageoise dans la région de Ouaddaï la CE a essayé de prendre le leadership sur l'AFD mais l'AFD a refusé.
6. Les procédures CE et AFD ne sont pas identiques mais elles sont compatibles.
7. La seule opération conjointe a été entre AFD et KFD

¹⁰⁶ Source : Zaky Laïdi, Directeur de recherche à Sciences Po, Le Monde, 4 mars 2008

I 10.1.2 : Nombre de missions et de programmes conjoints entre bailleurs	3C	<i>Analyse documentaire ; Table ronde avec l'ensemble des bailleurs (ou entretien avec DCE)</i>	
<p>Dans le domaine de la santé, malgré quelques réserves comme la sous-exploitation de l'expérience de la Banque Mondiale en matière de construction d'hôpitaux (à travers le projet PASS notamment), la coordination entre partenaires techniques et financiers a été plutôt réussie : le document de stratégie nationale est le produit d'une (longue) démarche commune. La création également de la Centrale Pharmaceutique d'Achat (CPA) en 1998 est le fruit d'une complémentarité entre l'OMS, la Banque Mondiale, la Coopération française et la Commission Européenne, coordonnée par le Ministère de la Santé. La Coordination des Partenaires Technique et Financiers fait d'ailleurs partie du Comité de gestion de la CPA, représentée par la France et la Délégation de la CE et à l'instar du FED la Banque Mondiale a contribué à la recapitalisation de la CPA à hauteur de 300 millions de CFA.</p>			
I 10.1.3 : Couverture équilibrée du territoire tchadien par les interventions des bailleurs par type d'intervention	3C	<i>Analyse documentaire, Entretien avec ON</i>	<i>SNT 2006-2010 p. 92 Santé : Evaluation Ex-Post VIH/SIDA KfW et document à rechercher au MSP ou OMS sur les contributions en santé.</i>
<p>Transport :</p> <p>La CE a concentré ses interventions dans le sud du pays alors que d'autres bailleurs sont intervenus dans la région de Ndjaména et l'est du pays : la couverture du territoire tchadien est donc relativement bien équilibrée sachant que le nord du pays a une densité de population très faible.</p> <p>Avec une intervention sous financement 10^e FED envisagée dans le sud-est du pays, sur l'axe Abéché-Sahr, la CE va déplacer sa zone d'intervention tout en gardant une certaine continuité.</p> <p><u>La SNT 2006-2010 indique p. 92 :</u></p> <p><i>« La Banque Mondiale AID intervient pour un montant de l'ordre de 47 GXAF dans le cadre du Projet d'Appui au Programme National des Transports [PAProNaT] signé en 2000. Ses principales interventions portent sur le renforcement du réseau bitumé existant (287 km) et le contrat pilote de gestion de l'entretien par niveau de service le long de l'itinéraire Bokoro-Oum Hadjer (441 km, contrat GENiS). Il faut noter que la Banque Mondiale prévoyait également d'intervenir sur le bitumage de la route Ngoura - Bokoro (103 km). Finalement, pour des raisons financières, il a été décidé en 2004 de redéployer les fonds correspondants sur d'autres composantes du PAProNaT, et que ce projet serait financé sur ressources intérieures (fonds pétroliers) ; la Banque Mondiale intervient également dans diverses actions d'assistance technique (sécurité routière ; transport rural ; environnement et lutte contre le VIH/SIDA) ;</i></p> <p><i>La Banque Africaine de Développement [BAD] intervient pour un montant de l'ordre de 22 GXAF ; cette intervention porte sur le bitumage de la route Djermaya – Massaguet (47 km ; terminée en 2000) ;[Elle devrait intervenir sur le bitumage de Koumra-Sahr]</i></p> <p><i>L'Agence Française de Développement [AFD] est intervenue pour un montant de l'ordre de 9,3 GXAF ; ses interventions ont porté sur l'aéroport de N'Djaména qui, pour des raisons historiques appartenait encore à la France avant sa remise au Tchad à l'issue des travaux, ainsi que sur la construction de trois ponts en remplacement de radiers dangereux et d'un ouvrage sur l'axe Bokoro-Mongo-Abéché ;</i></p> <p><i>La coopération allemande, via la Kreditanstalt für Wiederaufbau [KfW], qui a financé le bitumage de la route Guelendeng–Bongor–Eré (165 km ; terminé en 2001) et intervient maintenant sur la réhabilitation de pistes rurales par la méthode Haute Intensité de Main d'œuvre [HIMO] dans la région du Mayo Kebbi ; »;</i></p>			

E&A

La CE est l'un des intervenants dans le secteur E&A qui se sont reparti le territoire, d'une façon que toutes les zones. Pour mémoire, les autres interventions sont rappelées ci-après :

- **AFD** : Projet d'Hydraulique Pastorale Tchad Central (Almi Bahaim phase III) -5,3 milliards FCFA (2004 à 2008) (Batha Ouest, Guéra, Bahr Kô, Dababa et Salamat) : 73 puits à réhabiliter, 65 puits neufs, 35 mares
- **AFD** : Projet d'Hydraulique Pastorale Tchad Oriental (Almi Bahaim phase II) - 4,5 milliards FCFA (1999 à 2004) (Biltine, Ouaddaï, Guéra, Batha et Salamat) : 51 forages, 60 mares, 20 puits pastoraux
- **AFD** : Projet d'hydraulique villageoise en zone soudanienne (Logone occidental et oriental, Tandjilé et Moyen Chari). Réalisation de 241 forages neufs, réhabilitation de 250 forages et la formation de 489 CGPE.
- **AFD** : Projet d'Hydraulique Villageoise Ouaddaï-Biltine - 8 milliards FCFA (2002 à 2007) (Ouaddaï et Biltine) :350 forages, 1.200 latrines, 450 PMH
- **AFD** : Projet de Gestion et Réhabilitation des Centres Secondaires (PGCS) - 4 milliards FCFA (2002 à 2005) (Hadjer Lamis, Lac Tchad, Kanem et Bahr El Gazel) : 33 stations de pompages à réhabiliter, 28 forages, 70 systèmes solaires.
- **AFD** : Projet Salamat / Lac Iro (en co-financement UE) -5 milliards FCFA (2005 à 2008) (Salamat, Moyen Chari) : 212 forages équipés PMH, 23 forages à réhabiliter, 20 stations thermiques ou solaires
- **BAD** : Projet éducation V Appui à la réforme du secteur éducatif au Tchad (PARSET) 6.000.000 UC (Territoire national) : 75 forages pour écoles
- **BAD** : Projet santé I Renforcement des soins de santé primaire Banque Africaine de Développement 6.000.000 UC (1997 -2001) (Zone méridionale) 9 forages pour centres de santé et hôpitaux à construire
- **BAD** : Projet santé II Renforcement du système de santé et appui à la lutte contre le VIH/SIDA et les maladies épidémiques 8.000.000 UC (2004-2007) (Biltine, Batha et Salamat) : 34 forages pour centres de santé.
- **BID** : Projet d'hydraulique dans le Borkou-Ennedi-Tibesti (BET) 2 milliards FCFA (2005-2007) : construction d'un château d'eau avec 2 forages dans la ville de Faya
- **BID** : Projet d'hydraulique villageoise dans le Salamat 2 milliards FCFA (Salamat) : 140 forages villageois
- **Chine** (Taiwan) : Projet Centres secondaires (HV) 18 milliards FCFA (Territoire national) :33 forages équipés
- **FAD / BAD** : Projet de valorisation des eaux de ruissellement (PVERS) 11,9 millions d'UC (1999 - 2005) (Ouaddaï, Biltine et Guera) : 8 forages PMH, 4 forages équipés de pompes solaires, 11 puits pastoraux, 75 puits maraîchers, 2 puits villageois
- **FAD, FAT et Etat Tchadien** : Projet de développement rural de la Préfecture du Lac (PDRPLAC) 1999 à 2006 (Lac Tchad) 105 forages PMH, 10 puits pastoraux, 15 périmètres pastoraux
- **Fond Koweïtien** : Hydraulique rurale 3,6 milliards FCFA (2002 à 2005) (Région du Batha) : 80 forages avec PMH, 25 stations pastorales à construire.
- **GTZ/KfW** : Projet GTZ Mayo Kebbi hydraulique villageoise (3,6 milliards CFA) Mayo-Kebbi Ouest (2003-2006) : 220 forages équipés de PMH, 20 artisans réparateurs à former, 1000 latrines
- **IDA / Banque Mondiale** : Projet d'appui à la réforme du secteur éducatif au Tchad (PARSET) Banque Mondiale (IDA) 1,7 milliards FCFA (2003-2007) (Territoire national) : 300 points d'eau dans les écoles dont la majorité de forages à pompes manuelles.
- **PNUD CHD/90: OUADDAI et GUERRA** : 61 forages productifs. Composante animation centrée exclusivement sur l'hygiène et la santé.
- **PNUD** : Projet Gouvernance de l'Eau et Développement Local (GEDEL) 1.992.105 USD (2003 à 2005) (Territoire national) : Coordination des mesures d'accompagnement prioritaires du SDEA

- **PNUD/** Coopération française (SCAC) : Projet d'Appui à la mise en œuvre du Schéma Directeur de l'Eau et de l'assainissement (AMOS) 60.000 USD PNUD + 384.000 EUR SCAC (2005) (Territoire national) : Elaboration des textes portant organisation du secteur de l'eau : application du Code de l'Eau, renforcement des capacités MEE.
- **UNICEF** : Programme eau - assainissement – environnement. Construction de 200 forages neufs et réhabilitation de 100 forages (1998 – 2000) dans la préfecture du Kanem.

Santé : Le secteur santé bénéficie de nombreux projets d'ONG, mais on ne peut pas parler d'une couverture équilibrée du pays dans le domaine de la Santé. Notamment pas par les bailleurs puissants.

UNICEF : Projet d'hydraulique dans les écoles et les centres de santé 19 forages, blocs de latrines dans les écoles appuyées par l'UNICEF et dans les centres de santé.

La **KfW** finance le Programme Amasot de sensibilisation sur le VIH/SIDA.

Le programme du **Fonds mondial** pour le Fonds de Soutien aux Activités en matière de Population (FOSAP) a donné 7,38 M€ pour la lutte contre HIV/SIDA et 1,26 M€ pour la tuberculose. Pour des raisons de mauvaise gestion de fonds la deuxième tranche d'environ 12 M€ a été suspendue.

CJ 10.2 Cohérence des interventions de la CE prévues dans la stratégie avec les autres politiques de la CE (e.g. environnement, commerce, migrations, etc.)	<i>Cohérence</i>	<i>Analyse documentaire</i>	
--	------------------	-----------------------------	--

Les synergies entre les objectifs de développement et les autres politiques européennes sont réalisées dans les domaines suivants :

- **Commerce** : La CE appuie le Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat à travers un Devis-Programme dont l'objectif général est de favoriser la conclusion d'un Accord de Partenariat Economique bénéfique pour le Tchad
- **Environnement** : Un appui en matière de conservation de l'environnement est fourni à travers le projet CURESS
- **Sécurité** : le Programme d'Appui à la Stabilisation à l'Est du Tchad vise à assurer dans un climat de réconciliation, les conditions d'une réinstallation des populations réfugiées et déplacées dans leurs villages d'origine. La DCE joue également un grand rôle comme facilitateur dans le dialogue politique qui se déroule au Tchad et qui s'est concrétisé par l'Accord politique du 13 août 2007. Toutes ces initiatives s'inscrivent dans une optique de paix et de prévention des conflits.
- **Agriculture** : appui à la réforme de la filière coton
- **Transport** : domaine de concentration qui vise à désenclaver le Tchad à la fois sur le plan intérieur et sur le plan extérieur en intégrant les mesures environnementales, de sécurité routière et de santé des populations¹⁰⁷.

¹⁰⁷ Source : RAC 2007

I 10.2. Absence de contradictions entre le stratégie d'intervention des PIN des 8^e et 9^e FED et les autres politiques de la CE pertinentes pour la coopération avec le Tchad	<i>Cohérence</i>	<i>Analyse documentaire</i>	
---	------------------	-----------------------------	--

Politique de l'environnement

Le sixième programme d'action pour l'environnement, adopté en juillet 2002, définit les priorités pour l'Union européenne (UE) jusqu'en 2010. Quatre domaines d'action prioritaire sont mis en exergue: le changement climatique, la nature et la biodiversité, l'environnement et la santé, la gestion des ressources naturelles et des déchets. Les principes de précaution et du *pollueur-payeur* guident la politique environnementale de l'UE. Cette dernière dispose par ailleurs de nombreux instruments – institutionnels, financiers ou de gestion – pour mettre en œuvre une politique efficace. La participation des citoyens est également un élément clé de cette politique.

Stratégie pays et Stratégie régionale :

Source : Evaluation de la Coopération Régionale de la Commission européenne en Afrique centrale

Dans le tableau suivant l'appréciation des critères d'évaluation de la Coopération Régionale de la Commission européenne en Afrique centrale est présentée :

TABLEAU 61 : APPRECIATION DE LA COOPERATION REGIONALE CE – AFRIQUE CENTRALE

	<i>Bon</i>	<i>Satisfaisant</i>	<i>Non satisfaisant</i>	<i>Faible</i>
<i>Pertinence</i>				
<i>Trois C</i>				
<i>Efficacité</i>				
<i>Impact</i>				
<i>Durabilité</i>				
<i>Efficiency</i>				

*Le tableau indique clairement que la pertinence de la stratégie régionale est globalement satisfaisante. Bien que la stratégie se soit développée d'une stratégie sectorielle (8^e FED et avant) vers une stratégie plus intégrée mettant l'accent sur les aspects d'intégration régionale, la prise en compte des aspects de la réduction de la pauvreté n'est qu'indirecte et vient en second lieu. **Si la cohérence et complémentarité entre PIR et PIN étaient garanties et si les PIN se concentraient sur les aspects de pauvreté, le manque relatif d'attention portée à la pauvreté dans les PIR ne poserait pas de problème. Cependant, cette cohérence et complémentarité entre PIR et PIN est un des liens les plus faibles.** De plus, le thème de la gouvernance n'est pas considéré comme un thème transversal dans la stratégie de la Commission, alors que la **faible gouvernance est le problème principal du Tchad et de la région.** Dans les secteurs de transport et des ressources naturelles de bons résultats ont été réalisés ; ce qui est démontré par les classifications satisfaisantes pour l'efficacité et l'impact. Cependant, la coordination et la complémentarité des activités de coopération posent des problèmes, **la durabilité n'est pas garantie et l'efficacité est considérée comme non satisfaisante.***

Annexe 6 : Fiches d'évaluation de programmes/projets

FICHE 1 : APPUI TECHNIQUE AU MINISTERE DES TRANSPORTS	202
FICHE 2 : ROUTE KELO-MOUNDOU.....	205
FICHE 3 : ENTRETIEN ROUTIER ET AXES ECONOMIQUES.....	208
FICHE 4 : PROJET D'APPUI A LA POLITIQUE DE L'EAU – HYDRAULIQUE VILLAGEOISE 8 ^E FED.....	211
FICHE 5 : PROGRAMME REGIONAL SOLAIRE PRS II- 8 ^E FED.....	213
FICHE 6 : PROGRAMME HYDRAULIQUE VILLAGEOISE OUADDAI-BILTINE, CO-FINANCEMENT CE/AFD/KfW.....	215
FICHE 7 : PROGRAMME HYDRAULIQUE VILLAGEOISE 9 ^E FED « ACCES A L'EAU POTABLE ET APPUI A LA POLITIQUE SECTORIELLE »	217
FICHE 8 : PROJET D'APPUI AU SECTEUR SANTÉ 8 ^E & 9 ^E FED.....	220
FICHE 9 : PASILD INITIATIVES DE DÉVELOPPEMENT LOCAL – MICRORÉALISATIONS 8 ^E FED	226
FICHE 10: APPUI BUDGÉTAIRE POUR LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ 2001/2002 8 ^E FED	227
FICHE 11: PABG PROGRAMME CONJOINT PNUD-UE D'APPUI À LA BONNE GOUVERNANCE 9 ^E FED	229
FICHE 12: PROGRAMME D'APPUI BUDGÉTAIRE POUR LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ ET LA CROISSANCE (2003-2006) 9 ^E FED	231
FICHE 13: CURESS 1 _ PARC NATIONAL DE ZAKOUMA 8 ^E FED	235
FICHE 14: PAMFIP PLAN D'ACTION POUR LA MODERNISATION DE LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES 9 ^E FE	237
FICHE 15: CURESS 2_ PARC NATIONAL DE ZAKOUMA 9 ^E FED	239

Fiche 1 : APPUI TECHNIQUE AU MINISTERE DES TRANSPORTS

1. Données de base			
Titre du projet : Appui Technico-Institutionnel au MTPTHU			
Source de financement et n° d'identification comptable : 8 ^e FED (CD/7027/000) – 8 ACP CD 033			
Secteur : Transport, Appui institutionnel			
Niveau/Unité(s) administrative(s) d'intervention : FED gestion déconcentrée DCE N'Djamena			
EC engagement et paiements :			
Budget initial (CF) EUR 1.905.000,00	Budget révisé EUR NON	Montant engagé (contracté) EUR 1.632.558,89	Montant payé EUR 1.631.055,72
Date de démarrage (prévue / effective) : 01.03.2002 (prévue 01/03/02)			
Date de clôture (prévue / effective ou probable): 31.12.2007 (date prévue : 31/08/06)			
<u>Objectif global :</u>			
<ul style="list-style-type: none"> • renforcer les capacités institutionnelles de certains services du Ministère des Travaux Publics, des Transports, de l'Habitat et de l'Urbanisme, devenu le Ministère des infrastructures, ainsi que du Ministère de la Promotion Economique et du développement, devenu, devenu le Ministère des Finances et de l'Informatique » • aider, notamment, à une meilleure insertion de la politique communautaire d'appui au secteur des transports, dans la stratégie nationale de développement, et garantir la cohérence entre bailleurs de fonds. • améliorer en termes quantitatifs et qualitatifs l'utilisation de l'aide Communautaire au Tchad, dans le secteur des transports. 			
<u>Objectifs spécifiques :</u>			
<ul style="list-style-type: none"> • Appuis techniques et institutionnels de longue durée au Secrétaire Général du Ministère des Infrastructures d'une part, et à l'Unité Technique de Liaison et de Contrôle de la cellule d'appui technique à la Direction des Routes, d'autre part. 			

<p><u>Activités principales :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui au développement de la stratégie de transport • Conseil et avis technique dans les projets d'infrastructure et en particulier dans les projets financés dans le cadre du FED • Préparation d'un plan détaillé concernant les échéanciers, les priorités et les activités à développer • Appui, dans le suivi permanent du Ministère des TP de l'agence de financement de l'entretien routier
<p>Résultats/impacts attendus (selon indicateurs) :</p>
<p>Résultats:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consolidation de la stratégie de développement des transports (indicateur: reformes effectuées dans le respect de l'échéancier retenu, optimisation de l'aide communautaire) • Une amélioration de la coordination des différents bailleurs de fonds intervenant dans le secteur, <p>Impacts:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Circulation des personnes et des marchandises en toute saison et dans des délais raisonnables et prévisibles.
<p>2. Résultats du Projet:</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Deux Assistants Techniques (AT) ont été mis en place: un spécialiste en politique sectorielle et en gestion des infrastructures de transports en appui direct au Secrétariat Général du Ministère des Transports, et un autre en appui à l'ordonnateur National responsable de l'UTLC/Transport. • Consolidation de la stratégie de développement des transports (indicateur: reformes effectuées dans le respect de l'échéancier retenu, optimisation de l'aide communautaire) : <ul style="list-style-type: none"> - Les reformes prévues ont été menées : privatisation de la SNER, création du FER - Entre 2002 et 2006, augmentation du nombre de projets suivis par la DG et par UTLC-T, augmentation du nombre d'interventions techniques dans les différents domaines conceptuels, augmentation significative des ressources allouées aux investissements (source : rapport d'audit du projet) • Renforcement des compétences du Ministère dans la gestion des projets FED : « En outre, aujourd'hui, les compétences du Ministère : techniques, gestion administratives et financières permettent à juste titre à leurs représentants de revendiquer logiquement le statut de maître d'ouvrage. Ceci démontre l'impact du projet sur le bénéficiaire même si bien évidemment cet appui institutionnel et technique ne peut pas revendiquer, seule l'optimisation de l'expertise des représentants de ce ministère. » (Rapport de Monitoring : MR-01351.01 – 06/06/05) • Amélioration de la coordination des différents bailleurs de fonds intervenant dans le secteur : les bailleurs de fonds ont eu une bonne coordination au niveau stratégique mais peu de coordination au niveau opérationnel • Circulation des personnes et des marchandises en toute saison et dans des délais raisonnables et prévisibles. • Les coûts et délais ont diminué sur l'axe d'intervention de la CE pendant le projet, à savoir l'axe Ndjamena-Moundou. (Rapport d'audit du projet) • « Les moyens sont mis à disposition par toutes les parties au coût prévu ; il y a un devis programme et le gouvernement a mis à disposition un local pour l'assistant technique (AT), coordonnateur de l'Unité • Technique de Liaison et de Contrôle(ULTC) et un bureau adéquat pour le conseiller du Secrétaire le rôle de chacun. Les activités de l'assistant à l'UTLC se réalisent comme prévu car il y a une certaine • autonomie financière de la structure et les coûts rentrent dans le cadre du devis programme. » <p style="text-align: center;">Source MR-01665.01 – 07/04/06</p>
<p>Résultats / impacts inattendus : /</p>
<p>Bénéficiaire(s) (qualité et quantité) : le Ministère des infrastructures, ainsi que du Ministère de la Promotion Economique et du développement. Bénéficiaires indirects : la population du Tchad en général</p>
<p>Pris en compte d'aspects genre dans dessin et suivi (mentionner aussi résultats si non donnés ci-dessus):/</p>
<p>Pris en compte d'aspects environnementaux:/</p>
<p>Pris en compte d'aspects VIH/SIDA:/</p>
<p>Autres thèmes transversales (si pertinent):/</p>
<p>3. Jugement et commentaire explicatif comment. (très bien, bien, passable, faible)</p>
<p>Pertinence et dessin : Très bien Source Rapport de Monitoring MR-01665.01 – 07/04/06 :</p>

<p>«Dans sa conception actuelle, le projet est soutenu par un cadre logique souple dont les objectifs sont bien compris par les partenaires gouvernementaux. Les éléments qui sont contenus dans le cadre logique demeurent pertinents.»</p> <p>«Dans le Programme Indicatif National (PIN), relatif à la 8eme tranche du FED, les infrastructures font partie du secteur de concentration de la coopération communautaire. L'un des grands projets d'infrastructure financé dans ce cadre est la construction de la route d'intégration économique longue de 400 km et qui relie le Tchad au Cameroun par l'axe Moundou-Touboro-Ngaoundéré. Comme beaucoup de pays de la sous région, le Tchad est confronté à une insuffisance de ressources humaines qualifiées. Cette situation a amené le gouvernement à solliciter la mise à disposition d'une assistance technique au Ministère des transports.»</p> <p><i>Source : Rapport de Monitoring MR-01351.01 – 06/06/05 « Pertinence : bien »</i></p>
<p>Efficacité : Bien</p> <p>Source Rapport de Monitoring MR-01665.01 – 07/04/06 :</p> <p>«Pour l'obtention des résultats, La plupart des [...] IOV peuvent être considérés comme atteints. La Stratégie de développement des transports a été adoptée, et les projets suivis par les assistants sont en cours de réalisations. Les assistants sont saisis selon les nécessités, et leurs avis sont pris en compte. Des mesures correctives sont prises lorsqu'elles s'imposent. L'ensemble des partenaires a pu apporter leur contribution au projet, et la communication entre les responsables du pays, la Délégation de l'UE et les responsables du projet est satisfaisante et régulière.»</p> <p>Le rapport d'audit constate par ailleurs que les couts et temps de trajet ont diminué sur l'axe d'intervention de la CE pendant le projet, à savoir l'axe Ndjamena-Moundou. (rapport d'audit du projet).</p>
<p>Efficience : Bien</p> <p>Source Rapport de Monitoring MR-01665.01 – 07/04/06 :</p> <p>« Les bénéficiaires visés ont accès aux résultats et aux services produits par le projet ; aujourd'hui, presque aucune décision technique n'est prise sans l'avis technique des assistants. Le projet est tributaire d'une des hypothèses énoncées dans le cadre logique à savoir l'existence d'un environnement politique favorable à un développement durable. Cependant une adaptation est toujours possible car au niveau de l'UTLC, l'expert en charge de cette structure travaille en pleine complémentarité avec son adjoint qui est un ex-cadre du Ministère des Transports. La compétence et la qualité des relations humaines dont font montre les experts ont une influence positive sur la production des résultats »</p>
<p>Jugement général (très bien, bien, passable, faible) : Bien</p> <p>Source Rapport de Monitoring MR-01665.01 – 07/04/06 :</p> <p>«Eu égard aux activités auxquelles les assistants techniques sont impliqués, l'on peut dire que le projet participe à l'amélioration et au renforcement des capacités institutionnelles au Ministère des transports et à l'UTLC. L'expertise et la disponibilité des assistants techniques, font qu'ils sont bien appréciés par les bénéficiaires.»</p>
<p>4. Coordination, complémentarité, cohérence</p>
<p>Interrelations aux autres projets et instruments CE tels que Stabex, Flex, lignes budgétaires, ECHO, BEI) : les fonds STABEX ont été utilisé en complément de l'AT : support au CAER puis FER, financement d'études</p>
<p>Interrelations/ cofinancement avec programme de pays membre ou autres bailleurs : AT sur la stratégie nationale soutenue par tous les bailleurs de fonds</p>
<p>Interrelations avec PIR : /</p>
<p>Evidence de coordination (comités, mission conjoints,...) :/</p>
<p>Evidence de manque de cohérence avec politiques de la CE/UE :</p>
<p>5. Valeur ajouté CE: expérience longue dans le secteur des transports au Tchad</p>
<p>6. Visibilité CE : très bonne au sein du ministère des Infrastructures</p>
<p>7. Leçons: renforcement nécessaire de l'aspect formation et transfert de connaissance de l'Assistance technique pour assurer une meilleure durabilité.</p>
<p>8. Remarques et autres observations</p>
<p>9. Méthodologie et sources d'information</p>
<p>Liste des documents analysés: Rapport de Monitoring : MR-01665.01 07/04/06, Rapport de Monitoring : MR-01351.01 – 06/06/05 Audit du projet, Rapport final, SAFEGE Août 2007</p>
<p>Liste des personnes rencontrées : Secrétaire Général du ministère des Infrastructures, Coordinateur de la cellule de coordination et de suivi des projets au ministère des infrastructures</p>
<p>Autres sources d'informations (observations, focus groups, ...):</p>

Fiche 2 : **ROUTE KELO-MOUNDOU**

1. Données de base			
Titre du projet : Route Kélo-Moundou			
Source de financement et n° d'identification comptable : 8 ACP CD 15 et 9ACP CD 06			
Secteur : Transport, Infrastructures routières			
Niveau/Unité(s) administrative(s) d'intervention : FED gestion déconcentrée DCE N'Djamena			
EC engagement et paiements :			
Budget initial (CF) EUR 24.000.000	Budget révisé EUR 28.800.000 Raison? L'offre retenue pour les travaux dépassait le budget initial	Montant engagé (contracté) EUR 17.650.456,00	Montant payé EUR 17.649.189,76
Date de démarrage (prévue / effective) : 01.07.2001			
Date de clôture (prévue / effective ou probable) : 31.12.2007			
Objectif global : Les objectifs globaux visent le désenclavement intérieur du Tchad et la mise en valeur du potentiel économique (coton, pétrole notamment) des départements du sud du pays dont Moundou est le centre économique.			
Objectifs spécifiques : L'objectif spécifique vise l'amélioration des transports routiers dans l'itinéraire N'Djaména – Moundou en général et dans le tronçon Kélo – Moundou en particulier.			
Activités principales : Travaux et contrôle des travaux sur le tronçon Kélo-Moundou.			
Résultats/impacts attendus (selon indicateurs) : Les résultats attendus de l'aménagement du projet sont l'aménagement complet d'une route revêtue de 110 km entre les localités de Kélo et Moundou, via le rond-point de Koutou, ainsi que des bretelles d'accès aux principales localités environnantes.			
2. Résultats du Project			
Résultats / impacts obtenus : L'aménagement complet d'une route revêtue de 110 km entre les localités de Kélo et Moundou, via le rond-point de Koutou, ainsi que des bretelles d'accès aux principales localités environnantes.			
Résultats / impacts inattendus : Source Rapport de monitoring – Route Kélo – Moundou MR-01158.02 – 06/06/05 : « On constate, malgré les campagnes d'informations dispensées par le maître d'œuvre et la MdC, les effets négatifs prévus : accidents de la route dus à la vitesse ainsi que la prévalence des MST/SIDA. »			
Bénéficiaire(s) (qualité et quantité) : Les acteurs économiques du secteur de l'agriculture (Moundou) et du pétrole (Doba), et plus largement les populations de la zone d'intervention Tchad. Le projet vise aussi la population tchadienne en général avec l'ouverture prévue de la route Moundou-frontière, qui se situe dans le prolongement d'Éré-Kélo vers le Cameroun et dont l'objectif est de désenclaver le pays et la région du sud.			
Prise en compte d'aspects genre dans dessin et suivi (mentionner aussi résultats si non donnés ci-dessus) : Il n'existe pas de mesures spécifiques. Par ailleurs, le rapport de monitoring de 2004 du projet constate : « Le projet ne communique pas assez avec les populations féminines riveraines pour les questions de sécurité (enfants) et de propagation des MST/VIH-SIDA. »			
Prise en compte d'aspects environnementaux : Insuffisante. Il n'existe pas de mesures d'accompagnement spécifiques. Par ailleurs, le rapport de monitoring de 2004 du projet constate : « un projet de cette envergure pourrait prévoir la plantation de 5-10 fois plus d'arbres, sans incidence financière majeure, substituant ainsi une logique de conservation par une logique d'amélioration de l'environnement. »			
Pris en compte d'aspects VIH/SIDA :non Le rapport de monitoring de 2004 du projet constate : « Le projet ne communique pas assez avec les			

populations féminines riveraines pour les questions de sécurité (enfants) et de propagation des MST/VIH-SIDA. »
Autres thèmes transversales (si pertinent):/
3. Jugement et commentaire explicatif comment. (très bien, bien, passable, faible)
<p>Pertinence et dessin : très bien Source : Rapport de monitoring – Route Kélo – Moundou MR-01158.02 – 06/06/05 « Les besoins du secteur routier tchadien sont connus. L'objectif global qui vise le désenclavement intérieur du Tchad et la mise en valeur du potentiel économique de la région de Moundou est pertinent. L'objectif spécifique vise l'amélioration des transports routiers sur l'itinéraire N'Djaména – Moundou et contribue fortement au développement économique (agricole et pétrolier) du sud du pays.. »</p>
<p>Efficacité : bien Les constats effectués au cours de la mission d'Audit de la route Kélo Moundou ont mis en évidence « une absence de problèmes majeurs sur cette opération » ainsi que « - La qualité des prestations de l'entreprise est satisfaisante, - Les choix techniques essentiels (structure de chaussée) ont été correctement abordés et effectués, - Des solutions imaginatives et adaptées ont été mises en oeuvre (assainissement des zones urbaines hors Moundou notamment), - La mission de contrôle a correctement joué son rôle, tant sur le contrôle de la qualité des prestations que sur la maîtrise des quantités; malgré un marché de l'entreprise de travaux mal rédigé, elle a pu et su mener le chantier à terme sans réclamation ni dérapage sur les quantités. La principale lacune relevée concerne la rédaction inadaptée du marché de l'entreprise qui n'a pas été détectée lors de la réalisation des études, ni même lors de la phase préalable au lancement de l'appel d'offres. Ni l'Administration, ni le bailleur ne semblent avoir détecté les faiblesses majeures dans la rédaction du marché. La durée de vie de la chaussée construite a été évaluée à partir d'hypothèses qu'il conviendra de valider par une campagne de pesage et de comptage quelques mois après la mise en service de la liaison frontière du Cameroun Moundou qui complètera le nouveau corridor de desserte de Ndjamen. La mission a par contre mis en évidence des problèmes au niveau de la conservation des documents supports de l'Audit, ce qui a amené l'Auditeur à effectuer des recommandations en matière de numérisation et de sauvegarde des documents de suivi. »</p>
<p>Impacts : bien Une baisse du temps de trajet et des coûts de transports passagers et marchandises de 50 % (entre 1998 et 2007) est constatée.¹⁰⁸ Par ailleurs, « on constate, malgré les campagnes d'informations dispensées par le maître d'œuvre et la MdC, les effets négatifs prévus : accidents de la route dus à la vitesse ainsi que de la prévalence des MST/SIDA. »</p>
<p>Viabilité : bien Programme d'entretien à niveau de service prévu entre Ndjamen et la frontière. Cependant les capacités d'entretien pour l'ensemble du réseau restent insuffisantes.</p>
<p>Efficience : passable Le chantier n'a pas connu de retards mais le projet s'achève avec un peu plus d'un an de retard sur les délais initialement prévus¹⁰⁹ à cause d'un premier AO qui avait été infructueux. Source : Rapport de monitoring – Route Kélo – Moundou MR-01158.02 – 06/06/05 : « Les moyens financiers supplémentaires mis en place ont permis la bonne exécution du projet. Le maître d'œuvre a su adapter la conception de la structure en fonction des résultats obtenus aux appels d'offre. L'augmentation du trafic prévu est très largement atteinte et même dépassée. Les travaux réalisés sont de grande qualité. Ceci est dû à la compétence du maître d'œuvre qui a suivi, sur le terrain, ces travaux de très près. Les moyens mis en oeuvre ont permis de terminer les travaux en avance sur le délai initialement défini et conduira à effectuer la réception finale le 12 mai 2006. La MdC a informé régulièrement la Direction Générale des Routes sur le déroulement et la qualité des travaux. Lors de l'exécution des travaux, certaines ambiguïtés sont apparues dans le rôle précis que doit tenir la MdC tant vis-à-vis de l'entreprise que de la DGR, voire de l'Unité Technique de Liaison et Contrôle – Transports (UTLC-T). » Source : Audit du projet d'appui institutionnel, Rapport d'audit, Safege, Août 2007</p>

¹⁰⁸ Audit du projet d'appui institutionnel, Rapport d'audit, Safege, Août 2007

¹⁰⁹ La fin des travaux était prévue fin 2003 selon le communiqué de presse DEC, en Juillet 2000

« La rédaction du marché de l'entreprise présentait des lacunes nombreuses et majeures. »
Jugement général (très bien, bien, passable, faible) : bien
4. Coordination, complémentarité, cohérence
Interrelations aux autres projets et instruments CE tels que Stabex, Flex, lignes budgétaires, ECHO, BEI):/
Interrelations/cofinancement avec programme de pays membre ou autres bailleurs:/
Interrelations avec PIR : Sur l'axe régional Douala-Ndjamenas qui a bénéficié de financement du PIR
Evidence de coordination (comités, mission conjoints,...):/
Evidence de manque de cohérence avec politiques de la CE/UE:/
5. Valeur ajouté CE : Expérience de l'intervention sur Eré-Kélo.
6. Visibilité CE : insuffisante (focus group transporteurs)
7. Leçons :
<ul style="list-style-type: none"> • nécessité de faire des études d'impact sur l'environnement et de mettre en place des mesures d'accompagnement • nécessité d'améliorer les études préalables surtout au niveau des zones urbaines (les conséquences sur l'assainissement urbain, les aménagements divers¹¹⁰) ainsi qu'au niveau des investigations pour les fondations d'ouvrages, les structures de chaussée et la disponibilité des matériaux correspondants, les zones compressibles • nécessité d'une rédaction plus précise du cahier des charges générales;
8. Remarques et autres observations
9. Méthodologie et sources d'information
Liste des documents analysés: Rapport de monitoring – Route Kélo – Moundou, MR-01158.01 – 02/04/04 Rapport de monitoring – Route Kélo – Moundou MR-01158.02 – 06/06/05 Audit de la Route Kélo-Moundou, Rapport FINAL, Hydroplan, Octobre 2006 Convention de financement 6285/CD du 16/07/00 Audit du projet d'appui institutionnel, Rapport d'audit, Safège, Août 2007
Liste des personnes rencontrées of people met :
Autres sources d'informations (observations, focus groups, ...): Focus group Transporteurs

¹¹⁰ Comme les placettes, arrêts de bus, emplacements de collecte des déchets, les possibilités d'entretien des ouvrages prévus en fonction du comportement des utilisateurs

Fiche 3 : ENTRETIEN ROUTIER ET AXES ECONOMIQUES

1. Données de base			
Titre du projet : APPUI A LA POLITIQUE SECTORIELLE DES TRANSPORTS : ENTRETIEN ROUTIER ET AXES ECONOMIQUES.			
Source de financement et n° d'identification comptable : 9 ACP CD 10			
Secteur : Transport, Infrastructures routières et appui institutionnel			
Niveau/Unité(s) administrative(s) d'intervention : FED gestion déconcentrée DCE N'Djamena			
EC engagement et paiements :			
Budget initial (CF) EUR	Budget révisé EUR NON Raison?	Montant engagé (contracté) EUR 73.059.961,07	Montant payé EUR 26.449.804,55
84.000.000			
Date de démarrage (prévue / effective) : 11/11/05			
Date de clôture (prévue / effective ou probable) : 31/12/12			
Objectif global			
Les objectifs globaux de ce programme sont de contribuer :			
<ol style="list-style-type: none"> 1) au développement durable de l'économie tchadienne, 2) à la réduction de la pauvreté, tout en prenant en compte la dimension environnement.			
Objectifs spécifiques			
<ol style="list-style-type: none"> 1) L'objectif de la composante entretien routier est d'assurer le maintien du réseau routier national à un niveau de service acceptable, par l'amélioration de la planification, la gestion et l'exécution de l'entretien routier sur l'ensemble du réseau national, par le renforcement des capacités et l'implication de PME et des BE locaux. 2) L'objectif de la composante axes économiques est que l'axe du Sud du Tchad (Moundou – Koumra) satisfasse à la demande de transport de manière durable et en toutes saisons, avec le développement d'une stratégie écologiquement viable de désenclavement de l'Est du Tchad. 			
Principales activités			
Composante 1 : Appui institutionnel : Entretien routier et renforcement des capacités			
<ol style="list-style-type: none"> i) Assistance à l'agence de gestion de l'entretien routier ou à la DGR, pour finaliser et mettre en place les outils de gestion et le démarrage des opérations d'entretien conformément à la stratégie : ii) Investissements pour l'installation des outils de la stratégie iii) Mise en place du système de formation et d'accompagnement des PME de travaux et de contrôle iv) Assistance technique à l'agence ou à la DGR, pour la mise en œuvre de la stratégie d'entretien v) Travaux d'entretien vi) Renforcement des capacités et Assistance Technique pour la stratégie sectorielle des transports 			
Composante 2 : Axes économiques :			
<ol style="list-style-type: none"> i) Investissement dédié sur l'axe Moundou – Doba – Koumra ii) Etude de Préfaisabilité de désenclavement de l'Est du Tchad : Axe Sarh/-Abéché 			
Résultats/impacts attendus (selon indicateurs) :			
Quatre résultats sont attendus :			
<ol style="list-style-type: none"> i) Le réseau national est entretenu annuellement et périodiquement, avec des niveaux de service ; ii) Les PME et les BE locaux participent à l'entretien routier ; iii) L'axe économique du Sud du Tchad (route Moundou - Doba - Sahr) est circulaire toute l'année ; iv) Le tracé d'un axe désenclavant l'Est du Tchad (Sahr - Abéché), préservant le parc de Zakouma, est adopté. 			
2. Résultats du Projet			
Résultats / impacts obtenus :			
La composante 1, « Appui institutionnel : Entretien routier et renforcement des capacités » vient de démarrer mi-2008 avec deux ans de retard dû à deux AO successifs infructueux. Il n'y a pas de résultats.			
La composante 2, « Axes économiques » est en cours. Le bitumage de Moundou-Doba-Koumra est en cours et l'entreprise est en avance sur le calendrier (aout 2008). Le rapport de monitoring du projet datant de 2007 indique :			

<p>« En ce qui concerne la composante "axes économiques", deux marchés ont été attribués : la construction de la route Moundou - Koumra (SOGEA - SATOM) et la mission de supervision et de contrôle (Louis Berger - BCEOM). Le contrat pour la mission se monte à 5,2 MEUR. Le coût de la construction de la route Moundou-Koumra est quant à lui supérieur au budget prévu. L'estimation de 2005 était de € 61,67 millions et l'offre du moins disant des 3 soumissionnaires à l'avis de marché la dépassait de plus de € 30 millions (€ 92,626 millions). L'augmentation de ce coût peut-être attribué pour 5% à l'augmentation générale du prix des matériaux et des carburants mais est certainement due au contexte d'absence de réelle concurrence. Compte tenu de l'environnement sociopolitique pendant la période de préparation des offres, des paramètres sécuritaires ont été pris en compte par les soumissionnaires pour établir leur prix. L'appel d'offre ayant été jugé infructueux, une procédure négociée a été adoptée. La négociation a permis d'octroyer le marché pour un montant total de € 77.976.680. La contribution de la CE permettra finalement de construire 159 km de route (sur les 189 prévus), les 30 km restant seront pris en charge par l'Etat tchadien à hauteur de € 16.306.680. »</p> <p>L'étude de préféabilité de désenclavement de l'Est du Tchad (Axe Sarh/-Abéché) fait l'objet d'un A.O qui sera lancé au deuxième semestre 2008.</p>
Résultats / impacts inattendus : /
<p>Bénéficiaire(s) (qualité et quantité) :</p> <p>Composante 1 : ministère des Infrastructures. Bénéficiaires : les PME du secteur, la population du Tchad en général.</p> <p>Composante 2 : habitants et acteurs économiques du Sud et du Sud/Est du pays</p>
<p>Prise en compte d'aspects genre dans dessin et suivi (mentionner aussi résultats si non donnés ci-dessus) :</p> <p>Une mesure d'accompagnement est prévue aux travaux sur « Moundou-Doba-Koumra ». Elle a un budget de l'ordre de 1 M EUR mais les actions spécifiques pour les femmes n'ont pas encore été définies.</p>
<p>Pris en compte d'aspects environnementaux :</p> <p>Une mesure d'accompagnement est prévue aux travaux sur « Moundou-Doba-Koumra ». Elle va être lancée à la fin de l'année 2008, soit près de 18 mois après le début de travaux, ce qui est fortement dommageable pour son efficacité. Le budget prévu est important : 1 million €, dont 200 000 € pour l'environnement, 550 000€ pour la sécurité routière et 450 000 € pour le volet VIH/SIDA.</p>
<p>Pris en compte d'aspects VIH/SIDA :</p> <p>Une mesure d'accompagnement est prévue aux travaux sur « Moundou-Doba-Koumra ». Elle va être lancée à la fin de l'année 2008, soit près de 18 mois après le début de travaux, ce qui est fortement dommageable pour son efficacité. Le budget prévu est important : 1 million €, dont 200 000 € pour l'environnement, 550 000€ pour la sécurité routière et 450 000 € pour le volet VIH/SIDA.</p>
Autres thèmes transversales (si pertinent) :
3. Jugement et commentaire explicatif comment. (très bien, bien, passable, faible)
<p>Pertinence et dessin : bien</p> <p>Source : Rapport de Monitoring MN-02031.01 – 17/04/07 :</p> <p>« Désenclaver le sud du Tchad qui est une zone pétrolière et de production agricole majeure grâce à la construction d'une route bitumée praticable en toutes saisons est très pertinent. Ce futur axe permettra la connexion de cette zone vitale pour le pays au réseau permanent reliant N'Djamena et N'Gaoundere qui est le terminal ferroviaire du port de Douala (Cameroun). La composante "appui institutionnel" est également très pertinente car elle permettra d'améliorer, au travers d'une assistance technique (AT) importante, la prestation des divers services du MI qui doit, depuis peu, gérer un budget annuel d'investissement d'environ € 100 millions sur ressources pétrolières et un budget annuel du FER de € 10,5 millions. »</p>
<p>Efficacité : passable</p> <p>A ce stade d'avancement, aucun des quatre résultats attendus n'a été obtenu même si les travaux sur Moundou-Koumra avancent correctement.</p>
<p>Impact : Faible</p> <p>Source : Rapport de Monitoring MN-02031.01 – 17/04/07 :</p> <p>« Actuellement, le projet n'a aucunement contribué au développement durable de l'économie tchadienne ni à la réduction de la pauvreté du pays. »</p>
<p>Viabilité : Bien</p> <p>Source : Rapport de Monitoring MN-02031.01 – 17/04/07 :</p> <p>« A l'instar de l'ensemble du réseau "prioritaire", la viabilité de l'axe Moundou-Koumra devrait être principalement assurée par l'entretien courant préventif. Celui-ci devrait être assuré: i) par la mise à disposition des moyens financiers suffisants du FER; ii) par la signature de contrats innovants selon des procédures de passation et d'exécution de marchés conçues de manière à favoriser l'accès au PME et aux BE locaux, et à privilégier les critères de niveaux de services comme base de paiement des prestations. Il</p>

<p>faut espérer que les moyens du FER seront à la hauteur des besoins qui seront d'ailleurs plus importants du fait du bitumage de 189 km supplémentaires (cela a d'ailleurs été considéré comme une contrainte par la SNT 2006 - 2010!). Le budget annuel du FER est d'environ 7 milliards de FCFA (environ € 10,5 millions) et les besoins actuels sont d'environ € 12 millions. S'il n'est pas possible d'augmenter les recettes (provenant principalement de la fiscalité sur les carburants) il faudra avoir recours aux revenus pétroliers de l'Etat. Eu égard à tout ce qui précède, Il est bien entendu trop tôt pour se prononcer sur la viabilité institutionnelle; notamment en matière d'entretien routier puisque l'agence d'entretien routier n'a pas encore été créée. »</p>
<p>Effizienz : Bien Les travaux Moundou-Doba-Koumra avancent correctement.</p>
<p>Jugement général (très bien, bien, passable, faible) : Passable Le projet est pertinent et, pour les activités qui ont démarré, efficace mais, à cause du retard pris par le projet, l'efficacité et l'impact sont insuffisantes.</p>
<p>4. Coordination, complémentarité, cohérence</p>
<p>Interrelations aux autres projets et instruments CE tels que Stabex, Flex, lignes budgétaires, ECHO, BEI) : /</p>
<p>Interrelations/cofinancement avec programme de pays membre ou autres bailleurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • cofinancement du Tchad à hauteur de € 16.306.680 pour Moundou-Doba-Koumra ; • financement de la BAD pour le prolongement Koumra-Sahar.
<p>Interrelations avec PIR : /</p>
<p>Evidence de coordination (comités, mission conjoints,...) : non</p>
<p>Evidence de manque de cohérence avec politiques de la CE/UE : non</p>
<p>5. Valeur ajouté CE : longue expérience de la CE dans le domaine du transport au Tchad, longue expérience du ministère des infrastructures de la coopération communautaires et des procédures FED</p>
<p>6. Visibilité CE : travaux en cours</p>
<p>7. Leçons : faire démarrer les mesures d'accompagnements au minimum en même temps que le début des travaux</p>
<p>8. Remarques et autres observations</p>
<p>9. Méthodologie et sources d'information</p>
<p>Liste des documents analysés: RAC 2006, Rapport de Monitoring MN-02031.01 – 17/04/07 , Convention n° 9386/CD (Appui à la politique sectorielle de transports : entretien Routier et axes économiques, 9^e FED), 2005</p>
<p>Liste des personnes rencontrées : Coordinateur de la cellule sécurité et environnement, chef de section Infrastructures de la DCE</p>
<p>Autres sources d'informations (observations, focus groups, ...): Participation au Comité de Suivi Opérationnel –Transport de juillet 2008 qui faisait le point sur les activités de la coopération</p>

Fiche 4 : PROJET D'APPUI A LA POLITIQUE DE L'EAU – Hydraulique villageoise 8^e FED

1. Données de base

Titre du projet : Appui à la Politique de l'Eau – Volet hydraulique villageoise

Source de financement et n° d'identification comptable : FED/CD/07003/001, 8 ACP CD 008

Secteur : Eau & Assainissement

Niveau d'intervention : FED gestion déconcentrée DCE N'Djamena

Budget initial (CF) EUR

Budget révisé EUR

Engagement effectif :

23 ME

22.317.903 E

- | | |
|-------------------------|-------------------------|
| - AT : 3,4 M€ | - AT : 4,32 M€ |
| - Travaux : 11 M€ | - Travaux : 8,41 M€ |
| - Fournitures : 4,54 M€ | - Fournitures : 8,92 M€ |
| - Appui DH : 0,75 M€ | - Appui DH : 1,06 M€ |
| - Evaluations : 0,25 M€ | - Evaluations : 0,25 M€ |
| - Imprévus : 3,06 M€ | - Imprévus : 0,04 M€ |

Période : CF signé en 08/1999

Mise en œuvre : 1999-2007 (fin initiale prévue en 2004)

Objectif global :

Amélioration des conditions de vie d'une partie importante des villageois de la zone d'intervention du projet qui couvre environ 100.000 km² pour s'étendre sur l'ensemble des préfectures du Chari-Baguirmi et du Lac Tchad et une partie du Mayo-Kebbi (sous-préfecture de Bongor). Environ 350.000 personnes habitant les villages ruraux de la zone d'intervention devront pouvoir bénéficier directement de la réalisation de ce projet non seulement en termes sanitaires, mais aussi en ce qui concerne l'allègement des corvées de l'eau, ce qui entre autres devra permettre d'augmenter le travail productif dans d'autres domaines.

Objectif spécifique :

Une plus grande partie de la population de la zone du projet dispose d'un système pérenne d'approvisionnement en eau potable selon les normes en vigueur, soit 1 point d'eau par 300 habitants, le taux de couverture en points d'eau de la zone concernée devra se situer autour de 70% à la fin du projet.

Résultats/impacts attendus :

Zone d'intervention : Chari-Baguirmi, Hadjer Lamis, Lac et Mayo-Kebbi Est. Cette zone d'intervention du programme 8^e FED est celle des projets hydraulique villageoise des FED antérieurs (6^e et 7^e FED élargie aux régions du Kanem et du Mayo-Kebbi Est) compte tenu des besoins importants identifiés et dans un souci de consolidation de la viabilité des actions menées antérieurement.

Résultat A: Création de 1000 nouveaux points d'eau potable équipés de pompes à motricité humaine (PMH) ainsi que 30 mini.adductions équipées d'un système de pompage solaire ou thermique. Par ailleurs 200 points d'eau existants seront réhabilités, les activités envisagées sont fort variées (analyses et études; préparation, passation et réalisation et suivi des marchés) : choix des sites, lancement, réalisation, contrôle et réception des travaux de forages, pose de pompes ainsi qu'à la construction des réseaux d'adduction.

Résultat B: Prise en charge par les villageois de la gestion des points d'eau (via les Comités de Points d'Eau - CPE), généralisation des pratiques d'hygiène appropriées, et diminution des maladies d'origine hydrique : information, sensibilisation et formation des villageois (tarification, gestion d'un fonds de roulement pour pièces détachées et d'un stock de sécurité, tenue d'une comptabilité sommaire, hygiène publique et domestique de base. L'accompagnement et le suivi des Comités de Points d'Eau (CPE) par la Direction de l'Hydraulique y compris les aspects liés à la protection des points d'eau afin d'assurer leur bon fonctionnement et de prévenir la contamination des nappes d'eau font également partie des activités envisagées. Pour ce qui concerne l'hygiène, les activités de sensibilisation/formation accorderont une attention particulière aux femmes et aux jeunes.

Résultat C: Création / renforcement d'un système d'entretien opérationnel, privatisé et décentralisé reposant notamment sur les CPE, les artisans - réparateurs et des distributeurs de pièces détachées (sélection et formation des nouveaux candidats artisans réparateurs, détermination des facteurs qui assurent leur déploiement effectif sur le terrain, fourniture de caisses d'outillage, système d'entretien préventif et du suivi des pannes...). La mise en place de systèmes de gestion, entretien et garantie sur base contractuelle pour les stations de pompage.

Résultat D: Gestion et suivi efficaces de la politique de l'eau par la Direction de l'Hydraulique (DH). Il s'agit d'apporter un appui à la Direction de l'Hydraulique, notamment en ce qui concerne la formation du personnel, la mise à jour des bases de données de gestion, l'amélioration des locaux et des conditions de travail et une fourniture de moyens matériels et logistiques. Coordonner étroitement les actions de formation / sensibilisation, avec les actions préventives et d'accompagnement développées dans le cadre de la politique nationale de santé, d'une part et avec le Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement en préparation,

d'autre part.

Résultats du Projet :

Le bon déroulement des travaux de forage a permis de dégager des économies importantes; pour ce motif l'Administration a demandé au Bailleur de fonds de réaménager la convention de financement pour permettre la réalisation d'ouvrages supplémentaires.

Réalisation de 1650 nouveaux forages productifs dont :

- 1.646 points d'eau équipés en pompes à motricité humaine (PMH),
- 33 mini-réseaux d'AEP photovoltaïques ou thermiques
- Formation de 57 artisans réparateurs et mise en place de 9 magasins de pièces détachées
- Réalisation de 475 panneaux d'identification villageoise,
- 11 piézomètres pour l'étude des nappes exploitées ;
- Réhabilitation ou le rééquipement de 75 forages exécutés par des projets antérieurs

Impacts obtenus :

Les ouvrages réalisés ont eu un impact sur :

La santé : les pathologies dominantes qui affectent les populations (paludisme, diarrhée, méningite, choléra, ...) et qui entraînent également une réduction significative de l'espérance de vie, sont bien souvent liées au faible accès à une eau saine et à l'absence d'un milieu assaini.

Les revenus et la consommation : Les maladies liées aux manques d'eau potable et d'assainissement entraînent aussi une baisse de productivité et du nombre de jours travaillés, donc du potentiel de revenus. L'absence de sécurité dans l'approvisionnement en eau potable dans un milieu assaini implique :

- qu'une proportion du budget du ménage peut être utilisée pour des traitements médicaux, réduisant d'autant le revenu familial net ;
- que beaucoup de temps est perdu pour la recherche, la collecte et le transport de l'eau, réduisant, en particulier pour les femmes, les opportunités de génération de revenus et d'intégration économique et sociale.
- L'éducation : le manque d'hygiène et d'assainissement adéquat, qui augmente le nombre de jours de maladie et les temps consacrés à la corvée de transport de l'eau, contribuent également à diminuer le niveau de scolarisation des enfants, en particulier celui des filles.

Bénéficiaire(s) (qualité et quantité) :

Le projet a permis d'approvisionner une population d'environ 700.000 personnes en eau potable, soit presque un dixième de la population du pays. Le projet a également poursuivi les approches socio-économiques démarrées dans les FED précédents avec d'importantes mesures d'accompagnement auprès des populations bénéficiaires (Comités de gestion des points d'eau, formation d'artisans réparateurs, mise en place de 8 magasins de pièces détachées dont 7 décentralisés sur la zone d'intervention).

Prise en compte d'aspects genre :

Prise en compte d'aspects environnementaux :

3. Jugement et commentaire explicatif

Pertinence: Très bien : correspond à besoins sociaux de base en fort déficit et orientations de politique nationale

Efficacité : Bien, quantitatif prévisionnel dépassé en termes d'ouvrages (forages) mais réalisations des AEP non terminées sur FED 8

Impact : Bien, importante population supportée, santé et développement réseau de réparations de pompes

Viabilité : Bien : les pompes à main sont rentrées dans le paysage rural et sont de mieux en mieux prises en charge par la population et appuyée par un réseau d'artisans et de magasins de pièces détachées fonctionnels. Le Ministère de l'Environnement et de l'Eau (bureau de l'eau) a bénéficié du projet en termes d'amélioration des connaissances dans la zone d'intervention, de même que les services techniques de la DH en matière de réalisation de points d'eau et de gestion du système d'entretien et de maintenance.

Efficience : Faible : les conditions géologiques ont favorisé l'accroissement du quantitatif des forages mais nombreux retards. Le 9^e FED est encore actuellement à terminer des ouvrages AEP démarrés au 8^e FED.

Jugement général : Bien

4. Remarques : Aucune intervention dans le domaine de l'assainissement

Fiche 5 : **PROGRAMME REGIONAL SOLAIRE PRS II- 8^e FED**

1. Données de base		
Titre du projet : Programme Régional Solaire Phase II (PRS II)		
Source de financement et n° d'identification comptable : N° comptable PIN 8 ^e FED 8 ACP CD 026 N° comptable PIR 8 ^e FED 8 ACP ROC 042 Convention N° 6365/REG		
Secteur : Eau & Assainissement		
Niveau d'intervention : FED gestion déconcentrée DCE N'Djamena		
Budget initial (CF) EUR 4 ME (volet Tchad)	Budget révisé EUR 2 623 828 000 FCFA en PIN 1 726 964 888 FCFA en PIR, Total 4 350 792 888 FCFA	Engagement effectif : 3.949.925 E
Période : 2005-2009 Date d'achèvement des travaux sur le terrain : 30 juin 2008 Date de fin des activités et de la consolidation : 31 Octobre 2008 Date de Clôture prévisionnelle: 31 mars 2009.		
Objectif global : Contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de santé des populations des zones rurales par un approvisionnement en eau potable durable.		
Objectif spécifique : Améliorer d'une façon durable la desserte et la qualité de l'eau potable pour les populations rurales, dans les conditions suivantes : systèmes conçus sur la base d'une demande effective de la population, gérés par des institutions locales, exploités par des opérateurs privés, dans des conditions qui assurent l'avantage économique de l'utilisation de la technologie solaire et un équilibre financier pérenne.		
Résultats/impacts attendus : Le Programme Régional Solaire (PRS) a été initié à la fin des années 80 par le CILSS, au bénéfice des 9 Etats membres (Burkina Faso, Cap-Vert, Gambie, Guinée Bissau, Mauritanie, Mali, Niger, Sénégal, Tchad) dans le cadre de la coopération régionale. Première phase 1990 à 1998 : réalisation de 70 mini châteaux d'eau (systèmes solaires) - Mise en place de 24 éclairages publics. Deuxième phase: 2001-2009: réhabilitation de 47 anciens châteaux d'eau solaires de la phase 1, réalisation de 43 nouveaux châteaux d'eau solaires. <ul style="list-style-type: none"> • Taux d'exécution global de 93,5%. • Etude des conditions de gestion des systèmes d'AEP existants dans l'objectif du développement durable de l'alimentation en eau potable en milieu rural • Optimisation des systèmes réalisés pendant la phase 1 en vue de réaliser les conditions de leur pérennité • Réhabilitation de 47 forages existants du PRS 1 • Fourniture solaire et de plomberie des 47 stations à réhabiliter par 5 opérateurs privés • Réhabilitation de 20 forages productifs et réalisation de 23 forages positifs • 43 nouveaux sites à installer • Animation des 47 AUEs du PRS I, création, animation et formation des 43 AUE des nouveaux sites, vente de l'eau au volume, organiser les AG • Etude sur la tarification 		
Résultats du Projet : <ul style="list-style-type: none"> • Tous les 47 sites du PRS I ont fait l'objet d'études et de formations spécifiques • Travaux exécutés sur les 47 stations • 45 forages réhabilités et 19 forages réalisés • Génie civil réalisé sur les sites et réseaux en cours • 23 systèmes de pompage solaires ; 21 réservoirs installés, 15.682m de conduite, 55 BF installées, 8 abreuvoirs • 43 AUE créés et 36 sites sensibilisés à la signatures du contrats de délégation • Paiement d'eau au volume pour 14 sites et cotisations 26 sites 		

<p>Difficultés / Impacts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les réhabilitations des sites du PRS I ont permis d'appuyer une vingtaine d'opérateurs privés à se légaliser et à formuler les réponses aux consultations restreintes réalisées pendant les réhabilitations et pour les prestations de l'intermédiation sociale et de la Cellule d'appui aux AUE. • Amélioration du niveau de desserte en eau potable et développement du secteur privé par l'appui aux opérateurs. • Réunions inter-projets ont permis plusieurs échanges de points de vue sur la mise en place des mesures institutionnelles • Mise en place de la CCAG a permis à l'UNICEF de faire intégrer les AEP dans ce dispositif • Baisse de développement du vol des panneaux, meilleure appropriation des AUE de leur système • Intérêts publics et privés se développent autour du système solaire ; • Retard causé par la lenteur administrative au niveau de toutes les étapes • Retard de démarrage des entreprises, manque de moyen adéquat des opérateurs privés • Difficulté de mobilisation de la participation villageoise. • Dégradation très avancée des châteaux et réseaux de la zone du lac (eau salée). l'entreprise • Difficulté de droit de douane. • Complication des Banques pour l'ouverture des comptes épargnes au profit des villages ; • Environnement administratif, douanier et fiscal peu favorable au développement du solaire, l'allégement fiscal du matériel solaire tant attendu traîne encore le pas à cause d'une part des complications des services de douane, d'autre part du retard de la zone CEMAC dans l'adoption des mesures favorables aux équipements solaires; • Manque d'organisation du commerce solaire au niveau national.
<p>Bénéficiaire(s) (qualité et quantité) : D'une manière générale, le projet a permis d'une part en mettant en état les sites du PRS I de redonner de l'eau potable à environ 60.000 personnes, et d'autre part en installant les 43 nouveaux systèmes d'AEP solaires, environ 100.000 personnes auront accès à l'eau potable. Amélioration de façon durable de la desserte et la qualité de l'eau potable pour ces populations. Les systèmes sont conçus sur la base d'une demande effective des populations bénéficiaires et la gestion est assurée localement, seule l'exploitation est en phase d'être confiée aux opérateurs privés. Les conditions recherchées sont celles qui assurent l'avantage économique de l'utilisation de la technologie solaire et un équilibre financier pérenne.</p>
<p>Prise en compte d'aspects genre :</p>
<p>Prise en compte d'aspects environnementaux :</p>
<p>3. Jugement et commentaire explicatif</p>
<p>Pertinence: Très bien : correspond à besoins sociaux de base en fort déficit et orientations de politique nationale</p>
<p>Efficacité : Bien, quantitatif prévisionnel dépassé en termes d'ouvrages (forages)</p>
<p>Impact : Bien, importante population supportée, santé et développement réseau de réparations de pompes</p>
<p>Viabilité : Bien</p>
<p>Efficience :</p>
<p>Jugement général : Bien</p>
<p>4. Remarques et autres observations Aucune intervention dans le domaine de l'assainissement</p>

Fiche 6 : PROGRAMME Hydraulique Villageoise Ouadaï-Biltine, co-financement CE/AFD/KfW

1. Données de base		
Titre du projet : Programme Hydraulique Villageoise Ouadaï – Biltine		
Source de financement et n° d'identification comptable : 9 ACP CD 027		
Secteur : Eau & Assainissement		
Niveau d'intervention : FED gestion déconcentrée DCE N'Djamena		
Budget initial (CF) EUR 1,999 ME (UE)	Budget révisé EUR 12,454 ME (ensemble du programme)	Engagement effectif : 1,9 ME (UE) 5,12 ME (AFD) 5,12 ME (KfW)
Période : 2001- 2008		
Objectif global : Contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de santé des populations des zones rurales par un approvisionnement en eau potable durable.		
Objectif spécifique : Améliorer d'une façon durable des conditions de vie, notamment de santé d'environ 130.000 villageois de la zone d'intervention du projet (régions du Ouaddaï (Abécéhé) et du Wadi Fira (Biltine) où le taux de desserte en eau est à peine de 20%.		
Résultats/impacts attendus :		
<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de 180 forages positifs • Réhabilitation de 90 forages • Installation de 370 pompes à motricité humaine (PMH) • Construction de 1.200 latrines • Développement d'un réseau de réparateurs approvisionné en pièces détachées • Sensibilisation/formation des populations à la gestion du point d'eau et à l'hygiène. • Etude sur la tarification 		
Résultats du Projet (bilan campagne 2002-04/2008)		
	1/ Accompagnement	Total
	R1 : enquêtes	705
	R2 : confirmations	647
	R3 : signatures	588
	R4 : AUE provisoires	536
	R5 : AG	283
	R6 : Contrats	255
	R7 : stages groupés	184
	R8 : Installation de pompes	248
	R9 : Education sanitaire	78
	2/ Forages exécutés	
	Forages positifs	266
	Forages négatifs	339
	Forages totaux	605
	Taux de réussite	44%
	Margelles construites	299
	Pompes réhabilitées	49
	Pompes forages neufs	205
	Kit de pièces pour PMH	250
	Latrines construites écoles	10
	Latrines construites centres de santé	2
Difficultés / Impacts :		
Insécurité (travaux arrêtés à 2 reprises pour raisons de sécurité (décembre et avril 2006), contexte		

hydrogéologique avec taux de forages positifs faible (43%) 509 forages dont 218 positifs, qualité chimique de l'eau avec forte présence de fluor dangereux à forte dose
Bénéficiaire(s) (qualité et quantité) :
Prise en compte d'aspects genre :
Prise en compte d'aspects environnementaux :
3. Jugement et commentaire explicatif
Pertinence: Très bien : correspond à besoins sociaux de base en fort déficit et orientations de politique nationale
Efficacité : Faible, quantitatif prévisionnel en dessous volume prévisionnel termes d'ouvrages (forages)
Impact : Bien, importante population supportée, santé et développement réseau de réparations de pompes
Viabilité : Bien, les pompes à main sont rentrées dans le paysage rural et sont de mieux en mieux prises en charge par la population et appuyée par un réseau d'artisans et de magasins de pièces détachées fonctionnels.
Efficience : Faible
Jugement général : Bien
4. Remarques et autres observations
Aucune intervention dans le domaine de l'assainissement : 12 latrines construites sur les 1.200 prévues

Fiche 7: **PROGRAMME Hydraulique Villageoise 9^e FED « Accès à l'eau potable et appui a la politique sectorielle »**

1. Données de base		
Titre du projet : Programme Hydraulique Villageoise 9 ^e FED Accès à l'eau potable et appui à la politique sectorielle		
Source de financement et n° d'identification comptable : 9 ACP CD 09 & 9 ACP CD 20		
Secteur : Eau & Assainissement		
Niveau d'intervention : FED gestion déconcentrée DCE N'Djamena		
Budget initial 50 ME (30 ME en phase 1 et 20 ME en phase 2)	Budget révisé EUR	Engagement effectif : 22,683 ME
Période : 2005- 2014		
Objectif global : Contribuer à la lutte contre la pauvreté des populations rurales par l'amélioration des conditions d'accès à l'eau.		
Objectif spécifique : Contribuer à réduire de 50% la proportion de personnes n'ayant pas accès à l'eau potable dans la zone d'intervention du Programme, de manière durable (Objectifs du Millénaire). Ce Programme couvre les 5 priorités retenues par le SDEA pour assurer une contribution cohérente et efficace dans la lutte contre la pauvreté au Tchad. Ces priorités sont:		
<ul style="list-style-type: none"> • augmenter la desserte en eau potable, • renforcer le cadre juridique et réglementaire, • renforcer les capacités des acteurs et assurer un suivi efficace du service public • renforcer les structures locales de gestion des équipements d'exhaure, encourager l'initiative privée et renforcer les activités des intervenants, • déléguer aux Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) la responsabilité du service public assuré jusque là par les services centraux de l'Etat. 		
Il s'inscrit également dans le cadre d'une approche programme adoptée par les principaux bailleurs de fonds dans le secteur de l'eau (Union européenne, AFD, Coopération Française, PNUD-DAES, KfW, UNICEF et BAD), destinée à coordonner leurs efforts et augmenter l'efficacité de leurs programmes de coopération au développement, en ligne avec les recommandations du Comité d'Aide au Développement de l'OCDE et les orientations de l'UE relatives à la gestion de l'aide extérieure.		
Résultats/impacts attendus : Le programme est organisé en deux phases de financement mais constituant un seul plan d'action. La phase I du programme 9 ^e FED s'articulera autour de quatre composantes :		
Composante A : Amélioration des connaissances en ressources hydriques et Qualité de l'eau Des études seront conduites pour améliorer d'une part la connaissance des ressources hydriques et du domaine hydraulique artificiel existant dans les zones d'intervention prioritaires, évaluer d'autre part la cohérence intersectorielle des programmes d'hydraulique rurale (hydraulique villageoise, pastorale et agropastorale), enfin contribuer à la préparation de la seconde phase (identification et préféabilité dans les zones rurales prioritaires). Cette composante comprend également un appui au plan national de contrôle de la qualité de l'eau, qui devra aboutir à la définition de directives nationales précises : identification des normes internationales, validation de « seuils d'acceptabilité » nationales et/ou régionales, validation de procédures d'analyse et, le cas échéant, renforcement des laboratoires agréés.		
Composante B : renforcement et structuration des dispositifs d'exploitation pérenne des points d'eau potable réalisés dans le cadre des FED précédents (zone de concentration Centre-Ouest). Cette composante prévoit le recrutement d'un ingénieur-conseil pour mettre en place des actions socio-économiques destinées à consolider les 2.000 CGPE existants, les doter d'une reconnaissance juridique en les structurant sous forme d'Associations d'Usagers de l'Eau (AUE), et susciter l'émergence de fédérations de ces AUE. Des actions de renforcement des capacités seront menées à l'endroit des artisans-réparateurs : formations complémentaires et équipement leur permettant d'intervenir sur plusieurs types de pompe, appui à la création ou au renforcement d'associations reconnues, échanges d'expériences interrégionaux, etc. Le bureau d'études identifiera également et appuiera des petits opérateurs privés et magasiniers destinés à consolider le réseau d'approvisionnement de pièces détachées des pompes à motricité humaine. Par ailleurs,		

250 pompes à motricité humaine (UPM) – irréparables car il n'existe plus de pièces détachées - seront remplacées par des pompes nouvelles de type standard. Enfin, l'expérience acquise sur le terrain sera capitalisée afin de contribuer à la structuration du dispositif général d'exploitation des points d'eau potable répartis sur l'ensemble du territoire national.

Composante C : réalisation et consolidation de nouveaux points d'eau dans les zones prioritaires

Cette composante prévoit d'étendre la zone d'intervention au Nord-Ouest (Kanem et Bahr el Ghazal) où opérationnellement cela se traduira par la référence à la Délégation Régionale du MEE du Nord-Ouest (le département du Kanem étant beaucoup plus concerné, le Lac beaucoup moins car il a déjà fait l'objet du programme de l'Union européenne du 8^e FED) et au Centre-Est du pays (Guéra + zones de Fitri et d'Abou Deia) où il en serait de même au niveau de la Délégation Régionale du MEE du Centre-Est mais d'une manière phasée (le Guéra d'abord, le Batha ensuite), permettant la réalisation et la réhabilitation d'environ 1.200 points d'eau essentiellement dans des villages compris entre 300 et 2.000 habitants. Idem pour la zone de concentration des FED précédents : elle recouvre principalement la Délégation Régionale du MEE du Centre, mais également et partiellement Nord-Ouest (Département du Lac comme mentionné plus haut), et Sud-Ouest (Partie supérieure du Département du Mayo Kebbi Est). Tout en tenant compte des études d'évaluation récentes (notamment dans le cadre du 8^e FED), les principales innovations porteront sur une approche souple, à la demande, permettant de s'appuyer et de contribuer aux dynamiques villageoises locales, sur la mise en place, progressive, d'associations d'artisans-réparateurs et de fédérations d'AUE, sur une clarification des rôles et responsabilités de l'ensemble des acteurs, enfin sur une régionalisation des schémas d'entretien et de maintenance (selon le rythme d'avancement des processus de déconcentration et de décentralisation), à travers des Délégations Régionales du Ministère de l'Environnement et de l'Eau qui seront les organes régulateurs du service de l'eau (arbitrage des conflits, contrôle du respect des principes et du cahier des charges du service public).

Composante D : renforcement des capacités nationales et appui institutionnel, comprenant :

- Un appui aux mesures législatives et réglementaires ainsi qu'aux dispositions méthodologiques et normatives dans le secteur de l'eau ;
- Une formation adéquate des cadres fonctionnaires du Ministère de l'Environnement et de l'Eau et de la DH dans le cadre d'un plan de formation précis et ciblé,
- Un appui aux entreprises locales (entrepreneurs et bureaux d'études locaux), par l'intermédiaire de formations spécifiques et suivies : prospection commerciale, présentation d'offres de soumissions techniques et financières, recherche de partenaires, comptabilité, informatique, gestion de production...
- Une expérience professionnelle aux jeunes diplômés nationaux : les dossiers d'appels d'offres relatifs au recrutement des ingénieurs-conseils devront inclure la formation continue d'un jeune ingénieur national ainsi que de contrôleurs de travaux,
- Des formations ad-hoc à l'endroit d'artisans-réparateurs sur plusieurs types de pompe/AEP,
- Des échanges d'expérience dans un cadre local et sous-régional à l'attention des responsables d'associations d'usagers de l'eau (AUE), d'associations d'artisans-réparateurs et des cadres de l'administration technique,

La formation d'animateurs, d'encadreurs et de sociologues nationaux à mettre en œuvre par l'ingénieur-conseil dans le cadre des mesures d'accompagnement des composantes B et C.

Résultats du Projet

Le programme est entré dans sa phase opérationnelle en mai 2006 avec un démarrage d'exécution en décembre 2006.

Une première AT a été un échec début 2006, avec une nouvelle procédure de recrutement d'une AT long terme pour assurer :

- Fonctionnalité de la coordination du programme au sein de la Direction de l'Hydraulique (DH).
- Accompagnement du démarrage des activités de la Maîtrise d'Œuvre Déléguée (MOD) au titre des Composantes B et C.
- Suivi ou relance, selon les cas, des activités non clôturées du 8^e FED.
- Suivi et exploitation de l'étude sur la demande en eau au Kanem
- Appui aux opérations de mobilisation des moyens et ressources du programme (achat des véhicules, mise en place de l'AT à son arrivée)
- Positionnement du programme 9^e FED dans une synergie avec les projets PRS (AEP solaires), PCS (gestion des AEP pour centres semi urbains), Unicef (forages à faible coût), Amos (textes législatifs et réglementaires ; plan de formation), Gedel (planification et gestion des ressources).
- Lancement d'une collaboration concrète avec la Division Maintenance en vue du renforcement du rôle des artisans-réparateurs en réponse à la multiplication des PMH installées dans les prochains mois.
- Préparation des conditions et des dossiers administratifs permettant d'acquérir la seconde tranche de financement de 20 M€

Le 9^e FED a hérité de quelques activités non clôturées au départ de la maîtrise d'œuvre déléguée du 8^e FED en 2005 et la MOD a à assurer une consolidation et les travaux encore nécessaires sur le 8^e FED et les FED précédents :

- Les DAO et les plans approuvés ne prennent pas assez en compte les préoccupations d'exploitation.
- La conception des réseaux s'appuie sur une volonté de limiter l'accès aux branchements privés, alors que la demande réelle d'une majorité des usagers est d'avoir de l'eau à domicile. L'équilibre économique de la gestion et un changement significatif de la qualité de vie en sont pénalisés.
- Les procédures de gestion des marchés et de contrôle de travaux ne sont pas maîtrisées par les agents de la DH

Collaboration active avec cinq projets :

- AMOS (collaboration MEE-DH, PNUD, SCAC) a duré un an, pour se terminer le 30/06/2006. Il s'est focalisé sur deux axes : formation et textes législatifs, réglementaires et institutionnels appuyés par des spécialistes externes et par 4 ateliers prenant en compte tous les types d'intervenants.
- GEDEL (collaboration MEE-DH et PNUD) s'est clôturé le 30 juin 2006. Les synergies possibles entre GEDEL et 9^e FED ne sont pas très précises à ce jour, surtout par le fait que ce projet n'est pas intégré à la DH.
- PCS : le projet PCS bénéficie d'un fort encadrement de consultants spécialisés dans le suivi de la gestion et l'animation sociale. Il s'inscrit dans une forte volonté commune (AFD-DCE-DH) de développer une synergie. Des échanges nombreux et concrets ont permis de coordonner les approches. Malheureusement jusqu'à ce jour la MOD n'a pas suivi les directives de collaborer activement avec ce projet, au détriment de la gestion des AEP du 8^e FED dont elle a la responsabilité.
- PRS : collaboration active, mais pénalisée par l'absence de la MOD dans cette synergie.
- UNICEF : collaboration avec la DH axée sur les forages à faible coût.

L'ambition placée dans le 9^e FED se situe surtout dans sa performance en matière de durabilité des services mis en place au bénéfice des populations, qui passe par la qualité de l'organisation de la gestion des points d'eau (PMH et AEP) qu'il mettra en place ou renforcera. Le Programme consacre à cet effet un budget plus important que les précédents pour les mesures d'accompagnement (appui à la gestion des anciens FED en Composante B, animation en Composante C, renforcement institutionnel en Composante D), avec des postes à très long terme (5 ans) en socio-économie et en assistance technique.

- **Renforcement de l'autonomie de la DH en qualité de Maître d'œuvre** : La DH s'investi beaucoup pour assumer sa responsabilité de Maître d'œuvre ; mais à ce jour les procédures ne sont pas toujours bien maîtrisées par les divers intervenants, ce qui se répercute sur la durée de traitement de nombreux dossiers.
- **Formations ciblées utiles aux intervenants de la DH** : Complémentaire à l'affirmation du rôle de la DH dans le Programme, il conviendrait d'assurer une formation aux procédures FED pour permettre aux agents impliqués de les maîtriser rapidement plutôt que de les découvrir au fur et à mesure des dossiers traités.
- **Gestion des AEP 8^e FED et encadrement des AUE** : Ce thème est une préoccupation grandissante pour la DH, qui en a saisi Action et la DCE.
- **Volet assainissement** : Le Programme 9^e FED ne comporte pas de volet assainissement spécifique visible sur le terrain. A défaut de stratégie nationale en la matière il a semblé plus opportun de préparer une telle stratégie dans le cadre de la Composante D, plutôt que de réaliser des latrines juste pour le principe. Par contre il serait important de donner des directives précises à la MOD pour que l'animation comporte un module spécifique et très concret sur deux thèmes liés à l'hygiène et dont des études menées par l'Unicef et OMS ont montré que l'impact peut être égal à celui de la vulgarisation des latrines. Il faudrait ainsi une campagne visant au changement des comportements en deux domaines, étroitement complémentaires à l'installation d'un point d'eau potable : campagne pour le lavage régulier des mains, campagne pour la conservation de la qualité bactériologique de l'eau entre le puisage et sa consommation.

3. Jugement et commentaire explicatif. (très bien, bien, passable, faible)

Pertinence: Très bien : correspond à besoins sociaux de base en fort déficit et orientations de politique nationale

Fiche 8: PROJET D'APPUI AU SECTEUR SANTÉ 8^e & 9^e FED

1. Données de base			
Titre du projet : Projet d'appui au secteur Santé			
Source de financement et n° d'identification comptable : FED, 8 ACP TD 014 et FED 9 ACP TD 11			
Secteur : Appui à la Politique de Santé			
Niveau/Unité(s) administrative(s) d'intervention : FED gestion déconcentrée DCE N'Djamena			
EC engagement et paiements :			
Budget initial (CF) EUR 38 500 000 Mo	Budget révisé EUR 42 084 965 Mo Raison : retards d'exécution en particulier pour le volet infra-structures	Contrats passés: 91,91% du montant en mai 2008 Paiements : 67% (28,3 M€ en nov. 2007	Remboursements effectués par les Ministères de la Santé et des Finances d'un montant total de près de 384 Millions de CFA sur les DP3 et DP4.
CF signée le 13 mars 2000 Date de démarrage (prévue / effective) : 1er octobre 2000/ mi 2002. Une évaluation à mi-parcours en 2003 (rapport HERA mars 2004) a abouti à la réorientation du projet (novembre 2005), à la définition d'un cadre logique à la formulation et au suivi d'Indicateurs Objectivement Vérifiables Avenant N° 1 du 16 novembre 2005 prolongeant la Durée d'engagement du fonds au 31 décembre 2010 et portant l'enveloppe à 42.084.965 €, soit 38.500.000 € prélevés sur les Fonds du 8 ^e FED augmentés de 3.584.965 € sur les ressources du 9 ^e FED. Avenant N°2 du 5 décembre 2007 réaménageant les lignes budgétaires. Date de clôture (prévue / effective ou probable) : fin du projet au 31 décembre 2007 repoussée 30 juin 2008 avec clôture au 31 décembre 2010.			
Objectif global : Améliorer à long terme la santé de la population tchadienne en général et des mères et des enfants en particulier			
Objectifs spécifiques : tels que formulés initialement			
<ul style="list-style-type: none"> • Accroître l'accessibilité et l'utilisation des services de santé au niveau périphérique (mise en œuvre des PMA au niveau des Centres de santé et PCA au niveau des hôpitaux) • Développer la capacité au niveau central et intermédiaire à fournir un appui efficace au fonctionnement et à la gestion des services de santé, en particulier en ce qui concerne les services de santé du district • Développer progressivement les ressources humaines afin de garantir l'efficacité et la durabilité des actions envisagées Les trois volets du projet ont été ramenés à deux avec l'avenant N°1 : <ul style="list-style-type: none"> • (i) Les formations sanitaires dans les DRS d'intervention offrent des services de qualité qui sont utilisés par la population • (ii) Les structures centrales assument leurs fonctions pour assurer la mise en œuvre efficace de la politique nationale de santé basée sur le développement du district sanitaire 			
Résultats/impacts attendus (tels que reformulés sur l'avenant 1) :			
<u>Composante d'appui aux services</u>			
<ul style="list-style-type: none"> • Les hôpitaux offrent des services de meilleure qualité à la population, • Les DRS assument leur rôle de tutorat vis à vis des districts sanitaires (DS), • Les DS disposent de capacités pour appuyer les Centres de Santé (CS) sur les plans organisationnel et méthodologique, • Les CS offrent des services de qualité à la population, 			
<u>Composante d'appui institutionnel au niveau central</u>			
<ul style="list-style-type: none"> • Le MSP assume son rôle de planification, budgétisation, coordination et suivi-évaluation, • Les procédures sont appliquées et l'utilisation des outils de gestion est généralisée, 			

<ul style="list-style-type: none"> • La mise en œuvre de la contractualisation est intensifiée • Le MSP dispose des instruments et outils pour produire un plus grand nombre de personnel de santé de qualité.
<p>2. Résultats du Projet : La référence autour des <i>résultats attendus</i> formulés dans la Convention de Financement a volontairement été écartée pour la présentation des conclusions ci-après. Au contraire, dans l'optique d'une évaluation de la stratégie de coopération et non d'un programme précis les résultats présentés constituent une tentative de formulation de la valeur ajoutée de l'appui du 8^e FED replacé dans le contexte de tous les appuis européens sur la période de référence : chaque fois que nécessaire est précisée la nature de l'appui mentionné.</p>
<p>Résultats / impacts obtenus :</p> <p>Disponibilité des médicaments</p> <p>(+) Les PRA Abéché et N'Djamena créées du temps du 7^e FED sont fonctionnelles : activité soutenue, fonds de roulement en médicaments et statut provisoire d'autonomie de gestion.</p> <p>Opérationnalisation des districts</p> <p>(+) Quadruplement de la disponibilité des infirmiers à la périphérie (en 1998 1 infirmier pour 22500 h, en 2006 1 infirmier pour 5596 ha -national- et 6693 zone "FED")</p> <p>(+) A peu près 150 médecins formés depuis 1995 : Leur affectation dans les hôpitaux de référence ou Médecin Chef de District a contribué à l'augmentation du nombre de districts et hôpitaux opérationnels sur le territoire concerné</p> <p>(+) Doublement des districts opérationnels : de 30 en 1998 et 57 en 2007</p> <p>(+) les locaux réhabilités sous le 7^e FED sont utilisés pour les activités des districts. Certains tels les locaux de la PRA Abéché réhabilités sur le 7^e FED ont fait l'objet de travaux d'agrandissement financés sur le 8^e FED</p> <p>Planification, suivi, évaluation</p> <p>(+) finalisation du document de Politique Sanitaire Nationale et formulation en cours du Plan de Développement sanitaire</p> <p>(+) Une démarche internalisée de micro planification en liaison avec l'élaboration du CDMT effectuée par un agent recruté par le MSP dans un projet BM. Une certaine cohérence entre le CDMT sectoriel et les enveloppes de cadrage établies par le Ministère des Finances</p> <p>(+) Un Système d'information sanitaire qui produit des annuaires depuis 20 ans avec des taux de complétude de l'ordre de 90% pour le dernier annuaire et qui publie régulièrement ses annuaires (exercice de validation de l'annuaire 2007 effectué en juin 2008)</p>
<p>Résultats / impacts inattendus :</p> <p>(-) Relative désaffectation des activités cliniques au profit des activités administratives : les postes de Médecins Chefs dans les Hôpitaux sont plus difficiles à pourvoir que ceux de Médecins Chefs de districts.</p> <p>(-) Relatif vieillissement du personnel de santé dans les régions du Sud, les jeunes diplômés étant envoyés prioritairement dans les districts du nord et de l'Est du Pays.</p>
<p>Bénéficiaire(s) (qualité et quantité) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Ministère de la Santé pour l'aspect renforcement institutionnel • Pour l'appui aux districts, les personnels de santé et les membres des Comités de santé comme bénéficiaires directs, les populations des 6 régions sanitaires concernées comme bénéficiaires indirects, (soit le quart de la population totale répartie sur les trois quarts du territoire)
<p>Prise en compte d'aspects genre dans dessin et suivi (mentionner aussi résultats si non donnés ci-dessus) :</p> <p>La prise en compte des problèmes relatifs à la santé de la mère et de l'Enfant a révélé des résultats inégaux. Le taux de mortalité maternelle reste particulièrement préoccupant.</p>
<p>Prise en compte d'aspects environnementaux : Le problème lié à l'approvisionnement des formations sanitaires en énergie a favorisé la conception de formations sanitaires pourvues de panneaux solaires destinés à éclairer les couloirs et salles de garde des hôpitaux.</p> <p>Par ailleurs des interventions ponctuelles ont été programmées en matière d'assainissement ou de gestion des déchets hospitaliers.</p>
<p>Prise en compte d'aspects VIH/SIDA : le programme n'est pas intervenu directement sur les aspects mobilisation communautaire, ou formation des professionnels au diagnostic et à la prescription. Il est intervenu indirectement avec la contribution de l'Assistant Technique placé à la CPA pour la préparation du 8^e round du Global Fund against Tuberculosis Aids and Malaria.</p> <p>Mais l'Europe intervient par ailleurs dans le financement du Global Fund comme cela est abordé dans l'étude de la QE9.</p>
<p>Autres thèmes transversaux (si pertinent) :</p>

3. Jugement et commentaire explicatif. (très bien, bien, passable, faible) : **Passable**: Un projet qui a souffert de son *gigantisme*¹¹¹ à l'instar de son prédécesseur : un impact existe en termes de disponibilité de l'offre de soins à la périphérie qui peut nettement être attribué à l'intervention du 8^e FED dans la continuité de celle du 7^e FED. Mais ce résultat positif est mitigé par une faible efficacité et une durabilité non acquise pour des raisons principalement de mobilisation effective du budget de l'Etat.

Pertinence: passable. Bonne par rapport aux critères classiques de la politique sanitaire et aux préoccupations de lutte contre la pauvreté. Bonne cohérence entre le projet et son prédécesseur, dans la mesure où le projet s'inscrit dans la continuité (géographique) et dans l'approfondissement des actions effectuées sur le Programme santé 7^e FED : c'est le cas notamment pour l'effort d'opérationnalisation des districts ou de formation des jeunes médecins qui s'est prolongé avec l'appui aux Formations Initiales Décentralisées. C'est le cas également pour l'appui à la politique du médicament, au niveau central complété ensuite au niveau périphérique.

Mais surdimensionnement du programme, entravé par un chronogramme mal établi, à partir d'un cadre logique et d'IOV inexistant (apparus en 2004 seulement) qui a pesé sur l'efficacité du projet et surtout dans un contexte de forte instabilité qui a fortement perturbé la réalisation des activités programmées.

Enfin un parti pris louable d'appui apporté à un partenaire, dans une logique d'appropriation pas toujours suivie d'effets, ce qui a grevé l'impact et la durabilité des résultats obtenus : problèmes pour la nomination d'homologues en chirurgie à l'hôpital d'Abéché, pour l'affectation de jeunes médecins dans le cadre de leur stage de fin d'études, etc.

Efficacité : **Bonne** : de nombreuses actions, parmi lesquelles celles rappelées ci-après, ont contribué positivement à un impact

Médicaments

- Appui conjoint à la création de la CPA
- Appuis aux PRA (7^e et 8^e FED) : dotations en médicaments aux PRA aux pharmacies hospitalières et aux Cs de la zone "FED"
- Appui à la PRA Abéché avec PSF depuis mi 2007
- Appui à la PRA Salamat avec CSSI depuis début 2008
- Recapitalisation de la CPA (450 MCFA en 2007)

Formations

- Formations diplômantes : 54 bourses attribuées
- formation des jeunes médecins : prise en charge des bourses et des frais d'encadrement.
- Appui à la formation des personnels paramédicaux : Appui au FID (ABECHE) et prise en charge des bourses et des vacances dans le pays
- Appui à l'ENASS pour la formation des infirmiers
- Appui à la formation de gestionnaires de santé : la sortie de première promotion de l'ENAM de 15 gestionnaires est prévue pour 2008
- Appui à la formation des infirmiers spécialisés en anesthésie : prise en charge de la première promotion. Contractualisation avec l'association IFARMU
- Appui à la formation en chirurgie avec MSF Belgique/ Luxembourg hôpital Mongo (2002-2007) – 7^e FED et cofinancement ONG

Appui à l'opérationnalisation des districts

- Appui budgétaire ciblé jusqu'en 2003 aux Délégations sanitaires de la zone FED
- Appui Mayo-Kebbi avec MSF Belgique jusqu'en 2005
- Travail d'appui aux microplanifications en liaison avec CDMT
- Appui à la mise en place du Recouvrement des Coûts
- CSSI à Am-Timan depuis 2006
- COOPI à Goz Beida depuis 2006
- PSF au Chari Baguirmi entre 2004 et 2007

Appui à une politique de contractualisation avec CSSI à Aboudeia depuis 2008, avec ONG ATCP pour gestion de l'hôpital du bon samaritain (Ndjamena)

Appui à la mise en place de PDH + plans de tutorat dans trois hôpitaux (Abéché, Ati, Mongo)

Appui Institutionnel

Au niveau central : appuis à la formulation stratégie nationale, appuis aux processus de micro planifications avec synthèses nationales appui à l'élaboration des CDMT, Appui au SIS_Appuis à la politique de médicament, au PEV.

¹¹¹ Terme utilisé par la Cour des Comptes Européenne dans son rapport de 1998 d'évaluation du projet Santé 7^{ème} FED §5.

Au niveau périphérique : Appuis en chirurgie, (Abéché, Mongo, Ati).

Impact positif en termes d'amélioration de l'offre de soins à la périphérie, non véritablement visible en termes d'amélioration de fréquentation des formations sanitaires

Viabilité : faible car conditionnée par un engagement effectif de l'Etat à mettre les fonds à la disposition des structures opérationnelles centrales et périphériques, recommandation que l'Etat prenne à sa charge les coûts de fonctionnement des structures appuyées par le projet déjà formulée par l'évaluation à mi-parcours de 2003 (Héra, Mars 2004).

Par ailleurs, la pérennisation des activités des formations sanitaires de base (et le recouvrement des coûts en particulier) est fortement remise en cause par la situation d'urgence dans l'Est du Pays causée par l'arrivée à partir d'Avril 2003 de 230.000 réfugiés soudanais établis dans 13 camps de réfugiés dans le Ouaddaï, le Wadi-Fira (région de Biltine) et l'Ennedi, ainsi que le déplacement de 180.000 personnes vivant à la frontière soudanaise.

Efficiences : faible :

Gestion des projets

(-) 7^e FED

Audit par la Cour des Comptes en Octobre 98 qui pointe de nombreuses insuffisances en matière de gestion et doute de la viabilité du projet après terminaison des subventions

-8^e FED)

(-) des retards et des problèmes de gestion

19 mois (mars 2000-Oct 2001) avant l'arrivée du premier expert. Rapport de démarrage préparé au second semestre 2002 et approuvé en mars 2003 (soit ans après la signature de la convention) (source Cour des comptes 2008).

turnover important dans l'équipe du projet : 28 ATLT ont participé à la réalisation du projet entre octobre 2001 et Août 2006 (sur les sur les 14 postes prévus dans la convention de financement) et 6 d'entre eux sont restés moins de 6 mois (rapport Mugisho, 2006).

Remboursement de 384 MFCFA par le Ministère des Finances, 18 mois d'interruption des activités en 2005-2006 avant la clôture des DP3 et DP4

Prolongation du 8^e FED sur financement 9^e FED : taux d'engagement effectif 91,91% en juin 2008 soit 8 ans après le démarrage du projet (juillet 2000)(source Evaluation finale PS 8^e FED)

Infrastructures équipements

(-) Le gestionnaire chargé du volet réhabilitation n'a jamais été recruté. La prise en charge des DAO liés à ce volet a été assurée sans continuité par les administrateurs du projet (3 administrateurs différents)

Médicaments

(-) Perte de 800M de CFA à la CPA suite à la péremption en 2005 de médicaments (ARV principalement) et recapitalisation de la CPA.

Formations

(+) Un appui aux formations des jeunes médecins, en poste pour la plupart

(-) des réserves sur la pertinence de certains choix de formations à court terme et sur le l'efficience du dispositif de tutoring en chirurgie en dépit des outils développés : a Abéché, l'homologue national du chirurgien expatrié vient seulement d'être affecté.

Jugement général (très bien, bien, passable, faible) : L'appui du FED a été fortement critiqué pour sa faible efficience, et la fragilité de sa viabilité confirmées dans cette analyse. Mais ces résultats ne doivent pas occulter un jugement positif sur l'efficacité et la plupart des impacts retenus et très positif sur la complémentarité des interventions des partenaires.

4. Coordination, complémentarité, cohérence

Interrelations aux autres projets et instruments CE tels que Stabex, Flex, lignes budgétaires, ECHO, BEI) : Bonne complémentarité avec le cofinancement ONG qui a concerné des actions effectuées notamment par PSF MSF/B ou COOPI

Interrelations/cofinancement avec programme de pays membre ou autres bailleurs : **bonne, avec la plupart des partenaires techniques et financiers** intervenant dans la santé. Malgré quelques interruptions, une concertation des bailleurs de fonds existe, des réunions se tiennent régulièrement, sous la Présidence du Ministère de la Santé généralement représenté par le BCE (Bureau de Coordination et des études).

On peut rappeler en particulier les actions concertées suivantes :

(+) La création de la CPA en 1998 (OMS, BM, CF), la Création/réhabilitation des PRA (Tandjilé) et dotations en médicaments en collaboration avec les programmes de la BM, la recapitalisation de la CPA de 300 MCFA en 2006 par la BM avant le versement du complément par le FED, la présence de la coordination des PTF dans le Comité de gestion CPA

(+) L'Appui conjoint avec les programmes de la BM à la formation des jeunes médecins, et au fonctionnement des FID MOUNDOU, SAHR et NDJAMENA) ou le cofinancement avec la coopération

française de la formation de la deuxième promotion d'infirmiers anesthésistes (+) Enfin l'initiative pour le développement de Plans de Développement hospitaliers s'est mise en place en concertation avec la Coopération française qui développait de son côté les Plans d'Etablissement Hospitaliers mis en place à Ndjamena
Interrelations avec PIR : pas d'intervention majeure connue programmée sur le PIR dont les secteurs de concentration sont les transports et l'eau Structures de coordination (comités, mission conjoints,...) : abordé dans le volet coordination complémentarité. Evidences de manque de cohérence avec politiques de la CE/UE :
5. Valeur ajoutée CE : La CE a fortement misé sur des appuis techniques au sein des Directions centrales et déconcentrées ainsi qu'au sein d'hôpitaux et autres structures publiques (dans le cadre d'une contractualisation). Les résultats sont en appui technique et sur les formations Appui budgétaire ciblé, Approche contractuelle, solaire
6. Visibilité CE : faible car les impacts les plus durables correspondent aux activités le mieux internalisées
7. Leçons : un relatif isolement sectoriel qui aurait gagné à être relayé par un discours cohérent avec les engagements soutenus par ailleurs par la CE dans le domaine de la Gouvernance notamment.
8. Remarques et autres observations
9. Méthodologie et sources d'information
Liste non exhaustive des documents utilisés pour cette analyse : Convention de financement projet appui à la politique de santé 8 ACP CD 014 + avenants du 16 novembre 2006 et du 5 décembre 2007 Programme d'Appui à la politique nationale de la Santé au Tchad, Assistance technique, Ministère de la Promotion économique et du développement, Ministère de la Santé Publique, <ul style="list-style-type: none">• Rapport trimestriel d'activités N° 17 (période 1^{er} octobre -31 décembre 2005),• Rapport trimestriel d'activités N° 16 (période 1^{er} juillet -30 septembre 2005),• Rapport trimestriel d'activités N° 8 (période 1^{er} juillet -30 septembre 2003),• Rapport trimestriel d'activités N° 5 (période 1^{er} octobre -31 décembre 2002), CREDES, AEDES, FINORG Ministère de la Santé, Direction de la Planification et de la formation, Division du Système d'information sanitaire, Annuaire des statistiques sanitaires du Tchad, tome A, niveau national, année 1998 Communautés Européennes, Cour des Comptes, Projet de développement des services de santé dans 8 préfectures sahéniennes : mission au Tchad, Octobre 1998. République du Tchad, Ministère de la Santé, Politique Nationale de Santé, 1998 Appui technique à la préparation de la mise en place du projet santé 8 ^e FED au Tchad, rapport final, 16/2/2000-15/04/2001, Dr Jean-Pierre de Lamalle. Evaluation de l'aide de la CE dans les pays ACP/ALA/MED dans le domaine de la santé, rapport Phase 3 Dr. Jean-Pierre d'Altilia (dir.), juillet 2002 Programme d'Appui à la politique nationale de la Santé au Tchad, Assistance technique, Ministère de la Promotion économique et du développement, Ministère de la Santé Publique, Plan de démarrage et d'action, (« inception report ») (non daté mais vraisemblablement écrit au 2 ^e semestre 2002) République du Tchad, Ministère de la Santé Publique, Projet Santé 8 ^e FED, Rapport d'audit des Pharmacies préfectorales d'approvisionnement et des régies d'avance déléguées dans les délégations et districts sanitaires appuyés par le projet Santé 8 ^e FED, (période du 1 ^{er} juillet 2001 au 30 juin 2002), octobre 2002. République du Tchad, Ministère du Plan du Développement et de la Coopération, Appui et Conseil Technique et Institutionnel à l'Ordonnateur National, Unité technique de liaison et de contrôle santé, état d'avancement du plan d'action de l'UTLC-Santé, janvier 2002 à Juin 2003 (draft 18 juillet 2003) République du Tchad, Ministère du Plan du Développement et de la Coopération, Appui et Conseil Technique et Institutionnel à l'Ordonnateur National, Unité technique de liaison et de contrôle santé, Analyse des transmissions entre l'UTLC-Santé et la cellule ACTION pendant l'année 2002, Dr Eric Morin, draft du 7 octobre 2003. Projet d'appui à la politique de santé au Tchad, Evaluation à mi-parcours, rapport final, Hera, Mars 2004 République du Tchad, Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération, Enquête Démographique et de Santé, Institut National de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques (INSEED), ORC Macro Calverton, Maryland USA, sept 2005 Ministère de l'économie et du Plan, Observatoire Nationale de la Pauvreté Rapport de suivi des objectifs du millénaire pour le développement, 2005. La stratégie de l'UE pour l'Afrique: vers un pacte euro-africain pour accélérer le développement de l'Afrique COM(2005) 489, octobre 2005

Contrat d'appui global au district sanitaire d'Am-Timan (région du Salamat) entre le Ministère de la Santé Publique et le Centre de support en santé internationale de l'Institut Tropical Suisse au Tchad du 2 juin 2005
DED, Projet d'assistance technique pour le développement de l'hôpital régional d'Abéché, Rosa Stimmer, Martina Steinmetz, Décembre 2004-Janvier 2005.

Programme d'appui à la politique nationale de santé au Tchad, Réorientation du projet santé 8^e FED, mission du 21 février au 9 mars 2005, Sylvie Boyer, J.P Delamalle Abdoulaye Sambe, Christine Thayer, CREDES, AEDES FINORG, novembre 2005.

République du Tchad, Ministère de la Santé, Politique Nationale de Santé, 2006

République du Tchad, Ministère du Plan du Développement et de la Coopération, Appui et Conseil Technique et Institutionnel à l'Ordonnateur National, Unité technique de liaison et de contrôle santé, Rapport de la mission d'évaluation financière des Pharmacies régionales d'approvisionnement et des pharmacies hospitalières, Abatchja Kaddaï, Economiste de la Santé et Akhibou Oumar Seidou, Expert comptable, Dr Zarana Bandiang, Directeur de la Pharmacie, du Médicament et des laboratoires, juin 2006

Programme d'appui à la politique nationale de santé au Tchad, Assistance technique, rapport de fin de mission, Dr Etienne Mugisho, CTP, période du 20 janvier 2003 au 20 août 2006, CREDES, AEDES, FINORG, 2006.

Présentation suivie des objectifs du Millénaire PNUD Libreville Avril 2007

Tchad - Communauté européenne Document de stratégie pays et programme indicatif national pour la période 2008-2013

Ministère de la Santé, Direction Générale des Ressources et de la Planification, Direction de la Planification, Division du Système d'information sanitaire, Annuaire des statistiques sanitaires du Tchad, tome A, 20^e édition, année 2006, Septembre 2007

Ministère de la Santé Publique, Politique nationale de santé 2007-2015, Ndjamen, septembre 2007

Pharmaciens sans Frontières, Comité International, Projet d'appui aux deux districts sanitaires de Dourbali et Ndjamen Sud dans la Délégation Préfectorale Sanitaire du Chari Baguirmi en République du Tchad, rapport final, 20 août 1994 – 19 septembre 2007

Union Nationale des Associations Diocésaines de Secours et de Développement, CARITAS Tchad, Bureau Permanent de Coordination, Rapport d'activités 2007, Mars 2008.

Commission Européenne, Evaluation finale du projet d'appui à la Politique de Santé au Tchad, Phase 1, Emmanuel Forichon, Miyé Hasmi Hamidou, rapport provisoire, conseil Santé, Mai 2008

Cour des comptes Européenne, Audit of EC Assistance to the health sector in Sub-Saharan Africa –Desk Review, Mai 2008

Liste des personnes rencontrées: (se référer à la liste des rendez-vous)

Fiche 9: PASILD INITIATIVES DE DÉVELOPPEMENT LOCAL – MICRORÉALISATIONS 8e FED

1. Données de base			
Titre du programme : 08 ACP CD 19 PASILD			
Source de financement et n° d'identification comptable :			
Secteur : microréalizations			
Niveau/Unité(s) administrative(s) d'intervention :			
EC engagement et paiements :			
Budget initial (CF) EUR	Budget révisé EUR Raison?	Montant engagé (contracté) EUR	Montant payé EUR
Date de démarrage (prévue / effective) :			
Date de clôture (prévue / effective ou probable) :			
Objectif global : Contribuer à la lutte contre la pauvreté par l'amélioration du niveau de vie de la population tchadienne.			
Objectifs spécifiques (DP5, 2004): Renforcer les capacités et la concertation des acteurs de développement local en matière d'identification, d'instruction, de mise en œuvre et d'évaluation des microprojets sociaux, socio-économiques et économiques.			
Activités principales :			
Résultats/impacts attendus (selon indicateurs) :			
(base DP5 : 2004) Stratégie renforcement capacités locales de gestion Les fonds encore disponibles sur le projet N° 8/ACP/CD/019 pour les microréalizations sont absorbés par les biais de la concertation en impliquant une forte participation locale. Les Etablissements de Micro Finance (EMF) du Moyen-Chari et de l'Ouadaï Biltine sont renforcés et le schéma d'intervention dans le Chari-Baguirmi rural est conçu. Stratégie de renforcement et pérennisation action du PMR Les ONG et les associations de deuxième et troisième niveaux participent activement à la mise en œuvre de la stratégie de concertation pilotée par le PMR. Les compétences des partenaires dans des domaines techniques spécifiques sont renforcées. L'approche d'intervention de la composante Micro finance du PMR est finalisée et mise en œuvre. Le système de suivi évaluation des activités et des résultats du PMR est consolidé. Une banque de données de partenaires et prestataires de services pouvant intervenir dans la formation des OB, est établie et utilisée par le PMR et les partenaires.			
2. Résultats du Programme/Projet			
Résultats / impacts obtenus :			
Résultats / impacts inattendus :			
Bénéficiaire(s) (qualité et quantité) :			
Pris en compte d'aspects genre dans dessin et suivi (mentionner aussi résultats si non donnés ci-dessus) :			
Pris en compte d'aspects environnementaux :			
Pris en compte d'aspects VIH/SIDA :			
3. Jugement et commentaire explicatif comment. (très bien, bien, passable, faible)			
Pertinence et dessin :			
Efficacité :			
Impact :			
Viabilité :			
Efficience :			
Jugement général (très bien, bien, passable, faible) :			
4. Coordination, complémentarité, cohérence			
Interrelations avec autres projets et instruments CE tels que STABEX, FLEX, lignes budgétaires, ECHO, BEI) :			
Interrelations/cofinancement avec programme de pays membre ou autres bailleurs :			
Interrelations avec PIR :			
Evidance de coordination (comités, mission conjoints,...) :			
Evidance de manque de cohérence avec politiques de la CE/UE :			
5. Valeur ajoutée CE :			
6. Visibilité CE :			
7. Leçons :			
8. Remarques et autres observations			
9. Méthodologie et sources d'information			
Liste des documents analysés: FA, MR, FS, rapports d'activité			
Liste des personnes rencontrées: Massimo SCALORBI, DCE ; Hissène Hadji TCHERE, DCE			

Fiche 10: APPUI BUDGÉTAIRE POUR LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ 2001/2002 8^e FED

1. Données de base

Titre du programme : 08 ACP CD 22-25 Appui budgétaire pour la réduction de la pauvreté 2001/2002

Source de financement et n° d'identification comptable :

Secteur : appui budgétaire

Niveau/Unité(s) administrative(s) d'intervention :

EC engagement et paiements :

Année	N° Compt.	Titre	Planifié €	Contrats €	Payé €	Date fermeture
2000	8 ACP CD 22	PRBSP01/02	11.800.000,00	10.646.576,74	10.646.576,74	1-Oct-2007
2000	8 ACP CD 23	PRBSP01/02	12.386.750,00	12.386.750,00	12.386.750,00	7-Juin-2006
2000	8 ACP CD 24	PRBSP01/02	2.000.000,00	2.000.000,00	2.000.000,00	2-Juin-2003
2000	8 ACP CD 25	PRBSP01/02	9.986.678,95	9.986.678,95	9.986.678,95	7-Juin-2006

Budget initial (CF) EUR	Budget révisé EUR	Montant engagé (contracté) EUR	Montant payé EUR
37.100.000 €	Raison?	10.646.576,74	10.646.576,74
		12.386.750,00	12.386.750,00
		2.000.000,00	2.000.000,00
		9.986.678,95	9.986.678,95

Date de démarrage (prévue / effective) :

Date de clôture (**prévue** / effective ou probable) :

Objectif global :

Objectifs spécifiques

L'utilisation des fonds d'aide sera justifiée par un montant équivalent de dépenses budgétaires admissibles engagées durant la période concernée. Par dépenses admissibles on entend toutes les dépenses budgétaires qui respectent les procédures administratives nationales en vigueur et ont un lien direct avec les activités prioritaires de réduction de la pauvreté dans des domaines tels que la santé, les services sociaux, l'éducation et les transports. Le protocole d'accord contiendra de plus amples informations concernant l'utilisation des fonds.

Source : Convention de financement

Activités principales :

Résultats/impacts attendus (selon indicateurs) :

V. OBSERVATIONS CLES, ACTION(S) RECOMMANDÉE(S) ET PAR QUI (PAR ORDRE DE PRIORITE)

- CE: commander une étude pour l'adaptation de cette approche aux programmes d'appui budgétaire. Le programme devrait contenir des indicateurs permettant d'évaluer son efficacité. La CE et les autres bailleurs sont à présent attelés à la recherche et à l'application d'indicateurs dans les secteurs prioritaires, qui permettront de mesurer l'impact des services publics sur des variables sanitaires et éducatives; réfléchir aussi à des indicateurs ciblés sur le domaine de l'assainissement de la gestion des finances publiques, qui sont pertinents dans la recherche de la réduction de la pauvreté par le biais d'un gouvernement plus efficace.
 -CE et Délégation: encourager davantage le GdT à préfinancer les activités.
 L'appui budgétaire comporte toujours des risques que la Trésorerie du pays bénéficiaire utilise les fonds reçus pour faire face à ses nécessités plus urgentes plutôt qu'aux priorités établies. La Commission devrait étudier des méthodes et des indicateurs pour assurer que l'aide budgétaire rejoigne les secteurs qui ont été identifiés comme prioritaires. Pour assurer la viabilité du projet il est impératif de renforcer deux piliers: les ressources humaines et le cadre des normes et des procédures. Il est donc recommandé que la CE poursuive et multiplie ses efforts pour la réforme de l'administration et étudie des mesures pour le renforcement des capacités de l'Administration tchadienne à tous les niveaux (y compris le niveau périphérique).

Source : rapport de monitoring 2 Juillet 2002

2. Résultats du Programme/Projet

Résultats / impacts obtenus : non mesurés

Résultats / impacts inattendus : non mesurés Bénéficiaire(s) (qualité et quantité) : population du Tchad Pris en compte d'aspects genre dans dessin et suivi (mentionner aussi résultats si non donnés ci-dessus) : non Pris en compte d'aspects environnementaux : non Pris en compte d'aspects VIH/SIDA : non Autres thèmes transversaux (si pertinent) : non
3. Jugement et commentaire explicatif comment. (très bien, bien, passable, faible) Pertinence et dessin : bien Efficacité : faible Impact : faible Viabilité : faible Efficience : faible Jugement général (très bien, bien, passable, faible) : faible
4. Coordination, complémentarité, cohérence Interrelations avec autres projets et instruments CE tels que STABEX, FLEX, lignes budgétaires, ECHO, BEI) : non Interrelations/cofinancement avec programme de pays membre ou autres bailleurs : en lien avec financements autres bailleurs Interrelations avec PIR : non Evidence de coordination (comités, mission conjoints,...) : non Evidence de manque de cohérence avec politiques de la CE/UE : non
5. Valeur ajoutée CE : faible 6. Visibilité CE : faible 7. Leçons : appui budgétaire inadapté au contexte Tchadien 8. Remarques et autres observations : appui budgétaire inadapté au contexte tchadien 9. Méthodologie et sources d'information Liste des documents analysés: FA, MR, FS, rapports d'activité Liste des personnes rencontrées: Massimo SCALORBI, DCE ; Hissène Hadji TCHERE, DCE

Fiche 11: PABG PROGRAMME CONJOINT PNUD-UE D'APPUI À LA BONNE GOUVERNANCE 9^e FED

1. Données de base			
Titre du programme : 9 ACP CD 003 "Programme conjoint PNUD-UE d'Appui à la Bonne Gouvernance" (PABG)			
Source de financement et n° d'identification comptable : FED Convention N°9065/CD			
Secteur : Gouvernance			
Niveau/Unité(s) administrative(s) d'intervention : PNUD N'Djaména			
EC engagement et paiements :			
Budget initial (CF) EUR	Budget révisé EUR	Montant engagé (contracté) EUR	Montant payé EUR
6.483.208 EURO	3.483.208 EURO	5.825.000 EURO	2.740.531 EURO
EC contribution: 5.825.000 €	Raison? Dégagement partiel		En attente de reliquat
Date de démarrage (prévue / effective) : 1 ^{er} juillet 2004/2005			
Date de clôture (prévue / effective ou probable) : 31 décembre 2007			
Objectif global : L'objectif global du programme est d'accompagner le gouvernement tchadien et les acteurs non étatiques dans la mise en œuvre des documents de stratégie ci-dessus cités en contribuant au renforcement des droits et capacités de la citoyenneté dans les domaines de la justice, de la décentralisation, de la culture démocratique et participative et, des initiatives locales de développement.			
Objectifs spécifiques : Spécifiquement, le programme visait à rendre certaines institutions, de l'Etat tchadiens, liées aux domaines précités plus performantes et plus conscientes de leurs responsabilités.			
Activités principales :			
Résultats/impacts attendus (selon indicateurs) : En termes de résultats et par rapport aux composantes sous gestion directe du PNUD, le programme devait concourir à la mise en place d'un système d'état civil efficient et accessible tant en coût qu'en distance et apte à assurer ses fonctions essentielles, à la définition d'un schéma directeur de la décentralisation ainsi qu'un programme national de décentralisation territoriale et de déconcentration administrative et, enfin au renforcement de la justice par la mise en place d'un processus de dissémination juridique en réponse aux besoins d'informations juridiques des administrations publiques, des juridictions, de la société civile et des investisseurs étrangers ainsi qu'une expérience pilote de déconcentration des juridictions d'appel au niveau de Moundou et d'Abéché. Sur les composantes en relation avec la société civile, le programme visait à rendre l'Organisation des Acteurs Non Etatiques plus apte à jouer le rôle qui lui revient dans le développement du pays en partenariat avec les instances de l'Etat et les partenaires au développement. En plus, les acteurs non-étatiques au niveau local devraient intervenir comme partenaires indispensables du développement local dans un esprit de bonne gouvernance locale.			
2. Résultats du Programme/Projet			
Résultats / impacts obtenus : les résultats obtenus sont très mitigés et varient d'une composante à une autre comme on peut le constater sur les lignes suivantes:			
<i>La consolidation de la sécurité juridique par le renforcement de la gestion de l'état civil:</i> A ce niveau les résultats sont plus que décevants. Tout d'abord, le projet de loi sur l'état civil conçu comme le cadre de référence des actions à mener a été bloqué au niveau du Secrétariat du gouvernement sans avoir jamais été présenté au Parlement. Par ailleurs la base des données d'états civils, considéré comme le clou des activités de cette composante, n'a jamais été conçu, en dépit d'une offre gracieuse d'un logiciel adapté par l'AIMF.			
<i>La définition et la mise en œuvre d'une politique nationale de décentralisation:</i> Le Schéma directeur de la Décentralisation a, bel et bien, été élaborer, mais le document n'a pu être exploité compte d'un manque de volonté des autorités et du gel de cette composante par la DCE.			
<i>Le rapprochement du citoyen de la justice et une meilleure administration de la justice dans ses circonscriptions:</i> Des avancées notables ont été enregistrées par rapport à la conception et l'amélioration des textes juridiques et au renforcement du CEFOD dont la base documentaire est mise à contribution. Par ailleurs un travail de dissémination des textes juridique a commencé avec la mise en place de l'UDJ (Unité de Dissémination Juridique).			
<i>Le renforcement des capacités de la société civile avec la mise en place des mécanismes de dialogue avec les instances étatiques:</i> Un exercice notable de refondation de la société civile a été entrepris, mais du fait de la mauvaise gestion des fonds par l'OANET, il est à craindre que le bénéfice de cette entreprise n'ait été perdu, surtout avec les difficultés de pérennisation nées de la fin du programme.			
<i>La promotion d'un développement local durable par l'implication des communautés locales:</i> Un appel à propositions, axé sur la promotion du partenariat avec objectif de renforcer les capacités et de lutter contre la pauvreté, a été lancé à l'intention d'ONG locales qui devaient pouvoir bénéficier d'un fonds de subvention d'un montant de 460 millions FCFA. Ces ONG ont reçu une première dotation de ces enveloppes et devraient recevoir du PNUD la dernière tranche après une évaluation des actions réalisées. Le résultat de cette évaluation est encore attendu.			
Résultats / impacts inattendus : Gel de la composante décentralisation;			
Rupture de confiance entre l'OANET et la CE			
Blocage de la Composante Etat Civil			
Bénéficiaire(s) (qualité et quantité) : Etat tchadien et société civile tchadienne			
Pris en compte d'aspects genre dans dessin et suivi (mentionner aussi résultats si non donnés ci-dessus) : Non			

<p>Pris en compte d'aspects environnementaux : Mitigé via composante Développement local durable, (résultats en cours d'analyse sans doute mitigés).</p> <p>Pris en compte d'aspects VIH/SIDA : Non</p> <p>Autres thèmes transversales (si pertinent) : Non</p>
<p>3. Jugement et commentaire explicatif comment. (très bien, bien, passable, faible)</p> <p>Pertinence et dessin : Très bien en phase avec les besoins du gouvernement et de la population du Tchad. Toutefois le montage, trop composite, manque de cohérence interne globale.</p> <p>Efficacité : Faible. Résultats limités.</p> <p>Impact : Faible en raison de la faiblesse des résultats</p> <p>Viabilité : Faible</p> <p>Efficiences : Faible</p> <p>Jugement général (très bien, bien, passable, faible) : FAIBLE</p>
<p>4. Coordination, complémentarité, cohérence</p> <p>Interrelations avec autres projets et instruments CE tels que STABEX, FLEX, lignes budgétaires, ECHO, BEI) :</p> <p>Interrelations/cofinancement avec programme de pays membre ou autres bailleurs : Le programme étant cofinancé avec le PNUD, on se serait attendu à ce qu'une certaine synergie se dégage de sa mise en œuvre; plusieurs défaillances ont fait obstruction à cette attente. D'une part, la gestion directe par le PNUD combinée à une absence de production de rapports réguliers et une défaillance au niveau des mécanismes de suivi ont constitué une entrave à la coordination avec les autres bailleurs. D'autre part, la seule possibilité d'interaction qui existait avec le programme de décentralisation de la Coopération française, a été anéantie avec le gel des projets liés à cette thématique par les deux parties. De fait le gel de la composante Décentralisation par la DCE découlait d'une prise en considération de la position française par rapport à l'absence de réactivité du gouvernement tchadien.</p> <p>Interrelations avec PIR : Aucune interaction formalisée</p> <p>Evidence de coordination (comités, mission conjoints,...) : Les mécanismes de suivi du programme n'ont pas été actionnés convenablement. Le Comité de pilotage et les comités de suivi opérationnels ne se sont réunis que très rarement et sur la fin du programme aucune coordination régulière n'était assurée. La Composante OANET par exemple, sous prétexte, des protocoles d'accord avec le PNUD, ne rendait compte à aucune autre structure intéressée par le projet.</p> <p>Evidence de manque de cohérence avec politiques de la CE/UE : Le PABG, dans sa conception initiale, était bien en cohérence avec les objectifs et perspectives majeures de la Convention de Cotonou ainsi que les Documents nationaux tels que la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté, la Stratégie Nationale de la Bonne Gouvernance et les priorités retenues dans le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement et les Objectifs du Millénaire.</p> <p>5. Valeur ajoutée CE : Faible car convention de contribution PNUD dont la valeur ajoutée</p>
<p>6. Visibilité CE : Un effort a été fait dans ce sens avec l'estampillage des logos de la Commission européennes sur les véhicules et au niveau des plaques indiquant les bureaux. Toutefois, il faut reconnaître que dans la mise en œuvre quotidienne des projets, la référence à la Commission européenne n'était pas systématique.</p> <p>7. Leçons :</p> <p>Eviter les montages très hétéroclites dans un projet unique</p> <p>Ne pas minimiser les difficultés potentielles liées aux différences de procédures et de règles de gestion entre le PNUD et la CE</p> <p>Ne pas monter des projets à fort caractère politique lorsque la volonté politique du pays bénéficiaire fait défaut (Décentralisation, Etat civil).</p> <p>8. Remarques et autres observations</p> <p>9. Méthodologie et sources d'information</p> <p>Liste des documents analysés: CF, CC et Avenant, Documents de projets, Rapports (Evaluation et audit), DSNRP, SNBG</p>

Fiche 12: **PROGRAMME D'APPUI BUDGÉTAIRE POUR LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ ET LA CROISSANCE (2003-2006) 9^e FED**

1. Données de base			
Titre du programme : 09 ACP CD 04 Programme d'appui budgétaire pour la réduction de la pauvreté et la croissance (2003-2006)			
Source de financement et n° d'identification comptable : 9 ^e FED 9ACP CD 004			
Secteur : macroéconomie			
Niveau/Unité(s) administrative(s) d'intervention :			
<i>EC engagement et paiements : La dernière Convention de Financement, relative à un Appui Budgétaire qui lie la République du Tchad, et la Commission Européenne (CE) date du début décembre 2003 ; le montant de l'Aide Budgétaire non ciblée inscrit dans cette Convention est de 46 millions d'Euros repartis comme suit (i) le premier décaissement dont le montant est de 20 millions d'Euros et qui constitue la tranche fixe, (ii) les deuxième et troisième décaissements de 18 et 8 millions d'Euros respectivement par contre constituent des tranches variables assorties de conditionnalités, notamment les indicateurs de performance dans les secteurs de la Santé, de l'Education, des Finances Publiques Le reste, 4 millions d'Euros, représente l'Appui Institutionnel de la Commission. Source : RAC 2005</i>			
Budget initial (CF)	Budget révisé EUR	Montant engagé (contracté) EUR	Montant payé EUR
50 millions d'Euros	23 250 000,00	22 732 955,21	22 334 016,97
Date de démarrage (prévue / effective) :			
Date de clôture (prévue / effective ou probable) :			
Objectif global :			
L'objectif était un soutien macro-économique et une stabilité financière du pays dans un cadre de soutien à la Stratégie Nationale de la Réduction de la Pauvreté (SNRP) avant l'arrivée des revenus pétroliers. (RAC2005)			
2.2. Objectifs globaux et spécifiques			
A l'issue des élections législatives de juin 2002, le nouveau Gouvernement a présenté une nouvelle politique axée sur trois domaines fondamentaux :			
<ul style="list-style-type: none"> • La bonne gouvernance qui en constitue la pièce maîtresse, qui se traduira en amélioration de l'Administration Publique ainsi que de la gestion des finances publiques. • Une politique de paix et de sécurité sur l'ensemble du territoire qui devrait permettre de garantir les libertés individuelles et de créer un environnement favorable pour les différents acteurs économiques. • La troisième priorité se situe au niveau du système judiciaire pour faire avancer l'Etat de droit sur tout le territoire. 			
Ces objectifs font aussi partie de la <u>SNRP</u> pour les quinze prochaines années et ont été approuvés par le <u>Gouvernement en juin 2003</u> . Elle s'articule autour de cinq axes principaux visant la lutte contre la pauvreté dans cinq secteurs prioritaires: <u>La santé, l'éducation, les infrastructures, le développement rural, et l'environnement</u> (y compris l'eau). La SNRP est structurée autour des cinq axes suivants: a) <u>la bonne gouvernance</u> , b) <u>une croissance économique soutenue</u> , c) <u>l'amélioration du capital humain</u> , d) <u>l'amélioration des conditions de vie dans les zones rurales et urbaines</u> , et e) <u>la sauvegarde des écosystèmes</u> .			

En particulier, la SNRP attribue la faible croissance économique du passé, entre autres, à la mauvaise situation de la population en éducation et santé. En effet, les bas taux d'alphabétisation pour les jeunes et adultes, et surtout pour les femmes, est un handicap pour l'assimilation des nouvelles technologies pouvant améliorer les conditions de travail et de vie des populations. En vue de redresser la situation, le Gouvernement s'est engagé à entreprendre les mesures suivantes:

- a) Un accroissement substantiel de la part du PIB consacrée à l'éducation avec un objectif d'au moins 4% d'ici 2015.
- b) L'affectation d'au moins 50% du budget de l'éducation au développement de l'éducation de base.
- c) L'augmentation d'au moins 20% du budget de fonctionnement de l'Education chaque année, sur toute la durée du programme.
- d) La création du Centre Nationale de Curricula pour développer des programmes nationaux bilingues devant déboucher sur la production de manuels distribués gratuitement à tous les enfants d'ici 2011.

En outre, la mauvaise situation sanitaire de la population découle de plusieurs facteurs: une alimentation peu nutritive, une hygiène corporelle et environnementale inappropriée et une insuffisance quantitative et qualitative des services de santé. Les objectifs retenus dans la SNRP sont:

- a) Assurer la couverture sanitaire, améliorer les centres de santé et développer le secteur pharmaceutique.
- b) Développer les ressources humaines.
- c) Mettre en place des mécanismes contractuels régissant la fourniture des services de santé par des opérateurs privés.
- d) Fournir les efforts pour réduire l'impact des maladies endémiques et épidémiques, et le SIDA.

La première évaluation de la mise en œuvre de la SNRP est prévue pour la fin de l'année 2005. Cette évaluation permettra déjà de mesurer les grandes tendances qui se dessinent à partir des indicateurs de performance dans les différents secteurs et de vérifier l'adéquation des actions programmées et lancées. Cette évaluation aura comme points de repère les objectifs chiffrés et les données des enquêtes réalisées au cours des années 2002 et 2003.

La Stratégie Nationale de la Bonne Gouvernance (SNBG), adoptée en août 2002, définit un certain nombre d'objectifs nationaux : la consolidation de l'Etat de droit, la promotion d'une administration publique efficiente, motivée et aux capacités renforcées, la décentralisation des pouvoirs et la déconcentration, la promotion d'une gestion efficiente et transparente des affaires publiques, le renforcement des capacités du secteur privé et de la société civile, la sécurité des biens et des personnes, la lutte contre la corruption et l'impunité et la réforme du système judiciaire. Dans le cadre du respect de l'Etat de droit, l'Etat s'engage à définir les lois qui régissent son comportement et celui des individus et à les respecter pour donner l'exemple. A cet égard, l'accent est mis ici sur le renforcement de l'institution parlementaire, la réforme du système judiciaire et la promotion des droits de l'homme.

Source : Convention de financement

Activités principales :

Le programme de la CE appuiera donc la stabilisation financière du pays et les efforts du Gouvernement dans le domaine de la lutte contre la pauvreté. Il faut aussi indiquer que les appuis budgétaires envisagés, notamment en 2004 et 2005, seront accompagnés d'une assistance technique appropriée, qui permettra le suivi de la performance du Gouvernement dans le domaine des finances publiques, en particulier, la mise en œuvre d'un cadre budgétaire de dépenses à moyen terme ainsi que l'élaboration et suivi des budgets dans tous les ministères prioritaires. Les décaissements tiendront compte de la performance du Gouvernement par rapport aux niveaux d'exécution budgétaire ainsi que des résultats concrets dans les domaines de l'éducation et la santé.

Source : Convention de financement

Résultats/impacts attendus (selon indicateurs) :

Le programme d'appui budgétaire a été conçu pendant la période de construction de l'infrastructure pétrolière. L'objectif était un soutien macro-économique et une stabilité financière du pays dans un cadre de soutien à la Stratégie Nationale de la Réduction de la Pauvreté (SNRP) avant l'arrivée des revenus pétroliers.

Les indicateurs de performance pour les tranches variables choisis correspondaient aux données au 31 décembre 2003 et 2004. Ces indicateurs ne reflètent plus la réalité actuelle. En 2004, les finances publiques tchadiennes sont rentrées en récession. La fin de la période d'investissement sur le projet pétrolier (pipeline et infrastructure d'exploitation) conjuguée au gel des appuis budgétaires extérieurs ont provoqué une crise financière conduisant à l'accumulation d'importants arriérés intérieurs et à une dégradation significative des indicateurs dans les secteurs de la santé et de l'éducation. La première tranche fixe de notre appui budgétaire n'a pu être décaissée qu'en avril 2005 après la validation par le Conseil d'Administration du FMI (16 février 2005) du nouveau Programme pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC).

Suite à la suspension des programmes de la Banque Mondiale résultant de la modification par le gouvernement tchadien de la loi 001 portant sur la gestion des revenus pétroliers et le constat d'une dégradation des finances publiques, le FMI n'a pas pu conclure la revue de son programme. Lors de sa mission d'août 2005, le FMI avait indiqué que le pays n'avait respecté aucun engagement¹¹² sauf celui du niveau des recettes. Désormais, même ce critère n'est plus respecté. De ce fait, la présente convention de financement n'est plus d'actualité. Un avenant a été rédigé pour dégager les deux tranches variables afin de pouvoir les réutiliser pour la coopération Tchad-UE. Parallèlement, une nouvelle convention d'appui institutionnel s'élevant à 4 millions d'euro sera rédigée. Suivant l'évolution de la situation vis-à-vis des Institutions de Brettons -Wood, d'ici la fin de l'année 2006, il pourrait également être déterminé si le Tchad peut bénéficier d'un nouveau programme d'appui budgétaire. (Source : RAC 2005)

2. Résultats du Programme/Projet

Résultats / impacts obtenus : programme interrompu parce que pas de résultats

Les indicateurs de performance pour les tranches variables choisis correspondaient aux données au 31 décembre 2003 et 2004. Ces indicateurs ne reflètent plus la réalité actuelle. En 2004, les finances publiques tchadiennes sont rentrées en récession. La fin de la période d'investissement sur le projet pétrolier (pipeline et infrastructure d'exploitation) conjuguée au gel des appuis budgétaires extérieurs ont provoqué une crise financière conduisant à l'accumulation d'importants arriérés intérieurs et à une dégradation significative des indicateurs dans les secteurs de la santé et de l'éducation. La première tranche fixe de notre appui budgétaire n'a pu être décaissée qu'en avril 2005 après la validation par le Conseil d'Administration du FMI (16 février 2005) du nouveau Programme pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC).

Suite à la suspension des programmes de la Banque Mondiale résultant de la modification par le gouvernement tchadien de la loi 001 portant sur la gestion des revenus pétroliers et le constat d'une dégradation des finances publiques, le FMI n'a pas pu conclure la revue de son programme. Lors de sa mission d'août 2005, le FMI avait indiqué que le pays n'avait respecté aucun engagement¹¹³ sauf celui du niveau des recettes. Désormais, même ce critère n'est plus respecté. De ce fait, la présente convention de financement n'est plus d'actualité. Un avenant a été rédigé pour dégager les deux tranches variables afin de pouvoir les réutiliser pour la coopération Tchad-UE. Parallèlement, une nouvelle convention d'appui institutionnel s'élevant à 4 millions d'euro sera rédigée. Suivant l'évolution de la situation vis-à-vis des Institutions de Brettons -Wood, d'ici la fin de l'année 2006, il pourrait également être déterminé si le Tchad peut bénéficier d'un nouveau programme d'appui budgétaire. (RAC 2005)

En Août 2006, un avenant pour la réduction du plafond financier et modification des dispositions techniques et administratives d'exécution a été adopté. Comme prévu en 2005 une proposition de financement pour un appui au programme de modernisation des finances publiques¹¹⁴ a été introduite pour un montant de 5,1 millions d'euros. Cet appui institutionnel contribuera à doter le Tchad d'un système solide de gestion des finances publiques pour renforcer l'efficacité, l'efficience, la transparence et la sincérité de l'action publique de l'Etat. Tout d'abord en rétablissant le fonctionnement normal des administrations responsables de la préparation et de l'exécution budgétaire. Dans un

¹¹² Plan de trésorerie sans accumulation d'arriérés, le dépôt du budget 2006 dans les délais constitutionnels

¹¹³ plan de trésorerie sans accumulation d'arriérés, le dépôt du budget 2006 dans les délais constitutionnels

¹¹⁴ Voir fiche PAMFIP

<p><i>deuxième temps en amorçant le processus de modernisation de la gestion des finances publiques. (RAC2006)</i></p> <p>Résultats / impacts inattendus :</p> <p>Bénéficiaire(s) (qualité et quantité) :</p> <p>Prise en compte d'aspects genre dans dessin et suivi (mentionner aussi résultats si non donnés ci-dessus) :</p> <p>Prise en compte d'aspects environnementaux :</p> <p>Prise en compte d'aspects VIH/SIDA :</p> <p>Autres thèmes transversales (si pertinent) :</p>
<p>3. Jugement et commentaire explicatif comment. (très bien, bien, passable, faible)</p> <p>Pertinence et dessin : bien</p> <p>Efficacité : faible</p> <p>Impact : faible</p> <p>Viabilité : faible</p> <p>Efficience : faible</p> <p>Jugement général (très bien, bien, passable, faible) : faible</p>
<p>4. Coordination, complémentarité, cohérence</p> <p>Interrelations avec autres projets et instruments CE tels que STABEX, FLEX, lignes budgétaires, ECHO, BEI) :</p> <p>Interrelations/cofinancement avec programme de pays membre ou autres bailleurs :</p> <p>Interrelations avec PIR :</p> <p>Evidence de coordination (comités, mission conjoints,...) :</p> <p>Evidence de manque de cohérence avec politiques de la CE/UE :</p>
<p>5. Valeur ajoutée CE : faible</p> <p>6. Visibilité CE : faible</p> <p>7. Leçons : danger de l'appui budgétaire si le gouvernement ne respecte pas ses engagements</p> <p>8. Remarques et autres observations</p> <p>9. Méthodologie et sources d'information</p> <p>Liste des documents analysés: FA, MR, FS, rapports d'activité</p> <p>Liste des personnes rencontrées: Massimo SCALORBI, DCE ; Hissène Hadji TCHERE, DCE</p> <p>Autres sources d'informations (observations, focus groups, ...):</p>

Fiche 13: CURESS 1 _ PARC NATIONAL DE ZAKOUMA 8^e FED

Conservation & Utilisation Rationnelle des Ecosystèmes Soudano Sahéliens

1. Données de base			
Titre du projet : 8 ACP CD 18 CURESS			
Source de financement et n° d'identification comptable : 8^e FED			
Secteur : Environnement			
Niveau/Unité(s) administrative(s) d'intervention : REGION DU SALAMAT/GUERA/MOYEN CHARI			
EC engagement et paiements :			
Budget initial (CF) EUR	Budget révisé EUR	Montant engagé (contracté) EUR	Montant payé EUR
8 500 000 EUROS	Raison?		
Date de démarrage (prévue / effective) :01/03/01 07/12/00			
Date de clôture (prévue / effective ou probable) : 01/03/06			
Objectif global : L'ensemble du Projet doit contribuer à la conservation de l'Environnement et à l'Utilisation Rationnelle des ressources naturelles dans le Sud Est du Tchad			
Objectifs spécifiques : Les activités doivent contribuer significativement à une meilleure gestion de l'environnement pour que le patrimoine du PNZ soit mieux protégé et les ressources naturelles de sa zone périphérique soient gérées de façon durable			
Activités principales : la lutte anti braconnage, le Développement de l'Ecotourisme, le Suivi Ecologique du PNZ, la Réalisation des Micros Projets en zone périphérique, etc.			
Résultats/impacts attendus (selon indicateurs) :			
R1 : Le PNZ est mieux géré			
R2 : l'Ecotourisme est développé			
R3 : L'Etat des ressources du parc est mieux connu et les connaissances à ce sujet sont régulièrement actualisées			
R4 : Les capacités de la population et sa motivation pour l'exploitation durable des ressources naturelles sont renforcées et leurs conditions économiques et sociales sont améliorées.			
R5 : La capacité de prise en charge du PNZ et de sa zone d'influence par la partie tchadienne est accrue			
R6 : L'image du PNZ est améliorée, valorisée			
2. Résultats du Project			
Résultats / impacts obtenus :			
Résultats / impacts obtenus :			
- Bonne gestion du PNZ			
- Bonne connaissance des ressources du Parc (Ecologie du PNZ)			
- Augmentation de la population animale dans son ensemble			
- Amélioration des relations avec la population			
- Bonne connaissance de la périphérie du PNZ			
Les activités entreprises pour obtenir les résultats attendus n'ont été, pour le moment, que partiellement perçues par les bénéficiaires ciblés. En particulier, les populations locales n'ont pas encore beaucoup tiré profit du Parc, étant donné que leur implication a été jusqu'à présent limitée. L'équipe de gestion des aires protégées et des ressources naturelles, constituée par les cadres nationaux et du Comité Local de Suivi du Parc, est engagée mais elle n'est pas encore proprement formée. Le niveau de communication est largement insuffisant, notamment à cause des retards dans l'engagement des experts. Les effets indirects sont bien en accord avec les objectifs spécifiques et globaux car la population pénètre moins dans le parc pour chasser. De plus, des microprojets d'importance économique et sociale se déroulent dans la région et contribuent au développement des populations locales. Le développement de l'éco-tourisme a pour le moment causé des retombées économiques très limitées dans la région. (2002 MR)			
Résultats / impacts inattendus :			
Bénéficiaire(s) (qualité et quantité) : 128 contractuels du Projet et 32 fonctionnaires de l'Etat			
Prise en compte d'aspects genre dans dessin et suivi (mentionner aussi résultats si non donnés ci-dessus) :			
Prise en compte d'aspects environnementaux : oui, c'est l'objet du programme			
Prise en compte d'aspects VIH/SIDA : non			
Autres thèmes transversaux (si pertinent) :			
3. Jugement et commentaire explicatif comment. (très bien, bien, passable, faible)			
Pertinence et dessin : Le projet est pertinent dans son ensemble, sauf absence d'une analyse explicite des liens logiques de causes à effets entre activités, résultats attendus et objectifs pour ce qui concerne le RA5 et le RA6			
Efficacité : Globalement bonne mais manque d'implication des autorités tchadiennes dans la mise en œuvre du Projet et quelques déficiences au niveau des IOV			
Impact : Impact indéniable au niveau de la conservation, contrasté au niveau des cibles, bon au niveau des populations et			

des autorités locales et faibles au niveau du Ministère de Tutelle
Viabilité : faible viabilité économique et institutionnelle, degrés d'appropriation peu satisfaisant Efficience : Globalement satisfaisant car le Projet s'est montré économe en termes des moyens mis à sa disposition. Jugement général (très bien, bien, passable, faible) : C'est bien
4. Coordination, complémentarité, cohérence Interrelations avec autres projets et instruments CE tels que STABEX, FLEX, lignes budgétaires, ECHO, BEI) : non Interrelations/cofinancement avec programme de pays membres ou autres bailleurs : Interrelations avec PIR : Evidance de coordination (comités, mission conjoints,...) : Evidance de manque de cohérence avec politiques de la CE/UE : non
5. Valeur ajoutée CE : 6. Visibilité CE : forte 7. Leçons : 8. Remarques et autres observations : voir la fiche CURESS2 beaucoup plus complète car le projet est en cours alors que CURESS1 est fermé : les interlocuteurs connaissent mieux la situation actuelle que l'historique de CURESS. 9. Méthodologie et sources d'information : fiche remplie avec appui de l'administrateur de CURESS2 Liste des documents analysés: FA, MR, FS, rapports d'activité Rapport d'évaluation du Curess1, Déc. 2005, Convention de Financement Liste des personnes rencontrées: Massimo SCALORBI, DCE ; Hissène Hadji TCHERE, DCE Autres sources d'informations (observations, focus groups, ...):

Fiche 14: PAMFIP PLAN D'ACTION POUR LA MODERNISATION DE LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES 9^e FE

1. Données de base			
Titre du programme : 09 ACP CD 019 Plan d'Action pour la Modernisation de la gestion des Finances Publiques (PAMFIP)			
Source de financement et n° d'identification comptable : multi bailleurs (BM, UE (DP 1 Projet 09/ACP/CD/019), France – SCAC (Différents Protocoles d'Accord entre les Structures du MFB et le SCAC), Etat, PNUD)			
Secteur : Bonne gouvernance (financière)			
Niveau/Unité(s) administrative(s) d'intervention : Haut Comité Inter ministériel (HCI)			
EC engagement et paiements :			
Budget initial (CF) EUR	Budget révisé EUR	Montant engagé (contracté) EUR	Montant payé EUR
5 100 000	Non révisé	EUR	Situation indicative mi juin
		Sur les trois Devis Programmes1	sur DP en régie
		+/- 2 500 000	+/- 500 000 €
		En spécifique (contrats cadres)	sur contrats cadres
		+/- 430 000	+/- 250 000 €
Date de démarrage (prévue / effective) : 2006			
Date de clôture (prévue / effective ou probable) : Date de clôture des engagements sur la convention PAMFIP – UE 36 mois après signature de la convention soit en mai 2009			
Objectif global :			
« Aider le gouvernement du Tchad à améliorer l'efficacité et la transparence dans l'utilisation des ressources publiques, au travers du renforcement du système de gestion des finances publiques »			
Objectifs spécifiques :			
- Le rétablissement du fonctionnement minimal des administrations responsables de la préparation et de l'exécution du budgétaire ainsi que			
- la mise en place des bases pour la modernisation de la gestion des finances publiques au Tchad.			
Activités principales : Nous citerons quelques activités principales			
1. Réhabilitation des locaux ;			
2. Renforcement des capacités matérielles de la DGT et DGDDI ;			
3. Organisation des formations au profit des agents de la DGT et DGDDI ;			
4. Appui à la mise en place des réformes ;			
5. Renforcement des capacités matérielles au profit du SG du MFB et les délégations régionales ;			
6. Renforcement des capacités matérielles de la Cellule Informatique ;			
7. Appui pour accompagner l'OCMP à la publication du journal sur les procédures des marchés publics et l'amélioration de la nomenclature budgétaire à la DGB ;			
8. Organisation des voyages d'études et de capitalisation au profit des cadres des institutions de contrôle ;			
9. Organisation des formations, des voyages d'échanges et de capitalisation au profit du personnel du STP			
10. Renforcement des capacités matérielles des institutions de contrôle...			
Résultats/impacts attendus (selon indicateurs) :			
1. Les administrations financières du Trésor et de la Douane sont remises en état de fonctionnement ;			
2. Le cadre institutionnel global des Finances Publiques est réformé en conformité avec les directives de la CEMAC ;			
3. L'exécution des dépenses est de plus en plus en conformité avec le budget initialement voté ;			
4. Les institutions de contrôle sont plus performantes et les recommandations dans leurs rapports d'inspection sont appliquées ;			
5. Le STP du PAMFIP donne l'impulsion nécessaire à la modernisation des finances publiques.			
2. Résultats du Programme/Projet			
Résultats / impacts obtenus :			
1. Calendrier budgétaire fixé par Arrêté du Ministre des Finances et du Budget			
2. Création d'un Comité de Pilotage (organe principal d'orientation du projet)			

<p>3. Reconnaissance par les Hautes Autorités du pays de la nécessité de mener les reformes des finances publiques (Forum multi bailleurs)</p> <p>4. Plusieurs missions d'appuis et d'Etudes ont été réalisées auprès des différentes structures du PAMFIP, les recommandations sont présentement mises en œuvre par ces différentes structures</p> <p>5. Plusieurs équipements sont acquis sur le PAMFIP, nous constatons une amélioration progressive des services rendus aux usagers dans les structures ;</p> <p>6. Plusieurs formations/stages ont été réalisés au profit des cadres du ministère, nous constatons également l'amélioration dans l'exécution des taches administratives par les cadres (manipulation des outils informatiques...) ;</p> <p>Résultats / impacts inattendus : sans objet</p> <p>Bénéficiaire(s) (qualité et quantité) :</p> <p>Prise en compte d'aspects genre dans dessin et suivi (mentionner aussi résultats si non donnés ci-dessus) : sans objet</p> <p>Prise en compte d'aspects environnementaux : sans objet</p> <p>Prise en compte d'aspects VIH/SIDA : sans objet (pourrait être pris en compte ultérieurement)</p> <p>Autres thèmes transversales (si pertinent) : sans objet</p>
<p>3. Jugement et commentaire explicatif comment. (très bien, bien, passable, faible)</p> <p>Pertinence et dessin : très bien</p> <p>Efficacité : Bien</p> <p>Impact : Le projet étant en début de démarrage opérationnel il est prématuré de mesurer l'impact réel du projet</p> <p>Viabilité : bien (le projet a une notoriété dans l'administration publique tchadienne et aussi auprès des partenaires au développement)</p> <p>Efficience : bien</p> <p>Jugement général (très bien, bien, passable, faible) : bien</p>
<p>4. Coordination, complémentarité, cohérence</p> <p>Interrelations aux autres projets et instruments CE tels que STABEX, FLEX, lignes budgétaires, ECHO, BEI) :</p> <p>Pas de lien direct</p> <p>Interrelations/cofinancement avec programme de pays membre ou autres bailleurs :</p> <p>oui – facteur clé du projet</p> <p>Interrelations avec PIR :</p> <p>Sur la douane (Sydonia) et les aspects budgétaires (CEMAC) - à renforcer</p> <p>Evidence de coordination (comités, mission conjoints,...) :</p> <p>Excellente coordination entre bailleurs – formalisation de la coordination objet de discussion</p> <p>Evidence de manque de cohérence avec politiques de la CE/UE : néant</p>
<p>5. Valeur ajoutée CE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des relations politiques et économiques entre le Tchad et la Communauté Européenne ; • Apports de l'expérience diversifiée de la Communauté Européenne et de sa relative neutralité (cf. mission de médiation sur la question des revenus pétroliers).
<p>6. Visibilité CE :</p> <p>Limitée à ce stade de réalisation – pour mémoire logo sur le code général des impôts</p>
<p>7. Leçons :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Délai d'exécution trop long (exemples voitures) • Méconnaissance des procédures FED • Avantages spécifiques pour 1- les petits contrats en régie ; 2- les contrats cadres pour la mobilisation des consultants • Taux d'échec des missions de consultant élevé • Difficulté à recruter des consultants internationaux de bon niveau • Multiplicité des centres de décision dans l'exécution du projet • Incapacité des services bénéficiaires de réaliser les actions sans l'appui du STP
<p>8. Remarques et autres observations</p>
<p>9. Méthodologie et sources d'information</p> <p>Liste des documents analysés :</p> <p>Document PAMFIP, Note de Stratégie du PAMFIP, la Convention de l'UE</p>

Fiche 15: CURESS 2_ PARC NATIONAL DE ZAKOUMA 9^e FED

Remarque préliminaire: seul CURESS 1 figure dans l'échantillon des projets à évaluer lors de la phase terrain. Cependant nos interlocuteurs sur place connaissent bien l'ensemble du CURESS, et plutôt mieux CURESS 2 en cours de réalisation que CURESS 1 terminé. L'évaluation ne prend son véritable sens que si l'ensemble du projet CURESS est examiné. C'est pourquoi cette fiche CURESS 2 a également été établie.

1. Données de base			
Titre du projet : Conservation et utilisation rationnelle des écosystèmes soudano-sahéliens – phase 2 (CURESS 2)			
Source de financement et n° d'identification comptable : 9^e FED – 9ACP CD 15 Date de signature CF : 15-11-2006			
Secteur : HORS CONCENTRATION : Développement rural & local / Environnement			
Niveau/Unité(s) administrative(s) d'intervention : Régions du Salamat, du Guéra et du Moyen Chari			
EC engagement et paiements :			
Budget initial (CF) EUR 7.000.000	Budget révisé EUR NON	Montant engagé (contracté) EUR 4 engagements [(1 C. Cadre + 1 Contrat AT) + (1DP Démarrage + 1DP Croisière)] pour un montant tot. de 4.202.172 EUR	Montant payé EUR En date du 24-6-08, 1.893.814,95 EUR
Date de démarrage (prévue / effective) : prévue : 1 ^{er} trimestre 2007 et effective : 15/02/2007			
Date de clôture (prévue / effective ou probable) : prévue : 31/12/2010 et probable : 30/06/2010			
Objectif global : La qualité de l'environnement est maintenue et la population adopte des critères de gestion durable des ressources naturelles (RN).			
Objectifs spécifiques : Le Parc National de Zakouma (PNZ) et de sa Zone Périphérique (ZP) bénéficient d'un dispositif de gestion durable aux niveaux écologique, financier, institutionnel et social.			
Activités principales :			
<p>1) Préparer la mise en place d'un nouveau dispositif de financement et de gestion durable (textes juridiques et contractuels, plan de gestion (PdG), statuts, etc.) puis mettre en œuvre les décisions prises liées à ce mécanisme et rechercher de nouveaux financements ;</p> <p>2) Conserver et gérer de manière durable le patrimoine biologique et culturel du PNZ et de sa ZP ;</p> <p>3) Elargir et perfectionner le système de suivi (scientifique en sciences biologiques et humaines) et élaborer un cadre structuré pour développer la recherche en partenariat avec des institutions extérieures ;</p> <p>4) Développer des potentialités de l'écotourisme en renouvelant et diversifiant les actions dans ce domaine en associant autant que possible les populations de la ZP au développement des dites activités en vue d'une amélioration de leurs bénéfices ;</p> <p>5) Poursuivre dans un 1^{er} temps, les actions de gestion des R.N et de constructions d'infrastructures socio-économiques en concertation avec les populations riveraines du PNZ situées en ZP, puis, en parallèle, mettre en place une nouvelle structure de concertation et de planification des activités à entreprendre en ZP capable de définir et d'encadrer l'ensemble des actions que le projet CURESS 2 ou tout autre intervenant pourrait soutenir.</p>			
Résultats/impacts attendus (selon indicateurs) :			
1) Un dispositif de financement durable et de gestion efficace du PNZ et de sa ZP est opérationnel			
<u>Indicateurs :</u>			
a) Etudes sur les mécanismes de financement durables préparées et exécutées avec rapport et propositions disponibles ; textes juridiques préparés et approuvés par les autorités compétentes ; structure de financement et de gestion définies, créées et/ou mises en place, puis enfin opérationnelles			
b) Un plan de gestion approuvé et validé par l'ensemble des parties prenantes (y compris les populations/autorités locales environnantes au PNZ) puis mis en œuvre avec respect des prescriptions pour le personnel et les formations			
c) Une partie (%) de la ZP à usage établi et un pourcentage (%) classé en zone pastorale exclusive			
d) % de financement FED sur la totalité des actions entreprises dans la ZP et nombre de bailleurs impliqués.			
2) Le patrimoine biologique (biodiversité et fonctionnement naturel des écosystèmes) et culturel est conservé			
<u>Indicateurs :</u>			
a) Les populations de grands et moyens mammifères sont stables ou augmentent			
b) Maintien du continuum écologique en ZP permettant les transhumances de la faune			
c) Surfaces agricoles dans le PNZ (autour du village de Bone) stables ou en baisse			
d) Classement effectif du PNZ comme MAB (Réserve de la Biosphère)/ Patrimoine mondial et comme site « Ramsar »			
e) Prise en compte et respect des avis des populations et autorités locales dans le zonage, la planification et l'exécution des actions en ZP.			
3) Le suivi et la recherche scientifique en sciences biologiques et humaines se sont développés			
<u>Indicateurs :</u>			
a) Rapports d'expertise sur le patrimoine biologique et culturel du PNZ et de la ZP disponibles			
b) Disponibilité également de rapports d'expertise sur la gestion des écosystèmes dans le PNZ et la ZP avec			

intégration des recommandations dans les programmes d'activités

c) Nombre d'accords de partenariat signés et mis en œuvre avec des centres de recherche.

4) L'écotourisme s'est développé et des activités récréatives, d'éducation environnementale et de formation ont été réalisées

Indicateurs :

- a) les possibilités de vision sont diversifiées, étendues et améliorées
- b) Nombre et qualité et intensité d'utilisation des outils de communication et de sensibilisation
- c) Augmentation du nombre de touriste et du ratio nationaux/expatriés ; fréquentation mieux répartie sur la saison
- d) Pourcentage de population/école de la région ayant visité le parc et le centre d'interprétation

5) Les conditions d'ordre économique et social des populations locales se basant sur la gestion durable des ressources naturelles et sur les mécanismes les faisant bénéficier de l'existence du parc sont améliorées

Indicateurs :

- a) Existence de cadres de concertation donnant aux populations la maîtrise des actions les concernant
- b) Nombre de documents de planification locale élaborés et mis en œuvre
- c) Nombre de projets ou ONG de GRN et de développement local implantés en ZP et actifs
- d) Variété et importance des mécanismes et emplois permettant des retombées du PNZ dans les villages de la ZP (tourisme, commerce avec le PNZ, emplois, etc.)

2. Résultats du Project (après 6 mois de DP de Démarrage et 6 mois de DP de Croisière)

Résultats / impacts obtenus :

Résultat 1 : les TdRs de l'étude (juridique) relative aux mécanismes de financement et de gestion durable du PNZ ont été élaborés et approuvés par les parties, lancement de la mission d'études prévu au 2^e semestre 2008 ; la réalisation effective de 5 ateliers d'explication du PDG à l'attention des populations et de prise en compte des leurs préoccupations, en vue de sa validation, courant du second semestre 2008, par l'ensemble des parties au travers de l'organisation d'un atelier national ; les DAO pour les équipements « Communications », Véhicules & engins » et « Matériels Informatiques & de Reprographie » élaborés, lancés et évalués : le 1^{er} AO annulé et les deux suivants en voie de contractualisation/conclusion. Pour les Communications, le dossier technique initial est en cours de révision et un nouveau lancement d'A.O est envisagé pour le 3^e trimestre 2008.

Résultat 2 : Suite à un manque d'efficacité des actions menées par ce volet depuis le démarrage du projet en juillet 07 lié à une recrudescence importante des activités de braconnage sur le PNZ et sur la ZP, mise en place et en œuvre progressive d'un processus de restructuration du volet Lutte Anti-Braconnage en termes d'organisation, de gestion et de méthodes (ex : nécessité de remplacement du chef de volet, nécessité d'avoir sur le PNZ un conservateur à plein temps, évaluation de chaque élément du volet par rapport à des critères précis de sélection, nécessité de procéder à un réglage des armes et à une formation des gardes aux tirs, révision du déploiement des gardes en fonction des détachements existants (5) ou à créer (1 ou 2),...) ; réaffectation depuis mars 08 de l'AT Ecotourisme vers le volet LAB ; acquisition de nouveaux équipements pour les gardes et pour le volet (2 véhicules venant de la Présidence) ; les arrêtés d'intégration pour 76 anciens gardes contractuels et 80 nouveaux gardes acceptés par l'Etat et en cours de signature au niveau du Premier Ministre ; Le règlement d'ordre intérieur du PNZ et celui pour les gardes ont été élaborés par le projet et transmis au MEERH pour approbation et application ; un nouveau dispositif de surveillance et de lutte anti-braconnage pour la saison des pluies 2008 a été élaboré (celui-ci intègre un avion de surveillance mis à disposition par le WCS) ; le dossier de classement du PNZ selon MAB et Ramsar doit être repris et réactualisé par la DPNRFC ; Des enquêtes sur l'évolution des superficies agricoles au niveau du village de Bone sont en cours (résultats disponibles pour juillet 08, voir R5). Réalisation en mai 2008 d'un recensement aérien de la grande faune au niveau du PNZ (constat présenté au résultat 3). Elaboration de TDRs pour 3 missions d'appui en LAB dont le démarrage est prévu à partir d'octobre 2008 jusqu'à mai 2009 (recyclage, formation théorique et pratique, ...)

Résultat 3 : Un programme de travail du volet Suivi Ecologique a été redéfini en matière d'inventaires et d'études grâce à la mission d'appui CT réalisée en mai 08, le rapport de l'expert identifie ce qui peut être fait sur financement CURESS et ce qui doit se faire sur financement extérieur à rechercher ; mise en œuvre d'inventaires terrestres des mammifères (IKA = Indice Kilométrique d'Abondance) depuis février 08 ; Identification des institutions pour constituer et mettre en place un comité scientifique national ou sous-régional ; Mise à jour des indicateurs de suivi par la collecte effective des données sur les mares et de pluviométrie (analyse en cours) ; Pas encore d'établissement de contacts avec l'ISPRA dans le cadre de la gestion précoce des feux de brousse. Enfin, réalisation en mai 2008 d'un recensement aérien de la grande faune au niveau du PNZ (par échantillonnage stratifié – 20% du PNZ) : Constat, par rapport à 2002, d'une diminution, parfois importante et/ou dramatique, de populations animales pour certaines espèces comme l'éléphant (-70%), l'hippopotame (-38%), damalisque (-14%) et pour les autruches (-54%) mais aussi d'une augmentation sensible et/ou remarquable pour d'autres espèces comme le bubale (+4%), la girafe (+50%), le buffle (+108%) et le cob de fassa (+150%).

Résultat 4 : La campagne touristique a été ouverte à partir de décembre 2007 après remise en état des installations du campement de Tinga, reconstitution des stocks de produits et recyclage partiel du personnel. La campagne touristique s'est clôturée à la fin mai 08. Résultats = Nbre. de touristes: environ 50, Nbre. de nuitées : environ 250. Le résultat atteint est en dessous de l'objectif visé suite aux événements survenus au Tchad en février et mars 08. En matière d'entretien et de développement des infrastructures facilitant la vision, le projet n'a atteint ses objectifs du 1^{er} semestre 08 que partiellement (mise en place de panneaux de signalisation, entretien des bornes, aménagement de pistes et radiers, réfection d'1boukarou). Pour le reste, les travaux ont été reportés au 4^e trim. 08. Au niveau personnel, le projet procède à la sélection d'1 chef de volet mais n'a pu procéder à celui de 2 guides faute de budget sur recettes propres. L'implication des populations dans le développement de l'écotourisme est encore marginale (approvisionnement en produits agricoles). En terme de promotion du PNZ, à part la production de calendrier, peu d'actions ont été entreprises (cf. événements de fév. 08). Une reprise de cette action est envisagée pour octobre 08. Notons toutefois que la télévision

CNN a réalisé une prospection sur le PNZ fin mai 08 avec la perspective de réaliser un reportage sur le parc et la problématique du braconnage en août 2008. Quant au Min du Tourisme, des contacts ont été pris par le projet courant du 1^{er} trim. 08 mais ils demandent à être développés pour que le dit ministère s'approprie la promotion du PNZ au niveau local et surtout au niveau international.

Résultat 5 : Au niveau du volet développement local, l'équipe du projet au travers de 5 ateliers organisés avec les populations locales et les autorités locales des 3 régions a pu faire valider le PDG du PNZ. Le rapport est en cours de rédaction. Concernant le contrôle de l'empiètement des activités du village de Bone sur le PNZ, la collecte des données de terrain a été effectuée courant du 2^e semestre 08 et les données (SIG) sont disponibles. Le rapport sera présenté au cours du second CSO. Une concertation sur la délimitation d'une zone agricole a été entamée. Concernant l'accroissement des connaissances sur l'usage de l'espace en ZP, le projet dans le cadre de l'étude du potentiel de la culture du berbéré en ZP a établi des contacts avec le PRASAC et des enseignants chercheurs de l'université de Paris1 pour présenter la problématique et les enjeux de cette activité économique pour les populations de la région. En termes de sensibilisation des populations en ZP, quelques actions (visites du PNZ et du centre d'interprétation par les populations) ont été menées en janvier puis suspendues début février pour des raisons techniques. Le recrutement d'1 formateur-communicateur pour la mise en œuvre des actions afférentes n'a pu se concrétiser comme prévu faute de candidats répondant au profil établi.

En matière de structuration, d'appui et de formation de comités territoriaux dans la ZP, aucune partenaire local compétent (ONG) n'a pu être identifié jusqu'ici au niveau de la ZP. Des contacts avec le projet PASILD ont été pris pour aider le projet à en identifier un. Quant à la méthodologie d'intervention, elle a été définie et les documents sont disponibles. Par rapport à la poursuite de la collaboration du projet avec d'anciens partenaires (liés aux actions de l'hydraulique villageoise et d'appui aux organisations paysannes), le projet poursuit ses actions avec PHVSLI. Pour l'ADIL, le projet CURESS 2 a réceptionné le bâtiment et les équipements de la radio rurale d'Am Timam alors que le co-bailleur PSAOP n'a pas encore pu fournir les équipements radio et audio. En matière de suivi –évaluation de microprojets, 13 sites pour la réalisation de puits ont fait l'objet de collecte d'informations et d'une évaluation. Idem pour 2 magasins villageois, 2 centres de santé et 1 école. En termes d'identification et d'instruction de nouveaux projets villageois, 9 demandes ont été transmises au projet. Leur instruction est en cours. Concernant le renforcement de capacités du personnel, les besoins de formation ont été identifiés et les TDRs des modules de formation élaborés via un prestataire de service sont prêts à être lancés. Notons enfin la réalisation fin mai d'un voyage d'études de 14j du chef de volet au Bénin.

Résultats / impacts inattendus : Suite aux différentes crises survenues au Tchad (avril 07, déc. 07, fév. 08 et juin 08), les activités de braconnage se sont intensifiées (plus d'armes et de munitions en circulation, moins de respect par les autorités locales des textes de lois quant à leur application, laxisme voire complaisance de celles-ci) et celles liées au tourisme sur le PNZ en ont pâti (difficultés de circuler, insécurité, mauvaise image du Tchad au niveau international, coût du transport aérien en hausse,...). Par ailleurs, la hausse des produits pétroliers a en outre engendré une flambée des prix de plusieurs produits et/ou d'équipements qui, en matière d'investissement et surtout de fonctionnement, affecteront sensiblement les possibilités de mise en œuvre du projet en termes budgétaires d'ici quelques mois. Les estimations faites en 2005 par poste budgétaire au niveau de la CF ont été faites sur base de taux d'inflation relativement modéré (compte tenu de la situation et des perspectives qui prévalaient à l'époque). Aujourd'hui la réalité est tout autre et les perspectives futures sont moins favorables.

Bénéficiaire(s) (qualité et quantité) :

Bénéficiaires directs : 150 personnes (agents contractuels (80%) et fonctionnaires détachés de l'Etat (20%)) ; les populations tchadiennes riveraines résidentes et transhumantes du PNZ (environ 150.000 Pers) ; le MEERH (par appui institutionnel, équipement, formation,...) et les services déconcentrés de l'Etat

Bénéficiaires indirects : transporteurs terrestres (5) et aériens (RJM aviation et MAF), entrepreneurs (15 tâcherons locaux), commerçants locaux (de la capitale (environ 60) et de la région du Salamat (environ 20)), 1 ONG locale dans le cadre des ateliers de validation du PDG (ASSOPEDES basée à Am Timam), 1 Association ADIL dans le cadre de la Radio Rural d'Am Timam

Pris en compte d'aspects genre dans dessin et suivi (mentionner aussi résultats si non donnés ci-dessus) :

Pris en compte d'aspects environnementaux : Bien évidemment de par la nature même du projet. Cette problématique est surtout prise en compte pour les actions menées dans la ZP au travers du volet « Développement Local ».

Pris en compte d'aspects VIH/SIDA :

Autres thèmes transversales (si pertinent) :

3. Jugement et commentaire explicatif comment. (très bien, bien, passable, faible)

Pertinence et dessin : La pertinence du Projet CURESS – phase 2 est entièrement justifiée au regard des objectifs spécifiques de son cadre logique. La disparition de la grande faune au niveau du PNZ mais aussi dans la ZP, due principalement à un braconnage généralisé tant en période sèche quant période pluvieuse, représentent une menace réelle sur la viabilité du parc et de ses potentialités, justifiant pleinement une intervention de la CE.

Depuis le démarrage de la seconde phase du Projet, la mission estime cependant que les activités des différents volets du projet : protection et surveillance (PS), suivi écologique et recherche scientifique, développement local, écotourisme, ne conduisent pas toujours à l'atteinte des résultats attendus. Leur pertinence semble donc peu satisfaisante voire assez faible. Au niveau PS, la situation en ce qui concerne la faune (et plus particulièrement l'éléphant) au niveau du PNZ et de sa ZP, ne semble pas s'améliorer voire régresserait suite à la recrudescence, depuis la mi-2006 notamment, des activités de braconnage dans la région qui bénéficieraient d'un laxisme et d'une complaisance certaine de la part des autorités politico-administratives locales. L'activité touristique relancée fin 2007 a également été fortement pénalisée au niveau de son développement par les événements survenus au Tchad début février 2008. Au niveau développement local, les tâtonnements observés lors de la phase 1 en termes de stratégie, de méthodes d'intervention et d'actions à entreprendre sembleraient avoir trouvé un début de solution sans convaincre pour autant. Au niveau suivi écologique, la pertinence des actions menées n'est pas toujours démontrée faute d'informations disponibles notamment au niveau de la ZP.

Efficacité : Le programme avance avec difficulté en direction de ses RA et objectifs. L'efficacité est globalement passable car on relève pas mal de déficiences au niveau de la définition des IOV et de certains RA. Par ailleurs, il faut relever une mauvaise implication et appropriation du projet par le ministère technique de tutelle (MEERH) et les autorités locales (notamment au niveau de la conservation et de l'application des textes de loi en matière de protection de la faune)

Impact : L'action du CURESS 2 en termes d'impact au niveau de la conservation est actuellement passable voire faible. Par rapport aux actions menées par les différents volets, il est variable. L'impact au niveau des cibles est plus contrasté. Il semble relativement moyen au niveau des populations riveraines et assez faible avec les autorités locales. Il est par contre très faible au niveau du MEERH et de la DPNRFC malgré un début de changement observé depuis avril 2008 suite à la nomination d'un nouveau directeur pour les Parcs Nationaux. La prise de fonction relativement tardive des AT du Consortium Agrifor Consult (de septembre à octobre 2007), soit quasi trois mois après le lancement officiel de la seconde phase du projet, pénalisa celui-ci en termes de coordination et de mise en œuvre. Relevons aussi que le 1^{er} CTP (T.Smith) a été remercié par le BE fin mars 2008 et que son remplaçant (M.Dethier) n'a pris ses fonctions que le 23 juin 2008. Ces changements au niveau de la direction ne favorisèrent pas un démarrage et une mise en œuvre de la seconde phase du projet dans les meilleures conditions même si le B.E, pour pallier cette situation, mobilisa depuis son siège une mission d'appui CT spécifique pour appuyer la coordination et le suivi du projet durant trois semaines en mai 2008.

Viabilité : Les viabilités économique et institutionnelle sont loin d'être atteintes. A ce stade d'avancement du projet, ceci est quasi normal car le projet va seulement pouvoir lancer la mission d'études CT de l'étude juridique après une approbation des TDRs qui a pris pas mal de temps. Si la recherche d'une viabilité institutionnelle est clairement définie dans ses RA et est indispensable pour consolider les acquis et ainsi mieux répondre aux directives de viabilité, elle nécessitera cependant une implication et une appropriation active du projet par les institutions de tutelle. D'ores et déjà, nous pouvons indiquer que ce processus sera relativement long compte tenu du contexte sociopolitique actuel du pays. Notons enfin que l'UE envisage, dans le cadre du 10^e FED, d'apporter un appui financier supplémentaire au PNZ à partir de 2010 environ, en complément avec d'autres bailleurs selon le dispositif retenu par les parties à l'issue des résultats de l'étude juridique évoquée plus haut.

Efficience : Elle est actuellement jugée comme passable. Notons cependant qu'au regard des moyens envisagés et activités prévues au DP de Démarrage 2007, le projet ne mobilisa que 50% à peine des moyens financiers prévus. Plusieurs résultats ne purent donc être atteints, en particulier au niveau du renforcement des capacités et des actions liées au développement local en ZP. Ceci s'explique par le fait que la préparation du dit DP (cadre logique, programmation des activités, moyens financiers et humains à mobiliser) fut définie par la direction du CURESS 1 sortante.

Jugement général (très bien, bien, passable, faible) : Passable mais en voie d'amélioration et de recentrage.

4. Coordination, complémentarité, cohérence

Interrelations aux autres projets et instruments CE tels que STABEX, FLEX, lignes budgétaires, ECHO, BEI) :

Projet Hydrauliques Villageoises (9^e FED) ; Projet PASILD (9^e FED) pour les aspects liés aux ONG (la collaboration est toutefois timide et mériterait d'être approfondie)

Interrelations/cofinancement avec programme de pays membre ou autres bailleurs : Cofinancement de la France pour le poste d'AT en appui à la DPNRFC (ex DCFAP) en charge de la mise en œuvre des actions liées au volet « développement local en ZP du PNZ » (30 mois d'AT de mars 2007 à février 2010) ; coopération avec projet PHPTO (Hydraulique pastorale- Almy Bahaim) dans le cadre de la résolution de conflits avec éleveurs, projet PHVSLI (projet hydraulique villageoise Salamat-Lac Iro) ; contacts avec le programme Eau/Assainissement de l'UNICEF (renforcement de capacités des PME en construction de forage à coût réduit) ; cofinancement de la radio rurale d'Am-Timam (Banque Mondiale/ PSAOP et Adil – UE/CURESS) ; Appui de l'ONG WCS (durant 1 année à partir de la mi-juin 2008) par la mise à disposition et la prise en charge des frais de fonctionnement d'un avion type Cessna 182 (+ pilote) pour la mise en œuvre des actions de surveillance et de suivi écologique du PNZ

Interrelations avec PIR : non

Evidence de coordination (comités, mission conjoints,...) :

Le 1^{er} CTS (Comité Technique de Suivi) du PIDR (en charge du pilotage et de la coordination du développement local) a été organisé par la Cellule Permanente du PIDR et s'est tenu en mars 2008 à NDJ.

Au niveau opérationnel, le 1^{er} CSO trimestriel (Comité de Suivi Opérationnel) présidé et organisé par la Cellule ACTION (ON FED) s'est également tenu en mars 2008. Le second CSO est prévu fin juin - début juillet 2008.

1^{ère} Mission conjointe de l'ON, de la DCE et du MEERH en mai 2008 et 1^{ère} mission de suivi de la direction des PNRFC depuis le démarrage du CURESS 2 en juillet 2007, en juin 2008.

Evidence de manque de cohérence avec politiques de la CE/UE : non

5. Valeur ajoutée CE : trop tôt pour se prononcer

6. Visibilité CE : trop tôt pour se prononcer

7. Leçons : trop tôt pour se prononcer

8. Remarques et autres observations : non

9. Méthodologie et sources d'information : fiche remplie par le responsable du projet avec l'appui de l'expert local de la mission d'évaluation

Liste des documents analysés: Convention de Financement CURESS 2 ; Rapport d'évaluation du CURESS1 (Déc. 2005) ; Rapport de prise de fonction établi par le B.E AGRIFOR CONSULT (Fév. 08) ; Rapport d'activités du projet (janvier 2008) ; Rapport provisoire de la mission CT d'appui à la coordination et à la mise en œuvre du projet (F.FONTAINE - Juin 08) par Agrifor Consult ; DP de démarrage 2007 et DP de Croisière 2008 ; Rapport mission CT comptage aérien de la grande faune et de planification d'une stratégie du suivi écologique au PNZ (AGRIFOR CONSULT - Juin 2008) ; Compte rendu du 1^{er} Comité de Pilotage et du 1^{er} Comité de Suivi Opérationnel du projet les 11 et 12 mars

2008 ; Rapport de mission d'Emilie VIARD –RAPAC /Déc. 07 ; Rapport provisoire de la mission CT de Véronique BRUZON – mars 08-Stratégie d'intervention en ZP : faisabilité et méthodologie de mise en place du développement local en ZP du PNZ .

Liste des personnes rencontrées : DETHIER Marc (nouveau CTP-CURESS 2), MOTKIN Gérard (Administrateur CURESS2 /NDJ), Et BAKARI Sanda (CP CURESS2 par mail) + Directeur adjoint des PNRFC (GADEMI) ; Cell. ACTION (Mrs A.KADAI, GOZZO Abel, Benjamin COURTIN,...) + DCE : M. SCALORBI, TCHERE, AVELLA,...+ Coopération Française –AFD : Mr DAVELLA ; Projet PASILD (Mme KHADIDJA),Projet PNUD (Mr DOLMIA,...)

Autres sources d'informations (observations, focus groups, ...):

Annexe 7 : Données économiques et sociales du pays

Annexe 7.1 : Situation politique, économique et sociale du Pays

DES CONDITIONS DE DEVELOPPEMENT HUMAIN QUI N'EVOLUENT PEU

Le Tchad, pays enclavé, couvre 1,25 millions de km² dont plus de la moitié en zone saharienne nord où résident seulement 1% des Tchadiens dont 75% vivent en milieu rural.

La population totale du Tchad en 2007 était estimée à 10 781 000 habitants.¹¹⁵ Le dernier Recensement général de la population et de l'habitat datant de 1993 (!) donnait le chiffre de 6 288 261 habitants. Le taux de croissance de la population est estimé à 2,93% par an. La population tchadienne se caractérise par sa jeunesse : près de la moitié a moins de quinze ans.

Jouissant en 2007 d'un PIB par habitant de 256 USD à prix constants (2000)¹¹⁶ le Tchad est l'un des pays les plus pauvres de la planète. Bien que le PIB par habitant ait triplé entre 1996 et 2006, passant de 122.200 FCFA à 376.800 FCA¹¹⁷, plus de 65% de la population du Tchad continue à vivre au dessous du seuil de pauvreté, avec moins de 1 dollar par jour. Si cette tendance devait se poursuivre, en 2015 ils seraient 8.2 millions à survivre ainsi. La pauvreté frappe particulièrement le milieu rural, les femmes et les groupes vulnérables.

L'analphabétisme touche 55% des Tchadiens et 88% des Tchadiennes, l'espérance de vie est de 50 ans, et le taux de mortalité infantile est supérieur à 10% des naissances vivantes.¹¹⁸

La situation sociale du Tchad a globalement empiré sur les dix dernières années comme l'indique le recul de son classement avec l'**Indicateur de Développement Humain**¹¹⁹ (IDH) du PNUD, du 164^e rang sur 175 pays classés en 1997 au 170^e rang sur 177 pays classés en 2007/2008. La valeur de l'IDH (0,388) porte sur l'année 2005 ; elle correspond à un « développement humain faible ». Elle est inférieure à la moyenne observée pour les pays à développement humain faible (0,436), pour les pays d'Afrique subsaharienne (0,493), ainsi qu'à la moyenne pour les Pays en voie de développement (0,691).

UNE SITUATION POLITIQUE FORTEMENT DEGRADEE DANS LA PERIODE EVALUEE

Depuis décembre 1990 et la prise du pouvoir par Idriss Déby, le Tchad est partagé entre conférence nationale, élections boycottées ou dénoncées par l'opposition, rebellions et tentatives de coups d'Etat.

Au tournant du millénaire le pays a connu une certaine stabilité avec des tables rondes des bailleurs, la définition en 2003 de la Stratégie nationale de réduction de la pauvreté (SNRP), la mise en place d'une législation pour la décentralisation, l'annonce des élections au niveau des chefs lieux départementaux, et l'espoir d'une « rente pétrolière » allouée au développement du pays.

Depuis 2003, la situation interne s'est fortement détériorée, comme conséquence de la guerre au Darfour. Aux conflits internes au clan du Président dont une partie réside au Darfour s'est ajoutée la tentative de mettre la main sur la manne pétrolière. La fusion de groupes rebelles, soutenus par le Soudan, les a amenés jusqu'à l'intérieur de Ndjamenà en avril 2006 et février 2008 où ils étaient repoussés par les forces gouvernementales. Les événements au Darfour en RCA et à l'Est du Tchad ont provoqué l'afflux de 284 000 réfugiés soudanais et centrafricains au Tchad et le déplacement interne de plus de 170 000 Tchadiens (selon le rapport du Secrétaire Général des Nations Unies daté du 10 août 2007) qui présentent une lourde charge pour la zone d'accueil.

La modification de la constitution en 2005 et la réélection d'Idriss Déby en 2006 pour un troisième mandat ont également entraîné une détérioration des relations entre le pouvoir et l'opposition non armée. Une fraction de celle-ci avait appelé au boycott des élections et manifesté une ouverture en faveur des rebelles lorsque ceux-ci étaient proches de Ndjamenà. L'opposition est très fragmentée, une partie

¹¹⁵ Source : TchadOCDE2008

¹¹⁶ Source : TchadOCDE2008

¹¹⁷ Source : Ministère de l'Économie et du Plan / INSEED (cf. Annexe 7)

¹¹⁸ EDST 2005

¹¹⁹ L'IDH est un indicateur complexe combinant plusieurs indicateurs de type : espérance de vie à la naissance (années), taux d'alphabétisation des adultes, taux de scolarisation combiné pour l'éducation primaire, secondaire et supérieure, PIB par habitant.

sympathise avec les rebelles, ce qui a entraîné une vague d'arrestations suite aux événements de février 2008.

Le Tchad se retrouve fragilisé, confronté au Soudan par mouvements rebelles interposés et avec une intensification des violences intercommunautaires entre ethnies Zaghawa¹²⁰, Tama et Gorane dans l'est du pays. Cette situation accrédite, au sein de l'opinion publique tchadienne, le sentiment d'une gestion clanique du pouvoir duquel le sud du pays où se concentre la majorité de la population (70%) et les richesses naturelles (pétrole, coton) est le grand 'absent'.

La crise actuelle a déjà considérablement ralenti, sinon arrêté, le processus de décentralisation.

Dans ce contexte sombre, un dialogue entre la majorité présidentielle et l'opposition démocratique, facilité par la CE, avait conduit à l'**accord politique du 13 août 2007**. Cet accord traitait uniquement de réformes électorales et ne fournissait pas tous les éléments requis pour un changement profond de gouvernance. L'attaque rebelle lancée sur N'Djamena six mois plus tard a montré que cet accord, signé sans véritable consultation nationale, ne pouvait offrir de véritable sortie de crise ni permettre la fin de la rébellion armée.

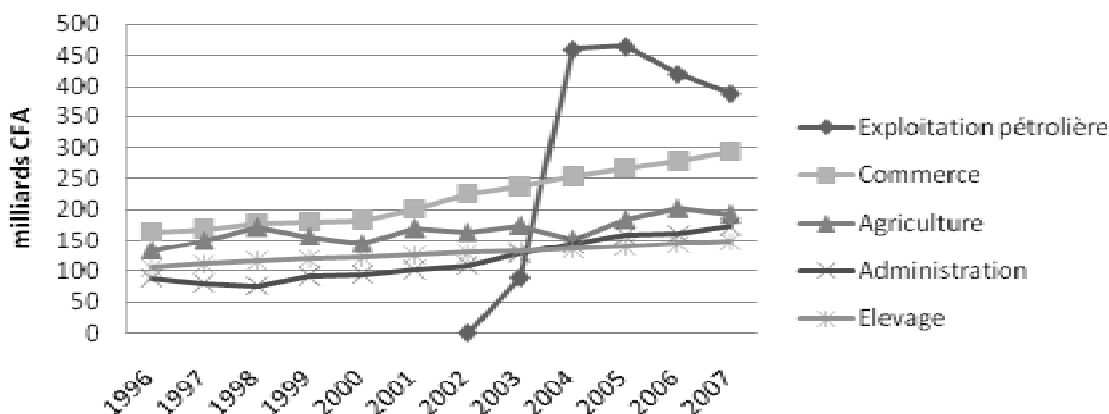
UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ESSENTIELLEMENT BASE SUR LE PETROLE

Malgré la mise en production fin 2003 des champs pétroliers de Doba, l'économie tchadienne dépend encore largement du secteur agricole dont la valeur ajoutée a augmenté au cours de la période (en parallèle avec le PIB, mais à un rythme deux fois moindre) et qui en 2006 a généré 20,5% du PIB et employé 70% de la population. La figure 3 qui suit illustre l'évolution de la structure du PIB au cours de la période analysée. Elle met en évidence le boom de l'exploitation pétrolière en 2004-2005 et la stagnation du secteur primaire depuis 2005.

La croissance est portée depuis 2000 par la découverte de gisements de pétrole qui ont dopé les investissements dans l'extraction et la construction de pipelines. La production de pétrole semble cependant contrainte par l'épuisement progressif des ressources, amorcé depuis 2005. Pour autant, la croissance a légèrement rebondi en 2007, dopée par l'envolée des cours. En 2008, elle pourrait même atteindre 4%, soutenue par les investissements chinois dans la prospection pétrolière. L'activité devrait aussi bénéficier du dynamisme du secteur des télécommunications ainsi que, sous réserve de conditions climatiques favorables, d'une hausse de la production agricole. A plus long terme, la diversification du tissu productif reste contrainte par la pénurie de main d'œuvre qualifiée et par les carences de l'environnement des affaires, marqué notamment par la corruption.

Selon l'agence de rating COFACE l'environnement économique et politique du Tchad présente des risques très élevés et l'environnement des affaires peut être très difficile. La probabilité moyenne de défaut des entreprises est très élevée.

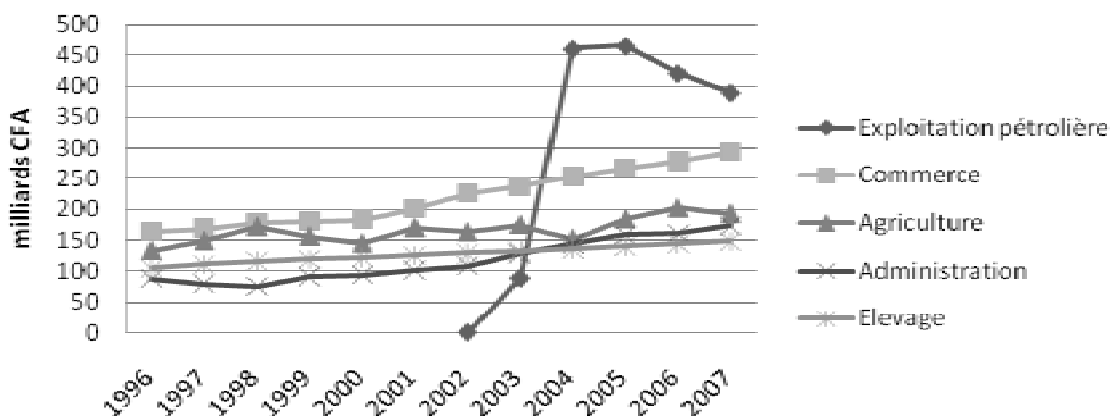
Figure 9 : Principaux composants du PIB 1996-2007 en FCFA



(En FCFA 1995, données INSEED)

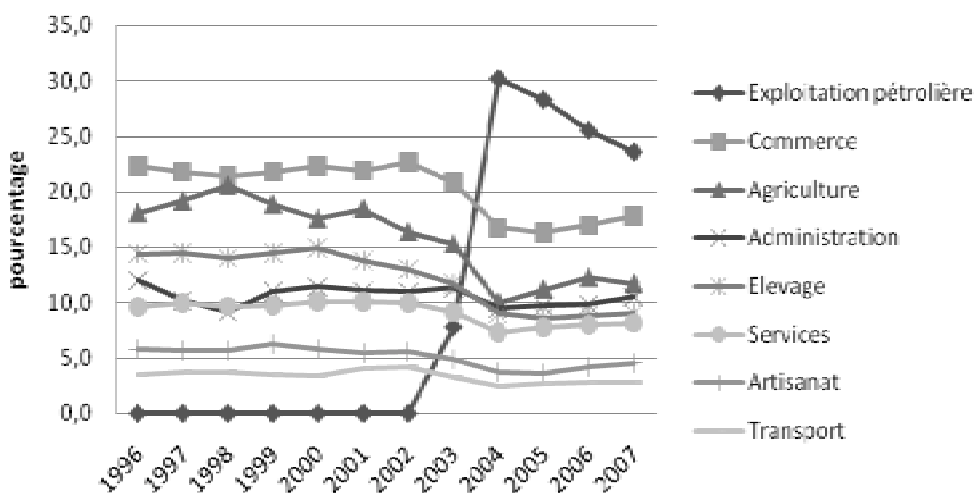
¹²⁰ 3% de la population tchadienne (dont le clan du Président) et soutenues par le pouvoir gouvernemental.

Figure 10 : Principaux composants du PIB 1996-2007 en FCFA



(en FCFA 1995, données INSEED)

Figure 11 : Structure de la valeur ajoutée par secteur 1996-2007 en pourcentage



(données INSEED)

L'exploitation des ressources naturelles renouvelables (agriculture, élevage, pêche, exploitation des ressources forestières, telles que le bois utilisé comme source d'énergie, la gomme arabique, la faune, les médecines traditionnelles, etc.) est la plupart du temps extensive, ce qui est une nécessité et est rationnel comme mode de gestion dans un pays à forte prédominance "sahélienne". Elle est peu productive¹²¹.

Malgré l'apparence souvent désertique des paysages mais grâce à des configurations géologiques favorables, les ressources en eau souterraine du pays sont en général relativement abondantes¹²². Les eaux de surface sont très inégalement réparties géographiquement ainsi qu'entre saisons et années. La maîtrise de l'eau reste encore problématique et le taux d'accès à l'eau potable reste bien inférieur à la moyenne en Afrique Sub-saharienne. Le pays dispose d'un important cheptel qui revêt une importance économique significative. L'hydraulique pastorale est un secteur sensible au Tchad en raison des conflits récurrents entre éleveurs nomades et agriculteurs sédentaires.

La part des mines et de l'industrie dans le PIB est passée de 12,5% en 1996 à 54,8% en 2006, sous-secteur pétrolier inclus (environ 45%). Les services contribuent pour 24,7% au PIB en occupant moins d'un quart des actifs. Le taux de croissance de 4,3%, en termes réels, en moyenne, de l'économie sur les trois dernières années reste insuffisant pour permettre une amélioration des conditions de vie des Tchadiens.

¹²¹ Le Tchad figure parmi les pays affichant des rendements de coton le plus bas au monde. (cf. <http://r0.unctad.org/infocomm/francais/coton/culture.htm#rendements>)

¹²² Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division du développement durable (non daté).

Autrefois dominée par les activités agro-pastorales et les services, l'économie tchadienne dépend maintenant en grande partie de la production pétrolière (cf. figure 3). La préparation de la SNRP a coïncidé avec la réalisation des investissements pour le développement des champs pétroliers de Doba et les deux premières années de la mise en œuvre de la stratégie ont coïncidé avec le début de l'exploitation du pétrole brut Tchadien. La production pétrolière est passée de 12,2 millions de barils en 2003 à environ 80,7 millions de barils en 2005. Depuis son pic en 2005, la production a baissé à environ 52,3 millions de barils en 2007¹²³. L'exploitation du pétrole a entraîné une transformation fondamentale de la structure de la production et des échanges du pays. Le Tchad s'est engagé à consacrer 70% des revenus pétroliers aux dépenses à caractère social (cf. 2.5.4).

UN RESEAU DE TRANSPORT ROUTIER PEU DEVELOPPE

Le Tchad est un pays vaste et enclavé qui possède un réseau routier peu développé. De 1996 à 2007, des efforts importants ont donc été consentis en faveur du développement du réseau routier bitumé, dont le linéaire est passé d'environ 300 km en 1996 à 1 050 km fin 2006. Cependant, le niveau de service et l'état du réseau reste encore insuffisant : hormis N'Djamena et Moundou depuis 2005, les grandes villes ne disposent pas encore de liaisons routières permanentes et de nombreuses zones sont inaccessibles en saison des pluies. De plus, les zones de production agricole excédentaires sont très mal reliées aux principaux marchés et les zones déficitaires sont trop souvent hors d'accès en saison humide. Par ailleurs, selon la Stratégie Nationale des Transports (SNT), le coût des transports intérieurs et internationaux reste globalement élevé¹²⁴.

Entre 1996 et 2007, le pays s'est doté d'un solide cadre stratégique dans le secteur des transports. En effet, à l'occasion de la Réunion Sectorielle des Transports qui s'est tenue à N'djamena en novembre 1999, le gouvernement a présenté sa Stratégie 2000-2009 pour le secteur des Transports, accompagnée d'une Lettre de Politique Générale dans le Secteur des Transports et d'un Programme Indicatif des Dépenses du Secteur des Transports. Puis, en 2005, le gouvernement a procédé à la mise à jour de sa stratégie en établissant la Stratégie Nationale des Transports 2006-2010 accompagnée d'un nouveau programme d'action. De plus, une stratégie pour l'entretien routier, une stratégie pour la sécurité routière ainsi qu'une stratégie d'entretien des pistes rurales (suivie du « Programme de desserte des 17 régions) ont été établies en 2005.

En parallèle de cette forte activité au plan stratégique, la réforme des institutions du secteur a été efficace : La création du FER en 2001 a permis de séparer les fonctions de financement et de planification de l'entretien et représente un succès tant en terme d'augmentation des ressources dédiées à l'entretien routier (les ressources du FER en 2007 représentent 7,4 milliards de FCFA contre en moyenne 2 milliards de FCFA hors recettes exceptionnelles pour le CAER sur la période 1993-1999) que de transparence (le FER publie des lettres annuels et fait l'objet d'audits réguliers). De plus, la privatisation de l'exécution des travaux neufs et d'entretien du secteur a été complètement achevée en 2001 avec la privatisation de la SNER, société mixte détenue à 98% par l'Etat qui exécutait la totalité des travaux d'entretien routier. Cette privatisation avait été précédée par la création de l'ETTP (Entreprise Tchadienne de Travaux Publics) en 1993. Ces privatisations ont permis la séparation des rôles d'exécution des travaux d'une part, de ceux de financement et planification, d'autre part.

Enfin, à la fin de la période 1996-2007, les défis majeurs demeurent la poursuite de l'accroissement des ressources dédiées à l'entretien, le développement des PME du secteur, la baisse des tarifs de transport, ainsi que la mise en œuvre de certaines politiques sectorielles comme les politiques de sécurité routière et de protection du patrimoine routier.

DES BESOINS MAJEURS EN MATIERE D'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

Le Tchad dispose d'un cadrage global précis pour l'organisation du secteur de l'eau potable, appuyé par des outils pertinents, qui à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest sont de bon niveau. Le secteur de l'eau est régi principalement par la loi n°016/PR/99, portant **Code de l'Eau** (1999) qui détermine la gestion des eaux fluviales, lacustres ou souterraines et celle de l'exploitation et des ouvrages hydrauliques. Cependant, la portée du Code de l'Eau est limitée par le nombre insuffisant de décrets et d'arrêtés d'application : la définition et le partage des responsabilités de gestion des équipements d'exploitation d'eau entre les différents acteurs restent difficiles en pratique. Pour le sous-secteur eau potable, bien que le principe de la décentralisation soit contenu dans la Constitution depuis 1996 (article 2)¹²⁵, l'enjeu majeur du processus de décentralisation reste l'exercice de la maîtrise d'ouvrage de la gestion des

¹²³ Selon 2008 BP Statistical Energy Survey

¹²⁴ Le coût de transit et de transport depuis Douala-N'djamena est 30% supérieur par tonne et kilomètre que sur le corridor Cotonou – Niamey (source SNT 2006-2010, voir aussi Annexe 5 QE 2, I 4.2.1).

¹²⁵ Les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) ont été instituées par une loi en 2002

ouvrages hydrauliques par les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD). Le Code de l'Eau ne prend pas en compte la décentralisation, notamment les principes de la libre administration des CTD comme maîtres d'ouvrages.

L'eau est un secteur prioritaire de développement pour le document de Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (SNRP). Selon les principes de cette stratégie, **le Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement** (SDEA 2003-2020) définit les objectifs et le cadre de mise en valeur des ressources nationales en eau. Depuis l'approbation du SDEA en 2003, des efforts significatifs ont été entrepris pour améliorer l'accès à l'eau potable des zones urbaines et rurales, et notamment au profit des populations les plus pauvres. La mise en œuvre du SDEA, cependant, souffre de l'absence d'une véritable stratégie opérationnelle de mise en œuvre et de communication, d'une insuffisance de ressources financières, du faible niveau d'appropriation de cette politique par les acteurs concernés, de problèmes d'harmonisation ou de synergie des acteurs institutionnels¹²⁶.

En septembre 2000 le Tchad a adopté *la Déclaration du Millénaire*. L'objectif du Gouvernement est de **réduire de moitié d'ici à l'an 2015 la proportion de personnes qui n'ont pas l'accès à l'eau potable et d'atteindre en 2020, pour au moins 50% de la population, un niveau d'accès à l'assainissement et un niveau de pratiques de l'hygiène du milieu qui soient compatibles avec les progrès réalisés pour l'accès à l'eau potable**. Concrètement, l'objectif poursuivi est donc que le taux d'accès à l'eau potable passe de 23% en l'an 2000¹²⁷ à 61,5% en l'an 2015 et que des progrès très substantiels soient enregistrés en matière de conditions de vie (salubrité) pour la moitié au moins de la population.

L'accroissement des infrastructures a permis d'augmenter en 2007 le taux d'accès à l'eau potable jusqu'à **33,3%** de la population avec des fortes inégalités selon le niveau de vie¹²⁸ et l'accès à l'eau potable reste toujours un luxe. En zone rurale, sur 27 988 villages, 78% n'ont pas accès à l'eau potable. Les enjeux du secteur E&A sont considérables. Selon le Rapport de suivi/ évaluation de la SNRP 2005¹²⁹, pour **l'hydraulique villageoise**, les besoins des villages dont la population est comprise entre 300 à 2 000 habitants sont estimés à 10.300 nouveaux points d'eau à l'horizon 2015, ce qui assurerait la desserte en eau potable de 60% de la population de ces villages.

Le service public de l'eau potable **en milieu urbain** (11 villes) est délégué à une société publique (Société Tchadienne d'Eau et d'Electricité STEE) qui connaît de graves difficultés de gestion. Seuls 11 principaux centres urbains du pays bénéficient d'une distribution d'eau mais avec un taux moyen de desserte estimé à 30%. Les besoins en infrastructures hydrauliques sont estimés à 488 unités d'AEP à construire pour couvrir environ 62% de la population urbaine.

En **hydraulique agricole**, il reste à construire ou réhabiliter de nombreuses infrastructures de surface et d'exploitation pour protéger et mettre en valeur davantage de terres agricoles, aujourd'hui encore largement sous-exploitées¹³⁰.

Pour le secteur de **l'assainissement**, aucune ville ne dispose d'un système fonctionnel d'évacuation des eaux usées et les réseaux pluviaux sont pratiquement inexistantes ou vétustes. Moins de 2% des citoyens disposent d'installations sanitaires avec eau courante, et le nombre de latrines en milieu rural demeure très faible¹³¹. Les populations pauvres se trouvent exposées à des maladies chroniques liées à ces mauvaises conditions de vie et d'accès à l'eau et l'assainissement (fièvre typhoïde ou choléra p.ex.). Les réseaux de drainage des eaux pluviales sont très insuffisants et les systèmes collectifs de traitement des eaux usées inexistantes.

... AINSI QU'EN MATIERE DE SANTE

Le Tchad figure parmi les pays dont les indicateurs de santé stagnent à un niveau insatisfaisant. La **mortalité infanto-juvénile** (enfants de moins de 5 ans) est toujours supérieur à **190/1 000**¹³², meilleure que celle constatée en Angola (supérieure à 250/1 000) proche de celle enregistrée en République Démocratique du Congo (RDC), au Rwanda ou en Guinée Equatoriale, mais largement supérieure aux taux pourtant élevés enregistrés au Cameroun (150/1 000), au Congo ou au Gabon (autour de 100/1 000).

¹²⁶ MEE-UE – Document cadre du programme 9ème FED Accès à l'eau potable et appui à la politique sectorielle – Kampsax octobre 2005

¹²⁷ Indicateur : Proportion de la population ayant accès à une eau meilleure : 23% en 2000 (17% en milieu rural) ; 36% en 2004 (source : Ministère de l'Environnement et de l'Eau)

¹²⁸ Source : Ministère du Plan, du Développement et de la Coopération – Comité de pilotage de la SNRP – Document SNRP 2003

¹²⁹ Rapport de suivi/ évaluation de la SNRP 2005 – MEPC – Comité de pilotage de la SNRP- N'Djamena décembre 2005

¹³⁰ Sur les 30% du territoire national cultivable, seulement 5,6% sont annuellement cultivées.

¹³¹ Conférence sur l'Investissement et Rencontres d'affaires Eau, énergie et transports Afrique de l'Ouest et Centrale -Afrique de l'Est / Océan Indien - Profil sectoriel eau -Tchad Mai 2005 (ProInvest)

¹³² Elle n'a diminué que de 2% entre 1997 (EDST) et 2004 (EDST2), passant de 194 à 191/1000.

De même, la **mortalité maternelle** qui a même augmenté de 3% entre 1997 et 2004, se situe autour de **1 100 femmes pour 100 000 naissances vivantes**, au Tchad et en Centrafrique, alors qu'elle est de 420 pour 100 000 au Gabon.¹³³

Néanmoins, des progrès sensibles semblent avoir été réalisés sur le plan de la lutte contre le VIH/SIDA, dont le taux de prévalence chez les adultes a chuté de 5 à 7% (selon les sources) en 2000 à 3.5% en 2005.¹³⁴ En conséquence est estimée à **200.000** le nombre de personnes, enfants compris, qui vivent avec le VIH. Un tiers des malades souffrant de tuberculose sont également séropositifs.

Ces mauvais résultats justifient les réserves exprimées sur la capacité du pays à atteindre d'ici 2015 les Objectifs du Millénaire (OMD), en particulier la cible 5 consistant à *réduire de 2/3 entre 1990 et 2015 le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans*, la cible 6 visant à *réduire de trois quarts entre 1990 et 2015 le taux de mortalité maternelle* et enfin les cibles 7 *stopper la propagation du VIH d'ici 2015* et 8 *maîtriser le paludisme et d'autres maladies et commencer à inverser la tendance actuelle*.¹³⁵

La politique poursuivie par le Tchad en matière de santé a été établie dès 1993 à partir des principes de la déclaration d'Alma Ata : elle vise à favoriser l'accès des populations à des services de base de qualité et repose sur la mise en place d'un système de soins de santé primaires susceptible de prendre en charge la plupart des pathologies rencontrées dans les régions les plus enclavées du pays. En 1999, le Ministère de la Santé adoptait un document de Politique Nationale de Santé qui fixait douze orientations stratégiques pour la période 1999-2001. A côté des engagements concernant l'organisation des soins de santé à la périphérie figurent des objectifs de renforcement des institutions aux niveaux central et périphérique et des idées innovantes en matière de participation des populations, de délégation de services publics au secteur privé non lucratif (contractualisation). Sans oublier les actions spécifiques de renforcement de la lutte contre certaines maladies prioritaires.

Elaboré initialement pour la période 1999-2001, le document de Politique Nationale de Santé était toujours en vigueur en 2006. Un bilan de sa mise en œuvre a été commencé en 2005 et poursuivi en 2006, qui révélait des insuffisances en matière d'accès aux services de santé et de qualité des prestations fournies. Un nouveau document de Politique nationale de la santé a été adopté en mai 2007 pour la période 2007-2015, qui s'inscrit en cohérence avec les engagements pris sur les OMD et dans le cadre de la SNRP, en particulier l'axe consistant à *Améliorer le capital humain*¹³⁶. Les actions envisagées sont recentrées sur six axes stratégiques :

- (i) *le renforcement de l'organisation et de la gestion du système national de santé y compris les secteurs privé et traditionnel*
- (ii) *l'amélioration de l'accès et de la disponibilité des services de santé de qualité, (sur les plans géographique, financier et culturel) ;*
- (iii) *le renforcement des interventions contre les principales maladies dont le paludisme, la tuberculose, le VIH/SIDA, le diabète et les autres maladies prioritaires ;*
- (iv) *l'amélioration de la prestation de soins de qualité aux femmes et aux enfants*
- (v) *la gestion rationnelle des ressources humaines, matérielles, financières et en médicaments) ; et*
- (vi) *le partenariat dans la santé en vue de créer un cadre multilatéral de collaboration.*¹³⁷

¹³³ Présentation suivi des objectifs du Millénaire PNUD Libreville Avril 2007

¹³⁴ Selon l'étude nationale sur le SIDA 2005, source ONUSIDA, Rapport sur l'épidémie mondiale de SIDA, 2006

¹³⁵ Ministère de l'économie et du Plan, Observatoire Nationale de la Pauvreté Rapport de suivi des objectifs du millénaire pour le développement, 2005.

¹³⁶ SNRP, p. 46

¹³⁷ PNS 2006, pp 26-31

Annexe 7.2 : Données statistiques du Pays

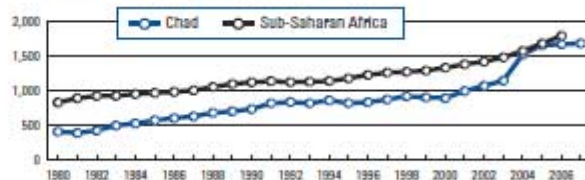
2.2: Country/Economy Profiles

Chad

Key indicators

Total population (millions), 2007	10.3
GDP (US\$ billions), 2007	7.1
GDP per capita (US\$), 2007	747.4
GDP (PPP) as share (%) of world total, 2007	0.03

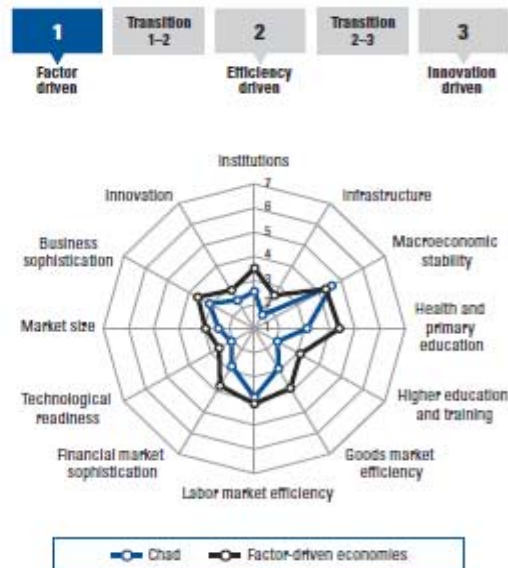
GDP (PPP US\$) per capita, 1980–2007



Global Competitiveness Index

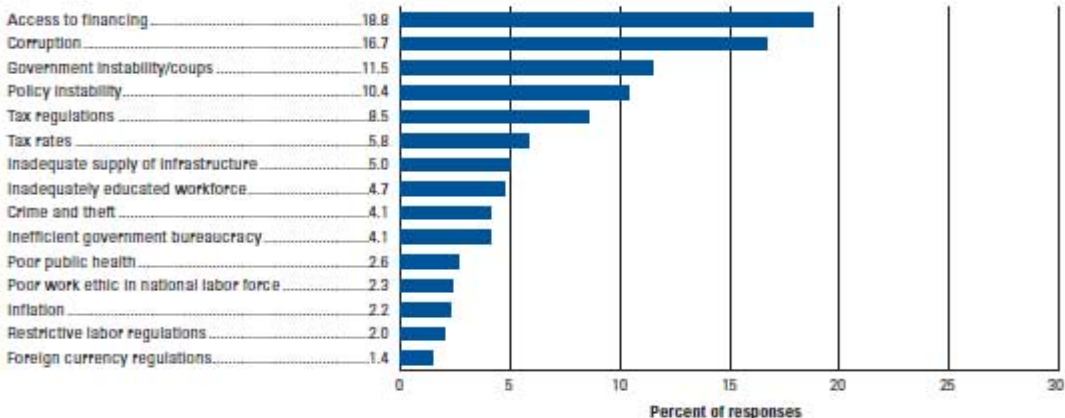
	Rank (out of 134)	Score (1–7)
GCI 2008–2009	134	2.8
GCI 2007–2008 (out of 131)	131	2.8
GCI 2006–2007 (out of 122)	121	2.8
Basic requirements	133	3.0
1st pillar: Institutions	133	2.5
2nd pillar: Infrastructure	134	1.7
3rd pillar: Macroeconomic stability	97	4.5
4th pillar: Health and primary education	134	3.1
Efficiency enhancers	134	2.7
5th pillar: Higher education and training	134	2.1
6th pillar: Goods market efficiency	134	2.9
7th pillar: Labor market efficiency	119	3.8
8th pillar: Financial market sophistication	133	2.8
9th pillar: Technological readiness	134	2.1
10th pillar: Market size	113	2.4
Innovation and sophistication factors	131	2.7
11th pillar: Business sophistication	129	3.1
12th pillar: Innovation	130	2.3

Stage of development



130

The most problematic factors for doing business



Note: From a list of 15 factors, respondents were asked to select the five most problematic for doing business in their country and to rank them between 1 (most problematic) and 5. The bars in the figure show the responses weighted according to their rankings.

Chad

2.2. Country/Economy Profiles

The Global Competitiveness Index in detail

INDICATOR	RANK/124
1st pillar: Institutions	
1.01 Property rights	130
1.02 Intellectual property protection	129
1.03 Diversion of public funds	134
1.04 Public trust of politicians	118
1.05 Judicial independence	130
1.06 Favoritism in decisions of government officials	127
1.07 Wastefulness of government spending	130
1.08 Burden of government regulation	101
1.09 Efficiency of legal framework	125
1.10 Transparency of government policymaking	116
1.11 Business costs of terrorism	122
1.12 Business costs of crime and violence	120
1.13 Organized crime	131
1.14 Reliability of police services	127
1.15 Ethical behavior of firms	133
1.16 Strength of auditing and reporting standards	133
1.17 Efficacy of corporate boards	134
1.18 Protection of minority shareholders' interests	121
2nd pillar: Infrastructure	
2.01 Quality of overall infrastructure	134
2.02 Quality of roads	132
2.03 Quality of railroad infrastructure	n/a
2.04 Quality of port infrastructure	117
2.05 Quality of air transport infrastructure	129
2.06 Available seat kilometers*	126
2.07 Quality of electricity supply	134
2.08 Telephone lines*	133
3rd pillar: Macroeconomic stability	
3.01 Government surplus/deficit*	47
3.02 National savings rate*	123
3.03 Inflation*	1
3.04 Interest rate spread*	114
3.05 Government debt*	38
4th pillar: Health and primary education	
4.01 Business impact of malaria	131
4.02 Malaria incidence*	117
4.03 Business impact of tuberculosis	128
4.04 Tuberculosis incidence*	116
4.05 Business impact of HIV/AIDS	126
4.06 HIV prevalence*	121
4.07 Infant mortality*	134
4.08 Life expectancy*	130
4.09 Quality of primary education	130
4.10 Primary enrollment*	128
4.11 Education expenditure*	125
5th pillar: Higher education and training	
5.01 Secondary enrollment*	131
5.02 Tertiary enrollment*	132
5.03 Quality of the educational system	128
5.04 Quality of math and science education	126
5.05 Quality of management schools	132
5.06 Internet access in schools	132
5.07 Local availability of research and training services	127
5.08 Extent of staff training	134

* Hard data

Note: For further details and explanation, please refer to the section "How to Read the Country/Economy Profiles" at the beginning of this chapter.

INDICATOR	RANK/124
6th pillar: Goods market efficiency	
6.01 Intensity of local competition	133
6.02 Extent of market dominance	120
6.03 Effectiveness of anti-monopoly policy	127
6.04 Extent and effect of taxation	118
6.05 Total tax rate*	112
6.06 No. of procedures required to start a business*	128
6.07 Time required to start a business*	117
6.08 Agricultural policy costs	85
6.09 Prevalence of trade barriers	128
6.10 Trade-weighted tariff rate*	124
6.11 Prevalence of foreign ownership	119
6.12 Business impact of rules on FDI	125
6.13 Burden of customs procedures	134
6.14 Degree of customer orientation	134
6.15 Buyer sophistication	134
7th pillar: Labor market efficiency	
7.01 Cooperation in labor-employer relations	130
7.02 Flexibility of wage determination	46
7.03 Non-wage labor costs*	89
7.04 Rigidity of employment*	93
7.05 Hiring and firing practices	89
7.06 Firing costs*	85
7.07 Pay and productivity	130
7.08 Reliance on professional management	134
7.09 Brain drain	117
7.10 Female participation in labor force*	35
8th pillar: Financial market sophistication	
8.01 Financial market sophistication	132
8.02 Financing through local equity market	133
8.03 Ease of access to loans	129
8.04 Venture capital availability	133
8.05 Restriction on capital flows	130
8.06 Strength of investor protection*	98
8.07 Soundness of banks	127
8.08 Regulation of securities exchanges	133
8.09 Legal rights index*	93
9th pillar: Technological readiness	
9.01 Availability of latest technologies	133
9.02 Firm-level technology absorption	129
9.03 Laws relating to ICT	123
9.04 FDI and technology transfer	131
9.05 Mobile telephone subscribers*	129
9.06 Internet users*	127
9.07 Personal computers*	131
9.08 Broadband internet subscribers*	126
10th pillar: Market size	
10.01 Domestic market size*	121
10.02 Foreign market size*	99
11th pillar: Business sophistication	
11.01 Local supplier quantity	85
11.02 Local supplier quality	132
11.03 State of cluster development	132
11.04 Nature of competitive advantage	80
11.05 Value chain breadth	84
11.06 Control of international distribution	117
11.07 Production process sophistication	133
11.08 Extent of marketing	133
11.09 Willingness to delegate authority	134
12th pillar: Innovation	
12.01 Capacity for innovation	108
12.02 Quality of scientific research institutions	126
12.03 Company spending on R&D	129
12.04 University-industry research collaboration	132
12.05 Gov't procurement of advanced tech products	101
12.06 Availability of scientists and engineers	129
12.07 Utility patents*	88

131

TABLEAU 62 : EVOLUTION DES INDICATEURS DES OMD

INDICATEURS	2002	2004
Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour	Nd	Nd
Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale (Rapport Mondial PNUD 2004)	28% (95/2003)	37 %
Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique (INSEED), incidence de la pauvreté alimentaire°	44,2%(1995)	Nd
Taux net de scolarisation dans le primaire (MEN)	56,56%	63%(2003)
Taux brut de scolarisation	72%	87,7%
Proportion d'écoliers commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la 5 ^e	36,6%(2003)	Nd
Taux d'alphabétisation de 15 à 24 ans	37,30%	
Rapport filles /garçons dans l'enseignement : Primaire	0,37	0,65
Rapport filles /garçons dans l'enseignement Secondaire	0,22	0,32
Rapport filles /garçons dans l'enseignement Supérieur	0,14 (1999)	0,12
Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes	31% (2003)	Nd
<i>Pourcentage des femmes salariées dans le secteur non agricole</i>	<i>5,51%(2000)</i>	<i>Nd</i>
Proportion des sièges occupés par des femmes au parlement, (INSEED 2004).	6,46%	7%
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour mille	194	191
Taux de mortalité infantile pour mille	101(1996)	102
Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole	29,16%(1996)	55,8%
Taux de mortalité maternelle pour 100.000 naissances vivantes (EDST2.)	827(1996)	1099
Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (EDST2.)	23%	20,7%
Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans	5%	7%
Taux d'utilisation de la contraceptive	Nd	7,9%
Nombre d'enfants orphelins du sida (ONU SIDA)	72 000	96 000
Taux de prévalence du paludisme par rapport aux autres maladies	20,7%	22%
Taux de mortalité lié au paludisme	14,5% (2003)	Nd
Proportion de la population vivant dans les zones à risque qui utilisent des moyens de protection tels les moustiquaires.	47% (2003)	Nd
Taux de prévalence de la tuberculose	0,02%(2000)	
Taux de mortalité lié à la tuberculose	4%	Nd
Proportion de cas de tuberculose détectée et soignés par an dans le cadre de traitement de brève durée sous surveillance	Nd	Nd
Proportion des zones forestières :		21 184 328 ha (2005)
Superficie des terres protégées pour préserver la biodiversité :		23 535 100 ha (2005)
PIB par unité d'énergie consommée :	734 Fcfa/Kep	1140Fcfa/kep (2005)
Emission de dioxyde Carbone par habitant :	Non disponible	Non disponible

Source: Rapport OMD Tchad 2005

TABLEAU 63 : SITUATION DES OMD AU TCHAD

CIBLES	LA CIBLE SERA-T-ELLE ATTEINTE EN 2015 ?	ETAT DE L'ENVIRONNEMENT FAVORABLE
1. Réduire de moitié entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1 dollar par jour	Possible	Moyen
2. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim.	Possible	Moyen
3. D'ici à 2015, donner à tous les enfants garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.	Possible	Moyen
4. Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaires et secondaires d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard.	Difficile à atteindre	Faible
5. Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015 le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	Difficile à atteindre	Faible
6. Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle	Difficile à atteindre	Faible
7. D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/SIDA et commencer à inverser la tendance actuelle	Difficile à atteindre	Faible
8. D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres maladies et avoir commencé à inverser la tendance actuelle	Difficile à atteindre	Faible
9. Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales.	Possible	Moyen
10. Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable salubre	Possible	Moyen
11. Réussir d'ici à 2020, à améliorer sensiblement l'habitat des tchadiens.	Difficile à atteindre	Faible
12. Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles prévisibles et non discriminatoires	Difficile à atteindre	Faible
13. S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés.		
14. Répondre aux besoins particuliers de petits Etats insulaires en développement.		
15. Traiter globalement de la dette de pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable		
16. En coopération avec les pays en développement, formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile.	Difficile à atteindre	Faible
17. En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement.	Difficile à atteindre	Faible
18. Ensemble avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous.	Difficile à atteindre	Faible

Source: Rapport OMD Tchad 2005

AGREGATS ECONOMIQUES 1996-2006

TABLEAU 64 : INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

<i>En milliards de francs</i>	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
	Révisés	Révisés	Révisés	Révisés	Révisés	Provisoires	Provisoires	Estimation	Estimation	Estimation	Prévisionnels
Agrégats											
Produit intérieur brut	826	900	1 037	941	986	1 253	1 385	1 582	2 332	3 098	3 294
<i>PIB pétrolier</i>	1	2	2	2	2	24	44	227	920	1 448	1 538
<i>PIB non pétrolier</i>	825	899	1 035	940	984	1 229	1 341	1 356	1 412	1 650	1 756
Revenu national brut	939	969	1 129	1 089	1 113	1 296	847	1 173	1 467	1 747	
Ressources de la Nation	1 631	1 898	2 097	1 947	2 027	2 721	3 332	3 370	4 140	5 058	5 243
Etat											
Recettes courantes de l'Etat (dec)	59,6	68,4	76,0	77,7	80,2	91,7	110,6	132,9	217,5	277,2	685,9
Dépenses courantes de l'Etat (eng)	77,2	75,1	75,4	87,9	99,9	109,8	136,8	141,8	163,9	275,8	248,5
Solde courant (engagement)	(17,6)	(6,8)	0,5	(10,2)	(19,7)	(18,1)	(26,2)	(8,9)	(16,2)	(116,2)	437,4
Investissement	74,6	85,4	78,4	90,9	106,0	110,5	145,0	195,5	240,5	227,0	225,3
Solde global (base caisse)	(70,5)	(46,3)	(43,6)	(61,9)	(80,3)	(52,7)	(84,3)	(157,4)	(137,5)	(232,9)	322,3
Balance des paiements											
Exportations de biens et services (bdp)	144,3	167,1	193,2	182,5	166,7	183,9	175,5	336,4	1 120,0	1 640,1	1 832,8
Importations de biens et services (bdp)	239,0	277,5	304,4	304,2	342,3	621,9	1 500,7	1 206,4	1 165,1	1 259,0	1 182,2
Solde courant de la balance des paiements	(69,9)	(84,3)	(69,4)	(97,1)	(145,7)	(418,6)	(1 324,3)	(885,9)	(619,8)	(597,1)	(487,8)
Solde global de la balance des paiements	(5,4)	(10,4)	(11,8)	(16,7)	1,5	(6,2)	38,2	(445,1)	(630,3)	(1 097,5)	
Investissement et dette											
Accumulation de capital	143,1	130,9	148,0	99,5	173,0	485,5	796,2	719,7	634,5	778,3	513,1
Epargne nationale brute	100,9	40,8	72,8	44,0	74,7	130,0	(400,3)	(66,3)	201,5	325,0	
Epargne intérieure brute	(12,0)	(27,8)	(19,4)	(103,8)	(51,5)	87,8	137,4	343,5	1 067,1	1 676,3	1 663,2
Aide extérieure	137,5	114,1	108,2	118,5	109,9	140,1	200,1	218,7	191,9	171,2	134,2
Encours de la dette extérieure	463,3	537,6	536,8	622,3	734,9	794,1	821,2	869,2	912,3	949,1	988,5
Service de la dette extérieure	25,2	31,5	21,9	21,1	21,4	14,1	32,0	26,0	13,5	28,3	29,7

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<i>En milliards de francs</i>	Révisés	Révisés	Révisés	Révisés	Révisés	Provisoires	Provisoires	Estimation	Estimation	Estimation	Prévisionnels
Ratios significatifs											
<i>En milliers de francs CFA par habitant</i>											
PIB par habitant	122,2	129,9	145,9	129,1	131,9	163,4	175,9	195,8	281,2	363,8	376,8
Encours de la dette/PIB	52,5%	59,7%	49,9%	66,1%	74,5%	63,4%	56,5%	51,8%	37,0%	29,1%	28,5%
Exportations/PIB	17,5%	18,6%	18,6%	19,4%	16,9%	14,7%	12,7%	21,3%	48,0%	52,9%	55,6%
Importations/PIB	28,9%	30,8%	29,4%	32,3%	34,7%	49,6%	108,3%	76,2%	50,0%	40,6%	35,9%
Encours de la dette/Recettes budgétaires	420,6%	430,9%	470,8%	510,9%	573,2%	494,9%	404,8%	462,4%	264,7%	245,0%	124,2%
Encours de la dette/Exportations	321,2%	321,8%	277,9%	341,0%	440,8%	431,9%	467,9%	258,4%	81,5%	57,9%	53,9%
Couverture Exportation/Importation	60,4%	60,2%	63,5%	60,0%	48,7%	29,6%	11,7%	27,9%	96,1%	130,3%	155,0%
Masse salariale civile/Recettes budgétaires	18,2%	18,0%	20,4%	18,7%	23,3%	19,9%	17,9%	21,2%	11,3%	11,7%	6,6%
Service de la dette/Recettes budgétaires	22,9%	25,3%	19,2%	17,3%	16,7%	8,8%	15,8%	13,8%	3,9%	7,3%	3,7%
Service de la dette/Exportations	17,5%	18,9%	11,3%	11,5%	12,8%	7,6%	18,2%	7,7%	1,2%	1,7%	1,6%

Source: Ministère de l'Économie et du Plan / INSEED

TABLEAU 65 : PRODUIT INTERIEUR BRUT PAR ORIGINE A PRIX COURANTS

En milliards de francs CFA	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
	Rév	Rév	Rév	Rév	Rév	Prov	Prov	Est	Est	Est	Prév
Secteur primaire	309	346	401	359	401	505	525	699	1 425	2 062	2 195
Agriculture	171,0	201,2	250,7	189,4	192,9	246,5	244,0	218,3	237,3	328,9	330,0
Vivrière	136,7	157,8	223,5	159,1	166,2	219,0	216,1	199,2	201,4	298,7	308,6
dont autoconsommation	96,1	110,9	157,1	111,8	116,8	153,9	151,9	140,1	141,6	209,9	216,9
Industrielle	34,3	43,4	27,2	30,3	26,7	27,6	28,0	19,1	35,9	30,2	21,4
dont coton-graine	28,5	38,1	20,7	24,2	19,7	20,4	21,2	12,3	28,4	21,6	11,9
Elevage	114,5	118,7	120,8	138,3	176,0	222,5	232,4	239,7	247,1	257,5	273,0
Sylviculture, pêche, mines	23,3	26,0	30,1	31,4	32,5	35,8	48,5	55,3	49,5	58,2	76,7
Exploitation pétrolière							0,0	185,9	890,8	1 417,3	1 515,0
Secteur secondaire	103	123	134	115	107	164	197	194	181	215	232
Industries manufacturières hors pétrole	34,9	33,1	41,9	25,9	23,7	38,6	36,8	40,0	38,5	46,1	52,3
dont coton-fibre	19,4	16,1	21,6	7,0	5,4	15,7	11,1	15,4	10,2	15,6	19,0
Pétrole	1,0	1,8	1,7	1,6	2,2	24,3	43,8	40,9	29,4	31,1	22,9
dont raffinage									0,0	0,0	0,0
dont travaux de développement	1,0	1,8	1,7	1,6	2,2	24,3	43,8	40,9	29,4	31,1	22,9
Artisanat	49,1	70,9	70,5	66,1	60,6	76,5	88,3	81,6	78,6	98,2	115,5
Eau et électricité	5,4	5,5	5,7	6,3	6,0	6,7	7,8	7,0	7,1	9,2	9,1
Bâtiment et travaux publics	12,7	11,9	14,2	15,3	14,9	18,1	20,6	24,3	27,9	30,9	32,3
Secteur tertiaire	384	396	456	427	440	538	608	636	669	755	798
Commerce	182,1	187,5	232,4	198,6	201,9	249,9	295,4	302,6	310,2	336,6	356,2
Transport	25,7	28,9	30,7	29,6	27,8	38,3	42,0	40,6	44,3	54,0	55,4
Administration	98,4	91,8	98,2	110,7	117,8	140,0	151,9	171,6	184,3	210,8	225,2
Budget national	44,5	44,3	40,6	45,2	51,3	61,8	67,2	75,3	85,5	103,8	121,5
Autres services	77,5	87,4	94,6	88,3	92,4	109,4	118,4	121,0	130,3	153,7	161,2
dont éducation	16,3	18,4	15,0	16,5	17,4	18,0	18,5	29,6	35,0	43,2	41,1
dont santé	15,2	20,7	18,0	18,8	21,7	23,4	28,1	45,0	52,9	64,9	62,0
Taxes nettes sur les produits	30,7	35,8	45,7	39,8	37,8	46,9	55,2	53,5	56,9	65,5	69,3
PIB au prix du marché	826	900	1 037	941	986	1 253	1 385	1 582	2 332	3 098	3 294

Source: Ministère de l'Économie et du Plan / INSEED

TABLEAU 66 : TAUX DE CROISSANCE ANNUELLE DE LA VALEUR AJOUTEE A PRIX COURANTS PAR ORIGINE

En pourcentage	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
	Rév	Rév	Rév	Rév	Rév	Prov	Prov	Est	Est	Est	Prév
Secteur primaire	22,1%	12,0%	16,1%	-10,6%	11,8%	25,8%	4,0%	33,2%	103,8%	44,7%	6,4%
Agriculture	33,5%	17,6%	24,6%	-24,4%	1,8%	27,8%	-1,0%	-10,5%	8,7%	38,6%	0,3%
Vivrière	31,7%	15,5%	41,6%	-28,8%	4,5%	31,8%	-1,3%	-7,8%	1,1%	48,3%	3,3%
dont autoconsommation	31,7%	15,5%	41,6%	-28,8%	4,5%	31,8%	-1,3%	-7,8%	1,1%	48,3%	3,3%
Industrielle	40,9%	26,3%	-37,3%	11,5%	-11,9%	3,3%	1,4%	-31,8%	88,1%	-15,7%	-29,2%
dont coton-graine	71,1%	33,4%	-45,7%	17,1%	-18,4%	3,5%	3,5%	-41,8%	131,1%	-23,9%	-45,0%
Elevage	14,5%	3,6%	1,8%	14,5%	27,2%	26,4%	4,5%	3,1%	3,1%	4,2%	6,0%
Sylviculture, pêche, mines	-6,4%	11,4%	15,7%	4,4%	3,5%	10,1%	35,7%	14,0%	-10,5%	17,6%	31,8%
Exploitation pétrolière									379,3%	59,1%	6,9%
Secteur secondaire	7,1%	19,5%	8,7%	-14,1%	-6,8%	53,0%	20,2%	-1,7%	-6,4%	18,7%	7,7%
Industries manufacturières hors pétrole	-2,7%	-5,1%	26,5%	-38,2%	-8,6%	63,1%	-4,8%	8,8%	-3,8%	19,7%	13,5%
dont coton-fibre	-13,9%	-16,7%	34,1%	-67,7%	-22,9%	191,4%	-29,0%	38,4%	-33,8%	52,9%	21,6%
Pétrole	433,7%	75,2%	-2,5%	-10,1%	37,4%	1026,5%	80,4%	-6,5%	-28,2%	6,0%	-26,6%
dont raffinage											23,0%
dont travaux de développement	433,7%	75,2%	-2,5%	-10,1%	37,4%	1026,5%	80,4%	-6,5%	-28,2%	6,0%	-26,6%
Artisanat	12,9%	44,4%	-0,6%	-6,2%	-8,4%	26,2%	15,5%	-7,6%	-3,7%	24,9%	17,7%
Eau et électricité	3,8%	2,2%	4,3%	9,7%	-5,0%	11,7%	17,3%	-10,5%	1,7%	28,9%	-0,4%
Bâtiment et travaux publics	10,1%	-6,4%	18,8%	7,9%	-2,7%	21,8%	13,7%	18,1%	14,7%	10,8%	4,4%
Secteur tertiaire	10,6%	3,1%	15,2%	-6,3%	3,0%	22,2%	13,0%	4,6%	5,2%	12,8%	5,7%
Commerce	13,1%	3,0%	23,9%	-14,5%	1,7%	23,7%	18,2%	2,5%	2,5%	8,5%	5,8%
Transport	4,0%	12,7%	6,0%	-3,4%	-6,3%	38,0%	9,7%	-3,5%	9,2%	21,8%	2,6%
Administration	17,5%	-6,7%	7,0%	12,7%	6,4%	18,8%	8,5%	13,0%	7,4%	14,4%	6,8%
Autres	0,0%	12,8%	8,3%	-6,7%	4,6%	18,4%	8,2%	2,2%	7,7%	18,0%	4,8%
Taxes nettes sur les produits	23,3%	16,6%	27,6%	-12,7%	-5,2%	24,0%	17,8%	-3,1%	6,4%	15,2%	5,8%
PIB au prix du marché	14,6%	9,0%	15,2%	-9,2%	4,8%	27,1%	10,5%	14,2%	47,4%	32,8%	6,3%
VAB marchande											
pétrolière											
non pétrolière											
VAB non marchande											
dont VAB des ménages											

Source: Ministère de l'Économie et du Plan / INSEE

TABLEAU 67 : PRODUIT INTERIEUR BRUT A PRIX CONSTANTS PAR ORIGINE

<i>En milliards de francs CFA constants de 1995</i>	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
	Rév	Rév	Rév	Rév	Rév	Prov	Prov	Est	Est	Est	Prév
Secteur primaire	263	285	312	301	294	324	322	427	779	823	801
Agriculture	133,3	149,1	171,4	156,2	144,7	169,6	163,2	174,6	152,1	183,8	201,8
Vivrière	104,0	115,5	147,1	130,0	122,0	144,8	137,5	157,2	123,9	157,0	183,0
Industrielle	29,3	33,6	24,4	26,2	22,7	24,9	25,7	17,4	28,2	26,9	18,8
Elevage	105,6	112,0	116,2	119,3	122,6	125,9	129,4	132,9	136,6	140,4	144,3
Sylviculture, pêche, mines	23,6	24,1	24,5	25,4	26,6	28,1	29,2	30,9	30,9	34,2	34,5
Exploitation pétrolière							0,0	88,8	459,5	464,6	420,0
Secteur secondaire	97	107	119	112	110	126	156	159	147	169	170
Industries manufacturières	36,6	45,8	52,9	39,6	42,0	36,6	41,7	42,6	35,5	48,3	47,3
dont coton-fibre	22,7	31,6	38,0	24,1	27,4	21,4	24,8	25,1	15,5	30,3	27,0
Pétrole	0,9	1,6	1,4	1,3	1,8	18,9	34,9	34,7	25,5	27,6	20,5
dont raffinage									0,0	0,0	0,0
dont travaux de développement	0,9	1,6	1,4	1,3	1,8	18,9	34,9	34,7	25,5	27,6	20,5
Artisanat	42,2	43,7	47,0	51,5	47,5	49,3	55,3	55,4	56,4	58,5	68,1
Eau et électricité	5,4	5,3	5,4	6,0	5,7	6,3	7,3	6,3	6,2	8,1	8,1
Bâtiment et travaux publics	11,9	10,9	11,9	13,3	12,9	14,5	16,5	20,4	23,6	26,4	26,2
Secteur tertiaire	349	355	365	381	388	433	476	508	547	597	617
Commerce	164,4	169,5	178,6	180,4	183,6	201,2	226,3	237,6	254,3	267,3	278,4
Transport	25,7	28,9	30,7	29,1	27,5	37,7	41,8	37,1	37,8	43,8	45,6
Administration	88,3	79,0	75,8	91,1	94,3	101,9	108,9	128,6	143,8	158,8	161,2
Autres	70,8	77,3	80,3	80,5	82,7	92,3	99,0	104,4	111,5	127,4	132,1
Taxes nettes sur les produits	27,6	30,9	35,7	33,9	31,8	36,1	43,1	44,8	48,8	53,8	57,7
PIB au prix du marché	736	778	832	828	824	918	997	1 139	1 522	1 643	1 646
VAB marchande	457,2	495,5	520,2	508,3	509,6	573,6	635,9	738,7	1 122,5	1 195,1	1 163,2
pétrolière	0,9	1,6	1,4	1,3	1,8	19	35	123	485	492	440
non pétrolière	456,3	493,9	518,8	507,0	507,8	554,7	601,0	615,3	637,5	702,9	722,7
VAB non marchande	251,6	251,6	276,0	285,5	282,1	308,7	317,5	355,4	351,2	394,0	424,9
dont VAB des ménages	164,2	176,2	203,6	197,5	191,0	210,2	212,4	230,8	211,9	239,7	268,4

Source: Ministère de l'Économie et du Plan / INSEED

TABLEAU 68 : TAUX DE CROISSANCE ANNUELLE DE LA VALEUR AJOUTEE A PRIX CONSANTS DE 95

En pourcentage	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
	Rév	Rév	Rév	Rév	Rév	Prov	Prov	Est	Est	Est	Prév
Secteur primaire	3,8%	8,6%	9,5%	-3,6%	-2,4%	10,1%	-0,6%	32,8%	82,4%	5,6%	-2,7%
Agriculture	4,1%	11,8%	15,0%	-8,9%	-7,4%	17,3%	-3,8%	7,0%	-12,9%	20,9%	9,8%
Vivrière	0,2%	11,0%	27,4%	-11,6%	-6,1%	18,7%	-5,0%	14,3%	-21,2%	26,6%	16,6%
Industrielle	20,3%	14,7%	-27,6%	7,7%	-13,5%	9,6%	3,2%	-32,2%	61,7%	-4,6%	-30,0%
Elevage	5,6%	6,0%	3,8%	2,7%	2,7%	2,7%	2,7%	2,8%	2,8%	2,8%	2,8%
Sylviculture, pêche	-5,2%	2,0%	1,9%	3,6%	4,7%	5,4%	4,0%	5,9%	0,1%	10,5%	1,1%
Exploitation pétrolière									417,5%	1,1%	-9,6%
Secteur secondaire	0,8%	10,5%	10,6%	-5,7%	-1,8%	14,4%	24,0%	2,3%	-7,6%	14,7%	0,7%
Industrie	2,2%	24,9%	15,6%	-25,1%	6,0%	-12,8%	14,0%	2,1%	-16,6%	36,0%	-2,3%
dont coton-fibre	1,0%	38,8%	20,4%	-36,6%	13,9%	-22,1%	16,0%	1,4%	-38,5%	95,8%	-10,9%
Pétrole	382,3%	71,9%	-11,4%	-5,8%	35,3%	954,4%	84,6%	-0,7%	-26,4%	8,1%	-25,7%
dont raffinage											
dont travaux de développement	382,3%	71,9%	-11,4%	-5,8%	35,3%	954,4%	84,6%	-0,7%	-26,4%	8,1%	-25,7%
Artisanat, transformations alimentaires	-3,0%	3,5%	7,6%	9,5%	-7,8%	4,0%	12,1%	0,1%	1,8%	3,8%	16,4%
Eau et électricité	3,8%	-2,0%	2,9%	11,7%	-6,0%	10,4%	15,8%	-13,4%	-1,2%	29,7%	0,8%
Bâtiment et travaux publics	2,8%	-8,3%	8,5%	12,3%	-3,4%	12,6%	14,3%	23,3%	15,5%	12,1%	-1,0%
Secteur tertiaire	0,7%	1,6%	3,0%	4,3%	1,8%	11,6%	9,9%	6,7%	7,8%	9,1%	3,4%
Commerce	2,1%	3,1%	5,4%	1,0%	1,8%	9,6%	12,4%	5,0%	7,0%	5,1%	4,2%
Transport, télécommunications	4,3%	12,1%	6,4%	-5,3%	-5,5%	37,3%	10,8%	-11,2%	1,9%	15,9%	4,0%
Administration	5,5%	-10,5%	-4,1%	20,2%	3,5%	8,0%	6,9%	18,1%	11,9%	10,4%	1,5%
Autres	-8,5%	9,2%	3,8%	0,2%	2,7%	11,6%	7,4%	5,4%	6,8%	14,2%	3,7%
Taxes nettes sur les produits	11,1%	11,8%	15,4%	-5,1%	-6,1%	13,5%	19,4%	4,0%	8,9%	10,4%	7,1%
PIB au prix du marché	2,1%	5,6%	6,9%	-0,5%	-0,5%	11,5%	8,5%	14,3%	33,7%	7,9%	0,2%
VAB marchande	1,4%	8,4%	5,0%	-2,3%	0,3%	12,6%	10,9%	16,2%	52,0%	6,5%	-2,7%
pétrolière	382,3%	71,9%	-11,4%	-5,8%	35,3%	954,4%	84,6%	253,6%	292,8%	1,5%	-10,5%
non pétrolière	1,3%	8,2%	5,0%	-2,3%	0,2%	9,2%	8,4%	2,4%	3,6%	10,3%	2,8%
VAB non marchande	2,5%	0,0%	9,7%	3,5%	-1,2%	9,4%	2,9%	11,9%	-1,2%	12,2%	7,8%
dont VAB des ménages	0,9%	7,3%	15,6%	-3,0%	-3,3%	10,0%	1,0%	8,6%	-8,2%	13,1%	12,0%

Source: Ministère de l'Économie et du Plan / INSEED

TABLEAU 69 : DEFLATEURS ANNUELS DE LA VALEUR AJOUTEE PAR SECTEUR

En pourcentage	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
	Rév	Rév	Rév	Rév	Rév	Prov	Prov	Est	Est	Est	Prév
Secteur primaire	17,6%	3,1%	6,1%	-7,2%	14,5%	14,2%	4,6%	0,3%	11,7%	37,0%	9,4%
Agriculture	28,2%	5,2%	8,4%	-17,1%	10,0%	9,0%	2,9%	-16,4%	24,8%	14,7%	-8,6%
Vivrière	31,4%	4,0%	11,2%	-19,4%	11,3%	11,0%	3,9%	-19,3%	28,2%	17,1%	-11,4%
Industrielle	17,0%	10,1%	-13,4%	3,5%	1,8%	-5,8%	-1,8%	0,6%	16,3%	-11,6%	1,1%
Elevage	8,4%	-2,3%	-1,9%	11,5%	23,9%	23,0%	1,7%	0,4%	0,3%	1,4%	3,2%
Sylviculture, pêche, mines	-1,3%	9,2%	13,6%	0,8%	-1,1%	4,4%	30,5%	7,7%	-10,6%	6,4%	30,3%
Exploitation pétrolière								-99,8%	-7,4%	57,3%	18,2%
Secteur secondaire	6,3%	8,1%	-1,7%	-8,9%	-5,1%	33,7%	-3,1%	-3,9%	1,3%	3,5%	6,9%
Industrie	-4,8%	-24,0%	9,5%	-17,4%	-13,7%	87,0%	-16,5%	6,6%	15,3%	-12,0%	16,2%
dont coton-fibre	-14,8%	-40,0%	11,4%	-49,1%	-32,4%	274,1%	-38,8%	36,5%	7,7%	-21,9%	36,5%
dont pétrole	-79,3%	-41,8%	10,0%	-4,6%	1,5%	6,8%	-2,3%	-5,8%	-2,5%	-1,9%	-1,2%
Artisanat	16,4%	39,5%	-7,7%	-14,4%	-0,6%	21,4%	3,0%	-7,7%	-5,4%	20,4%	1,1%
Eau et électricité	0,1%	4,2%	1,4%	-1,8%	1,1%	1,3%	1,2%	3,3%	2,9%	-0,6%	-1,2%
Bâtiment et travaux publics	7,1%	2,1%	9,5%	-3,9%	0,7%	8,2%	-0,5%	-4,3%	-0,8%	-1,2%	5,4%
Secteur tertiaire	9,8%	1,5%	11,8%	-10,1%	1,1%	9,5%	2,9%	-1,9%	-2,4%	3,4%	2,2%
Commerce	10,8%	-0,1%	17,5%	-15,4%	-0,1%	12,9%	5,1%	-2,4%	-4,2%	3,2%	1,6%
Transport	-0,3%	0,5%	-0,4%	2,0%	-0,8%	0,5%	-1,0%	8,7%	7,2%	5,1%	-1,3%
Administration	11,4%	4,2%	11,5%	-6,2%	2,9%	10,0%	1,5%	-4,3%	-4,0%	3,6%	5,2%
Autres	9,3%	3,3%	4,3%	-6,9%	1,8%	6,1%	0,8%	-3,0%	0,8%	3,3%	1,1%
Taxes nettes sur les produits	11,0%	4,2%	10,6%	-8,1%	1,0%	9,3%	-1,3%	-6,8%	-2,3%	4,4%	-1,3%
PIB au prix du marché	12,2%	3,2%	7,7%	-8,8%	5,3%	13,9%	1,8%	0,0%	10,3%	23,1%	6,2%
VAB marchande	-1,4%	-7,7%	-4,7%	2,3%	-0,3%	-11,2%	-9,8%	-13,9%	-34,2%	-6,1%	2,7%
pétrolière	-79,3%	-41,8%	12,8%	6,1%	-26,1%	-90,5%	-45,8%	-71,7%	-74,5%	-1,5%	11,7%
non pétrolière	-1,2%	-7,6%	-4,8%	2,3%	-0,2%	-8,4%	-7,7%	-2,3%	-3,5%	-9,3%	-2,7%
VAB non marchande	-2,5%	0,0%	-8,8%	-3,3%	1,2%	-8,6%	-2,8%	-10,7%	1,2%	-10,9%	-7,3%
dont VAB des ménages	-0,9%	-6,8%	-13,5%	3,1%	3,4%	-9,1%	-1,0%	-8,0%	8,9%	-11,6%	-10,7%
PIB au prix de l'année 1995	736	778	832	828	824	918	997	1 139	1 522	1 643	1 646

Source: Ministère de l'Économie et du Plan / INSEED

TABLEAU 70 : STRUCTURE DE LA VALEUR AJOUTEE BRUTE A PRIX COURANTS

<i>En pourcentage</i>	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
	Rév	Rév	Rév	Rév	Rév	Prov	Prov	Est	Est	Est	Prév
Secteur primaire	38,8%	40,0%	40,5%	39,8%	42,3%	41,8%	39,5%	45,7%	62,6%	68,0%	68,1%
Agriculture	21,5%	23,3%	25,3%	21,0%	20,3%	20,4%	18,3%	14,3%	10,4%	10,8%	10,2%
Vivrière	17,2%	18,3%	22,5%	17,6%	17,5%	18,1%	16,2%	13,0%	8,9%	9,8%	9,6%
dont autoconsommation	12,1%	12,8%	15,8%	12,4%	12,3%	12,8%	11,4%	9,2%	6,2%	6,9%	6,7%
Industrielle	4,3%	5,0%	2,7%	3,4%	2,8%	2,3%	2,1%	1,2%	1,6%	1,0%	0,7%
dont coton-graine	3,6%	4,4%	2,1%	2,7%	2,1%	1,7%	1,6%	0,8%	1,3%	0,7%	0,4%
Elevage	14,4%	13,7%	12,2%	15,3%	18,6%	18,4%	17,5%	15,7%	10,9%	8,5%	8,5%
Sylviculture, pêche, mines	2,9%	3,0%	3,0%	3,5%	3,4%	3,0%	3,6%	3,6%	2,2%	1,9%	2,4%
Exploitation pétrolière							0,0%	12,2%	39,2%	46,7%	47,0%
Secteur secondaire	13,0%	14,3%	13,5%	12,8%	11,3%	13,6%	14,8%	12,7%	8,0%	7,1%	7,2%
Industrie	4,4%	3,8%	4,2%	2,9%	2,5%	3,2%	2,8%	2,6%	1,7%	1,5%	1,6%
dont coton-fibre	2,4%	1,9%	2,2%	0,8%	0,6%	1,3%	0,8%	1,0%	0,4%	0,5%	0,6%
Pétrole	0,1%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	2,0%	3,3%	2,7%	1,3%	1,0%	0,7%
Artisanat	6,2%	8,2%	7,1%	7,3%	6,4%	6,3%	6,6%	5,3%	3,5%	3,2%	3,6%
Eau et électricité	0,7%	0,6%	0,6%	0,7%	0,6%	0,6%	0,6%	0,5%	0,3%	0,3%	0,3%
Bâtiment et travaux publics	1,6%	1,4%	1,4%	1,7%	1,6%	1,5%	1,5%	1,6%	1,2%	1,0%	1,0%
Secteur tertiaire	48,2%	45,8%	46,0%	47,4%	46,4%	44,6%	45,7%	41,6%	29,4%	24,9%	24,7%
Commerce	22,9%	21,7%	23,4%	22,0%	21,3%	20,7%	22,2%	19,8%	13,6%	11,1%	11,0%
Transport	3,2%	3,3%	3,1%	3,3%	2,9%	3,2%	3,2%	2,7%	1,9%	1,8%	1,7%
Administration	12,4%	10,6%	9,9%	12,3%	12,4%	11,6%	11,4%	11,2%	8,1%	7,0%	7,0%
Autres	9,7%	10,1%	9,5%	9,8%	9,7%	9,1%	8,9%	7,9%	5,7%	5,1%	5,0%
Valeur ajoutée brute	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source: Ministère de l'Économie et du Plan / INSEED

TABLEAU 71 : EQUILIBRE RESSOURCES EMPLOIS DE LA NATION

<i>En milliards de francs CFA courants</i>	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
	Rév	Rév	Rév	Rév	Rév	Prov	Prov	Est	Est	Est	Prév
Production de biens et services	1 293	1 522	1 673	1 532	1 568	2 037	2 376	2 539	3 339	4 201	4 445
Importations de biens et services	307	341	379	375	421	637	901	778	744	791	729
Taxes nettes sur les produits	31	36	46	40	38	47	55	53	57	66	69
Total des ressources	1 631	1 898	2 097	1 947	2 027	2 721	3 332	3 370	4 140	5 058	5 243
Consommations intermédiaires	498	657	681	631	619	830	1 046	1 010	1 063	1 169	1 220
Consommation finale marchande	507	485	631	625	649	693	701	706	721	770	863
Consommation finale non marchande	331	443	426	420	389	473	547	533	545	652	768
privée	195	320	294	270	229	283	341	299	294	364	462
publique	137	123	132	150	160	190	206	234	251	288	307
Formation brute de capital fixe	99	101	119	130	150	440	790	664	602	628	528
privée	48	61	67	69	95	371	710	562	485	501	413
dont pétrole	12	24	24	25	46	310	641	487	398	398	292
publique	50	40	51	61	55	69	80	102	118	127	116
Variation de stocks	44	30	29	-31	23	46	6	56	32	151	-15
Exportations de biens et services	152	182	212	172	197	240	242	402	1 177	1 689	1 879
Total des emplois	1 631	1 898	2 097	1 947	2 027	2 721	3 332	3 370	4 140	5 058	5 243

Source: Ministère de l'Économie et du Plan / INSEED

TABLEAU 72 : TAUX DE CROISSANCE DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS DE LA NATION

<i>Taux de croissance annuelle en volume</i>	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
	Rév	Rév	Rév	Rév	Rév	Prov	Prov	Est	Est	Est	Prév
Production de biens et services	0,9%	5,9%	7,0%	0,8%	-0,7%	14,7%	15,4%	8,7%	22,8%	5,0%	0,5%
Importations de biens et services	3,6%	6,4%	2,8%	4,5%	10,5%	41,1%	45,1%	-8,8%	-2,2%	5,1%	-8,6%
Taxes nettes sur les produits	11,1%	11,8%	15,4%	-5,1%	-6,1%	13,5%	19,4%	4,0%	8,9%	10,4%	7,1%
Total des ressources	1,6%	6,1%	6,3%	1,3%	1,3%	20,2%	22,8%	3,5%	16,2%	5,1%	-1,3%
Consommations intermédiaires	-0,4%	6,6%	7,6%	2,4%	-1,5%	19,6%	26,0%	1,2%	6,3%	0,0%	1,7%
Consommation finale marchande	0,6%	-1,1%	9,8%	9,4%	-0,5%	-3,2%	1,4%	4,2%	4,4%	3,4%	12,2%
Consommation finale non marchande	-1,1%	-4,2%	5,9%	15,5%	-5,2%	3,0%	10,2%	7,3%	6,7%	2,6%	14,3%
Formation brute de capital fixe	9,4%	1,0%	7,2%	12,5%	10,8%	177,1%	85,1%	-11,4%	-7,6%	5,6%	-17,2%
Variation de stocks											
Exportations de biens et services	-11,1%	22,8%	15,7%	-19,6%	12,3%	-5,3%	7,3%	37,7%	143,8%	10,0%	-7,1%
Total des emplois	1,6%	6,1%	6,3%	1,3%	1,3%	20,2%	22,8%	3,5%	16,2%	5,1%	-1,3%

Source: Ministère de l'Économie et du Plan / INSEED

TABLEAU 73 : STRUCTURE DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS DE LA NATION

<i>En pourcentage des ressources courantes de la Nation</i>	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
	Rév	Rév	Rév	Rév	Rév	Prov	Prov	Est	Est	Est	Prév
Production de biens et services	79,3%	80,2%	79,8%	78,7%	77,3%	74,9%	71,3%	75,3%	80,6%	83,1%	84,8%
Importations de biens et services	18,8%	18,0%	18,1%	19,3%	20,8%	23,4%	27,0%	23,1%	18,0%	15,6%	13,9%
Taxes nettes sur les produits	1,9%	1,9%	2,2%	2,0%	1,9%	1,7%	1,7%	1,6%	1,4%	1,3%	1,3%
Total des ressources	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Consommations intermédiaires	30,5%	34,6%	32,5%	32,4%	30,5%	30,5%	31,4%	30,0%	25,7%	23,1%	23,3%
Consommation finale marchande	31,1%	25,5%	30,1%	32,1%	32,0%	25,5%	21,0%	21,0%	17,4%	15,2%	16,5%
Consommation finale non marchande	20,3%	23,4%	20,3%	21,6%	19,2%	17,4%	16,4%	15,8%	13,2%	12,9%	14,7%
privée	11,9%	16,9%	14,0%	13,9%	11,3%	10,4%	10,2%	8,9%	7,1%	7,2%	8,8%
publique	8,4%	6,5%	6,3%	7,7%	7,9%	7,0%	6,2%	6,9%	6,1%	5,7%	5,9%
Formation brute de capital fixe	6,1%	5,3%	5,7%	6,7%	7,4%	16,2%	23,7%	19,7%	14,6%	12,4%	10,1%
privée	3,0%	3,2%	3,2%	3,6%	4,7%	13,6%	21,3%	16,7%	11,7%	9,9%	7,9%
publique	3,1%	2,1%	2,5%	3,1%	2,7%	2,5%	2,4%	3,0%	2,8%	2,5%	2,2%
Variation de stocks	2,7%	1,6%	1,4%	-1,6%	1,1%	1,7%	0,2%	1,6%	0,8%	3,0%	-0,3%
Exportations de biens et services	9,3%	9,6%	10,1%	8,8%	9,7%	8,8%	7,3%	11,9%	28,4%	33,4%	35,8%
Total des emplois	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Source: Ministère de l'Économie et du Plan / INSEED											
Production de biens et services	79,0%	78,8%	79,3%	78,8%	77,2%	73,7%	69,3%	72,7%	76,9%	76,8%	78,2%
Importations de biens et services	19,1%	19,2%	18,5%	19,1%	20,9%	24,5%	29,0%	25,5%	21,5%	21,5%	19,9%
Taxes nettes sur les produits	1,9%	2,0%	2,2%	2,0%	1,9%	1,8%	1,7%	1,7%	1,6%	1,7%	1,8%
Total des ressources	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Consommations intermédiaires	30,5%	30,7%	31,0%	31,4%	30,5%	30,4%	31,1%	30,4%	27,9%	26,5%	27,3%
Consommation finale marchande	31,2%	29,1%	30,0%	32,4%	31,8%	25,6%	21,2%	21,3%	19,1%	18,8%	21,4%
Consommation finale non marchande	20,0%	18,0%	18,0%	20,5%	19,2%	16,4%	14,7%	15,3%	14,0%	13,7%	15,8%
Formation brute de capital fixe	6,1%	5,8%	5,9%	6,5%	7,1%	16,5%	24,8%	21,3%	16,9%	17,0%	14,2%
Variation de stocks	2,0%	4,6%	2,3%	-0,9%	0,1%	2,2%	0,4%	1,4%	0,4%	1,4%	-0,1%
Exportations de biens et services	10,2%	11,8%	12,8%	10,1%	11,2%	8,9%	7,7%	10,3%	21,6%	22,6%	21,3%
Total des emplois	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source: Ministère de l'Économie et du Plan / INSEED

TABLEAU 74 : OPERATIONS DE L'ADMINISTRATION CENTRALE

en milliards de francs CFA	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
	Rév	Rév	Rév	Rév	Rév	Prov	Prov	Est	Est	Est	Prév
Recettes totales (base encaissements)	59,6	68,4	76,0	77,7	80,2	91,7	110,6	132,9	217,5	277,2	685,9
Recettes fiscales (1)	53,0	61,3	69,5	68,0	68,3	78,6	98,5	112,3	189,1	250,8	658,7
dont recette sur export pétrole								6,5	69,8	117,5	405,3
Recettes non fiscales	6,5	7,1	6,5	9,7	11,9	13,1	12,1	20,6	28,4	26,3	27,1
Total des dépenses	151,8	160,6	153,8	178,8	205,9	220,3	281,9	337,3	404,4	502,9	473,8
Dépenses courantes (base engagements)	77,2	75,1	75,4	87,9	99,9	109,8	136,8	141,8	163,9	275,8	248,5
Dépenses primaires	<u>68,8</u>	<u>66,6</u>	<u>66,5</u>	<u>79,2</u>	89,6	<u>100,7</u>	<u>124,8</u>	<u>129,7</u>	157,0	<u>269,8</u>	<u>229,2</u>
Traitement et salaires	30,8	30,8	31,5	34,0	40,0	44,3	49,8	56,2	61,5	73,3	85,1
Biens et services	17,1	14,6	16,1	18,5	20,8	22,6	26,2	28,5	20,7	28,9	32,4
Transferts	3,9	6,1	8,6	13,8	12,0	6,9	23,7	18,2	14,3	26,9	68,1
Transferts FGF									6,1	11,7	
Transfert Region Productrice									2,7	5,3	8,1
Fonds de Stabilisation									19,4	84,6	
Autres dépenses courantes	17,1	15,0	10,3	13,0	16,8	27,0	25,1	26,8	32,3	39,1	43,7
Intérêts prévus à l'échéancier	8,4	8,5	8,9	8,7	10,3	9,1	12,1	12,1	6,9	6,0	19,3
Dettes extérieures	7,1	7,0	7,5	7,6	8,9	8,6	10,0	10,0	5,0	4,5	12,3
Dettes intérieures	1,3	1,5	1,3	1,1	1,4	0,6	2,1	2,1	1,9	1,5	7,1
Solde primaire base engagements	(9,2)	1,7	9,4	(1,5)	(9,4)	(9,0)	(14,2)	3,2	(9,3)	(110,1)	456,7
Solde courant base engagements	(17,6)	(6,8)	0,5	(10,2)	(19,7)	(18,1)	(26,2)	(8,9)	(16,2)	(116,2)	437,4
Dépenses d'investissement	74,6	85,4	78,4	90,9	106,0	110,5	145,0	195,5	240,5	227,0	225,3
Sur financement intérieur	0,6	4,1	5,0	8,8	10,7	11,4	21,6	25,8	49,7	75,0	91,1
Sur financement extérieur	74,0	81,4	73,3	82,1	95,3	99,1	123,5	169,7	190,9	152,0	134,2
Variation des arriérés	(28,9)	(10,5)	(3,8)	(4,9)	(2,6)	7,2	(5,4)	(8,0)	(7,9)		
Intérêts sur la dette extérieure	(19,3)	(0,7)	(0,2)		1,2	(0,9)	0,4	(0,4)	1,0		
Intérieurs	(9,6)	(9,8)	(3,6)	(4,9)	(3,7)	8,1	(5,8)	(7,6)	(8,9)		
Déficit glob./caisse hors dons	(121,2)	(102,7)	(81,7)	(106,0)	(128,3)	(121,4)	(176,6)	(212,4)	(264,6)	(343,2)	212,0
Déficit glob./caisse yc dons	(70,5)	(46,3)	(43,6)	(61,9)	(80,3)	(52,7)	(84,3)	(157,4)	(137,5)	(232,9)	322,3
Financement	121,2	102,7	68,8	106,0	108,2	121,4	171,8	167,4	164,8	70,3	142,6
Extérieur (net)	109,5	106,1	65,7	95,3	80,7	113,5	169,7	155,5	175,0	153,1	161,8
Dons	50,6	56,4	38,1	44,1	48,0	68,8	92,3	55,1	127,1	110,2	110,2
Aide budgétaire (3)	16,2	6,6		1,3		20,5	17,9	11,1	1,1	19,2	
Aide-projet	34,4	49,8	38,1	42,9	48,0	48,2	74,4	44,0	126,0	91,1	59,6
Emprunts	54,6	54,5	35,3	64,7	44,6	50,8	89,9	108,8	56,7	65,1	69,0
Aide budgétaire (3)							40,9	45,0			
Prêt-projet	54,6	54,5	35,3	64,7	44,6	50,8	49,0	63,8	56,7	65,1	69,0
Amortissement de la dette	(6,2)	(7,2)	(9,7)	(14,7)	(14,1)	(15,2)	(21,9)	(15,9)	(8,6)	(23,7)	(17,4)
Provisions pour service de la dette								4,9		3,4	

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<i>en milliards de francs CFA</i>	Rév	Rév	Rév	Rév	Rév	Prov	Prov	Est	Est	Est	Prév
Dette / Rééchelonnement	30,4	4,5	3,5	1,2		10,6	8,0	4,9		3,4	
Arriérés du principal du service de la Dette	(19,9)	(2,0)	(1,3)		2,3	(1,5)	1,5	2,6	(0,3)	(1,8)	
Intérieur (net)	11,7	(3,4)	3,1	10,7	27,4	8,0	2,1	11,9	(10,2)	(82,8)	(19,2)
Système bancaire	11,1	(4,6)	1,9	9,7	19,3	11,3	7,8	23,2	(19,2)	(109,8)	(31,5)
dont Transferts FGF											
Transfert Region Productrice											
Fonds de Stabilisation											
Financement non bancaire	0,2	(0,1)			3,7	(3,3)	(6,2)	(14,4)	(2,5)	12,2	(2,5)
Ventes d'actifs	0,3	1,3	1,2	1,0	4,5		0,5	3,1	11,4	14,7	14,7
Besoin de financement			12,8		20,1	0,0	4,8	45,0	99,8	272,9	(354,7)

TABLEAU 75 : BUDGET DE FONCTIONNEMENT

<i>en millions de francs CFA</i>	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
	Rév	Rév	Rév	Rév	Rév	Prov	Prov	Est	Est	Est	Prév
GROUPES DE MINISTERES											
Présidence et Rattachés	7 040	4 022			1 149	3 869		5 266			
Justice	814	1 062			649	2 348		2 737			
Affaires Etrangères	3 095	3 465			1 108	2 716		3 175			
Intérieur et Sécurité	2 100	4 427			824	5 784		8 817			
Défense Nationale	13 114	11 850			12 108	18 968		26 011			
Education Nationale	10 549	11 575			3 841	19 955		25 425			
Santé, Fonc. Publique	3 461	4 948			4 352	8 695		13 983			
Agriculture, Elevage	2 496	2 911			280	8 318		4 203			
Economie, Mines	740	1 485			143	636		1 062			
Equipement, Transport	742	843			745	1 606		2 277			
Dépenses interministérielle	4 495	3 854			4 306	3 214		7 315			
Finances, Plan	4 196	4 342			1 348	4 370		6 201			
Conseil Provisoire		735									
Information	914	889			355	906		978			
<i>Autres et non ventilées</i>	4 343				267	2 113		3 291			
<i>TRANSFERTS</i>	7 229					8 250					
TOTAL	65 328	56 408			31 475	91 748		110 740			

Source Trésor, années vide non disponibles

TABLEAU 76 : PROGRAMME D'INVESTISSEMENT PUBLIC

<i>en milliards de francs CFA</i>	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
	Rév	Rév	Rév	Rév	Rév	Prov	Prov	Est	Est	Est	Prév
DEVELOPPEMENT RURAL											
Agriculture	6,3	19,3	16,6	21,7	22,9						
Elevage	4,7	0,4	0,4	0,9	0,2						
Eaux et Forêts, Pêche	2,6	3,2	3,2	1,5	6,0						
TOTAL	13,6	22,9	20,3	24,1	29,0						
INDUSTRIES ET SERVICES											
Industries et artisanat	0,2	0,9	0,9		5,2						
Energie	0,9										
Commerce et services	1,1			3,8							
TOTAL	2,2	0,9	0,9	3,8	5,2						
INFRASTRUCTURES											
Aménagements hydrauliques	4,4	6,3	6,3	0,9							
Transports	27,1	25,4	25,4	6,5	33,6						
Télécommunications		2,3	2,3		0,1						
Développement urbain	2,2	4,6	4,6	3,1							
TOTAL	33,7	38,6	38,6	10,5	33,7						
RESSOURCES HUMAINES											
Santé	3,3	15,4	7,1	5,6	10,1						
Affaires Sociales	0,2	0,0	0,2	1,0	0,2						
Education	16,5	21,0	9,4	13,6	5,2						
Jeunesse Et Sports					0,1						
TOTAL	20,0	36,5	16,6	20,1	15,6						
GESTION DE L'ECONOMIE											
Etudes	3,2	7,6	4,9	7,6	12,7						
Appui institutionnel	2,8			1,5	0,8						
TOTAL	6,0	7,6	4,9	9,1	13,4						
TOTAL GENERAL	75,5	106,5	81,4	67,6	96,9						

Source DPAE

TABLEAU 77 : DEPENSES SECTORIELLES CONSOLIDEES

en milliards de francs CFA	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
	Rév	Rév	Rév	Rév	Rév	Prov	Prov	Est	Est	Est	Prév
DEVELOPPEMENT RURAL											
Fonctionnement	2,5	2,9			0,3						
Investissement	13,6	22,9	20,3	24,1	29,0						
TOTAL	16,1	25,8	20,3	24,1	29,3						
INDUSTRIES ET SERVICES											
Fonctionnement	0,7	1,5			0,1						
Investissement	2,2	0,9	0,9	3,8	5,2						
TOTAL	2,9	2,4	0,9	3,8	5,3						
INFRASTRUCTURES											
Fonctionnement	0,5	0,4									
Investissement	33,7	38,6	38,6	10,5	33,7						
TOTAL	34,2	39,1	38,6	10,5	33,7						
RESSOURCES HUMAINES											
Fonctionnement	14,0	16,5			8,2						
Investissement	20,0	36,5	16,6	20,1	15,6						
TOTAL	34,0	53,0	16,6	20,1	23,8						
GESTION DE L'ECONOMIE											
Fonctionnement	4,2	4,3			1,3						
Investissement	6,0	7,6	4,9	9,1	13,4						
TOTAL	10,2	11,9	4,9	9,1	14,8						
Autre fonctionnement	43,4	30,7			21,5						
TOTAL GENERAL	140,8	162,9	81,4	67,6	128,4						

Source Trésor et DPAE

TABLEAU 78 : BALANCE DES PAIEMENTS

en milliards de francs CFA	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
	Rév	Rév	Rév	Rév	Rév	Prov	Prov	Est	Est	Est	Prév
Marchandises											
Exportations FOB	121,9	138,1	157,2	149,6	130,2	138,3	128,7	288,1	1 063,3	1 575,7	1 765,5
dont coton	56	76	90	40	37	50	35	44,7	33,8	66,7	61,6
dont pétrole	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	134,9	916,9	1 453,9	1 548,6
Importations FOB	124,4	143,8	165,8	162,4	170,4	377,7	1 033,4	794,5	760,3	844,4	800,3
Services											
Recettes	22,4	28,9	36,0	32,9	36,5	45,6	46,8	48,3	56,8	64,5	67,4
Dépenses	114,5	133,7	138,6	141,8	171,8	244,2	467,3	411,9	404,8	414,6	381,9
Solde des biens et services	(94,7)	(110,4)	(111,3)	(121,7)	(175,5)	(438,1)	(1 325,2)	(870,0)	(45,1)	381,1	650,6
Revenus des facteurs											
Revenus du capital	(6,9)	(10,5)	(1,3)	(2,1)	2,2	(12,5)	(12,6)	(10,1)	(575,5)	(1 020,4)	(1 147,2)
Dont intérêts sur dette publique	(7,1)	(7,0)	(7,5)	(7,6)	(8,9)	(8,6)	(10,0)	(10,0)	(5,0)	(4,5)	(12,3)
Dont revenus sur invest. Direct									-631	-1 081	-1 212
Revenus du travail	1,7	0,8	0,8	1,2	(1,5)	(3,9)	(28,9)	(27,9)	(30,5)	(26,8)	(24,6)
Transferts nets											
Secteur public	29,4	34,5	28,4	20,0	24,6	21,6	19,5	(0,2)	10,0	46,1	12,2
Secteur privé	0,8	1,3	14,0	5,5	4,6	14,4	22,9	22,2	21,3	22,9	21,1
Solde courant	(69,8)	(84,3)	(69,3)	(97,1)	(145,7)	(418,6)	(1 324,3)	(885,9)	(619,8)	(597,1)	(487,8)
Capitaux à long terme (nets)											
Transferts en capital	26,1	31,7	45,6	35,1	36,9	42,4	41,0	44,0	126,0	91,1	59,6
Crédits nets											
Secteur public	29,7	42,5	8,3	43,3	19,0	17,4	60,4	92,9	48,2	41,3	51,6
Secteur privé	9,9	6,4	7,8	17,4	85,9	342,4	1 241,9	303,5	446,2	447,7	344,1
Capitaux à court terme (nets)	0,6	(10,1)	1,9	(13,0)	9,4	3,9	(4,3)	0,4	0,4	0,4	
Solde des capitaux	40,3	38,9	18,0	47,6	114,3	363,7	1 297,9	396,8	494,8	489,5	
Erreurs et omissions	(1,9)	3,8		(2,3)	(3,9)	6,4	23,5				
Solde général	(5,3)	(9,9)	(5,7)	(16,7)	1,5	(6,2)	38,2	(445,1)	1,1	(16,5)	
Financement du solde											
Variation nette des réserves	(5,3)	(9,9)	(5,7)	(16,7)	1,5	(6,2)	38,2	(445,1)	1,1	(16,5)	
Financement exceptionnel											

Source BEAC/FMI

TABLEAU 79 : EPARGNE, FINANCEMENT ET DETTE EXTERIEURE

En milliards de francs CFA	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
	Rév	Rév	Rév	Rév	Rév	Prov	Prov	Est	Est	Est	Prév
Produit intérieur brut	826,3	900,5	1 037,0	941,3	986,3	1 253,3	1 385,1	1 582,4	2 332,3	3 098,0	3 294,1
Revenus extérieurs nets	(4,8)	(8,3)	0,5	0,1	5,1	(11,2)	(11,5)	(9,0)	(574,4)	(1 019,3)	(1 146,1)
Transferts extérieurs nets	117,6	76,9	91,7	147,7	121,2	53,4	(526,2)	(400,7)	(291,1)	(332,0)	#REF!
Revenu national brut	939	969	1 129	1 089	1 113	1 296	847	1 173	1 467	1 747	#REF!
Consommation finale nationale	838,3	928,3	1 056,3	1 045,1	1 037,9	1 165,5	1 247,8	1 239,0	1 265,2	1 421,7	1 630,9
Epargne nationale	100,9	40,8	72,8	44,0	74,7	130,0	(400,3)	(66,3)	201,5	325,0	#REF!
Accumulation de capital	143,1	130,9	148,0	99,5	173,0	485,5	796,2	719,7	634,5	778,3	513,1
Ajustement à la balance des paiements	27,7	(5,9)	(5,8)	41,6	47,4	63,1	127,9	100,0	186,8	143,8	#REF!
Solde courant	(69,9)	(84,3)	(69,4)	(97,1)	(145,7)	(418,6)	(1 324,3)	(885,9)	(619,8)	(597,1)	(487,8)
Epargne intérieure brute	(12,0)	(27,8)	(19,4)	(103,8)	(51,5)	87,8	137,4	343,5	1 067,1	1 676,3	1 663,2
Encours de la dette	433,6	537,6	517,9	622,3	734,9	794,1	782,2	820,1	863,3	900,1	939,4
Service de la dette	25,2	31,5	21,6	23,3	27,5	36,1	33,6	35,2	35,7	37,2	38,8
Exportations de biens et services	151,8	182,2	211,6	172,2	197,0	239,6	242,2	401,6	1 176,8	1 689,2	1 879,0
En pourcentage du PIB											
Produit intérieur brut	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Revenus extérieurs nets	-0,6%	-0,9%	0,0%	0,0%	0,5%	-0,9%	-0,8%	-0,6%	-24,6%	-32,9%	-34,8%
Transferts extérieurs nets	14,2%	8,5%	8,8%	15,7%	12,3%	4,3%	-38,0%	-25,3%	-12,5%	-10,7%	#REF!
Revenu national brut	114%	108%	109%	116%	113%	103%	61%	74%	63%	56%	#REF!
Consommation finale nationale	101%	103%	102%	111%	105%	93%	90%	78%	54%	46%	50%
Epargne nationale	12,2%	4,5%	7,0%	4,7%	7,6%	10,4%	-28,9%	-4,2%	8,6%	10,5%	#REF!
Accumulation de capital	17,3%	14,5%	14,3%	10,6%	17,5%	38,7%	57,5%	45,5%	27,2%	25,1%	15,6%
Ajustement à la balance des paiements	3,4%	-0,7%	-0,6%	4,4%	4,8%	5,0%	9,2%	6,3%	8,0%	4,6%	#REF!
Solde courant	-8,5%	-9,4%	-6,7%	-10,3%	-14,8%	-33,4%	-95,6%	-56,0%	-26,6%	-19,3%	-14,8%
Epargne intérieure brute	-1,4%	-3,1%	-1,9%	-11,0%	-5,2%	7,0%	9,9%	21,7%	45,8%	54,1%	50,5%
Encours de la dette	52,5%	59,7%	49,9%	66,1%	74,5%	63,4%	56,5%	51,8%	37,0%	29,1%	28,5%
Service de la dette	3,1%	3,5%	2,1%	2,5%	2,8%	2,9%	2,4%	2,2%	1,5%	1,2%	1,2%
Exportations de biens et services	18,4%	20,2%	20,4%	18,3%	20,0%	19,1%	17,5%	25,4%	50,5%	54,5%	57,0%

Source: Ministère de l'Économie et du Plan / INSEE

Annexe 8 :Bailleurs et APD au Tchad

TABLEAU 80 : APD TOTAL NET, VERSEMENTS AU TCHAD EN PRIX COURANTS (MILLIONS USD)

Année	1 996	1 997	1 998	1 999	2 000	2 001	2 002	2 003	2 004	2 005	2 006	1996-2006	Par an
Tous donateurs	295,8	227,6	167,5	187,8	130,2	184,9	228,1	246,6	329,3	382,1	283,7	2 663,6	242,1
<i>Multilatéral, Total</i>	170,9	126,3	88,2	116,4	76,1	111,8	159,1	151,0	163,1	212,2	127,8	1 502,8	136,6
<i>Donneurs du CAD</i>	121,8	96,4	74,5	64,5	53,3	72,8	67,0	95,5	163,1	165,6	152,5	1 127,1	102,5
<i>G7, Total</i>	107,2	82,4	63,9	54,0	44,9	61,9	57,7	82,6	136,4	137,3	119,8	948,0	86,2
Membres CAD de L'UE	111,6	80,1	63,4	53,8	42,7	60,6	51,6	76,8	99,1	78,1	90,8	808,6	73,5
IDA	66,6	46,6	14,7	48,1	13,3	22,3	71,2	92,7	71,7	66,9	25,9	540,0	49,1
France	73,5	48,2	42,2	34,9	24,7	39,5	34,8	57,3	46,3	44,9	42,1	488,4	44,4
CE	42,6	32,7	32,1	14,2	17,8	38,4	44,1	41,4	52,8	84,6	57,7	458,3	41,7
Allemagne	25,6	27,6	17,1	14,7	14,9	16,7	13,0	15,1	31,0	24,0	26,7	226,2	20,6
FaFD (Fonds Afr. du Dev.)	24,9	21,3	19,2	24,5	9,4	9,9	12,7	11,3	8,3	15,7	30,4	187,7	17,1
Etats-Unis	2,0	5,0	3,9	3,2	4,1	4,5	7,0	8,0	47,4	60,9	37,2	183,2	16,7
Suisse	7,1	9,9	6,5	6,8	5,8	7,1	7,8	10,1	14,2	12,8	12,0	100,0	9,1
Agences arabes	-0,7	1,6	1,7	6,2	5,9	9,2	7,2	-1,7	18,1	17,3	5,7	70,4	6,4
PAM	5,7	9,3	2,8	3,6	3,5	4,1	1,7	4,3	4,7	12,8	3,4	55,9	5,1
PNUD	5,3	4,0	5,7	5,9	4,3	2,4	3,7	5,2	5,7	5,2	5,0	52,2	4,7
UNICEF	3,6	2,6	2,5	2,2	1,9	2,3	2,4	2,9	4,8	8,4	5,8	39,3	3,6
Pays non-CAD, Total	3,1	4,9	4,8	6,9	0,7	0,3	2,0	0,2	3,1	4,3	3,4	33,7	3,1
Pays arabes	3,0	4,8	4,7	6,8	0,5	0,2	2,0	0,1	3,1	4,3	3,3	32,9	3,0
FAS+FASR+FRPC(FMI)	19,0	5,5	7,1	8,4	12,9	17,7	9,9	-10,1	-14,1	-9,2	-15,6	31,5	2,9
ATNU	1,0	1,4	1,2	1,8	2,2	1,8	2,9	2,3	3,0	3,3	1,3	22,1	2,0
Pays-Bas	2,2	1,9	1,4	1,8	0,8	1,6	4,4	1,6	6,1	21,7	2,0
FNUAP	1,3	1,4	1,2	1,3	1,0	0,9	2,7	1,9	2,3	2,1	1,7	17,9	1,6
Belgique	3,8	1,4	1,7	2,1	2,3	1,3	0,6	0,6	1,2	0,6	0,1	15,7	1,4
Japon	0,3	0,4	0,3	0,3	0,2	0,1	0,1	0,3	0,7	2,1	8,7	13,4	1,2
Canada	0,6	0,8	0,2	0,4	0,2	0,4	0,5	0,3	1,7	6,2	2,2	13,4	1,2
Royaume-Uni	0,2	0,2	0,1	..	0,4	0,2	..	1,6	8,1	-0,7	2,4	12,5	1,1
Italie	5,1	0,2	0,1	0,7	0,4	0,5	2,2	0,0	1,2	0,1	0,5	10,9	1,0
autres	3,3	1,0	1,3	1,9	4,6	3,6	0,8	1,4	12,7	18,3	21,2	70,1	6,4

Source : OCDE, données avril 2008 CAD : Comité d'Action pour le Développement ; IDA : International Development Association

LE PORTEFEUILLE DES BAILLEURS PRINCIPAUX

La **Banque mondiale** (environ 49 M\$ par an) sur fonds de l'Association internationale de développement (IDA) finance l'appui macro-économique, la gouvernance, le développement rural, l'énergie, les transports, la santé, l'éducation. Sa stratégie d'intervention vise à (i) *promouvoir la bonne gouvernance à travers l'appui aux réformes économiques et le renforcement des capacités institutionnelles y compris pour la gestion des ressources pétrolières ; et (ii) créer les conditions d'une croissance soutenue dans le secteur non pétrolier à travers le développement des infrastructures et l'exploitation des ressources.*¹³⁸ A l'heure actuelle la Banque mondiale a fermé sa représentation au Tchad, estimant que le Tchad n'a pas respecté le protocole d'accord signé avec elle le 13 juillet 2006, relatif à la gestion des revenus pétroliers.

La **France** (environ 44 M\$ par an,) est le plus important bailleur de fonds bilatéral du Tchad. L'appui de la France s'articule autour des axes stratégiques suivants : appui institutionnel et démocratisation, éducation, formation et culture, santé et affaires sociales, équipements et aménagements urbains y compris dans les centres secondaires, notamment dans le cadre de projets de gestion et de réhabilitation des services d'eau potable¹³⁹, développement rural avec une composante de développement local et hydraulique villageoise, transports, appui à l'ajustement structurel.

L'appui de l'**Allemagne** (environ 21 M\$ par an) s'oriente vers le développement rural avec une concentration dans les régions du Mayo-Kebbi Ouest et Ouadaï/Biltine. Ses programmes sont coordonnés avec les autres bailleurs de fonds dans le cadre du Programme d'Intervention pour le Développement Rural (PIDR). Le portefeuille actuel inclut des interventions dans l'agriculture et la gestion durable des ressources naturelles, le transport rural, l'hydraulique villageoise, l'appui à la décentralisation, l'éducation de base, la santé et le VIH/SIDA. L'Allemagne a annoncé qu'elle se désengagerait du Tchad à la fin de 2011.

Les **autres pays membres** de l'Union Européenne n'interviennent généralement au Tchad que par le biais des ONG. Leurs interventions au cours des dernières vingt années se sont concentrées principalement dans le domaine de la santé (Belgique, Luxembourg, Italie, Pays-Bas, Espagne), du développement rural (Espagne, Royaume Uni, Italie), des droits de l'homme (Pays-Bas) et de l'appui au secteur privé (Italie).

Le **PNUD** (environ 5 M\$ par an) finance le développement rural, l'environnement, l'éducation et formation, la gouvernance, le VIH/SIDA, la sécurité alimentaire.

La **BAD** (environ 17 M\$ par an) finance l'éducation/formation, le développement rural dans les régions et la santé.

¹³⁸ Cf. DSPAR de la Banque mondiale pour la période 2005-2009.

¹³⁹ Hydraulique rurale et pastorale, distribution d'eau et assainissement de quartiers de N'Djamena, Moundou et Sarh, contribution à l'élaboration du schéma directeur de l'eau et de l'assainissement (SDEA).

Annexe 9 :Bibliographie

1) Note sur CRIS

A ce jour, un certain nombre de documents ont pu être extraits de la base de données CRIS.

Le CSP/PIN pour le 9^e FED se trouve dans CRIS mais pas celui du 8^e FED, ni ceux des FED antérieurs. Dans CRIS figurent également les programmes indicatifs régionaux pour l'Afrique Centrale et l'Afrique de l'Ouest.

D'une manière générale, assez peu de documents concernant le Tchad sont disponibles dans CRIS. En particulier les rapports de mission et les rapports d'évaluation sont manquants.

Contrairement aux projets financés sur lignes budgétaires, pour lesquels toute l'information contractuelle et financière se trouve dans CRIS, ce que l'on peut trouver dans CRIS sur les projets FED concerne seulement :

- La **programmation** nationale, régionale et multi-annuelle: CSP/PIN, PIR.
- Les **décisions** de financement qui sont le lien entre la programmation et les appels d'offres/contrats.
- Les offres de services/fournitures/travaux ou de subvention (ONGs).
- Les **contrats** : les contrats FED ne se trouvent pas dans CRIS **sauf** les contrats spécifiques qui ont été conclus sous un contrat-cadre (c à d inférieur à 200.000 euros). Il est possible, dans CRIS, de consulter les cartes de marché des contrats, que nous avons téléchargées.
- Les **factures**: il n'y a pas de factures de projets FED dans CRIS, néanmoins, on peut voir l'état des décaissements dans les cartes de marché.
- Le **reporting** : pour le Tchad, il n'y avait rien dans cette rubrique.

Les documents extraits de la rubrique ROM de CRIS ont été repris dans la base documentaire complète (voir Rapport de Démarrage, Annexe 11 : Fichier Excel de la BD documentaire). Il s'agit de rapports de projets, rapports de monitoring, conventions de financement, synthèses de projets, évaluations des rapports de monitoring, cadres logiques, calendriers d'exécution, modifications de conventions de financement.

2) Documentation rassemblée : présentation succincte

La documentation rassemblée est présentée de façon agrégée dans le tableau ci-après, selon la structure du site web.

Pour chaque programme FED on dispose de l'ensemble des documents associés qui ont été repris dans la BD CRIS. Pour plus de détails voir l'annexe 11 dans le Rapport de Démarrage : BD documentaire (fichier Excel) :

TABLEAU 81 : DOCUMENTATION Rassemblée

Rubrique	Sous-rubrique	Secteur	Type de doc	Année	Auteurs	Titre du document	Ref
1	a	Multi	PIN		EC	PIN 8 ^e FED	
1	a	Multi	CSP-PIN		EC	CSP et PIN 2001-2007 (9 ^e FED)	
1	a	Multi	CSP-PIN		EC	- CSP Addendum 1	
1	a	Multi	CSP-PIN		EC	- CSP Addendum 2	
1	a	Multi	CSP-PIN		EC	Conclusions Revue mi-parcours 9 ^e FED	
1	a	Multi	Payments	2007	EC	EDF forecasts 2007-2008: Payments on-going projects - excel sheets	
1	a	Multi	Commitments	2007	EC	EDF forecasts 2007-2008: New individual commitments - excel sheets	
1	a	Multi	Audits	2007	EC	Planned audits 2007 - excel sheet	
1	a	Multi	CSP-PIN	2007	EC	DSP et PIN draft Tchad 2008-2013 – 10 ^e FED	
1	a	Multi	CSP-PIN	2007	EC	10 ^e FED: répartition indicative du budget	
1	a	Multi	Eval	2006	EC	EAMR External assistance Management Report 2006	
1	a	Multi	Eval	2007	EC	EAMR External assistance Management Report 2007	
1	a	Multi	CSP	2006	BEI	Contribution au CSP: activités de la BEI au Tchad	
1	f	Multi	Contrat		BEI	Contrat BEI - Tchad pipeline	
1	b	Multi	PIR	2002	EC	PIR Afrique Centrale 2003-2007	
1	b	Multi	PIR		EC	PIR Afrique Centrale 8 ^e FED	

Rubrique	Sous-rubrique	Secteur	Type de doc	Année	Auteurs	Titre du document	Ref
1	b	Multi	RAC	2002	EC	RAC 2002 Afrique Centrale	
1	b	Multi	PIR	2002	EC	PIR Afrique occidentale 9eme FED 2003-2008 et annexes	
1	c	Multi	RAC	2001	EC	Rapport Conjoint Annuel (RAC) 2001	
1	c	Multi	RAC	2002	EC	Rapport Conjoint Annuel (RAC) 2002	
1	c	Multi	RAC	2003	EC	Rapport Conjoint Annuel (RAC) 2003	
1	c	Multi	RAC	2004	EC	Rapport Conjoint Annuel (RAC) 2004	
1	c	Multi	RAC	2005	EC	Rapport Conjoint Annuel (RAC) 2005	
1	c	Multi	RAC	2006	EC	Rapport Conjoint Annuel (RAC) 2006	
1	c	Multi	RAC	2007	EC	Rapport Conjoint Annuel (RAC) 2007	
1	d	Multi	MTR	2003	EC	Conclusions MTR 2003	
1	d	Multi	MTR	2004	EC	MTR CSP 2001-2007 Cameroun	
1	f	Multi	ECHO	2006	ECHO	ECHO Plan Global 2006	
1	f	Multi	EU strategy	2005	EC	EU General Africa Strategy 2005: Louis Michel website	
1	f	Multi	EU strategy	2002	EC	Commission of the European Community. 2002. The European Community Development Policy	
1	f	Multi	EU strategy	2005	EC	EU and Africa: Towards a strategic partnership 2005	
1	f	Multi	EU strategy	2005	EC	EU Strategy for Africa: towards a EU-African pact to accelerate Africa's Development	
1	f	Multi	EC handbook		EC	EC Good governance Handbook	

Rubrique	Sous-rubrique	Secteur	Type de doc	Année	Auteurs	Titre du document	Ref
1	f	Multi	EU strategy		DG Dev	LRRD: ideas for action	
2	a.iv.	BG	7 ^e FED		EC	Appui à l'ajustement structurel	7 ACP CD 068
2	a.viii.	Elevage	7 ^e FED		EC	PACE: Programme panafricain de lutte contre les épizooties	7 ACP RPR 744
2	a.ix.	Micro-réalisations	7 ^e FED		EC	Programme de micro-réalisations II	7 ACP CD 084
2	b.i	Transport	8 ^e FED		EC	Appui à l'intégration économique régionale: volet infrastructures	8 ACP CD 03
2	b.i.	Transport	8 ^e FED		EC	Route Kelo-Moundou	8 ACP CD 15
2	b.i.	Transport	8 ^e FED		EC	Appui Ministère Travaux Publics	8 ACP CD 33
2	b.i.	Transport	8 ^e FED		EC	Appui Ministère Travaux Publics	8 ACP CD 33
2	b.ii.	Santé	8 ^e FED		EC	Appui Politique Santé	8 ACP CD 14
2	b.iii.	Eau	8 ^e FED		EC	Appui à la politique de l'eau: Hydraulique villageoise	8 ACP CD 08
2	b.iii.	Eau	8 ^e FED		EC	Hydraulique Villageoise Ouaddaï-Biltine	8 ACP CD 27
2	b.iii.	Eau	8 ^e FED		EC	Programme Régional Solaire Phase II (PRS2)	8 ACP CD 26
2	b.iv.	BG	8 ^e FED		EC	Appui ordonnateur national	8 ACP CD 09
2	b.iv.	BG	8 ^e FED		EC	Appui à la gouvernance démocratique	9 ACP CD 31
2	b.v.	Economie	8 ^e FED		EC	Appui Ajustement Structurel	8 ACP CD 16
2	b.v.	Economie	8 ^e FED		EC	Appui budgétaire à réduction pauvreté	8 ACP CD 22 à 25
2	b.vi.	Dév. rural	8 ^e FED		EC	Programme de Micro-Réalisations	8 ACP CD 19

Rubrique	Sous-rubrique	Secteur	Type de doc	Année	Auteurs	Titre du document	Ref
2	b.vii.	Envi	8 ^e FED		EC	CURESS Zakouma	8 ACP CD 18
2	c.i.	Transport	9 ^e FED		EC	Route Kelo-Moundou	9 ACP CD 06
2	c.ii.	Santé	9 ^e FED		EC	Appui à la Politique de la Santé	9 ACP CD 11
2	c.iii.	Eau	9 ^e FED		EC	Accès à l'eau potable et appui à la politique sectorielle	9 ACP CD 09 et 20
2	c.iv.	BG	9 ^e FED		EC	UE-PNUD Appui Bonne Gouvernance	9 ACP CD 03
2	c.iv.	BG	9 ^e FED		EC	PASILD Programme d'accompagnement structurant d'initiatives locales de développement	9 ACP CD 13
2	c.v.	Macro-économie	9 ^e FED		EC	Appui macro-économique	9 ACP CD 04
2	c.v.	Economie/Fin. Pub.	9 ^e FED		EC	Appui aux finances publiques (PAMFIP)	9 ACP CD 19
2	c.vii.	Envi	9 ^e FED		EC	Appui au Parc National de Zakouma - CURESS II	9 ACP CD 15
2	c.viii.	Elevage	9 ^e FED		EC	Lutte anti-acridienne	9 ACP CD 08
2	c	Energie	9 ^e FED		EC	Facilité de Coopération Technique FCT	9 ACP CD 05 et 9 ACP CD 18
2	c	Elevage	9 ^e FED		EC	Enveloppe B: Lutte contre la grippe aviaire	9 ACP CD 16
2	d.i.	Santé	Lignes budgétaires		EC	Réhabilitation handicapés physiques	PVD/2001/118
2	d.i.	Gouv	Lignes budgétaires		EC	Appui à la professionnalisation et à la structuration des médias tchadiens	B7-702/2001/0432
2	d.i.	Dev rural	Lignes budgétaires		EC	Exploitations agricoles familiales	PVD/2001/011-805
2	d.i.	Gouv	Lignes budgétaires		EC	Projet d'appui à la bonne gouvernance et lutte contre la pauvreté dans les Départements du Ouaddaï, Guera, Dababa et Hadjer Lamis : une évolution vers le Développement local	PVD 2003/020-214

Rubrique	Sous-rubrique	Secteur	Type de doc	Année	Auteurs	Titre du document	Ref
2	d.i.	Santé	Lignes budgétaires		EC	Appui à deux districts sanitaires	ONG/PVD/2003/065-969
2	d.i.	Dev rural	Lignes budgétaires		EC	Développement local et renforcement capacités Hadjer Lamis	ONG/PVD/2002/020-219
2	d.ii.	Envi	Lignes budgétaires		EC	Gestion durable des ressources naturelles au Chari-Baguirmi	B76000/PVD/2001/198/IT/PR
2	d.ii.	Envi	Lignes budgétaires		EC	Programme transfrontalier de conservation et de gestion durable de la biodiversité et des écosystèmes sahariens de la région de Termit, au Niger et de l'Egueï, au Tchad	21 02 05
2	d.iii.	Secu alimentaire	Lignes budgétaires	2005	EC	Système d'information sur la sécurité alimentaire – SISA	21 02 02
2	d.	Police	Lignes budgétaires		EC	Police tchadienne de Protection Humanitaire	
2	d.	DDH	Lignes budgétaires		EC	Initiative Européenne pour la Démocratie et les Droits de l'Homme	B7-70
2		Agriculture	Stabex			Projet de privatisation de la Coton Tchad et annexes (PU40 protocole utilisation stabex 93-94)	
2		Agriculture	Stabex			Projet de réforme de la filière Coton et annexes	
2		Agriculture	STABEX			DIHE (Algues – Spiruline)	
2	e	Multi	Listes CRIS	2007	CRIS	Monitoring reports overview	
2	e	Multi	Listes CRIS	2007	CRIS	ROM projects and Monitoring Database	
2	e	Santé	Listes CRIS	2007	CRIS	Liste CRIS des contrats Santé 8 ^e FED	
2	e	Bonne gouvernance	Listes CRIS	2007	CRIS	Liste CRIS des contrats 8 ACP CD 16	
2	e	Transport	Listes CRIS	2007	CRIS	Liste CRIS Contrats 8 ACP transports	
2	e	Transport	Listes CRIS	2007	CRIS	Liste CRIS Contrats 8 ACP transports bis	

Rubrique	Sous-rubrique	Secteur	Type de doc	Année	Auteurs	Titre du document	Ref
2	e	Multi	Listes CRIS	2007	CRIS	Liste CRIS contrats Tchad	
2	e	Multi	Listes CRIS	2007	CRIS	Liste CRIS contrats FED Tchad	
2	e	DDH	Listes CRIS	2007	CRIS	Liste CRIS contrats DDH Tchad	
2	e	Envi	Listes CRIS	2007	CRIS	Liste CRIS contrats envi Tchad	
2	e	Food	Listes CRIS	2007	CRIS	Liste CRIS contrats FOOD Tchad	
2	e	PVD ONG	Listes CRIS	2007	CRIS	Liste CRIS contrats PVD ONG Tchad	
2	e	Santé	Listes CRIS	2007	CRIS	Liste CRIS contrats santé Tchad	
2	e	Multi	Listes CRIS	2007	CRIS	Liste Engagements CE au Tchad	
2	f	ECHO	ECHO			Tous les docs ECHO	
3	b	Energie	Article	2006		Pétrole au Tchad Janvier 2006 : article	
3	b		Lettres		DCE	Lettres de la DCE	
3			Stats	2007	OCDE	OCDE: Country data	
3		Secteur privé	Rapport	2007		Etat du secteur privé tchadien et mise en place d'un forum de dialogue Etat-secteur privé FODEP	
3	c		Rapports INSEED	2002	Inseed	Inseed td rap an 2002	
3	c		Rapports INSEED	2003	Inseed	Inseed td rap an 2003	
3	c		Rapports INSEED	2004	Inseed	Inseed td rap an 2004	

Rubrique	Sous-rubrique	Secteur	Type de doc	Année	Auteurs	Titre du document	Ref
3		Eau	Rapport	2005	INPUT	INPUT: Profil sectoriel de l'eau au Tchad	
4	ii	Santé	Gouv Tchad	1998	Tchad: Min Santé	Politique Nationale de Santé	
4	ii	Santé	Gouv Tchad	2007	Tchad: Min Santé	Politique Nationale de Santé 2007-2015	
4	ii	Santé	Rapport	2001	Tchad: Inseed	Enquête Démographique de la Santé au Tchad EDST II	
4	ii	Santé	Rapport	2004	Tchad: Inseed	Rapport EDST II	
4	ii	Santé			Tchad	Appui au PNS: plan d'action du gouvernement au Tchad	
4	iii	Eau	Gouv Tchad	2003	Tchad	SDEA: Schéma directeur de l'eau et de l'assainissement au Tchad	
4	iii	Eau	Gouv Tchad	2003	Tchad	SDEA: 2003-2020	
4	vi	Agriculture	Gouv Tchad	2005	Tchad	Schéma Directeur Agricole 2006-2015	
4	vi	Dev rural	Gouv Tchad	2003	Tchad	SNRP version finale gouvernement tchadien	
4	vi	Dev rural	Gouv Tchad	2007	Tchad	SNRP révision secteur développement rural	
4	vi	Elevage	Gouv Tchad	2005	Tchad	Plan National du Développement de l'élevage	
4	vi	Dev rural	Gouv Tchad		Tchad	Système Suivi du Secteur Rural	
4	vi	Dev rural	Gouv Tchad	2005	Tchad	Répertoire des projets de développement rural	
4	vi	Energie	Gouv Tchad	2002	Tchad	Plan Directeur d'Approvisionnement en Energie	
4	viii	Autres - Coton		2005	Tchad	Feuille de route pour la privatisation de la CotonTchad	
4	viii	Autres - Coton		2007	Tchad/EC	Action et calendrier de mise en œuvre de la feuille de route de la privatisation de la	

Rubrique	Sous-rubrique	Secteur	Type de doc	Année	Auteurs	Titre du document	Ref
						CotonTchad	
4	viii	Autres - Coton		2007	Tchad/EC	Mai 2007: Rapport mensuel d'appui à la mise en œuvre de la feuille de route de la privatisation de la CotonTchad	
4	viii	Autres - Coton		2007	Tchad/EC	Avril 2007: Rapport mensuel d'appui à la mise en œuvre de la feuille de route de la privatisation de la CotonTchad	
4	viii	Autres - Coton		2007	Tchad/EC	Mars 2007: Rapport mensuel d'appui à la mise en œuvre de la feuille de route de la privatisation de la CotonTchad	
4	viii	Autres - Coton		2007	Tchad/EC	Février 2007: Rapport mensuel d'appui à la mise en œuvre de la feuille de route de la privatisation de la CotonTchad	
4	viii	Autres - Coton		2007	Tchad/EC	TdR généraux et techniques - privatisation coton Tchad	
4	viii	Autres - Coton		2007	CE	Rapport Août 07 appui mise en œuvre feuille de route réformes filière coton	
4	viii	Envi	Rapport	2006	Tchad/EC	Profil environnemental du Pays	
5	a	Energie	Autres bailleurs		BM	Banque Mondiale : Pétrole au Tchad – site web	
5	a	Bonne gouvernance	Autres bailleurs	2008	Kaufmann et al. (BM)	Gouvernance Matters VII : Governance Indicators for 1996-2007	
5	b	Multi	Autres bailleurs	2006	UN	Rapport d'évaluation UN : Programme d'action 2001-2010	
5	b	Multi	Autres bailleurs	2005	PNUD	Rapport de suivi-évaluation SNRP – UNDP 2005	
5	b	Multi	Autres bailleurs	2003	PNUD	SNRP Phase I – Juin 2003	
5	b	Multi	Autres bailleurs		PNUD	SNRP II – consultations régionales	
5	b	Multi	Autres bailleurs	2004	UN	UN: Bilan commun de pays. Etat de la pauvreté humaine au Tchad 2000-2004	

Rubrique	Sous-rubrique	Secteur	Type de doc	Année	Auteurs	Titre du document	Ref
5	b	Hydro-agricole	Autres bailleurs	2005	Tchad/FAO	Appui à la mise en œuvre du NEPAD-PDDAA: Promotion des aménagements hydro-agricoles	
5	b	Eau	Autres bailleurs	2006	AFD/PNUD	Gedel: Bilan secteur eau 1990-2005	
5	c	Multi	Autres bailleurs	1992-2003	AFD	La coopération française avec le Tchad : évaluation (1992-2003)	
5	c	Multi	Autres bailleurs		AFD	Cadre partenariat Tchad-France et ses annexes	
5	c	Dev rural	Autres bailleurs	2007	AFD	Evaluation du mécanisme de suivi de la réunion sectorielle sur le Développement rural (MSRDR)	
5	c	Dev rural	Autres bailleurs	2007	AFD	Annexes: Evaluation du mécanisme de suivi de la réunion sectorielle sur le Développement rural (MSRDR)	
5	c	Social	Autres bailleurs		AFD	Evaluation du dispositif de crédits déconcertés: Fonds Social de Développement et annexes	
5	c		Autres bailleurs	2006	AFD	Tchad: Fiche pays	
5	n/a	Economie	Autres bailleurs	2007	OMC	Etude diagnostic sur l'intégration commerciale	
5	n/a	Dev rural	Multi bailleurs	2001	Multi-bailleurs	PIDR: Aide-mémoire de la mission d'identification - mission multi-bailleurs	
6	n/a	Santé	Eval secteur		CE	Evaluation ACP ALA MED Secteur Santé	
6	n/a	Support budgétaire	Eval secteur	2004	CE	Evaluation of General Budget Support 1994-2004	
6	n/a	Eau	Eval secteur		CE	Evaluation of the Water and Sanitation Sector Inception Report	
6	n/a	Eau	Eval secteur		CE	Thematic Evaluation Water and Sanitation Sector	
6	n/a	Transport	Eval secteur	2004	CE	Evaluation of the EC interventions in the transport sector	
		Economie	Autres	2008	World Economic Forum	<i>Global competitiveness report 2008-2009</i>	

Bibliographie transport :

- Convention n° 9386/CD (Appui à la politique sectorielle de transports : entretien Routier et axes économiques, 9^e FED), 2005
- Convention n° 6464/CD (Appui Technico-Institutionnel au Ministère des Travaux Publics, 8^e FED), 2001
- Convention n° 6285/CD (Route Kélo-Moundou, 8^e FED), 2000
- Convention n° 6057/REG (Appui à l'intégration économique régionale, volet infrastructures, 7 et 8^e FED), 1999
- Rapport final, PAPRONAT "volet VIH/SIDA"
- Rapport final du programme mesures d'accompagnement de la route Ngaoundéré-Toubo-ro-Moundou, Lot Moundou-frontière, ONG Acode, Août 2006
- Audit du projet Kélo-Moundou, rapport final, Octobre 2006
- Stratégie Nationale des Transports 2006-2010, 2005
- Préparation pour la gestion et l'entretien des routes par niveau de service, rapport technique, BCEOM, Octobre 2006
- « La route », magazine d'information du FER : numéro 007 de mai 2008 et numéro 006 d'août 2006
- CEFOD (www.cefod.org)
- Rapport provisoire « Audit à la qualité du Ministère des Infrastructures pour le pilotage de la mission d'appui », Consortium STDE, (SAFEGE-TRACTEBEL), 07/05/2008
- Audit de l'appui technico-institutionnel au Ministère des Travaux Publics, 8^e FED
- Audit du projet d'appui institutionnel, Rapport d'audit, Safege, Août 2007
- Stratégie de l'entretien routier, rapport final, Bernard Peccoud, 2005
- Bilan du FER 2004/2005 et 2006/2007
- SITUATION STABEX RESUMEE du 01/01/2007 AU 31/12/2007 - EN EURO, DCE Tchad
- Statistiques de la DGR 2008
- Stratégie 2000-2009 pour le secteur des Transports, 1999
- Arrêté n°027/PM/2003 Portant modification de l'arrêté n° 036/PM/99 instituant le Mécanisme de Suivi de la Réunion Sectorielle sur le Développement rural
- Essor et développement des exploitations agricoles familiales dans le quadrilatère MBAM-MBAIBOKOUM-MONTS DE LAM-LARAMANAÏE, Rapport annuel 2003-2004, COOPI, Septembre 2004,
- COM/2000/0422 final : Communication sur la promotion de transports durables dans la coopération au développement, 2000
- Vers une infrastructure durable - une approche sectorielle mise en pratique», Commission européenne, 1997
- Note de monitoring Tchad– Appui à la politique sectorielle des transports : entretien routier et axes économiques. MN-02031.01 – 17/04/07
- Rapport de re-monitoring Tchad – Route Kélo-Moundou.MR-01158.02 – 06/06/05
- Rapport de monitoring Tchad– Route Kélo - Moundou.MR-01158.01 – 02/04/04
- Rapport de monitoring Tchad – Appui technico- institutionnel au ministère des travaux publics et des transports.MR-01665.01 – 07/04/06
- Rapport de monitoring Tchad– appui technico-institutionnel au ministère des travaux publics. MR-01351.01 – 06/06/05
- Rapport de monitoring Cameroun – Appui a l'intégration économique régionale en Afrique centrale – volet infrastructures.MR-01663.01 – 28/03/06
- Rapport de monitoring Tchad - Appui a l'intégration économique régionale en Afrique centrale - volet infrastructures.MR-01163.01 – 02/02/04
- Rapport de re-monitoring Tchad – Appui à l'intégration économique régionale en Afrique centrale – volet infrastructures.MR-01163.02 – 06/06/05
- Route régionale Ngaoundéré - Toubo-ro – Moundou, Route Moundou – Toubo-ro, Audit des travaux d'aménagement, Rapport d'audit de la deuxième mission, 2007
- Étude environnementale du secteur des Transports, Louis Berger, Juin 2000, volume 1
- Rapport final du programme mesures d'accompagnement de la route N'gaoundéré-Toubo-ro-Moundou, Lot Moundou-frontière, ONG Acode, Août 2006

Les principaux sites web consultés (organismes au Tchad, bailleurs de fonds, projets) sont donnés ci-après :

Sites Web consultés
http://www.deltcd.ec.europa.eu/fr/eu_and_country/cooperation.htm
http://ec.europa.eu/europeaid/evaluation/index.htm
http://go.worldbank.org/VSN5NFVP20
http://www.oieau.fr/ciedd/contributions/at2/contribution/comeur2.htm
http://www.planetenergie.org/article.php3?id_article=145
http://ec.europa.eu/echo/index_en.htm
http://www.delcaf.ec.europa.eu/fr/index.htm
http://www.afd.fr/
http://www.gtz.de/en/
http://www.banquemondiale.org/
http://www.td.undp.org/
http://www.inseed-tchad.org/
http://www.afristat.org/?pg=10
http://www.imf.org/external/french/index.htm
http://www.beac.int/
http://hdr.undp.org/en/media/hdr_20072008_en_complete.pdf
http://stats.oecd.org/wbos/
http://www.unhcr.org/chad.html
http://www.psaop.com/tchad/
http://www.cellulepermanente.org/

Annexe 10 : Liste des personnes rencontrées

TABLEAU 82 : PERSONNES RENCONTREES

N°	Nom	Fonction	Lieu
	En Europe:		
1	BERCKMANS Patrick	Santé	AIDCO/E3
2	BOGUSZ Grazyna	Affaires économiques et financières	DG-ECFIN/D/4
3	BOLLY Jean-Louis	Evaluation - gestionnaire	AIDCO/0/3
4	BORGES GOMES Alexandre	Commerce	DG-TRADE/D/2
5	FASSASSI Madina	Infrastructures (routes)	AIDCO/E/7
6	GADREY Christophe	Desk Tchad - ECHO	ECHO
7	HUERTAS GONZALEZ Ana Maria	Géo-coordinatrice	AIDCO/C/2
8	MERLE, Cédric	Eau & Assainissement	AIDCO/E
9	PRAVIN Catherine	Evaluation	AIDCO/0/3
10	SCUERO Sergio	Responsable géographique	DG-DE/D/3
11	TSHIANI Augustin	Economic section, PPTTE	AIDCO/C/4 voie électronique
	Au Tchad :		
12	ABEL	SG	Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat
13	AHMAT AMINE Ismaël	Ingénieur DP	Ministère de la Santé
14	AHMAT Christian	Président	Syndicat des Entreprises BTP
15	AHMAT Imam	DG routes	Ministère Transport
16	ALHOUNA Mme ACHTA HAMIT	DBD DCDH	MEERH
17	ALKHALI	V/P	CCIAMA
18	ALLANDIGUIBAYE Brahim	Archiviste, Documentaliste, cellule action,	Cellule ACTION FED
19	AWAM Tahir Abdelaziz	Inspecteur Général	MEERH
20	AYELLA Nicoletta	Section développement rural	DCE
21	BACHAR Brahim	SG MEP, ON Délégué	MEP
22	BAINDIOULENG. Bana	Chef Division Programmation budgétisation et revue des dépenses	Ministère de la Santé
23	BAKARI Sanda	CP CURESS2 Directeur adjoint des PNRFC (GADEMI)	Par mail
24	BÉDOUM Allassan	conseiller, responsable du projet PABG	PNUD
25	BELTRAME Mme Letizia	Chargé de programme Eau potable – Section infrastructures	Délégation Union Européenne
26	BENECHEBLI Mohamed	AT/ 9e FED	
27	BICHARA	SG du MEP, ON Délégué	MEP
28	BLANGY Arnaud	AT homologue PASILD	DCE
29	BONAMY	Directeur	Coopération Française
30	BOURANGA Vissia	Commissaire en Economie, Directeur Adjoint de la Concurrence et des Prix	MFB
31	CHATZISAVAS Pierre-Christophe	Conseiller	DCE
32	COULIBALY Cheikh Oumar	Socio-eco PRS II	MEERH
33	COURTIN Benjamin	Conseiller opérationnel	Cellule Action/FED
34	DABSOU GUIDAOUSSOU	Chef division SIS	Derrière Ministère de la Santé, près Ambassade Etats-Unis
35	DAL BELLO Patrick	Directeur	Agence Française de Développement AFD
36	DAVELLA M		Coopération Française –AFD
37	DENERAM Denise	Stagiaire EFASS (Ecole -privée- de formation des agents de santé	Dourbali

N°	Nom	Fonction	Lieu
		de Ndjamen)	
38	DESESQUELLES Gilles	Chef de Délégation	DCE
39	DETHIER Marc	CTP-CURESS 2	Siège Ndjamen
40	DIALLO Mamadou	Représentant de la FAO au Tchad	FAO
41	DIEDOSSOUM	Secrétaire général	Ministère de la Santé près HGRN
42	DJIMADOUMBAYE		Direction Commerce
43	DJOUDOUNGSEOUYOU Dr DJOUNFOUN	Délégué Sanitaire du Chari Baguirmi	N'Djamena, près Novotel
44	DOUNADAKARIAL Moussa	Coordonateur 9e FED Hydraulique	
45	DOUNDARIAL Moussa	Coordonnateur National 9e FED	UNICEF / CREPA
46	DJAM NARGAYE Dr. Kanika	Inspecteur Général	Ministère de la Santé près HGRN
47	DOLMIA M		Projet PNUD
48	FEUDA Gonga Koyand	Directeur des Etudes	MCIA
49	FOULON Anthony	Directeur de projets / Dépt E&A	EGIS BCEOM
50	GNAYEM Madeleine	Sage femme DE Adjointe au MCH de Dourbali	Dourbali
51	GOUKOUNI Idriss	DG Transports de surface	Ministère des transports
52	GOUNDOUL Ngolona	Secrétaire Général (SG)	MEERH
53	GOZZO Abel		Cellule ACTION
54	GUERINI Mme Gisèle	Directrice Générale	SETUBA TCHAD
55	GUIDAOUSSOU Dabsou	Chef DSIS	Ministère de la Santé
56	HABDEKEBENG Mme Rebecca Djambaye	Directrice nationale CREPA – Programme UNICEF	UNICEF / CREPA
57	HACHIM Mahamat Saleh	DEP DCDH	MEERH
58	HAMIT Dr Brahim	DGASR	Ministère de la Santé
59	HASSANE Abakar Mht		DCE
60	HAYOIS Frederic	Directeur de projets / Dépt E&A	EGIS BCEOM
61	ISSA ADEF Ahmet	Gérant de la pharmacie du centre de santé	Dourbali
62	ISSA Moustapha Directeur –	Direction de l'approvisionnement en eau potable DAEP	MEERH
63	ISSAYE Moussa	Division Planification	Ministère de la Santé
64	KADAÏ Abatcha	Coordonnateur Cellule Action/FED	Cellule ACTION FED
65	KADIDJA Mme Clémence D	Coordinatrice PASILD FED	Bureau PASILD
66	KALONGI Dr Albert	?	PSF
67	KANIKA Mme Fatima	Div. Qualité eau DCDH	MEERH
68	KHAGAIR, Haroun		Union des Syndicats du Tchad (UST)
69	KHAMIS Harba	DGRP	Ministère de la Santé
70	KI-ZERBO Olivier	Chargé des secteurs sociaux	DCE
71	KOON Dr Eberhard	Coordinateur du secteur santé, DED	nd
72	KOULAMALLAH Souradj	Président	CCIAMA
73	LE PIVAIN Bernard	AT Programme hydraulique	EGIS BCEOM
74	LOALNGAR Max Y.	Chargé de programmes	DCE
75	MADIBAYE Djimadoubaye	Directeur du Commerce	Ministère du Commerce
76	MADINGAR ALNGAR Jérôme	Administrateur	PNUD
77	MAHAMAT Abdoulaye	Directeur Général	SOBATRANS
78	MAHAMAT ADOUM Ismael		Centre National du Patronat du Tchad (CNPT)
79	MAHAMAT ALI Senoussi	Secrétaire Général	Ministère des Finances et du Budget
80	MAHAMAT Hassane Abakar	Chargé de programme Eau potable – Section infrastructures	Délégation Union Européenne

N°	Nom	Fonction	Lieu
81	MAHAREB Saleh	Chef division formation	Ministère de la Santé
82	MALLOUM Idriss Ali	SGA	MEERH
83	MARA Christian	CCIAMA	CCIAMA
84	MASRA Arsène	DBD DCDH	MEERH
85	MBAÏOUGAM Madji	Responsable formation des jeunes médecins	Ministère de la Santé
86	MBAITOLOUM Dr Joseph Weina	AT formation PS 8e FED	Projet Santé 8e FED
87	MBAITOLOUM WEINA	AT/Formation Projet Santé 8e FED	Projet Santé 8e FED
88	MBAYAM M	Resonsable CAM	Ministère des transports
89	MHI TAHER Adoum	DSP	Ministère de la Santé
90	MOGNA M		FER
91	MOÏDE Rebecca	Adjointe DSIS	Ministère de la Santé
92	MOKTIN Gérard	Administrateur	Bureau CURESS 2
93	MOTO Dr DAUGLA DOUMAGOUM	Directeur CSSI	CSSI, Près le Carnivore
94	MOTO Yan	Chef service bourse	Ministère de la Santé
95	MOUHYDDINE Saleh	Directeur - Direction des connaissances du domaine hydraulique (DCDH)	MEERH
96	MOUKHTAR Hamid	Centre du Bâtiment et des Travaux Publics	Centre du Bâtiment et des Travaux Publics (CEBATRAP)
97	MOUNDONA Ernest	DRH	Ministère de la Santé
98	NAOUNDANGAR Djedossoum	Secrétaire Général	Ministère de la Santé près HGRN
99	NDADJIM Dr Ernest/		
100	NDEIKOUNDAM Dr		
101	NDIMANGAR Eloi	CSCP	Ministère des Infrastructures
102	NENE M	Responsable SCCP	Ministère des transports (Cellule)
103	NGOMIBE Dinanko	Coordonnateur	PAMFIP, MFB
104	NOUHOU Hamadou	Chef BCE	Ministère de la Santé, près HGRN
105	NSABIMANA Alexis	Economiste	DCE
106	OUMARA Mahamat	Coordonnateur national PRS II	MEERH
107	RACHEL Mme	Matrone et gérante de la Pharmacie CHD Dourbali	Dourbali
108	REGUEBMEL Noé	DA/DCDH	MEERH
109	ROCHIGNEUX Dr Christophe	AT Pharmacie	CPA près Alliance Française
110	ROEDER Dr Hilke	Coordnatrice du secteur développement rural Coop. Allemande	GTZ
111	ROURKE Michael		DCE
112	SAIDOU Abderhamane	Adjoint PRS II	MEERH
113	SALADINE Souleyman		ECRB
114	SALAH EDDINE DINGAM NADGI	Adjoint au responsable du centre de Santé de Sare Manga	Sare Manga
115	SALIM Mahamat	Directeur Général	ECRB
116	SANI Dr Charles	Conseiller technique Projet Santé 8e FED	Projet Santé 8e FED
117	SARAM Souleymane	IDE, Responsable CS Dourbali.	Dourbali
118	SCALORBI Massimo	Chef de Section	DCE
119	SCUERO Sergio	Responsable géographique	DG-DE/D/3
120	SIOLI Marco	Section Bonne Gouvernance, Responsable suivi PARSET	DCE
121	SOUGOUDI Alhada Tahar	Secrétaire d'Etat	Ministère de l'Eau, de l'Environnement et des Ressources halieutiques MEERH
122	SOULEYMANE Abdoulaye	Directeur Hydraulique pastorale	MEERH

N°	Nom	Fonction	Lieu
123	TAHA DI. Brahim	Adj. Hydraulique pastorale	MEERH
124	TAPSOBA Clotaire	Coordonnateur PSF	PSF
125	TCHERE Hissein Hadji	Section développement rural,	DCE
126	TOE Adama	Adjoint au Représentant Résident	PNUD
127	TRELLU Pierre	Développement rural	DCE
128	VULLIEN Philippe	CTP/ Ministère de l'Eau, de l'Environnement et des Ressources Halieutiques (MEERH) 9e FED	
129	VULLIEN Philippe	CTP programme HV 9e FED	MEERH
130	WADACK Dr M A	Coordonnateur du Projet Santé 8e FED	Projet Santé 8e FED
131	WANG-LAOUNA Ibrahim	Directeur Général	FOULLAH Edifice
132	WELDADOUAR G. Pierre		
133	YACOUBA Moustapha	Directeur CPA	CPA près Alliance Française
134	YIM David	Section Bonne Gouvernance,	DCE
135	YOYAMMEL Martine	BCE	Ministère de la Santé
136	ZOUGOULOU Abakar	Dir. Environnement	Ministère Environnement
137		Secrétaire Générale	Ministère Transports
138		Directeur	FER
139		Secrétaire Générale	Ministère Transports
140	AUE et population Village de Sare Manga		Commune de Dourbali
141	AUE et population Village de Tacha Himmede		Commune de Dourbali

Annexe 11 : Calendrier de la Mission de terrain

La mission de terrain s'est déroulée en trois étapes :

Etape 1 : Organisation préalable de la mission par l'expert local : 1 au 13 juin 2008

Etape 2 : Equipe d'évaluation hors expert transport : 14 au 28 juin 2008

Etape 3 : Mission de l'expert transport : 14 au 25 juillet 2008

Le calendrier des rendez-vous effectués par chacun des experts est présenté ci-après :

DEROULEMENT DE LA MISSION DE TERRAIN ET LISTE DES INTERLOCUTEURS AU TCHAD

TABLEAU 83 : DEROULEMENT DE LA MISSION DE TERRAIN, INTERLOCUTEURS

Fonction	Thèmes, infos	Interlocuteurs	Téléphone/ email	Lieu	Rendez- vous	Experts
Chef de mission ; Secteur/Thème: Macroéconomie, bonne gouvernance, 3C, intégration régionale, STABEX Expert : Catherine Bouveyron (Arrivée : 15/06/2008 au soir ; départ : 27/06/2008 nuit)						
Entretiens individuels :						
Responsable suivi renforcement des capacités, développement rural, environnement, sécurité alimentaire à la DCE	Validité des premières analyses (rapport desk) et compléments d'information + orientation sur documents et personnes clés à rencontrer hors DCE	Massimo SCALORBI, Chef de Section Opérations 2 : renforcement des capacités, développement rural, environnement, sécurité alimentaire	+235 52 72 76 Massimo.SCALORBI@ec.europa.eu	DCE	16 , 17, 23 26/06/08	M. GUELBAYE, C. BOUYEYRON
		Alexis NSABIMANA, Economiste, Section Opérations 2	+235 52 72 76 Alexis.NSABIMANA@ec.europa.eu	DCE	16 & 17/06/08	C. BOUYEYRON
Responsable suivi PAMFIP à la DCE	Validité des premières analyses (rapport desk) et compléments d'information + orientation sur documents et personnes clés à rencontrer hors DCE	David YIM, Section Bonne Gouvernance, Responsable suivi PAMFIP, DCE	+235 956 46 65 David.Yim@ec.europa.eu	DCE	18/06/2008	C. BOUYEYRON
Responsable suivi Elections (PARSET), recensement et justice à la DCE	Validité des premières analyses (rapport desk) et compléments d'information + orientation sur documents et personnes clés à rencontrer hors DCE	Marco SIOLI, Section Bonne Gouvernance, Responsable suivi PARSET, DCE	+235 670 17 95 marco.siolli@ec.europa.eu	DCE	18/06/2008	C. BOUYEYRON
Responsable suivi politique à la DCE	Validité des premières analyses (rapport desk) et compléments d'information + orientation sur documents et personnes clés à rencontrer hors DCE	Pierre-Christophe CHATZISAVAS, Conseiller, chef de section Opérations 3 : secteurs sociaux, bonne gouvernance, économie, lignes thématiques, OPT	+235 52 72 76 Pierre-Christophe.Chatzisavas@ec.europa.eu	DCE	16 & 17/06/08	C. BOUYEYRON

Fonction	Thèmes, infos	Interlocuteurs	Téléphone/ email	Lieu	Rendez- vous	Experts
Chargé de programmes Responsable suivi projets bonne gouvernance à DCE Responsable suivi 3C à DCE	Validité des premières analyses bonne gouvernance (rapport desk) et compléments d'information + orientation sur documents et personnes clés à rencontrer hors DCE	Max Y. LOALNGAR, Chargé de programmes, section Opérations 3 : secteurs sociaux, bonne gouvernance, économie, lignes thématiques, OPT	+235 52 72 76 Loalngar.yogang nan@ec.europa. eu	DCE	Quotidien, 16 au 19/06/08	C. BOUVEYRON
Responsable suivi développement local (PASILD), environnement (CURESS), STABEX à DCE	Validité des premières analyses bonne gouvernance (rapport desk) et compléments d'information + orientation sur documents et personnes clés à rencontrer hors DCE	Hissein Hadji TCHERE, Section développement rural, DCE	+235 52 72 76	DCE	16 & 17/06/0 8	C. BOUVEYRON
Chef de délégation	Stratégie CE au Tchad	Gilles DESESQUELLES	+235 52 72 76 Desesquelles.Gill es@ec.europa.e u	DCE	17/06/2008	M. GUELBAYE, C. BOUVEYRON
Représentant ECHO	Cohérence, Prise en compte des éléments d'urgence et des liens entre l'urgence et développement dans les programmes touchés par la crise ; prévention aux conflits Importance du programme de santé de la CE dans l'est du Tchad pour l'aide d'urgence	M. BONAMY		ECHO	25/06/2008	M. GUELBAYE, C. BOUVEYRON
BAILLEURS						
GTZ Coopération technique allemande	Perception de la coopération CE et de la complémentarité, retrait des pays membres, coordination, cohérence de la stratégie et PIN avec politiques communautaires Déclaration Paris, rôle de la Chine	Dr Hilke ROEDER, Coordinatrice du secteur développement rural	+235 06 29 71 41 h.roeder@intnet.t d	GTZ	23/06/2008	M. GUELBAYE, C. BOUVEYRON JC. CEUPPENS
France AFD	Perception de la coopération CE et de la complémentarité, retrait des pays membres, coordination, cohérence de la stratégie et PIN avec politiques communautaires Déclaration Paris, rôle de la Chine	Patrick DAL BELLO, Directeur	+235 252 70 71 dalbellop@group e-afd.org	AFD	20/06/2008	M. GUELBAYE, C. BOUVEYRON JC. CEUPPENS

Fonction	Thèmes, infos	Interlocuteurs	Téléphone/ email	Lieu	Rendez- vous	Experts
FAO Tchad	Perception de la coopération CE et de la complémentarité	Mamadou DIALLO, Représentant de la FAO au Tchad	+235 252 36 17 Fao-td@fao.org	FAO	20/06/2008	M. GUELBAYE, C. BOUYEYRON
PNUD Tchad	Gouvernance, coordination de l'appui des partenaires de développement	Jérôme MADINGAR ALNGAR, administrateur chargé de la gestion financière du programme	+235 629 56 57 Jerome.MADINGAR@undp.org	PNUD	19/06/2008	M. GUELBAYE, C. BOUYEYRON
		Allassan BÉDOUM, conseiller, responsable du projet PABG	+235 51 87 57 Allassan.BEDOU M@undp.org			
		Adama TOE, Adjoint au Représentant Résident	+235 51 87 57 Adama.TOE@un dp.org			
STRUCTURES NATIONALES						
Ministère de l'Economie et du Plan, Cellule Action-FED	Perception générale de la Coopération, Priorités du gouvernement Tchadien	ABATCHA KADAÏ Coordonnateur Cellule Action/FED	+235 629 80 55 abatchak@yaho o.fr	Cellule Action FED	17, 23, 25, 26/06/2008	C. BOUYEYRON M. GUELBAYE
		Benjamin COURTIN, Cellule Action/FED, conseiller opérationnel	+235 251 46 23 benjamin.courtin @actionfed- ue.org		23, 25/06/2008	
		WELDADOUAR.G.Pierre	weldadouar.g.pie rre@actionfed- ue.org);		26/06/2008	
Ordonnateur National Délégué	Perception générale de la Coopération, Priorités du gouvernement Tchadien	BICHARA, SG du Ministère de l'Economie et du Plan ON Délégué	+235 626 27 87	Ministère de l'Economie et du Plan	18/06/2008	C. BOUYEYRON, M. GUELBAYE
SG Finance et Membres Comité pilotage PAMFIP	Cadre macro-économique, gestion et contrôle budgétaire, passation des marchés publics, impact événements de février 2008 sur finances publiques et appui de l'UE	Senoussi MAHAMAT ALI, Secrétaire Général du Ministère des Finances et du Budget	+235 629 89 41 Senoussi07@ya hoo.fr	Ministère des Finances et du Budget	18/06/2008	C. BOUYEYRON M. GUELBAYE
		Dinanko NGOMIBE, coordonnateur PAMFIP, MFB	+235 629 93 29 ndinanko@pamfi p.org			

Fonction	Thèmes, infos	Interlocuteurs	Téléphone/ email	Lieu	Rendez-vous	Experts
SG Ministère de l'Economie et du Plan (MEP) et collaborateurs	Cadre macro-économique, réduction de la pauvreté, recensement démographique et appui de l'UE	BACHAR Brahim, SG MEP, ON Délégué, et ses collaborateurs	+235 626 27 87	Ministère de l'Economie et du Plan	18/06/2008	C. BOUVEYRON, M. GUELBAÏE
Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat. SG commerce et collaborateurs	Etat actuel des négociations EPA UE-Afrique Centrale Sao Tomé	M. ABEL, SG du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat	+235 625 58 03	Ministère Commerce	18/06/2008	C. BOUVEYRON, M. GUELBAÏE
		Vissia BOURANGA, Commissaire en Economie, Directeur Adjoint de la Concurrence et des Prix	+235 626 50 00 bourangav@yahoo.fr			
		Djimadoubaye MADIBAYE, Directeur du Commerce	+235 625 02 88 madibayedjimadoubaye@yahoo.fr			
		Gonga Koyand FEOUDA, Directeur des Etudes	+235 622 80 02 Gonga_koyang@yahoo.fr			
Secrétariat du comité de pilotage de la SNRP	Données récentes, Pertinence par rapport aux priorités du gouvernement Tchadien					M. GUELBAÏE
Coordination du Projet / PASILD	Pertinence, Efficacité, Impact, durabilité efficacité, coordination, valeur ajoutée CE, Visibilité CE,	Mme KADIDJA Clémence D Coordinatrice PASILD FED		Bureau du projet à NDJ	26/06/08	M. GUELBAÏE
Coordination du Projet / CURESS	Pertinence, Efficacité, Impact, durabilité efficacité, coordination, valeur ajoutée CE, Visibilité CE,	MOKTIN Gérard, administrateur CURESS2		Bureau du projet à NDJ	26/06/08	M. GUELBAÏE
Entretiens en groupe :						
Echantillon Société civile ¹⁴⁰ (CCIAMA , CEBATRAP, CNPT, UST)	4 acteurs non étatiques représentatifs : Chambre de commerce, d'industrie,	Souradj KOULAMALLAH, président CCIAMA	625 10 40 Souradj@yahoo.fr	CCIAMA	20/06/08 matinée	C. BOUVEYRON M. GUELBAÏE S. MENARD

Fonction	Thèmes, infos	Interlocuteurs	Téléphone/ email	Lieu	Rendez-vous	Experts
	d'agriculture, des mines et de l'artisanat (CCIAMA) ; Centre du Bâtiment et des Travaux Publics (CEBATRAP) ; Centre National du Patronat du Tchad (CNPT) ; Union des syndicats du Tchad (UST)	M. Alkhali, V/P CCIAMA Christian MARA, CCIAMA Ismael Mahamat ADOUM, CNPT Haroun KHAGAIR, UST Hamid MOUKHTAR, Centre du Bâtiment et des Travaux Publics CEBATRAP	629/12/60 625 95 79 2520812 629 39 74 628 40 38			
Secteur/Thème: Eaux assainissement Expert : Jean Claude Ceuppens (Arrivée : 17/06/2008 au soir ; départ : 27/06/2008 nuit)						
Ministère de la Pêche et de l'Hydraulique Pastorale et Villageoise (NB : Devenu Ministère de l'Eau, de l'Environnement et des Ressources halieutiques MEERH)	Présentation, description du secteur, orientations politiques nationales, institutions et partenaires du secteur E&A	M. Alhada Tahar Sougoudi / Secrétaire d'Etat M. Ngolona Goundoul / Secrétaire Général (SG) M. Idriss Ali Malloum / SGA M. Tahir Abdelaziz Awam / Inspecteur Général	BP1769 N'Djamena Tél. (235)252 6989 / 623 0412 / 9930499		Me 18/06 9h00 – 10h30	JC Ceuppens
Délégation Union Européenne	Présentation – Partenaires du secteur - Documentation	M. Massimo Scarlobi	Massimo.scarlobi@ec.europa.eu		11h00 – 11h15	JC Ceuppens
Délégation Union Européenne	Validité hypothèses E&A rapport desk, compléments d'information, rapports de projets et d'évaluation, partenaires du secteur	M. Michael Rourke / Conseiller – transports et hydraulique M. Hassane Abakar Mahamat / Chargé de programme Eau potable – Section infrastructures	Route de Farcha BP 552 Tél. 252 7276/ 252 8977 Michael.rourke@ec.europa.eu Abakar-mahamat.hassane@ec.europa.eu		11h15 – 14h00	JC Ceuppens
Ministère de la Pêche et de l'Hydraulique Pastorale et Villageoise	Connaissance des ressources en eau, SIG, qualité de l'eau, normes de politique sectorielles, développement des ressources	M. MOUHYDDINE . Saleh / Directeur - Direction des connaissances du domaine hydraulique (DCDH)	Mouhyddine.saleh@caramail.com		Je 19/06 9h00- 10h30	JC Ceuppens

¹⁴⁰ Invités non présents à la réunion : Association des droits de l'homme (ADH) ; Cellule de liaison des associations féminines (CELIAF) ; Centre d'information et de liaison des ONG (CILONG) ; Organisation des Acteurs Non Etatiques du Tchad (OANET).

Fonction	Thèmes, infos	Interlocuteurs	Téléphone/ email	Lieu	Rendez-vous	Experts
	en eau, rapports projets, DP FED 9 (équipements et études)	M. Mahamat Saleh HACHIM / DEP DCDH Mme ACHTA HAMIT ALHOUNA / DBD DCDH M. MASRA Arsène / DBD DCDH Mme Fatima KANIKA / Div. Qualité eau DCDH M. REGUEBMEL Noé DA/DCDH				
Ministère de la Pêche et de l'Hydraulique Pastorale et Villageoise	Situation travaux, taux de couvertures, rapports de projets, politique de l'eau, mécanismes de suivi	M. ISSA Moustapha Directeur – Direction de l'approvisionnement en eau potable DAEP			11h00 – 12h30	JC Ceuppens
Ministère de la Pêche et de l'Hydraulique Pastorale et Villageoise	Validation hypothèses rapport documentaire, bilan travaux et services (8 ^e FED également), rapports projets	M. Moussa DOUNDIARIAL / Coordonnateur National 9 ^e FED	mussadundarial@yahoo.fr		13h00 – 15h00	JC Ceuppens
Ministère de la Pêche et de l'Hydraulique Pastorale et Villageoise	Validation hypothèses rapport documentaire, bilan travaux et services (8 ^e FED également), rapports projets	M. Philippe VULLIEN CTP programme 9 ^e FED	philippe.vullien@safège.fr		13h00 – 15h00	JC Ceuppens
Ministère de la Pêche et de l'Hydraulique Pastorale et Villageoise	Problématique entretien, maintenance, gestion des AEP, rapports projets, bilans épargne, appropriation des ouvrages	M. Mahamat OUMARA Coordonnateur national PRS II M. Cheikh OUMAR COULIBALY Socio-eco PRS II M. Abderhamane SAIDOU Adjoint PRS II	BP 1769 N'Djamena Tél. 252 0279 / 627 6591 dhprs@intnet.td		Ve 20/06 9h00 – 10h30	JC Ceuppens
Ministère de la Pêche et de l'Hydraulique Pastorale et Villageoise	Problématique entretien, maintenance, gestion des AEP, rapports projets, bilans épargne, appropriation des ouvrages	M. Mahamat OUMARA Coordonnateur national PRS II M. Cheikh OUMAR COULIBALY Socio-eco PRS II M. Abderhamane SAIDOU Adjoint PRS II	BP 1769 N'Djamena Tél. 252 0279 / 627 6591 dhprs@intnet.td		Ve 20/06 9h00 – 10h30	JC Ceuppens

Fonction	Thèmes, infos	Interlocuteurs	Téléphone/ email	Lieu	Rendez- vous	Experts
Agence Française de Développement AFD	Financements AFD, coordination et cohérence bailleurs de fonds, situation du secteur	M. Patrick DAL BELLO / Directeur	Route de Farcha BP 478 Tél. 252 7071 / 252 7335 dalbellop@grou p-e-afd.org		11h00 – 12h30	JC Ceuppens
AT Programme hydraulique 9 ^e FED	Mise en œuvre programme 9 ^e FED, gestion des points d'eau, centres secondaires, problématique gestion des ressources	M. BENECHBLI Mohamed AT/ 9 ^e FED M. Anthony FOULON / EGIS BCEOM/ Directeur de projets / Dépt E&A M. Frederic Hayois / EGIS BCEOM/ Directeur de projets / Dépt E&A M. Bernard LE PIVAIN AT / EGIS BCEOM	Anthony.foulon@ egis.fr Frederic.hayois @egis.fr Bernard.le- pivain@aliceadsl .fr		15h00 – 16h30	JC Ceuppens
UNICEF / CREPA	Problématique assainissement, sensibilisation hygiène	Mme Rebecca Djambaye HABDEKEBENG / Directrice nationale CREPA – Programme UNICEF			Sa 21/06 9h00 – 10h30	JC Ceuppens
Ministère de la Pêche et de l'Hydraulique Pastorale et Villageoise	Hydraulique pastorale, eau et environnement, élevage, assainissement en milieu rural, prise en charge PE pastoraux, O&M	M. Abdoulaye SOULEYMANE / Directeur Hydraulique pastorale M. Brahim TAHA DI. Adj. Hydraulique pastorale	252 5176 / 673 8899 as_nouren@yah oo.fr		Lu 23/06 9h00 – 10h00	JC Ceuppens
GTZ	Financements GTZ/KfW, coordination et cohérence bailleurs de fonds, situation du secteur, projet HV Ouaddai- Biltine	Dr. Hilke ROEDER / Coordinatrice secteur « Développement rural »	BP 123 235 252 0860 / 629 2741 hilke.roeder@gtz .de		10h00 – 11h00	JC Ceuppens
Ministère de la Pêche et de l'Hydraulique Pastorale et Villageoise	Rapports d'activités 8 ^e et 9 ^e FED, grille d'évaluation, problématique institutionnelle	M. Moussa DOUNDARIAL / Coordonnateur National 9 ^e FED M. Philippe VULLIEN CTP programme 9 ^e FED			11h30-12h30	JC Ceuppens
Ministère de la Pêche et de l'Hydraulique Pastorale et Villageoise	Rapports d'activités 8 ^e et 9 ^e FED, grille d'évaluation, problématique institutionnelle	M. MOUHYDDINE . Saleh / Directeur - Direction des connaissances du domaine hydraulique (DCDH)			14h00 - 15h00	JC Ceuppens

Fonction	Thèmes, infos	Interlocuteurs	Téléphone/ email	Lieu	Rendez- vous	Experts
Délégation Union Européenne	Validité hypothèses E&A, grille d'évaluation, problématique institutionnelle, projet GIRE Lac Tchad, Cellule ACTION / ON	M. Hassane Abakar Mahamat / Chargé de programme Eau potable – Section infrastructures Mme Letizia Beltrame / Chargée de programme M. Alexis Nsabimana	Alexis.nsabimana@ec.europa.eu		15h00 – 16h00	JC Ceuppens
Déplacement sur le terrain (zone de Dourbali, N'Djamena sud)	Problématique d'entretien et de maintenance des PE, impacts sur la vie des bénéficiaires, AUE et CGPE, aspects genre & santé. AEP thermique, PRS 2, PMH Vergnet & India	M. Benechebli Mohamed AT/ 9 ^e FED Commune de Dourbali Village de Tacha Himmede Village de Sare Manga			Ma 24/06 7h30 – 18h00	JC Ceuppens
Délégation Union Européenne Ministère de la Pêche et de l'Hydraulique Pastorale et Villageoise		Travail documentaire			Me 25/06	JC Ceuppens
Ministère de la Pêche et de l'Hydraulique Pastorale et Villageoise		Debriefing volet E&A			Je 26/06 14h00-15h30	JC Ceuppens
Délégation Union Européenne		Debriefing			Ve 27/06 7h30 – 18h00	JC Ceuppens
SECTEUR/THEME: SANTE EXPERT : SYLVIANE MENARD (ARRIVEE : 17/06/2008 AU SOIR ; DEPART : 28/06/2008 NUIT)						
Secrétaire Général	Introduction objectifs de la mission	Djedossoum NAOUNDANGAR		Ministère de la Santé près HGRN	Mercredi 18 juin 2008	S. Ménard
Chargé des secteurs sociaux, délégation de la Commission Européenne	Point sur dernier projet santé et sur personnes ressources	Olivier KI-ZERBO		DCE route de Farcha	Mercredi 18 juin 2008	S. Ménard
Coordonnateur Cellule d'Appui Conseil Technique et Institutionnel à l'Ordonnateur National ACTION/FED	Perspective historique de la coopération entre le FED et le Ministère de la Santé	Abatcha KADAÏ	+235 629 80 55 abatchak@yahoo.com	Cellule ACTION FED	Mercredi 18 juin 2008	S. Ménard

Fonction	Thèmes, infos	Interlocuteurs	Téléphone/ email	Lieu	Rendez- vous	Experts
Archiviste, Documentaliste, cellule action,	Recherche des archives sur les 7 ^e et 8 ^e FED	Brahim ALLANDIGUIBAYE		Cellule ACTION FED	Mercredi 18 juin 2008	S. Ménard
Chef BCE	Point sur le processus de programmation du MSP	Hamadou NOUHOU		Ministère de la Santé, près HGRN	Jeudi 19 juin	S. Ménard
DGRP	Discussion ouverte sur les impacts des 7 ^e et 8 ^e FED	Harba KHAMIS		Ministère de la Santé	Jeudi 19 juin	S. Ménard
BCE		Martine YOYAMMEL		Ministère de la Santé	Jeudi 19 juin	S. Ménard
Ingénieur DP		M. AHMAT AMINE Ismaël		Ministère de la Santé	Jeudi 19 juin	S. Ménard
Chef Division Programmation budgétisation et revue des dépenses		M. Bana BAINDILOUENG		Ministère de la Santé	Jeudi 19 juin	S. Ménard
Division Planification		Moussa ISSAYE		Ministère de la Santé	Jeudi 19 juin	S. Ménard
Chef DSIS		Dabsou GUIDAOUSSOU		Ministère de la Santé	Jeudi 19 juin	S. Ménard
DSP		MHI TAHER Adoum		Ministère de la Santé	Jeudi 19 juin	S. Ménard
DGASR	Les apports des 7 ^e et 8 ^e FED dans les districts sanitaires du point de vue du MCD et du DSR	Brahim HAMIT		Ministère de la Santé	Jeudi 19 juin	S. Ménard
Chef DSIS	Les apports du FED au SIS, impacts positifs et négatifs	Dabsou GUIDAOUSSOU		Ministère de la Santé	Vendredi 20 juin	S. Ménard
Adjointe DSIS	Recherche d'indicateurs	Rebecca MOÏDE		Ministère de la Santé	Vendredi 20 juin	S. Ménard
DRH	Impact des appuis des 7 ^e et 8 ^e FED dans les ressources humaines	Ernest MOUNDONA		Ministère de la Santé	Vendredi 20 juin	S. Ménard
Chef division formation		Saleh MAHAREB		Ministère de la Santé	Vendredi 20 juin	S. Ménard
Chef service bourse		Yan MOTO		Ministère de la Santé	Vendredi 20 juin	S. Ménard
Responsable formation des jeunes médecins		Madji MBAÏOUGAM		Ministère de la Santé	Vendredi 20 juin	S. Ménard

Fonction	Thèmes, infos	Interlocuteurs	Téléphone/ email	Lieu	Rendez- vous	Experts
Division Programmation et budgétisation	CDMT, lien avec les microplanifications et avec le Ministère des Finances	Bana BAINDILOUENG		Ministère de la Santé près HGRN	Vendredi 20 juin	S. Ménard
Chef division SIS	Point sur les indicateurs disponibles, et explications des éléments du rapport SNIS 2006	DABSOU GUIDAOUSSOU		Derrière Ministère de la Santé, près Ambassade Etats-Unis	Lundi 23 juin	S. Ménard
Secrétaire général	Organiser une réunion de discussion des conclusions de la mission sur le secteur santé	Dr DIEDOSSOUM		Ministère de la Santé près HGRN	Lundi 23 juin	S. Ménard
Inspecteur Général	Présentation du fonctionnement actuel des districts compte tenu de ses visites sur le terrain	Dr Kanika DJAM NARGAYE		Ministère de la Santé près HGRN	Lundi 23 juin	S. Ménard
AT Pharmacie	Forces et faiblesses du dispositif de suivi du 8 ^e FED	Dr Christophe ROCHIGNEUX		CPA près Alliance Française	Lundi 23 juin	S. Ménard
Conseiller technique PS 8 ^e FED	Point sur les impacts +/- des 7 ^e et 8 ^e FED Questions de clarification (1/2) Coordination avec la Banque Mondiale	Dr Charles SANI		Projet Santé 8 ^e FED	Lundi 23 juin	S. Ménard
AT formation PS 8 ^e FED		Dr MBAITOLOUM Joseph Weina		Projet Santé 8 ^e FED	Lundi 23 juin	S. Ménard
Coordonnateur du PS 8 ^e FED	Organisation de la réunion de conclusions du Jeudi	Dr WADACK		Projet Santé 8 ^e FED	Lundi 23 juin	S. Ménard
Coordonnateur PSF	Point sur activités PSF Cahri Baguirmi dans le cadre du cofinancement ONG et sur les activités PSG Ouaddai dans le cadre du PS 8 ^e FED	Clotaire TAPSOBA Dr Albert KALONGI		PSF près Ambassade Egypte ?	Lundi 23 juin	S. Ménard
Délégué Sanitaire du Chari Baguirmi	Joint par téléphone avant et après la mission	Dr DJOUDOUNGSEUGOU DJOUNFOUN		N'Djamena, près Novotel	Mardi 24 juin	S. Ménard

Fonction	Thèmes, infos	Interlocuteurs	Téléphone/ email	Lieu	Rendez- vous	Experts
Sage femme DE Adjointe au MCH de Dourbali	Organisation générale des CS Impact Durabilité du de l'appui de PSF Aspect maternité	Mme GNAYEM Madeleine		Dourbali	Mardi 24 juin	S. Ménard
IDE, Responsable CS Dourbali.	Fonctionnement du CS (PEV et CES) et de la supervision	M. Souleymane SARAM		Dourbali	Mardi 24 juin	S. Ménard
Stagiaire EFASS (Ecole -privée- de formation des agents de santé de Ndjamena)		Mme Denise DENERAM		Dourbali	Mardi 24 juin	S. Ménard
Gérant de la pharmacie du centre de santé		M. Ahmet Issa Adef		Dourbali	Mardi 24 juin	S. Ménard
Matrone et gérante de la Pharmacie CHD Dourbali	Fonctionnement de la Pharmacie de l'hôpital et de la pharmacie du district	Mme RACHEL		Dourbali	Mardi 24 juin	S. Ménard
Adjoint au responsable du centre de Santé de Sare Manga		M. SALAH EDDINE DINGAM NADGI		Sare Manga	Mardi 24 juin	S. Ménard
Directeur CSSI	Point sur activités dans le Salamat.	Dr DAUGLA DOUMAGOUM MOTO		CSSI, Près le Carnivore	Mercredi 25 juin	S. Ménard
	impacts +/- des 7 ^e et 8 ^e FED Questions de clarification (2/2) Questions sur les infrastructures	équipe du PS 8 ^e FED		Projet 8 ^e FED , derrière Ministère Santé, près Ambassade Etats-Unis	Mercredi 25 juin	S. Ménard
Directeur CPA	Appui FED aux ME dans leur contexte	Moustapha YACOUBA		CPA près Alliance Française	Mercredi 25 juin	S. Ménard
Coordinateur du secteur santé, DED	Situation Hôpital Abéché	Dr Eberhard KOOB		DED	Mercredi 25 juin	S. Ménard
SG, PS 8 ^e FED, BCE, DGRP, CF, DRH, inspection générale	Point sur les conclusions provisoires de la mission à la veille de la restitution à la DCE	Cadres Ministère Santé rencontrés pendant la mission		Ministère de la Santé près HGRN	Jeudi 26 juin	S. Ménard
SG Ministère de l'Economie, DCE, Coordonnateur de la cellule Action et Responsables de projets	Débriefing			DCE, route Farcha	Vendredi 27 juin	S. Ménard

Fonction	Thèmes, infos	Interlocuteurs	Téléphone/ email	Lieu	Rendez- vous	Experts
Archiviste, Documentaliste, Cellule Action FED	Recherche des archives sur les 7 ^e et 8 ^e FED	Brahim ALLANDIGUIBAYE		Cellule ACTION FED	Vendredi 27 juin	S. Ménard
Autres dates						
	Analyse d'informations et réunion d'équipe				22/06/2008	Chef de mission, experts E&A et Santé, expert local
	Préparation du Débriefing			Méridien Chari	26/06/2008	Chef de mission, experts E&A et Santé, expert local
SG MEP, ON Délégué	Debriefing mission	BACHAR Brahim,	+235 626 27 87	DCE	27/06/08 9h00-11h00	Chef de mission, experts E&A et Santé, expert local
CSCP/Ministère des Infrastructures	Debriefing mission	NDIMANGAR Eloi,		DCE		
coordonnateur PAMFIP, MFB	Debriefing mission	Dinanko NGOMIBE,	+235 629 93 29 ndinanko@pamfi p.org	DCE		
Directeur des Etudes /MCIA	Debriefing mission	GONGA KOYAND FEOUDA,		DCE		
Coordonnateur Cellule Action/FED	Debriefing mission	Abatcha KADAÏ	+235 629 80 55 abatchak@yaho o.fr	DCE		
Cellule Action/FED, conseiller opérationnel	Debriefing mission	Benjamin COURTIN,	+235 251 46 23	DCE		
Coordonnateur 9 ^e FED Hydraulique	Debriefing mission	DOUNADAKARIAL Moussa,		DCE		
projet santé 8 ^e FED	Debriefing mission	Dr Charles SANI,		DCE		
projet santé 8 ^e FED	Debriefing mission	Dr WADAK M A		DCE		
AT/Formation Projet Santé 8 ^e FED	Debriefing mission	Dr MBAITOLOUM WEINA,		DCE		
Coordinatrice PASILD FED	Debriefing mission	Mme KADIDJA Clémence D		DCE		

Fonction	Thèmes, infos	Interlocuteurs	Téléphone/ email	Lieu	Rendez-vous	Experts
AT homologue PASILD	Debriefing mission	BLANGY Arnaud		DCE		
administrateur CURESS2	Debriefing mission	MOKTIN Gérard,		DCE		
Section Bonne Gouvernance, Responsable suivi PARSET, DCE	Debriefing mission	Marco SIOLI,	+235 670 17 95 marco.sioli@ec.e uropa.eu	DCE		
Développement rural, DCE	Debriefing mission	TRELLU Pierre,	235 52 72 76	DCE		
Section Bonne Gouvernance, Responsable suivi PAMFIP, DCE	Debriefing mission	David YIM,	+235 956 46 65 David.Yim@ec.e uropa.eu	DCE		
Section développement rural, DCE	Debriefing mission	Hissein Hadji TCHERE,	+235 52 72 76	DCE		
Section développement rural, DCE	Debriefing mission	Nicoletta AYELLA,	+235 52 72 76	DCE		
DCE	Debriefing mission	HASSANE Abakar Mht	235 52 72 76	DCE		
CTP/MEERH 9 ^e FED		Philippe VULLIEN		DCE		
Economiste, Section Opérations 2, DCE		Alexis NSABIMANA	+235 52 72 76 Alexis.NSABIMA NA@ec.europa.e u	DCE		
, Conseiller, chef de section Opérations 3 : secteurs sociaux, bonne gouvernance, économie, lignes thématiques, OPT, DCE		Pierre-Christophe CHATZISAVAS	+235 52 72 76 Pierre- Christophe.Chatz isavas@ec.europ a.eu	DCE		
Leçons à tirer du Débriefing					27/06/2008	Chef de mission, experts E&A et Santé expert local
Secteur/Thème: Transport et environnement Expert : MADINA FASSASSI (Arrivée : 13/07/2008 au soir ; départ : 24/25 07/2008 nuit)						
Responsable suivi Transport à la DCE	Validité des premières analyses (rapport desk) et compléments d'information + orientation sur documents et personnes clés à rencontrer hors DCE	ROURKE Michael		DCE	14/07/08	FASSASSI
Responsable environnement CE	Validité des premières analyses				14/07/08	FASSASSI

Fonction	Thèmes, infos	Interlocuteurs	Téléphone/ email	Lieu	Rendez- vous	Experts
	(rapport desk) et compléments d'information + orientation sur documents et personnes clés à rencontrer hors DCE					
Bailleur 1	Perception de la coopération et de la complémentarité (Volet pistes rurales)	GTZ/ Mme Hilke Roeder		Ministère Agriculture	14/07/08	FASSASSI
Bailleur 1	Perception de la coopération et de la complémentarité (Volet route)	BAD		BAD	21/07/08 10h00-11h00	FASSASSI
Structures Nationales						
SG Transport et collaborateurs	Situation du secteur des transports et perspectives	SG/Néné		Ministère Transports	15/07/08 9h00-10h00	FASSASSI, GUELBAYE
Responsable CSCP	Bilan PASET, PST2, évaluation à mi-parcours PNT, audits du FER, rapports de synthèse sur le secteur	Néne		Ministère des transports (Cellule)	15/07/08 9h00-12h00	FASSASSI
DG des transports de surface	Statistiques annuelles (Nb de véhicules, coût de transport, coût d'exploitation des véhicules, etc.) + Données évolution volume commerce intérieur et extérieurs et facteurs favorisant, perception Impact CE	Idriss GOUKOUNI		Ministère des transports	15/07/08 13h00-14h30	FASSASSI
Responsable CAM	Rapport évaluation à mi-parcours du projet d'appui technico-institutionnel au MT, Rapport de monitoring des projets de routes après 2005, Rapport de monitoring (après 2004) du projet Appui à l'intégration économique régionale en Afrique centrale,	Mbayam		Ministère des transports	16/07/08 9h00-12h00	FASSASSI
Directeur /, Comptable FER	Audit FER, recettes, besoins, sources de fonds	Directeur/Mogna		FER	16/07/08 12h30-14h00	FASSASSI
DG des routes	Statistiques annuelles	Ahmat Imam		Ministère Transport	16/07/08 14h20-15h30	FASSASSI
Cellule Environnement et sécurité routière MT	Questions environnementales, Prise en compte de la problématique VIH/SIDA dans le			Ministère Transport	21/07/08 12h00-13h00	FASSASSI

Fonction	Thèmes, infos	Interlocuteurs	Téléphone/ email	Lieu	Rendez- vous	Experts
	secteur					
Cellule Action	Situation du secteur	Abatcha et collaborateurs		Cellule Action	22/07/08 9h00-10h00	FASSASSI
Dir. Commerce	Données évolution volume commerce intérieur et extérieurs et facteurs favorisant, perception Impact CE	Djimadoubaye	625 02 88		17/07/08 9h00-10h00	FASSASSI
Coordination du Programme de transport	Pertinence, Efficacité, Impact, durabilité efficience, coordination, valeur ajoutée CE, Visibilité CE, Carte routes CE	SG/Néné/MBayam		Ministère Transport	17/07/08 11H00- 13h00	FASSASSI
Direction de l'environnement au Ministère de l'environnement et de l'hydraulique	Etudes d'impact et Impact environnementaux des programmes CE,	Dir. Environnement : Abakar Zougoulou		Ministère Environnem ent	18/07/08 9h00-10h30	FASSASSI
Entretiens en groupe :						
Echantillon représentatif d'entrepreneurs de construction de routes, PME et transporteurs	Changement dans le secteur, Systèmes des marchés publics développement de capacités	Président/DG CCIAMA/CNPT/Autres opérateurs économiques du secteur		CCIAMA	19/07/08 9h0 0-1200	FASSASSI GUELBAYE
Autres dates						
Analyse d'informations et Préparation du Débriefing					23/07/08	FASSASSI
Débriefing		SG Plan, Cellule ACTION, SG Transport et collaborateurs, DCE	DCE		24/07/08 9h00-11h00	FASSASSI GUELBAYE

Annexe 12 : Projets/programmes dont la décision a été prise en 2007 mais n'ayant pas démarré avant 2008 (extraits Fiches d'identification)

Ci-dessous sont présentés des extraits des FI de programmes/projets n'ayant pas démarré avant 2008 et auxquels il est fait référence dans la matrice d'évaluation de la stratégie CE-Tchad (Annexe 5) et, le cas échéant, dans le texte du rapport principal d'évaluation :

- 12.1 UTILISATION DE L'ENVELOPPE B 9^e FED : PROGRAMME LRRD (9 ACP CD 21)**
- 12.2 PAS LRRD PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT A LA STABILISATION DE L'EST DU TCHAD**
- 12.3 INSTRUMENT DE STABILITE DE LA CE. CF UE-UNFPA RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT (EXTRAITS)**
- 12.4 LB SECURITE ALIMENTAIRE : SYSTÈME D'ALERTE PRÉCOCE**

Annexe 12.1 Utilisation de l'Enveloppe B 9^e FED : Programme LRRD (9 ACP CD 21)

La Convention de financement relative au programme *Linking Relief to Rehabilitation and Development* a été signée le 8 août 2007 pour un montant total de 4 M EUR. L'appel à propositions pour la mise en œuvre du projet a été lancé avec la clause suspensive avant la signature de la Convention. Cependant, le processus de sélection et surtout la phase suivante de mise au point du document technique final de la proposition sélectionnée ont pris beaucoup plus de temps que prévu.

La seule proposition retenue, présentée par l'ONG COOPI, intitulée "*Programme multisectoriel pour l'intégration socioéconomique des populations autochtones et réfugiés du département du Grand Sido*", couvrira les volets « bonne gouvernance », « agriculture /élevage », « Epargne/crédit/Activités Génératrices de Revenus », « Santé et Eau/Assainissement ». L'action de COOPI a démarré également en janvier 2008 avec les ressources propres de l'ONG et avec l'appui logistique de l'UNHCR qui finançait COOPI pour mettre en œuvre des actions d'assistance aux réfugiés de Yaroungou. Le contrat de subvention (2.270.921 €) a été signé en février 2008.

Par ailleurs, le Devis-Programme qui devrait permettre à la Direction des ONG (DONG) de suivre le programme n'a pu encore être élaboré par le maître d'œuvre.

Un 2^e appel à proposition pour un montant d'environ 1,5 M€ est prévu pour le 2^e semestre de 2008. Il permettra de financer des actions complémentaires à celle qui est mise en œuvre par COOPI et qui couvriront aussi le domaine de l'éducation.

Source : RAC 2007

Annexe 12.2 Programme d'Accompagnement à la Stabilisation de l'Est du Tchad (pas LRRD) (Extrait)

Cette fiche technique a pour objet de présenter les résultats attendus, les modalités et le chronogramme provisoire de mise en œuvre du Programme d'Accompagnement à la Stabilisation de l'Est du Tchad (PAS), dont la convention de financement a été publiquement signée à N'Djaména le 22 janvier 2008 entre le Commissaire européen au développement et à l'aide humanitaire Louis Michel, et SEM. Youssouf Saleh Abbas, Ministre d'Etat en charge de la Coordination Nationale d'Appui au déploiement de la Force Internationale (CONAFIT) et Ordonnateur National Délégué du Fonds Européen de Développement.

A ce jour, le PAS demeure le seul programme de développement susceptible d'être mis en œuvre immédiatement dans les zones de retour de l'est du Tchad. L'Agence Française de Développement soumettra en juin 2008 à son Conseil d'Administration une proposition afférant à un programme de nature similaire, mais les fonds ne devraient pas être disponibles avant la fin de l'année. Les Nations Unies (PNUD – Bureau for Crisis Prevention and Recovery) planifient pour la fin avril 2008 une mission d'évaluation dans les zones de déplacement de population, sans être néanmoins en mesure de garantir la mobilisation de ressources financières.

Le PAS résulte de la mobilisation des enveloppes régionales du 9^{ème} FED (9 ACP RCE 15 et 9 ACP RSA 30). 13,1 M EUR ont été dégagés à cet effet, dont 3 M EUR sont consacrés à un Programme d'Accompagnement à la Stabilisation au nord-est de la RCA et 10,1 M EUR au programme qui fait l'objet de la présente note.

I- DESCRIPTION

1. Objectifs

L'objectif global du PAS est de faciliter la phase de transition entre les programmes d'urgence et de développement (*Linking Relief, Rehabilitation and Development* – LRRD), en contribuant à assurer, dans un esprit de réconciliation, les conditions du retour volontaire et durable des populations tchadiennes déplacées et de celles qui se sont réfugiées au Darfour Ouest. Le volume approximatif de ces bénéficiaires directs potentiels s'élève à près de 200.000 personnes.

Sur les lieux de retour, les populations résidentes pourront bénéficier au même titre que les populations déplacées et réfugiées, mais selon leurs besoins spécifiques, des activités mises en œuvre dans le cadre du PAS.

2. Résultats escomptés

La stratégie de mise en œuvre du programme s'articule sur trois axes principaux : (i) l'aide à la réintégration et l'appui à la sécurité alimentaire des populations tchadiennes réfugiées et déplacées (ii) la réhabilitation des infrastructures sanitaires et hydrauliques dans les zones d'accueil et d'origine des populations réfugiées et déplacées (iii) l'appui à la restauration de l'Etat de Droit, en particulier en matière de sécurité et de justice.

Les résultats attendus de la mise en œuvre du PAS s'inscrivent dans la ligne des stratégies sectorielles nationales de développement, définies en particulier dans le Plan d'Intervention pour le Développement Rural (i), le Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement et la Politique Nationale de Santé (ii), la Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance et le Programme de la Réforme de la Justice (iii).

Dans cette ligne, les résultats généraux attendus de la mise en œuvre du PAS peuvent être synthétisés de la manière suivante:

- Les personnes déplacées, une fois réinstallées dans leurs lieux d'origines, ont accès à des services de base fonctionnels; les capacités productives sont reconstituées ainsi que l'habitat traditionnel;
- Les infrastructures de bases détruites par le conflit sont réhabilitées;
- Des structures et des mécanismes de règlement pacifique des différends sont restaurés;¹⁴¹
- L'administration publique et judiciaire dans la zone d'intervention est en mesure d'accomplir les tâches qui lui sont dévolues dans le cadre de la gouvernance locale;

¹⁴¹ Cf. II.1.a. afférant à l'Etude à dimension anthropologique sur les ressorts du conflit intercommunautaire dans le Dar Sila (Ouaddai) et sur les modalités d'accompagnement d'un processus de réconciliation.

3. Lieux et durée de mise en œuvre

L'essentiel des déplacements internes de population au Tchad sont survenus dans les départements de l'Assonga, du Dar Sila, et du Ouara (Ouaddaï). Toutefois, et dans le cadre du PAS, les projets pourront être mis en œuvre dans toute préfecture affectée directement ou indirectement par le conflit, dans les régions de l'est du Tchad, le Ouaddaï, le Wadi Fira et l'Ennedi Est.

La période d'exécution de la convention est de 72 mois. Cette période comprend deux phases distinctes:

1. Une phase de mise en œuvre opérationnelle d'une durée de 48 mois, qui commence à l'entrée en vigueur de la convention de financement. La date limite de mise en œuvre opérationnelle de la convention est fixée au 31 décembre 2012.
2. Une phase de clôture d'une durée de 24 mois, qui commence à la date marquant la fin de la phase de mise en œuvre opérationnelle. La période d'exécution s'achève le 31 décembre 2014.

5. Budget

Objectifs spécifiques	Budget ¹⁴²
1- aide à la réinstallation et appui à la sécurité alimentaire des populations tchadiennes réfugiées et déplacées dans une approche de développement local	3.500.000 €
2- réhabilitation des infrastructures sanitaires et hydrauliques dans les zones de retour	3.739.355 €
3- appui à la restauration de l'Etat de Droit, en particulier en matière de sécurité et de justice	2.000.000 €
Audit:	200.000
Evaluation:	200.000
Imprévus	500.000
TOTAL	10.139.355

II - Chronogramme provisoire de mise en œuvre du PAS

CHRONOLOGIE	ACTIVITES
01.12.2007	Recrutement d'experts anthropologues pour une mission de 5 mois; Les conditions de sécurité à l'est du Tchad obligent les experts à retarder leurs travaux de terrain dans les zones de déplacement de population au mois de mars 2008.
22.01.2008	Signature de la Convention de Financement du PAS à N'Djaména entre Louis Michel et Youssouf Saleh Abbas
11.03.2008	Recrutement de techniciens en charge de la planification opérationnelle du PAS pour une mission de quatre mois. Les Termes de Référence de l'étude étaient en discussion avec la CONAFIT depuis décembre 2007.
15-23.04.2008	Mission conjointe UE / UN d'identification du programme d'appui à la restauration de la règle de Droit à l'est du Tchad*
=> 06/07.2008 (début de la saison des pluies)	Réalisation de projets-pilotes pour appuyer un nombre probablement limité de retours volontaires ¹⁴³
=> 06/07.2008	Identification des projets d'appui au retour sur le moyen terme
06/07.2008	Eventuel appels à manifestations d'intérêt auprès d'ONGs nationales et internationales – pour la mise en œuvre en particulier des programmes d'appui à la sécurité alimentaire
07-09.2008 (saison des pluies)	Dépouillement des propositions de projet et contractualisation

¹⁴² Pour chaque catégorie d'activités, l'étude planification opérationnelle déterminera le type de contrats à utiliser – services, fournitures, travaux, subventions, devis programme etc.

¹⁴³ Seul un nombre limité de déplacés se porteront candidats au retour volontaire avant la saison des pluies. Il s'agira vraisemblablement de déplacés en provenance du site d'Habilé 3, qui est implanté sur une zone inondable. Les opérateurs humanitaires ont offert aux déplacés de ce site le choix entre la relocalisation sur un autre site ou le retour dans les villages d'origine. Seuls 2.000 personnes sur les 14.000 qui résident sur ce site ont retenu la seconde option.

09.2008 (début de la saison sèche)	Mise en œuvre effective du PAS: - lancement des programmes d'appui à la sécurité alimentaire (culture de décrue) - lancement des travaux d'infrastructure - lancement des activités d'appui à la restauration de la règle de Droit*
------------------------------------	--

* La Résolution 1778 adoptée par le Conseil de Sécurité des Nations Unies le 25 septembre 2007 confère à la MINURCAT un mandat binaire qui s'articule sur la *sécurité et la protection des civils* d'une part, les *droits de l'homme et l'Etat de droit* d'autre part. La Délégation de la Commission européenne est associée à la mission d'identification du programme d'appui à la restauration de la règle de Droit, qui sera mis en œuvre par la MINURCAT.

Cette coordination en amont permettra de déterminer s'il est opportun que des actions de promotion de la règle de droit soient conduites séparément dans le cadre du PAS – et en coordination avec le programme diligenté par la MINURCAT –, ou s'il est préférable de financer la MINURCAT en vue de l'exécution d'un programme intégré en faveur de la restauration de la chaîne pénale à l'est du Tchad.

III- RISQUES ET HYPOTHESES

La mise en œuvre de ces différents volets d'intervention présuppose qu'un certain nombre de conditions sont réunies. Au rang des *hypothèses* – qui pourront se concrétiser parallèlement au lancement de certains volets d'activités –, figurent le rétablissement de la sécurité des populations civiles dans les zones de retour, l'acceptation d'une médiation par les parties au conflit et leur accord sur un processus de réconciliation, le soutien des autorités centrales et locales au processus de retour volontaire et durable des déplacés dans leurs zones d'origine et de réhabilitation dans l'ensemble de la zone affectée par le conflit.

Une mauvaise perception du mandat de l'EUFOR et un manque de crédibilité vis-à-vis tant des parties au conflit, des vecteurs d'exactions, des autorités nationales et locales, mais également de la communauté humanitaire nationale et internationale, constituent des *risques* susceptibles de compromettre le processus de sécurisation de la région.

Par ailleurs, et compte tenu de la pression de l'EUFOR, de la MINURCAT, des organisations humanitaires sur les entrepreneurs privés de la région, les besoins opérationnels et la demande en matière de services, de travaux ou de fournitures pourraient à terme excéder les capacités de mise en œuvre des partenaires opérationnels et les capacités de prestation des fournisseurs et des entrepreneurs privés.

En ce cas, la mobilisation des ressources du PAS ne suffira pas pour permettre d'initier une dynamique de retour volontaire et durable des populations tchadiennes déplacées et réfugiées et de renverser la logique de fixation des populations rurales sur les sites de déplacés et le renforcement d'une culture de l'assistanat.

Annexe 12.3 Instrument de Stabilité de la CE. CF UE-UNFPA Recensement général de la population et de l’habitat (extrait)

I. L’action ISF–RRM/2007/147 - 396
 Financée par l’Instrument de Stabilité de la Commission européenne.

1. DESCRIPTION

1.1 Titre Projet :

Réalisation des travaux de cartographie et de dénombrement du deuxième Recensement Général de la Population et de l’Habitat (RGPH2)

1.2 Lieu(x) :

Sur toute l’étendue du territoire tchadien.

1.3 Coût de l’action et montant demandé à la Commission européenne

Total des coûts éligibles de l’action	Montant demandé à la Commission européenne	% du total des coûts éligibles de l’action
EUR 5 000 000	EUR 5 000 000	% 100

Résumé

Durée de l’action	12 mois
Objectifs de l’action	<p>Objectif(s) global (aux) Contribuer au renforcement du processus démocratique au Tchad et appuyer le développement par une meilleure connaissance des caractéristiques socio-économiques et démographiques de la population tchadienne.</p> <p>Objectifs spécifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer et valider la préparation et l’exécution du RGPH2 • Actualiser le fichier des localités et constituer une base de données <p>Objectifs d’intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déterminer l’effectif de la population totale du Tchad, sa structure par sexe et par âge et sa répartition spatiale • Actualiser le fichier des localités et constituer une base de données • Actualiser la base de sondage • Promouvoir l’utilisation des données et des résultats du recensement • Déterminer l’effectif de la population électrique et sa répartition spatiale par unités géographiques
Partenaire(s)	UNFPA, Ambassade des Etats-Unis d’Amérique, Banque Mondiale, Coopération suisse, Organisation Internationale de la Francophonie (partenaires potentiels).
Groupe(s) cible(s) ¹⁴⁴	Gouvernement, partenaires au développement, cadres de l’INSEED et des autres administrations impliqués dans l’action, population entière du Tchad.
Bénéficiaires finaux ¹⁴⁵	Population entière du Tchad
Résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"> • Le recensement démographique planifié en 2008 est réalisé conformément aux normes et standards internationaux et dans les temps prévus ; • La base de données du recensement et la base de données cartographiques sont disponibles

¹⁴⁴ « Groupes cibles » sont les groupes/entités qui seront directement positivement affectés par le projet au niveau de l’objectif du projet

¹⁴⁵ Les « bénéficiaires finaux » sont ceux qui bénéficieront à long terme de l’action au niveau de la société ou du secteur au sens large.

Principales activités	<p>Les activités sont programmées par phases du recensement. Il est présenté ci-dessous les grandes activités sans entrer dans les sous activités qui seront détaillées dans la section 1.7. Les activités qui sont mentionnées ne couvrent pas toutes les phases du recensement mais uniquement les activités concernées par l'action pour les 12 premiers mois.</p> <ul style="list-style-type: none">• Activités préliminaires (mise en place du cadre institutionnel et juridique et plaidoyer pour le financement)• Activités préparatoires (élaboration des documents techniques)• Cartographie• recensement pilote• Dénombrement proprement dit• Suivi et évaluation de l'action.
-----------------------	---

Annexe 12.4 LB Sécurité Alimentaire: Système d'Alerte Précoce

Informations Générales

LIGNE BUDGETAIRE ET DENOMINATION	21 02 02 - SECURITE ALIMENTAIRE
ANNEE BUDGETAIRE	2005
PAYS DE MISE EN OEUVRE	TCHAD
TITRE DE L'ACTION	SYSTEME D'INFORMATION SUR LA SECURITE ALIMENTAIRE –SISA
NOM DU DEMANDEUR	ORGANISATION POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (FAO)
COUT TOTAL DE L'ACTION	2 000 000 €
CONTRIBUTION CE ET % DU COUT TOTAL	2 000 000 € (100 %)
OBJECTIFS	<p><u>OBJECTIFS GLOBAUX</u> AMELIORATION DE LA SECURITE ALIMENTAIRE AU TCHAD</p> <p><u>OBJECTIF SPECIFIQUE</u> MISE EN PLACE D'UN SYSTEME D'ALERTE PRECOCE (SAP) ET DES BASES D'UN SYSTEME D'INFORMATION SUR LA SECURITE ALIMENTAIRE (SISA) AFIN DE DOTER LE TCHAD DES CAPACITES D'ANALYSE STRATEGIQUE ET OPERATIONNELLE DES DONNEES LIEES A LA SECURITE ALIMENTAIRE.</p>
PARTENAIRES LOCAUX	MINISTERE DE L'AGRICULTURE, MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'EAU, MINISTERE DE L'ELEVAGE, MINISTERE DE LA SANTE, PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL, COOPERATION FRANÇAISE, GTZ, ET USAID
GROUPES CIBLES	POPULATIONS RURALES PAUVRES, MENAGES URBAINS, INSTITUTIONS TCHADIENNES RESPONSABLES DE LA SECURITE ALIMENTAIRE
RESULTATS ATTENDUS	<p><u>RESULTAT 1</u> : L'INFORMATION CONCERNANT LA SECURITE ALIMENTAIRE EST DISPONIBLE, FIABLE ET MISE REGULIEREMENT A JOUR</p> <p><u>RESULTAT 2</u>: LES INSTITUTIONS TCHADIENNES IMPLIQUEES DANS LE SAP ONT RENFORCE LEURS CAPACITES D'ANALYSE DANS LE DOMAINE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE</p> <p><u>RESULTAT 3</u>: LES INSTANCES PUBLIQUES ET NON PUBLIQUES TCHADIENNES ET LA COMMUNAUTE REGIONAL ET INTERNATIONALE UTILISENT LES RESULTATS ET RECOMMANDATIONS DU SYSTEME D'ALERTE PRECOCE</p>
DUREE	36 MOIS

Résumé

Le projet vise à créer un système d'information pour l'alerte précoce (SAP) dans le cadre de la construction d'un Système d'Informations sur la Sécurité Alimentaires (SISA) prévu par le sub-programme 6.1 du Plan National de la Sécurité Alimentaires (PNSA). La stratégie adoptée pour atteindre cet objectif s'articule autour de trois axes : (i) amélioration de la qualité des informations concernant la sécurité alimentaire (SA), (ii) renforcement des capacités d'analyse, d'élaboration et décisionnelles des institutions, (iii) coordination entre acteurs de la SA. Cela permettra la mise en place d'un embryon du SISA et plus spécifiquement d'un Système d'Alerte Précoce (SAP) qui sera opérationnel à court terme. L'objectif est de renforcer également, soit les institutions qui ont pour vocation la collecte et l'élaboration des données, soit les instances (Ministères de l'Agriculture, de l'Élevage, de l'Environnement et de l'Eau, CASAGC) responsables des décisions opérationnelles et stratégiques et de la concertation avec les bailleurs.

Le projet s'inscrit directement dans le cadre du PNSA et en particulier dans le :

- sous-programme 6 (Aide alimentaire et dispositif de veille, d'alerte et réponse aux crises), volet 6.1 (Amélioration des capacités des systèmes d'information) qui a pour objectifs : (a) renforcer le dispositif de veille et d'alerte ; (b) renforcer les capacités institutionnelles de coordination en matière de gestion de crises alimentaire ;
- sous-programme 8 (Appui à la mise en œuvre du programme) qui a pour objectif d'assurer une bonne coordination à la fois des différents ministères et de partenaires de développements concernés et d'induire des synergies avec les programmes en cours dans le même domaine.

Annexe 13 : Comptes rendus de « focus groups »

FOCUS GROUP « ACTEURS NON ETATIQUES »

SOCIETE CIVILE

Nom de l'expert : C. BOUVEYRON, M. GUELBAYE, S.MENARD

Nom, position et institution de l'interviewé (des interlocuteurs) :

Souradj KOULAMALLAH, président de la Chambre de commerce, d'industrie, d'agriculture, des mines et de l'artisanat (CCIAMAMA) ; M. Alkhali, V/P CCIAMA ; Christian MARA, CCIAMA ; ISMAEL MAHAMAT ADOUM, Centre National du Patronat du Tchad (CNPT) ; H. KHAGAIR, Union des Syndicats du Tchad (UST) ; Hamid MOUKHTAR, Centre du Bâtiment et des Travaux Publics (CEBATRAP)

Date et durée de l'entretien :

18.06.08 60 minutes

Points discutés:

1. Présentations des participants
2. Evolution de la situation au Tchad
3. Composantes de la société civile
4. Relations CE Société civile
5. Interventions de la CE dans le secteur de la Santé Publique

Résultats de l'entretien :

1. Les participants représentent le secteur privé productif au Tchad
2. La situation au Tchad se détériore à tous égards : état de guerre, diminution de la démocratie, problèmes aigus de gouvernance à tous les niveaux (corruption, douanes, justice, politique, etc.) ; pas de retombées de la manne pétrolière pour la population (les salaires n'ont pas progressé, la zone de production ne profite pas, pas d'impact sur l'activité économique du Tchad, pas de valorisation de la production localement, très peu de créations d'emplois, etc.) contrairement à ce qui s'est passé dans d'autres pays africains ayant bénéficié de l'arrivée du pétrole, comme par exemple la Mauritanie : la faute en est pour partie au fait que le pays est géré par l'Etat en liaison avec les bailleurs de fonds, sans que l'Etat accorde la place qu'il mérite au secteur privé productif, représenté à la réunion par la Chambre de commerce, d'industrie, d'agriculture, des mines et de l'artisanat, le Centre du Bâtiment et des Travaux Publics, le Centre National du Patronat du Tchad, l'Union des Syndicats du Tchad.
3. Les participants ne constituent pas un échantillon représentatif de l'ensemble de la société civile au Tchad. Plusieurs associations qui avaient été conviées ne sont pas venues à la réunion : Association des droits de l'homme (ADH) ; Cellule de liaison des associations féminines (CELIAF) ; Centre d'information et de liaison des ONG (CILONG) ; Organisation des Acteurs Non Etatiques du Tchad (OANET)
4. Les participants estiment que les pouvoirs publics, leur principal interlocuteur, ne dialoguent pas suffisamment avec eux ; ainsi dans leur esprit la SNRP n'est qu'un document du secteur public ne prenant pas du tout en compte les préoccupations du secteur productif privé qui n'a pratiquement pas été consulté lors de son élaboration. Pour eux ce n'est qu'un document de papier sans portée pratique pour la population tchadienne, ne répondant pas à ses besoins et aspirations. Ils estiment que le secteur public dans sa majorité méconnaît la réalité du terrain.
5. Les participants n'entretiennent aucune relation avec l'Union Européenne. Ils sont au courant de ce que fait la CE au Tchad parce que la communication de la CE est très visible partout : radio, télévision, presse, pancartes de projets sur la voie publique, véhicules, etc. La CE ne manque jamais de mettre en valeur toutes ses interventions au Tchad, en particulier politiques. Ils ont donc une certaine connaissance des accords de Cotonou, des FED successifs ; ils déplorent que l'expert les ayant rencontrés lors de la préparation du 10^{ème} FED (Dietrich) n'ait donné aucune suite à leurs différentes suggestions d'interventions de la CE en soutien au développement du secteur privé. Ils estiment que la CE travaille surtout avec l'Etat et pas avec le secteur privé, parce qu'il est plus facile de s'entendre entre fonctionnaires (de la CE, de l'Etat tchadien).

Selon eux la Banque mondiale soutient le secteur privé tchadien (à travers la SFI) alors que la CE ne le soutient pas du tout. Les grandes déclarations de Bruxelles en faveur de l'appui au secteur privé restent lettre morte au Tchad.

Commentaire par l'expert

- *Le cas échéant observations sur le contexte de l'entretien* : la réunion visait une représentation complète de la société civile et en fait elle a été limitée à un échange avec les représentants du secteur privé productif.
- *La personne est-elle un informateur clé et sur quel aspect?* Les intervenants sont des informateurs clés car leur rôle est primordial pour sortir le pays de la guerre et le conduire au développement
- *Quelles données peut-elle fournir/a-t-elle promis de fournir?* Néant
- *Faut-il un suivi? Si oui par qui/quand/pourquoi ?* Lors de la mise en œuvre du 10^{ème} FED et dans toutes ses interventions, la CE devrait accorder davantage de place à ces interlocuteurs et les associer davantage aux choix stratégiques.

FOCUS GROUP « PME SECTEUR TRANSPORT »

Nom des experts: Madina Fassassi et Guealbaye Manasset

Nom, position et institution des participants :

M. Ahmat Christian, Président du Syndicat des Entreprises du BTP

M. Mahamat Abdoulaye, Directeur Général, SOBATRANS

M. Salim Mahamat, Directeur Général, ECRB

M. Saladine Souleyman, ECRB

M. Ibrahim Wang-Laouna, Directeur Général, FOULLAH Edifice

Mme GUERINI Gisèle, Directrice Générale, SETUBA TCHAD

Date et durée du focus groupe: 19/07/08 de 09h30 à 11h00 à la Chambre de commerce, de l'industrie, des mines, de l'agriculture et de l'artisanat

Questions/hypothèses discutées:

1. Présentation des entreprises présentes
2. Situation et évolution du marché de l'entretien des routes
3. Facteurs d'amélioration au cours des dix dernières années
4. Principaux problèmes rencontrés
5. Relations avec les bailleurs de fonds
6. Appui de l'Etat

Résultats des discussions:

1. Présentation

- Entreprise SOBATRANS
 - Date de création : 1990 ;
 - Zone d'intervention : Sud et Nord du pays ;
 - Activité principale : transport international de marchandises et de carburant ainsi qu'une activité importante de sous-traitance avec SATOM pour le transport de gravier et des activités d'entretien périodique des routes ;
 - Personnel : 120 employés ;
 - Chiffre d'affaires : 1,5 à 2,8 milliards FCFA en 2007 pour l'entretien des routes sur les axes Bokoro-Mongo et Koumra-Kyabé ;
 - Contrats avec l'Etat.
- Entreprise SRB :
 - Date de création : 1991 ;
 - Zone d'intervention : nationale ;
 - Activité principale : bâtiments, transport de passagers et, depuis 2006, entretien routier ;
 - Chiffre d'affaires : 15 milliards FCFA sur les 5 dernières années soit 3 milliards par an ;
 - Contrats avec l'Etat pour les routes.
- Entreprise FOULLAH Edifice :
 - Date de création 2000 ;
 - Zone d'intervention, Sud du pays ;
 - Activité principale : au début BTP mais depuis 2005 entretien routier ;
 - Chiffre d'affaires 2 milliards FCFA en 2007 pour l'entretien des routes ;
 - Contrats avec l'Etat sur les fonds pétroliers.

2. Situation du marché et évolution

De nombreuses entreprises de BTP se sont récemment reconverties dans l'entretien des routes mais le volume de travaux est insuffisant. Avec le FER, le contrat est triennal et s'exécute souvent sur deux à trois mois par an, ce qui pose un problème de sous emploi des équipements qui peuvent rester immobilisés le reste de l'année si l'entreprise n'obtient pas d'autres contrats dans la zone. Par ailleurs, pour certains participants, l'attribution des marchés financés par le FER n'est pas assez équitable et transparente. Toutefois, les participants notent que les paiements sont assurés dans des délais raisonnables pour les marchés financés sur fonds pétrolier et par le FER. En revanche, pour les marchés financés sur le budget de l'Etat, les retards sont importants. Plus

globalement, la corruption et le manque de transparence dans les processus de passation de marchés sont des problèmes récurrents.

3. Facteurs d'amélioration au cours des dix dernières années

On constate un réel essor des PME dans le secteur de l'entretien routier. La privatisation de la SNER, qui était en quasi monopole il y a 10 ans, demandée par les bailleurs de fonds a permis l'émergence des PME du secteur.

4. Principaux problèmes rencontrés

- Les PME rencontrent des difficultés pour le montage des dossiers d'appels d'offres car les critères ne peuvent pas être remplis par une petite entreprise. Elles sont obligées de s'associer avec une entreprise plus grande. Par ailleurs, aucune distinction n'est faite entre les grandes et petites entreprises qui sont en compétition sur les mêmes marchés.
- Le circuit d'approbation des marchés est très long.
- Le paiement de l'avance est effectué avec 3 à 6 mois de retard. Une nouvelle entreprise peut se sentir obligée de commencer les travaux même sans l'avance pour laisser une bonne impression pour son premier contrat.
- Les termes des marchés ne sont pas respectés et les activités deviennent imprévisibles : une PME peut par exemple signer un contrat pour un marché de 2.7 milliards sur 3 ans et, finalement, ne recevoir des ordres de services ne représentant que 1,6 milliards sur ces 3 ans. C'est notamment ce qui s'est passé pour les entreprises attributaires des marchés de travaux financés par le FER pour les années 2001 à 2004.
- La révision des prix n'est pas payée sur les contrats financés par le FER. Il existe aussi un problème de capacité pour calculer la révision des prix et la réclamer. Ce problème est d'autant plus important que les prix du fer et du gasoil ont fortement augmenté ces dernières années.
- L'accès au crédit bancaire pour l'acquisition, le renouvellement des équipements ou la mobilisation du fonds de roulement est difficile. Les PME doivent alors utiliser du matériel vétuste qui tombe souvent en panne.

5. Relations avec les bailleurs de fonds

Par le passé, des rencontres ont eu lieu avec la Banque Mondiale sur le secteur des transports. Mais les résultats sont toujours attendus. C'est la première fois que les participants sont approchés dans le cadre de la coopération avec la CE.

6. Appui de l'Etat

Il n'existe pas de structures d'appui aux PME au niveau du Ministère des infrastructures.

Commentaire par l'expert

Il existe beaucoup de PME dans le secteur, pour beaucoup fraîchement reconverties du secteur des BTP. Il y a eu une nette amélioration de la situation des PME du secteur puisqu'il y a 10 ans, il n'y avait quasiment aucun marché disponible pour les PME.

Il subsiste cependant de nombreuses difficultés et des améliorations substantielles restent à faire : l'amélioration de l'accès au crédit, l'amélioration de la fiabilité des marchés, le renforcement des capacités des PME du secteur, la facilitation de l'accès aux marchés (par la révision des DAO utilisés) et plus globalement, l'amélioration de la transparence et de l'équité de la passation des marchés ainsi que l'amélioration des délais des circuits d'attribution des marchés et de paiements.

Annexe 14 : Documents de l'Atelier de Restitution des résultats de l'évaluation à N'djaména du 11 décembre 2008

Annexe 14.1 Liste des participants

TABLEAU 84 : SEMINAIRE EVALUATION DE LA COOPERATION DE LA CE AU TCHAD
 11/12/2008 - LISTE DE PRÉSENCES (65 PERSONNES)

N°	Noms et prénoms	Fonctions	Institution/Organisation
	Administration Tchadienne		
1	DOUNGOUS Adoum S.	Directeur des Ressources Humaines	Ministère de la Justice
2	YAYAMMEL Martine	Coordonnatrice Adjointe BCE	Ministère de la Santé
3	Kladoumнар ROHOÏLA	Conseiller technique	Ministère de l'environnement
4	ADOUMBAYE Daniel	Directeur Général Adjoint de la Planification	Ministère de la Santé
5	Bachar BRAHIM	Secrétaire Général /ON Délégué FED	Ministère de l'Economie et du Plan
6	GONGA KOYANG F.	Directeur des Etudes	Ministère du Commerce et de l'Industrie
7	NGUEORAL Justin	Service Etudes	Ministère du Commerce et de l'Industrie
8	KAMPETE Abdoulaye	Chef de division Suivi - Evaluation Direction des Etudes, Programmes & Projets	MINAGRI/DEPP
9	ISSA Moustapha	Directeur approvisionnement en eau potable	Ministère de l'Environnement, de l'Eau, et des Ressources Halieutiques (MEERH)
10	BANBOH ELVAM	Secrétaire Général	Ministère des Infrastructures
11	ANNOUR Ali	Point focal base de données	Direction planification MEERH

N°	Noms et prénoms	Fonctions	Institution/Organisation
12	BOUKAR Oumar	Subdivision Projet II Zone Nord	DG Route
13	NGOLONA GOUNDOUL	Secrétaire Général	MEERH
	Autres Bailleurs de Fonds/Autres projets		
1	CATHALA Pierre	Chef SCAC	Ambassade de France
2	DEGUEURCE Stéphane	Expert	FAO
3	MORBE NGARTELBAYE	Economiste	OMS/Tchad
4	Mahamat SORTO	Coordonnateur	FAO/Projet Dihé
5	Florent MUNKENI	Economiste Principal	PNUD
6	Hervé KAHANE	Directeur Adjoint	AFD Tchad
7	HELDMAN Léopold-Théodore	Ambassadeur	Ambassade d'Allemagne
8	HOCHREIN Juergen	Conseiller technique	GTZ / PDRD II
9	TOGBE Ngaguedeba	Représentant Assistant	UNFPA
10	Joseph KARANGWA	Représentant Résident	FMI
11	Mariam SOW	Conseiller	FAO
	Projets CE		
1	MAHAMAT Oumara	Coordonnateur	PRS II
2	Arnaud BLANGY	Conseiller	PASILD
3	KADIDJA Clémence	Coordinatrice	PASILD
4	Afo Alpha SANKARE	Conseiller OIF	MCI
5	ABATCHA KADAÏ	Coordonnateur	ACTION/FED (Cellule d'Appui à l'ON)
6	Philippe VULLIEN	Assistant Technique/CTP	MEERH
7	DOUNDARIAL	Coordonnateur	Projet Hydraulique 9 ^{ème} FED
8	Sanda BAKARI	Coordonnateur	CURESS

N°	Noms et prénoms	Fonctions	Institution/Organisation
9	Béral MADJILEMDARA	Assistant Finances/Contrats	ACTION
10	Daniel GRANDE	AT Conseiller	CAMI (Cellule Appui Maintenance Infrastructures)
11	MBAYAM Justin	Coordonnateur	CAMI
12	Domenico POLLOU	AT/Conseiller	CONAFIT
13	MOUHYDDINEM Salah	Directeur de l'Assainissement	MEERH
14	Mariam SOW	Conseiller	FAO
	ONG/ Société Civile		
1	Seïd SULTAN	Coordonnateur	ACORD
2	QUARTA Silvia	Volontaire AFVP	ACRA
3	Eric DESSANDE	Responsable de programmes	INTERMON
4	MATTEO Cantoro	Coordonnateur	ACRA
5	AHREN TORSTEN		U.E
6	Goual NANASSOUM	Représentant au Tchad	GRET
7	Franco – Joseph NATEGUINGAR	Coordonnateur	OANET
8	Dr MBAIOGAOU Malachie	Suivi - Evaluation	EIRENE/PROP.MEC
	Consultants		
1	Dietrich BUSACKER	Directeur	ECO Consult
2	Cathérine BOUVEYRON	Chef de Mission Evaluation	ECO Consult
	Délégation CE		
1	Gilles DESESQUELLES	Ambassadeur/Chef de Délégation	DCE
2	Pierre-Christophe CHATZISAVAS	Chef de Section Bonne Gouvernance	DCE

N°	Noms et prénoms	Fonctions	Institution/Organisation
3	Pierre TRELLU	Chargé de Programmes	DCE
4	Daniel DUBOIS	Chargé de Programmes	DCE
5	HASSANE Abakar	Chargé de Programmes	DCE
6	LOALNGAR Max	Chargé de Programmes	DCE
7	HORACEK Rados	Chef de Section Finances - Contrats	DCE
8	Pierre TRELLU	Chargé de Programmes	DCE
9	Michaël ROURKE	Chef de Section Infrastructures	DCE
10	Alexis NSABIMANA	Gestionnaire de Projets	DCE
11	Jean-Louis BOLLY	Unité Evaluation	CE
	Communication/ Journalistes		
1	ALLAMINE Kader	Journaliste	R.N.T
2	MBOULSO GUEANDE	Journaliste	R.N.T
3	BOUKAR NGARE	Journaliste	R.N.T
4	BALAMTO Kaïtama	Journaliste	T.V.T
5	REMADJI Odette	Journaliste	T.V.T
6	AMIRA Salim	Journaliste	T.V.T

**Annexe 14.2 Présentation de Jean-Louis Bolly, Commission européenne
(voir CD-ROM accompagnant le rapport principal)**

Unité conjointe de l'évaluation, AIDCO 03, Loi-41(3/75), Bruxelles

Cette présentation en MS PowerPoint sur la l'approche de l'évaluation au niveau pays de la Commsission se trouve sur le CD-ROM accopmpagnant le rapport principal, fichier : « Annexe 14.2 Présentation JL.Bolly.ppt ».

Annexe 14.3 Présentation de Catherine Bouveyron, Chef de la mission d'évaluation (voir CD-ROM accompagnant le rapport principal)

Cette présentation en MS PowerPoint qui résume les constats, jugements et réponses aux questions évaluatives de la mission d'évaluation, ainsi les conclusions et recommandations se trouve sur le CD-ROM accompagnant le rapport principal, fichier : « Annexe 14.3 Présentation C.Bouveyron,ppt ».